I

I

ms. Gall. Fol. 147.

X 1

Table des principales matieres de la Generalité de Paris

Sujet et disposition de l'ouvrage ..... 1.

Rivieres ..... 7.

Canals ..... 11.

Petites Rivieres ..... 14.

Premier Chapitre de l'Etat Ecclesiastique . 37.

Diocezе de Paris ..... 39.

Archeveché de Paris ..... 41.

Chap.es de la ville de Paris ..... 50.

annexes de l'Eglise de Paris ..... 52.

ses Privileges ..... 53.

Abbayes d'hommes de la Ville et Banlieüe de Paris ..... 67.

Abbayes de filles ..... 68.

Prieurez de filles ..... } .... 69.

Prieurez d'hommes ..... }

Benefices du Diocezе ..... 71.

Chap.res ..... 71.

Abbayes d'hommes ..... 77.

Abbayes de filles 80

Ex Bibliotheca Regia Berolinensi.

Prieurez d'hommes ..... 83.
Prieurez de filles ..... 89.
Fondations des Chapelles dans les —
Chateaux ..... 90.
R.P.P. Jesuistes ..... 91.
R.P.P. de l'Oratoire de Jesus ..... 91.
Monasteres Religieux dans Paris .... 91.
Religieuses dans Paris ..... 93.
Religieux du Diocese ..... 95.
Religieuses du Diocese ..... 98.
Hopitaux dans Paris ..... 99.
Hopitaux du Diocese ..... 105.
Diocese de Sens ..... } ..... 101.
Archevecché de Sens ..... }
Chapitres ..... 115.
Privileges de l'Eglise de Sens ..... 116.
Abbayes d'hommes ..... 118.
Abbayes de filles ..... 119.
Prieurez 120
Fondations des Chapelles dans les —
Chateaux ..... 121.
Monasteres de Religieux et Relg.sos ..... 123.

Hopitaux ..... 124.

Chapitres d'Etampes } ..... 125.
Abbayes .....

Prieurez ..... 126.

Fondations de Chapelles dans les ...
Chateaux ..... 127.

Monasteres de Relig.x et Relig.ses } 128.
Hopitaux .....

Chapitres de Melun ..... 129.

Abbayes ..... 130.

Prieurez et Fondations des Chapelles
dans les Chateaux ..... 131.

Monasteres Relig.x et Relig.ses ..... 132.

Hopitaux de Nemours } ..... 133.
Abbayes .....

Prieurez ..... 134.

Fondations des Chapelles dans les
Chateaux .....

Monasteres Religieux ..... } ..... 136.

Chapitres de Provins .....

Abbayes ..... 138.

Prieurez &c. ..... 139.

Election de Nogent ..... 139.
Chapitres &c. ..... 138.
Election de St. Florentin ..... 145.
Diocese de Beauvais ..... 147.
Chapitres &c. ..... 151.
Election de Compiegne &c. ..... 169.
Election de Pontoise &c. ..... 173.
Diocese de Meaux ..... 180.
Evêché de Meaux ..... 180.
Chapitres &c. ..... 192.
Election de Coulommiers &c. ..... 213.
Election de Rozoy ..... 216.
Diocese de Senlis ..... } 222.
Evêché de Senlis ..... }
Chapitres &c. ..... 226.
Elections non compris dans les —
Dioceses cy dessus ..... 231.
Election de Mantes &c. ..... 231.
Election de Montfort &c. ..... 235.
Election de Dreux &c. ..... 240.
Election de Tonnerre &c. ..... 242.
Election de Vezelay ..... 249.

Nombre des Ecclesiastiques Relig.x
et Religieuses de la generalité ..... 254.
Ordre de Malthe ..... 257.
Noms des Grands Prieurs ..... 263.
Etat de l'ordre de Malthe dans la
generalité de Paris ..... 272.
Chapitre 2e Gouvernem.t militaire . 288.
Gouverneurs et Lieutenants de Roy ... 292.
Villes principales de la generalité ..... 301.
Ville principalles du Gouvernem.t de
Champagne ..... 327.
Denombrement des peuples ..... 343.
Naturel des peuples ..... 347.
Denombrement des Huguenots ..... 353.
Milices ..... 361.
Des poudres et Selpestres ..... 363.
Composition de la poudre ..... 367.
Fabrique du Salpestre ..... 368.
affinage du Souphre ..... 375.
Composition de la poudre ..... 377.
Table sur les fabriques des Selpètres du
Royaume ..... 382.

Etat des Moulins a poudre ..... 383.
Etat des Salpestriers 384
Logemens des Gardes du corps ..... 386.
Lieux d'Etapes ..... 387.
Quartiers d'hiver 389
Chap^e 3e de la Justice ..... 393.
Justices de la Ville de Paris ..... 400.
Parlemens, grand Conseil & ..... 401 / 411.
Chambre des Comptes ..... 416.
Cour des aydes ..... 425.
Tresoriers de france ..... 436.
Cour des Monnoyes ..... 447.
Eaux et Forêts ..... 452.
Connétablie et Marechaussée de france 456.
Amirauté de France 459
Baillage du Palais ..... } 460
Chatelet ..... }
Election ..... 464.
Grenier a Sel 466
Arsenal, Varenne du Louvre, et
Jurisdiction de l'hotel de Ville 467
Juges Consuls ..... 469.

Justices dans l'Election de Paris ..... 472.
Principalles Terres dans l'Election de Paris qui ont droit de Justice ..... 473.
Election de Senlis ..... 479.
Election de Beauvais ..... 486.
Election de Pontoise ..... 491.
Election de Mantes ..... 493.
Election de Montfort ..... 498.
Election de Dreux ..... 502.
Election d'Etempes ..... 506.
Election de Melun ..... 508.
Election de Nemours ..... 510.
Election de Meaux ..... 514.
Election de Rozoy ..... 518.
Election de Colommiers ..... 521.
Election de Provins ..... 523.
Election de Nogent ..... 528.
Election de Montreau ..... 530.
Election de Sens ..... 532.
Election de Joigny ..... 537.
Election de florentin ..... 538.
Election de Tonnerre ..... 542.

Election de Vezelay ..... 545.
Chap.e 4.e Des Finances ..... 546.
Etat des Domaines dont sa Mte jouit -
ou qui sont engagez ..... 553.
Domaines de Senlis &a ..... 558.
Aydes et ce qui en provient ..... 589.
Recolte des vins ..... 593.
Entrée des vins ..... } 594
Etat des sous fermes de la Genalité .. }
Tailles ..... 596.
Gabelles ..... 598.
Extrait du Bail general des fermes .... 601.
Etat des Greniers a Sel ..... 605.
Etat de la ferme des Regrats des greniers 606.
Capitation ..... 607.
Qualité des Terres ..... 608.

Memoire de la Generalité de Paris.

La Generalité de Paris est la plus considerable du Royaume tant parcequ'elle à l'avantage de contenir la ville de Paris qui en est la capitale que par son étendüe, et par les revenus qu'elle produit au Roy. Elle a toûjours tenû le premier rang entre toutes les Generalités depuis leur établissement, qui fût fait par Le Roy François premier en l'année 1542, même avant ce têms là lorsque le Royaume n'etoit divisé qu'en quatre departemens.

Celuy de Paris qui etoit nommé d'Outre seine et Yonne etoit le plus considerable. Elle est scituée au Nord de la France entre les 47 et 49 $\frac{1}{2}$ degrez de latitude entre les Provinces de Picardie et de Normandie au Nord du Perche et de l'Orleannois au Couchant, du Nivernois et de la Bourgogne au Midy, et de la Champagne au Levant.

Elle est plus étendue en longueur qu'en largeur, sa longueur a prendre du Nord au Midy depuis les Confins de l'Election de Beauvais jusques aux extremités de celle de Vezelay peut etre d'environ 70 lieues sur differentes largeurs de 30 a 45 lieues.

L'heureuse scituation ou se trouve la ville de Paris la rend la premiere Ville du monde, quatre grande rivieres la Seyne, l'Yonne la Marne et l'Oyse qui roullent leurs eaux dans sa Generalité luy aportent l'abondance de toutes les choses necessaires a la vie, et la riviere de Loire qui y communique par les deux Canaux d'Orleans et de Briare luy amene des pays les plus éloignés

tout ce que la Terre produit de plus excellent ou que l'industrie des hommes peut inventer.

Mais avant que d'entrer en matiere icy d'aucune des choses qui doivent composer ce Memoire il est bon de les reduire sous des Titres generaux en particulier afin qu'etant traitez par ordre on puisse prendre une idée plus juste

C'est pourquoy on divisera toutes les questions proposées en quatre Chapitres.

Le premier comprendra tout ce qui regarde l'Eglise ou l'Etat Ecclesiastique dans la Generalité de Paris,

Le deuxiesme le Gouvernement militaire

Le troisiéme la justice

Et le quatrieme les finances.

Sous le premier Chapitre on raportera les archevêchez et Evechez le temps de leur institution, le nombre des Archeveques et Evêques, on observera ceux qui se sont rendus plus recommandables dans l'Eglise ou dans l'Etat

On Sera mention du nombre des Chapitres qui se trouvent sous chacun, des dignités et Canonicats

dont ils sont composez.

On partera des Abbayes et des Prieurez, de leurs Ordres, des Possesseurs de ces Benefices et des fondations de Chapelles.

On raportera les Congregations, les Monasteres le nombre des Religieux et Religieuses qu'il y a dans chacun, les hôpitaux Lieux de charité et le revenu de chacun de ces ordres et Benefices

On comprendra aussy sous ce chapitre ce que possede l'ordre de Malthe dans la Generalité et les noms des Commandeurs.

Le deuxiéme chapitre traitera du Gouvernement Militaire qui sera divisé en six titres

Dans le premier il sera parlé des Gouverneurs, des Lieutenants generaux, des Lieutenans de Roy, et de l'étendüe de ces Gouvernements

Dans le deuxiesme du Nombre des Villes Parroisses et hameaux de la Generalité qui sont sous ces Gouvernements

Dans le troisiesme du Nombre d'hommes dans ces Villes, le Total des Peuples, leur naturel et jndination au travail.

On examinera si le peuple a ete autrefois plus nombreux, et les causes de la diminution, Le nombre des Huguenots sortis et restez.

Dans le quatriesme on parlera des Milices

Dans le Cinquiesme des Poudres et Salpestres.

Et dans le Sixiesme des Logements des Gardes du Roy; des Etapes et Quartiers d'hiver

Le Troisiéme Chapitre expliquera ce qui regarde l'administration de la Justice dans lequel on ne poura se dispenser de parler du Parlement de Paris, et des autres Cours, contre le dessein qu'on s'est proposé de ne point mesler la Ville de Paris dans ce Memoire parcequ'elle seule peut fournir la matiere d'un grand Ouvrage separé de la Generalité.

On observera dans chacune Election les Baillages et sieges presidiaux, les Prevostés et autres Justices Royales, les Coûtumes qui les regissent et gouvernent leurs Ressorts, et les Magistrats qui ont quelque reputation.

Les Justices des seigneurs, les Duchez Comtez Pairies, Marquisats Baronnies avec le nombre

des fiefs à peupres qui en relevent: ce qui donnera occasion de parler des familles Nobles distinguez par leur ancienneté ou par leurs services.

Le Quatriesme Chapitre traitera des finances. On le divisera en sept Titres.

On donnera dans le premier vn Etat des Domaines dont sa Majesté jouit ou qui sont engagez.

Dans le Deuxiesme vn Etat des finances de la Generalité procedant des Aydes Tailles et Gabelles.

Dans le Troisiéme on observera la qualité des Terres de chacune élection, Montagnes ou pays vnis, le climat, froid chaud ou tempéré.

L'Etat du Labourage et des Pasturages, des Marais, et des fruits principaux que la Terre produit.

Dans le Quatriesme on observera les forests et les Bois qui sont dans la Generalité, avec la quantité et qualité.

Dans le cinquiéme on parlera des Manufactures et du Commerce: Des foires et Marchez.

Dans le sixiéme on donnera vn Etat des Ponts et chaussées, vn autre des Peages et Travers qui se

payent sur les passages et rivieres.

Dans le Septiesme, On raportera quelques découvertes qu'on pretend avoir été faites des Mines, Metaux et autres richesses sousterraines.

On finira cet ouvrage par vn Etat des Maisons Royales qui sont presentement ou qui ont été autrefois dans l'etendue de la Generalité

Et avant que d'entrer dans ce Memoire suivant les divisions cy dessus expliquées, on estime a propos de commencer ce discours par vne description des rivieres, lesquelles parcourant toute l'étendue de la Generalité ne peuvent estre renfermées sous aucun de ces chapitres.

Rivieres

La Seine

La Riviere de Seine prend sa source a St. Seine en Bourgogne dans les Bois au pied d'une Montagne a cinq lieües en deçà de Dijon. Elle entre dans la Generalité a Romilly Election de Nogent qui est a 35 lieües de distance de sa source a quatre lieües au dessus de Nogent au Village nommé

Marcilly. La Riviere d'Aube se joint a la Seine apres auoir traversé vne partie de la haute champagne, venant d'Arques qui est le Lieu de sa Source a trois lieües de Chaumont en Bassigny.

La Riviere de Seine commence a etre navigable pour les grands bateaux au Port de Nogent. Elle traverse la Generalité de Paris par le milieu et apres avoir passé a Nogent a Bray a Montreau a Melun a Corbeil, et s'estre enrichie dans son cours de deux grosses rivieres de la Marne et de l'Yonne: Elle entre a Paris, separe la Ville en deux, en sort, passe au pied de Meudon a St. Cloud, Argenteuil, St. Germain, Maisons, et trouve a cinq lieues au dessous la Riviere d'Oise qui se joint a elle. Elle suit son Cours par Poissy Triel Meulan et Mantes, sort de la Generalité au Petit pont de Blaru quatre lieües au dessus de Mantes, entre en Normandie passe a Roüen, et va se jetter a dix huit lieües de là dans la Mer au Lieu nommé Honfleurs proche le Haure de grace apres avoir fait depuis Roüen vn circuit d'environ quarante lieües.

L'yonne

La riviere d'Yonne a sa source dans la Generalité a deux lieües au dessous de chateau chinon ville capitale du Morvant qui est vn siege d'Election de la Generalité de Moulins qui fait enclave dans l'Election de Vezelay. Elle commence a etre navigable a Cravant qui est un Port considerable scitué a quatre lieües au dessus de la Ville d'Auxerre. Cette riviere traverse l'Election de Vezelay passe a Corbigny, Clamecy, Cravant, Auxerre Joigny Villeneuve le roy, Sens, et Pont sur yonne: Elle se jette dans la Seyne au dessous des Ponts de Montreau, qu'on nomme a cause de cette jonction Montereau faut yonne. L'etendüe de son Cours depuis sa Source jusques a Montreau est de quarante lieües par terre

La Marne

La riviere de Marne qui faisoit la separation des anciens Celtes d'avec les Belges a sa Source au Mont des faucelles au dessus de Langres

Elle commence a être navigable a Vitry le francois distant de 15 lieües de sa Source: Elle passe a Châlons traverse la Generalité de Champagne, entre dans celle de Paris a Saacy; passe a la ferté sous jouarre Meaux Lagny, Gournay, St. Maur, et vient se joindre a la Seine a Conflans au dessous de Charenton deux lieües au dessus de Paris.

L'Oyse.

La riviere d'Oyse prend sa source a deux lieües au dessus de Guise pres d'Origny. Elle commence a être navigable au Port de Chauny, vingt lieües au dessous de sa source. Elle traverse la Picardie passe par Guise, La fere, Chauny et Oreau: Elle entre dans la Generalité a vne lieüe au dessus de Compiegne, Verberie, Pont Ste. Maixance, Creil Beaumont Pontoise et se joint a la Seine a Conflans St. honnorine a cinq lieües au dessous de Paris.

L'Aisne

La Riviere d'Aisne qui est considerable

vient perdre son nom et se jetter dans l'Oyse vis avis de Clairoix a une lieüe au dessus de Compiegne.

La Loire
Canal d'Orleans

La riviere de Loire communique a la riviere de Seyne par le Canal de Briarre et le Canal d'Orleans.

Le Canal d'Orleans commence a deux lieües environ au dessus d'Orleans en l'endroit nommé Port morant, et apres auoir traversé par le milieu la forest d'orleans et la Plaine qui la suit etant soûtenüe dans son cours qui est d'environ dix huit lieües par trente Eduses vient joindre ses eaux a la Riviere de Loing, ensuite traversant l'Election de Nemours Generalité de Paris, et une partie de celles de Melun et de Montreau vient se rendre dans la Seine a St. Mamets vn peu au dessous de Moret. Ce Canal a été commencé en l'annee 1682 a achevé et mis dans sa perfection par les soins

de S. A. R. Monsieur en l'année 1692. Les Entrepreneurs par leur Traité doivent en percevoir les droits jusques en l'année 1702 a la charge d'en payer par chacun an a son Altesse Royale 80000# apres lequel temps son Altesse Royale entrera en possession des droits et en sera aux dits Entrepreneurs 15000# de rente foncière assigné sur ce Canal racheptable de 300000#.

Canal de Briarre

Le Canal de Briare tire son nom de la Ville de Briare où il commence qui est a 18 lieües au dessous d'Orleans: Il fut commencé en l'année 1606. L'Entrepreneur se nommoit Cresnier qui mourut avant que ce grand Ouvrage fut achevé Il ne fut mis en sa perfection qu'en l'Année 1642. Ce Canal prend son cours par vn chemin plus droit et plus court que celuy d'Orleans: Il a douze lieües de longueur d'excavation, et quarante vne écluses jusques a Montargis où il se joint a la riviere de Loing.

Depuis Montargis jusques a la Seine la

Navigation ne se fait que par des Perthuis qui causent souvent des naufrages. Elle pouroit être rendue plus commode si aulieu des Perthuis on y faisoit des eduses, ce seroit une continuation du Canal d'Orleans et de Celuy de Briare jusques a la Seine, ce qui a été proposé et n'a pas encore été executé, On n'estime pas devoir parler icy de l'utilité de ces deux Canaux ny du dommage que les interessez au Canal de Briare pretendent auoir souffert par l'établissement de Celuy d'Orleans. Ce discours regarde plûtost la Generalité d'Orleans que Celle de Paris. On croit qu'il suffit d'observer que par ces deux Canaux, la riviere de Loire communique a la Riviere de Seine, et que par cette Communication la Riviere de Seine a mené a Paris tout le Commerce des Mers de l'Ocean qui se fait dans les provinces de Bretagne, Anjou, Poitou, Touraine et Orleannois en remontant la riviere de Loire et Celuy de la Mediterranée qui se fait dans les provinces de Languedoc, Provence, Dauphiné et Lyonnois en la descendant depuis le port de Roanne qui est

a douze lieues de distance de la Ville de Lyon

Outre ces quatre fleuves qui arrosent la Generalité de Paris il y a plusieurs autres petites rivieres navigables qui y affluent. L'Utilité et la Commodité qu'en recoivent les Villes et les pays où elles naissent, et puis où elles passent, et le dessein qu'on se propose de donner une juste connoissance de l'etat des Lieux ne permettent pas de les passer sous Silence: C'est pourquoy pour les faire mieux comprendre, on les mettra par Election dans les Lieux où elles se trouvent.

Pelites Rivieres.

Elections Paris

Outre les rivieres de Seyne et Marne qui traversent l'Election de Paris, il y a encore plusieurs autres Pelites Rivieres qui l'arrosent.

Bieure

La Riviere de Bieure autrement dite des Gobelins est formée de deux sources proche l'une de l'autre qui sont au bord du Bois de Salaury pres Versailles: Elles se joignent, puis se separent

et apres avoir fait une petite isle, elles se joignent vn peu au dessous de ce Bois, et leur jonction forme cette riviere. Elle passe a Vauboyen les Rochres, Bieure, d'où elle prend son nom a Igny Amblainville Antoni arceuil, Gentilly et a l'entrée de Paris: Elle se divise en deux bras qui se rendent tous deux dans la Seine: L'vn de ces deux bras passe aux Gobelins ses eaux servent a y faire les belles teintures d'Ecarlatte qui sont en reputation par tout l'Eû=rope: On en porte en Asie, même jusques dans la Chine, et ces belles estoffes sont en admiration par tout

Orge

La Riviere d'Orge prend sa source a St. Mesme dans la forest de Bourdan. Elle passe a Roin=ville Sarmaisse Jouy et Chartres ou la Riviere nommée Renarde qui a sa source a claire fontaine dans la forest de la haye se joint a elle aprés avoir passé a Morsang, Le Val St. Germain et folleville. Depuis cette jonction la riviere d'Orge suit son cours par St. Eutrope St. Michel sur Orge

Guypereux et Villemoison où la riviere d'Inette qui a sa source a Inette au dessus de Cheureuse se joint a elle aprés auoir passé proche de Cheureuse et de l'abbaye de Gif a Villebon et a St. Eloy vn peu au dessous de Villemoison, la riviere d'Orge se separe en deux bras dont l'vn se jette dans la Seine, a Chatillon, et l'autre vn peu au dessous proche Ablon.

Crou.

La petite Riviere qui passe a St. Denis se nomme la Riviere de Crou. Elle a sa source proche Louures en Parisis: Elle passe a Goussainville Vauderlan, Gonnesse où elle sert a faire le pain si renommé par sa bonté qui fait la provision de Paris. Ensuite elle passe à Bonneüil: Dans son Cours plusieurs autres petites rivieres ou ruisseaux se joignent à elle dont l'une nommée Hazaray a sa Source proche le Tremblay passe a Villepinte Aunay et à Pontiblon, et se joint a la Riviere de Crou vn peu au dessous. Vne autre petite riviere nommée Rosne qui a sa Source proche de Moiselle passe à

Exanville, Cercelles, Ermenonville, et se joint a la Riviere de Crou proche de Duigny. La riviere de Crou se jette ensuite dans la Seyne vn peu au dessous de St Denis: Dans son Cours elle fait valoir vingt trois Moulins qui sont de grands revenus, sçavoir vn a Goussainville trois a Tilay, cinq a Gonnesse, deux a Bonneüil, deux a Arnouville, trois a Dugny, deux a Stain, et cinq a St Denis.

Nounette

Outre la Riviere d'Oyse qui passe dans l'Election de Senlis il y a la petite riviere de Nounette qui prend sa source a Mantüil le Haudoüin en Valois. Elle passe a Senlis a Chantilly et se jette dans l'Oyse au dessous de Gouvieux a trois lieües au dessous de Senlis Senlis

Breche

Et La Breche autre petite riviere qui a sa source a Bulles passe au dessous de Clermont a Lyancourt et se rend dans l'Oyse entre les Parroisses de Nogent

et Villiers. st Paul vn peu au dessus de Creil

Aronde.

Compiegne

Outre la riviere d'Oyse dont il a eté parlé cy dessus qui passent a Compiegne il y a dans l'Election deux petites rivieres, l'Aronde et l'Autonne. La riviere d'Aronde prend sa source à Montchiers Election de Clermont Generalité de Soissons. Elle entre dans l'Election de Compiegne a Montmartin passe a Mouchy, Braisne, Couldun et Croix. Elle se jette dans dans l'Oyse vn peu au dessus de Clairoix

Autonne.

La Riviere d'Autonne prend sa Source a Pisseleu entre Villiers Cotterel, et la forest du Coté du Midy. Elle forme les Etangs de Breval et de Poudron passe ensuite a Betancourt Arroiy, Bethisy Saint Taine et se jette dans l'Oyse proche de Verberie: Il y a plusieurs Moulins sur ces deux rivieres qui servent a la mouture des bleds pour la fourniture du Pays et des Lieux circonvoisins

Terrain

La riviere du Terrain est composée de deux ruisseaux qui prennent leurs sources l'vn au Village de Grumesnil vers Neufchastel Election d'Amiens :- L'autre entre les Parroisses d'Aumecourt et St Denicourt Election de Beauvais distant l'vn de l'autre de deux lieues. Ces deux ruisseaux se joignent a Milly au dessus de Beauvais et forment la riviere du Terrain qui passe a Beauvais Elle traverse toute l'Election, et continue son cours sur quinze lieues environ arrose quarante Parroisses, et va se rendre dans la riviere d'Oyse a Montataire un peu au dessus de Creil. Beauvais

Viosne

Outre la riviere d'Oyse qui passe dans l'Election il y a encore deux petites rivieres ou ruisseaux nommez Viosne et Saussieron. Pontoise

La Viosne prend sa source proche d'vne Maison nommée Viosne au dessus des Etangs de Bachaumont qui sont dans la Parroisse de Villetartre Election de Chaumont en Vexin a cinq lieues de

Pontoise

Sausseron.

La riviere de Sausseron prend sa source a Theuville hameau de la Parroisse d'Harainvilliers Election de Pontoise. Ces deux petites rivieres sont valoir plusieurs Moulins a bled dans plus de Vingt Parroisses de l'Election.

Vaucouleurs

Mantes

Outre la riviere de Seine qui traverse l'Election de Mantes, il y a encore la petite riviere de Vaucouleurs qui a sa source proche la Parroisse de Millemont. Elle passe a Orgerus, Steüil, a Rozay, Vert ou aprés vn cours de trois lieües elle se partage en deux, l'vn des bras passe par Mantes la Ville, l'autre passe vn peu au dessous: Ils se jettent tous deux dans la Seine aux portes de Mantes a 500 pas de distance. Cette Riviere fait valoir trois Moulins a bled, et a tan, et une Tannerie a Mantes

Vesgres

Montfort

Il y a dans l'Election de Montfort la riviere de Vesgres qui prend sa source vers le Milieu de la

forest de Montfort. Elle passe a Houdan, Bercheres, Rouvres, Boncourt et se jette dans la riviere d'Eure au dessous d'Ivry proche d'Annet apres un cours de sept a huit lieues. Cette petite riviere fait tourner plusieurs Moulins

Mandre

Il y a encore la petite riviere de Mandre qui a diverses sources a Garancieres aux Menus prés Montfort, a Hautebruyeres, a Maurepas et a Estincourt. Elle passe pres de Pontchartrain ensuite ces ruisseaux se joignent ensemble a Neauphle le viel, et forment la riviere de Mandre. Elle passe a Baine, Montainville, Mareil sur Maule, a Maule a Aunay a Nezez, et se jette dans la Seine vis a vis la Parroisse d'Aubergenville apres un cours d'environ six lieues. On a proposé de la rendre navigable depuis Neauphle jusques à la Seine pour le debit des Bois de la forest de Montfort et la conduite des Sels jusques a Neauphle. On est apres a examiner la depense, et l'Utilité de ce travail.

Eure

Dreux

La riviere d'Eure traverse l'Election de Dreux. Elle prend sa Source dans les Etangs de Loigny de la province du Perche; passe a Pontgoin où on a divisé son cours pour en faire passer une partie sur l'aqueduc de Maintenon, Nogent-le-roy Cherisy, Annet, Jury, Passy et Louvieres et va se jetter dans la Seine proche le Pont de l'arche en Normandie, apres auoir arrosé environ quarante cinq lieües de pays, elle commence a être navigable a Maintenon, et ne l'est que par Ecluses en tout son Cours.

Blaise

Il passe a Dreux vne autre petite riviere qui se nomme la riviere de Blaise. Elle va se jetter dans la riviere d'Eure a fermaincourt, a vne lieüe de Dreux. Elle pourroit être aisement rendüe navigable depuis Dreux jusques a fermaincourt parceque dans cette distance d'une lieüe il y a six Moulins dont les Concessions n'ont été faites en l'année 1510 par un Comte de Dreux qui a la charge de faire des portes a

bateaux propres pour la navigation, et de les en=
tretenir pour le passage des bateaux. Les portes
mêmes ont été faites, et il n'y auroit que la depen=
se du retablissement qui ne monteroit qu'a 25 ou
30000 ll.

Cette riviere etant ainsy rendue navigable les
sels pour la fourniture des Greniers de Dreux
de Chartres, Bresolles, Verneuil, et Laigle qui ne
remontent par la riviere d'Eure que jusques a
fermaincourt viendront jusques a Dreux, et
tous les vins bleds et autres denrées et mar=
chandises qu'on charge a fermaincourt pour
Roüen se chargeroient a Dreux: Ce qui pouroit
augmenter le Commerce de la Ville, mais le
profit n'en seroit pas bien considerable n'y
ayant qu'une lieüe de distance.

On ne parle point icy de la riviere d'Aure ou
Epte qui fait la separation de la Normandie
d'auec la france suivant ce Vers ancien
Arva que parva licet francorum diuidit arva
parce qu'elle regarde la Normandie y ayant
sa source et son Cours.

Essonne

Etampes

La riviere d'Essonne qui separe l'Election d'Etampes de Celles de Nemours et de Melun prend sa Source dans la forest d'Orleans au Lieu dit Courcelles vn peu au dessus de Pluviers a la distance de huit lieües au dessus de la Ville d'Etampes. Elle passe a Choisy Malherbe, La ferté Aleps, Essonne, et va se jetter dans la Seine a Corbeil a sept lieües au dessous d'Etampes

Juine

Il passe une autre petite riviere a Etampes qui se nomme La Juine qui prend sa Source a quatre lieües au dessus de ladite Ville a vn Village nommé Juine parroisse d'Autruy qui passe par Etampes et se joint a la riviere d'Essonne au Lieu dit Le Bouchet a quatre lieües au dessous d'Etampes. La riviere de Juine autrefois portoit bateaux qui voituroient à Paris les vins bleds, et autres marchandises venant d'Orleans de Beauce et d'autres lieux au dessus. Cette Navigation a cessé en 1660 environ quinze années apres l'etablissement du Canal de Briare.

Loüette et Chaloüette.

Il y a encore deux autres petites rivieres dans l'Election nommées Loüette et Chaloüette. La Louette prend sa Source a vne lieüe au dessus de Merville a quatre lieües d'Etampes. Et la Chaloüette a sa Source a Moulineux distant de trois lieües d'Etampes. Ces deux rivieres se joignent a la Juine au dessus de la Ville d'Etampes, et depuis leur jonction continüent leurs cours jusques au dit Lieu du Bouchet où elles se joignent a la riviere d'Essonne.

Ecolle

Outre la Seine qui passe a Melun, il y a dans l'Election la petite riviere d'Ecolle qui prend sa source a Noisy; passe a Milly, Courance saint Germain sur Ecolle et se jette dans la Seine a Ponthierry apres un Cours de cinq a six lieues

St Lienne

Il y a vne autre petite riviere nommée de St Lienne qui a sa source proche Nangis qui passe a la Chapelle-gautier, Solandy, Maincy où se joint a elle vn ruisseau venant de St Germain

de Laxis et de Vaux le Vicomte, et ensuite cette riviere de St. Lienne se jette dans la Seine a Melun. Ces deux ruisseaux font tourner plusieurs Moulins a bled.

Loing

Nemours

On a observé cy dessus que c'est par la riviere de Loing qui reçoit les eaux des Canaux de Briare et d'Orleans que la riviere de Loire communique a la Seine, et qu'elle traverse l'Election de Nemours. Il reste a marquer que la riviere de Loing prend sa source dans les Etangs de Moutiers a quinze lieues au dessus de Montargis, et qu'elle se grossit dans son cours des ruisseaux de Lunain de Claire de Bec de Vezines, et de Suzain qui passent dans l'Election de Nemours sur les queds il y a plusieurs moulins a bled

Ourg

Meaux

Outre la Marne qui passe a Meaux, il passe encore dans l'Election la riviere d'Ourg, et celle du gros et petit Morin. La riviere d'Ourg prend sa source dans le Valois au dessus de

La ferté-Milon et commence a porter bateau a Marcüil la ferté Generalité de Soissons. Elle entre dans l'Election de Meaux a Meus=chelles; passe a Crouy a Gesures Duché et vient se rendre dans la Marne a Villiers sous Lisy. On propose de la conduire par un Canal jusques a Paris qui commencera au dessus de Lisy.

Les rivieres du Gros et du petit Morin seront decrites cy apres dans l'Election de Coulommiers

Yerre

La riviere d'Yerre traversant, a sa source a fontaine-pepin proche de Jouy le chatel. Elle passe à Vaudois, Rozoy, Courtaumer, Argentiers Chaume, Mardilly Epinay et a Yerre d'ou elle prend son nom en celieu. Un ruisseau venant d'Ozoy la ferriere se joint a elle: ensuite elle se jette dans la Seine a Villeneuve St. Georges apres un Cours d'environ quinze lieües

Rozoy

Luiron

Il y a un autre ruisseau nommé Luiron qui sort de l'Etang de Rampillon, passe a Tournan et va se jetter dans la riviere d'Yerre a Chaume

apres un cours d'environ quatre lieües

Grand morin

Coulommiers

Il passe dans l'Election de Coulommiers deux rivieres le Grand et le Petit Morin.

La riviere du Grand morin prend sa source proche Sezanne en Brie, passe a La ferté-gaucher a Joüy sur Morin, a Coulommiers, traverse l'Election et une partie de Celle de Meaux. Elle commence a porter bateau à Tigeaux trois lieües au dessous de Coulommiers proche la Ville de Crecy, passe l'abbaye du Pont aux dames, et ensuite se divisant en deux bras l'un se va jetter dans la Marne à Condé, et l'autre au dessous d'Ebly apres un cours de trois lieües depuis Tigeaux

Petit-morin.

Le Petit-morin a sa Source proche Montmirel et se jette dans la Marne proche la ferté sous-Joüarre Election de Meaux.

Vouzy et Euretain.

Provins

Il passe dans la Ville de Provins les deux petites rivieres de Vouzy et Euretain qui prennent

leur Source a une lieüe au dessus de Provins un Particulier auoit entrepris il y a enuiron vingt cinq ans de faire un Canal pour la rendre navigable, y ayant de l'eau suffisamment. Cette entreprise n'a pas reussie faute de moyens pour fournir a la depense. Elle seroit tres utile pour conduire a Paris par eau les bleds de cette Election qui y croissent en abondance

Ardusson.

Outre la riviere de Seine qui traverse l'Election de Nogent il y a deux petites rivieres qui se nomment l'Ardusson et Lorvin. L'Ardusson prend sa Source aupres du Château de de Marigny passe a l'abbaye de Paradet a St. Aubin, et a Bernieres où elle se jette dans la Seine apres auoir parcouru cinq lieues de pays. Nogent

Orvain

Orvain a sa Source a St. Lupien, passe à Savigny, Tresnel, et se jette dans la Seine a Villiers sur Seine a six lieues de sa Source

Ces deux rivieres sont valoir plusieurs Moulins

Orvant.

Montreau

Outre la Seine et l'yonne qui se joignent a Montreau, il y a deux petites rivieres dans l'Election qui se nomment d'Orvant, et la riviere d'Eau-senée.

La riviere d'Orvant prend sa Source a S.t Valerien Election Election de Nemours entre Celle de Montreau, et Blaine, vient se rendre dans l'Etang de Moret, et au Sortir de Cet Etang se joint a la riviere de Loing au dessous du Chateau de Roane proche le pont de Moret apres un cours de Sixe lieües depuis sa Source, Elle fait tourner vingt quatre Moulins a bled, et un a Soulon qui Sert a la Manufacture de Bormeilles.

Eau-senée.

La Riviere d'Eausenée a sa Source a Becherelle, et va se rendre dans la Seine apres un cours de deux lieües au Lieu nommé La Muette. Elle fait tourner dix moulins. Elle est remarquable en ce qu'elle va du Couchant au Levant.

Vanne

Outre la riviere d'Yonne qui passe a Sens, il ya encore la riviere de Vanne Election de Troyes a neuf lieües de Sens, et se rend dans la riviere d'Yonne a Sens. En l'année 1639 on a essayé de la rendre navigable : Ce travail a eté trouvé de dificile execution, acause que son lit est d'un terrain mouvant. Depuis un an on a repris ce dessein, On est aprés a examiner s'il pourra reussir. Sens.

Tege

Il y a encore dans cette Election la pelite riviere de Tege qui prend sa Source a Pouy passe a Vauluisant et va se jetter dans la Vanne a Molinond a deux lieües de sa Source ayant dans son cours quatre Moulins qu'elle fait tourner

La riviere d'Yonne traverse l'Election de Joigny comme il a ete observé cy dessus et passe au bas de la Ville, la riviere d'Armençon en traverse une partie seulement du côté du Levant. Joigny

Ovanne

Il y a de plus la pelite riviere d'Ovanne

qui a sa source au Village d'Ovanne a dix lieues de la Ville de Joigny au midy. Elle passe a Dracy, La villotte, Grand champ, St Martin, et se jette dans la riviere de Loing. proche la parroisse de Bissy Election de Montargis.

Il y a encore deux ruisseaux dans l'Election nommez Le Tholon et Ocre qui fournissent des pasturages et font valoir quelques Moulins

St florentin. Les rivieres qui passent dans l'Election de St florentin sont l'Armençon l'Armence et le Serain.

La riviere d'Armençon sera décrite cy apres dans l'Election de Tonnere qu'elle traverse

Armence

La riviere d'Armence a sa source proche la Ville de Chaours Election de Bar sur Aube distant de sept lieues environ de St florentin. Elle passe a Ervy, a St florentin et se jette dans l'Armençon a 500 pas au dessous de la Ville de St florentin.

Ces deux rivieres jointes ensemble pouroient

etre rendues navigables avec des Eduses en affermissant le terrain en quelques endroits ou il n'est pas solide. On pretend que cette depense ne seroit pas bien considerable

La riviere de Serain sera decrite cy aprés dans l'Election de Tonnerre.

Ces rivieres et quelques ruisseaux font valoir dans l'Election trente six Moulins a bled et a tan.

Armençon

La Riviere d'Armencon passe dans l'Election de Tonnerre. Elle prend sa Source un peu au dessus de la Ville de Semeur province de Bourgogne. Elle ne porte point bateau. On a essayé autrefois de la rendre navigable, cette entreprise n'a pas reussie parceque cette riviere dans les crues d'eau charie beaucoup de Sables qui proviennent des Montagnes, comble son lit, et elle s'en forme vn nouveau: Ce qui arrive frequemment. Elle traverse une partie du Tonnerrois, passe a Ancy le Franc, a Tonnerre, entre dans l'Election de St. florentin a Dannemoyne, passe a

a St. florentin ou l'armence autre petite riviere se joint a elle, suit son cours par Briesnon-l'archeveque où on commence a flater des bois pour Paris et tombe dans l'yonne au Lieu dit les Roches a cinq lieues au dessous de St. florentin, et deux au dessus de Joigny. feu M. de Louvois qui avoit plusieurs Terres dans cette Election la fit sonder pour sçavoir si elle pouroit être rendue navigable, sa mort a prevenû les desseins qu'il avoit sur cette entreprise

Serain.

La riviere de Serain traverse pareillement cette Election: Elle a sa source vn peu au dessus d'avalon ville de la province de Bourgogne passe a Chablis, Pontigny, et va se perdre dans l'yonne a Bonnard a trois lieües au dessus de Joigny

Laignes.

Il y a encore la petite riviere de Laignes qui prend sa source dans le milieu de Laignes: Elle passe aux Riceys, et va se joindre a la Seine au Lieu nomé

Potisy une lieüe au dessus de Bar sur Seine pays de Bourgogne. Elle fait tourner plusieurs Moulins a bled.

Cure et Cousin.

Oultre la riviere d'yonne qui traverse cette Election comme il a été observé cy dessus il y a encore la petite riviere de Cure qui prend sa Source a l'abbaye de Cure deux lieües au dessus de Vezelay parroisse d'Omecy. Elle passe a Pierre-perthuis a St. Pere a Aquin au bas de la Ville de Vezelay, au dessus de cette Ville la petite riviere de Cousin se joint a elle vis a vis de Blannay: Elle suit son cours par Vermanton et se jette dans l'yonne a Cravant Vezelay

On a proposé de rendre la riviere de Cure navigable sur un cours de sept lieües depuis Aquint jusques a Cravant. Cette proposition a été faite autre fois, et meme la permission en auoit été accordée par Le Roy a M. Le Maréchal d'Albret et a une Compagnie qui s'étoit formée pour cette entreprise par Lettres patentes du mois de Juillet 1663

Apres un examen et proces verbal dressé de l'état des Lieux, on pretend que l'execution n'en a pas eté bien suivie. M. le Marquis de Briquemault et autres parties interressées ont repris ce dessein. On examine s'il y a lieu d'y entrer, et s'il peut reussir. Il seroit tres vtile pour le flotage des bois qui se conduisent en quantité sur ces petites rivieres jusques à la riviere d'yonne pour la fourniture de Paris.

Il y a encore trois autres petites rivieres dans l'Election nommées Queusson, Enguillon, et Breujanne qui ne sont que des ruisseaux servant de meme au flotage des bois jusques aux rivieres d'yonne et de Cure, et plusieurs petits ruisseaux qui abondent en ce pays qui font tourner des Moulins et servent aussy au flotage des bois quand les eaux sont grosses par le secours des Etangs qu'on a fait dessus.

Chapitre premier

De l'Etat de l'Eglise dans la Generalité de Paris

Il y a dans la Generalité de Paris deux archevechez, Paris et Sens.

Et trois Evechez Beauvais Meaux et Senlis.

Le Diocese de Paris s'etend sur les parroisses des Elections

Paris pour la plus grande partie

Rozoy en partie

et de Melun sur une parroisse seulement

Le Diocese de Sens comprend les Elections de Sens Etampes, Melun, Nemours, Provins

Rozoy en partie

Coulomniers en partie

Montreau Joigny

Et st florentin en partie

Et hors la Generalité dans Celle d'Orleans

Le Diocese de Beauvais s'etend sur les Elections de Beauvais,

Compiegne en partie

Et Pontoise en partie

Et hors la Generalité de Paris dans celle d'Amiens Soissons et Rouen.

Le Diocese de Meaux a son étendüe sur les Elections de Meaux,

Coulommiers en partie

Et Rozoy en partie

Et hors la Generalité dans celle de Soissons

Le Diocese de Senlis n'a dans la Generalité que l'Election de Senlis

Et hors la Generalité dans celle de Soissons

On s'est servy de cette division de la Generalité par Elections pour donner a entendre plus clairement et l'étendüe des Dioceses et la situation des Benefices.

La Generalité de Paris est composée de Vingt deux Elections dont dix sept sont distinguées Cy dessus par Dioceses,

Les Cinq autres sont Mantes, Montfort

Dreux, Tonnerre, et Vezelay, qui sont de diffe=
rent Dioceses hors la Generalité sçavoir
Mantes est partagé entre les Dioceses de
Roüen Chartres et Evreux.
MontFort est du Diocese de Chartres
Dreux est du même Diocese
Tonnerre est partagé entre les Dioceses d'Au=
xerre et de Langres.
Et Vezelay est partagé entre les Dioceses de
Langres et Autun.
L'Election de Pontoise est partagée non
seulement entre les Dioceses de Paris et de
Beauvais, mais il y a aussy plusieurs parrois=
ses et la Ville qui sont du Diocese de Roüen

Diocese de Paris.

Le Diocese de Paris s'etend comme il vient
d'être observé sur l'Election de Paris pour
la plus grande partie, sur celles de Rozoy
et Pontoise en partie.
Et sur la seule parroisse de Champeaux de

l'Election de Melun.

Archevêché de Paris.

L'Archevêché de Paris a été érigé en Archevêché par le Pape Gregoire 15 sur la requisition du Roy Loüis 13 par Bulles du 13 Novembre 1622 lors de la verification qui en fut faite au Parlement, la Cour mit sans approbation du terme de motu proprio y contenu, et il fut arresté qu'en pareille rencontre il seroit dit obtenües a la requisition du Roy, On luy donna pour suffragant Chartres Meaux et Orleans: C'estoit avant ce temps là vn Evêché suffragant de l'Archevêché de Sens. Les Eveques de Paris etoient Conseillers nez du Parlement et ne cedoient pas le pas dans les assemblées qu'aux Archevêques. Le premier Archeveque a été Mre Jean françois de Gondy Grand-Maistre de la Chapelle du Roy et Commandeur de l'ordre du St Esprit.

Le Roy a illustré ce siége d'une nouvelle dignité l'ayant erigé en Duché pairie par

Lettres patentes données a Versailles au mois d'auril de l'année 1674 sous le titre de Duc de St. Cloud, Mre. françois de Harlay de Chanvalon étant Archeveque. Lors de sa reception au Parlement il ne fut jnstalé que dans le rang de l'erection de sa Pairie.

L'Apostre St. Denis a été le premier Eveque de Paris, c'est un fait constant et convenu par tous les auteurs, mais le temps de sa mission dans les Gaules pour y etablir la foy, et l'opinion que St. Denis Evêque de Paris soit le même St. Denis d'Athenes, et l'Areopagite a fait la matiere entre les scavants de longues dissertations et de grandes controverses. Ceux qui ont tenu pour l'affirmative se sont fondez sur le rapport d'hilduin Abbé de St. Denis en france qui vivoit au commencement du 9e. Siecle Lequel a composé par ordre de l'Empereur Louis le debonnaire la vie de l'apôtre St. Denis Eveque de Paris. Il rapporte dans son histoire sur le temoignage de Visbius Auteur supposé que St. Denis l'Areopagite Evêque d'Athenes ayant apris que St. Paul dont

il étoit disciple etoit prisonnier a Rome, quitta la Grece et son Eglise pour le venir visiter - qu'ensuite etant demeuré a Rome il fut envoyé par le Pape Clement premier dans les Gaules pour y annoncer la foy qu'il vint a Paris avec Rustic et Eleuthere qu'il fonda l'Eglise de Paris dans le premier siecle, et que travaillant a repandre les lumieres de l'Evangile, le Prefet fescennius l'auroit fait arrester avec ses Compagnons qu'ils auroient signé de leur sang la doctrine qu'ils avoient preschée et auroient souffert le martire. Ce recit mêlez de faits incertains et éloignez de la verité a été rejetté par les plus scavants critiques de notre têms

L'opinion contraire est fondé sur le sentiment de Sulpice Severe auteur du quatrieme siecle, et sur le rapport de Gregoire de Tours Ecrivain du sixiéme.

Sulpice Severe dans le second Liure de son histoire nous apprend qu'il n'y a point eû de martire dans les Gaules avant la Cinquiesme persecution qui fut excitée sous l'Empereur -

Marc Aurelle vers l'an de Jesus-christ 177, la Religion ayant été long temps a s'établir en deça des Alpes

Sub Aurelio Antonini filio, persecutio quinta agitata, ac tunc primum jntra Gallias martiria visa, servis trans Alpes Dei religione suscepta

L'histoire de Gregoire de Tours Livre p^er. Chapitre 29 rapporte sur les anciens Actes de la passion de S^t. Saturnin que S^t. Denis a fondé l'Eglise de Paris avec Rustic et Eleuthere sous l'Empire de Decius vers l'an 250 et que ces Saints ont soutenû leurs predications par l'effusion de leur sang. Les autres Monuments de l'antiquité sont conformes aux sentiments de ces deux Celebres Auteurs qui ont été suivis par tous les Modernes: C'est pourquoy on peut fixer l'etablissement de l'Eglise de Paris vers le milieu du troisiéme Siecle.

Il y a eû autrefois une Celebre Contestation entre le Chapitre de Nôtre Dame de Paris et les Religieux de S^t. Denis pour sçavoir si le chef de S^t. Denis qui est a Nôtre Dame est du

Corinthien ou de l'Areopagite, il a été jugé par Arrest qu'il est du Corinthien, et non de l'Areopagite.

Les Archives de l'Eglise de Paris comptent 112 Evêques depuis St. Denis jusques a Mre. Louis Antoine de Noailles qui remplit aujourd'huy ce Siege et gouverne ce Diocese avec tant d'edification de lumiere et de sagesse.

De ces Prelats plusieurs se sont rendus recommandables les vns par leur pieté d'autres par leur doctrine, et d'autres par les services qu'ils ont rendus a l'Eglise: Il y en a six que l'Eglise honnore comme Saints, dix qui ont eû place dans le sacré College des Cardinaux et quelqu'vns ont eté Chancelliers

Difrois étoit Eveque de Paris lorsque l'Empereur Charlemagne fonda l'Université qui fut si fameuse dez sa naissance, et qui a conservé et augmenté sa reputation dans la suite des Siecles par les services qu'elle a rendus a la Religion et a l'Etat.

Dans une Contestation qui fut portée au

Parlement en 1469 entre l'Université de Paris et Celle de Bourges au sujet de l'établissem.t de cette derniere: Il fut allegué par l'Université de Paris qu'elle avoit été autrefois à Athenes, qu'ensuite elle avoit été transferée à Rome, et que depuis s'etant donnée à Charlemagne, il la fit venir à Paris.

Pierre Lombard Evêque de Paris en 1159 avoit été Precepteur de Philippe de France fils de Louis 6.e Il se rendit fort celebre par sa profonde erudition. Guillaume d'Auvergne luy succeda qui fut fort sçavant dans les Lettres sacrées et prophanes: Ce fut luy qui dans une Assemblée de Docteurs tenüe chez les Jacobins en l'année 1238 fit condamner la pluralité des Benefices.

Dans ce temps là fut fondé la Sorbonne en l'année 1252 par Robert de Sorbon Aumosnier du Roy S.t Louis Chanoine de l'Eglise de Paris sous l'Episcopat de Guillaume Beaufety. En 1304 Le Roy Philippes Le Bel fonda le College et la Maison de Navarre.

dimeric de Maignac Cardinal et Eveque de Paris assista avec les grands du Royaume au Parlement en 1375 ou Le Roy Charles Le sage tint son Lit de justice et fixa a 14 ans la majorité des Roys de france

Le Cardinal du Bellay Eveque de Paris ne borna pas ses soins au Gouvernement de son Eglise. Il n'oublia rien sous les ordres du Roy francois premier pour contenir henry 8 Roy d'Angleterre dans l'unité de la foy l'histoire marque que si a Rome on auoit suiny les sages Conseils de ce Cardinal l'Angleterre seroit encore soumise aujourd'huy au St. Siege.

Il y a eû depuis l'erection six Archeveques de Paris sçavoir

En 1623 Mre. Jean francois de Gondy qui a été le premier Archevêque.

En 1659 Mre. Jean Paul de Gondy et Cardinal de Retz

En 1664 Mre. Pierre de Marca qui a été nommé seulement et n'a jamais pris possession.

En 1664 Mre Hardoüin de Perefix.

En 1671 Mre François de Hartay de Chanvalon premier Duc et Pair.

En 1695 Mre Loüis Antoine de Noailles Duc et Pair.

Anciennement l'Archeveque de Paris n'avoit aucune jurisdiction dans le faubourg St Germain. Mr de Perefix Archevêque de Paris en l'année 1668 pretendit que ce faubourg devoit etre sujet a la jurisdiction ordinaire comme le reste de la Ville de Paris. Cette pretention fit la matiere d'un proces entre luy et l'Abbé de St Germain, qui fut terminé par transaction par laquelle la jurisdiction de l'Archeveque et Celle de l'Abbé de St Germain fut restrainte inter claustra a la charge et condition que le Prieur de l'Abbaye de St Germain seroit et demeureroit Vicaire general né de l'Archeveché de Paris. Cette Transaction fut homologuée par Arrest du Parlement, et depuis confirmée par Lettres patentes du 8 Avril 1669.

La jurisdiction de l'Archevêque est l'Officialité

qui est composée d'un official, un Promoteur et un Greffier a son étendüe sur tout le Diocese de Paris.

L'Archeveque de Paris a vne autre justice appellée la temporalité qui est exercée par un Juge qui connoist des appellations et Sentences rendües en matiere civile par les officiers des Justices dependantes du temporel de l'Archevêché.

L'Archevêque de Paris a apresent quatre Evechez suffragans qui sont Meaux, Chartres, Orleans, et Blois.

Blois a été nouvellement demembré de l'Eveché de Chartres et érigé en Eveché en l'Année 1698 par le Pape Innocent 12 a la requisition du Roy, et a été donné pour Suffragant a l'Archevêché de Paris. Pour indemnité de ce demembrement et d'autres distractions qui ont été faites il a été vny à l'Eveché de Chartres l'Abbaye de Joyenval proche St. Germain en laye qui vaut 10000 ₶ de rente. Ce Benefice est du Diocese de Chartres

De ces quatre Evêchez il n'y a que celuy de Meaux qui soit de la Generalité de Paris

Cet Archeveché est divisé en sept Doyennez non compris la Ville faubourgs et Banlieüe de Paris sçavoir

Les Doyennez de Montmorency, de Chelles de Vieux Corbeil, de Lagny, de Champeaux de Montl'hery et de Chateaufort.

Il est composé de vingt trois Chapitres dont il y en a treize dans la ville de Paris.

Trente une Abbayes dont il y en quatre d'hommes compris celle de St. Magloire unie al'Archevêché et six de filles dans Paris.

Soixante six Prieurez dont onze dans la Ville faubourg et Banlieüe de Paris.

Cent quatre vingt quatre Monasteres et Communautés seculieres et regulieres dont il y en a cent vingt quatre dans la Ville faubourg et Banlieüe de Paris.

Quatre cent soixante quatorze Cures dont cinquante neuf dans la Ville faubourgs et

Banlieue de Paris.

Deux cent cinquante six chapelles dont 90 dans la Ville faubourgs et Banlieue non compris celle de Nôtre-Dame

Trente quatre Maladeries dont cinq dans la Ville faubourgs et banlieue de Paris

Cet archevêche a de revenu Cent mil Liures

Chapitres
de la Ville de Paris

Eglise de Paris

Le chapitre de l'Eglise de Nôtre Dame de Paris est le plus considerable du Royaume moins par le grand nombre de ses Benefices et de leurs revenus que pour le merite et distinction de la plûpart des Ecclesiastiques qui le Composent.

Il y a huit Dignités qui sont

Premiere. Le Doyenné qui a une prebande jointe qui est possedée par M. Bouguerel. Il a le double de revenu d'un Chanoine

2°. La Chanterie a de même un Canonicat

joint et le double d'une Prebande: C'est Mr Joly qui en est revêtu

3e Le Grand Archidiaconé de Paris Mons.r Ameline.

4e L'Archidiconé de Josas M. de la Barde President aux Enquestes

5e L'Archidiaconné de Brie M. l'abbé de La Roche.

6e La Sous chanterie M. Petit pied Ancien Conseiller au Châtelet et Docteur de Sorbonne

7e La chancellerie M. Pirot Docteur de Sorbonne

8e Et la Dignité de Penitencier qui est possedée par M. chapellier Grand Maistre du College Mazarin.

Et 51 Canonicats qui valent depuis 1500.tt jusques a 2500 de revenu.

Outre ces dignités et Canonicats il y a Six Vicaires perpetuels sous le titre de St Maur des fossez, St Denis en france St Victor, St Martin des champs, St Marcel, St Germain del'Auxerrois.

Et deux Vicaires de St. Agnan

Et une Chapelle sous diaconale de ce nom qui vaut 800#

Annexes de l'Eglise de Paris

Le Chapitre de St. Jean le rond est composé de huit Canonicats sans dignité qui valent chacun de rente 800#.

Le Chapitre de St. Denis du Pas est composé de 12 Canonicats qui valent chacun 800# de rente.

Les Annexes de l'Eglise de Paris ne sont qu'un même Corps avec le Chapitre, ainsy ce ne sont a proprement parler que des Communautés Ecclesiastiques qui sont soûmises au Chapitre de Paris.

Il y a dans l'Eglise de Nôtre-Dame 150 chapelles fondées qui sont de different revenu sous le titre de la Ste chapelle de la Vierge. Elle est possedée par le Doyen d'Autun qui est de la Maison de Rostaing.

Les Chapelains ont droit de dire la Messe dans l'Eglise de Notre-Dame pour laquelle ils ont

une retribution. Ils sont diuisez en deux Communautés l'ancienne et la nouvelle.

L'ancienne joüit du droit de Committimus

Les Matines se disent a minuit dans l'Eglise de Paris parcequ'elle est consacrée sous l'jnvocation de la Ste Vierge en enfantant le Messie qui est l'heure de la naissance de Jesus-christ.

Le Chapitre de Notre-Dame a 180000^tt de revenu, non compris les maisons Canoniales qui sont vendues par le Chapitre aux chanoines. Ils ont 96 minots de sel annuellement par fondation faite a leur Eglise par Le Roy Louis 12 et charles Duc d'Orleans.

Privileges de l'Eglise de Paris.

Il se trouve dans les archives du Parlement vne chartre du Roy Philippes duguste de l'an 1190 par la quelle ce Prince confirme tous les droits privileges et possessions accordées par Le Roy Louis le jeune son pere, et par les Roys ses predecesseurs à l'Eglise Doyen

et Chapitre de Notre-Dame de Paris voulant qu'elle y soit maintenue sans qu'il y soit donné aucune atteinte. Ces Lettres sont deffenses a tous Chanoines Reguliers ou Religieux d'y tenir aucune Prebande, honneur ou dignité, ny de s'y jmmisser en aucune forme et maniere que ce soit. Elles sont scellées du grand sceau de cire verte sur lats de soye rouge et verte suivant l'usage et la Coûtume de france de sceller de cette facon les Edits et Lettres qu'on appelle Chartres dont la durée doit être perpetuelle

Apres ces Lettres il s'en trouve d'autres du Roy Jean du 13 Octobre 1350 adressées au Sr de Trancarville Grand Maistre de son hôtel par les quelles il luy est ordonné de faire déloger si besoin étoit du cloistre de Notre-Dame plusieurs Nobles et autres qui s'y seroient logez malgré les Doyen et chapitre acause de l'affluance du peuple qui seroit venû a Paris pour l'Entrée du Roy, sa Majesté leur ayant octroyé qu'aucuns n'y

logeassent qu'eux et leurs serviteurs.

On n'entreprend pas de décrire icy les prerogatives privileges droits et Exemptions de cette Eglise, il suffit de dire qu'elle est la premiere du Royaume, et que la pieté singuliere de nos Roys pour cette Basilique les a tous portez a l'enrichir de leurs dons et concessions et à luy laisser quelque Monument celebre de leur Zele pour la Religion.

Le Chapitre de l'Eglise de Paris est apellé Regent de l'Archeveché: Il est independant de la jurisdiction de l'Archeveché: Il a sa jurisdiction separée qui est exercée de même que celle de l'Archeveque par vn official vn Promoteur et un Greffier, la quelle s'etend sur les chanoines Beneficiers, Chapelains et officiers de l'Eglise de Paris, sur les quatre filles de cette Eglise, sur l'hotel Dieu de Paris, sur l'Eglise de St. christophle. Tous lesquels Beneficiers sont justiciables de l'official du Chapitre, et sont tenus de comparoître le 19 Mars au Synode qui se

tient au Chapitre, et d'y repondre en personne
Et comme M. l'Archevêque fait ses visites
dans ce qui depend de sa jurisdiction le Chapitre
fait les siennes de même par ses Deputez dans
les Lieux qui sont de sa dependance et
poursuit les Delinquants jusques a Sentence
diffinitive.

Le Chapitre a aussy une autre Jurisdiction
pour sa temporalité qui s'exerce par vn
Bailly vn Procureur Fiscal et vn Greffier.
Cette Jurisdiction s'appelle la Barre du
Chapitre. Elle a été accordée par les Roys
de france a l'Eglise de Paris. De temps im=
memorial notamment par Lettres patentes
du Roy Louis xi du mois de Septembre
1445 par lesquelles il est fait deffenses
a tous Juges ordinaires Royaux d'y
exercer aucune justice par prevention ou
autrement, Lesquelles sont confirmées par
autres Lettres du Roy du 14 Aoust 1696.
Registrées au Parlement le 2 Septembre
ensuivant par lesquelles sa Majesté.

en interpretant l'Edit du mois de feurier 1674 portant reunion des Justices de Paris au chastelet, declare n'avoir entendu y reunir la haute, Moyenne et basse justice de l'Eglise de Paris appellée La Barre du chapitre pour l'estendüe de l'Eglise Parvis et cloistre seulement ensemble du Terrain etant proche le cloistre dans les quelles sa Majesté les a maintenûs et gardez et au droit de Voirie dans ces Lieux.

Les appellations de ces Jurisdiction de l'Archeveque et du chapitre sont portées immediatement au Parlement.

L'Eglise de Paris a toûjours esté la mere des sciences qu'on a enseignées à Paris. Anciennement cet Exercice des Belles Lettres et des sciences se faisoit dans le Parvis de l'Eglise de Paris, Mais cette Ville etant devenüe la Capitale du Royaume, et s'étant fort augmentée, on la transferée en un Lieu qu'on appelle l'Université, et les dignités

del'Eglise de Paris, qui etoient chargées de ce soin l'ont continué depuis ce temps là c'est pour quoy le chancellier del'Eglise de Paris est chancellier del'Université, et le Chantre a le Gouvernement des petites Ecoles et de la Grammaire, et il n'appartient qu'a luy seul d'en accorder les permissions: Ils ont l'vn et l'autre droit de visite dans ces Lieux.

Le Penitencier de Paris a encore une Jurisdiction pour les cas reservez, et tout ce qui regarde le fort jnterieur qu'il exerce par luy mesme en vertu de la dignité

Et les Trois Archidiacres ont chacun droit de visite dans l'étendue de leur Archidiaconé

L'Archeveque de Paris a la presentation et Collation des dignités de Son Eglise, et de Vingt deux Canonicats a la reserve des deux dignités de Doyen et de Sous=chantre qui sont conferées par le Chapitre les autres Vingt neuf Canonicats sont a la presentation et Colation des Doyen, chanoines et chapitre: Ils sont appellez Benefices.

servitoriaux parce qu'ils ne peuvent estre conferez qu'a des Clercs Ecclesiastiques et Enfans de Chœur qui ont servy dans l'Eglise le temps marqué par les statuts afin que le Service uniforme s'y perpetüe

Outre ces Benefices qui sont ala colation du Chapitre, il y en a plusieurs autres qu'il a droit de conferer, dont il a été fait une distribution entre les Chanoines, ensorte que chacune Prebande a un nombre de Benefices annexez a sa Collation particuliere

Quatre filles de l'Archevêché.

Il y a quatre chapitres qui sont nommez les filles de l'Archevêché qui sont tenus d'aller quand l'Archeveque les mande sçauoir

Le chapitre de st. Marcel

Le chapitre de st. Germain de l'auxerrois,

Le chapitre de st. honnoré,

Et Le Chapitre de st. Oportune.

Le chapitre de st. Marcel est composé

d'une Dignité de Doyen, et de quatorze Canonicats qui valent chacun 400#. de rente. Le Doyen a 1200#. Ces Beneficiers sont logez Il y a aussy dix sept chapelles. Ces Benefices sont a la Colation de M. l'Archeveque de Paris.

Le Chapitre de St. Germain de l'Auxerrois est composé d'une dignité de Doyen, d'une Commission de Chantre, et de treize Canonicats. Le Doyenné est possedé par Mr. d'Argenson Docteur de Sorbonne. Il vaut 8000#. de rente. La chantrerie et les Canonicats valent 1500#. chacun. Il y a onze chapelles de differents revenus depuis 100 jusques a 800#. Le Doyenné est conferé par le Chapitre, c'est vn Benefice éledif. La chantrerie n'est qu'une simple Commission qui est donnée par le Chapitre, Tous les Canonicats sont a la Colation de Monsieur l'Archevêque de Paris, et les onze chapelles sont confercés par le Chapitre aux plus anciens Vicaires Choristes Prestres suivant un Arrest

du Conseil du 14 Novembre 1676. Tous les chanoines ont leurs maisons Canoniales dans le cloistre.

Le Chapitre de St honnoré est composé d'une dignité de Chantre, et de Onze Canonicats valant chacun 2000# de rente, ces Beneficiers logez. Le chantre peut estre aussy chanoine, en ce Cas il a le double de revenu. Ce Chapitre a Soixante douze mille Liures de rente. Ces Benefices sont a la Colation sçauoir la dignité de Chantre du Chapitre de St honnoré, et a l'egard des Canonicats, Cinq sont a la Colation de M. l'Archeveque de Paris, et Cinq a Celle du chapitre de St Germain de l'auxerrois, et les onze Canonicats sont alternativement de la Colation de M. l'Archevêque et du Chapitre de St Germain.

Le Chapitre de Ste Oportune est composé d'une dignité de Chefcier et de neuf Canonicats a l'un des quels la Cure et la dignité sont jointes. Ces Benefices valent chacun 300# de revenu. Le Curé a 800#. Ces Benefices sont a

a la Colation des Chanoines de St Germain de l'Auxerrois qui les ont dans leurs portions.

Quatre filles de Nôtre-Dame.

Il y a quatre autres Chapitres ou Communautés qui sont nommées les filles de Notre-Dame sur les quels le Chapitre de Paris a Jurisdiction sçauoir.

Le Chapitre de St Mederic
Le Chapitre du St Sepulchre
Le Chapitre de St Benoist
Le Chapitre de St Etienne des grez

Le Chapitre de St Mederic est composé d'une dignité de Chefcier et de six chanoines qui ont 600# de revenu chacun. Le Chefcier est chanoine et Curé et de six chapelains en titre. Anciennement il y auoit deux dignités de Beneficiers. Tous ces Benefices sont conferez par deux chanoines de Notre-Dame qui ont le droit de Colation annexé a leur Prebande.

Le Chapitre du St. Sepulchre est composé de cinq Canonicats sans dignité qui valent chacun 400tt de revenu: Ils sont a la colation alternativement de deux Chanoines de l'Eglise de Paris qui ont ce droit dans leurs portions et des administrateurs de l'hôpital du Saint Sepulchre.

Le Chapitre de St. Benoist est composé de six Canonicats sans dignité qui valent 600tt. chacun: Ils sont a la nomination de six Chanoines de Nôtre-Dame qui en conferent chacun un. Il y a douze Chapelains qui ont Trois cent Liures de rente chacun: Ils sont à la nomination et colation des Chanoines de St. Benoist. La Cure ou Vicairerie perpetuelle de St. Benoist est a la nomination du Chapitre et Communauté de St. Benoist.

Le Chapitre de St. Etienne des grez est composé d'une dignité de Chefcier et de douze Canonicats qui valent chacun 300tt. Le chefcier a le double. Ces Benefices sont a la Colation de deux Chanoines de Nôtre-Dame qui ont ce

droit annexé a leurs Prebandes. Ils en donnent six chacun

Les autres Chapitres de Paris sont

Le Chapitre de la Ste chapelle du Palais
Le Chapitre de St Jacques de l'hôpital.
Le Chapitre de St Thomas du Louvre.
Le Chapitre de St Nicolas du Louvre
La Ste Chapelle est sçituée dans l'Enclos du Palais. Le Palais etoit anciennement la demeure des Roys, et cette chapelle leur Chapelle ordinaire. Elle fut rebâtie par ordre du Roy St Loüis en l'année 1245 pour y mettre en depost les precieuses reliques de la Couronne d'épines et de la vraye Croix de Notre Seigneur et plusieurs autres que ce Saint Roy avoit obtenües de l'Empereur Baudoüin et pour leur faire rendre l'honneur et le Culte qui leur est dû, il y fonda un Chapitre composé d'une dignité de Tresorier et de huit Canonicats, Lesquels furent augmentez de Cinq par Le Roy

Philipes Le Long en l'année 1318 ensorte qu'ils sont le nombre de Treize. On ne montre les reliques de la Ste Chapelle que par ordre du Roy en vertu de Lettres de Cachet. Le Tresorier de la Ste Chapelle a droit d'officier pontificalement auec la Mitre sans Crosse sine baculo quand il n'est point Evêque comme il est porté par les Bulles de Concessions des Papes obtenues par nos Roys. Cette dignité est possedée par M. l'Abbé de Champigny. Elle vaut 7000tt de rente. Il est curé de l'Enclos du Palais. Celuy des Canonicats est inegal depuis 2000tt jusques a 4000tt les Beneficiers logez. Il y a un office de Chantre attaché a une Prebande qui vaut de plus environ 200tt de revenu. Il y a six Chapelles perpetuelles de differents revenus dont la moindre vaut 1500tt. Ceux qui les possedent sont aussi logez. Tous ces Benefices sont a la colation du Roy qui les confere de plein droit. Ces Beneficiers sont Commenceaux de la maison

du Roy, et en cette qualité jouissent de tous les privileges des Commenceaux.

Le Chapitre de St. Jacques de l'hôpital est composé d'une dignité de Tresorier qui a 1500# de revenu; de sept Canonicats qui ont chacun 600#. et de douze Chapelles qui ont chacune 400#. Ces Benefices sont à la Colation des Pellerins qui disent tous les ans trois administrateurs lesquels Conferent les Benefices dans leur Année d'administration lors qu'ils viennent a vacquer.

Le Chapitre de St. Thomas du Louvre est composé d'vne Dignité de Doyen et de onze Canonicats dont l'vn est joint au Doyenné qui valent de revenu sçavoir le Doyenné 2000# et les Canonicats 300#. Le Doyen est à la colation du Chapitre, et les Canonicats sont conferez, quatre par Le Roy et les sept autres alternativement par sa Majesté et par M. l'Archevêque de Paris

Le Chapitre de St. Nicolas du Louvre est composé d'une dignité de Prevost et de Dix

Canonicats. La Prevôté vaut 1800 ll et les Canonicats 800 ll chacun. Ces Benefices sont a la colation de M. l'Archeveque de Paris a la reserve d'un Canonicat qui est en patronage laique dependant du Sr Galicher Gentilhomme de la province de Limoges.

Abbayes d'hommes de la Ville et Banlieüe de Paris.

L'abbaye de Ste Genevieve ordre de St Augustin, Chanoines Reguliers est possedée par un Religieux du même ordre. L'abbé est electif par les Religieux et triennal. Cette Maison a de revenu 70000 ll.

L'abbaye de St Germain des prez est possedée par M. le Cardinal de Fustemberg Elle vaut de rente 72000 ll.

L'abbaye de St Victor ordre de St Augustin est possedée par M. le Cardinal de Coaslin. Elle vaut de rente 35000 ll.

L'abbaye de St Magloire ordre de St Benoist est unie a l'Archevêché.

Abbayes de filles

L'Abbaye de St Antoine des Champs ordre de St Bernard est possedée par Madame de Montchevreüil. Il y a 50 Religieuses. Elles ont 25000# de rente.

L'Abbaye du Val de grace de fondation Royale ordre de St Benoist est possedée par une Abbesse triennale élective. Il y a 50 Religieuses et 15 Converses. Elles ont 30000# de rente.

L'Abbaye du Port Royal ordre de St Bernard est un demembrement du Port royal des champs: Elle est possedée par Madame de Chanvalon: Il y a 55 Religieuses et 12 Converses. Cette Maison a 8000# de rente.

L'Abbaye des Cordelieres du faubourg St Marcel ordre de Ste Claire élective triennale est possedée par Madame Lefeure de La Malmaison. Elles sont 60 Religieuses. Elles ont 10000# de rente.

L'Abbaye de Penthemont Ordre de Saint Bernard est un demembrement qui vient du

Diocese de Beauvais. Elle est possedée par Madame de Courville. Il y a 25 Religieuses, qui ont 2400 ₶ de rente

L'abbaye aux Bois ordre de St. Bernard est possedée par Madame de Mailly. Il y a 41 Religieuses. Elles ont 15000 ₶ de rente.

Prieurez de Filles dans la Ville de Paris

Le Prieuré de Cherche midy ordre de St. Benoist est possedé par Madame de Longanet. Il y a 30 Religieuses. Elles ont 4500 ₶ de rente.

Le Prieuré de Bellechasse Chanoinesses du St. Sepulchre de hierusalem a été transferé de Philippeville a Paris en consequence des Lettres patentes de l'année 1636: Il est possedé par Madame de Verdilly Prieure perpetuelle élective. Il y a 55 Religieuses et 10 Converses: Elles ont 12000 ₶ de rente.

Prieurez d'hommes.

Le Prieuré de St. Martin des Champs l'une des Quatre filles de Clugny ordre de St. Benoist est possedé par M. l'abbé de Lyonne

Il vaut 44000# de rente. Il y a 108 Benefices qui dependent de ce Prieuré.

Le Prieuré de St. Denis de la Chartre ordre de St. Benoist est d'une tres Ancienne fondation. Les Religieux de cette Maison ont une Chartre de Gilbert 67e Evêque de Paris de l'Année 1122 qui porte que l'Eglise de St. Denis de la Chartre a été d'ancienneté et de temps jmmemorial fondé par un Chevalier nommé Ausolde et Retrude sa femme pour le repos de leurs ames, et de leurs parens, et qu'ils y etablirent des Prestres pour y faire le service divin. Ce Prieuré est possedé par M. l'abbé Testu: Il vaut 12000# de rente. Il y a six Religieux.

Le Prieuré de St. Julien le pauvre est uny al'hôtel-Dieu de Paris.

Le Prieuré de Nôtre-Dame des champs est possedé par M. le Cardinal de Coaslin Il vaut 4000# de rente.

Le Prieuré de St. Barthelemy est uny à

al'Archeveché acause del'Abbaye de St. Magloire dont il est dependant

Le Prieuré de St. Bon est possedé par M. l'Abbé Chapellier chanoine de Nôtre Dame: Il vaut 1500 ll.

Le Prieuré des Billettes

Le Prieuré des Celestins.

Le Prieuré de Ste Croix de la Bretonnerie

Le Prieuré et Convent de Ste Catherine du Val des Ecoliers.

Ces quatre Prieurez sont possedez par des Religieux de ces Maisons

Benefices du Diocese

Chapitres

Les autres Chapitres du Diocese sont

Le Chapitre du Bois de Vincennes

Le Chapitre de St. Maur des fossez

Le Chapitre de St. Martin de Champeaux

Le Chapitre de St. Mederic de Linas.

Le Chapitre de St. Spire de Corbeil

Le Chapitre de St. Cloud,

Le Chapitre de Palaiseau.

Le Chapitre de St. Martin de Montmorency
Le Chapitre de St. Cosme et de St. Damien de Luzarches
Le Chapitre de St. Paul a St. Denis.
La Ste Chapelle du Bois de Vincennes a été fondée au mois de Novembre de l'année 1379 par Le Roy Charles cinq par Lettres patentes données a Montargis. Elle est composée d'une dignité de Tresorier qui a 2500# de revenu; d'vn office de chantre qui a vn Canonicat annexé avec 1500# de revenu et de Onze Canonicats qui valent chacun 1200#. Six Chapelains ou Vicaires perpetuels qui ont 600#. Ils ont entrée au chapitre. Tous ces Beneficiers sont logez dans un Endroit du Chateau qu'on appelle le Cloistre. Leurs maisons ont été bâties et sont entretenus par Le Roy: Ils ont droit de Committimus au Grand seeau, et joüissent d'autres beaux privileges. Cette fondation a eté confirmée par Le Roy Charles 6 par Lettres patentes données a Paris au

mois de feurier 1387 registrées en la Chambre des Comptes le 26 Octobre 1388

Par Le Roy henry 2 par autres Lettres patentes du mois de Septembre 1550

Par Le Roy Charles 9 par Lettres du 26 Juin 1568.

Par Le Roy Henry 3 par autres Lettres du mois de Mars 1575.

Par Le Roy Henry 4 par autres Lettres du mois d'Auril 1595.

Par Le Roy Louis 13 par autres Lettres du mois d'Aoust 1611.

Par Le Roy gloriusement regnant par autres Lettres du mois de Decembre 1645.

Tous ces Benefices sont a la Collation du Roy.

Le chapitre de la Ste Chapelle du Vivier Diocese de Meaux qui etoit composé de Six chanoines dont l'Un étoit Tresorier et l'autre chantre, de quatre Vicaires perpetuels, et de quatre Clercs aussy perpetuels a été suprimé et uny a la Ste Chapelle

de Vincennes par Lettres a Compiegne au mois de Mars 1694, et il n'est resté dans l'Eglise du Vivier qu'vn chapelain perpetuel a la nomination du Roy auec 600 ll de revenu qui luy sont payées par le Chapitre de Vincennes, et vne maison pour son Logement qui luy est assignée par le Chapitre.

Par cette Translation quatre des six Canonicats et deux des quatre Vicaireries perpetuelles du Vivier, et les quatre Clergeries ont été vnies et jncorporées au Chapitre de Vincennes auec tout le revenu du Chapitre du Vivier, et les droits honorifiques, et tous les autres Benefices ont été supprimez.

Il y avoit encore dans le Chapitre du Vivier douze Chapelains honnoraires c'est a dire sans revenu qui ont été conservez et transferez a Vincennes, lesquels jouissent comme les Chanoines du droit de Committimus au Grand sceau. Ces chapellains sont a la Collation du chapitre de Vincennes.

Le Chapitre de St. Maur des fossez de fondation Royale est composé d'une dignité de Chantre qui vaut 2000# de revenu et de huit Canonicats qui valent chacun 1000# et de quatre Vicaireries perpetuelles qui ont chacune 500#. Le chapitre est Curé primitif de l'Eglise de St. Nicolas parroisse du dit Lieu.

Le Chapitre de St. Martin de Champeaux est composé d'un Doyenné et de dix Canonicats qui valent chacun 1000# de revenu.

Le Chapitre de St. Mederic de Linas est composé de deux dignités Doyen et Chantre et de huit Canonicats non compris les deux annexez aux dignités. Ils ont 3000# de revenu a partager entr'eux tous.

Le Chapitre de St. Spire de Corbeil est de fondation royale: Il est composé d'une dignité d'abbé d'une autre de chantre et de neuf Canonicats, et six chapelles non compris les deux annexez aux dignités Ils ont de revenu 6300#. C'est M. de

Launay qui en est abbé

Le Chapitre de St. Cloud est composé d'vne dignité de Doyen, d'un office de chantre, de neuf chanoines et huit chapelains La dignité a vn Canonicat joint et pareillement l'office de Chantre. Ils ont de revenu 4200 ll.

L'Eglise de St. Cloud est une des plus anciennes du Royaume. Elle a été fondée par St. Cloud sur la fin du Sixe. Siécle. Cette parroisse s'appelloit Nogent sur Seine, elle fut depuis nommée de St. Cloud, acause que ce Saint s'y étoit retiré, qu'il y a vécu et y est decédé. et que depuis sa mort son tombeau a été en grande veneration au peuple de Paris. Ce Saint donna ce Lieu al'Eglise de Paris en reconnoissance de ce qu'il en étoit prestre.

Les chanoines ou Chapelains de Palaiseau sont au nombre de quatre. Ils ont 600 ll de revenu.

Le Chapitre de St. Martin de Montmorency est vny ala Congregation des Prestres del'oratoire

Ils sont au nombre de huit. Ils ont 3000 ll. de rente. Ils deservent aussy la Cure de cette parroisse.

Le Chapitre de St. Cosme et de St. Damien de Luzarches est composé d'une dignité de Prevost et Chanoines, et six autres chanoines M. Le jay est Prevost: Ils ont ensemble de revenu 4100 ll.

Le Chapitre de St. Paul a St. Denis est de fondation Royale: Il est composé d'une dignité de chantre de seize Canonicats, et de Treize Chapelains qui ont ensemble 5000 ll. de rente.

Abbayes d'hommes

L'Abbaye de St. Denis en france ordre de St. Benoist a été vnie depuis quelques années a la Maison Royale de St. Cyr. Celle abbaye a eté bâtie et fondée par Le Roy Dagobert l'an 639 et depuis augmentée et embellie par les Roys ses Successeurs: Elle a toujours été teniie par des Princes et Prelats du premier rang. Le dernier qui l'a possedée a été M. Le

Cardinal de Retz qui jouissoit de 100000 ll. de rente. Son Eglise sert de Mausolé Royal comme il sera cy aprés observé en parlant de la Ville de St. Denis. Il y a dans ce Monastere 70 Religieux.

L'Abbaye d'Berivaux ordre de St. Bernard est possedée par M. Molé abbé de Ste. Croix Maistre des Requestes. Elle vaut 8000 ll. de rente: Il y a cinq Religieux qui ont 3750 ll.

L'Abbaye de Liury ordre de St. Augustin est possedée par M. l'Evêque de Senlis vaut 3000 ll. de rente pour l'abbé et 2000 ll. pour les Religieux qui sont au nombre de cinq.

L'abbaye de Nôtre Dame d'Iverneaux ordre St. Augustin Chanoines Reguliers est possedée par vn Religieux du même ordre. Elle vaut 3000 ll. de rente. Il y a dix Religieux.

L'abbaye de St. Pierre de Lagny ordre de St. Benoist a été fondée par Furcy Gentilhomme Ecossois dans le septe. siecle.

Les Normands la ruinerent et la brulerent dans le 9.e Siecle: Elle fut reparée dans le dixiéme par hebert de Vermandois Comte de Troyes et de Meaux qui la fit rebastir et y fut enterré l'an 993. Plusieurs Seigneurs ont fait de grands biens à cette abbaye Thibaut le jeune Comte de Champagne luy donna le Comté de Lagny sur Marne.

Nous avons des Lettres patentes du Roy Louis onze du 12 Juin 1468 Registrées au Parlement le 14 Juillet ensuivant par les quelles il est fait Manse al'Abbaye de St. Pierre de Lagny sur Marne de 200.tt de rente annuelle que les Religieux de cette abbaye doient tenus de payer annuellement a la Recette ordinaire du Domaine de Meaux en consideration des pertes que cette abbaye avoit souffertes durant les guerres et de la devotion singuliere de sa Majesté pour cette abbaye.

Il est fait mention dans ces Lettres qu'en l'année 1223 Thibaut Comte Palatin de

Champagne et Brie avoit octroyé a ces Relig.x Abbé et Convent toutes exemptions d'hostes et exactions pour leurs Domestiques jusques au nombre de 27, et qu'anciennement on avoit accoutumé d'y tenir les foires de Champagne et Brie pendant trois mois de l'année des quelles cette Eglise tiroit tous les ans 10 a 12000.tt de proffit. Cette abbaye est possedée par M. l'abbé de Noirmoutier: Elle vaut 9000.tt de rente al'abbé et 7000.tt aux Religieux qui sont au nombre de quinze.

L'abbaye de Vaux de Cernay ordre de Cisteaux est possedée par M. de Chalnee Eveque de Toulon: Elle vaut 8000.tt de rente Il y a 13 Religieux qui ont 10500.tt de rente.

L'abbaye de La Roche est de petite consideration. Elle n'a que 600.tt de revenu et point de Communauté

abbayes de filles

L'abbaye Royale de Montmartre ordre de St. Benoist fut fondée en l'année 1133 par Le Roy Louis 6 surnommé Le Gros et la Reyne

Adelaide son épouse. Il y avoit auparavant vn Monastere de Religieux de Clugny qui e-toient gardiens du Sommet de cette Montagne où l'Apostre de la France St. Denis et Ses Compagnons ont enduré le Martire. Cette Abbaye est possedée par Madame de-Bellefond. Il y a 60 Religieuses et 12 Relig.ses et 12 Converses. Cette Maison a 28000 tt. de rente et 6000 tt par vne pension du Roy.

Cette Abbaye a vn fief a Clignancourt lequel doit a chaque mutation d'Abbesse à la Manse Abbatiale de St. Denis vne Somme de 1000 tt.

L'Abbaye de Ste. Genneviere de Chaillot ordre de St. Bernard est possedée par Mad.e de Lierre: Il y a 22 Religieuses. Elles ont 6000 tt. de rente.

L'Abbaye d'Isy Ordre de St. Bernard de fondation Royale est possedée par Madame de Boutillier. Il y a 25 Religieuses: Elles ont 7000 tt. de rente.

L'Abbaye de Lonchamp ordre de Ste. Claire

est possedée par une Religieuse élective trien=
nale: Elle a été fondée par Isabelle de france
Sœur du Roy St Loüis qui y a sa Sepulture.
Il y a 55 Religieuses de Chœur et 15 Converses.
Cette Maison a 20000 ll de rente

L'Abbaye de Chelles ordre de St Benoist
est possedée par Madame de Cossé Brissac
vaut 3400 ll de rente. Il y a 60 Religieuses.

L'abbaye de Gif ordre de St Benoist
est possedée par Madame d'Orval: Elle
a 8000 ll de revenu: Elles sont 44 Religieuses

L'abbaye d'yerres ordre de St Benoist
de fondation Royale est possedée par Madame
d'Osez. Elle vaut 10000 ll de rente. Il y a
52 Religieuses.

L'abbaye de Ste Perrinne de La Villette
ordre de St Augustin est de fondation Royale.
Elle est possedée par Madame de Longüeil
Maison: Il y a dans ce Convent 30 Religieuses
de chœur et 6 Converses: Elles ont de revenu
8000 ll: Madame de Maisons a deux Sœurs
Religieuses avec elle.

L'abbaye de Jausy ordre de St. Benoist de fondation Royale est possedée par Madame foucaut. Cette Maison a de revenu 6000.# Elles sont 24 Religieuses.

L'abbaye de Malnoüe ordre de Saint Benoist est possedée par Madame de Bretagne D'Avaugour vaut 15000# de rente. Il y a 40 Religieuses.

L'abbaye de la Saussaye ordre de St. est possedée par Madame de Navailles: Il y a 12 Religieuses. Cette Maison a environ 4000# de revenu.

L'abbaye du Port Royal Deschamps ordre de St. Bernard est possedée par une Religieuse élective triennale: Elle a 18000# de rente. Elles sont 54 Religieuses: C'est Madame Racine qui en est presentement Superieure.

Prieurez d'hommes.

Le Prieuré de Seaux est vny aux Chartreux de Paris: Il vaut 9000# de rente.

Le Prieuré de St. Martin de Palaiseau est possedé par M. l'abbé Lambon Docteur de

Sorbonne: Il vaut 13000# de revenu.

Le Prieuré de Marcoussis est vny a la Communauté des Celestins du lieu: Ils ont 15500# de rente: Ils sont 22 Religieux.

Le Prieuré des forges vaut 400# de rente.

Le Prieuré de Limours vaut 600#.

Le Prieuré d'Ivette possedé par M. l'abbé de Lagrange vaut 600#.

Le Prieuré de Beaulieu vaut 300#

Le Prieuré d'Orcay vaut 370#.

Le Prieuré de St. Clair de Gornets le chateau vaut 170#.

Le Prieuré de Chevreuse est vny a la Maison des Dames de St. Cyr: Il vaut 900#.

Le Prieuré de Villepreaux 2800#.

Le Prieuré de Marly le Bourg est vny a la Cure: Il vaut avec la Cure 1400# de revenu: Il est possedé par M. l'abbé Cottin.

Le Prieuré de Surennes est vny a la Manse Conventuelle de St. Germain des prez, et le revenu est confus avec ceux de la Maison.

Le Prieuré de Versailles est vny a l'Archevêché.

Le Prieuré de Bruyere le Château vaut 1400#.

Le Prieuré et Chef de Bris vaut 700#.

Le Prieuré de St. Germain en Laye est réuny à la Cure: Il vaut 3500#.

Le Prieuré de St. Medart de Jouy est possedé par le Sr. abbé Aignan: Il travaille a en recher-cher les biens qui ont été usurpez: Il en a deja decouvert et reuny quelqu'uns: Il vaut 2000#.

Le Prieuré d'Argenteüil ordre de St. Benoist vaut 6600: Il est possedé par M. le Cardinal de Coaslin, et la Manse Conventuelle 4000#. Ils sont 6 Religieux.

Le Prieuré de Moufsy le Neuf est possedé par M. l'abbé Des Ayettes: Il vaut 4000#.

Le Prieuré de Domont est possedé par M. l'abbe de Barlay: Il vaut 4000#.

Le Prieuré de Deüil sous le titre de St. Eugin est possedé par M. l'abbé D'aboust: Il vaut 5300#.

Le Prieuré de St. Denis de Lettrée est possedé par M. l'abbé de Mesmes: Il vaut 3700#.

Le Prieuré de St. Prix nommé Le Bois St. Pere est possedé par le Sr. abbé de Lesseville. Il vaut 1500#.

Un autre dans le même lieu possedé par M. Pajot vaut 550#.

Le Prieuré de Notre-Dame de Caverny vaut 160#.

Le Prieuré de Conflans Ste honnorine possedé par M. Gueret Doyen de l'Eglise de Paris vaut 4000# de rente.

Le Prieuré des Bons hommes du Bois de Vincennes est ony aux Minismes de Vincennes Il vaut 9000#. Ils sont 15 Religieux.

Le Prieuré de Gagny vaut 1700#.

Le Prieuré de St. Mandé est ony a l'Archeveché.

Le Prieuré de St. Blaise de Rainey transferé a St. Gervais vaut 260#.

Le Prieuré d'Aulnay vaut 4100#.

Le Prieuré de Notre-Dame de Montfermeil possedé par M. Meliand ancien Evequed'Alet vaut 1500#.

Le Prieuré de Grosbois a Villeparisis vaut 300#.

Le Prieuré de Pomponne vny aux Jesuites d'Amiens vaut 1000#.

Le Prieuré de Montjay est possedé par M. l'Eveque de Gap: Il vaut 850#.

Le Prieuré de Marolles vaut 1850#.

Le Prieuré de Mons vaut 700#.

Le Prieuré de Vermelles vaut 700#.

Le Prieuré de St Ouyn pres Tournan vaut 1500#.

Le Prieuré ou Chapelle de Senart vaut 150#.

Le Prieuré de St Thibaut des vignes possedé par M. l'abbé de Grieu vaut 2700#. Il y avoit des Religieux anciennement, Il n'y en a plus presentement.

Le Prieuré de Nôtre-Dame de Gournay est possedé par M. l'abbé D'Angeau. Il vaut 8600#. Il y a deux Religieux qui ont 300#.

Le Prieuré de la Magdelaine dans la

Parroisse de Chessy possedé par M. l'abbé de fourcy vaut 400#.

Le Prieuré de St. Jean dans la Parroisse de Conches est possedé par M. l'abbé D'Arbon Il vaut 570#.

Le Prieuré de Cormier parroisse de Roissy vaut 100#.

Le Prieuré de St. Eloy de Longjumeau Ordre de St. Bernard est possedé par M. l'abbé Boileau vaut 1800#. Il ya cinq Religieux qui ont 1400# de rente.

Le Prieuré de Longpont ordre de St. Benoist possedé par M. le Cardinal de Coaslin vaut 10000#. Il ya Six Religieux qui ont 3650# auec la Chambrerie et autres offices claustraux

Le Prieuré de St. Pierre de Montl'hery vaut 650#.

Le Prieuré de St. yon possedé par M. l'abbé Lambert Docteur de Sorbonne vaut 1000#

Le Prieuré de St. Yrain de Cocheries vaut 200#.

Le Prieuré d'Essonne possedé par M. l'abbé du Mas Docteur de Sorbonne qui a été Conseiller

au Parlement vaut 1900#.

Le Prieuré de St. Guenaut Ordre de St. Augus=
tin vaut 1600#.

Le Prieuré de Chateaufort vaut 320#.

Prieurez de filles

Le Prieuré de Torcy Ordre de St. Benoist est
possedé par Madame de Luines: Il y a trente
Religieuses: Elles ont 3000# de rente Outre
les pensions.

Le Prieuré de Laval ordre de St. Benoist est
possedé par Madame Doradour: Elles sont
30 Religieuses, et n'ont que 800# outre les
pensions.

Le Prieuré de Poissy Diocese de Chartres
Ordre de St. Dominique fut fondé par Le
Roy Philippe Le bel en l'année 1304 qui
dota ce Convent de 6000# de rente en argent.
Depuis les Roys ses successeurs luy ont
donné des biens de fond. Madame de
Chaunes en est Prieure. Il y a 60 Religieuses
Elles ont 20000# de rente.

Fondations de chapelles dans les Chasteaux.

a Bussy St Georges vne chapelle fondée

a Emereville vne chapelle fondée.

a Pomponne vne chapelle fondée.

a Guermande vne chapelle et fondation de 250 ll.

a Conches une chapelle fondée

a ferriere une chapelle fondée

a Menecy une chapelle fondée dans le chateau de Villeroy qui vaut 200 ll. Elle est unie a la Cure.

a Courcouronne vne chapelle fondée par vn seigneur qui vaut 300 ll.

a Eury sur Seine une de même 200 ll.

a Moissy vne de même de 300 ll.

a Esmery vne de même de 300 ll.

a Attilly une ancienne fondation de 10 ll de rente sur le chateau du lieu pour y faire dire une Messe les festes et Dimanches qui ne se payent et ne s'execute plus depuis long-temps.

R. P. P. Jesuites

Les R. P. P. Jesuites ont dans la Ville de Paris trois Maisons, La Maison de Saint Loüis, ou la maison professe, le College de Clermont, et le Noviciat.

Deux Colleges dans la Generalité a Sens et a Compiegne, et une maison a Pontoise.

R. P. P. de l'Oratoire de Jesus.

Les Peres de l'Oratoire ont trois Maisons dans Paris sçavoir Celle de la rüe St. honnoré Celle du faubourg St. Jacques dite St. Magloire et Celle du faubourg St. Germain appellée l'institut.

Ils ont un College a Provins et quelques établissements dans des lieux où ils sont curez a Aubervilliers ils ont une Maison dans la quelle ils sont seize Peres et quatre freres avec 3800# de rente: Ils ont la Cure de la parroisse.

Monasteres Religieux dans Paris.

Les Chartreux.

Les Celestins.

Les Mathurins.

Les Peres de la Mission de St. Lazare.

Les Religieux Benedictins

Les Peres de Ste. Croix de la Bretonnerie

Les Premontrez deux Maisons rue haute-feuille et rue de la Croix rouge.

Les feuillants trois Maisons rue St. honnoré, au faubourg St. Germain et rue d'Enfer.

Les Jacobins ont trois maisons Monasteres rue St. honnoré, rue St. Jacques et rue saint Dominique.

Les Augustins trois Monasteres sur le quay dit des Augustins au faubourg St. Germain et les Augustins deschaussez.

Les Capucins trois Monasteres rue Saint honnoré, rue et faubourg St. Jacques et au Marais.

Les Cordeliers deux Monasteres.

Les Carmes trois Monasteres, Celuy de la place Maubert et des Billettes et les Carmes dechaussez.

Les Minismes deux Monasteres, a la Place

Royale et a Chaillot

Le Penitents de Picpus

Les Theatins.

Les Bernabites

Les Peres de la Doctrine chrestienne.

Les Religieux de St. Antoine

Les Religieux de la Mercy

Religieuses dans Paris

Les Religieuses de Belle chasse

Les Religieuses de l'Assomption ordre de St. Augustin.

Les Religieuses de la Conception Cordelieres.

Les Cordelieres du faubourg St. Germain.

Les Religieuses Capucines

Les Nouvelles Catholiques rue Ste. Anne.

Les Religieuses de St. Thomas ordre de St. Dominique rue Vivienne

Les filles-Dieu ordre de fontevrault rue St. Denis.

Les Augustines de St. Magloire

Les Religieuses de St. Antoine de la Misericorde

Les Religieuses de la Visitation de Ste. Marie ont trois Maisons Monasteres au faubourg

St. Jacques rüe du Bac, et rüe St. Antoine.

Les Religieuses Ursulines deux Monasteres rüe Ste. Avoye et au faubourg St. Jacques

Les Carmelites trois Monasteres, Celuy de Notre-Dame des champs de la rüe Chapon et du Boulloy, et au faubourg St. Jacques.

Les Religieuses feüillantines.

Les Religieuses de l'hôpital de Ste. Catherine

Les Religieuses du St. Sacrement deux Monasteres rüe Cassette et au Marais rüe St. Loüis.

Les Religieuses de l'hôpital de St. Gervais vieille rüe du temple.

Les Religieuses de l'Avé Maria

Les Religieuses de la Madelaine de la Ville l'Evequë

Les Religieuses de l'Annonciade de Pincourt

Les Religieuses Chanoinesses de Picpus

Les Religieuses Angloises de la rüe de Charenton

Les Religieuses du Calvaire.

Les Religieuses du Sang precieux rüe de Vaugirard.

Les Religieuses de Nôtre-Dame de Liesse.

Les Religieuses Recolettes rüe du bac.

Les Religieuses petites Cordelieres rüe de Grenelle.

Les Religieuses de Ste Elisabeth

Les Religieuses Magdelonnettes.

Les Religieuses hospitalieres de la Place royale

Les Religieuses hospitalieres de St Basilisse rüe Monfetard.

Les Religieuses filles bleües.

Religieux du Diocese

Les Mathurins de Montmorency ont été fondez en l'année 1601 par henry de Montmorency. Ils ont 3000 ll de rente.

Les Mathurins de Villeneuve dans la Parroisse de Brou ont la Cure: Ils sont 4 Religieux.

Les Penitents de Luzarches ont 300 ll de rente: Ils sont 7.

Les Penitents de Limours ont 250 ll de rente Ils sont 10.

Les Penitents de Courbevoye ont 1300 ll de rente: Ils sont huit.

Les Augustins dechaussez d'Argenteüil n'ont aucun revenu: Ils vivent d'aumosne Ils sont 16.

Les Augustins de Lagny ont 1000# de rente: Ils sont neuf.

Les Augustins de Pomponne ont 2000# de rente ils sont neuf.

Les Minismes de Vincennes sont dans le Parc

Les Minismes de Brie Comte robert ont esté fondez par M. de Vitry Marechal de france et Madame sa femme: Ils ont 1800# de rente: Ils sont sept.

Les Religieux de Corcy ont 3500# de rente Ils sont 25.

Les Religieux de Ste Gennevieve de Manterre ont 2400# de rente: Ils sont 18. Ils ont la Cure.

La Communauté des Prestres du Montvalerien ont 550#.

La Communauté de la Mission a Versailles est composée de 36 Peres ont 6500# de rente: Ils ont la Cure.

La Communauté de la Mission a St Cloud est composée de sept prestres.

Les feuillans du plessis-picquet ont 2800# de rente: Ils sont 6 Religieux.

Les Jacobins de Gonnesse ont l'administration de l'hôtel-Dieu qui a 2000#. Ils sont 10 Religieux.

Les Carmes de Conflans sont 35 Religieux

Les Picpus de Belleville sont 15.

Les Recoletz de St Denis sont 18. Ils vivent d'aumosnes et sont tres pauvres.

Les Recoletz de Versailles

Les Religieux Camaldules dans la parroisse d'yerres sont 13: ils ont 1200#.

Les Capucins de Meudon sont 38: Ils ont pour superieur le R. Pere Seraphin de Paris qui en est le Gardien: Ils possedent une Maison avec un Enclos d'environ 30 arpens qu'ils tiennent de la liberalité de Monseigneur.

Les feuillants du Plessis Raoul sont Six Religieux: Ils ont environ 1000#.

Les Cordeliers de Noisy pendant le sejour de

la Cour a Marly vont dire des Messes a la Chapelle du Chateau: Il y en a dix les Dimanches et les festes et six les jours ouvrables.

Religieuses du Diocese

Les Annonciades de St. Denis ou filles bleues au nombre de 55 Religieuses et 2 Converses ont 12000 ₶.

Les Ursulines de St. Denis au nombre de 60 et 14 Converses ont 20000 ₶.

Les filles de la Visitation a St. Denis au nombre de 66 ont 18000 ₶ de rente.

Les Carmelites du même Lieu sont 48 et 4 Converses: Elles ont 14000 ₶ de rente.

Les Ursulines d'Argenteuil au nombre de 30 ont 9000 ₶.

Les Ursulines de St. Germain en laye au nombre de 34 ont 4000 ₶.

Les Ursulines de St. Cloud sont 52. Elles ont 11400 ₶.

Les Religieuses de la Congregation de Notre Dame a Corbeil sont 42. Elles ont 4200 ₶.

Les filles de la Croix de Ruel sont 19. Elles ont 2400 ll.

Les Religieuses de Ste Marie de Chaillot sont au nombre de 45. Elles ont 25000 ll. de rente.

Les Bernardines d'Argenteuil au nombre de 29 ont 6000 ll de rente.

Hôpitaux dans Paris.

L'hopital general de Paris a été étably par Edit du mois d'Auril 1656 par les Soins de M. le President de Bellieure: Il n'a commencé à avoir son execution que le 14 May 1657 peu de temps aprés la mort de ce grand Magistract.

Le dessein de renfermer les pauvres Mandians avoit été formé dans le Commencem.t de ce Siecle, et n'auroit pû etre executé. Le nombre de ce peuple libertin et independant qui ne connoissoit ny Loy ny Religion ny Superieur ny Police se trouvant monter vers l'année 1649 a quarante mille personnes obligea les Magistrats de Police, et quelques particuliers

de grande vertu d'jmplorer l'authorité du Roy pour arrester le Cours de leurs desordres et proposerent de les enfermer, sa Majesté entrant auec charité dans un si vertueux dessein fit faire des assemblées a cet effet. Il s'en tint plusieurs chez les principaux Magistrats tant pour dresser un projet de cet etablissement que pour en regler la forme, on y travailla, on en fit vn et il fut vû et examiné par quantité de personnes jntelligentes et notables personnages ensemble les anciennes Ordonnances et Reglements sur le fait des Pauvres. Enfin il fut agrée et arresté. Le Roy nomma vingt six personnes de differentes conditions pour Directeurs perpetuels de cet hôpital et pour chefs nez de la Direction M. le Premier President et M. Le Procureur general du Parlement, et cette grande entreprise reussit contre le sentiment de plusieurs personnes qui la traitoient d'jmagination et de chimere et Ceux qui s'en mesloient de gens de bonne volonté et de peu de prevoyance. On publia

aux Prosnes de toutes les Parroisses de Paris que l'hôpital general seroit ouvert le 7 may 1657. pour tous les Pauvres qui voudroient y entrer de bonne volonté, et de la part des Magistrats, on fit deffenses à cry publicq aux Mandians de demander l'aumosne dans Paris. Le 14 du même mois l'enfermement fut accomply, une grande partie des Mandians se retira dans les Provinces, d'autres prirent le party de travailler pour gagner leur vie, et les plus infirmes se renfermerent de leur propre mouvement et furent tres contents de trouver vne Retraite assuree leur nombre se trouvant monter a 4 a 5000 personnes: Il s'est depuis augmenté et est a present de 10000 compris 2000 enfans trouvez: Ce qui a obligé d'augmenter les Batiments en differents temps.

Le Roy est le fondateur de cet hopital et la favorisé de grands biens et de Liberalités dignes de sa Majesté. Mr le Cardinal Mazarin luy donna Cent mille

Liures et depuis par son testament soixante mille Liures pour faire le beau Batiment de la Salpestriere et plusieurs personnes vertueuses et charitables l'ont assisté de grands secours dans les têms dificiles que la providence leur a envoyé pour le maintien et la conservation d'un etablissement si necessaire

L'administration de cette Maison pour le spirituel est sous la direction d'un Recteur et de 22 Prestres, et pour le temporel de cette de trois Chefs qui sont M. l'Archevêque. M. le Premier President, et M. le Procureur general du Parlement, la quelle est attachée a leurs dignités de 26 Directeurs de differentes conditions qui sont receus au Parlement avec serment de bien fidellement et charitablement administrer les Biens des pauvres d'un Receveur qui preste pareil serment au Parlement, et d'un Secretaire qui le preste au Bureau de la Direction. Voilà de quelle maniere ce grand Ouvrage a eté conceu et executé.

L'hopital general est vn Corps composé

de trois maisons principales qui sont la Pitié, St Denis, La Salpestriere et St Jean a Bissestre. Il y a encore la Maison de Ste Marthe dite Scipion dans laquelle sont etablies la Boulangerie et la Boucherie pour la Subsistance des pauvres.

Outre ces Maisons il y a encore Celle du Refuge et des Enfans trouvez qui sont unis al'hôpital general sous la direction particuliere de quatre Commissaires choisis entre les Directeurs del'hopital general pour chacune de ces maisons, Lesquels changent de trois ans en trois ans et peuvent être continuez.

Dans ces Maisons de la Salpestriere et de la Pitié plusieurs personnes de Condition et des Bourgeois vont Souvent demander des filles pour les Servir: On ne les donne qu'aprés une exacte Connoissance des personnes qui les demandent et être demeurez d'accord de leurs gages et d'autres sont mariées a des Maîtres et

Compagnons de mestier aprés s'estre informez de leurs biens et de leurs mœurs.

Pendant quelques Années les Directeurs par ordre du Roy ont fait embarquer un nombre considerable de filles de cet hopital pour le Canadas où elles ont eté mariées dont l'Eveque de ce pays là les Religieux et les Religieuses qui y sont etablis ont rendus de forts bons temoignages de leur Conduite.

Les garçons qui en sortent sçavent un mêtier et sont en état de gagner leur vie

Outre l'hôpital general il y a encore à Paris plusieurs hopitaux sçavoir

L'hôpital de la Trinité

L'hôpital du St. Esprit

L'hopital des Enfans rouges

L'hôpital des Quinze-vingts

L'hopital des Petites Maisons

L'hopital des incurables.

L'hôtel-Dieu.

Et la Maison des Convalescents.

Hôpitaux du Diocese.

L'hôtel-Dieu de St. Denis a 7000#. de rente au moyen de l'Union qui a esté faite de la Maladerie de l'Ordre de St. Lazare qui valoit 2000#. de rente: Il est administré par le Prieur de l'abbaye, un Curé de la Ville et trois Bourgeois, et les pauvres sont servis par trois Sœurs grises et des Ecclesiastiques.

Les Religieuses hospitalieres de St. Eutrope de Chanteloup sont 23. Elles sont 7500#.

Les Religieuses hospitalieres de Gentilly au nombre de 30 d'q Conventuelles ont de rente.

L'hôpital de Chelles a 500#. de rente

L'hopital de Lagny 3000#.

L'hôpital de St. Cloud servy par des Sœurs grises a peu de revenu.

L'hôtel-Dieu de Brie est administré par sept Religieuses, et 2 Servantes elles ont 800#. de rente.

Les autres Benefices du Diocese de Paris

qui sont scituez dans les Elections de Rozoy et Pontoise seront rapportez Cy aprés sçavoir ceux qui sont de l'Election de Rozoy avec Ceux qui sont du Diocese de Meaux, et Ceux qui sont dans l'Election de Pontoise avec Ceux qui sont du Diocese de Beauvais avec les quels Dioceses, et Celuy de Paris, les Parroisses de ces Elections se trouvent partagées.

Diocese de Sens.

Le Diocese de Sens s'étend dans la Generalité sur les Elections de Sens, Etampes, Melun, Nemours, Provins, Montreau, Joigny Rozoy en partie, Coulommiers en partie et St. florentin en partie

Et hors la Generalité dans celle d'Orleans

Election Sens

Archevêche de Sens.

L'Eglise de Sens remonte jusques au Siecle des Apostres pour trouver l'époque de son etablissement quelqu'vns ont crû que S.t

Savinien son premier Evêque fut envoyé dans les Gaules avec St. Potentien et altin par St. Pierre pour porter la lumiere de l'Evangile. Cette tradition est fondée sur les actes de ces Martirs rapportez par Pierre de Natalibus autheur du 15e. siécle dans son histoire des Saints dont toutes les pieces ne sont pas authentiques. Il y a bien de l'apparence que ces actes ont été alterez et qu'aulieu d'y lire que ces saints hommes ont receû leur Mission de saint Pierre, on a voulû dire qu'ils ont été envoyez par le St. Pere comme le rapporte Usuard qui fleurissoit en 876 et l'autheur de la Chronique d'Auxerre, et plusieurs anciens Martirologes. Ces actes se conciliroient ainsy avec Sulpice Severe et Gregoire de Tours sur la naissance de l'Eglise dans les Gaules qui a été sur la fin du second, et vers le milieu du 3e. siecle. Depuis St. Savinien jusques a Mre. Hardouin fortin de la hoguette qui

remplit aujourd'huy ce Siege et qui gouverne ce Diocese avec vn Zele et une application si exemplaire; l'Eglise de Sens compte 106 Archevêques, dont les uns ont été distingués par leur sainteté les autres par leur doctrine plusieurs par l'éclat de leur naissance, d'autres par les dignités qu'ils ont eû dans l'Eglise ou dans l'Etat.

De ces Prélats, Il y en a douze au nombre des Saints, huit Cardinaux, des Chancelliers des grands aumosniers de france et plusieurs du Sang Royal. St Heraclius deux.e assista au Baptesme et au Sacre de Clovis. Lors que St Remy Archeveque de Rheims jnitia ce Prince des misteres diuins et consacra en sa personne le Royaume de france a Jesus-christ.

Il y a des Archeveques de Sens qui ont même eû l'honneur de sacrer quelques vns de nos Roys dans des circonstances particulieres. Guy sacra Philippe Auguste et Gilbert Louis Legros, ces Princes n'ayant

pû se rendre a Rheims pour recevoir l'onc=
tion sacrée des Successeurs de S.t Remy.
Vers la fin du 9.e Siecle Ansegîte Arche=
veque de Sens a beaucoup relevé l'eclat de
son Siége ayant persuadé au Pape Jean 8.e
de couronner Charles le chauve Empereur
d'Occident. Ce Prince en reconnoissance
de ce Service obtint de Sa Sainteté en
faveur d'Ansegiste la Primatie des Gaules
et de Germanie en l'Année 876. Les
Eveques de france assemblez a Pontyon
n'approuverent pas cette elevation de
l'Eglise de Sens. hinemarre Archeveque
de Rheims y representa fortement que cette
nouveauté etoit Contraire aux Canons des
Concils, neantmoins les Archeveques de
Sens sont demeurez en possession, et ont
joüy pendant 200 ans des droits de cette
Primatie jusques a temps du Pape Gregoire
7.e qui confera en l'Année 1079 la Prima=
tie des Gaules a Gebuin Archeveque de Lyon.
et fit remonter plus haut l'époque de sa

de sa Primatie. Mais depuis cette Concession de Gregoire Sept.e les Archeveques de Sens ont essayé plusieurs fois de revenir contre, mais Charles Cardinal de Bourbon Archeveque de Lyon ayant porté la decision de ce procés au Parlement de Paris, l'Archevêque de Sens qui etoit de la Maison de Melun dont il y a eû trois Archevêques s'y laissa condamner par defaut en 1421. Depuis ce jugement la Primatie des Gaules est demeurée a l'Eglise de Lyon et les Archeveques de Sens ont conservé seulement le titre de Primat des Gaules et de Germanie.

Les Cardinaux Du Prat et du Perron sont celebres dans l'histoire de cette Eglise qu'on ne peut se dispenser d'en parler.

Antoine du Prat a possedé les premieres charges de la Robbe et de l'Eglise. Louis 12 le nomma en 1507. Premier President du Parlement de Paris, huit années aprés francois p.er le fit Chancellier de france et luy donna les seeaux. Dans la fameuse Conference que

Ce Prince eut avec Leon 10.e a Boulogne en 1515 il conseilla a francois p.er de passer ce Concordat qui donne au Roy la nomination des Evêchez et des Abbayes de france et du Dauphiné, et au Pape le droit d'Année de tous ces Benefices: Il joüit luy même des fruits de ce Traité; car apres la mort de francoise Vainy D'arbouse sa femme ayant embrassé l'Etat Ecclesiastique, francois p.er en execution du Concordat le nomma Evêque de Meaux, puis d'Alby, enfin Archevêque de Sens en 1626. L'Année suivante le Pape Clement 7 l'éleva au Cardinalat, puis le nomma Legat en france en 1530. apres la mort de ce Pape, en 1534 ce Cardinal crut pouvoir penser a la Papauté et pour parvenir a cette suprême dignité de l'Eglise il employa tous les moyens possibles, mais n'ayant pas reussy dans cette entreprise il se retira en son Château de Nantoüillet où il mourut en 1535 agé de 72 ans. Son cœur fut porté en l'Eglise de

Meaux, et son Corps dans l'Eglise de Sens où il n'étoit jamais entré en vie. L'histoire charge sa memoire d'auoir eû un plus grand attachement a sa fortune, qu'aux veritables interests de l'Eglise ou de l'Etat.

Jacques David du Perron vn de ses successeurs a l'Eglise de Sens, a été vn des plus grands ornements de ce Siége et même de l'Eglise gallicanne. Ce Grand-homme a été moins honnoré de ses dignités que de son propre merite: Il avoit une memoire merveilleuse, vne grande penestration d'esprit auec beaucoup de douceur et d'agrément. Il possedoit en perfection les langues, les Belles-lettres, l'histoire la Philosophie, la Theologie, et surtout la Controverse: Il auoit succé auec le laict les erreurs de Calvin: Mais la lecture des Sts Peres et principalement de St. Augustin luy fit connoistre et abjurer ses erreurs. Aprés auoir connû la verité, il la fit connoistre aux personnes du premier rang, et même a son

Souverain. Il y ayda Henry 4 de ses lumieres et de ses conseils dans le grand ouvrage de sa conversion, et reconcilia en 1595 le saint Siége avec ce Prince sous le Pontificat de Clement 8 dans la fameuse Conference de fontainebleau en 1600. Il confondit du Plessis-Mornay le heros des Protestants, et demontra que les Passages des Peres dont il avoit chargé son Liure contre l'Eucharistie estoient alterez et falcifiez. Cette victoire luy merita quelques années aprés de Clement 8 le chapeau de Cardinal.

En 1606 Henry 4 le nomma Archevêque de Sens, et ensuite l'éleva a la charge de Grand-Aumosnier de france. Sa doctrine en matiere de Controverse est exacte, mais sur la puissance Ecclesiastique. On l'accuse d'auoir trop suivy les sentiments de la Cour de Rome. Il est mort a Paris en 1618 agé de 63 ans.

Les Archevêques de Sens avoient autrefois pour suffragant les Evêques de Paris Chartres Meaux, Orleans, Troyes, Auxerre et Nevers,

Mais depuis que Paris a été Erigé en Metropole en l'année 1622, Il n'est resté a Sens pour Suffragants que Troyes, Auxerre et Nevers, Pour indemnité de ce demembrement on y a joint l'Abbaye du Mont St. Martin ordre des Premontrez en Picardie, qui vaut 12000 ll. de rente. Il s'est tenû plusieurs Conciles provinciaux a Sens Celuy de 1140 est le plus Celebre. Il etoit composé des Provinces de Sens et Rheims. Le Roy Loüis le jeune s'y trouva: St. Bernard y convainquit Pierre Abaillard qui y fut condamné: Il en appella au Pape.

Dans le Diocese de Sens il y a Seize Chapitres, vingt six Abbayes dont Six de filles.

Soixante Convents Communautés ou Colleges et 765 Parroisses.

L'Archevêché de Sens a 50000 ll de revenu Toutes les Parroisses de l'Election de Sens sont dependantes de l'Archevêché.

Chapitres

L'Eglise Metropolitaine de St. Etienne de Sens est composée de cinq Dignités, quatre personnats, trente une Prebandes, deux hautes Vicaireries qui ne sont que Commissions ad vitam.

Et vingt deux chapelles en titre

Les dignités sont

L'Archidiacre de Sens qui a 700# de revenu.

Le Tresorier 600#.

Le Doyen 600#.

Le Prechantre 600#.

Et Le Celerier 300#.

Les Archidiaconez de Gastinois, Melun, Provins et Estampes sont seulement Personnats

Celuy de Gastinois vaut 400#. de revenu,

Celuy de Melun 300#.

Ceux de Provins et Etampes chacun 400#.

Les Dignités d'Archidiacre de Sens et de Tresorier. Ces Personnats et tous ces Canonicats sont a la Collation de M. l'Archeveque de Sens.

Le Doyen et le Prechantre et le Celerier sont electifs par le chapitre et Confirmatif par le Pape. Les deux hautes Vicaireries dependent du chapitre. Il y a aussy la presentation des 14 semiprebandes a la reserve d'une qui depend du Tresorier.

Des vingt deux chapelles il y en a dix qui sont a la Collation, et a Celle du chapitre alternativement, et quatre a Celle du Chapitre. Il y a dans ce chapitre beaucoup de gens de merite, de Capacité et vertu. Le Roy en a tiré depuis quelques années Monsieur Taffoureau, qui en étoit Doyen pour le faire Eveque d'Alet.

Privileges de l'Eglise de Sens

L'Eglise de Sens a des Lettres de Concession du 14 Octobre 1515 qui luy ont ete accordées par Louise Duchesse d'Angoulesme et d'Anjou Regente en france pendant l'absence du Roy francois premier son fils, portant pouvoir de faire faire

par ses Officiers les inventaires de ceux du Chapitre et habituez de cette Eglise qui decederoient dans le Cloistre sans que les Officiers du Roy s'en puissent entremettre lesquelles ont été confirmées par autres Lettres patentes du Roy francois p.er du 17.e feurier 1716 registrées au Parlement le dernier juillet ensuivant. Elle a aussy des Lettres de protection et de Sauvegarde telles et semblables que celles accordées au Chapitre de Paris avec droit de Committimus aux Requestes du Palais. Elles sont du mois de Novembre 1545 Registrées en Parlement le 12 doust 1555.

Il y a dans l'Eglise de Sens plusieurs beaux Tombeaux d'anciens Archevéques.

Il y a sept Chapelles de S.t Laurent dans le Palais épiscopal qui valent chacune environ 260.tt Les Chapelains s'assemblent chaque année le jour du Patron pour faire leur office et deliberer sur le service qu'ils doivent, et sur l'administration de leur bien

temporel qui est commun entr'eux.

Le Chapitre de l'Eglise Collegiale de Treignel est composé de 6 Canonicats ou Patronnages du Seigneur qui valent chacun 200^{tt} de revenu

Abbayes d'hommes

L'abbaye de St Remy lez Sens ordre de St Benoist fut fondé avant l'an 527. Elle est vnie a perpetuité a la Cure de Versailles Elle vaut 3500^{tt} de rente.

L'Abbaye de St Pierre Levif lez Sens même ordre fut fondée l'an 507. Elle est possedée par le S^{r} abbé Rouget Chanoine de Troyes. Elle vaut 3000^{tt} de rente. Il y a 10 Religieux qui ont aussy 3000^{tt} de rente.

L'Abbaye de St Jean lez Sens Ordre de St Augustin Congregation de Ste Genevieve fut fondée vers l'an 500 pour des filles par Heraclius Archeveque de Sens qui vivoit dans le 6e Siecle. Les Chanoines Reguliers de St Augustin y furent mis l'an 1111: Elle est possedée par les Archeveques de Sens qui en sont abbez depuis l'an 1607 que la Manse

abbatiale fut unie a perpetuité al'Archeveché de Sens. Il y a 10 Religieux qui ont 4000 ll de revenu

L'Abbaye de St Paul lez Sens ordre de Premontré. fut fondée vers l'an 1220. Elle est possedée par le Sr Abbé Denise chanoine de Troyes. Elle vaut 1200 ll. Il y a 3 Religieux qui n'ont que 700 ll de revenu.

L'Abbaye de Ste Colombe ordre de St Benoist fut fondée l'an 620 par Clotaire second Roy de france. Elle est teniie en commande et possedée par M. l'abbé de La Rochefoucaut. Elle vaut 6000 ll de rente Il y a 15 Religieux qui ont presqu'autant de revenu.

L'Abbaye de Dilot ordre de Premontré fut fondée l'an 1135. Elle est possedée en Commande par le Sr Vignolles. Elle vaut 1600 ll de rente. Il y a 6 Religieux qui ont 2000 ll.

Abbayes de filles

L'abbaye de Nôtre-Dame de la Pommeraye ordre de St Benoist a été transferée au

faubourg de Sens en 1659. Elle est possedée par Madame de Crenan sur la demission de Madame de Hartay. Cette Maison a 6000# de rente. Il y a 60 Religieuses.

L'abbaye de Ville chassen même ordre dans la Parroisse de Cheury est possedée par Madame de Beaujeu. Elle a 4000# de rente Il y a 25 Religieuses.

Prieurez

Le Prieuré Conventuel des filles dites de la Magdelaine de Treignel est possedé par les Religieuses de la Magdelaine du faubourg St Antoine de Paris où elles furent transferées vers l'an 1634. Il vaut 2000# de rente.

Le Prieuré de Notre-Dame de Charnier lez Sens ordre de Cluny est possedé par le Sr abbé de Monts. Il vaut 1200#.

Le Prieuré de la Cour de Nôtre-Dame est dependant de l'abbaye de Cyteaux. Il vaut 500#.

Le Prieuré de l'Emfourchure ordre de Graimont

dans la Parroisse de Dimon tenu en commande par le S.r abbé de La chaise vaut 300.# de rente

Le Prieuré de Montbiton dans la Parroisse de S.t Aignan vaut 1400.# Il est possedé par un Religieux de S.t Victor.

Il y a Plusieurs autres petits Prieurez dans cette Election sçavoir

Les Prieurez de S.t Gervais des Tables de Treignel qui vaut 500.#

De S.t Pateine de Sergines 460.#

De S.t Loup de la Chapelle 200.

De S.t Bon de Paron 250.

De flacy 250.#

De S.t Leger a Vareilles 200.#

De S.t Philbert 400.#

De la Ville chavan a Ville Bougis 100.#

De Gron 150.#

Fondations de chapelles dans les Chasteaux.

La chapelle de fleurigny fondée par les Seigneurs dans le château en patronnage laique vaut 300.# de revenu. Elle est bien

batie et est du temps de françois p^er.

La Chapelle Sacerdotale de la Mothe-Tilly fondée par les Seigneurs vaut 350^ll. On y doit dire la Messe chaque jour de l'année.

Il y a trois Chapelles fondées dans l'Eglise de Vallery par Henry de Bourbon Ayeul de Monseigneur le Prince en 1646 qui valent 300^ll de revenu chacune, C'est le lieu de la Sepulture des Princes de la Maison de Condé Cette Terre fut donnée en 1567 a Louis de Bourbon par Madame la Mareschalle de St. André dans l'esperance qu'elle avoit de l'épouser. Depuis la Donnation ce Prince qui étoit de la Religion pretendüe reformée fit abbâtre l'Eglise de la Parroisse qui étoit devant la porte du Château. Elle fut rebatie par Henry de Bourbon son petit fils en l'année 1685.

Il y a encore quelques autres Chapelles de petit revenu a peine suffisant pour les charges

Reverends Peres Jesuites

Il y a à Sens un College qui fut fondé par

un Chanoine de Sens en 1537. Il fut donné en 1623 aux Reverends Peres Jesuites: Ils ont environ 2000^{tt} de rente: Ils sont 12.

Monasteres de Religieux.

Les Religieux Celestins de Sens ont 6000^{tt} de rente: Ils sont 12.

Les Religieux Jacobins sont 18.

Les Cordeliers 10.

Les Religieux Penitens 12

Les Capucins 10

Ces Religieux sont tres pauvres

Il y a a Sens vn Seminaire qui a 3500^{tt} de rente que Le Roy a permis qu'on imposât annuellement sur le Clergé du Diocese de Sens pour sa subsistance.

Religieuses

Les Religieuses Carmelites ont 1500^{tt} de rente. Elles sont 30.

Les Ursulines ont 2000^{tt}. Elles sont 40.

Les Annonciades ont 2000^{tt}. Elles sont 25.

Les Benedictines de Villeneuve le roy ont 800^{tt}. Elles sont 20.

Hôpitaux.

L'hôpital de Sens a 6000^{ll} de rente: Il est gouverné par trois Ecclesiastiques éleus par le chapitre de Sens, et par trois administrateurs Laiques nommez par la Ville: Il y a de plus vn Econome mis par le chapitre qui fait la Recette et la depense et en rend compte aux Gouverneurs et administrateurs.

La Maladerie de Popelin; Celle de Beon et Celle de Veron ont été vnis al'hopital de Sens en l'Année 1695.

Il y a a Villeneuve le roy vn hopital qui a 1200^{ll} de rente, Lequel est regy par vn administrateur qui rend compte au Curé et aux habitans de la Ville. Il seroit inutile de marquer les reunions des Maladeries en particulier ayant toutes été vnies aux hôtels-dieu prochains en l'Année 1695.

Etampes

La Ville et les Parroisses de l'Election d'Etampes sont du Diocese et Archevêché de Sens.

Les Benefices qui s'y trouvent sont.

Chapitres

Le Chapitre de Nôtre-Dame d'Etampes fut fondée vers le Commencement du Onze siecle par Le Roy Robert: Il est composé d'une seule dignité de Chantre qui est électif et de 10 Canonicats qui valent chacun 150 ll. et la dignité 300 ll.

Il y a 17 chapelles de peu de revenu. Toutes a la Collation du Chapitre.

Le Chapitre de Ste Croix d'Etampes fut fondé en 1183: Il est composé de deux dignités de Doyen et chantre qui sont électifs par le chapitre et Confirmatif par M. l'Archevêque de Sens, de 19 Canonicats qui valent chacun 100 ll. Les dignités ont le double et de Onze Chapelains qui ont ensemble environ 1400 ll. de revenu. Ces Canonicats sont a la Collation de M. l'Archeveque de Sens, et les Chapelles a Celle du Chapitre.

Abbayes

L'abbaye de Morigny ordre de St. Benoist proche Etampes fut fondée en 1106: Elle est

possedée par le Sr. abbé Le Sage. Elle luy vaut 4000tt de rente, et aux Religieux qui sont au nombre de 6, vaut 2500tt.

Abbayes de filles

L'Abbaye de Villiers ordre de St. Bernard de fondation royale est possedée par Mde.

Il y a 29 Religieuses. Cette Maison a de rente.

Prieurez

Le Prieuré de St. Pierre de Mereville ordre de St. Benoist vaut 1200tt de rente. Il est possedé par le Sr. abbé de Burtac.

Celuy de St. Martin d'Etampes même ordre 600tt. Il est possedé par le Sr. abbé Maleau.

Celuy d'Estrechy même ordre 400tt. Il est possedé par le Sr. Noüet Docteur de Sorbonne

Celuy de St. Medart de Maisse meme ordre 260tt. Il est possedé par Dom Alexandre Noblet Religieux de l'Abbaye d'Humbie Diocese de Coûtances.

Celuy de Nôtre-Dame Dupré ordre de St. Augustin parroisse de Champigny proche

Etampes 300.ll

Celuy de St Pierre d'Etampes vaut 1200ll.
Il est possedé par les Chartreux d'Orleans.

La Prevosté de Pauvert dignité dependante du chapitre de Nôtre-Dame de Chartres vaut 800ll. de rente.

Le Prieuré de Boisgalon parroisse de Saint Pierre d'Etampes Ordre de St Augustin ne vaut plus qu'environ 30ll de revenu.

fondations de Chapelles dans les Châteaux.

Il y a dans le Château d'Etampes la chapelle de St Laurent de fondation Royale qui vaut 120ll de rente. Elle est remplie et deservie

Une autre chapelle dans le Château de Farcheville parroisse de Villiers en Beauce qui vaut 200ll.

La chapelle des Corps Saints a Etrechy de fondation Royale vaut 200ll. charges faites.

Il y a encore plusieurs autres petites chapelles en titre de Benefices en cette Election comme celle de Ste Marguerite a Abbeville, de Saint

fiacre, a Anvers et autres: Mais elles n'ont plus ou presque plus de revenu.

Monasteres Religieux

Les Peres Bernabites au nombre de Six ont 900#. C'estoit autrefois l'hopital de St. Antoine.

Les Peres Matburins au nombre de trois ont 1000#.

Les Cordeliers au nombre de 10

Les Capucins au nombre de 11 n'ont aucun revenu.

Tous ces Religieux sont dans la Ville et faubourg d'Etampes.

Religieuses

Les Religieuses de la Congregation de Nôtre Dame sont 61: Elles ont 8000# de rente

Hôpitaux

L'hotel-Dieu d'Etampes etoit fondé dez l'an 1193: Il a 5000# de rente. Il y a 4 Religieuses et deux servantes pour servir les pauvres et les Malades: Il est administré par les Maires et Echevins de la Ville pour le temporel et pour

le Spirituel par un Ecclesiastique ou chapelain qui a la nomination de M. l'Archeveque de Sens.

Il y a une Maladerie de St. Lazare a un quart de lieue de la Ville d'Etampes sur le grand chemin de Paris qui a été reunye a l'hotel-Dieu d'Etampes par Arrest du Conseil du 15 Auril 1693 que les Maire et Echevins en qualité de Directeurs ont afferme 1300# outre les charges qui montent par chacun an a 350#.

La Ville et les Parroisses de l'Election de Melun sont de l'Archeveché de Sens a la reserue de la seule Parroisse de Champeaux qui est de l'Archeveché de Paris.

Chapitres

Le chapitre Collegial de Nôtre Dame de Melun est composé d'une dignité de chantre et de sept Canonicats qui valent chacun 500# de revenu. Ces Benefices sont a la Collation du Roy.

Il y a 17 chapelles en cette Eglise qui sont conferées par le chanoine qui se trouve en

tour a la reserve de Celle de St. Laurent qui est a la collation du Roy.

Le Chapitre de Nôtre-Dame de Milly est composé d'un Doyen qui est Curé que le Seigneur presente a M. l'Archevêque qui confere, et de quatre Chanoines que le Seigneur Confere qui ont chacun 300 ll. Il n'y a plus de Chantre mais un Maistre et Six enfans de Chœur qui ont été fondez en 1496.

Abbayes

L'Abbaye Commandataire de St. Pere de Melun Ordre de St. Benoist fut fondée en 546. Elle est possedée par M. l'Abbé de Rubec: Elle vaut 4000 ll. de rente et aux Religieux qui sont 8, 3000 ll.

L'Abbaye du Jard Ordre de St. Augustin Chanoines Reguliers fut fondée en 1194. Elle est possedée par un Religieux de l'Ordre Elle vaut 8000 ll. Ils sont 12 Religieux.

L'Abbaye de Barbeau Ordre de St. Bernard fondée en 1145: Elle est possedée par M. le Cardinal de Fustemberg. Elle vaut 10000 ll.

et aux Religieux qui sont 15, 8000^{tt} de Rente.

L'abbaye du Lis ordre de St. Bernard fut fondée en 1248: Elle est possedée par Madame de La Meilleraye: Elle vaut 15000^{tt} de rente Il y a 45 Religieuses.

Prieurez

Il n'y a de Prieuré simple dans l'Election que Pringy ordre de Clugny qui vaut environ 300^{tt}.

Roibloy parroisse de Blandy 200^{tt}.

Il y a plusieurs Prieurez Cures

fondations de Chapelles dans les Châteaux

Il y a deux chapelles fondées dans le Château de Blandy qui valent 250^{tt} de rente

La chapelle d'Dilly a Milly lez granges vaut 150^{tt}. Elle depend de Monsieur l'Archevêq.

La Chapelle de St. Jean Baptiste de Linry est a la presentation du Seigneur et Collation de M. l'Archeveque. Elle vaut 150^{tt}.

La chapelle de Ste Anne de Vitry parroisse d'hyebles est a la Colation de Mr. l'Archevêque

Celle de St. Jean de Juda a Moisenay de même. Elle vaut 80tt

Monasteres Religieux

Les Carmes sont au nombre de 10

Les Capucins de 12

Les Recoletz de 12

Ces Religieux vivent d'aumosnes.

Les Mathurins de fontainebleau ont été fondez en 1259 par Le Roy St. Louis: Ils ont 6000tt. de rente: Ils sont 12.

Les Missionnaires de fontainebleau sont au nombre de seize.

Les Picpus de Breau sont 15.

Les Carmes Billettes des Basses Loges sont 10 Mandians.

Religieuses

Les Religieuses de la Visitation de Ste. Marie de Melun sont au nombre de 50: Elles ont 8000tt. de rente.

Les Orselines au nombre de 47 ont 7000tt. de rente.

Hopitaux

Les Religieuses de l'hopital St. Nicolas de Melun au nombre de 49 ont 7000#. de rente.

L'hôtel-Dieu de Melun a 2500#. Il y a deux Administrateurs électifs qui en prennent soin qui sont des Bourgeois de la Ville.

L'hopital de fontainebleau qui est environ au bout du parc fut fondé en 1666 par Le Roy: Il est administré par six Peres de la charité: Il y a ordinairement six Lits: Il a 3000# de rente.

Il y a encore a fontainebleau vn nouvel etablissement de quatre filles grises de la charité, fait par une Dame de pieté pour servir les pauvres Malades.

La Ville et les Parroisses de l'Election de Nemours sont du Diocese de Sens: Il n'y a aucun chapitre dans l'Election — Nemours.

Abbayes d'hommes

L'abbaye de St. Severin a Chateaulandon Ordre de St Augustin Chanoines reguliers

a été fondé dans le 6.e siecle par Childebert fils de Clovis premier Roy de france chrestien: Elle est possedée par M. l'abbé de La grange Religieux du même ordre. - Il y en a huit avec Luy: Ils ont de revenu 5000.tt

L'Abbaye en Commande de Cezeanceau ordre de Cyteaux a été fondée en 1181. Elle est possedée par M. l'abbé de Croissy: Elle vaut de revenu tant al'abbé qu'aux Religieux qui sont au nombre de trois 4500.tt

Abbayes de filles

L'Abbaye de Lajoye Ordre de Cisteaux proche les Murs de Nemours a été fondé en 1181: Elle est possedée par Madame de St heran: Il ya 30 Religieuses qui ont la plûpart des pensions: Cet Abbaye a 6000.tt de revenu.

Prieurez

Le Prieuré de Neronville en Commande vaut 1300.tt de rente: Il est possedé par M. Blanchard.

Le Prieuré de S.t André de chasteaulandon vaut 300.tt de rente: Il est possedé par M.r Peger.

Le Prieuré en Commande de S.t Pierre de Courtenay vaut 1200.tt.

Le Prieuré de S.t hillaire lez Andresy 900.tt

Le Prieuré de Souppes 300.tt

Le Prieuré de la Chapelle la Reyne 900.tt

Le Prieuré de Villiers sous grez 300.tt

Le Prieuré de Lorrés 300.tt

Les autres Prieurez qui sont dans l'Election sont Prieurez Cures

Le Prieuré de la Ville de Nemours est vny a la Cure: Il vaut 5000.tt: Il est possedé par M. Chastelier. Le Prieur est obligé de nourrir et entretenir 5 prestres pour deservir la parroisse et l'hôtel-Dieu qui est vny au Prieuré: Il est de plus chargé d'asister les pauvres passants qui y tombent malades et de les faire traiter.

Celuy de Villemoutier vaut 1300.tt. Il est possedé par M. de Maire.

fondations de chapelles dans les Châteaux.

Dans le Château de Nemours il y a la chapelle du Duc qui vaut de revenu 4 muids, 6 septiers de bled: Elle est a la Collation du Roy.

La chapelle du chasteau de Chamberjot a Noisy vaut 300 ll. Il y a bien des charges Elle est a la presentation du Seigneur et a la Collation de M. l'Archeveque.

Monasteres Religieux

Il n'y a dans la Ville de Nemours que les Religieux Recolets au nombre de 12 qui vivent d'aumosnes.

Les Picpus de Courtenay ont 400 ll de revenu et au surplus vivent d'aumosnes: Ils sont huit

Les Religieuses de la Congregation Ordre de St Augustin de Nemours ont 8000 ll de rente Elles sont 70.

Chapitres

Provins — Il y a dans la Ville de Provins trois Eglises collegialles, St Quiriace, Nôtre-Dame du Val-

et St. Nicolas.

Le Chapitre de St. Quiriace fut fondé dans le 10e. Siecle: Il est composé de quatre dignités, de Doyen Prevost Chantre, & Tresorier qui valent 800ll. de rente chacune et de 20 Canonicats qui valent 400ll. Le Doyen est électif par le Chapitre et Confirmatif par M. l'Archeveque de Sens. Les autres dignités et les Canonicats sont ala Collation du Roy qui ont 100ll de revenu chacune et 22 Chapelles de differens revenus, les plus fortes de 100ll. toutes ala Collation du chapitre.

Le Chapitre de Notre Dame Du Val fut fondé vers l'an 1171 hors la Ville: Il a été transferé dans la Ville de Provins en 1358. Il est composé de trois dignités qui sont un Doyen électif par le Chapitre et Confirmatif par M. l'Archevêque de Sens, vn Chantre à la Collation de M. l'Archevêque, vn Prevost ala Collation du Roy. Ces dignités ont chacune 800ll. de revenu de 16 Canonicats qui

valent 400 qui sont alternativement a la collation du Roy et de M. l'Archeveque, trois Vicaires amovibles qui ont chacun 100 ll. et 27 chapelles de differents revenus les plus sortes de 100 ll. qui sont toutes a la Collation du chapitre.

Le Chapitre de St. Nicolas, fut fondé en 1218: Il est composé d'un Doyen qui a 110 ll. de revenu et de 9 Canonicats qui valent 100 ll. chacun. Le Doyen est électif par le Chapitre, et confirmatif par M. l'Archeveque, et les Canonicats sont a la Collation de M. l'Archeveque de Sens, et a la nomination du Chapitre de St. Quiriace alternativement: Il y a sept chapelles de petits revenus.

abbayes

L'abbaye de St. Jacques de Provins ordre de St. Augustin Chanoines reguliers fut fondée en 1124: Elle est possedée par M. l'abbé D'aligre qui est tres recommandable par son genre de vie austere, sa pieté exemplaire et sa charité qui s'etend sur tous les pauvres de

la Province. Cette abbaye vaut 7500# de revenu et aux Religieux qui sont au nombre de 15, 4500#.

L'Abbaye de Nôtre-Dame de Joüy ordre de Cisteaux est possedée par M. Le Pelletier Evêque d'Angers. Elle vaut 14000# de rente Il y a 14 Religieux qui ont 7500#.

Abbayes de Filles

L'Abbaye du Mont s.te Catherine de Provins Religieuses cordelieres fut fondée en 1253 Elle est possedée par une Religieuse. Elles sont au nombre de 30 et ont 6000# de rente.

L'abbaye du Mont-nôtre-Dame de Provins Religieuses Bernardines fut fondée en 1225 Elles sont au nombre de 28 et ont de revenu 4000#.

Prieurés

Le Prieuré de s.t Ayoul de Provins ordre de s.t Benoist vaut 1400# de rente.

Le Prieuré de s.te Croix de Provins même ordre 500#. Il est possedé par le s.r Jourdain qui qui y demeure.

Le Prieuré de Voulton ordre de S.t Augustin 4000.tt Il est possedé par un Religieux.

Le Prieuré de la fontaine aux Bois meme ordre vaut 3500.tt

Le Prieuré de S.t Loup de Nau ordre de Saint Benoist 2000.tt

Le Prieuré de Chalautre la petite ordre de S.t Benoist 2000.tt

Le Prieuré de Metz la Magdelaine ordre de Cluny 1800.tt Il est possedé par M. l'Archevêque de Roüen.

Le Prieuré de Monteeaux ordre de S.t Benoist 1200.tt

Le Prieuré de Champervelles ordre de Saint Benoist 1100.tt

Le Prieuré de Chaises d'hermey ordre de S.t Benoist vaut 1000.tt de rente.

Le Prieuré de S.t Barthellemy Ordre de Saint Benoist autrement dit de Dun ou Du buisson vaut 1000.tt

Le Prieuré de Soissy ordre de S.t Augustin 500.tt

Le Prieuré de Jariel ordre de S.t Augustin 400.tt

Le Prieuré de Beaulieu ordre de St. Benoist vaut 1200#

Le Prieuré de Bois artault ordre de St. Augustin 600#

Le Prieuré de St. hubert des marêtz ordre de St. augustin 120#

Le Prieuré des Bons hommes de Courchant ordre de Grammont possedé apresent par des Religieux Minismes 600#

Le Prieuré de Limoret autrement les hermites a Chenoise possedé apresent par des Peres de l'Ordre de la Mercy 800#

Fondations de Chapelles dans les Chasteaux

Dans le Chateau de Provins il y a vne Chapelle Royale de St. Blaise qui est deservie par cinq Chapelains auec 50#. de revenu chacun qui sont a la Collation du Roy.

Dans le Chateau de Goix il y a vne Chapelle fondée qui vaut 150#. de revenu.

La Cure d'Everly a été fondée par Mr. Desfosses Cy devant Marquis d'Everly, le Seigneur

y nomme.

Dans l'Eglise de Villiers St Georges, il y a une chapelle dediée a St Jacques a la collation de M. l'Archeveque: Elle vaut 75#.

Dans le hameau de la Maison rouge paroisse de Cousteuroust il y a une chapelle fondée en 1691 qui vaut 100#. Elle est en patronnage des heritiers d'Antoine Herard fondateur.

R. Peres del'Oratoire

Les Reverends Peres del'Oratoire ont vn College a Provins où on enseigne les humanités: Ils sont au nombre de 7: Ils ont 2300# de rente: Leur Maison est dans la Ville haute, C'estoit anciennement le Palais des Comtes Souverains de Brie et de Champagne.

Monasteres Religieux

Les Benedictins de St Ayoul de Provins sont 7 Religieux: Ils ont 2000# de rente.

Les Jacobins sont 14: Ils ont 850# de rente

Les Cordeliers sont 8. Ils ont 600# de rente

Les Minismes d'Aunay sont 4 Ils ont 1000#

Les Capucins sont 10.

Religieuses

Les Religieuses Benedictines de Provins ont 4000#. Elles sont 47.

Les Religieuses de la Congregation ont 8500#. Elles sont 57.

Hopitaux

L'hôtel-Dieu de Provins a 8000 de rente. Il y a cinq Religieux et sept Religieuses pour le Gouverner.

Il y a un hôpital de filles Orphelines de pere et de mere nouvellement fondé a Provins par Mr. l'abbé de St. Jacques, pour l'établissement duquel il a obtenû des Lettres patentes du mois de Mars 1695 Registrées au Parlement et la doté de 5000# de rente. Cette institution est pour instruire les pauvres filles, et les rendre capables de seruir.

La Ville de Montreau et les Parroisses de l'Election sont de l'Archevêché de Sens — Montreau

Chapitres

Le Chapitre de Nôtre-Dame de Montreau est composé de deux dignités de Doyen et de

Chantre qui vallent 200.# chacune et de 9 Canonicats qui vallent 100.# chacun: Ils sont à la colation de M. l'archeveque de Sens à la reserve du Doyen qui est électif.

Il y a quelques Chapelles fondées qui sont de petits revenus.

Abbayes

L'Abbaye de Previlly ordre de Cisteaux fut fondée en l'année 1118: Elle est possedée par M. le Cardinal de Janson Evêque et Comte de Beauvais: Elle vaut 12000.# de rente: Il y a 20 Religieux qui ont 8000.#

Prieurez

Le Prieuré de St. Martin du Tertrelez Montreau ordre de St. Benoist est uny al'Evêché de Blois nouvellement étably: Il vaut 3500.# de rente.

Le Prieuré de Pontloup ordre de St. Benoist est possedé par M. l'abbé Petit: Il vaut 1500.#

Le Prieuré de St. Mammes est possedé par M. l'abbé de Mons: Il vaut 1500.#

Le Prieuré de Cannes ordre de Clugny est

possedé par M. Le Chapellier Chanoine de l'Eglise de Paris: Il vaut 1500#.

Le Prieuré de St Donin ordre de St Augustin est possedé par M. Le Normand Chanoine de St Victor. Il vaut 500#.

Prieurés de filles

Le Prieuré de Moret ordre de St Benoist est possedé par Madame de Beuvron: Il vaut de revenu 2000# outre 4 a 5000# qu'vne dame de pieté et de vertu leur donne tous les ans, sans la quelle gratification cette Maison auroit eû de la peine a subsister depuis plusieurs années. Il y a 20 Religieuses de Chœur et trois Converses.

Monasteres-Religieux.

Il y a a Montreau un Convent de Recolets: Ils sont 14 Religieux: Ils vivent de charité C'est le seul Convent qui soit dans l'Election

Hôpitaux

L'hôpital de Montreau a été fondé des charités des habitans. Il y a 400# de rente on y reçoit les pauvres de la Ville et les -

Etrangers. On luy a vny la Maladerie de Courberon en 1695.

Il y a vne autre Maison de Charité établie pour les pauvres Malades de la Ville qui a peu de revenu.

Il y a un hopital a Moret qui a 400 ll. de revenu.

Il y a a Darnemarie un Convent de Religieuses hospitalieres qui ont 450 ll. de revenu. Elles sont 14 Religieuses

Joigny — La Ville de Joigny et les Parroisses de l'Election sont de l'Archeveché de Sens.

Chapitres

Il y a un Chapitre a Bienon dans l'Eglise de St. Loup composé d'une dignité de Tresorier qui vaut 400 ll. de 7 Canonicats qui valent chacun 200 ll de revenu.

Il y a un autre Chapitre a St. Julien du Saut composé d'une dignité de Chantre et dix Canonicats qui valent chacun 200 ll.

Un autre Chapitre a Ville Solle composé d'un Chantre, vn Tresorier et de 8 chanoines,

qui ont chacun 400# de revenu, en residant.

Il y a un autre Chapitre a St. Julien du Sault composé d'une dignité de Chantre et 10 Canonicats qui valent 200#.

Ces Benefices sont a la colation de M. l'Archevêque de Sens.

Abbayes

L'abbaye des Echalis ordre de St. Bernard de la Filiation de Clervaux dans la parroisse de Ville Franche a cinq lieues de Joigny. Fut fondée en l'année 1131. Elle est possedée par M. l'abbé de Courtenay: Elle vaut 10000# de rente en tout: Il y a 7 Religieux.

Prieurez

Le Prieuré de Nôtre-Dame de Joigny ordre de Clugny est possedé par M. Dreux Conseiller au Grand-Conseil: Il vaut 2000# de rente toutes charges acquitées.

Le Prieuré de St. Cydroine ordre de Clugny est possedé par M. Rolin Curé de St. Mederic, Il vaut 700#.

Le Prieuré de la Madelaine lez Joigny est

possedé par M. le Grand Prieur de france: Il vaut 1300#.

Le Prieuré de Sommecaise ordre de St Benoist est possedé par l'abbé de St Germain d'auxerre Il vaut

Le Prieuré de Venise ordre de St Benoist vaut 250#.

Monasteres Religieux.

Les Capucins de Joigny sont 12 Religieux.

Les chartreux de Valprofonde dans la parroisse de Beon sont 12 Religieux: Ils ont 4000# de rente.

Dans le Convent de Vieuxpont en la parroisse de Poilly: Il y a 6 Religieux de l'ordre de Grammont qui ont environ 1000# de revenu

Religieuses

Les Religieuses de la Congregation au nombre de 35 ont de revenu 3000#.

Nogent — La Ville de Nogent et les Parroisses de l'Election qui sont au dessus de la Ville du costé de la Champagne sont du Diocese de Troyes, et les Parroisses qui sont au dessous

de la Ville en descendant la riviere de Seine sont du Diocese de Sens.

Chapitres

Il y a un chapitre en la Ville de Bray qui est composé de trois dignités, de Doyen Tresorier et Chantre qui ont 600# de revenu chacune, et dix Canonicats qui ont 400#. Le Doyen est eleû par le chapitre de Bray et confirmé par celuy de Sens, Le Tresorier et le Chantre sont a la collation du seigneur de Bray, et les Canonicats sont a la collation de Monsieur l'archevêque de Sens.

Abbayes

L'abbaye de Vauluisant ordre de Cisteaux dans la parroisse de Courgenay est possedé par M. l'abbé de Louvois: Elle luy vaut 16000# de rente.

Les Religieux au nombre de 20 ont 10000#. Ils exercent l'hospitalité, et entretiennent bien leur maison.

L'abbaye de Cellieres ordre de Cisteaux Diocese de Troyes de la filiation de Pontigny,

scitué dans la parroisse de Romilly sur Seine est possedée par Mr. l'Evêque de Troyes. Elle vaut 4000# de rente, Il n'y a que trois Religieux qui ont 2000#.

abbayes de filles

L'abbaye du Paraclet ordre de St. Benoist Diocese de Troyes dans la parroisse de Quincy sur la petite riviere d'Arduisson proche de Nogent sur Seine, fut originairement une Oratoire sous l'jnvocation de la Ste. Trinité qui fut bâtie par Pierre Abelard, on sçait que ce sçavant homme se retira dans l'abbaye de St. Denis, apres l'jnjure attroce qui luy fut faite en sa personne par les parents d'heloise sa femme, et qu'elle se fit Religieuse à Argenteüil où elle fut Prieure. Abelard s'etant broüillé avec ses Confreres les Religieux de St. Denis eut permission de l'abbé de se retirer dans quelqu'hermitage qu'il luy plairoit Il se choisit au Diocese de Troyes une Retraite fort solitaire, où il fit bâtir cette Oratoire avec permission de l'Eveque, ses Ecoliers y accoururent

de toutes parts pour profiter de ses leçons: Ils agrandirent l'oratoire et la batirent de pierre et de bois, Alors Abelard luy donna le nom de Paraclet pour conserver le souvenir des Consolations qu'il auoit receües dans ce desert, Ses Ennemis luy firent une affaire de ce nom du Paraclet pour le chagriner, et luy susciterent St. Bernard et St. Robert qui étoient animez du Zele et de l'esprit de reformation; Abelard leur quitta la partie, et s'en alla en Basse Bretagne, où les Moynes de l'Abbaye de St. Gildas de Ruis l'auoient eleu pour leur chef. Par sa sortie le Paraclet demeura vuide, Il le céda a heloise qui le vint occuper auec ses Religieuses. Le Pape Innocent second confirma cette donnation en l'année 1131. voila l'origine de l'Abbaye du Paraclet

Heloise en fut la premiere Abbesse pour memoire de ce qu'elle estoit sçavante dans la langue Grecque; Les Religieuses ont accoutumé de faire l'office en cette langue le jour de la Pentecoste.

Cette Abbaye est possedée par Madame de La Rochefoucault. Il y a 30 Religieuses qui vivent dans une grande reguliarité: Elles ont 15000 ll. de rente.

Prieurez

Le Prieuré de St. Sauveur lez Bray Ordre de St. Benoist est possedé par M. l'Abbé de Coul Il vaut 12000 ll. de rente. Il y a deux Religieux qui ont 1200 ll.

Le Prieuré de Romilly Diocese de Troyes est possedé par M. l'abbé de Gesse: Il vaut 8000 ll.

Le Prieuré de Mornay du même Diocese est possedé par M. l'Evêque de Troyes: Il vaut 3000 ll.

Celuy de la Bassecourt de Pont même Diocese est possedé par le même: Il vaut 4000 ll.

Celuy de St. Jacques de l'hermitage de Pont du même Diocese est possedé par Mr. de Choiseul: Il vaut 1800 ll.

Celuy de St. Pere de Pont meme Diocese est possedé par M. l'abbé Hennequin: Il vaut 800 ll.

Le Prieuré de St. Hilaire du même Diocese

est possedé par ledit Sr abbé Hennequin: Il vaut 1200tt.

Celuy de St Quentin de feüillage Diocese de Sens est possedé par le Sr abbé Le Cat: Il vaut 300tt.

Le Prieuré de Liste de Pont sur Seine est une dépendance de l'abbaye de Joüy Diocese de Troyes: Il est possedé par M. l'Evêque d'Angers cette portion vaut 1800tt de rente.

Fondations de Chapelles dans les Chasteaux.

Dans la Parroisse d'Avans, il y a une chapelle sous le titre de Ste Anne qui vaut 300tt de revenu.

Une a Romilly qui vaut 400tt.

Une a Pont qui vaut 300tt.

Ces chapelles ont été fondées par les Seigneurs qui la conferent.

Toutes ces chapelles sont du Diocese de Troyes.

Monasteres Religieux.

Il y a dans la Ville de Nogent un Convent de Capucins: Ils sont 12 Religieux.

Religieuses

Il y a dans la Ville de Nogent une Communauté de 6 Filles du nom de la Croix dont la profession est d'enseigner les Enfans: Elles ont fort peu de revenu.

Les Religieuses de l'Ecolle de Jesus ordre de Cisteaux établies a Bray Diocese de Sens sont au nombre de 16: Elles ont 2300# de revenu.

Hôpitaux

Il y a a Nogent un hopital qui est administré par deux habitans éleus par la Ville et seruy par deux Religieuses qui sont presentées par M. l'Evêque de Troyes, et receües par les officiers du Baillage. Il y a 2500# de revenu.

Il y en a un autre a Pont qui a été fondé par Madame de Boutbilliers. Il est gouverné par deux Administrateurs. Il a 2500# de revenu.

Il y a une charité a Bray qui est gouvernée par des Femmes et Filles devotes a laquelle on a joint en 1695 la Maladerie de Bray qui a 600# de revenu. Cette Maison a d'ailleurs 400# de rente.

La Ville de St florentin est du Diocese de Sens - St florentin
De 20 Parroisses de l'Election il y en a 17 du Diocese de Langres, et une seule nommée Venouse du Diocese d'Auxerre.

Il n'y a aucun Chapitre dans l'Election, Il y a seulement un Doyen rural a St florentin qui n'a aucun revenu fixe, ses profits consistans aux prises de possession des Benefices qui sont dans son Doyenné et en autres mêmes droits.

Il n'y a aucunes Abbayes.

Prieurez.

Le Prieuré de St florentin ordre de St Benoist est possedé par les Benedictins d'Auxerre. Il vaut 500# de revenu.

Le Prieuré de St Denis du Moutiers lieu ordre de St Benoist est possedé par M. l'abbé Petit. Il vaut 360# de rente.

Le Prieuré de franchevaux ordre de St Benoist est possedé par M. l'abbé dupré: Il vaut 900#. Il depend de l'abbaye de Molesme.

Celuy de Beaupré ordre de St Benoist depend du Val des choux. Il est possedé par M. Desmaretz

Chanoine de Nôtre-Dame de Paris. Il vaut 500#.

Celuy de Montirault ordre de St. Benoist vaut 700#.

Celuy de Prudon scis a Auxon est possedé par M. l'abbé Boileau chanoine de la Ste. Chapelle. Il vaut 600#.

Celuy de St. Pierre le vif scitué dans la même Parroisse d'Auxon, est possedé par le Sr. Roger. Il vaut 700#.

Celuy de Vosnon ordre de St. Benoist est possedé par le Sr. abbé de Tressan Comte de Lyon. Il vaut 600#.

Fondations de chapelles dans les châteaux

Il y a des chapelles fondées dans les châteaux de Saulour, Venisy, Monfey, Jauges, Neufvy et Flosny qui peuvent valoir deux a 300# de revenu Elles sont a la presentation des seigneurs.

La chapelle de Ste. Marguerite de Sommaintrain vaut charges faites 160. Elle depend de Mons.r l'archevesque.

Monasteres.

Il n'y a dans toute l'Election qu'un seul convent de Religieux qui sont des Capucins établis a St. florentin. Ils sont au nombre de 12

Hôpitaux

Il y a un hôpital a St. florentin qui a peu de revenu

Les Benefices dépendans du Diocese de Sens, qui sont sçituez dans les Elections de Rozoy et Coulommiers seront mis cy apres dans le Diocese de Meaux avec lequel et celuy de Sens les Parroisses de ces deux Elections sont partagées, de maniere qu'il y en a la plus grande partie du Diocese de Meaux. Rozoy et Coulommiers

Diocese de Beauvais

L'Eveché de Beauvais est vn des plus considerables du Royaume. L'opinion commune est que Saint Lucian qui en a été le premier Evêque vint en france avec St. Denis vers le milieu du trois.e Siécle: La vie de ce St. homme, la suite et les actions de ses Successeurs jusques au neuf.e Siécle ne sont pas assez connües pour en pouvoir parler.

Cet Eveché a titre de Comté et Pairie.

Le Comté de Beauvais fut vny a l'Evêché en l'année 996 par Roger Evêque de Beauvais qui étoit fils du Comte de Blois. Roger eut pour sa part dans la succession de son pere le Comté de Sancerre en Berry, et son frere Eulde celuy de Beauvais. Ils firent ensemble un Echange de Comtez et Roger fit present a son Eglise de celuy de Beauvais avec la permission du Roy Robert.

Cette Donnation a rendu les Evêques de cette Eglise Comtes et Seigneurs de la Ville et du Domaine du Comté de Beauvais. A l'egard de la Pairie sans entrer dans l'examen de l'origine des Pairies laïques et Ecclesiastiques dont le temps est fort incertain, l'histoire nous apprend qu'en l'année 1179 les Pairs du Royaume assisterent au Sacre de Philipes Auguste et que l'Evêque de Beauvais en qualité de Pair et suivant l'attribution de sa Pairie y porta le Manteau Royal.

Dans la Ceremonie du Sacre du Roy le deffunt Evêque de Beauvais Mons.r Choard de Buzanval eut l'honneur d'y faire encore la même fonction.

Nous trouvons au nombre des Evêques de Beauvais Henry de france fils du Roy Loüis le Gros et frere du Roy Louis 7 en l'année 1148, Lequel fut depuis Archevêque de Rheims.

Ce Prelat honnora autant son Eglise par l'eclat de sa vertu, que par la grandeur de sa naissance. Il appuya par son crédit l'Election legitime d'alexandre 3e contre Victor 4 Antipape.

Philipes de Dreux petit fils du même Roy et Neveu d'Henry de france, fut aussy Evêque de Beauvais en l'année 1175.

Simon de Clermont fut un de ses successeurs en l'année 1300 lequel fut Regent sous trois Roys de france comme il paroist par son tombeau qui est a l'abbaye de Beaupré proche de Beauvais.

Sur la fin du 14e. Siecle l'an 1360 Jean de Dormans second a gouverné ce Diocese. Ce Grand homme fut revêtu des premieres dignités de l'Eglise et de l'Etat. Il fut Cardinal et Legat du St. Siege Ministre, Garde des sceaux et Chancellier de france. Ses grandes occupations ne l'empescherent pas de penser a l'Université de Paris sur laquelle il fonda en

l'année 1370 le College de Beauvais.

Sous l'Episcopat d'Odet de Coligny Cardinal de Châtillon Frere de l'Amiral, l'Eglise de Beauvais eut le malheur d'être troublée par les guerres de la Religion. Cet Evêque se laissa emporter aux nouveautés de ce temps là. en l'année 1561 il celebra la Cene les festes de Pasques en particulier dans la Chapelle de son Palais, ayant refusé d'afsister aux Ste Misteres dans son Eglise. Depuis il abandonna ses Benefices et se retira en Angleterre.

Charles de Bourbon second Cardinal qui luy succeda en 1572 et les Prelats qui l'ont suivy ont travaillé avec tant d'application et de zele a dissiper ses erreurs qu'il ne reste dans toute l'Election de Beauvais que 26 familles de la Religion pretendue reformée.

Cette Eglise compte 89 Evêques, compris Mre Toussaint de Gourbin de Janson Cardinal qui remplit aujourd'huy ce Siege si utilement pour le Service de l'Eglise et de l'Etat. Les Eveques de Beauvais sont Comtes et Chatelains de Beauvais

Pairs de france et Vidasmes de Gerberoy et Suffra=
gants de l'archevêché de Rheims. Cet Evêche vaut
50000 ℔ de rente. Ce Diocese est d'une grande
étendüe: Il va jusques au pont de Compiegne, d'un
côté il s'etend du coté de Senlis jusques à une lieüe
prés de la Ville, et de Celle de Noyon a deux lieües
et demie.

Il est composé de

12 Chapitres

14 abbayes

48 Prieurez

442 Cures

et 300 chapelles.

Chapitres

Le chapitre de la Cathedralle de St. Pierre de
Beauvais est composé de 6 dignités qui sont

Le Doyen,

L'archidiacre de Beauvais,

Le chantre,

Le Tresorier,

L'archidiacre de Beauvoisis,

Et le sous chantre.

Et de 52 Canonicats qui peuvent valoir année commune 1000# chacun.

La Tresorerie a été vnie en partie au Seminaire depuis 20 ans, et l'autre partie au Chapitre qui partage les Charges dont le Benefice est tenû. Elle vaut 6000# de rente

M. l'abbé D'ormesson est Doyen de l'Eglise Cathedralle: Il est encore plus recommandable par sa pieté sa charité et le soin qu'il prend des pauures du Diocese, que par son nom, et les seruices de sa Maison.

M. l'abbé de Mornay est Grand Vicaire de M. le Cardinal de Janson Evêque de Beauvais. Il a la conduite de ce Diocese en son absence. Il la eû cy devant pendant le temps de son Ambassade a Rome dont il s'est acquité auec toute l'application et la capacité qu'on peut desirer.

Il y a encore dans la Ville six Eglises collegiales outre ce Chapitre qui sont

Le Chapitre de St. Michel composé de 13 Canonicats qui valent 300# de revenu chacun.

Le Chapitre de St. Nicolas de Six Canonicats

qui valent chacun 400#.

Le Chapitre de Nôtre-Dame de 10 Canonicats qui valent 100# chacun.

Le Chapitre de St. Barthellemy de 7 Canonicats qui valent 250#.

Le Chapitre de St Vaast composé de 10 Canonicats qui valent 100#.

Et le Chapitre de St Laurent de 6 Canonicats qui valent 150#.

Hors la Ville dans l'Election il y a encore deux chapitres qui sont,

Le Chapitre de Gerberoy composé d'une dignité de Doyen, et de 12 Canonicats qui valent 600#. Le Doyenné a le double.

Tous ces Benefices sont a la collation de Mr. l'Evêque de Beauvais a la reserve du Doyen de la Cathedralle qui est éleu par le Chapitre, et des Canonicats de St Nicolas qui sont a la nomination du chapitre.

Le Chapitre de Mouchy lez Châtel est composé de 6 Canonicats qui ont été fondez par les Seigneurs et sont a leur nomination. C'est M. le Marechal

Duc de Noailles qui en est Seigneur. L'Eglise est dans le Château. Ces Canonicats valeñt 400#. de rente. Il y a aussy un Tresorier qui n'est pas dignité

Abbayes

L'Abbaye de St Lucian ordre de St Benoist est possedée par M. l'Evêque de Meaux. Elle vaut 20000#. de rente. Il y a 21 Religieux qui ont 20000#. de rente.

L'Abbaye de St Germer ordre de St Benoist est possedée par M. l'abbé de Broffe. Elle vaut 15000#. de rente. Il y a 15 Religieux qui ont 10000#.

L'Abbaye de St Symphorien même ordre est possedée par M. Favier. Elle vaut 4000# de rente. La Manse Conventuelle de cette Abbaye est presentement vnie au Seminaire de Beauvais

L'Abbaye de Froidmont ordre de Cisteaux est possedée par M. l'Evêque de Montpellier. Elle vaut 15000# de rente. Il y a 15 Religieux qui ont 9000#.

L'Abbaye de Beaupré même ordre de Cisteaux est possedée par M. de Montmorel. Elle vaut 4000#. de rente. Il y a 7 Religieux qui ont 2500#.

L'abbaye de St. Quentin ordre de St. augustin chanoines reguliers est possedée par M. de Montchevreüil. Elle vaut 8000# de rente. Il y a 12. Religieux qui ont 7000#.

abbayes de filles.

L'abbaye de St. Paul ordre de St. Benoist est possedée par Madame de Tonnerre. Il y a 80 Religieuses. Cette Maison a 28000#. de rente.

Prieurez

Le Prieuré de St. Maxian est possedé par M. Dormesson Doyen de la Cathedrale de Beauvais. Il vaut 1500#.

Celuy de Milly par M. l'Evêque de Castres Il vaut 2500#.

Celuy de Villiers St. Sepulchre par M. l'Evêque de Condom. Il vaut 2000#.

Celuy de St. Jean du Viez par M. l'abbé de Lagrange. Il vaut 1800#.

Celuy de Bray par les chartreux de Gaillon Il vaut 800#.

Celuy du Coudray appellé des Bons hommes ordre de Grammond sis a Maflée par M.

l'abbé de fourcy. Il vaut 1800#. Il y a quatre Religieux qui ont 2000#.

Prieurez de filles

Le Prieuré de Vauville ordre de fonteurault a 18000# de rente. Il y a 40 Religieuses

fondations de chapelles dans les Châteaux.

Il y a plusieurs Châteaux et Maisons de Seigneurs dans lesquels il y a des chapelles fondées dont les plus considerables n'ont pas plus de deux a 300#. de revenu.

Monasteres Religieux

Les Jacobins de Beauvais sont 12

Les Cordeliers 12

Les Minismes 10

Et les Capucins sont 24.

Ces Religieux ont peu de revenu.

Religieuses

Les Religieuses Ursulines ont 10000# de rente Elles sont 80.

Les Religieuses de St. françois au nombre de 45 ont 6000#. de rente.

Hôpitaux.

L'hôtel-Dieu de Beauvais est d'ancienne fondation: Il est gouverné pour le spirituel sous les ordres de M. l'Evêque de Beauvais par un Recteur Religieux de Ste Genevieve qui luy est presenté par les Religieuses: Elles sont au nombre de 25. Il y a 48 Lits destinez par moitié pour les hommes et pour les femmes Il y a environ 12000# de rente dont la meilleure partie est en bled et en vin pour la prouision de la Maison. Le temporel étoit administré cy devant par le même Recteur qui se nommoit le Maistre de l'hôtel-Dieu, Mais depuis 10 ans M. le Cardinal de Janson Evêque de Beauvais a fait regler par des Lettres patentes du Roy du mois de Septembre 1684 qu'il en auroit l'administration conjointement auec le Chapitre de la Cathedrale, et le Corps de Ville Ensorte que M. l'Evêque de Beauvais nomme un administrateur Ecclesiastique. Le Chapitre un autre, et le Corps de Ville deux Administrateurs seculiers dont un est le Tresorier. Ces Administrateurs

changent de temps en temps.

L'hôpital general a la meme forme de Gouvernement a la difference que les administrateurs sont au nombre de huit dont deux sont nommez par M. l'Evêque qui sont Ecclesiastiques et deux autres par le Chapitre et quatre Seculiers dont l'un est Tresorier par le Corps de la Ville.

Cet hôpital a commencé en l'année 1652 que le pain étoit cher Mais il n'a été bien étably qu'en 1658 par Lettres patentes du Roy qui ont été obtenües par les soins de M. Choard de Buzanval Evêque de Beauvais qui a beaucoup contribué a son etablissement par de grosses sommes d'argent qu'il luy a données : a son imitation plusieurs Ecclesiastiques et Bourgeois y ont fait des legs considerables, et son revenu a été augmenté par l'Union de quelques Biens destinez pour les pauvres, et d'un hopital appellé du St. Esprit, Ensorte que cet hopital joüit d'environ 12000#. de rente, sur quoy il est dû quelques pensions viageres et autres charges qui peuvent monter a 3000#. qui cesseront avec

le temps. Il y a ordinairement 300 personnes dans cette Maison la plûpart Vieillards Invalides ou Enfans. On les fait travailler en laine pour gagner une partie de leur depense. On nourit aussy au dehors ou on ayde a Viure a 120 personnes aux quelles on donne du pain ou del'Argent.

La Ville et les Parroisses del'Election de Compiegne qui sont endeça de la riviere d'Oyse du costé de la forest sont del'Evêché de Soissons et Celles qui sont au delà de cette riviere au nombre de 34 sont del'Eveché de Beauvais. Compiegne

Chapitres

Le Chapitre de St Clement de Compiegne est composé d'un Doyenné, et de 6 Canonicats qui valent 200ll chacun. Le Doyenné peut valoir 100ll davantage.

Il s'est tenû a Compiegne plusieurs Concils et assemblées Ecclesiastiques es Années 757. 833. 1185. 1201. 1277 et 1329

Abbayes

L'abbaye de St Corneil de Compiegne ordre de St Benoist vaut 15000ll. de rente. Elle a été unie

au Val de grace de Paris en l'annee 1656
Les Roys Louis 2 et Louis 15 y ont leurs sepul.res
Il y a 15 Religieux qui ont 9000.tt de rente.

Abbayes de filles

L'Abbaye de Royaulieu ordre de S.t Benoist reformé est possedé par Mad.e D'Arrest. Il y a 30 Religieuses: Elles ont 7000.tt de rente.

L'Abbaye de Morienval ordre de S.t Benoist mitigé est possedée par Mad.e de Pluvaux. Il y a 25 Religieuses: Elles ont 10000.tt de rente.

L'Abbaye de Mouchy ordre de Cisteaux est possedée par Madame d'humiere. Il y a 25 Religieuses qui ont 3000.tt de rente

Prieurez

Le Prieuré de S.t Nicolas dit Le Petit est possedé par M. l'abbé Rouget chanoine de la Cathedrale de Troyes: Il vaut 1200.tt de rente.

Le Prieuré d'Estincourt ordre de S.t Benoist non reformé est possedé par M. l'abbé de Villacerf: Il vaut 10000.tt de rente tant pour le Prieur que pour les Religieux qui sont quatre seulement.

Le Prieuré de la Croix St Ouyn dependant de l'abbaye de St Medard de Soissons est possedé par M. l'abbé de Pomponne: Il vaut 12000# de rente

Le Prieuré de St Nicolas de Courson ordre de St Benoist, et Celuy de Rivecourt Commendataire valent 1000# chacun.

Le Prieuré de Bouquy est possedé par un Religieux de Premontré: Il vaut 1000# de rente

Le Prieuré de francière est en Litige: Il vaut 600#.

Le Prieuré de Vignemont vaut 500#: Il y a dans le Chateau de Bethisy le Prieuré de Saint Adrien qui est possedé par le Sr de Silvie: Il vaut 900# de rente. Ce Prieuré est a la Collation de Mr l'abbé de St Quentin de Beauvais.

Il y a dans le même Château la chapelle de Ste Genevieve qui vaut cinq muids de bled de revenu mesure de Compiegne: Elle est a la Collation de Mesdemoiselles de Raray en qualité d'Engagiste des Domaines de Bethisy et Verberie.

R. P. Jesuites

Les R. Peres Jesuites sont etablis a Compiegne depuis l'année 1653 Ils y ont un College où ils y enseignent les humanités jusques a la Philosophie. Ils sont 15 Religieux. Ils ont une pension du Roy de 3000 ll a prendre sur les ventes ordinaires de la forest et un Benefice appellé la chapelle Nôtre Dame de Bonne nouvelle qui est batie sur une des portes de Compiegne nommé de Pierrefond qui vaut 1800 ll de rente

Monasteres Religieux

Les Cordeliers au nombre de 12 n'ont que 200 ll de revenu.

Les Jacobins au nombre de 10 n'ont que 400 ll

Les Minismes au nombre de 15 ont 1500 ll

Les Religieux de St Pierre au Mont de chafres dans la forest de Compiegne ont 5000 ll de rente. Ils sont 12

Les Religieux Matburins de la Ministrerie de Verberie au nombre de 3 ont 1600 ll

Religieuses

Les Religieuses Carmelites au nombre de 30 n'ont aucuns revenus. Elles vivent d'Aumosne

Les Religieuses de la Congregation ont 4000#. Elles sont 40.

Les Religieuses de Ste Marie ont 4000#. Elles sont 35.

Les Religieuses de l'Abbaye de Mouchy ordre de St Bernard ont 3000#. Elles sont 25.

Hôpitaux.

Les Religieuses de l'hôtel-Dieu de St Nicolas de Compiegne et le Prieuré des Religieuses de St Augustin qui y est joint ont ordinairement 25 ou 30 Malades: Elles ont 10000# de rente: Elles sont 40 Religieuses.

La Ville de Pontoise et la plus grande partie des parroisses sont partagées entre le Diocese de Paris et Celuy de Beauvais Neuf. Pontoise

Chapitres.

Il n'y a dans l'Election que le Chapitre de St Melun de Pontoise qui est composé d'un Doyenné qui vaut 1000# et de 8 Canonicats

qui valent chacun 300#. de rente. Cette Eglise a
été fondée par Le Roy Philippes p.er Elle est
dans l'Avantcourt du chateau de Pontoise.

Le Grand Vicariat de Pontoise a été anciennement un Benefice considerable tant par le revenu que par l'Authorité reconnüe a Rome pour un Benefice en titre, ainsy qu'il se justiffie par un grand nombre de Rescripts de Rome et de Bules qui ont été adressées aux Grands Vicaires de Pontoise, et qui ont été par eux fulminez en vertu de leur puissance et Authorité ordinaires ils conferoient de plein droit tous les Benefices de ce ressort qui s'estendoient sur les Doyennez de Meulan Magny et Chaumont, et sur l'Ancien Archidiaconné de Pontoise. Ce qui composoit environ 190 parroisses, Quelques Autheurs ont estimé qu'originairement ce Benefice étoit du Diocese de Paris et qu'il fut pretendu par un Evêque de Beauvais devoir être du Diocese de Beauvais: Ce qui fit naistre une Contestation dans le 16.e Siecle entre l'Evêque de Paris et Celuy de Beauvais, que

pendant le cours de ce procés il fut mis en
sequestre entre les mains de l'Archevêque de
de Roüen que successivement les Prelats qui
ont remply ce Siége depuis ce temps là s'y sont
maintenus, et que depuis environ quarante ans
ce Benefice est reduit a une simple Commission
de Grand Vicaire de l'Archevêché de Roüen
auec 400#. de revenu destituable a volonté

Abbayes

L'abbaye de St. Martin Ordre de St. Benoist
reformé a été aussy fondé par Le Roy Philipes
per. Elle est possedée par M. le Cardinal de
Boüillon. Elle vaut 7000#. de rente. Il y a
12 Religieux qui en ont 6000#.

L'abbaye du Val apartient aux Religieux
feüillans de Paris. Elle vaut 3000#. de rente,
cette abbaye fait subsister le Convent de
Paris: Ils sont 15 Religieux dans la Maison
de l'abbaye: Elle a été fondée dans le 11e. Siecle
par Ancelle de Lisle Seigneur de Lisle Adam et
de Villiers Adam. De cette Maison etoit le
Grand Maistre de Rhodes qui deffendit cette

forteresse contre l'Empereur Soliman. Mrs d'Andresy et de Marivaux sont de cette Maison

Abbayes de filles

L'Abbaye de Maubuisson Ordre de St Bernard a été fondée et dotée avec de beaux privileges par la Reyne Blanche mere du Roy St Loüis. On y voit encore un ancien Bâtiment apellé le Palais de St Loüis qu'on estime avoir été habité par ce St Roy dans le temps que la Reyne sa mere s'y retiroit. Cette Abbaye est possedée par Madame la Princesse Loüise Palatine tante de Son Altesse Royale Madame et de Madame la Princesse. Elle a 30000# de rente. Il y a 80 Religieuses. Le Roy Philipes Le Bel a confirmé les privileges de cette Maison par Lettres patentes du mois de Juin 1292 et Le Roy Louis XI par autres du mois de Decembre 1474.

L'Abbaye des Benedictines Angloises est tres pauvre: Elles ne jouissent que d'une petite partie des revenus, et des pensions qu'elles ont en Angleterre. Elles sont 70 Religieuses

Prieurez

Le Prieuré de St Pierre de Pontoise est possedé par le Sr Clement Grand Vicaire de Roüen. Il vaut 2200#.

Le Prieuré de Liste-Adam est possedé par M. Chamillard Eveque de Dol. Il vaut 2000# de rente

Le Prieuré d'Amblainville est possedé par le Sr de fremont Aumosnier de M. le Cardinal de Boüillon. Il vaut 500#.

Celuy de Valmondois 400#.

Le Rõnel est vne regle par les Benedictines de Pontoise

Le Prieuré de Lay est possedé par M. l'abbé Barin. Il vaut 300# de rente.

Le Prieuré de Cornoüilliere est aussy en regle Il apartient aux Religieux de Josaphat ordre de St Benoist; leur Maison et Abbaye est dans le Diocese de Chartres.

Le Prieuré de Marines reuny a la Cure vaut 2500#. Il est possedé par les Peres de l'Oratoire

Prieurez de Filles

Le Prieuré de l'hôtel-Dieu de Pontoise Ordre de

St. Augustin a été fondé et doté par Le Roy St. Loüis: Il est possedé par Mad.e Isabelle de Seue: Il y a 50 Religieuses qui ont 30000 ₶ de rente.

R. P. Jesuites

Les Reverends Peres Jesuites ont une Maison dans la Ville de Pontoise: Ils sont 8: Ils ont 1500 ₶ de rente: Ils y ont été etablis par M. le Cardinal de Joyeuse. Il y a environ 80 ans. Ils sont batir actuellement sur un fond qui leur a été donné par M. le Cardinal de Bouillon.

Monasteres Religieux

Les Religieux Mathurins au nombre de 10 ont 1500 ₶.

Les Capucins au nombre de 25

Les Cordeliers au nombre de 40.

Ces deux derniers n'ont aucun revenu.

a Lisle-adam il y a quatre Prestres de la Communauté de St. Joseph qui y ont été etablis par Seüe Madame la Princesse de Conty: Ils ont 200 ₶ de rente.

Religieuses

Les Religieuses Urselines de Pontoise au nombre de 70 ont 12000^{ll}. de rente.

Les Religieuses Carmelites au nombre de 40 ont 10000^{ll}.

Hopitaux

L'hôtel-Dieu de Pontoise est vny au Prieuré.

Il y a un hopital des Pauvres Renfermez qui est etably depuis environ 45 ans qui a 4000^{ll}. de rente: Il y a 80 Pauvres de tout ages et Sexe qui y sont nourris et entretenus.

Il y a l'hôpital S^{t}. Jacques qui est uny a celuy des Pauvres renfermez, Celuy cy ne Sert qu'a donner le Couvert aux Passants.

Il y a dans la Parroisse de Chars un hotel-Dieu qui fut fondé dans le 13e. Siecle par Pierre D'Aumont Chambellan du Roy qui portoit oriflame de france dans ses armes: Il a 800^{ll}. de rente.

Les autres Benefices du Diocese de Beauvais qui sont situez dans les Elections de Senlis et Paris sont raportez dans ces deux Dioceses

dans lesquels le plus grand nombre des parroisses de ces Elections se trouvent compris

Diocese de Meaux

Le Diocese de Meaux a son étendue dans la Generalité sur les Elections de Meaux

Coulommiers en partie

Rozoy en partie

Et hors la Generalité dans Celle de Soissons sur 15 parroisses seulement de l'Election de Crespy

Evechè de Meaux

Le temps de l'etablissement de l'Eglise de Meaux n'est pas bien marqué dans l'histoire. Le p.er Sait qui soit connû de ses anciens Evêques est que Medoüé assista et Souscrivit au 5.e Concil d'Orleans en 549 jusques a cet Epoque, Nous n'avons que les noms de ses Prelats donc S.t Sainctain fut Etably le premier Eveque par Saint Denis Evêque de Paris dont il etoit disciple S.t Sainctain est tres Celebre dans le Diocese, la feste S'en fait tous les ans le 11.e Octobre. Il y a une Eglise collegiale dans la Ville de Meaux

sous son invocation dont parle Hincmare et dont il est fait mention dans de tres anciens titres sous le nom d'Abbatiola Sancti Sandini

L'Eglise de Meaux a eû jusques a ce jour 105 Evêques dont il y en a sept que l'Eglise met au nombre des Saints, et trois que les Papes ont honnoré du chapeau de Cardinal.

Entre ces anciens Evêques de Meaux le plus illustre est St Faron de la race des anciens Bourguignons pourquoy les historiens de son tems le nomment Faro et Burgundo Faro de même que Ste Fare sa Sœur Fara et Burgunda Fara. Ce Saint Evêque ayant été élevé a la Cour de Theodebert fils de Chidebert Roy d'Austrasie quitta le Siecle et entra dans l'Eglise a l'exemple de Ste Fare sa Sœur qui fut consacrée la premiere a Dieu par Gondebaut Eveque de Meaux dans un Monastere que Aguerie pere de la sainte luy avoit fait bâtir sur ses terres en un lieu nommé eboriacus inter mueram et albam entre le Morin & Laubepin qui sont deux petites rivieres entre

les quelles l'Abbaye de Jarmoutier a depuis été fondée.

St Faron fut fait ensuite Evêque de Meaux aprés la mort de Gondebaut vers l'an 627 son amour et sa pieté pour l'Eglise éclaterent bientost. Il enrichit celle de Meaux de belles Terres et Seigneuries qu'il possedoit dont il luy fit don.

Il fonda de ses biens la Celebre abbaye de Ste Croix qui fut depuis appellé de son nom. On remarque dans sa vie que tous les saints Evêques de ce teins là etoient de ses amis, & que les plus belles et grandes Abbayes & Prieurez du Diocese de Meaux ont été fondez de son temps, Jouarre Rebets, Reüil, St Fiacre et autres Il gouverna l'Eglise de Meaux pendant 46 ans, sa feste est celebrée dans son abbaye 28 Octobre jour de sa mort qui est arrivée en 672 et dans le Diocese le lendemain 29.

Plusieurs de ses Successeurs ont imité ses vertus, d'autres se sont rendus recommandables par leurs sciences et par leurs grands Emplois

C'est aux Evêques a qui on est redevable des fondations des Abbayes et des Prieurez qui ont été faites depuis le 10e Siecle, St Gilbert celebre par ses miracles est le premier Prelat de ce Siége qui ait divisé les biens de l'Eglise de Meaux entre l'Eveque et les Chanoines. Les prieres de son Clergé et l'amour de la paix luy en firent passer un Concordat en 1004.

C'est a Guillaume de Nemours Evêque de ce Diocese que le Pape Honorius 3e adressa sa Decretale en 1204 qui donne le droit aux Evêques de choisir dans leurs Chapitres deux Chanoines de Comitatu qui jouissent du revenu de leur Preben-de etant absent de leur Eglise.

Jean Lemoyne a été un des plus illustres Prelats de ce Siege: Il sçavoit parfaitement le droit Ecclesiastique: Il nous a donné des Commentaires sur les Decretales: Il fut Auditeur de Rhodes Ensuite il devint Cardinal a la nomination du Pape Celestin 5e en l'année 1294, puis il fut fait Evêque de Meaux et Conseiller d'Etat sous le regne de Philippes Lebel en 1302, son

jnclination pour les lettres et sa charité envers les pauvres luy jnspirerent le dessein de fonder dans l'Université de Paris le College du Cardinal Le Moyne: Il mourut a Avignon l'an 1313 plein d'honneur et de merite

On ne peut s'empescher de rapeller icy le souvenir de la playe que l'Eglise de Meaux a souffert par le malheur de l'heresie au commencement du Siecle passé ny taire les grands travaux que l'illustre Guillaume Briçonnet Evêque de Meaux neveu du Cardinal de ce nom Archevêque de Rheims entreprit avec autant de zele que de capacité pour étoufer ce venin dez sa naissance: Ce qui donna lieu au progrés qu'elle fit dans Meaux fut le grand Commerce qui se faisoit alors dans cette Ville de draps, & de laines qui y attiroit beaucoup d'Etrangers, des Marchands forains y aporterent des Liures de Luther et y semerent sa doctrine secretement. Jean Leclerc Cardeur de laine se mesla d'y en dogmatiser et afficha des placards aux portes de la Cathedrale contre l'honneur des Saints.

La justice seculiere reprima ce Seducteur: Il fut fustigé et banny mais non corrigé, Car étant allé a Metz: Il y prescha et fut puny du dernier supplice un an aprés. M. Briconnet etoit lié par l'amour des Lettres et des Sciences auec tous les habiles gens de l'Université de Paris. On voit par son Registre qu'il en mit plusieurs dans sa Cathedrale et dans des Cures de son Diocese. Il attira a Meaux Favel qui cachoit encore l'erreur qu'il auoit dans le cœur et il étoit en liaison auec Fabry ce Celebre Docteur de Sorbonne connû sous le nom de Faber Stabulensis et par les scavants Commentaires sur St. Paul. Beze raconte ces faits pour rendre suspecte la foy de ce grand Evêque, et encore apres luy vn Autheur moderne sur son temoignage contre le respect dû aux Evêques sans auoir pris garde qu'a la fin de son Ouvrage cet heresiaque est forcé luy même de luy rendre justice en raportant que ces deux Docteurs fut obligez de se retirer l'vn a Geneve et l'autre en Suisse n'ayant pas eû la liberté de dogmatiser dans

le Diocese de Meaux.

M. Briconnet touché du peril des ames et pour s'opposer au progrés de l'heresie dez l'an 1518 fit un Mandement general par lequel il regla toutes les stations de son Diocese pour l'Avant et le Caresme, lequel s'observe encore aujourd'huy et les années suivantes: Il envoya des Predicateurs ortodoxes dans toutes les parroisses; Il fit un Decret Sinodal contre les Liures de Luther dont il deffendit la lecture à peine d'excommunication; Il joignit a ses doctes Ecrits l'instruction de la parole; Il instruisit les peuples par les predications pro data sibi a Deo gratia dit son proces verbal. Ses œuures furent conformes à sa Doctrine: Elles sont des preuves de sa foy sur l'invocation des Saints, et sur la presence reelle. Il institua des prieres publiques des prieres publiques des processions, & envoya ses grands Vicaires informer dans tout son Diocese du fait de l'heresie. Les preuves de sa foy et de sa zele sont marquées dans son Registre qui est gardé encore aujourd'huy

au Tresor de l'Evechè de Meaux. Il fit bâtir
avec magnificence le palais épiscopal tel qu'il
est aujourd'huy, ses aumosnes luy meriterent le
titre de pere des pauures, et son humilité paroist
sur son tombeau n'ayant voulû qu'une simple
pierre sur laquelle sont gravez ces mots Guillel-
mus Briconnetus Ecclesiæ Meldensis humilis
Minister. Il mourut le 25 Janvier 1533. Les
Lieux où l'heresie fit plus de progrés dans ce
Diocese furent Lisy, Claye, et La ferte sous jouarre.
Les Religionnaires quelques années aprés l'Edit
de pacification qui fut donné au mois de
Janvier 1562 se rendirent les Maistres de la
Ville de Meaux: Ce fut sur la fin de Juin de
la même année qu'ils exercerent toutes sortes
de violences sur les prestres, sur les Religieux
et sur les Eglises. La Cathedrale et l'Abbaye
de St faron furent pillées. Le Clergé de Meaux
pour éviter leur fureur se retira a Dampmartin.
Cette sedition dura trois jours: apres qu'elle
fut cessée le Parlement en fit arrester les Autcurs
seize personnes et femmes furent condamnées

au feu et executées dans le Marché de Meaux.

On ne se sent presque plus de ces malheurs, d'Illustres Evêques les Seguiers et de Ligny Onde et Neveu encore plus que leurs predecesseurs ont reparé ces pertes, et ont enrichi la Cathedrale et les autres Eglises de toutes sortes d'ornements et d'argenteries, Le Zele joint a la Science en la personne de M. l'Eveque de Meaux C Mr. Bossuet d'aujourd'huy a achevé d'arracher la Zizannie. Il n'y a pas un seul Seigneur de Parroisse de la Religion dans toute l'etendue du Diocese, et le nombre des particuliers de compte fait depuis six mois se reduit a 2400 personnes de tout âge rependües en 40 ou 50 parroisses tous Vignerons et Artisans, entre lesquels il y a quelques fermiers ou Laboureurs et en tres petit nombre.

L'Eveché de Meaux est Suffragant de l'Archeveché de Paris depuis l'erection de cette Eglise en Archeveché qui fut faite en l'Année 1622. Auparavant il etoit de l'Eglise de Sens. Cet Eveché vaut 20000.# de rente, Son revenu est diminué

de douze ou 15000^{tt} de rente depuis que les Bois de futaye en dependans ont etc épuisez et mis en taillis ordinaires.

Il y a dans ce Diocese

sept Chapitres

Neuf Abbayes

45 Prieurez simples dependans de plusieurs Abbayes et Prieurez même de dehors le Diocese.

134 Parroisses

Il y a eû des Conciles tenus a Meaux en 845 & 1080 et plusieurs assemblées Ecclesiastiques.

L'Evechè de Meaux est partagé en deux Archidiaconnez, Celuy de france et celuy de Brie. On appelle france la partie Septentrionale de la Marne qui confine au pays de Senlis et Soissons. C'est cette riche Plaine que les abondantes moissons rendent la plus belle de l'Isle de france dont elle merite de porter pareillement le nom.

L'on appelle Brie la partie qui est au Midy de la Marne qui est limitrophe de Soissons, Sens, et Paris.

Ces deux Archidiaconnez sont diuisez par cette riviere qui passe par le milieu du Diocese du Levant au Couchant le separe en deux parties presqu'egales et leur sert debornes.

Chacun Archidiaconnez a trois Doyennez ruraux

Sçauoir

Celuy de france Dampmartin s'etend sur 42 Parroisses de la france.

Celuy d'Assy sur 50 Parroisses la plupart dans le petit pays mulcien qu'on nomme aujourd'huy Agermel dicus qui est appellé Pagus Meltianus dans les annalistes de la seconde race. Quelques Parroisses de ce Doyenné sont dans le Valois et de la Generalité de Soissons.

Grandelu donne le nom au 3.e Doyenné qui s'etend sur 23 Parroisses enfermées des rivieres de Marnes et d'Ourq: C'est le pays de Gallenesse dont les habitans sont nommez Gallevestans Vadicasses et Vadicassini pagus Vadicassinus chez nos anciens historiens.

Le 3e Doyenné de Brie sont Crecy, Coulommiers et les ferté.

Le Doyenné de Crecy s'étend sur 39 Parroisses

Celuy de Coulommiers sur 28

Et Les fertés qui sont ainsy nommez acause des Villes de ce nom sur 45.

Ces Doyennez ne sont pas des Benefices mais seulement une Jurisdiction Ecclesiastique donnée par l'Eveque a un Curé sur un nombre de Parroisses.

Les huit Parroisses de la Ville de Meaux et les quatre parroisses des environs Fille de l'Evêché ne reconnoissent que l'authorité épiscopale, et ne sont pas sujettes a la jurisdiction des Archidiacres.

Elles sont nommées Filles de l'Evêché parceque l'Evêque en a la Seigneurie temporelle et la justice auec toute la jurisdiction spirituelle et le patronnage.

Germigny-l'Eveque en est une; c'est la maison de plaisance des Evêques. Elle est scituée sur le bord de la Marne proche les Bois de

Meaux qui apartiennent a l'Evêché a une lieüe de Monceaux.

Chapitres

Les sept chapitres de ce Diocese sont l'Eglise de Meaux

Notre Dame de Dampmartin.

St Georges de Crecy

St Germain

Joüarre

Et Farmoutier

Le chapitre de St. Etienne de Meaux est composé de six dignités qui sont

Le Doyenné qui a de revenu 1000 ll.

L'archidiaconné de france 200 ll.

L'archidiaconné de Brie 500 ll.

La Chanterie 900 ll.

La Tresorerie 500 ll.

Et la Chancellerie 200 ll.

Et de 44 Prebendes dont il y en a 6 qui sont affectées a M. l'Evêque de Meaux au Doyen au Chantre au Tresorier aux enfans de choeur et au College.

Des autres 38 il y en a huit qui ne sont que Demies Prebendes lesquelles ne different des autres seulement qu'au revenu de Cent Liures qu'elles ont de moins. Elles sont d'ailleurs egales pour les honneurs et la seance. Ces Canonicats valent chacun 900#.

Il y a aussy dix grandes Chapelles qui ont chacune 6 a 700# de revenu, Et 28 petites la plupart d'un sort petit revenu, mais les Titulaires ont droit d'assister aux offices auec l'habit de choeur et d'y recevoir les distributions manuelles en argent. M. l'Evêque de Meaux a la Colation de cinq de ces petites Chapelles, les autres sont a la colation du Chapitre.

Pour le Service de la Sacristie il y a trois offices de Sacristains ou Marguilliers qui sont possedez par des Prestres ou au moins par des Clercs qui valent chacun 400#. Ils sont à la Collation du Tresorier.

Dans la Chapelle de l'Evêché il y a deux Chapelains en titre qui ont chacun 140#. de revenu. Ils sont a la colation de M. l'Evêque.

Ce Chapitre est remply pour la plus grande partie de Gens de vertu et de Science dont il y en a plusieurs Docteurs de Sorbonne et d'autres facultés

Privileges de l'Evêché de Meaux

Charles cinq Dauphin de Viennois Duc de Normandie regentant le Royaume donna permission au Doyen Chanoines et Chapitre de l'Eglise de Meaux par Lettres patentes dattées de son armée prés Paris en Juillet 1358 de bâtir un cloistre dans lequel il leur accorda toute justice avec le ressort au Châtelet de Paris acause que les maisons où ils avoient accoutumez de faire leur demeures furent brulées par les gens de guerre qu'il y avoit envoyé. Ces Lettres, furent confirmées par Le Roy Louis 11.e par autres Lettres du mois de Septembre 1464 qui furent registrées au Parlement le 3.e Decembre ensuivant. Ce Chapitre joüit aussy de toute ancienneté de la Garde gardienne et du droit de Committimus. Les dignités et tous les Canonicats de cette Eglise sont a la Colation de

Mr. l'Eveque de Meaux a la reserve du Doyen qui est électif. Des dix grands chapelains, cinq sont a la Collation de M. l'Evêque et cinq a celle du Chapitre et vne Prebende qui depend de l'Eglise du chaage.

Le Chapitre Collegial de St. Sainctain de Meaux est composé de 12 Canonicats dont un chanoine est curé: Ils valent chacun 500#.

Le Chapitre de la Cathedrale est Collateur des Canonicats de cette Eglise.

Le Chapitre Collegial de Notre-Dame de Dampmartin est composé d'un Doyen d'un Religieux de l'abbaye de St. Martin aux Bois de Beauvais premier Chanoine prebende et de quatre autres Chanoines Seculiers: Ils ont chacun 500# de revenu. Le Doyen a le double.

Ce chapitre a été fondé par Mrs les Comtes de Chabannes aux droits desquels est Monseigr. Le Prince a cause de la succession qu'il a eû des biens de la Maison de Montmorency qui auoit eû les droits de Celle de Boulainvilliers heritiere de Celle de Chabanne. Tous ces Benefices sont

a la nomination de M. l'Evêque de Meaux au deffaut d'hoirs de la Maison de Chabanne aux termes de la fondation.

Le Chapitre de St. Georges de Crecy est composé de Six Chanoines dont l'Vn est Curé. Ils ont chacun 400tt. de revenu: Ils sont a la collation du Doyen de Meaux a l'exception du Curé qui depend de M. l'Eveque de Meaux.

Le Chapitre de St. Germain d'Oissery est composé de Six Chanoines dont l'vn est Curé Ils ont chacun 150tt. de revenu. Ces Benefices sont a la Colation de M. l'Evêque de Meaux

On ne parle point icy du Chapitre de la Ste. Chapelle du Vivier qui auoit ete fondé en 1352 par Charles Dauphin depuis Charles 5 Roy de france pour un Tresorier, un Chantre et quatre Chanoines parcequ'il a été eteint et vny au chapitre de Vincennes en l'Année 1694 comme il a été observé cy devant, et il n'est resté au Vivier qu'un Chapelain titulaire perpetuel a la Colation du Roy chargé de dire la Messe tous les jours avec 600tt.

de revenu.

Abbayes

L'abbaye de St. faron au faubourg de Meaux ordre de St. Benoist Congregation de St. Maur fut fondé en 627 et doté par St. faron Evêque de Meaux sous l'invocation de la Ste. Croix Il l'a fit bâtir dans son propre fond aux faubours de Meaux pour s'y faire pendant sa vie un lieu de retraite et celuy de sa sepulture apres sa mort, C'est où reposent les reliques de ce grand Evêque qui ont donné son nom a cette abbaye. Elle est aujourd'huy possedée par M. l'abbé de Lorraine: Elle vaut 20000.tt de rente al'abbé Il ya 30 Religieux acause du Noviciat: Ils en ont 12000.tt

L'abbaye de Rebets ordre de St. Benoist fut fondée dans le 7e. siécle par Dadon Refrendaire ou Chancellier du Roy Dagobert: Il etoit fils de St. Authaire homme puissant du Royaume de Soissons amy de St. faron Evêque de Meaux. Dadon quitta le siecle et les grandes charges qu'il possedoit a la Cour pour se donner

à Dieu : Il fit batir cette Celebre abbaye dans les Terres jntra Brigientem saltum sur un torrent nommé Rebac d'ou est venu le nom de Monasterium Resbascente. Rebac est un Ancien mot celtique qui signifie torrent, et il y a encore aujourd'huy un torrent qui fait le fossé de l'abbaye de Rebais. Cette abbaye est possedée par M. de la Salle Evequie de Tournay. Elle vaut 22000 ⁗ de rente al'abbé Il y a huit Religieux qui en ont 5000 ⁗.

L'abbaye de Chaage a Meaux ordre de St. Augustin Congregation de Ste Genneviere fut fondée en 1135. Elle est possedée par M. l'abbé de Rouvroy. Elle vaut 5000 ⁗ de rente al'abbé, et 2500 ⁗ aux Religieux. Ils sont huit dont le Prieur est Curé dans la même Eglise qui est la premiere parroisse de la Ville.

L'abbaye de Juilly cy devant ordre de St. Augustin filiation de l'abbaye de Chaage à une lieue de Dampmartin dont le titre d'abbé est eteint et les revenus vnis a la Maison de l'Oratoire de la rue St. honnoré de Paris, est

un College où l'on enseigne les humanités et la Philosophie. Il y a 80 Pensionnaires et 12 Peres de l'Oratoire pour le gouverner et faire les classes dont l'un est Curé de la Parroisse. Ils ont 6000# de rente.

L'Abbaye de Chambre fontaine Ordre de Premontré entre Dampmartin et Meaux est possedée par M. Molé de Ste Croix Maistre des Requestes. Elle vaut 4000# de rente. Il y a huit Religieux qui ont 3000#.

Abbayes de filles

L'Abbaye de Nôtre-Dame de Meaux Ordre de St Augustin Chanoinesses regulieres auoit été fondée dans le Diocese de Rheims sous le nom d'Ormont proche fismes. Elle a été transferée en la Ville de Meaux en l'année 1637 a la recommandation de M. le Duc de La Vieuville Surintendant des finances dont la Sœur estoit Abbesse de cette Maison a laquelle ont succedé la fille et la petite fille dudit Sr Duc de La Vieuville les quelles ont continué cet établissem.t et ont fait construire les beaux Batiments qui

y sont. Mad.e de Montchevreüil en est abbesse presentement. Cette Abbaye a environ 30000 ₶ de rente dont les biens sont situez pour la plus grande partie en Champagne. Elles sont 45 Religieuses et 15 Sœurs Converses.

L'Abbaye de Jouarre Ordre de S.t Benoist mitigée fut fondée dans le 7.e Siecle par Adon frere aîné d'Adon fondateur de l'Abbaye de Rebais. Adon fit batir ce Monastere au milieu de ses Terres proche de la Marne dans la forest de Joran d'où il luy donna le nom de Sotrum Jouarre: Il s'y retira dans un petit Monastere d'hommes qu'il fit construire joignant l'autre où il vécut en Religieux jusques a sa mort. Cette Abbaye est possedée par Madame de Soubise: C'est une grande et magnifique Maison. Elle a 40000 ₶ de rente. Il y a 45 Religieuses filles de Chœur et 35 Converses.

Il y a dans leur Eglise un Chapitre composé de 13 Canonicats et deux Offices de Diacres, & Sous diacres. Les Canonicats valent chacun 300 ₶ de rente, et les officiers outre ce revenu ont

chacun un muid de bled Froment. Ces Benefices sont a la colation de Mad.e l'Abbesse.

L'abbaye du Pont aux dames a 2 lieues de Meaux ordre de Cisteaux est possedée par Mad.e de la tremoüille de la branche de Rohan. Elle a 12000.tt de rente. Il y a 40 Religieuses de Chœur et 15 Sœurs Converses.

Prieurez

Le Prieuré Conventuel de Reüil sur la Marne a une lieüe de Joüarre ordre de S.t Benoist Congregation de Cluny fut fondé dans le 7.e Siecle suivant la tradition du pays sur le temoignage d'un ancien Ecrivain par Radon qu'on pretend auoir été Frere d'Adon, mais les Historiens contemporains n'en font aucune mention: Ils disent au contraire que S.t Authaire n'auoit que deux fils Adon et Radon et ne parlent en aucune maniere de Radon. Le nom de ce Monastere Radolium pouroit venir d'un ancien mot celtique Rade qui signifie Rade et rivage puisqu'il est scitué sur le bord de la Marne. On pretend qu'il fut fondé auec le titre d'Abbaye, et qu'il n'a aujourd'huy que le titre de

Prieuré parcequ'il est de la Congregation de Cluny où il n'y a que Cluny chef de tout l'ordre qui ait titre d'Abbaye.

Ce Prieuré est possedé par M. l'Abbé de Maulevrier Colbert. Il vaut 15,000 ₶ de rente Il est a la nomination du Prieur de la charité. Il y a 12 Religieux qui ont 8000 ₶ de rente.

Le Prieuré de Ste Céline ordre de St. Benoist est possedé par M. l'Abbé Lefeure de Laubriere de Bretagne: Il vaut 4000 ₶ de rente. Ce Prieuré est à la nomination de l'Abbaye de Marmoutier

Le Prieuré de St. Pere ou St. Pierre au faubourg de Meaux ordre de St. Benoist est possedé par M. L'Evêque Conseiller au châtelet. Il vaut 500 ₶ de rente: Il depend de l'Abbaye de St. Faron.

Le Prieuré de St. Rigonné aux mêmes faubourgs ordre de St. Augustin est possedé par un Religieux du même ordre: Il vaut 300 ₶ de revenu: Il depend de l'Abbaye de Chaage.

Le Prieuré de Grand champ ordre de Cluny est possedé par un Religieux: Il vaut 3000 ₶ de rente Il depend de l'Abbaye de Cluny.

Il y a aussy un office de Sacristain possedé par un Religieux qui a 600 ll de rente.

Le Prieuré de Cerfroid chef del'Ordre de la Ste Trinité et Redemption des Captifs est Conventuel electif et triennal: Il est possedé par les reformez de cet Ordre, C'est le Siege des Chapitres generaux et le Lieu ou se fait l'Election du General del'ordre Ils sont 15 Religieux et ont 6000 ll de rente. Ce Prieuré fut fondé dans le 12e Siecle par le Bienheureux Jean de Matha Docteur de la faculté de Paris qui se retira dans ce desert au milieu des Bois, et s'y arresta auprés d'une fontaine: Il y trouva le Bienheureux felix de Valois solitaire etant depuis allé ensemble à Rome, ils obtinrent du Pape Innocent 3e l'établissement de cet ordre par une Bulle del'an 1198 Gaguin dans la vie de Philippes Auguste rapporte la fondation de ce Nouvel ordre authoribus dit il Ioanne de Matha et fœlice Anachorets

Le Prieuré de St fiacre fameux par ses pellerinages ordre de St Benoist Congregation de St Maur étoit la demeure et la solitude de ce

Saint, venû du fond de l'Ecosse, jssû d'une famille noble où il se retira par ordre de St Faron Evêque de Meaux qui luy marqua le Lieu de sa retraite dans ses propres heritages en un Lieu nommé Le Breüil Broilum ou Brodalum ancien mot Celtique qui signifie Bois où il bâtit un Monastere et une Eglise a 2 lieües de Meaux, St Fiacre s'y rendit bientost Celebre par sa pieté et par la guerison merveilleuse de toutes sortes de maladies Ce qui luy attira une foule jncroyable de peuples et de Malades: Il fit bâtir un hopital pour les recevoir. Apres sa mort le nom de Breüil fut changé au sien, Son Corps fut transferé de ce Saint Lieu en l'Eglise Cathedrale de Meaux en l'année 1562 pour le sauver de la fureur des Heretiques. Cette Eglise a continué d'être visitée par les fidels et les vertus du Saint de s'y faire admirer. Les Princes et les Roys y viennent comme leurs peuples. La Reyne mere du Roy demanda et obtint des reliques de ce Saint dans la derniere maladie du Roy Loüis 13, et apres la mort de ce Prince elle accomplit son Voeu

par le present qu'elle fit d'une chasse ornée avec une magnificence vrayement Royale pour enfermer les precieuses reliques du Saint. La feüe Reyne peu de temps avant sa mort au retour d'un Voyage de Strasbourg eut la devotion de visiter ce Saint lieu où elle fut receüe par Mg.r l'Eveque de Meaux.

Saint fiacre est le Patron de la Brie & sa feste est celebrée par tout le Diocese de Meaux le 30 doust

Ce Prieuré est conventuel électif triennal. Il y en a sept Religieux qui ont 3000.tt de rente.

Le Prieuré de Dampmartin ordre de S.t Augustin dependant de S.t Martin aux Bois Diocese de Beauvais est possedé par M.r l'abbé Testu de Mauroy. Il vaut 4000.tt de rente.

Le Prieuré de Manteüil Hodoüin conventuel ordre de Cluny est possedé par M. l'abbé d'Auvergne Prevost de Strasbourg: Il vaut 5000.tt de rente pour le Prieur Commendataire

Il y a un Prieur claustral et 6 Religieux qui ont 2500^{tt} de rente. Le Prieur depend del'abbaye de Cluny.

Le Prieuré d'Annet sur Marne ordre de Cluny dependant et vny au Prieur Commandataire de St Martin des champs est possedé par M. l'abbé de Lyonne. Il vaut 6000^{tt} de rente. Il n'y a point de Religieux presentement.

Le Prieuré simple de Rouvres en Mulcien ordre de St Benoist dependant del'abbaye de S^{t} faron de Meaux est possedé par M. l'abbé de la Soubere. Il vaut 3000^{tt} de rente.

Le Prieuré de St Martin pres Crecy autrefois conventuel dependant du Prieuré de St Martin des champs est possedé par M. l'Eveque de Rozalie. Il vaut 2000^{tt} de rente.

Outre ces Prieurez il y en a encore 30 dans l'Election qui ne sont point conventuels, mais simples titres dont le revenu est depuis 200^{tt}. jusques a 2200^{tt}. entre les quels les principaux sont

Le Prieuré de Montion qui vaut 800^{tt}.

Le Prieuré de Mauregard qui vaut 1200^{tt}.

Le Prieuré de Trilbardou qui vaut 1000#.

Le Prieuré de Varenne qui vaut 300#.

Le Prieuré de Montigny dans le Château qui vaut 400#.

Le Prieuré de Cousteuroust qui vaut 600#. Il depend de l'abbaye de Marmoutiers de Tours.

Ravois au milieu des Bois de même nom Cy devant Prieuré ordre de Grammont pres de Gesures Duché a été vny a la Congregation de l'Oratoire vaut 800# de rente. Il depend de St. Martin des champs.

Les Missionnaires de Crecy au nombre de 3 ont été fondez par le Sr Lorthon Secretaire du Roy en 1650. Ils ont de revenu 1500#. Leur fonction est d'aller en Mission dans le Diocese par ordre de M. l'Evesque de Meaux.

Prieuré de Filles

Fontaine ordre de fonteurault a 2 lieues de Meaux est un Prieuré Conventuel électif triennal. Cette Maison a 35000# de revenu. Il y a 33 Religieuses de chœur, 15 Converses. Elles ont 3 Religieux de fonteurault pour le Service spirituel.

Le Prieuré de Colinant ordre de fonteurault est à quatre lieues de Meaux dans le Valois. La Prieure est conventuelle, triennale, élective. Elles sont 32 Religieuses de chœur, 6 Converses. Elles ont 12000^{tt} de rente.

Le Prieuré de St Nicolas de Noefort ordre de St Benoist grande regle au faubourg de Meaux fut fondé en l'année 1120. La Prieure est perpetuelle dependante et a la nomination de Madame du Paraclet. Cette Maison a 4000^{tt} de revenu. Il y a 20 Religieuses et 8 Converses. Elle a été transferée pendant les guerres de 1635 de Noefort parroisse d'Oysery Election de Meaux au faubourg de la Ville.

Le Prieuré de Montdenis ordre de St Benoist étably a Crecy est possedé par Madame de Richelieu. Il y a 18 Religieuses et 15 Converses. Elles n'ont que 1500^{tt} de revenu. Ce Prieuré est a la nomination de la Prieure de Noefort.

Fondations de Chapelles dans les Châteaux.

Dans le Château de la Ville de Meaux il y a une chapelle a la collation du Roy qui a 150^{tt} de revenu.

Une de même valeur dans le Chateau Royal de Monceaux qui est aussy a la collation du Roy.

Une autre de même a Becoyseau ancien château Royal aujourd'huy en mazure de la Parroisse de Mauresard al'entrée de la forest de Crecy a quatre lieües de Meaux. Elle vaut 66#. de revenu.

Il y a plusieurs autres Chapelles particulieres dans des Châteaux de cette Election de differents revenus depuis 100#. jusques a 300#. qui ne sont pas assez considerables pour être icy rapportées singulierement.

Monasteres Religieux.

Les Religieux de la Trinité, autrement de la Redemption des Captifs de Meaux sont au nombre de 8 Ils ont 1500#. de rente: Ils ont été fondez en 1225 par Nicolas Meusnier General de l'Ordre qui fut premier Ministre de cette Maison: Ces Religieux étoient autrefois Administrateurs de l'hôtel-Dieu, ce qui a duré jusques en l'an 1612 que la forme du Gouvernement a changé par Arrest du Parlement

La Ministrerie de la Villette aux aulnes a 2000#. de revenu. Il y a 6 Religieux.

Les Capucins de Meaux sont 12. Ils ont été établis

en l'année 1613 par M. de Vieupont Evêque de Meaux

Les Cordeliers au faubourg de la Ville sont 18: Ils ont été établis par Blanche sœur du Roy St. Louis.

Ces Religieux vivent d'aumosnes.

Les Carmes déchaussez de Crecy proche la Ville de Meaux sont 12: Ils ont 1500# de rente: Ils ont été fondez par le Sr. de Bonnaire homme d'affaires en 1622 qui s'y fit Religieux.

Il y a dans ce Convent une source d'eau qui sort d'un rocher qui petrifie en six mois les matieres qu'on y jette.

Les Minismes du Convent de Fublains proche Meaux sont 4. Ils ont 1000# de rente: Ils ont été fondez en 1590 par le Sr. Poussemie qui étoit chantre official et Grand Vicaire de l'Eglise de Meaux.

Religieuses

Les Religieuses de la Visitation de Ste. Marie sont au nombre de 50 et 8 Converses: Elles ont 6000# de rente. Elles ont été etablies en 1630 par Madame Amaury veuve d'un Tresorier de france de Paris, & on leur a vny une pareille Maison qui étoit à

Dampmartin.

Les Religieuses Vrsulines sont 38 et 12 Converses. — Leur revenu est de 2000#. Elles ont été établies a Meaux en l'année 1648 par Madame Champlain Veuve du Sr. Champlain Lieutenant pour Le Roy en l'Amerique

Hopitaux.

L'hôtel-Dieu de Meaux a 9000# de rente. Il y a 12 Religieuses pour seruir les Pauvres et les Malades, Vn Superieur Ecclesiastique et un Prestre pour le seruice des Pauvres.

Cette Maison est administrée par un Bureau ou preside M. l'Evêque de Meaux, en son absence Son Grand Vicaire, le Lieutenant general assistés des — Avocat et Procureur du Roy, et de 4 Administrateurs dont l'un est Receveur et un Greffier. Il y a aussy des Deputez du Chapitre qui se trouvent au Bureau — general pour assister a l'audition des Comptes et a l'Election du Receveur.

L'hopital general de Meaux a été étably pour — les Pauvres Valides qui y sont renfermez, et notament pour les Orphelins et les Vieillards: Ils sont a present au nombre de 150: Il fut fondé en 1667 par divers

particuliers habitans de la Ville. Cet hopital a de revenu 1500#. et ne subsiste que des aumosnes qu'on luy fait. On occupe les Pauvres a tricoter, et on met les jeunes en mêtier en sortant. Il est gouverné par M. l'Evêque de Meaux, ou son Grand Vicaire en son absence, 2 chanoines et les officiers de la Ville de même que l'hôtel-Dieu.

L'hopital Jean Rose fut fondé par un Marchand de la Ville de ce nom en l'année 1356. Il a de revenû 5000# qui sont employées a l'entretien de 24 Pauvres aveugles et 10 enfans orphelins: Il est administré par un Maistre et 3 Religieux. Le Seminaire fut vny à cette Maison en l'année 1640 par M. Seguier Evêque de Meaux: On y a aussy vny dans le même temps le College, et pour la subsistance on y a joint une Prebande preceptorialle.

Il y a trois filles grises de St. Lazare a Meaux pour assister les Malades. Elles ont été fondées depuis 4 ans.

Il y a trois filles charitables de la Ville établies pour enseigner les jeunes filles. Elles ont 400#. de rente.

Il y en a de même a Claye et à Crecy.

L'hôtel-Dieu de Dampmartin auquel on a uny la Maladerie du même lieu a 3000^{ll}. de rente. Il y a un Religieux Premontré qui en est chapelain: Il est gouverné par M. l'Evêque de Meaux et des administrateurs.

Un Hotel-Dieu a Mitry qui a de revenu 1600^{ll}. auquel est reunie la Maladerie du même lieu

Le Mont de pieté a Coupures est un Convent de l'Ordre de la Trinité, fondé par M. le Prince de Guymené pour 6 pauvres enfans. Il y a 4 Religieux qui ont 800^{ll} de rente

Il y a plusieurs autres petits hôpitaux dans le Diocese ou les Malades sont actuellement traitez auxquels on a uny en l'année 1695 les Maladeries les plus proches.

La Ville et les parroisses de l'Election de Coulommiers sont de l'Eveché de Meaux a la reserve de Leudon Cheuru, Melleray & Le Veziers qui sont de l'Archevêché de Sens et Sablonnieres et Villeneuve leroy qui sont de l'Eveché de Soissons. Coulommiers

Dans l'Eglise parroissiale de Coulommiers

Il y a 6 places de chapelains dont le Curé en joüit de deux, et les quatre autres sont a sa colation de la valeur de 100 ll chacune. Elles sont remplies par des prestres qui sont chargez du chant et de l'office de la parroisse.

Il n'y a dans l'Election que deux Benefices un peu considerables qui sont

Le Prieuré de Ste foy qui vaut 5000 ll de rente toutes charges payées. Il est possedé par M. l'abbé de Paris. Ce Benefice est a la nomination de M. l'abbé de Conches. Il estoit autrefois entre les mains des Religieux de St Benoist. Il a été sealarisé en même temps que l'abbaye de Conches: Il est a present deservy par quatre Prestres qui sont aux gages du Prieur. Il y a un Sacristain titulaire qui a 300 ll de rente.

L'autre Benefice est le Prieuré de Beauchet dans la parroisse d'Amilly: Il est possedé par M. de fortia. Il vaut 2500 ll de rente.

La Cure de Laferté gaucher a titre de Prieuré vaut 4000 ll de rente. Elle est annexée aux

Religieux de S.t Jean des Vignes de Soissons Chanoines reguliers de S.t Augustin.

Il y a encore quelques autres petits Benefices qui ont titre de chapelles dont le plus fort n'a pas 200.tt de revenu.

fondations de Chapelles dans les Châteaux

Dans le chateau de Coulommiers il y a deux chapelles fondées qui vallent 100.tt de revenus chacune. Elles sont a la Collation du Seigneur. Elles sont deseruies dans la chapelle de l'ancien château qui est aujourd'huy l'Eglise des Religieuses de la Congregation de cette Ville qui sont etablies dans ce Vieux château qui a été anciennement vn château Royal.

Dans le château de Boissy il y a une chapelle fondée qui vaut 120.tt.

Et vne dans Celuy de Tiercelieu qui vaut 40.tt.

Monasteres Religieux.

Les Capucins de Coulommiers sont au nombre de 14.

Les Religieuses de la Congregation au nombre

de 45 ont 4000# de rente.

Les Chanoinesses de St. Augustin a la ferté gaucher au nombre de 25 ont 3000# de rente.

Hopitaux

L'Hôtel-Dieu de Coulommiers a 2000# de rente qui proviennent des aumosnes des habitans. Il est administré par vn Echevin qui change qui change de 2 en 2 ans, lequel rend compte de son administration tous les mois par Etat pardeuant les Maires Echevins et habitans qui veulent s'y trouver et enfin des deux années par un compte general.

Rozoy. Les Parroisses de l'Election de Rozoy sont partagées entre les Dioceses de Paris de Sens et de Meaux. Il y en a 11 du Diocese de Paris, 21 de celuy de Sens, et 31 et la Ville de Rozoy de celuy de Meaux.

Chapitres

Dans la Ville de Rozoy, il n'y a aucun chapitre Il y a un seul Curé qui est a la nomination d'un chanoine de Notre Dame de Paris dont la prebande a ce droit.

Il y a un chapitre dans la parroisse de Cour=
palay Diocese de Sens qui fut fondé en 1213
par Pierre de Corbeil Archeveque de Sens. Il est
composé d'un Doyenné électif et de 12 Canonicats
auec 4 chapelles. Le Doyenné vaut 700 ₶ de
revenu: Il est possedé par le Sr Duquesnoy docteur
de Sorbonne, les Canonicats valent 350 ₶ chacun
et les chapelles 100 ₶. Ces Benefices sont a la
nomination de M. l'Archevêque de Sens.

Un autre chapitre a farmoutier composé de
quatre Canonicats dont l'vn a la Cure vnie à
sa prebande qui valent chacun 400 ₶ de revenu,
et une chapelle qui vaut 80 ₶. Ces Benefices sont
a la collation de Madame l'abbesse de farmoutier

Abbayes.

L'Abbaye d'Hermieres Diocese de Paris Ordre
de Premontré dans la parroisse de fauieres
est possedée par M. Pirot Chancellier de l'Eglise
de Paris: Elle vaut de revenu 4000 ₶. Il y a 7
Religieux qui ont 3600 ₶.

L'Abbaye de St Pierre ordre de St Benoist
dans la parroisse de Chaumes est possedée par

M. l'Abbé de Courtebonne. Elle vaut 6500# de rente. Il y a 9 Religieux qui ont 3300# de rente pour leur partage.

Abbayes de Filles

L'Abbaye de Farmoutiers Diocese de Meaux ordre de St Benoist reformée de la grande Regle est possedée par Madame de Beringhen Sœur de M. le Premier. Cette Abbaye a de revenu 15000#. Il y a 35 Religieuses et 12 Converses.

Prieurez

Le Prieuré de la Selle ordre de St Benoist est possedé par M. de Lyonne Evêque de Rozalie et Missionnaire Apostolique dans la chine. Il vaut 4000# de rente. Il y a 4 Religieux qui y sont envoyez par la Maison des Benedictins anglois de Paris a laquelle le Prieur de la Selle a donné cette retraite avec une pension alimentaire pour ces 4 Religieux.

Le Prieuré de Mortcerf possedé par le Sieur de Serte clerc Italien vaut 400#.

Le Prieuré de St Laurent dans la parroisse de Nesle possedé par M. l'abbé de la grand court

vaut 1200#.

Le Prieuré Cure de fontenay possedé par le Sr de Carré vaut 2000#.

Le Prieuré de St Ouin parroisse de favieres diocese de Paris possedé par M. l'abbé Legendre vaut 1500#.

Le Prieuré de Tournon Diocese de Paris possedé par M. l'Archeveque vaut 1300#.

Le Prieuré de la Magdelaine de Lortie parroisse de Dampmartin en Brie diocese de Meaux possedé par M. Dron chanoine de St Thomas du Louure vaut 120#.

Le Prieuré de la Bubotiere parroisse de Vaudois Diocese de Meaux possedé par les Religieux de St Martin de Pontoise vaut 350#.

Le Prieuré de Segrés parroisse de Bernay Diocese de Sens possedé par le Sr Prioux Directeur des Missions étrangeres vaut 500#.

Le Prieuré de St Blaise parroisse de Grandpuy Diocese de Sens possedé par le Sr abbé de Calvieux chanoine de Tours vaut 250#.

Le Prieuré de Lady Diocese de Sens possedé par M. l'Archeveque de Roüen vaut 2000#.

Le Prieuré de Chambrerie dans la Parroisse de St. Just Diocese de Sens possedé par le Pere Coquet Religieux Benedictin de Chaumes vaut 1200#. Ce Benefice est a la colation de M. l'abbé de Chaumes.

Prieurez de filles.

Le Prieuré de la Madelaine dans la parroisse de ce nom Diocese de Paris possedé par Madame de Ravenel vaut 300# de rente. Elle a deux filles devotes dans son Prieuré qui vivent auec elle.

Fondations de chapelles dans les Châteaux.

Il y a une chapelle fondée dans le chateau de Vignan, parroisse de Joiry Diocese de Meaux qui vaut 100# de revenu: Elle est possedée par le Curé de Coulommiers.

Une autre Chapelle dans la même parroisse au Hameau du petit Paris qui vaut 70#.

Une autre dans la Parroisse de Pecy possedée par le Sr. abbé de Grandcourt qui vaut 400#. Elle est a la collation du Sr de Boisgarnier qui en est Patron.

Une autre dans la parroisse de Gastins dite

possedée par le Sr abbé Barbier qui vaut 400#.

Monasteres

Il n'y a de Convent d'hommes dans l'Election que ceux d'Hermieres, Chaumes et La Selle rapportez cy dessus.

Dans la Ville de Rozoy il y a un Monastere de Religieuses du Tiers-ordre de St Dominique qui est regy par une Prieure élective triennale: Elles ont 3000# de rente: Elles sont 37 Religieuses de chœur, & 6 Converses.

Hopitaux

Il n'y a dans l'Election que deux Hopitaux, un à Rozoy qui est administré par le Curé et les officiers de la Ville. Il n'a que 300#. de revenu.

Et l'autre a Mangis administré par le Curé, & les habitans qui a 500# de rente

Il a été fait depuis environ 2 ans de l'ordre de M. l'Evêque de Meaux une Carte de ce Diocese qui est tres correcte et exacte dans laquelle on marque distinctement l'étendue des archidiaconnez et des Doyennez, la situation des Abbayes des Prieurez des chapelles simples et des parroisses. On y a

observé les noms des petits pays particuliers, les châteaux les Terres et les Moulins et tout ce qui peut servir a faire connoistre l'Etat et la qualité de ce pays.

Diocese de Senlis.

Le Diocese de Senlis s'etend dans la Generalité sur l'Election de Senlis, et hors la Generalité dans celle de Soissons.

Evêché de Senlis.

Comme il est certain que les Evechez des Gaules de même que ceux de toutes les nations chrestiennes ont pris leur origine de la predication de l'Evangile et de la Mission des apostres ou de leurs Disciples et Successeurs qui sont venus y planter la foy et établir l'Eglise. On peut dire constament que l'erection de celuy de Senlis ne peut être rapporté qu'a son premier Evêque Regulus Rieul qui étoit Romain. Ce Saint vint dans les Gaules avec St. Denis Eveque de Paris, St. Lucien Evêque de Beauvais St Piat de Tournay St. Quentin de Vermandois, St. Crespin St. Crespinien de Soissons et autres Saints personnages au nombre de 12, lesquels ont étably la foy dans ces

Provinces vers le milieu du 3e. Siecle. Le Corps de St. Rieul repose dans l'Eglise de Senlis qui porte son nom.

Le nombre des Evêques qui ont succedé a St. Rieul n'est pas certain, ny par les Cathalogues qui se trouvent dans le pays ny par les Autheurs qui en ont écrit. M. Deslions Doyen de cette Eglise depuis 60 ans, homme d'une profonde érudition en a fait une Liste par ordre et par decades qu'il fait monter a 96 y compris Mre. Denis Sanguin qui remplit ce Siége aujourd'huy et gouverne ce Diocese avec beaucoup de douceur et de Sagesse

Outre l'apostre St. Rieul Eveque de Senlis qui est au nombre des saints, dans les anciens Martirologes. Il s'y trouve encore un Saint Lenin, un Saint Dagoman, et par la tradition de cette Eglise il y a 8 Saints Evêques dont on y celebre la feste un jour de l'année.

Entre les Evêques de Senlis qui se sont rendus les plus recommandables par leurs sciences et par leurs dignités, Il s'en trouve deux qui ont été elevez a la dignité de Chancellier. Orsion qui a possedé cette charge en 1090 sous le regne de Philipes pr. et Guarin natif de Pont ste Maixance sous le regne de Philippes Auguste qui auoit été Chancellier du Temple de Jerusalem.

Les Historiens de son Siécle et de sa Vie luy ont donné la principale gloire de la fameuse Victoire remportée par l'Armée du Roy à la Bataille de Bovines en 1214 la quelle il rengea en bataille en qualité de Lieutenant general; Mais etant lors nommé a l'Evechè de Senlis il se retira dans l'oratoire du Roy où il pria pendant le Combat. Le Roy Philipes Auguste apres cette Victoire fonda aux portes de la Ville de Senlis vne belle Abbaye qui fut surnommée de la Victoire dont il donna le Gouvernement à l'Evêque Guarin: Il devint ensuite Chancellier jusques au regne du Roy St. Loüis Le deux.e Successeur apres Guarin fut Robert de la Houssaye, qui fut nommé Commissaire par Le Roy pour la reformation de la Police de Paris.

Le Cardinal de la Rochefoucaut a été vn des plus grands ornements de l'Eglise de Senlis, sa religion et sa sagesse l'ont élevé aux premieres dignités de l'Eglise et de l'Etat.

Paul 5.e luy donna le chapeau de Cardinal en 1607 a la nomination du Roy Henry 4. Ce Prince le fit aussy Commandeur de ses ordres.

Sous la Regence de la Reyne Marie de Medicis

et la Majorité du Roy Louis 13 il fut Chef des Conseils du Roy.

Pour remplir plus aisement les devoirs de cette grande charge il permuta en 1613 l'Eveché de Clermont avec celuy de Senlis. Ses services furent recompensez en 1618 de la Charge de Grand Aumosnier de france. Ce Cardinal Superieur a tous ces honneurs quitta les dignités de Chef des Conseils du Roy et Grand Aumônier de france pour se consacrer vniquement au bien de son Diocese et a la Reforme des ordres religieux dont le St. Siége et la Cour l'avoient chargé: Il travailla avec succés a la reformation des ordres de St. Augustin et de Cluny, de Clervaux, de Cisteaux, et de Premontré. La Reforme des Chanoines reguliers de St. Augustin, commença par St. Vincent de Senlis, et passa dez 1624 dans la Maison de Ste. Genevieve de Paris. La reguliarité y etant établie ce Cardinal menagea par son Credit que l'abbaye de Ste. Genevieve fut élective et possedée par les Chanoines reguliers: Il mourut dans cette abbaye en l'année 1645 agé de 88 ans: Il est inhumé a Ste. Genevieve où les Chanoines reguliers luy ont fait élever un magnifique tombeau.

Il s'est tenû plusieurs Conciles à Senlis en 863. 873. 990. 1310. et 1317 et depuis plusieurs assemblées de Prelats.

Cet Evêché est Suffragant de l'Archevêché de Reims. Il est composé de 177 Cures, 44 chapelles, 4 abbayes, 9 Prieurez et 19 Maladeries. Il vaut 20000^{ll} de rente.

Chapitres.

Le Chapitre de la Cathedrale de Nôtre-Dame de Senlis est composé de 3 Dignités de Doyen, Chantre, et Archidiacre.

Un Sous chantre.

24 Canonicats

6 Demys

Et 2 Grands Chapelains.

Les Canonicats peuvent valoir année commune 700^{tt} de revenu.

M. Des Lyons est Doyen de l'Eglise de Senlis. Il est tres habile homme. Le Chapitre a le privilege de Garde gardienne et de Committimus qui luy a été accordé par lettres patentes du mois de Janvier 1559. registrées au Parlement le 20 May 1560.

Il y a deux autres Chapitres dans la Ville de

Senlis, l'un nommé de St. Rieul qui est composé de deux dignités de Doyen et Chantre et de 15 Canonicats qui valent chacun 300# par an.

L'autre Chapitre porte le nom de St. Frambourt: Il est composé de deux dignités de Doyen et chantre et de 10 Canonicats, qui valent de même chacun environ 300#.

Il y en a vn autre dans le Château de Creil composé de 6 Canonicats qui valent 200# chacun.

Abbayes.

L'Abbaye de St. Vincent de Senlis ordre de St. Augustin reformé congregation de Ste Genevieve est possedée par M. l'abbé Saillant Comte de Lyon. Elle vaut 8000# de rente.

Il ya 20 Religieux qui ont vn College où ils enseignent la jeunesse jusques et compris la Rhetorique: Ils ont 4000# de rente.

L'Abbaye de la Victoire Ordre de St. Augustin chanoines reguliers fut fondée l'an 1214 par Le Roy Philipe Auguste, comme il vient d'être observé, en reconnoissance de la grande Victoire qu'il remporta sur l'Empereur Othon à la journée de Bovines. Cette Abbaye est

possedée par M. l'abbé Daubigny. Elle vaut 12000 ₶ de rente. Il y a 15 Religieux qui en ont 5000 ₶ pour leur part.

L'Abbaye de Chailly ordre de St. Bernard fut fondée par Le Roy Louis Legros l'an 1136: Elle est possedée par M. l'abbé de Lyonne: Elle vaut 35000 ₶ de rente: Il y a 15 Religieux qui en ont 5000 ₶ pour leur part.

L'Abbaye de Chailly ordre de St. Bernard fut fondée par Le Roy Louis Legros l'an 1136: Elle est possedée par M. l'abbé de Lyonne.

L'Abbaye de Royaumont Diocese de Beauvais ordre de St. Bernard Reformé est possedée par M. l'abbé de Lorraine. Elle vaut 18000 ₶ de rente & aux Religieux qui sont 12,400 ₶

Prieurez

Le Prieuré de St. Maurice ordre de St. Augustin chanoines reguliers dans la Ville de Senlis est possedé par M. l'Evêque d'Alby: Il vaut 1500 ₶ de rente. Il y a 6 Religieux qui ont 1800 ₶

Le Prieuré de St. Nicolas ordre de Cluny est possedé par Mr. Molé abbé de Ste. Croix. Il vaut 6000 ₶

de rente. Il y a 5 Religieux qui ont 2500#.

Le Prieuré de St. Christophe Diocese de Beauvais ordre de St. Benoist non reformé est possedé par M. l'abbé Legras. Il vaut 5000# de rente. Il y a 2 Religieux.

Le Prieuré de St. Leu Diocese de Beauvais ordre de Cluny est possedé par M. l'abbé Dufour. Il vaut 9000#. de rente. Il y a 8 Religieux qui ont 4000#.

Le Prieuré de St. Leonard de Beaumont Diocese de Beauvais de fondation Royale dans le chateau de Beaumont est possedé par M. l'abbe D'Auneuil. Il vaut 3000#.

Le Prieuré de Chambly est possedé par M. l'abbe Vaillant. Il vaut 2000#.

Il y a plusieurs autres Prieurez dans l'Election, a Montataire, Nogent Verneuil, St. Paterne Pont Morangle Ronquerolle, Ercuis, Bouqueval et Bornel, qui sont de l'Election de Senlis et Beauvais qui valent depuis 4 jusques a 900# de revenu.

Monasteres Religieux

Les Religieux Cordeliers de Senlis au nombre

de 8 ont peu de revenu.

Les Religieux Carmes au nombre de 10 ont 1000^{tt} de rente.

Les Peres Capucins au nombre de 14 vivent d'aumosnes.

Les Religieux Hermites de Ste Brigite sont trois: Il ont quelques rentes sur l'hôtel de Ville de Paris.

Religieuses

Les Religieuses de la Presentation de Senlis ont 2,000^{tt} de rente. Elles sont 80.

Les Religieuses Cordelieres du Montcel Diocese de Beauvais ordre de S^{t} francois proche la Ville de Pont Ste Maixance ont 6000^{tt} de rente. Elles sont 20

Les Religieuses de St Martin de Borang ordre de St Benoist Diocese de Beauvais ont 6000^{tt} de rente. Elles sont 12

Hopitaux

L'hôpital de la Charité de Senlis est deservy par 4 freres de la charité. Il y a 12 Lits. Il a 2000^{tt} de rente.

L'hotel-Dieu est deservy par 3. Soeurs de la charité. Il y a 16 Lits. Il a 2000^{ll} de rente.

Elections qui ne sont point compris dans les Dioceses cy dessus.

Mantes
Montfort
Dreux
Tonnerre
Et Vezelay.

Mantes est partagé entre les Dioceses de Roüen chartres et Evreux

Montfort est du Diocese de Chartres

Dreux est du même Diocese

Tonnere est partagé entre les Dioceses d'Auxerre et de Langres.

Vezelay est partagé entre les Diocese de Langres et d'Autun.

Etat de l'Eglise dans ces Elections.

Elections de Mantes.

La Ville de Mantes est une partie des parroisses de l'Election qui sont du Diocese de chartres

Toutes les Parroisses qui sont au Nord de la Saine sont du Diocese de Roüen, Il y en a quelques vnes de l'autre côté qui sont du Diocese d'Evreux.

Chapitres

Le Chapitre Collegial de Notre-Dame de Mantes est composé d'un Doyenné, de sept Canonicats qui valent chacun 500#. et de huit Vicariats qui valent chacun 300#. Cette Eglise a été batie, et fondée par Jeanne de France qui a son tombeau a côté du Grand Autel.

Le Doyenné de Gassicourt ordre de St. Benoist est possedé par M. l'Evêque de Meaux. Il vaut 6000# de rente: Il y a Religieux qui ont 2000#. pour leur part des 6000#.

Abbayes

Il n'y a aucunes Abbayes d'hommes dans l'Election

Il n'y a qu'une seule Abbaye de filles nommée l'Abbaye de St. Corantin Ordre de St. Benoist dans la parroisse de Rosoy laquelle est possedée par Mad.e de Bullion de Montloüet. Elle a 6000#. de revenu. Il y a 12 Religieuses.

Prieurez

Le Prieuré de St Cosme vaut 1500#.

Le Prieuré de St Georges de Mantes vaut 1500#.

Le Prieuré de la Magdelaine 1200#.

Le Prieuré de Steüil 1200#.

Le Prieuré de St Nicolas de Meulan ordre de St Benoist vaut compris la Manse des Moynes 4000#. Ils sont 6 Religieux

Il y a 14 autres petits Prieurez dans l'Election de la valeur depuis 700#. et au dessous sçavoir

Le Prieuré de Notre-Dame de Rosny.

De St Martin,

de St Julien

de St Germain de Sequeval

de Chauffours

Du hamel de Breval

de Petit tiron

Le Prieuré de Valguyon

de St Blaise

d'Evesquemont

de Montalet

d'Hennencourt

de St Laurent

et de Gaillonnet

Monasteres Religieux.

Les Celestins de Mantes au nombre de 18 Religieux ont 10000# de rente. Ils ont été fondez en l'année 1376 par Charles 5e Roy de france L'Endos de ce Monastere et le Coteau sur lequel il est assis est renommé par ses bons vins

Les Religieux Benedictins de Gassicourt au nombre de 4 ont 2000#.

Les Cordeliers de Mantes au nombre de 10 ont 4000#. de rente en vignes et en prez

Les Capucins de Mantes au nombre de 12 & les Recoletz de Meulan au nombre de 15 vivent d'aumosnes.

Religieuses

Les Religieuses Ursulines de Mantes au nombre de 43 ont 3000# de rente.

Les Religieuses Benedictines au nombre de 26 ont 3000#.

Les Religieuses Annonciades de Meulan

fondées par la Reyne mere du Roy recoivent une pension de Sa Majesté, outre la quelle elles ont 2000# de rente. Elles sont au nombre de 37

Hopitaux

Les Religieuses de l'hôtel-Dieu de Mantes compris le revenu des pauvres ont 4000# de rente. Elles sont 25

La Ville et les parroisses de l'Election de Montfort sont du Diocese de Chartres — Montfort

Chapitres

Il n'y a aucuns Chapitres dans l'Election, Il y a seulement dans l'Eglise parroissiale de Saint Pierre de Montfort 7 prebandes dont quatre fondées par un ancien Comte de Montfort. et 3 par des particuliers: Elles vallent chacune 100# de revenu.

Abbayes.

L'abbaye de Neauphle le Vieil ordre de Saint Benoist non reformée est possedée par M. l'abbé de Villacerf. Elle vaut 6000# de rente.

L'abbaye de Meroy St. Magloire est unie à l'Archeveché de Paris. Elle vaut 4000# de rente

L'abbaye de Grand champ ordre de Premontré est possedée par le Sr. Antoine Chanoine de Chartres: Elle vaut 2000#.

Abbayes de filles.

La Maison Royale de St. Louis a St. Cyr ordre de St. Augustin a été fondée par Le Roy en l'année 1686. Elle est composée de 50 Dames 250 Demoiselles et 36 Sœurs converses.

Les Dames et les Sœurs Converses font les trois vœux ordinaires de Religion, et les Dames en font vn 4e. qui est de Consacrer leur Vie a l'jnstruction des Demoiselles de leur Commu=nauté.

Cette Maison est regie et gouvernée suivant les Regles et Constitution ordonnées par l'Evêque Diocesain qui est M. de Chartres. Les Demoiselles sont a la nomination du Roy. Elles doivent auoir 7 ans accomplis en y entrant et faire preuve de 4 degrez de Noblesse du Côté paternel dont le pere doit faire le pr. degré, Celles qui sont au dessus de l'age de 12 ans. n'y peuvent estre admises, et aucune n'y doit rester au dessus de=

20 ans accomplis: Lors qu'elles ont atteint cet age elles sont renvoyées a leurs parents ou pourveues par mariage a des Partis qui sont agreables a Sa Majesté ou mises en religion si elles y sont appellées Celles qui veulent etre Religieuses sont choisies à la pluralité des Suffrages pour remplir le nombre des 50 Dames professes lors qu'il y a des places vaccantes, il faut qu'elles ayent au moins 18 ans accomplis, ou elles sont mises dans des Abbayes Royales où Le Roy a des places de Religieuse à sa disposition: Elles sont receues gratuitement dans ces Maisons.

Par fondation et dotation de cette Maison, & Communauté Le Roy y a vny la Manse abbatiale et le 20 Juin ensuivant Sa Majesté luy a fait don de la Terre et Seigneurie de St. Cyr de tous les Batiments en dependans des meubles y etant et de 50000tt de rente a prendre sur le Domaine de la Generalité de Paris jusques al'acquisition d'une ou de plusieurs Terres de pareil revenu, lesquelles seront declarées quittes et dechargées des droits d'Amortissement envers Le Roy, et d'indemnité

envers les Seigneurs de fiefs.

Cette fondation est faite a la charge de faire dire deux Messes par jour pour le repos des Ames des Roys et Reynes de france et autres clauses & stipulations portées par les Lettres de fondation.

Le Roy a augmenté la dotation de cette Maison d'vne Somme de 30000# par chacun an a prendre sur la Recette generale des finances de Paris par Lettres patentes du mois de Mars 1698 registrées au Parlement et Chambre des Comptes les 8 et 10e. Auril ensuivant.

Prieurez

Le Prieuré de Bazainville est possedé par M. l'abbé Le Cocq: Il vaut 4000#. de rente

Celuy de St. Thomas d'Epernon vaut 800#.

Celuy de St. Jean de houdan a été vny al'abbaye de Coulombe pres Nogent: Il vaut 900#.

Celuy de St. Mathieu de houdan a été vny al'hôpital du Lieu.

Celuy de St. Laurent de Montfort vaut 1300#. Il a été vny al'archevêché de Paris.

Le Prieuré de St. André a Neauphle le Vieil

est possedé par le S.r Porcheron chanoine a Noyon
Il vaut 400 ll.

Le Prieuré de Thoiry est possedé par les Peres
de l'Oratoire de Paris: Il vaut 1500 ll.

Il y a dans l'Abbaye de Meauphle le Vieil
un Prieuré qui en depend qui vaut environ 800 ll.
Le Prieur est Curé de la parroisse. Il y avoit
autrefois 4 Religieux et 2 prestres pour deservir
ce Benefice. Il n'y a presentement que le Prieur, un
chantre et 2 prestres

Prieurez de filles.

Le Prieuré de Hautebriere Ordre de fonteurault
est possedé par une Religieuse élective triennale
Il y a 40 Religieuses: Elles ont 20000 ll. de rente
Le cœur du Roy francois p.er fut porté dans
l'abbaye de Hautebrieres et mis sous un pillier
de marbre: Son Corps repose a S.t Denis.

Monasteres Religieux

Il y a a Montfort un Convent de Capucins qui
sont au nombre de 13

Les Cordeliers de Noisy au nombre de 12 sont
al'aumosne du Roy.

Religieuses

Les Religieuses de Montfort ordre de St Augustin au nombre de 31 et 9 Converses ont 10000 ll de rente.

Les Religieuses de St Cyr ordre de St Benoist sont au nombre de 22 et 6 Converses. Elles ont 7000 ll de rente.

Les Religieuses de Houdan ordre de St Augustin au nombre de 34 et 10 Converses ont 6000 ll de rente.

Hopitaux

L'hopital de Montfort est gouverné par vne Religieuse. Il y a environ 3000 ll de revenu.

Celuy de Houdan est administré par le Prevost et deseruy par des filles de Charité. Il a 700 ll de revenu.

Dreux — La Ville et les Parroisses de l'Election de Dreux sont du Diocese de Chartres

Chapitres.

Le Chapitre de St Etienne de Dreux est composé d'une dignité de Chantre 13 Canonicats valant chacun 250 ll. Il fut fondé par le Roy Louis le Gros

en l'année 1119.

Il n'y a aucun autre Chapitre dans l'Election

Abbayes

Il n'y a aucune Abbaye d'homme ny de filles

Prieurez

Le Prieuré de Cherisy est possedé par M. l'abbé L'avocat. Il vaut 1200 ll. de rente.

Celuy de Rouvre est possedé par M. l'abbé Baudran : Il vaut 2000 ll.

Celuy de Villemeuse est possedé par M. l'abbé de Villiers : Il vaut 1500 ll.

Celuy de Ste Jeanne est possedé par M. Lebegue Il vaut 1100 ll.

Il y a plusieurs autres petits Benefices avec titre de Prieuré dans l'Election qui ne sont pas assez considerables pour être icy raportez en particulier

fondations de Chapelles

dans les Chateaux.

Dans le Château d'Annet, il y a une Chapelle fondée qui vaut 150 ll. de rente.

Monasteres Religieux

Il y a dans la Ville de Dreux un Convent de

Capucins qui sont 13

Les Cordeliers d'Annet au nombre de 8 ont 1500#. de rente.

Religieuses

Il y a un Convent de Religieuses du St. Sacrement qui est etably nouvellement a Dreux Lesquelles n'ont pas encore obtenu de Lettres d'etablissem.t Elles sont 5.

Hopitaux

Il y a a Dreux un hôtel-Dieu deseruy par une Religieuse et 3 Sœurs grises qui a 3000#. de rente Il est administré par les officiers de la Ville, et des Bourgeois électifs: Il n'y en a point d'autre dans l'Election.

Tonnerre

La Ville de Tonnerre est du Diocese de Langres et une partie des parroisses de l'Election et l'autre partie est du Diocese d'Auxerre.

Chapitres

Le Chapitre de St. Pierre de Tonnerre est composé de 3 dignités et 15 Canonicats qui valent chacun 100#. de rente. Les dignités sont jointes aux Canonicats et n'ont pas plus de revenu. Ces Benefices sont

a la nomination de M. l'Evêque de Langres, et des Comtes de Tonnerre alternativement. Les Seigneurs de Tonnerre nomment à la premiere et a la trois.e dignité

Le Chapitre de St. Martin de Chablis est composé d'une dignité de Chantre, et de 12 Canonicats qui valent 100 ll. de rente chacun: Ils sont a la nomination du Grand Prevost du Chapitre de St. Martin de Tours qui est Seigneur de Chablis avec Mgr. le Prince.

Le Chapitre d'Apoigny est composé de 4 Canonicats dont le premier a le titre de Tresorier Curé qui valent chacun environ 100 ll.

Abbayes.

L'abbaye de St. Michel au dessus de la Ville de Tonnerre ordre de St. Benoist fut fondée l'an 980 par Milon Comte de Tonnerre. Elle est possedée par M. l'abbé dupré. Elle vault 4000 ll. de rente: Il ya 8 Religieux qui ont de revenu 3000 ll.

L'abbaye de St. Martin ordre de St. Benoist est possedée par M. l'Eveque de Noyon: Elle

vaut 4000.# Il y a 8 Religieux qui ont 3000#.

L'Abbaye de Molesme même ordre est possedée par M. l'Abbé de La Rochefoucault Elle vaut 16000#. Il y a 9 Religieux qui ont 8000#.

L'Abbaye de Pathieres même ordre est possedée par M. l'Abbé de La feuillée. Elle vaut 6000#. Il y a 6 Religieux qui ont 4400#.

L'Abbaye de Potigny ordre de St. Benoist est la seconde fille de Cisteaux.

Cysteaux est chef d'un ordre considerable par ses revenus et le Grand nombre de ses Religieux L'Abbaye de Cisteaux est scituée dans le Diocese de Châlons, sa fondation est de l'Année 1098 par Odo Duc de Bourgogne: ainsy qu'il paroist par les 4 Vers suivant qui sont tirez des chroniques de cet Ordre

Anno Milleno Centeno bis minus vno.
Pontifice vrbano Gallorum Rege Philippo
Burgundiæ Odone Duce et fundamina daute
Sub patre Roberto Cepit Cystercius ordo.

Cette Maison a eû 54 Abbez depuis sa fondaõn et 5 depuis le Cardinal de Richelieu qui sont

M. Vaucin

M. Lapin

M. Petit.

M. L'Archer

Et M. Nivelle qui en est abbé presentement

Cette Abbaye a 70000# de rente et 98 Benefices a sa nomination tant en france que dans les Pays étrangers.

Cysteaux a 4 filles qui sont

La premiere La ferté

La deux.e Pontigny

La trois.e Clerveaux

La quatre.e Morimont.

La ferté est dans le Diocese de Chalons Sur Saone. Cette abbaye fut fondée par les Comtes de Vergy en l'Année 1113, M. Petit de Dijon en est abbé. Elle vaut 2000# de rente et a 15 Benefices a sa nomination dont un seul a Mezieres en Bourgogne proche Beaune possedé par M. l'Eveque de Châlons Sur Saone vaut 7000# de rente.

Pontigny est dans le Diocese d'Auxerre a 4

lieues de cette Ville. Elle fut fondée par Thibault Comte de Champagne en l'année 1114 M. fine de Brianville en est abbé. Cette abbaye vaut 25000tt de rente et a 48 Benefices a sa nomination: Il y a 26 Religieux

Clervaux sur la riviere d'Aube est dans le Diocese de Langres. Cette abbaye fut fondée en l'année 1115 par le même Thibault Comte de Champagne du temps de St. Bernard qui en fut le premier abbé. Cette abbaye est possedée par M. Bouchu frere de M. le Premier President de Dijon. Elle vaut 60000tt de rente & a 366 Benefices a sa nomination. Ces Benefices ont été fondez du temps de St. Bernard

Morimond en Bassigny est du même Diocese de Langres dans le Comté de Champagne. Cette abbaye fut fondée en la même année que celle de Clervaux en l'année 1115 par Odolric d'Aigremont et Adeline sa femme Seigneur et Dame de Choiseuil. Cette abbaye est possedée par M. Duchesne. Elle vaut 16000tt de rente et a 215 Benefices à sa nomination situez de

meme que les autres tant en france que dans les autres Royaumes de l'Europe.

Tous les Benefices de cet Ordre qui sont en france sont a la nomination du Roy, soit qu'ils soient en regle ou en Commande.

Il ya plusieurs Monasteres en france de l'ordre de Cisteaux dans chacune filiation qui ont pris volontairement la Reforme du temps de M. le Cardinal de la Rochefoucault qui fut deputé Commissaire par le Pape pour mettre la reforme dans les Monasteres de france. Cette reforme consiste a manger toujours maigre et a pratiquer les autres austerités de la grande regle de Saint Benoist. Dans ces Maisons on ne reçoit que des Religieux Reformez.

L'abbaye de Quincy ordre de St. Bernard possedé par M. l'abbé de Marmesse vaut 3000# de rente. Il ya 3 Religieux qui ont aussy 3000# de rente.

L'abbaye de la Charité dans la Parroisse de Lezines de même Ordre vaut 2000# de rente dont l'abbé a 1200# le surplus apartenant a

vn seul Religieux Bernardin qui a titre de Prieur

Abbayes de filles.

L'abbaye de Crisenoin ordre de St. Benoist dans la parroisse de Trusy est possedée par Mad.e - - - - - Il y a 30 Religieuses. Cette Maison a 6000.ll de rente.

Prieuré

Le Prieuré d'Ancy le Serveux vaut 400.ll de rente.

Celuy de Besty 800.ll

Celuy de Chichée possedé par M. l'Abbé Le Camus 1200.ll

Celuy de Coulan 500.ll

Celuy de Dié possedé par M. l'Archeveque de Bordeaux 3000.ll

Le Prieuré de Vincennes 500.ll

Celuy de Ste Vertus 800.ll

Celuy de St Aignan 800.ll

Le Prieuré Cure d'Aisy 600.ll

Celuy de Chevanne 600.ll

Celuy de Roffé 600.ll

Monasteres

Les Minismes de Tonnerre sont 10: Il ont peu de

revenu.

Il y a dans la Ville de Tonnerre un Convent de Religieuses Ursulines: Elles sont 32 Religieuses et 6 Converses: Elles ont 3000^{tt} de rente

Hopitaux

L'hopital de Tonnerre est deseruy par six chanoines reguliers de St Augustin et 6 Religieuses Il y a de revenu 10000^{tt}. Il y a ordinairement 24 lits

La Ville de Vezelay et une partie des parroisses de l'Election sont du Diocese d'Autun, et l'autre partie est du Diocese de Langres Vezelay

Chapitres et Abbayes.

Le Chapitre de Ste Marie Magdelaine de Vezelay et l'abbaye sont unis.

L'abbaye fut fondée dans le 9e Siecle sous le regne de Charles Le Chauve par Le Comte Gerard de Roussillon et Berthe sa femme avec soumission expresse et immediate au St Siege.

Elle fut secularisée par le Pape Paul 3e en l'an 1537 a la requisition du Roy françois p^{er} qui luy conserua tous les privileges en leur entier. Elle est possedée par M. fouquet Evêque d'Agde. —

Elle vaut 10000# de rente pour les deux tiers, l'autre tiers apartient au Chapitre lequel est composé de 3 dignités, de 12 Canonicats, et 6 demies prebandes

Les dignités sont le Doyenné qui vaut 1500#. — L'Archidiaconé 1000#, et la Chanterie autant.

Les Canonicats valent 400#. Les dignités ont un Canonicat annexé.

Le Roy est colateur des Benefices de cette Eglise avec l'Abbé

L'abbaye de St Cerron est encore un chapitre dans la parroisse de Cervon dont l'abbé est le chef: Il est composé de 6 Canonicats qui valent chacun 300#. L'abbaye est posedée par le Sieur du Verdier: Il a le double et il est colateur des autres Canonicats.

Le Chapitre de Lisle sous Montreal est composé de 3 Canonicats qui valent chacun 300#.

En l'année 1145 Le Pape Eugenne 3 celebra en la Ville de Vezelay vn Concile pour le recouvrem^t de la Terre Sainte.

Le Roy Louis le jeune y receut la Croix pour le voyage d'Outremer.

L'Abbaye de Corbigny ordre de St. Benoist reformé est possedé par M. l'abbé Pucelle Conseiller au Parlement. Elle vaut 8000# de rente. Il y a 8 Religieux qui ont 6000# de rente

L'Abbaye de Cure ordre de St. Benoist dans la parroisse d'Omecy est possedé par M. l'abbé Barrault: Il n'y a aucun Religieux. Elle vaut 2500# de rente.

Abbaye de filles

L'Abbaye de Reconfort ordre de St. Benoist proche de Monceaux a 3 lieues de Vezelay est possedée par Mad. de Bellebat. Elle a 6000# de revenu: Il y a 22 Religieuses.

Prieurez

Il n'y a aucun Prieuré dans l'Election. Il y a quelques Chapelles qui sont

La Chapelle de St Nicolas dans l'Eglise de la Magdelaine de Vezelay qui vaut 100# de revenu.

Et la Chapelle de St Jacques qui vaut de même

Monasteres Religieux

Les Chartreux du Val St Georges au nombre de 9 ont 10000# de rente.

Les Cordeliers de Vezelay au nombre de 7.

Les Cordeliers de Lisle au nombre de 6.

Et les Capucins de Corbigny sont 12.

Religieuses.

Les Ursulines de Vezelay au nombre de 14 et 2 Converses ont 3000# de rente.

Les Ursulines de Lormes au nombre de 16 ont 1000#. seulement.

Les Ursulines de Corbigny au nombre de 20 ont 3000#.

Hopitaux

Il y a un Hôtel-Dieu qui s'etablit a Vezelay en consequence des Lettres patentes de l'année 1693 portant reunion des Maladeries de Vauprevoir Armes et St. Pere al'hôtel-Dieu de Vezelay qui valent ensemble 250#. de rente.

Il y en a un autre a Corbigny nouvellement etably dans le Batiment qui servoit de temple deserry par deux Sœurs grises, On y a uny la Maladerie. Cet Hopital a 300#. de rente

Les gens d'Eglise sont de bonnes mœurs dans cette Election: Ils vivent regulierement

Ces peuples sont peu instruits parce qu'il y a peu de Predicateurs. Les Nouveaux Convertis auroie besoin d'estre Sortifiez dans la profession de foy qu'ils ont embrassé.

Le revenu le plus ordinaire des Cures des parroisses de la Generalité sont depuis la portion Congrüe de 300 ℔ jusques a 1000 ℔. Il y en a de cette qualité 9 parts de 10 et de la 9e partie il y en a les trois quarts de 1000 a 1500 ℔ et l'autre quart est au dessus jusques a 2000 ℔ ou 2500 ℔.

Les Cures qui sont d'un plus grand revenu sont la plus grande partie des environs de Paris de Gonnesse, Ecouan, Brie comte robert et Roussy valent 2000 ℔ de revenu.

Louvres et Marly valent quelque chose de plus Le Mesnil aubry vaut 2500 ℔.

Les Cures du Côté de Tonnerre et de Vezelay sont celles qui sont d'un moindre revenu.

Nombre des Ecclesiastiques Religieux et Religieuses de la Generalité de Paris.

Diocese de Paris

Elections	Ecclesiastiques	Religieux	Religieuses
Paris non compris la Ville	840	448	1214

Diocese de Sens

Sens	184	100	200
Etampes	112	36	96
Melun	171	129	193
Nemours	121	134	120
Provins	185	76	164
Montreau	70	30	30
Joigny	127	37	35
Nogent	70	37	52
et St florentin	50	12	0
	1091	491	890

Diocese de Beauvais

Beauvais	340	139	270
Compiegne	90	87	225
Pontoise	152	114	310
	582	340	805

Diocese de Meaux

Elections	Ecclesiastiques	Religieux	Religieuses
Meaux	371	175	466
Coulommiers	49	14	70
Rozoy	87	20	106
	507	209	642

Diocese de Senlis

Senlis	166	142	100

Dioceses dont le Siege episcopal n'est point dans la Generalité

Mantes est des Dioceses de Rouen, Chartres et Evreux	200	68	143
Montfort Diocese de Chartres	120	28	160
Dreux diocese de Chartres	150	21	5
Tonnerre des dioceses d'Auxerre et Langres	232	62	75
Vezelay des dioceses de Langres et d'Autun	79	42	75
	781	921	458

Recapitulation

Dioceses	Ecclesiastiques	Relig.x	Relig.ses
Paris	840	448	1214
Sens	1091	491	890
Beauvais	528	340	805
Meaux	507	209	642
Senlis	166	142	100
Des autres Dioceses dont le Siege episcopal n'est point dans la Generalité	781	221	458
	3967	1851	4109

Total des Ecclesiastiques Religieux & Religieuses dans la Generalité non compris la Ville de Paris 9927

Ordre de Malthe

L'Ordre de Malthe ou des Hospitaliers de St. Jean de Jerusalem est celebre par tout le Monde Il a eté institué sur la fin du 11e. Siecle: Son etablissement dans les premiers temps estoit peu considerable: Il se fit en cette maniere.

Quelque temps auant le voyage de Godefroy de Bouillon en la terre sainte certains Marchands de la Ville de Melphe dans le Royaume de Naples qui negocioient dans le Levan obtinrent permission du Caliphe d'Egipte de batir a Jerusalem une maison pour eux, et pour ceux de leur nation qui viendroient en Pellerinage dans la Palestine moyennant un Tribut annuel. quelques annees apres ils eurent la devotion d'y faire batir une Eglise; Une sous l'invocation de la Sainte Vierge, et l'autre de Ste Madelaine suivt. cette institution, ils recevoient charitablement dans leur maison les Pellerins qui venoient visiter ces saints Lieux. Leur bon acceüil

y attira grand nombre de fidels, et donna lieu
a un plus grand etablissement. Ils fonderent
ensuite une trois.e Eglise en l'honneur de
st Jean avec vn hopital pres la Madelaine
Le Bienheureux Gerard en 1099 en la premiere
administration de cet hopital. Ils etoient natifs
de Martigues en France, Ses freres ou
Compagnons furent nommez Hospitaliers.
Le Roy de Jerusalem informé de leur charité
et de leur Zele aprouva et agrea leur etablissem.t
Ainsy cette fondation commença en l'année
1104 que Gerard leur fit des Statuts et
donna aux freres une forme d'habillement
qui etoit vn habit noir avec une Croix a huit
pointes. Il leur fit faire les 3 vœux ordi-
naires de Religion auxquels il en ajouta vn
4.e par lequel ils s'engageoient de recevoir,
traiter et deffendre les pellerins contre les
Entreprises des Infidels. Ce ferment pour la
deffense des Voyageurs et la liberté des che-
mins leur donna occasion de prendre les armes
pour s'opposer aux Courses et aux insultes de

de leurs ennemis. L'Vsage qu'ils en firent leur attira quantité de noblesse, ce qui leur fit changer le nom d'hospitaliers en celuy de chevaliers. Depuis ce temps là ils ont toujours fait la guerre aux Ennemis de la foy et du nom de Chretien.

La ruine des affaires des Chrêtiens dans le Levant obligea les Chevaliers et hospitaliers de sortir de Jerusalem. Apres la prise de cette Ville ils se retirerent a Margat puis a Acre, qu'ils deffendirent violemment en 1290. Ils suivirent Jean de Lusignan qu'il leur donna dans son Royaume de Chire la Ville de Cymisson où ils demeurerent jusqu'en 1310 qu'ils conquirent l'Isle de Rhodes le 15 aoust 1311, quelques années apres ils la deffendirent contre vne puissante armée de Sarrasins auec le secours d'Amedé 4e Comte de Savoye On tient que c'est de cette valeureuse deffense que ses successeurs ont porté pour devise ces 4 lettres F. E. R. T. fortitudo ejus Rhodum tenuit

En 148 Mahomet 2e assiegea Rhodes avec une puissante armée. Le Grand Maistre d'Aubusson la deffendit et l'obligea de se retirer apres un siege de 3 mois.

Depuis Soliman s'en rendit maistre en 1522 apres une genereuse deffense. Le Grand Maitre Philipes de Villiers de Lille adam ayant fait voile avec ses chevaliers et 400 habitans se retira en Candie, de la en Sicile puis a Rome vers le Pape Adrien 6 qui leur donna la Ville de Viterbe pour retraite.

En 1530 L'Empereur Charles quint leur donna L'isle de Malthe dans la Mediterannée entre la Sicile vers le Septentrion et le Royaume de Tunis vers le Midy pour mettre son Royaume de Sicile a Couvert ils s'y retirerent.

Cette Isle a prés de 100 lieües de longueur et 5 lieües de largeur. Il y a 2 Villes considerables La Cité vieille et Malthe avec environ 50 bourgs ou Villages.

En 1566 Soliman 2 fit assieger Malthe avec

vne armée formidable et apres quatre mois de siége, il fut obligé de se retirer apres y auoir perdu 15000 soldats et 8000 Matelots.

Le chef de l'ordre est le Grand-Maistre, lequel envoye ses ambassadeurs a tous les Rois. son ambassadeur ala Cour de france presentement M. Le Bailly d'Hautefeuille Grand-Prieur d'Aquitaine.

Cet ordre est composé de sept Langues ou Nations: avant le Schisme d'Angleterre, il y en avoit huit. Ces Langues sont

La premiere Langue est nommée de Provence dont le chef est Grand Commandeur.

Le 2e d'Auvergne dont le chef est Grand Mareschal de l'Ordre.

Le 3e de france dont le chef est Grand hospitalier.

Le 4e d'Italie dont le chef et Admiral.

La 5e d'Aragon dont le chef est Grand Conservateur.

La 6e d'Allemagne dont le chef est Grand Bailly

La 7e de Castille dont le chef est Grand chancelier.

L'Angleterre étoit autrefois la 8e et son Chef étoit

le Colonel de la Cavalerie de la Religion autrement dit le Turcopolier.

Le Grand Maistre de l'Ordre qui regne presentement est de la Langue d'Arragon: Il se nomme frater Dom Raymondus de Perrellos de Rocquafuil.

Dans chaque Langue il y a plusieurs dignités scavoir.

Dans la Langue de Provence le Grand Prieur de St. Gilles et de Toulouse, et le Bailly de Manosque.

Dans la Langue d'Auvergne le Grand Prieuré d'Auvergne et le Bailly de Lyon.

Et dans celle de france le Grand Prieuré de france, Le Baillage de la Morée qui est St. Jean de Latran et ses dépendances, la grande Tresorerie de St. Jean en l'Isle, le Grand Prieuré d'Aquitaine, et le Grand-Prieuré de Champagne. Ce sont là toutes les dignités qui sont en france dependantes de l'ordre.

Chaque Grand Prieuré a un nombre de Commanderies dont les unes sont destinées aux Chevaliers, et les autres aux Servans d'Armes et aux prêtres de l'Ordre.

Celuy de france a 36 Commanderies pour les Chevaliers et dix pour les Servans d'armes, & Prestres outre la Commanderie Magistrale que le Grand Maistre del'ordre tient par ses mains ou la donne a tel Chevalier qu'il luy plaist sous la redevance d'une pension.

Les autres Grands Prieurez ont pareillement un nombre certain de Commanderies, dont la plus grande partie est affectée aux chevaliers, l'autre aux Servans d'armes et prestres, et le Grand maistre a une Commanderie Magistrale dans chacun dont il dispose, ainsy que de celle du Grand Prieuré de france.

Dans chacun de ces Grands Prieurez le Grand-Maistre commet des Receveurs del'ordre et des agents particuliers et vn agent general dans le Royaume.

Noms de Messieurs les Grands Prieurs et Receveurs del'ordre en france.

M. le Commandeur de Javons est Grand Prieur de St. Gilles.

Et M. le Commandeur de Beauset est Receveur de l'Ordre dans ce Grand Prieuré.

M. Le Grand-Prieur de Colongne de Berre est Grand-Prieur de Toulouse.

Et M. le Commandeur de fabrezeau Receveur dans ce Grand Prieuré.

M. le Commandeur de la Renaudie est Grand Prieur d'Auvergne.

Et M. le Commandeur du Tré Receveur dans ce Grand Prieuré.

M. de Vendosme est Grand-Prieur de france

Et M. le Commandeur de Culan Receveur dans ce Grand-Prieuré.

M. le Bailly-d'Hautefeüil est Grand Prieur d'Aquitaine.

Et M. le Commandeur de l'Ordre est Recev.r de l'Ordre dans ce Grand Prieuré.

M. le Commandeur de fresnoy est Grand Prieur de Champagne

Et M. le Commandeur de Vaudremont est Receveur de l'Ordre dans ce Grand-Prieuré

M. le Commandeur Des cluseaux est

Agent general de l'Ordre dans le Royaume
Il fait cette fonction depuis 40 ans, et il exerce
aussy la charge de Chancellier au Grand Prieu=
ré de france depuis 10 ans.

Pour être receu chevalier il faut faire preuve
de Noblesse de quatre races tant du côté pa=
ternel que maternel, auoir 16 ans ou obtenir
Lettres de dispense d'Age, être né de legitime
mariage a la reserve des fils Naturels des Rois
de france et Princes.

Et entre les Chevaliers il y a les Grands Croix
qui seuls peuvent aspirer a la dignité de Grand-
Maistre qui est le Superieur et le Souverain de
l'Ordre.

Il y a aussy les Chevaliers Servans d'armes -
qu'on prend dans les bonnes familles ou Nobles
qui n'ont pas quatre races de Noblesse ou non
nobles, et des prestres conventuels receus avec
preuve ainsy que les Chevaliers Servans d'ar=
mes qui sont attachez à l'Ordre par des vœux
et seruent d'Aumosniers dans les armes de
l'Ordre lesquels jouissent des mêmes Comman=
deries

que les Servans d'Armes.

Les Chevaliers portent devant eux vne Croix d'or émaillée a huit pointes et une Croix blanche sur leur menteau.

Il faut que Ceux qui pretendent aux Commanderies ayent fait profession, ayent cinq années de residence a Malthe et quatre Caravannes ou voyages sur mer.

Les Dignités et Commanderies de l'Ordre tombent a chacun selon son rang d'Ancienneté et les Provisions s'expedient au nom du Grand-Maistre et du Convent en ces termes, Magister et nos Conventus. La forme de ce Gouvernem^t est Aristocratique. Le Grand Maistre gouverne auec le Conseil de Malthe: Il est le Superieur du Convent, mais pour les affaires de finances et Celles de l'Ordre elles se reglent au Conseil où il assiste auec distinction dans une chaire sous un daix, Ceux qui composent ce Conseil sont tous Grands Croix: Ils ont leur seance des deux cotez a droite et a Gauche du Grand Maître. Tous ceux qui sont pourveus de dignités

ont entrée dans le Conseil et encore tous les grands Croix qui sont de grace, c'est a dire ceux qui n'ont point de dignité.

L'Ordre des Templiers fut aboly en france a la requisition du Roy en l'Année 1311 par Decret et Constitution du Conseil general de Vienne a cause du dereglement des mœurs de ces Religieux et de leurs erreurs. Tous leurs biens furent concedez a perpetuité aux freres hospitaliers de St. Jean de Hierusalem et vny a leur ordre avec tous privileges honneurs droits et charges qui leur avoient apartenu des quels ils recurent l'jnvestitures et furent mis en possession en consequence d'un Arrest du Parlement de Paris donné le mercredy apres l'Annonciation de l'Année 1312.

L'Ordre de Malthe n'a rien de commun avec le clergé de france: Il en est entierement separé: cette separation est etablie sur une possession perpetuelle et sur des Lettres patentes du Roy Charles 9 le 26 Avril 1568 qui homologuent et aprouvent un Arrest du

Parlement rendu par apointement passé et accordé entre les Deputez du clergé de france d'une part et Ceux del'Ordre de St. Jean de Hierusalem d'autre part par lesquels il est dit que Ceux del'Ordre de St. Jean de Jerusalem tant en general qu'en particulier et Membres qui en dependent seront et demeureront separez du clergé ensemble de leur jurisdiction suivant et conformement aux Edits du Roy et arrests donnez en consequence, Lesquelles Lettres ont été registrées a Paris en Parlement le 14 Juin 1563, Ce qui auroit donné lieu a la contestation etoit une taxe faite sur l'Ordre de Malthe par les Sindics deputez du clergé de france pour leur part d'une subvention accordée au Roy.

Les Rois de france ont toujours donné a l'Ordre de St. Jean de Jerusalem une protection particuliere, et luy ont accordée plusieurs beaux et grands privileges par diverses chartres et Lettres patentes de concession qui

qui sont registrées au Parlement de Paris dans les quelles on trouve plusieurs sortes d'Exemptions et attributions qui sont

1° Exemption de payer tous droits de Peages passages et de Coutumes.

2. Exemption de toutes Contributions et droits d'aydes tailles et autres jmpositions tant pour eux que pour leur homme et fermiers

3. de tous droits de chancellerie pour le Sceau et Exemption qui leur seront necessaires.

4. Des Decimes et des Dixmes et non valeurs des Cures

5. De la visite de leurs Eglises par les Evêques Diocesains.

6. De la justice seculiere et ordonnant les renvoy des chevaliers et freres pardevant le superieur de l'Ordre.

7. Elles contiennent une attribution de Garde-gardienne pardevant le Prevost de Paris, et du droit de Committimus aux Requestes du Palais.

8. Un amortissement general de leurs biens terres revenus et possessions avec exemption de donner

aveu, et plusieurs autres prerogatives, franchises, et jmmunités qui y sont énoncées.

Les plus anciennes Chartres que nous ayons de ces Concessions est Celles du Roy Loüis le jeune de l'année 1158. Elle est fort ample Elle se trouve jnscripte dans le Registre du Parlement du Regne de ce Prince fol. 27. Elles portent que les privileges qui y sont enoncez auoient été octroyez a ces Religieux et a leur Ordre par les Roys ses prédecesseurs. Ils leur ont été confirmez par le Roy Philipes Auguste en l'an 1219, par Le Roy St. Loüis en Mars 1226.

Il se trouve une Chartre du Roy Philippe Lebel de l'an 1294 qui ordonne a tous officiers de laisser passer leurs Navires portant bois, & autres choses propres pour le Temple de Jerusalem sans payer aucuns droits sinés questu.

Il y a d'autres Lettres patentes de ce Prince et de la Reyne Jeanne de Navarre Comtesse Palatine de Champagne et Brie son Epouse confirmative de leurs privileges, et dans une

autre du même Roy du mois d'doust 1304, on y lit ces mots Eu egard aux services que luy avoient rendus Hugues Congues ou de Peracede Visiteur general de l'Ordre.

Tous les privileges leur ont été encore confirmez par Lettres patentes du Roy Charles 6 du 22 Mars 1401; du

Du Roy Charles 7 par autres Lettres du 20 juillet 1441.

Du Roy Louis 11 par autres du 23 Mars 1480.

Du Roy francois p^er^ par Lettres du mois de Mars 1523 par les quelles il amortit toutes les Terres et possessions Cens et rentes qu'ils tenoie en france moyennant une somme de Cent mil Liures une fois payée verifiée en la chambre des Comptes le penultieme Novembre 1526. Ils ont été maintenus dans leurs Exemptions de tous droits de Peages, Passages, Traverses par arrest du Grand Conseil du 28 Septembre 1529.

Le Roy Henry 2 les a confirmé dans leurs privileges par Lettres du mois de juillet 1549

verifiées en Parlement le 23 Juillet 1550.

Le Roy Charles 9 par lettres du mois de Septembre 1566 registrées le 23 Decembre ensuivant.

Le Roy Henry 3 par Lettres de Confirmation du mois de Mars 1575 verifiées au Parlement le 17 Novembre ensuivant.

Le Roy Henry 4 par Lettres patentes du mois de Decembre 1596 registrées au Parlement le 21 fevrier 1597.

Le Roy Louis 13 par autres lettres patentes du mois de janvier 1619 Registrées en Parlem.t le 5 Mars ensuivant

Et Le Roy glorieusement regnant par lettres données a Paris au mois de Septembre 1651 registrées au Parlement le 24 Janvier 1652

Etat de l'Ordre de Malthe dans la Generalité de Paris.

Elections Paris

Le Grand Prieuré de france.

Le Grand Prieuré de france est possedé par M. le chevalier de Vendosme, Il consiste en

Un Grand Enclos dans la Ville de Paris apellé la Commanderie du Temple dans lequel est un hôtel prieural, une Eglise conventuelle deservie par 6 Religieux de l'Ordre avec tous droits de justice, haute moyenne et basse dans l'Enclos, plusieurs Maisons dans la Ville de Paris des Cens et rentes tant dans cette Ville qu'es Lieux circonvoisins avec plusieurs petits Domaines qui en dependent, sçavoir

Le Membre de Clichy prés Bondy qui peut valoir de ferme 1600#.

Une petite maison a Montmorency, et quelques dependances d'environ 500#.

Le chasteau du Mail pres Montmorency

L'hôpital de Mesly pres Villeneuve St George il y a chapelle et Domaine de valeur d'environ 1500#.

La Maison de Santeny en Brie proche et par delà Gros bois qui a haute, moyenne et basse justice, droits honnorifiques dans l'Eglise les Terres, prez dismes Cens et Rentes et Bois en dependans peuvent valoir ensemble 1000#.

La ferme de Balisis pres Longjumeau qui consiste en maison jardin et Vignes dans l'Enclos, Domaines tant Terres labourables que prez moyenne et basse justice Cens et rentes, le tout peut valoir de ferme 1300#.

La ferme d'Orangis au dessus de Ris sur le chemin d'Essonne. Elle consiste en maisons et Domaine qui sont affermez 500#.

Tous ces Domaines a Paris et a la Campagne peuvent valoir 20000# de revenu sur quoy il faut payer les charges

Commanderie de choisy

La Commanderie de Choisy est de la dependance du Grand-Prieuré de france: Elle est scituée au dessus de Claye allant a Meaux: Il y a Chapelle, Logemens et plusieurs Domaines avec haute moyenne et basse justice. Cette Commanderie est d'environ 6000# de revenu Il y a des Terres labourables sur les terroirs de Vineuil Vinantes, Thieux et Mitry qui sont des Marchez et fermages particuliers qui peuvent monter ensemble a 8500#

La ferme de Monthion au même voisinage

consiste en chapelle un petit Corps de logis plusieurs Domaines Terres, prez Vignes Bois seigneuriaux et Chapons qui peuvent valoir de fermage 3000#.

Deux maisons dans la Ville de Meaux l'une dite l'hôtel de St Jean, l'autre scituée dans la rue St Remy loüée 48#.

Un Moulin scitué sur le pont de la Ville affermé 500#.

Une autre maison scize au grand Marché dite l'Orloge devant la grande Place de Meaux

La ferme de Dieu l'Amant scize proche St fiacre, où il y a Chapelle maison et Domaine affermé 1300#.

La Commanderie de Launay est aussy dependante du Grand Prieuré de france. Elle est scituée a 3 lieues de Sens. Elle consiste en plusieurs logements et fossez: Il y a chapelle pressoir Moulin Domaine et plusieurs fermages et Bois: haute Moyenne et Basse justice, maisons dans la Ville de Sens le tout peut valoir de ferme 12000#. Commanderie de Launay

Le Membre de Montessart distant de Courtenay d'une demie lieüe peut valoir de ferme 800#.

Le Grand Prieuré de france avec toutes les dependances peut valoir 55 a 60000# de rente surquoy il y a environ pour 20000# de charges.

Commanderie de St Jean de Latran.

La Commanderie de St Jean de Latran dont joüit M. le Commandeur de Bayers Bailly de la Morcé peut valoir de ferme 9000# toutes charges payées compris les dependances de la Campagne et les Domaines de Paris

Il y a dans Paris l'Endos de la Commanderie l'Eglise Conventuelle desservie par 3 Religieux de l'Ordre, haute, moyenne et basse justice plusieurs Maisons dedans et dehors l'Endos scituées dans la place de Cambray, plusieurs rentes et Censives dans Paris, et dans le faubourg St Marcel dans la rüe de Lourcine, et l'hôtel jaune.

A la Campagne et autour de Paris il y a plusieurs fermes et Domaines qui sont entr'autres la ferme de Chaufour dont la Cure est a la nominaon

du Commandeur. Elle est scituée sur le Chemin d'Etampes, Les Terres et Vignes de Bayeux, Les Terres et Vignes de Châtillon, Les Terres et Vignes d'Attis, et les prez de Nogent pres de Longjumeau, les prez de Gentilly, les terres de Scalay, les terres de Montrouge et de la Tombe Irorée qui sont face sur le Chemin qui va au Bourg-la-reyne.

La ferme du Deluge proche Marcoussis où il y a Chapelle Logements et Domaines Bois et terres avec toute justice est affermée 1500^{tt}.

La ferme de l'hôpital des Loges distante de celle du Deluge de 3 lieües consiste en Logements, quelques Terres prez et Censives qui peuvent valoir 500^{tt}

La Cure de Villecousin par delà Chartres est encore a la nomination et Collation du Commandeur.

La Commanderie de S^{t}. Jean en Isle pres Corbeil autrement dite la grande Tresorerie est possedée par M. le Commandeur de Cintray. Commanderie de S^{t}. Jean en Isle.

Elle vaut 12000#. Il y a de grosses charges qui peuvent monter environ a 3000#. Dans l'Enclos de cette Commanderie il y a plusieurs logements vne grande Eglise, 6 Ecclesiastiques dont 3 Religieux et 3 Seculiers et un Clerc entretenus par le Commandeur. Le Prieur est crossé et mitré. Le Service s'y fait regulierement.

Cette Commanderie a 50 muids de bled à prendre sur le Minage de Corbeil en vertu d'une fondation faite par la Reyne Ildeburge.

Il y a plusieurs Terres labourables au terroir d'Essonne qui en dependent, des prez et vignes plusieurs Cens et rentes, vn droit d'annate ou d'une année de revenu de tous les Canonicats vaccants de Noyon, St Quentin, Perronne et Royes.

Plusieurs maisons dans Corbeil, La ferme du Pressoir St Jacques dans le faubourg St Jacques, des Dixmes de Villebert a Morman a Maincy, l'hôpital de Tigery, La ferme d'Ozoy le Voulgis pres Guignes.

Dans la forest de Rougeaux 500 arpens de

Bois, et 200 dans la forest de Senart qui se coupent de 9 en 9 ans

Plusieurs Cens et rentes dans Melun et des prez proche la Ville.

La ferme de Savigny le Temple pres Melun où il y a Chapelle plusieurs Logements et Domaines avec tous droits de Haute Moyenne et basse justice, et plusieurs fermes dans le voisinage qui en dependent.

La Commanderie du Saussoy est scituée dans la Parroisse de Balancourt pres Villeroy. Elle est possedée depuis peu par M. Lebeau et peut valoir 2200#. sçavoir 1700# pour ce qui est dans Balancourt, et 500# pour quelques autres Domaines qui sont sçituez en Nivernois. Commanderie du Saussoy

Ce qui depend du Saussoy conciste en un moulin a eau et quelques petits fermages au Village d'Auvergneaux.

Une ferme a la Cure seize a 2 petites lieues de Puisseaux, et une rente de 200# a prendre sur la Terre de Baudeu.

La Commanderie de Belle dans la Parroisse Senlis Commanderie de Louviers.

de Nully en Telle est un Membre de la Commanderie de Louviers qui est scituée au dessus de Magny sur la route de Roüen. Elle est possedée par M. le Bailly de Noailles. Elle peut valoir en total 7000# de rente dont la portion de Belle vaut environ 600#.

Commanderie de Laigneville

La Commanderie de Laigneville est scituée pres Montataire. Elle est possedée par le Sieur Commandeur Gorillon a 3 lieues de Senlis. Il y a peu de Domaine. Elle vaut 2500# de revenu compris la ferme de l'hôpital de Samson qui est dans la Ville de Doüay qui vaut environ 500#.

Compiegne Commanderie d'Jury le Temple.

La Commanderie de Compiegne est un Membre de la Commanderie d'Jury le Temple scituée proche la Ville de Chaumont en Vexin qui est possedée par M. le Commandeur de Martinivart qui vaut au total environ 9000# de rente, et la branche de Compiegne peut valoir 1500#.

Beauvais Commanderie de Sommereux

La Commanderie de St. Pantaleon dans la Ville de Beauvais et de l'hôpital Marlaine dans l'Election sont Membres dependans de la Commanderie de Sommereux scituée a Sommereux.

Election d'Amiens a 7 lieües de Beauvais. Elle est possedée par M. le Commandeur de fresnoy Grand Prieur de Champagne.

La Commanderie de Sommereux avec ses dependances vaut environ 14000#. de rente et les Membres de St. Pantaleon et l'hôpital Mor=laine vallent 2300#.

La Commanderie de Prunay est un Membre de la Commanderie de Chanus sçituée a deux lieües d'Eureux la quelle est possedée par M. le Commandeur Ollier de Nointel cette portion de Prunay peut valoir 1500#. Mantes Commanderie de Chanus

La Commanderie de Villedieu en Drugesin prés Dreux est possedée par M. le Commandeur de Beaumont. Elle vaut 5000# de rente Dreux Commanderie de Villedieu

Ses dependances

La ferme de Launay distante de Verneüil d'une lieüe.

La ferme de Champagne pres Houdan

La ferme de Moustle sis au Village de Vert a une lieüe et demie de Dreux.

Le Temple de la Paucelle dit Dollivet.

La ferme du Buisson Gorier

La ferme de la Renardiere scize en la Parroisse de Mannchoust.

La ferme de Cressonnier

La ferme de Villedieu le feuillet

Et quelques Moulins

Etampes Commanderie d'Etampes

La Commanderie d'Etampes est possedée par M. le Commandeur Gassard. Les Domaines et fermes qui la composent sont partie sur la generalité de Paris et sur celle d'Orleans, ce qui est de la Generalité de Paris est de la ferme de l'hôpital scize en la parroisse d'Abbeville qui est affermée en bled.

Deux petites Maisons dans la Ville d'Etampes de 60^{tt} de loyer les deux.

La ferme du Temple doignée d'Etampes d'une demie lieüe.

Le Temple de Chesnay distante d'une demie lieüe de la Parroisse de St Martin affermée en bled.

Le Temple de Chalou la Reyne avec un Grand Etang. Cette Commanderie compris le

Domaine qui est de la Generalité d'Orleans ne vaut que 1500# de net acause des grandes charges dont elle est tenue.

La Commanderie de Beauvais en Gastinois possedée par M. le Commandeur de fleurigny Elle est scituée a demie lieue en deçà de Nemours Elle vaut 10000# de rente, ses dependances sont

Nemours Commanderie de Beauvais

La Cense de Genoüilly scise en la parroisse de Brante,

Un Moulin scis sur la riviere de Bé.

Le Bois de Piquetiers parroisse de Gerville, & des terres labourables.

Plus 340 arpens de Bois taillis en la parroisse d'Armenonville, 90 arpens de Bruyeres

Le Bois des Rosiers

Une maison dans la Ville de Nemours.

Un Moulin scis en la parroisse de Gros sur la riviere de Loing.

Les Censes de fargeville, Dauferville & Domaines en dependans.

La Commanderie de Moisy le Temple dans la Parroisse de Montigny scituée par delà

Meaux Commanderie de Moisy le Temple.

Meaux proche de Gesures et Crouy: Elle est possedée par M. le Commandeur Do. Elle vaut enuiron 7000^{tt} de rente.

Ses dependances sont

La ferme de Sablonniere et Celle de Montigny

Une maison dans la Ville de Meaux.

La ferme de Magny St. Loup proche le Village de Bontigny.

L'hopital de Bontigny, et l'hopital de Montaigu; plusieurs terres Domaines et droits aux environs.

Commanderie de Lagny.

La Comm.^{rie} de Lagny Le Secq est possedée par M. le Commandeur d'Orvilliers petit Neveu du Grand Maistre de Vignacourt. Elle vaut environ 16000^{tt}

Rozoy Commanderie de la Croix

La Commanderie de La Croix en Brie est possedée par M. le Bailly d'hautefeüil Grand Prieur d'Aquitaine et Ambassadeur Extraord.^{re} de l'Ordre de Malthe. Elle vaut 14000^{tt} de revenu.

Ses dependances sont

La ferme de fourmery seize en la parroisse de la Croix.

La ferme de Rampillon.

Un Moulin.

La ferme de la Roullée scituée en la parroisse de Mangis.

L'hopital de Champsteury sis en la parroisse de Mousseaux.

La ferme de Mosny sis en la parroisse de Nesle pres Provins.

Un Moulin a eau dit le Moulin du Temple prés la porte de la Ville de Provins sis sur la riviere d'Ortaing.

Une Maison dans la Ville dite la Commanderie du Val de Provins.

La ferme de Cottenson a 3 lieües de Provins

La Commanderie de Maisonneuve est scituée au dessus de la Ville de Coulommiers: Elle est possedée par M. le Commandeur de fresniere Grand hospitalier de l'Ordre. Elle vaut environ 8000ll. de rente. Coulommiers Commandrie de Maisonneuve

Ses dependances sont

La ferme de Malmaison

De Bertaucourt,

de Noisement

de l'hôpital.

Une Maison dans Coulommiers.

Plusieurs droits redevances en grains a prendre sur le Moulin de la Ville et sur le Minage.

Plusieurs Bois taillis et Etangs

Comman.rie de Cheureu

La Commanderie de Cheureu est possedée par M. le Commandeur Desduzeaux Agent general de l'Ordre de Malthe en france depuis 40 ans Lequel en est pourveu nouvellement: Elle vaut 5000.tt de revenu: Elle est située a 3 petites lieües de Coulommiers.

Elle consiste en Etangs Bois fermages, Dixmes, plusieurs Cens et rentes.

La ferme de Ranchiens de Trefoux qui est de l'Election de Sezanne de Rigny de la Maison rouge et des terres en Champignion

Commanderie de la fertè gaucher.

La Commanderie de la fertè gaucher est possedée par M. le Commandeur du Bois: Elle vaut 3000.tt de rente. Elle est située proche la Ville de Coulommiers.

Ses dependances sont

La ferme de Viffort distante de 2 lieues

Le Temple de Jouy scis en la parroisse de Jouy.

La ferme du fresnoy a une lieue de Villenox

Et plusieurs autres petits Marchez

La Commanderie de Coulours est possedée par M. le Chevalier de Genlis: Elle vaut environ 7000tt Elle est située pres la Ville de Sens. Le Chef Lieu est Coulours

Sens Commanderie de Coulours

Ses dependances sont

Un Moulin dit Le Moulin Euchot saize en la Parroisse de Venisy

Trois autres Moulins tant a bled qu'a huille

La ferme Linteau en la parroisse de Linteau

La ferme de Vallée en la Parroisse de Presenay en Othe.

La ferme du Mesnil St. Loup

L'hopital de Belleville

La ferme de Turny, la ferme de Barbonne.

Le Membre de St. Laurent.

Trois maisons dans la Ville de Sens.

Chapitre deuxiéme

Du Gouvernement militaire

Auant que Iules Cesar passât dans les Gaules, les Romains avoient assujety a leur domination le pays de Marseille qui comprenoit la Provence, le Languedoc, la Savoye, et le Dauphiné, et en avoient fait une province qu'ils nommoient Narbonnoise du nom de Provence dont ils apelloient cette Contrée et étendue de pays: La Provence a pris et conservé son nom.

Aprés que Cesar eut subjugué les Gaules; Il les divisa en trois parties ou Gouvernements, scauoir la Gaule Belgique, la Celtique et l'Aquitanique obmettant la Narbonnoise parcequ'etant deja conquise et vnie a l'Etat de Rome, elle n'etoit point censée un pays étranger.

Suivant cette division la Gaule Belgique

commencoit au Rhin partie vers le Nord, partie vers le Levant et s'etendoit jusques aux rivieres de Seine et de Marne. La Celtique comprenoit le pays depuis la Seine jusques à la riviere de Loire, la Garonne et le Rhosne et l'Aquitanique depuis ces rivieres de Loire, Garonne et Rhosne jusques aux Monts Pirennées, et la mer Occeane.

L'Empereur Auguste fit depuis une nouvelle division des Gaules adjoutant aux trois premieres parties de Jules Cesar la Narbonnoise pour quatre qu'il avoit obmise dont il fit quatre Gouvernements principaux lesquels étoient bornez par les Mers de l'Occean et Mediteranée par les Alpes et les Pirennées, le Rhône et le Rhin.

Les Successeurs d'Auguste de ces quatre parties en firent 17 provinces et Gouvernements principaux, et nos Roys depuis la Conqueste qu'ils ont fait des Gaules et l'etablissement de la Monarchie ont divisé la france dans les nouveaux Confins en 12 principales provin-

cès

ou pays de Gouvernement dont les Deputez avoient seance aux Etats generaux du Royaume qui sont

La Bourgogne
La Normandie
La Guyenne
La Bretagne
La Champagne et Brie
Le Languedoc
La Picardie
Le Dauphiné
La Provence
Le Lyonnois, forest, Beaujolois,
et l'Orleannois

Cette division du Royaume en douze Gouvernements est tres ancienne. Le Roy francois p^er^ la renouvella par lettres patentes données a Blois le 6 May 1545 qui furent registrées au Parlement le 10 du meme mois par lesquelles sa Majesté declara que pour tenir un bon ordre et une forme certaine aux offices de son Royaume elle vouloit

qu'aucun ne puisse porter le titre et s'attribuer la qualité de ses Lieutenants generaux que les Gouverneurs de ces douze Provinces, permettant toutesfois aux autres Gouverneurs de joüir de leurs Gouvernements comme leurs Predecesseurs quant a l'authorité seulement.

Jusques au regne du Roy Louis XI les Gouverneurs des Provinces ont eû une authorité tres absolüe. Le pouvoir étoit donné a plusieurs par leurs Provisions d'accorder des lettres de grace, de Remission, de naturalité et autres qui sont droits de Souveraineté. Nous en trouvons dans les Registres du Parlement du 12 doust 1465 données par Le Roy Louis XI a Charles d'Artois Comte d'Eu, de Lieutenant general en la Ville de Paris et Isle de France qui portent un pouvoir de pardonner & remettre tous crimes et offenses, et délits commis envers Le Roy, retablir les Accusez dans leurs Biens, et leur donner pour ce toutes lettres necessaires: Il s'en trouve plusieurs de cette qualité sur les Remontrances que fit le Parlement

au Roy Louis XII. Sur ce pouvoir trop étendû sa Majesté y pourveut.

Aujourd'huy l'authorité des Gouverneurs des Provinces consiste a conserver en l'obeissance du Roy les Provinces et les Places qui sont deleurs Gouvernements, les maintenir en paix les deffendre contre les Ennemis del'Etat, veiller a cequ'elles soient bien fortifiées & munies de cequi leur est necessaire, prester main forte a la justice quand ils en sont requis.

Chapitre deux

Titre premier

Des Gouverneurs et Lieutenants & Lieutenants de Roy: De ces Gouvernements et de leur étendüe

Suivant l'Ancienne division des Gaules, les Villes et Lieux qui composent la Generalité de Paris étoient compris en partie sous la Gaule Belgique, et l'autre partie sous la Celtique, et suivant la division de nos Roys,

elle se trouve partagée entre les Gouvernem.ts de Paris, de l'Isle de france et de Celuy de Champagne et Brie.

Le Gouvernement de Paris comprend la Ville Prevôté et Vicomté de Paris.

Le Gouverneur est M. le Duc de Gesures Pair de france Chevalier des Ordres du Roy Premier Gentilhomme de la Chambre de sa Majesté.

Le Lieutenant general dans l'etendüe du Gouvernement de Paris est M. Le Rageois de Bretonvilliers qui a été Capitaine aux Gardes. Cette Charge a été crée par Edit du mois de feurier 1692.

En 1641 il fut reglé par Le Roy que les Gouverneurs de Paris marcheroient au Te deum apres le Premier President du Parlement.

Anciennement le Gouvernement de la Ville de Paris, et de l'Isle de france etoient joints.

En l'année 1514 Le Roy francois premier donna le Gouvernement de Paris et de l'Isle de france au Duc de Vendosme par Lettres

patentes du 18 feurier auec pouvoir et authorité sur tout ce qui pouvoit regarder la Seurté du Royaume et la discipline des Gens de guerre.

En 1520 le Comte de St. Pol fut pourveu avec pareil pouvoir.

En 1522 Pierre Philhoty archevêque d'Aix luy succeda par Lettres patentes du 18 Decembre

Ensuite le Marquis de Salus en fut pourveu.

En 1528 ils furent desvnys, le Comte d'Estampes eut le Gouvernement seulement de Paris.

francois de La Tour Vicomte de Turenne eut celuy de Lisle de france.

En 1533 Celuy de Paris y fut revny en sa personne aprés le deceds du Comte d'Etampes par Lettres patentes du 12 Mars.

En 1536 Le Cardinal du Bellay Eveque de Paris luy succeda al'vn et al'autre dont il fut pourveû par Lettres du 21 juillet

Ensuite il fut donné au Cardinal de Meudon par Lettres du 16 Auril 1544, puis au Sieur de Rochefot,

apres en 1551 a son neveu Gaspard de

de Coligny Sieur de Chatillon sur Loire, Lequel fut fait Admiral.

En 1552 on a observé qu'allant au Parlem^t. pour y prester le Serment de la charge d'Amiral, il fut dispensé par Lettres du Roy Henry 2 de quitter son épée attendû qu'il étoit Gouverneur de l'Isle de france en laquelle la Ville de Paris est sçituée.

En 1556 l'Amiral de Chatillon succeda ~~à~~ francois de Montmorency au Gouvernement de Paris et de l'Isle de france. Ses Lettres portent attendu que l'Amiral auoit été pourveu du Gouvernement de Picardie, et qu'il ne pouvoit tenir les deux.

En 1561 Charles de Bourbon Prince de la Roche sur yon fut Lieutenant general de la Ville de Paris.

En 1562 le Maréchal de Brisac luy succeda en la même qualité.

En 1594 Antoine d'Estrées fut Gouverneur de Paris et de l'Isle de france, lequel estoit Trisayeul de M. le Duc d'Estrées auquel

l'Année derniere Le Roy donna le Gouvernem.t de l'Isle de france aussitôt apres le decedz de M. le Duc d'Estrées son pere qui l'avoit possedé pendant 12 années. Ledit S.r Duc d'Estrées n'etant lors agé que de 17 ans. — Il paroist par l'histoire que ce Gouvernement a été vny longtemps a celuy de Paris.

Il y a dans Paris les Chateaux du Louvre et de la Bastille, et del'hôtel royale des jnvalides qui ont des Gouverneurs particuliers.

Le Capitaine du Chateau du Louvre est M. Seguin, et M. de Niert Gentilhomme ordinaire de la Maison du Roy receû en Survivance.

Le Capitaine du Chateau et jardin Royal des Thuilleries est M. le Marquis de Congis Maréchal de Camp, Capitaine aux Gardes Gouvern.r de Bapaume.

Le Gouverneur de la Bastille est M. de S.t Marc: Il y en a vn Lieutenant de Roy qui est M. de Pontcas.

Et le Gouverneur del'hotel royal des jnvalides est M. Desroches d'Orange Commandeur

de l'Ordre de St. Louis Capitaine au Regim.t de Bourgogne d'infanterie.

Le Gouvernement de l'Isle de france est possedé par M. le Duc d'Estrées Pair de france comme il vient d'estre observé.

Le Lieutenant general est M. Le Marquis de Pomponne Bridadier des Armées du Roy auparavant Colonel du Regiment d'Artois.

Il y a quatre Lieutenants de Roy au Gouvernem.t de l'Isle de france sçavoir

M. le Duc de Sully Pair de france au Vexin le francois dont Mantes est la Capitale.

M. Le Comte Desmarets Grand fauconnier de france au departement de Beauvoisis.

M. Le Marquis de Vins a Celuy de Senlis du Soissonnois et a la partie de ce Gouvernement qui est depuis la Marne et la Seine jusques à la Champagne et la Picardie,

Et M. de Tilly Marquis de Blaru au reste de l'Isle de france qui est a la gauche de la Seine,

Le Gouvernement de Champagne et Brie

est d'une grande etendüe. La partie de Champagne qui est de la Generalité de Paris en fait une tres petite partie par rapport au reste. La plus considerable dans cette Generalité et ce qui est de la Brie.

La Brie si celebre de tout temps par ses Bois qui sont l'ornement de ses Côteaux et plus encore aujourd'huy par son abondance et par la variété du pays arrosé de ruisseaux, bordés de belles prairies dans des Valons, et des gorges a perte de veüe et connû dans les historiens de la premiere race sous le nom de Saltus, Briegius et Briegiensis. Il y a plusieurs opinions touchant l'apellations de ce pays du nom de Brie. Quelqu'uns ont estimé qu'il luy a été donné du nom d'Abry, parcequ'etant autrefois couvert de quantité de forests et de Bois, ils servoient aux Passants d'Abry contre les ardeurs du Soleil et les mauvais temps. C'est le sentiment de Nithande dans son histoire des dissentions et querelles des fils de Louis Le Debonnaire Empereur.

La Brie commence au Village de Creteil un peu au dessus du pont de Charenton, ou la riviere de Marne se joint a la Seine divisant la Brie d'avec la Champagne: desorte que toute l'etendüe qui se trouve entre la Seine et la Marne se nomme Brie dans laquelle il y a plusieurs bonnes Villes, Meaux, Provins Coulommiers, La ferté, Brie, Nangis, Rozoy, fontenay et autres.

Brie comte robert étoit anciennement la Capitale de la Brie qui fut bâtie par Robert Comte du pays qui luy donna son nom. C'est aujourd'huy la Ville de Meaux.

Ce Gouvernement a son etendüe dans la Generalité sur les Elections de Meaux Coulommiers, Rozoy, Provins, Nogent sur Seine, Montreau, Sens, Joigny St. florentin Tonnerre et Vezelay.

Ensorte que la partie de la Generalité qui est au Nord de la france depuis Meaux, Coulommiers, Rozoy et Provins, est du Gouvernement de l'Isle de france, et celle qui est au

Midy tirant vers la Bourgogne, depuis ces quatre Villes est du Gouvernement de Champagne.

Le Gouverneur de Champagne et Brie est M. Le Prince de Soubise Capitaine Lieuten.t des Gens d'armes de la Garde du Roy Lieuten.t general des armées de sa Majesté.

Il y a quatre Lieutenants generaux a ce Gouvernement qui sont M. le Comte de Grandpré au departement de Rheims, M. le Marquis de Choiseüil de Beaupré au departement de Vitry et Chaumont, M. Le Marquis de Praslin au departement de Sens, Langres et Troyes, & M. le Marquis de Segur au departement de la Brie.

Il y a aussy quatre Lieutenants de Roy dans l'étendüe de ce Gouvernement dont vn seulement dans la Generalité au departement de la Brie M. Alphonse Loüis de Castille, Marquis de Chenoise.

Les Gouverneurs des Provinces, les Lieutenants generaux, et les Lieutenants de Roy prestent

serment entre les mains du Roy, et les Gouverneurs des Places entre les mains de M. le Chancellier.

Les Commissions de Gouverneurs de Provinces sont enregistrées au Parlement de leur Province, où ils ont seance pour l'ordinaire jmmediatem.t apres les Premiers Presidents. Les Gouverneurs de Maisons Royales ne reconnoissent que l'authorité du Roy dont ils recoivent les ordres et non celles des Gouverneurs des Provinces

Chapitre deux

Titre deux

Du Nombre des Villes Parroisses et Hameaux de la Generalité qui sont sous ces Gouvernements.

Gouvernement de l'Isle de france.

Villes principales

Senlis Beaumont sur Oyse, Compiegne, Beauvais, Pontoise, Mantes, Meulan, Mont Sort, Dreux, Etampes, Melun, Nemours, et les dependances

des Villes.

Outre les Villes des environs de Paris qui
sont Versailles St Denis St Germain, Poissy -
Lagny et Corbeil, On raportera en particulier ce que
chacune de ces Villes a de remarquable soit par
raport a elles mêmes ou al'histoire ou ala Scitua=
tion ou elles se trouvent.

Senlis.

La Ville de Senlis a titre de Comté. Elle est la
Capitale du Valois, est ainsy apellée acause de
ses Vallées qui y sont Srequentes et agreables &
Senlis en latin Sylvancetum acause des forteresses
qui l'environnent comme si on disoit ceinte de
forests.

Le pays de Valois a eû le titre de Comté jus=
ques en l'année 1402 qu'il Sut errigé en Duché
par Le Roy Charles cinq.

La Ville de Senlis a eû ses Comtes particuliers
jusques a hubert Comte de Senlis dont la fille
nommée Sporte ayant épousé Guillaume 4e.
Duc de Normandie transporta cette Comté à
son mary le quel en joüit jusques en 1304.

que Le Roy Philippe Auguste le Conquit par le droit des Armes, et depuis les Rois Ses Successeurs l'ont toûjours possedé comme vray et propre patrimoine de la Couronne.

Cette Ville est recommandable entre autres choses par une assemblée celebre de Prelats, qui y fut teniie l'an 1313 où l'Archeveque de Rheims presidoit en la quelle fut condamné la Secte des Templiers par le Traité de Senlis du mois de may 1493 registré au Parlement le 4 juin ensuivant entre Le Roy Charles 8 d'une part, et par la fidelité que cette Ville a toujours gardée au Roy. En l'année 1588. Elle receut Le Roy Henry Le Grand contre le party de la Ligue et fut a Senlis que ce Prince receut la nouvelle de la mort du Duc d'Aumale qui fut tué a S.t Denis le 3.e Janvier 1589 par le S.r de Vic qui y commandoit pour Le Roy.

Le Gouverneur et Bailly de Senlis est M. le Duc de S.t Simon.

Le Duché de Valois fut donné a feu Monsieur Duc d'Orleans jusques a cent mil Liures de rente

avec pouvoir de nommer aux Benefices et offices Excepté aux Evechez.

M. Le Duc de Gesures Gouverneur de Paris est aussy Gouverneur du Valois.

Apres Senlis la Ville principale de ce Duché est Crespy qui étoit la demeure ordinaire des Anciens Comtes de Valois de la Maison Royale qui commença en 1271 a Philipes de Valois fils du Roy St. Loüis en ligne directe, et finit a henry de Valois 3e. du nom Roy de france et de Pologne, En 1589 ayant duré 318 années

Beaumont

Beaumont sur Oyse fut errigée en Comté par Le Roy Philipes pr. l'an 1100 en faveur de Mathieu de Beaumont. Depuis il a été reuny a la Couronne et alienè comme il se verra cy apres.

Outre la Ville de Senlis et de Beaumont il ya dans cette Election celle de Chambly Creil & Pont Ste. Maixance.

Compiegne.

La Ville de Compiegne est tres ancienne: Elle fut batie plus de 600 ans avant l'établissement

de la Monarchie. L'histoire nous aprend qu'ayant été ruinée l'an 877. Le Roy et Empereur Charles Le Chauve la fit rebatir sur le modele de la Ville de Constantinople, et voulut qu'elle portât son nom Charleville Carlopolis comme Bizance, celuy de Constantinople que luy avoit donné l'Empereur Constantin Le grand son fondateur. C'est une belle Ville qui est celebre pour avoir été le Sejour de nos Roys: Ils s'y sont tous plû a cause de la chasse a laquelle ce pays de bois et forest est tres propre. L'an 1017. Le Roy Robert y fit couronner hugues son fils aisné agé seulement de 10 ans l'an 1406 Charles fils aisné du Duc d'Orleans épousa a Compiegne Isabelle de france fille du Roy Charles 5 sa Cousine germaine.

M. Le Duc d'Humiere est Gouverneur de la Ville de Compiégne.

Il sera cy aprés parlé du Château de Compiegne.

Beauvais.

La Ville de Beauvais sur le Terain est la Ville Capitale de Beauvoisis. Elle donne le nom au pays. Elle est scituée en plaine ayant d'un côté

de belles Campagnes tres fertiles. Cette Ville est tres ancienne. Elle étoit en grande consideration dez le temps de Cesar: Il a remarqué dans ses Commentaires que les Beauvoisins surmontoient tous les autres Gaulois et Belges en nombre et en valeur a faire la guerre qu'ils mettoient ordinairement 60000 hommes sur pied & qu'ils en pouvoient mettre jusques a 100. Strabon parlant d'eux dit qu'ils étoient les meilleurs & les plus forts des Belges et aprés eux les Soissonnois. Elle fut soûmise aux francois sous le regne du Roy Clovis, et elle a toûjours été si fidele qu'elle n'a jamais été prise, c'est pourquoy on luy a donné le nom de la Pucelle. On trouve qu'elle a été attaquée deux fois la premiere en l'année 1433. par le Comte d'Arondel qui tenoit le chateau de Gerbroy pour les Anglois. Il surprit le jour de la Trinité la porte de l'hotel-Dieu de Beauvais aprés avoir tué le Commandant et quelques Bourgeois, mais les habitans ayant coupé la corde qui soûtenoit la herse au dessus de cette porte tous les Anglois qui

y etoient entrez perirent, et ceux qui étoient dehors furent repoussez; L'autre fois sous le regne du Roy Loüis xi Elle fut attaquée par le Duc de Bourgogne qui l'assiegea le 22 juin 1472 du côté des portes de Limaçon de l'hôtel-Dieu et de Bresle. Il la fit battre et luy fit donner plusieurs assaults qu'elle soutint violemment, Enfin apres y avoir perdu beaucoup de Troupes et plusieurs Seigneurs de marque il leva le siége le 22 juillet ensuivant. Philipes de Commine en fit mention: les femmes et les filles de la Ville se comporterent si genereusement pendant ce Siége qu'en memoire de cette action, il se faisoit tous les ans une procession le jour de S.te Angadresme Patronne de Beauvais où les femmes et les filles alloient les premieres a la procession, & al'offrande, dont il y a eû des lettres patentes. Cette distinction a été abolie depuis environ 40 ans seulement.

M. Le Marêchal Duc de Boufflers en est Gouverneur depuis l'Edit de creation de ces

Charges du mois d'Aoust 1696.

Pontoise

Pontoise Ville du Vexin françois est ainsy nommée acause de la riviere d'Oyse qui passe sous ses ponts. Elle est scituée sur le penchant d'une Coline jusques au bord de la riviere: Elle porte titre de Vicomté: St. Gregoire de Tours l'appelle Brives dans son histoire des francois. Il dit que l'Eglise de St. Martin au Bourg de Brives fut brulée par les Ennemis Cette Ville a eû autrefois ses Comtes particuliers. Elle est d'ancienneté du Domaine Royal. Le Roy St. Loüis en l'année 1240 en donna le revenu a la Reyne Blanche sa mere.

Le pays Vexin n'a point de Gouverneur particulier: Il est du Gouvernement de l'Isle de france. M. Le Cardinal de Boüillon est Gouverneur de la Ville de Pontoise. Ce Gouvernement a toûjours fait partie de l'Engagement du Domaine.

Mante et Meulan.

La Ville de Mante est scituée sur la riviere

de Seine a 12 lieües au dessous de Paris. Elle est tres ancienne. Elle fut autrefois donnée en échange avec le Comté de Longueville au Roy Charles cinq par Charles Roy de Navarre et Comte d'Evreux pour la Ville de Montpellier et ses dependances. Ces Lettres d'echange sont du mois de juin 1371. Cette Ville a été long temps sous la domination des Anglois.

L'an 1449 sous le regne du Roy Charles 7 ses habitans se souleverent et receurent les francois dans leurs murailles, apres quoy Le Roy y fit son entrée.

C'est proche de Mantes où s'est donné la fameuse Bataille d'Ivry le 12 Mars 1590 entre l'armée du Roy Henry le grand commandée par sa Majesté, et Celle de la Ligue commandée par le Duc de Mayenne et le Comte d'Egmont tué. Il y avoit une Citadelle que Le Roy henry quatre fit détruire.

La Riviere de Seine passe a Mantes et y forme plusieurs Isles dans lesquels on va par un pont fort bien baty. Il y a dans la Ville une belle

fontaine qui y est conduite par des Aqueducs.

La Ville de Meulan est un ancien Comté du Domaine de france. Il ya un Fort avec quatre tours dont la principale est nommée La Bastille. Le Fort a un Gouverneur particulier qui est M. de la Chenaye. M. Le Duc de Sully est Bailly et Gouverneur de Mantes. Cette Charge est dans sa maison depuis Mr. Le Duc de Sully Surjnten= dant des finances.

Montfort.

La Ville de Montfort est a 9 lieües de Paris Elle est signalée dans l'histoire par la Valeur et les hauts faits d'armes de ses Comtes, entr= autres de Simon Comte de Montfort Lamaury qui porta les armes en la Terre sainte contre les Sarrasins, et qui defit les heretiques albigeois en Languedoc. Il avoit épousé Alix de Montmorency: Montfort Lamaury son fils qui prit le titre de Duc de Narbonne fut fait Connestable de france par Le Roy St. Loüis en 1231 ayant été envoyé en Orient pour le secours de la Terre Sainte Il fut prit dans un Combat donné devant la Ville

de Gaza et emmené prisonnier a Babilonne en 1241. Il fut deliuré et revenant en france. Il mourut a Otrante et fut enterré dans l'Eglise St. Pierre de Rome. Le nom d'Amaury a été joint a celuy de Montfort par Amaury qui etoit fils natured du Roy Robert auquel ce Prince auoit donné la Ville et le Comté de Montfort dont les Descendans ont long temps possedé ce Comté.

Dans l'Election de Montfort, il y a encore la petite Ville de Houdan sur la riviere de Vegre et les frontieres de la Beauce.

M. Le Duc de Montfort est Bailly et Gouvern.r des Villes du Duché par la nomination de M.r le Duc de Cheureuse son pere.

Dreux.

La Ville de Dreux est scituée sur la petite riviere de Blaise: Elle est d'une tres ancienne fondation. On tient qu'elle a été batie par Druis 4.e Roy des Gaules l'an 443 aprés le deluge, et l'an du monde 1984 Lequel en fit apeller les Batiments Druides d'ou ces anciens Prestres et Sacrificateurs du Paganisme dans les Gaules (dont parle Jules Cesar dans

ses Commentaires) ont pris leur nom: C'estoit a eux seulement qu'il apartenoit de faire les sacrifices publics et particuliers, d'expliquer aux Peuples les point et les Articles de la Religion, et lorsqu'il survenoit quelque proces ou different entre les Concytoyens; ils étoient constituez Juges & Ceux qui se refusoient de s'entenir a leur decision etoient reputez jnfames, et ils étoient jnterdits de l'vsage des Sacrifices qui etoit la plus grande peine dont ils pouvoient etre punis.

Chaqu'année ils s'assembloient en quelque Ville pour tenir les Etats generaux et regler les affaires les plus jmportantes du Royaume; Ils choississoient les lieux les plus environnez de Bois et ils adoroient les Vieux chesnes a cause qu'ils Estimoient que viure long temps est signe d'jmmortalité. Leurs sacrifices étoient de differentes sortes selon la diversité des Dieux aux quels ils sacrifioient, Ils en faisoient vn tous les ans d'vn homme qu'ils engraissoient, ensuite ayant fait et jetté sur luy toutes sortes d'jmprecations ils le sacrifioient a Mercure &

Croyant que par cette victime tout le peuple
doit purifié et netoyé de tout peché

Ces Philosophes se rendirent si recommandables,
que leur reputation s'étendit jusques dans la Grece,
Les Atheniens deputerent vers eux pour les
prier d'envoyer a Athenes vn d'entr'eux pour
enseigner la Philosophie, et leur établir des Loix.
Ils y envoyerent un Druide Celebre nommé
Croto qui a donné son nom a une grande
forest qui est entre la Ville de Dreux et le
bourg d'Annet que l'on apelle encore aujourd'huy
la forest de Crotoys.

L'Empereur Claudius connoissant le crédit
et l'authorité qu'ils auoient sur la Noblesse
et sur le peuple aprehendant qu'ils ne portassent
les Gaulois à sécouer le joug des Romains leur
ôta, suivant le rapport de Suétone l'vsage des
Sacrifices, l'administration de la Justice, et leur
deffendit d'enseigner la Philosophie ny d'assis=
ter a aucune assemblée de Noblesse ou de Peuples.

Ces deffenses leur ôterent tout exercice de la
Religion et de Loix; ensorte que depuis ce tems

leur crédit est tombé, et qu'il n'a plus été fait mention d'eux.

La Ville de Dreux n'est pas seulement recommandable par l'antiquité de sa fondation, par la reputation de ses anciens Philosophes, et parcequ'elle a été autrefois l'appanage des fils de france, comme il sera observé cy aprés, mais encore parceque Robert fils du Roy Louis Legrand eut le Comté d'Evreux en 1137 qu'il fut la tige des Comtes de ce nom, et que la branche des Ducs de Bretagne en est sortie, et par la fameuse Bataille de Dreux qui fut donnée a ses portes le 18 Septembre 1562 sous le regne de Charles 9 entre les armées des Catholiques commandées par le Connestable de Montmorency, le Mareschal de St André et le Duc de Guise apellez les Truimuirs; Et Celle des Protestans commandée par le Prince de Condé l'Amiral de Coligny, et Dandelot son frere dans laquelle la Victoire demeura aux Catholiques, et où le Prince de Condé fut fait prisonnier.

En 1593 Le Roy henry Le grand la prit aprés un siege de 18 jours: Cette Ville étoit alors tres forte ayant un Chateau sur la Montagne qui depuis a été ruiné.

Etampes.

Le Baillage d'Etampes est en contestation pour le Gouvernement entre le Gouverneur de l'Isle de france et Celuy d'Orleans. Celuy de l'Isle de france est en possession d'envoyer les ordres pour les Troupes; Et Celuy d'Orleans pour l'arriere-ban. A l'egard des Ordres pour le Tedeum, feux de joye, publications de paix et autres semblables, on les reçoit des deux côtez. La Ville d'Etampes en Beausse sur la riviere de Juyne est a 14 lieues de Paris, et a egale distance d'Orleans. Elle est enfermée de Montagnes presque de tous côtez. La Beausse est abondante en bleds, froment, C'est pourquoy on l'appelle le Grenier de Paris, mais elle est sterile en Vignes, prez, forests. Bois, Rivieres, Montagnes et fontaines, C'est ce qui a fait dire a vn Poëte ancien

Belsia triste solum cui desunt bistria solum
fontes prata menus lapides arbusta racemus

Cette sterilité est causé par vne sorte de pierre qui y croist qu'on appelle Tuph. Les puis y sont fort profonds parceque le pays est haut et elevé: Ce qui oblige les habitans de conserver l'eau de pluye dans des Marais profonds et des Citernes.

Cette Ville fut errigée en Comté par Le Roy Charles 4 l'an 1327 en faveur de Charles d'Evreux son Cousin. Elle revint ensuite a la Couronne. Le Roy Charles 7 en l'année 1421 etant lors Regent du Royaume en fit don a Richard Duc de Bretagne lequel il ratifia etant parvenû ala Couronne en l'année 1425. Ce don fut confirmé par Le Roy Louis xi a francois 2e fils de Richard par lettres patentes du mois d'Octobre 1465 qui furent registrées au Parlement le 23 Novembre ensuivant

En 1513 le Comté d'Etampes ayant été reuny ala Couronne apres le deceds de Gaston de foix sans hoirs masles, qui fut tué ala-

Batailles de Ravennes le 11e Auril 1512 Le Roy Louis XII en fit don a la Reyne Anne sa femme et aux enfans qui naistroient d'eux.

En 1536 Le Roy françois pr l'errigea en Duché par lettres patentes du mois de Janvier qui furent registrées au Parlement le 18 du même mois en faveur de Jean de la brosse qu'il avoit mariée a Anne de Pisseleu de la Maison d'Helly en Picardie. Cette Dame avoit beaucoup de part aux bonnes graces du Roy. Ce Prince en etoit devenu passionné dans vn voyage que fit Madame la Regente (dont elle estoit fille d'honneur) sur les frontieres d'Espagne en allant au devant du Roy son fils peu apres qu'il fut sorty de prison. Elle s'apelloit alors Madlle d'Helly, son nom est connu dans l'histoire. Elle mourut sans posterité.

Melun.

La Ville de Melun sur la riviere de Seine a 10 lieües au dessus de Paris et a 4 lieües de fontainebleau est fort ancienne. On pretend qu'elle a servy de Modele pour bâtir Celle de

Paris acause que la riviere de Seine qui y passe y forme une Isle qui separe la Ville en trois parties, l'vne du côté de la Brie apellée la Ville où est l'Eglise collegiale de S.t aspais, Celle de l'jsle apellée la Citée, et celle au dela des ponts vers le Gastinois. C'estoit anciennement un proverbe dans ce pays apres Melun Paris. On y voit les anciens vestiges d'un Temple qui fut dédié a la Deesse Issis. Cesar en parle souvent et l'appelle Melodanum. Elle a eû ses Comtes et Vicomtes particuliers. Elle a été assiegée et prise plusieurs fois par les anglois et le Duc de Bourgogne. Les anglois la prirent par famine en 1419. Ils la possederent pendant 10 années et vers Pasques del'année 1429 les habitans s'en rendirent maîtres lés en chasserent et y receurent les Troupes du Roy Charles 7, lequel en reconnoissance leur accorda plusieurs beaux privileges par lettres patentes du dernier feurier 1432. Il s'y est passé plusieurs choses memorables qui sont raportées dans l'histoire de Melun faite par M.e Sebastien Roüillard avocat.

M. de la Roiterie est Gouverneur et Bailly de Melun.

Dans l'Election avec la Ville de Melun, il y a encore celle de fontainebleau Milly et La ferté aleps.

On parlera cy apres de la Maison Royale de fontainebleau.

Nemours

La Ville de Nemours est sçituée sur la riviere de Loing a 18 lieues de Paris. Elle a eu premierement ses Seigneurs; Ensuite ses Comtes jusques en l'année 1404 que Le Roy charles 6 l'errigea en Duché Pairie dont l'histoire sera raportée cy aprés.

Le Gouverneur de la Ville et Duché de Nemours est M. de Montleard Marquis de Rumont.

Outre la Ville de Nemours il y a encore dans l'Election les Villes de Pont sur yonne, et Courtenay.

Villes des environs de Paris.

St. Denis Versailles, St. Germain Poissy Lagny Corbeil.

St Denis

La Ville de St Denis en france a 2 lieües de Paris n'étoit anciennement qu'une mazure appellée La Voye de Catulé ou furent mis les Corps de St Denis et de St Rustice, et St Eleuther ses Compagnons. Le Roy Dagobert premier du nom leur fit batir cette belle Eglise qui s'y voit où il fit transferer les Corps de ces Saints, et les fit mettre dans des chasses d'argent où ils reposent. Ensuite il fit batir la Ville qui a été fort augmentée par Suger abbé de St Denis l'an 641. Cette Eglise est le Mausolé Royal où sont inhumez la plupart des Rois Princes Reynes et Princesses de france, qui y ont des Tombeaux magnifiques de marbre porphire et bronze: Ils ont doté cette abbaye de grands revenus, et luy ont accordé de beaux privileges qui sont rapportez dans les Antiquités, et recherches de St Denis recueillis par le Pere Doublet Religieux de cette abbaye imprimées a Paris en l'année 1625.

Versailles

Versailles est vn chateau Royal dont il sera parlé aux Maisons Royales.

La Ville a été batie pour loger les Princes et les Seigneurs de la Cour qui y ont leurs hôtels, les officiers Domestiques de la Maison du Roy, et une multitude de peuples qui est à la suite de la Cour pour son service. Il y a une belle Eglise qui est la parroisse et vn Convent de Recoletz. Il y a quantité d'hotelleries pour y recevoir les Etrangers que la Curiosité y attire, et pour Ceux qui ont des affaires au Conseil.

St. Germain en laye.

St. Germain en Laye est une petite Ville a 4 lieues de Paris sçituée sur la Seine qu'on pretend avoir tiré son nom du Celebre Evêque d'Auxerre St. Germain qui vivoit dans le 5e. Siecle. Les Prelats de france l'envoyerent en Angleterre l'an 429 avec St. Loup de Troyes pour y maintenir la Religion contre les heresies de Pelage, et de Celestin. Ce qu'ils executerent

glorieusement. Cette Ville est Celebre par le Sejour des Rois, et par son magnifique Château dont il sera parlé cy aprés.

Poissy.

La Ville de Poissy a 6 lieües de Paris est la plus ancienne du Royaume. Elle est située sur le bord de la Seine au bout de la forest de St. Germain en Laye. Les Auteurs Latins la nomment Piscialum. C'estoit anciennement le sejour de nos Roys qui y avoient vn beau Château: Mais depuis que St. Germain en Laye fut baty ils n'y firent plus leurs demeures. L'histoire remarque que Le Roy charles Le chauve y tint son Parlement l'an 868. Cette Ville est celebre par la Naissance du Roy St. loüis qui fut le 24 Avril 1215: pourquoy il se nommoit quelquefois loüis de Poissy - Le Roy Philipes Le Bel son petit fils pour honnorer la Memoire de ce St. Roy, et en transmettre la veneration a la posterité apres avoir pris soin de sa Canonisation qui fut faite par le Pape Bonniface 8 l'an 1297,

fit erriger et batir sous son invocation vne magnifique Eglise et Monastere de Religieuses de l'ordre de St Dominique qu'il fonda et dota de grands revenus en l'année 1304.

On a remarqué qu'il fit bâtir l'Eglise au même lieu où étoit le Chateau, et que le grand autel fut posé au même endroit où étoit le Lit de la Reyne blanche lorsqu'elle accoucha du Roy St Louis; Ce qui est cause que cette Eglise n'est pas orientée comme elle deuroit être. Ce Prince n'ayant pû achever ce grand Edifice: Il le recommanda par son Testament a ses Successeurs: Ensorte qu'il ne fut achevé que l'an 1330 par Le Roy Philipes de Valois. Depuis ce St Lieu a toujours été en grande veneration, et ce Monastere a souvent été gouverné par des Princesses du Sang Royal Plusieurs de nos Rois Princes et Princesses y ont leur sepulture. En l'année 1687 Mde de Chaunes Prieure de cette Maison faisant reparer le chœur où chantent les Religieuses on trouva dans un petit Caveau vne maniere

d'vrne d'Etain posée sur des barres de fer dans laquelle etoient envelopez d'une étoffe or et argent et rouge non consommée deux petits plats d'argent avec cette jnscription sur une lame de plomb. Cy gît le Cœur du Roy Philippe Le Bel fondateur de cette abbaye qui trepassa a fontainebleau le 29 Novembre 1314. Il s'y trouva aussy plusieurs autres tombeaux de Princes et Princesses du sang Royal. Plusieurs de nos Roys Princes et Princesses y ont leurs sepultures.

Le Tonnerre tomba sur cette belle Eglise le 21 juillet 1693, et consomma en moins de 12 heures tout le Comble avec le beau clocher de plomb qui avoit 45 toises de hauteur. C'est une perte qui ne peut etre reparée que par les bontés & liberalités du Roy.

Ce Lieu est encore recommandable par le fameux Colloque de Poissy tenu l'an 1561 ou se trouva Le Roy Charles IX, La Reyne Catherine de Medicis sa mere, six Cardinaux et 36 Archevêques & Evesques et les fameux

Ministres Theodose de Beze, Pierre Martin &
Augustin Marlot.

Lagny.

La petite Ville de Lagny en Brie est ainsy appellée
acause du Commerce de laine qui s'y faisoit
anciennement. Les Autheurs latins la nomment
Latiniacum. Elle est scituée sur la Marne a 6
lieues de Paris. L'Empereur de Bonnaire y tint
son Parlement l'an 335 où il ordonna la repara-
tion des Eglises qui avoient été ruinées durant
les troubles.

L'an 1432 sous le Regne de Charles 7 les
anglois l'assiegerent etant commandez par le
Duc de Betfort: Le Roy y envoya du Secours,
qui fit lever le Siége.

Le 7 Septembre de l'an 1590 Elle fut assiegée
et prise par le Duc de Parmes les Troupes du
Roy commandées par le Marêchal Daumont
n'ayant pû arriver assez a têms pour la Secourir
Elle fut ruinée.

Pierre D'Orgemont Premier President au
Parlement de Paris et Chancellier de france étoit

de Lagny.

Corbeil.

Corbeil petite Ville dans le pays d'Hurepoix est scituée a 6 lieues au dessus de Paris et a 4 de Melun sur la riviere de Seine qui y reçoit la Juine dite la riviere d'Etampes. C'est un ancien Comté qui a eû ses Comtes particuliers. dans les 10e et 11e Siécles, il fut reuny a la Couronne par Le Roy Louis le gros et depuis il a toujours été du Domaine Indeburge Reyne de france femme du Roy Philipes Auguste mourut a Corbeil l'an 1236. Elle a son tombeau dans le Prieuré de St Jean de l'Ordre de Malthe.

En 1418 le Duc de Bourgogne l'auoit assiegé lors du mariage du Roy Charles 6 avec Isabelle de Baviere. Le secours que Le Roy y envoya luy fit quitter cette Entreprise.

En 1562 Les Huguenots l'attaquerent durant les guerres de la Religion. Elle fut courageusemt deffendue par les Catholiques.

La Ville de Corbeil a un Gouverneur Capitaine et Concierge du Château et Capitaine des chasses

C'est M. de la Moignon Comte de Courson

Il y a dans l'etendue de ce Gouvernement 1428 Parroisses et 2754 Hameaux dependant de la Generalité de Paris

Gouvernement de Champagne et Brie

Villes principales.

Meaux Provins Rozoy, Coulommiers, Nogent sur Seine, Montreau faut-yonne, Moret Sens Villeneuve-le-roy, Joigny St florentin, Tonnerre et Vezelay.

Meaux.

La Ville de Meaux capitale de la Brie a titre de Comté Elle a eû autrefois ses Comtes particuliers, Comtes de Troyes et de Meaux etoit le titre des Puisnez des Comtes de Champagne comme il sera observé cy apres. Cette Ville est située sur la riviere de Marne a 10 lieues de Paris. Ce Pays est si agreable et si fertile que Ptolomé l'appelle Latium Meldarum par allusion au Latium qui est le territoire sur lequel Rome est assis et les environs

de cette Ville.

Hildegaire Evêque de Meaux qui vivoit sous charles Le Chauve a écrit la vie de S^t. faron dans laquelle il fait la peinture de la sçituation de cette Ville en ces termes.

Orbs clarissima situ loci aptissima, et opibus fœlicissima jn cujus jnsula spaciosissimo et amantissimo ambitu circum jrectat flumen Matrona

Cette sçituation est aujourd'huy la même a la reserve de la riviere de Marne dont le cours a été detourné, ensorte qu'il ne reste plus qu'un ruisseau dans son ancien lit qui conserve cette Isle dont il est jcy parlé

Les Historiens ont observé jcy deux choses memorables qui se sont passées a Meaux, La premiere que sous le regne de francois p^er. deux Artisans Emissaires de Calvin y semerent son heresie; L'autre que Le Roy Charles 9 etant a Meaux les huguenots commandez par l'Amiral Gaspard de Coligny s'avancerent vers cette Ville dans le mois de Septembre 1567 pour y surprendre la personne sacrée de Sa

Majesté, Ce qu'ils auroient executé sans l'arrivée de 6000 Suisses avec les quels Le Roy sortit de Meaux et vint a Paris. Dans cette marche les Suisses prirent leur route par Mitry où il n'y a point de Bois laissant celle de Claye et Marchaut marcherent en bataillon quarré, faisant face de toutes part Le Roy au milieu d'eux avec tant de fermeté et si bonne Contenance que les Ennemis n'oserent les attaquer.

La Ville de Meaux qui auoit suivy le party de la Ligue a été la premiere qui soit rentrée dans l'obeissance du Roy Henry 4 par les sages Conseils de Louis de Vitry de l'hopital son Gouverneur.

Le Roy Henry 2d errigea la Ville de Meaux en Comté et en fit don a la Reyne pendant sa vie par Brevet du 1er Juillet 1558 qui fut registré au Parlement le 7 Septembre ensuivant acause de la Terre de Monceaux qui en est proche laquelle luy apartenoit en propriété.

M. Le Ch.er de Rodes est Gouverneur de la Ville

de Meaux.

Dans cette Election outre la Ville de Meaux il y a encore celle de Crecy et de la ferté sous jouarre

Provins

Provins a 22 lieües de Paris sur la petite riviere de Vouzy est une des plus anciennes Villes de france: Il en est fait mention dans les plus vieilles chroniques, dans les anciens Cartulaires et dans les Archives de plusieurs Eglises metropoles: Son nom en Latin est Provinum quelqu'uns l'ont pris pour Lagendicum des anciens, mais d'autres veulent que ce soit Sens.

Cesar y tenoit une Legion qui etoit commandée par un Tribun, dans le Chasteau qui est bâty sur la Montagne qui fait aujourd'huy une partie de la Ville haute.

Cette Ville a été gouvernée par les Roys de france depuis l'etablissement de la Monarchie jusques au regne de Hugues Capet, lequel pour s'affermir sur le Trosne et se maintenir dans la possession du Royaume errigea plusieurs Provinces en Duchés, Comtés, et y etablit des

Lieutenants de Roy pour commander sous son authorité, Lesquels apres luy en joüirent a titre d'heredité, et en pleine propriété.

La Ville de Provins de même que plusieurs autres Villes des Comtez de Brie et champagne eut les Siens dont il y eut deux races, la premiere de l'ancienne Maison de Vermandois, et l'autre de la Maison de Blois et de Chartres Lesquels l'ont gouverné pendant 220 années.

Les Comtez de Champagne et Brie ont esté reunis a la Couronne par le mariage de Philipes Le Bel en 1284 avec Jeanne Reyne de Navarre Comtesse de Champagne et Brie et aussy dernier Roy de Navarre de sa Maison son Cœur repose dans l'Eglise des Religieuses Cordelieres de Provins.

Pendant que ces Comtes ont eté Souverains de la Ville de Provins, ils luy ont accordé plusieurs beaux privileges. Ils y ont fondé plusieurs Eglises et Monasteres. Presque tous ceux de la Ville sont de ce temps là. Ils faisoient battre Monnoye qui auoit cours dans toute

l'Europe. Il y en a quelques Especes dans le Cabinet du Roy.

Provins n'etoit dabord composé que de la Ville haute qui etoit une Place forte. Elle fut augmentée de la Ville basse depuis l'errection des Comtez de Brie et champagne qui y auoient leur Palais. Cette augmentation la rendit si considerable qu'elle alloit de Pair avec les meilleures Villes du Royaume: Ses habitans s'appliquerent a une Manufacture de Draps qui auoit tant de Succés qu'il y auoit jusques a 2000 metiers battans, et on tient par tradition que quand les Anglois se retirerent du Royaume ils emmenerent de cette Ville plusieurs Ouvriers en laine qui leur ont donné le Secret de faire des draps d'Angleterre. Dans le dernier Siecle elle fut assiegée par les Huguenots qui furent obligez de lever le Siege.

Rozoy

Rozoy est une petite Ville dans la Brie distante de 12 lieües de Paris qui n'est considerable que par le grand passage des Troupes. Il n'y a aucun

lieutenant de Roy ny de Gouverneurs particuliers dans cette Election dans laquelle il n'y a de Ville que Rozoy et Nangis.

Coulommiers.

La Ville de Coulommiers a 16 lieues de Paris est sçituée dans un fond environné de Montagnes de toutes parts qui la rendent d'un accés dificile. feu M. le Duc d'Estrées en qualité de Gouverneur de l'Isle de france auoit pretendû que cette Ville et le Baillage de Coulommiers etoit de son Gouvernement, M. le Prince de Soubise en qualité de Gouverneur de Champagne soutint le contraire: Cette Contestation fut decidée au Conseil du Roy en faveur du Gouverneur de Champagne. L'histoire du Château de Coulommiers sera raportée cy aprés.

Il ya outre la Ville de Coulommiers celle de La ferté-gaucher qui est de cette Election.

Nogent sur Seine.

Cette Ville est sçituée sur la Seine. Elle est distante de 18 lieües de Paris. M. Le Marquis de Chavigny en est Gouverneur.

Il y a dans cette Election deux autres petites Villes qui sont de même sur la Seine, Bray & Pont. M. de Vivonne est Gouverneur de Bray.

Montreau faut yonne

Cette Ville est surnommée faut yonne a cause du Confluant qui s'y fait de la Seine et de l'yonne où cette derniere perd son nom. Elle est distante de 17 lieues de Paris. Elle est sçituée entre trois Provinces, La Brie, la Champagne et le Gâtinois. Cette Ville est remarquable dans l'histoire par la mort de Jean Duc de Bourgogne qui y fut tué le 10 Septembre 1419 en presence de Charles Dauphin de france.

M. de la Salle en est Gouverneur de la creation de 1696.

Moret

La Ville de Moret est sçituée en Gastinois a 16 lieues de Paris Elle apartient par Engagem.t a M: de Caumartin Conseiller d'Etat Intendant des finances depuis trois ans seulement. Auparavant ce Domaine avoit été detenû par M. de Vardes auquel M. le Duc de Rohan avoit

succedé acause de Madame sa femme fille de M. de Vardes.

La petite Ville de Dannemarie est aussy de cette Election.

Sens

M. de St. Marc est Bailly et Gouverneur de la Ville de Sens.

La Ville de Sens est scitaée sur le Confluant de la Vanne et de l'yonne distante de 24 lieües de Paris. Cette Ville est tres ancienne: C'estoit la Capitale de la Gaule-Celtique qui comprenoit dans son étendüe Paris, Melun, Nevers, Auxerre, Provins, et plusieurs autres Villes.

Elle avoit ses Roys particuliers qui etoient puissants en hommes et en force, entre lesquels le plus vaillant et le plus renommé a été Brenuvs dont on estime qu'est descendû la Maison de Bresne en Champagne, lequel avec une Armée de 150000 hommes de pied et 15000 Chevaux passa en Italie, entreprit le Siége de Rome qu'il prit et Sacagea le 17 Juillet l'an du monde 3450, et apres cette expedition mena son Armée victorieuse qui étoit pour la plus

grande partie composée des Gaulois de Sens, dans la Grece où il fit de grandes Conquestes pendant le Sejour que firent les Gaulois de Sens en Italie. Ils y fonderent deux Villes Senogalia au Duché d'Urbain et Sienne en Toscanne. voicy les loüanges que leur donne Scoligeo.

Qua Senorum vires et quanta potentia Serri
Trajectæ que alpes, capta que Roma docent

Florus dans son Epitome parlant du Siége de Rome fait par les Senonois, s'explique en ces termes.

Galli Senones gens natura ferox jngenti armarum et corporum mole, ad hominum stragem nata videtur

L'Orateur Romain dit que Dieu par sa souveraine providence auoit separé l'Italie d'avec la Gaule par les Alpes pour empescher qu'elle fut detruite par cette Nation farouche et jnvincible que les Romains combatoient contre les autres nations pour l'honneur ou le butin, mais avec les Gaulois pour la mort ou la vie: C'est dans ce même esprit que Pline Liure 3e chapitre 4 appelle les Alpes Saluberrima Romano jmperio juga.

Il en est parlé en plusieurs endroits dans les —

Commentaires de Cesar: Dans le Liure 2, il est dit que Cesar ayant passé les Alpes avec son Armée aprenant que les Belges ou flamands conspiroient contre l'Empire Romain, écrivit a Ceux de Sens pour être informé de ce qui se passoit chez leurs voisins, et au Liure il est dit que Cesar transféra la tenüe des Etats de Sens a Paris.

Il observe deux choses des Gaulois qui ont esté remarquées depuis par plusieurs Auteurs en parlant des françois, la premiere qu'ils sont plus propres à attaquer qu'a deffendre: La Seconde que leur franchise et fidelité pour leurs Chefs a toûjours été estimée de toutes les Nations. Nous en trouvons des Monuments anciens, des Medailles battües a Lyon pour l'Empereur Severe avec ces mots fides exercitus Gallicani; d'autres pour l'Empereur Neron, ne se servoient que des Gaulois pour leurs Gardes du Corps.

Ce pays a eû ses Comtes particuliers jusques au Roy Robert qui prit la Ville de Sens en 1005.

On a fait passer sur des Aqueducs une partie de la riviere de Yanne dans les rües de la Ville de Sens qui la nettoye et la rend toûjours nette.

Villeneuve le roy.

Cette Ville est scituée sur la même riviere d'yonne a 4 lieües environ au dessus de Sens.

Joigny.

La Ville de Joigny est scituée sur le penchant d'une Montagne au pied de laquelle passe la riviere d'yonne qu'on traverse sur un pont, et au delà il y a vn faubourg de la Ville.

Cette Ville a titre de Comté. Nous avons des Lettres ou Chartres du Roy Charles 6 du 4 Mars 1403 par lesquelles le Comté de Joigny est apellé le Doyen des quatre Comtés de Champagne qui sont qualifiez Pairs du Comté de Champagne où il est dit que le Comte de Joigny assiste le premier auprés du Comte de Champagne quand il tient ses Etats ou Grands jours.

St. florentin.

Avant la reunion de la Champagne a la Couronne, la Ville de St. florentin étoit du Comté de Champagne. anciennement c'estoit une forteresse frontiere du Duché de Bourgogne. Le lieu où est batie l'Eglise estoit un Château fort, bâty sur une éminence

entouré de fossez revêtus. L'histoire remarque que cette Ville etant assiegée par les Anglois qui avoient aussy mis le Siége devant la Ville de Roüen, Le Roy delibera laquelle de ces deux Places il devoit secourir, ayant depuis été brûlée par les Bourguignons Le Roy donna le chateau aux habitans qui le demolirent, et des demolitions en firent batir une Eglise.

Tonnerre

La Ville de Tonnerre est la Capitale du Pays. Elle est scituée sur l'Armençon: C'est un ancien Comté composé de cinq Châtellenies ou Sieges de ressort. Il a passé en differentes Maisons, sçavoir en celle de Nevers, de Courtenay, de Gien, de Châtillon, de Bourbon, de Bourgogne, de Chaalons, d'Osson, de Clermont par le mariage de Bernardin de Clermont Vicomte de Tallard avec Anne de Tonnerre ou d'Osson en l'année 1496 et finalement en celle de Le Tellier par l'acquisition qu'en fit Mre François Michel Le-Tellier Marquis de Louvois Ministre et Secretaire d'Etat, de Mre francois Joseph Comte de Clermont et de Tonnerre en l'année 1690.

Chablis

La Ville de chablis est de cette Election. Elle est

Sort connüe par ses bons vins, et plus encore par la sanglante Bataille qui se donna proche ses murs l'an 841 entre les quatre fils du Roy Louis de Bonnaire. Ces Princes etoient partagez, charles Le chauve, et Louis de Germanique, d'un costé l'Empereur Lothaire et Pepin fils de son frere de même nom, d'un autre toutes les forces de la france, tous les Grands du Royaume et les plus Braves chefs combatirent les uns contre les autres, aussy cette action fut tres sanglante, Il y perit plus de 10000 hommes. depuis l'établissement de la Monarchie, on n'a point veu tant de Carnage et de sang françois rependû en une même journée. Les jeunes freres Charles et Loüis remporterent la Victoire. Cette Bataille est plus connüe sous le nom de fontenay qui est proche de cette Ville que sous celuy de Chablis.

Vezelay.

Vezelay est une petite Ville sçituée sur une Montagne limitrophe entre les provinces de Bourgogne, Nivernois et Champagne. Elle est celebre par un Concile qui y fut tenu en l'année

1146 où se trouverent plusieurs Archevesques & Evêques et autres Grands personnages dans lequel il fut prit des mesures pour le recouvrement de la Terre Sainte.

Et encore par deux Croisades qui y furent convoquées. La premiere par Le Roy Louis 7 a la sollicitation du Pape Eugenne 3 pour trouver des moyens de secourir les Chrestiens de l'oppression des Sarrasins. Ce bon Pape ne pouvant venir en france comme il le desiroit pour donner luy meme la Croix au Roy: Il l'envoya aprés l'auoir benie a St. Bernard abbé de Clerveaux sous lequel il auoit été autrefois Religieux pour luy donner de sa part. St. Bernard se rendit a Vezelay monta sur une Tribune élevée sur une Coline qui est au dessus du Convent des Cordeliers et ayant fait la lecture du Bref du Pape et une exhortation sur le sujet donna la Croix au Prince qui la receut de ses mains

La Reyne Eleonore et tous les Seigneurs de la Cour se croiserent pareillement.

La seconde Croisade fut convoquée par Le Roy

Philipes Auguste en l'Année 1190 où Richard surnommé Cœur de Lyon Roy d'Angleterre se trouva pour concerter entr'eux des affaires de la Terre sainte.

C'est a Vezelay que Theodore de Beze l'un des principaux pilliers de la Religion pretendüe reformée est né: Il étoit fils du Bailly de cette Ville de noble extraction homme de bien et de vertu.

Outre la Ville de Vezelay, il y a trois autres petites Villes dans l'Election qui sont Lisle Lorme et Corbigny.

Vezelay et Lisle sont du Gouvernement de Champagne.

Et Lorme et Corbigny de Nivernois.

Il y a dans la Generalité de Paris 663 parroisses et 892 hameaux qui sont de l'étendüe du Gouvernement de Champagne et Brie.

Bodin raporte que du temps d'Henry second il fut fait un denombrement des parroisses du Royaume dans lequel la Bourgogne ne fut pas comprise lequel se trouva monter a 27000 Lieux peuplez qui avoient clochers.

Chapitre deux

Titre trois

Article p.er Du Nombre d'hommes dans les Villes et le Total des Peuples.
2.e Leur natured et jndination au travail
3.e Si le peuple a été autrefois plus nombreux et les Causes de la diminution
4.e Du Nombre des Huguenots sortis et restez.

Article premier

Du Nombre d'hommes dans les Villes et du Total des Peuples, sçavoir Dans le Gouvernement de l'Isle de france.

Elections	Villes	Nombre d'hommes depuis l'âge de 15 ans.	Total des Peuples de l'Election
Paris non compris la Ville	St Denis	710	21035.
	Versailles		
	St Germain		
	Poissy	742	
	Lagny	672	
	Et Corbeil	358.	

Elections	Villes	Nombre d'hommes depuis l'age de 15 ans.	Total des Peuples de l'Election.
Sentis	Sentis	900	24367
	Beaumont	400	
	Chambly	220	
	Creil	140	
	et Pontste Maixance	460	
Compiegne	Compiegne	1200	21247
Beauvais	Beauvais	3000	70850
Pontoise	Pontoise	1050	22000
Mantes	Mantes	1000	31014
	Meulan	350	
Montfort	Montfort	350	19980
	Houdan	300	
Dreux	Dreux	1400	22773
Estampes	Estampes	900	13155
Melun	Melun	2967	36332
	fontainebleau	3500	
	Milly	893	
	La ferté alep	637	
Nemours	Nemours	1200	47112
	Pont sur yonne	350	
	Courtenay	380	

Et Dans le Gouvernement de Champagne et Brie.

Elections	Villes	Nombre d'hommes depuis l'age de 15 ans.	Total des peuples de l'Election.
Meaux	Meaux	2990	68505
	Crecy	360	
	La ferte sous jouarre	410	
Coulommiers	Coulomiers	453	15820
	La fertégaucher	264	
Rozoy	Rozoy	258	11888
	Nangis	350	
Provins	Provins	771	11998
Nogent	Nogent	792	17927
	Bray		
	Pont		
Montreau	Montreau	500	13000
	Moret	400	
	Dannemarie	250	
Sens	Sens	1140	58300
	Villeneuveleroy	360	
Joigny	Joigny	225	24200
St. florentin	St. florentin	595	16952
	Ervy	370	
Tonnerre	Tonnerre	2000	76489
	chablis	1500	
Vezelay	Vezelay	332	22500
	Lisle	131	
	Lorme	145	
	Corbigny	310	

Ensorte que dans les 27 Villes de la Generalité qui sont du Gouvernement de l'Isle de france il se trouve le nombre de 24079 a les compter depuis l'age de 15 ans, et au dessus; Et le Total des peuples des deux Sexes depuis la Naissance des Enfans jusques a l'age le plus avancé tant dans les dites Villes que dans les parroisses et hameaux il se trouve le nombre de 519367 Ames.

Et dans les 25 Villes du Gouvernement de Champagne et Brie il y a le nombre de 15362 hommes, Et le Total des peuples tant dans lesdites Villes que dans les Parroisses et Hameaux le nombre de 337573 Ames: Ce qui fait en tout dans les 52 Villes de la Generalité non compris la Ville de Paris le Nombre de 39441 hommes.

Et le Total des Peuples tant dans lesdites Villes que dans les Parroisses et Hameaux 856938 Ames.

Du temps du Roy Charles 9 il fut fait un denombrement des peuples et habitans du Royaume de france qui se trouva monter a vingt millions de personnes.

Article deux

Du Naturel et jnclination des Peuples au travail.

On peut observer en general que les Peuples de la Generalité de Paris sont laborieux doux & traitables, apres quoy on donnera le Caractere des habitans de chacune Election en particulier.

Les habitans de l'Election de Paris sont la plûpart occupez au Service de la Ville de Paris et a cultiver les terres d'herbages, Laitages & fruits legers qui ne peuvent pas être amenez de loing: Ce qui les rend vigilents et laborieux dautant que suivant les differentes occupations le Service de la Ville est necessaire et que la Consommation des denrées qu'on y apporte s'y trouve toujours. Elections Paris

Dans la Ville de Senlis le peuple est peu Laborieux: Il est doux paisible et Sobre, dans l'Election il est plus agissant, a Pont Ste Maixance et dans les parroisses voisines de la riviere ils sont adonnez au Commerce. Senlis

Le temperament des peuples est plus foible que robuste: Ils sont meslez de paresseux et de laborieux Compiegne

Ils travaillent a la Terre et aux Vignes et aux Bois.

Beauvais — Les peuples sont naturellement bons, plus paresseux que laborieux Il y a des parroisses dont les habitans sont tous laborieux, d'autres tous paresseux Ceux qui s'attachent au commerce sont fort interessez.

Pontoise. — Ils sont laborieux et n'ont pas de mauvaises inclinations.

Mante — Ils ont l'esprit vif, et sont Laborieux attachez a la Culture des terres.

Montfort — Ils sont paisibles et doux, plus laborieux que paresseux.

Dreux — Ny vifs ny pesants, assez laborieux, la plûpart sont adonnez au vin.

Meaux — Ils sont fort laborieux dans cette Election tant pour la culture des terres que pour les façons des Vignes: Ils sont intelligents a faire porter a la terre tout ce qu'elle peut produire

Estampes — Ils sont moderez et laborieux. Le territoire est assez mauvais, Il semble que le peuple suplée par son travail al'ingratitude de la terre.

Plus paresseux que laborieux, bon terrain. Melun

Tempere' ny trop vifs, ny trop pesans, ny laborieux ny paresseux Nemours

Le natured des habitans de cette Election est pesant et pareſseux: Ils tiennent du climat terres froides et pesantes. Coulommiers

Les hommes qui naissent dans l'Election sont pareſseux la plupart sont d'un esprit pesant peu jndustrieux. Rozoy

Ils sont doux, paisibles moderez et apliquez au travail. Provins

Sont vifs et laborieux. Le Commerce de la riviere les porte au travail: Ils sont un peu debauchez depensant facilement ce qu'ils gagnent. Nogent

Les habitans sont pesans et pareſseux: ce qui fait qu'il y a beaucoup de terres jneultes particulierement du côté de la Brie, L'jndigence où ils sont augmente et fortifie leur natured. Montreau

Le peuple en general y est afsez laborieux et adroit, peu entreprenant, Sens

Le peuple est mauvais envieux et jnterreſsé particulierement ceux qui frequentent la riviere Joigny

d'ailleurs il est laborieux.

St florentin — En general il est assez Laborieux. Les habitans des Villes n'ont aucun Commerce: Ils s'occupent a des procés qu'ils se Sont sur les moindres choses Ils ne manquent pas d'esprit

Tonnerre — Les hommes y sont doux traitables et laborieux etant continuellement apres le travail des champs pour acquiter les charges et impositions

Vezelay — L'Election est divisé en deux parties le bon pays et le Morvant. Les peuples du bon pays sont laborieux et traitables, Ceux du Morvant sont paresseux et chicanneurs: Ils sont assez propres les vns et les autres a la guerre.

Article trois

Si le Peuple a été autrefois plus nombreux Les causes de la diminution.

Le Peuple a été autrefois plus nombreux dans la Generalité qu'il n'est presentement, c'est un fait constant. La preuve s'en tire des Registres anciens des Villes, et des Rôlles des Tailles des parroisses qui contiennent le nombre des feux lesquels comparez a ceux d'aujourd'huy la diminution

s'y trouve assez considerable.

Il y a deux Elections Mante et Estampes dans les quelles on trouve par cette comparaison que le peuple est diminué presque de la moitié. Les causes de cette diminution outre Celles qui sont communes a toutes les autres Elections sont al'egard de Mantes la mauvaise recolte des Vins depuis quatre ou cinq ans qui fait le principal revenu du pays; Et al'egard d'Etampes la Cessation du Commerce par la riviere d'Etampes et par charrois venant d'Orleans causé depuis l'établissement du Canal de Briare. Dans toutes les autres Elections de la Generalité le peuple est diminué ou d'un tiers ou d'un quart.

Les Causes generales de cette diminution sont la guerre la mortalité de l'Année 1693, La cherté des Vivres, et les jmpositions extraordinaires.

Les Causes particulieres sont les Logements et les passages frequents des Gens de guerre par les Villes et Lieux qui sont sur leurs routes

La Sortie des Religionnaires hors le Royaume

La Retraite d'habitans es Villes franches de

Paris Chartres et autres.

Comme la principale force du Royaume consiste autant au nombre d'hommes que dans l'abondance des richesses, on ne peut donner trop d'attention a reparer la diminution qui est survenüe depuis vingt ans: Les revenus du Roy augmenteront ou diminüeront a proportion que le nombre de ses sujets sera plus ou moins grand. Le moyen le plus efficace qu'on pouroit proposer pour le retablir ou l'augmenter seroit de se servir des voyes opposées aux Causes de la diminution dont le principal seroit de faire viure les peuples un peu a leur aise, les commodités de la vie font que les enfans sont mieux nouris et s'elevent avec plus de force. La paix qu'il a plû au Roy de donner a ses peuples commence a leur faire sentir ses douceurs par la cessation de plusieurs impositions extraordinaires. On pouroit encore par quelques privileges exciter les Jeunes gens a se marier en leur faisant joüir al'imitation des Romains et suivant la disposition des Ordonnances de l'exemption des Tailles jusques

a l'age de 25 ans, et pour les y porter d'avantage on pouroit y ajouter que Ceux qui auroient atteint l'age de 21 ou 22 ans sans être mariez qui seroient Commerce, ou auroient des droits acquits de pere ou de mere y seroient jmposez. On pouroit aussy ordonner aux Superieurs des Monasteres de ne recevoir des Religieux ou Religieuses a profession qu'a l'age de 25 ans pour les hommes et 20 ans pour les filles.

Article quatre

Du Nombre des Huguenots sortis et restez.

Avant la revocation de l'Edit de Nantes il y avoit dans la Generalité de Paris le nombre de 1933 familles huguenotes, il en est sorty depuis 1202 familles, et il en est resté 731. On en raporte joy l'Etat en détail par Elections de ceux qui sont restez ou qui se sont convertis: Il y en a quelques vns qui le sont de bonne foy et qui vivent en bon chrestiens, Les autres qui sont en plus grand nombre continuent leur maniere ordinaire de viure, et ne font aucun exercice

aparent de Religion

Elections Paris

Dans l'Election de Paris il y auoit un Temple a Charenton où Ceux de la Religion pretendüe reformée de Paris et des environs alloient tous les Dimanches. Il fut jnterdit par ordre du Roy en l'année 1686.

Il y auoit un autre Temple a Villiers le bel où Ceux de cette Religion qui demeuroient dans les parroisses voisines se rendoient. Il fut jnterdit deux années auparavant celuy de Charenton en l'année 1684.

Senlis

Il y auoit trente deux familles d'Huguenots dans l'Election, Ceux qui auoient du bien se sont retirez en hollande; Il en est sorty 18 familles Il en est resté 14 sçavoir dans la Ville de Senlis 3 familles, a Verneuil 3 familles, a Brenonville 7 familles et a Belleeglise 1 famille.

Compiegne

Il y auoit 62 familles dans l'Election: Il en est sorty 38 familles. Il en est resté 24 familles qui sont le nombre de 98 personnes tant d'hommes que femmes et enfans.

Beauvais

Il y a dix ans qu'il y auoit 48 familles qui-

faisoient 168 personnes. Il en est sorty 22 familles Il n'en reste que 26 qui sont le nombre de 85 personnes, les autres se sont retirées en Angleterre et en Hollande.

Il n'y auoit que deux familles d'Huguenots dans l'Election qui sont deux familles Nobles qui ont fait abjuration et qui y sont restées sçavoir Mrs d'Eguillon de Real et la Dame de Brecourt auec les Demoiselles ses filles. Pontoise

Lors de la revocation del'Edit de Nantes, Il y auoit dans l'Election 80 familles d'Huguenots dont aucune noble ny de consideration dans la Ville de Mante. Il n'y en auoit point et il en est sorty 74 familles: Il n'en est resté que six qui sont comme auparavant sans faire aucun exercice de notre Religion. Il y auoit un Temple dans l'Election. Mante

Il y a eû de tout temps peu d'huguenots dans l'Election. Il n'y auoit que 12 familles: Il en est sorty six, et il en est demeuré autant. Montfort

Il y auoit vn Temple a Houdan ou Ceux de cette Religion venoient de 4 ou 5 lieues.

Il n'y auoit point d'huguenots dans la Ville de Dreux

Dreux. Dans les Parroisses de l'Election, il y avoit 104 familles qui faisoient 440 personnes: Il en est sorty 18 familles: Il en est resté 86 qui sont le nombre de 360 personnes.

Etampes — Aucun dans la Ville ny dans l'Election.

Melun — Il y avoit un Temple a Boisleroy dans cette Election où alloient les huguenots des environs, Il n'y en avoit dans l'Election que 6 familles qui se sont retirées ensorte qu'il n'en reste plus.

Nemours — Il n'y avoit que cinq familles d'Huguenots dans l'Election lesquelles se sont converties et sont bien leur devoir de Chrestien a la reserve du Sr. de francieu sa femme et sa fille, et la Dame de Chammoreau qui n'en font aucun exercice.

Meaux — Il y avoit dans l'Election environ 1500 familles d'Huguenots: Il en est sorty 1000 familles: Il en est resté 500 qui sont 2300 personnes dont la plupart vivent comme ils faisoient auparavant leur conversion.

Rozoy — Il y avoit un Temple a Morcef ou alloient ceux de la Religion pretendue reformée de cette Election et des Elections voisines: Il n'y avoit que 4 familles

d'Huguenots dans la Parroisse de Lumigny de cette Election, et autant dans celle de Morcerf où estoit le Temple: Ils se sont tous retirez: Il n'en reste aucun.

L'exercice de la Religion pretendue reformée se faisoit dans le Château de Chalandos apartenant au Sr. L'huillier. Chalandos est un hameau dependant de la Parroisse de St. Simon: C'estoit le lieu où s'assembloient les Huguenots des environs. Le Sr. L'huillier est un Gentilhomme de la famille des L'huilliers aux Coquilles dont il y a eû un President en la Chambre des Comptes du teméns du Roy Henry 4: Il paroist parfaitement converty: Il fait ses devoirs de bon Catholique Il a épousé une Catholique: sa mere et deux sœurs demeurent dans le même Château qui ont reputation d'être bonnes huguenotes. Il avoit un Cousin germain nommé L'huillier du Breüil et la sœur du dit du Breüil qui sont passés en Hollande. Coulommiers

Il y a eû aussy deux familles de Coulommiers qui se sont retirées.

Il en reste encore sçauoir dans la parroisse de Chauffris deux familles; dans St Simon, et dans Maupertuis cinq.

Provins — Il n'y avoit point eû d'Huguenots dans la Ville de Provins.

Dans l'Election il n'y a que la Dame et deux Demoiselles de flaix, et la Dam^le Changuyon leur Cousine avec deux Domestiques. Le Sieur de flaix et son fils sont sortis du Royaume depuis cinq ans

Nogent Montreau Jdem. — Aucuns dans la Ville ny dans l'Election

Sens. — Il n'y avoit que la seulle famille de Brannay dont il n'est resté que trois filles sort agées qui ont fait abjuration il y a environ douze ans.

Joigny — Il n'y a point d'Huguenots dans la Ville de Joigny. Dans l'Election il n'y en a qu'une seule famille dans la Parroisse de St Martin d'Ordon qui consiste en six personnes: La mere et deux filles ont fait abjuration

S^t florentin — Il n'y auoit que deux familles d'Huguenots dans l'Election qui demeuroient a Bœurs. Elles sont converties. Les chefs sont morts, les enfans

sont restez qui sont bons Catholiques.

Il n'y avoit dans l'Election qu'une seulle famille Huguenotte nommée Lamas qui est separée dans deux Parroisses, a Cuzy et à Argenteuil: Ils sont tous convertis et ne font aucun exercice de notre Religion. Tonnerre

Il y avoit dans l'Election cinquante trois familles d'huguenots: Il en est sorty huit familles: Il en est resté quarante cinq qui font le nombre de deux cent cinquante personnes des deux sexes Ceux qui sont restez ont fait abjuration. Ils ne font la plupart aucun exercice de la Religion Catholique. Vezelay

Recapitulation

Elections	Nombre ancien des familles de la R.P.R.	familles sorties	familles restées
Paris			
Senlis	32	18	14
Compiegne	62	38	24
Beauvais	48	22	26
Pontoise	2 converties		
Mante	80	74	6
Montfort	12	6	6
Dreux	104	18	86
Etampes	aucun		
Melun	6	6	
Nemours	5 converties		
Meaux	1500	1000	500
Rozoy	8	8	
Coulommiers	14	3	11
Provins	2	1	1
Nogent	aucun		
Montreau	aucun		
Sens	1 Convertie en partie		
Joigny	1. Convertie		
St florentin	2 Converties		
Tonnerre	1. Convertie		
Vezelay	53	8	45
Total	1933	1202	719

Chapitre deux
Titre quatre
Des Milices

En l'Année 1688 Le Roy ordonna par un Reglement et un Etat arresté par sa Majesté le 29 Novembre qu'il seroit levé et mis sur pied dans plusieurs Provinces du Royaume trente Regiments de Milices de 10, 15, 18 ou 20 Compagnies chacun suivant la force ou l'etendüe de ces Provinces, chacune Compagnie composée de 50 hommes qui faisoient ensemble le nombre de 25050 hommes non compris les officiers.

Par cet Etat il fut ordonné que dans la Generalité de Paris, il en seroit levé deux Regiments de 15 Compagnies chacun qui faisoient tant en Sergents qu'en Soldats le nombre de 1500 hommes: Le Roy nomma pour commander vn de ces deux Regiments le S.r Dupas ancien officier qui avoit eû l'honneur de seruir sa Maj.té

en qualité de Lieutenant de ses Gardes du Corps et le Sr de Limiere qui avoit aussy du Service pour commander l'autre.

Il fut ordonné a ces Soldats dans le temps qu'ils resteroient dans les Parroisses deux sols par jour, six jours d'avance qui se payoient par les habitans et se levoient au sol la Livre de la Taille en la forme ordonnée pour l'Ustancile de la Cavallerie.

Il fut fait plusieurs Reglements tant pour la nomination que pour la discipline de ces Troûpes.

En l'année 1695 au mois de Janvier Le Roy ordonna la Reforme d'un de ces Regimts de Milice qui fut celuy du Sr de La Coste qui avoit succedé au Sr Dupas apres son deceds l'autre a subsisté jusques a la fin de la guerre qu'il a pareillement été reformé a la fin de la Campagne de l'Année 1697 et les Soldats renvoyez dans leurs Parroisses avec privilege d'exemption de Taille pendant deux années pour ceux qui se mariroient.

Chapitre deux.
Titre cinquiéme.

Des Poudres et Selpestres.

L'Usage de la Poudre est si universel et si necessaire, qu'on a estimé a propos non seulem^t. d'en observer la consommation qui s'en fait dans le Royaume; mais encore d'entrer dans le detail de la fabrique et des matieres differentes qui la composent.

On ne peut fixer a une quantité certaine la fabrique des Selpestres dans le Royaume parcequ'elle depend du besoin qu'on en a.

Avant l'Année 1690 il ne s'en fabriquoit qu'environ 1500 milliers, la derniere guerre etant survenüe, Ceux qui se trouverent chargez du Bail de cette fourniture eurent ordre de l'augmenter, et elle le fut considerablement dez le Commencement du Bail precedent qui commença au p^er. Janvier 1691 parcequ'ayant

plû au Roy d'en faire les conditions meilleures, elles mirent le Traitant en etat d'y faire travailler auec plus de depense. Ensorte que dans quelques années il en fournit jusques a la quantité de Quatre millions 500 mil Liures, et la fourniture année commune s'est trouvée monter depuis le commencement de son Bail a Trois millions 3 ou 400 mil Liures lorsqu'on n'a besoin que d'une quantité mediocre de Selpestre, on ne travaille que sur des Terres qui produisent peu, les frais en sont plus grands parcequ'ils s'appliquent sur un moindre produit.

Les Magasins du Roy etant remplis presentement sa Majesté a reduit la fourniture courante, et le Traitant par consequent a reduit la fabrique des Selpestres : ensorte qu'elle se trouve presentement sur le pied d'environ deux Millions 400 mil Liures. Sur cette quantité la Consommation du Public est d'environ 500 mil Liures.

On prefere a present de prendre pour les Magasins du Roy du Selpestre aulieu de poudre parceque

n'y ayant pas de consommation le Salpestre se conserve mieux, et comme il n'est pas susceptible des mêmes accidents du feu que la poudre tous les Magasins sont bons pour le resserrer, et aussitost qu'on aura besoin de Poudre, il sera facilement converty.

Avant la derniere guerre on n'a pas crû que le Royaume eût pû fournir autant de Salpestre n'y pouvoir se passer d'en tirer des Etrangers, Mais il a été reconnû par une heureuse experience qu'il remplit a cet egard tous les besoins de l'Etat telle consommation qu'il s'en puisse faire parce qu'il n'est question que d'en augmenter la dépense, et comme elle se fait au dedans du Royaume, ce sont les Sujets du Roy qui en profitent.

Il n'est pas permis de fabriquer du Salpestre sans la permission de M. le Grand Maistre de l'Artillerie. Au commencement du Bail M. Le Grand Maistre deliure une Commission generale a vne des Cautions du Bail, et plusieurs Commissions particulieres a des Salpestriers les noms en blanc pour être remplis par le Commissaire

general lequel a jnspection sur eux et pouvoir de les faire revoquer lors que ceux qui en sont pourveus en abusent ou fournissent de mauvais salpestre.

Le prix de la Poudre de chasse auoit été fixé par une Declaration du Roy du 30 Novembre 1677 a 24 sols la liure scavoir 20 sols pour le Traitant et 4 sols de benefice pour les Marchands et Revendeurs. Depuis par autre Declaration du p^er^ Octobre 1699 Le Roy a permis au Traitant de la vendre 22 sols la liure, et aux Marchands Revendeurs 26 sols, et a fixé le prix du plomb a tirer 5 sols la liure sans que la vente de ces marchandises puisse être augmentée a peine de Concussion, dont sa Majesté a fait Bail le 10 Novembre suivant pour neuf années a Jacques Deshayes Bourgeois de Paris aux clauses et conditions portées, Et depuis Etienne Chopelet a été subrogé au Bail fait audit Deshayes par Arrest du Conseil du 22 Novembre 1699.

Par une clause du Bail aucun Marchand -

Revendeur ne peut vendre de la Poudre et du plomb a tirer qu'en vertu d'une Commission signée du Traitant parcequ'il a par son Bail un privilege exclusif de les faire fabriquer et de les faire vendre.

Composition de la Poudre.

Les matieres dont la Poudre est composée sont le Selpestre, le Souphre et le charbon. Il entre dans cette composition les trois quarts de Selpestre et l'autre quart est partagé egalement entre le souphre et le charbon, ensorte que pour faire 100 l. de poudre il faut en Selpestre 75 l. en Souphre 12 l. et demie et en charbon 12 l. et demie.

Le Selpestre se fabrique dans le Royaume ainsy qu'il sera observé cy aprés.

Le Souphre se tire d'Italie par des Marchands de Marseille qui en font leur principal Commerce Il en vient rarement qui soit d'assez bonne qualité pour entrer dans la fabrique de la Poudre, ensorte qu'on est obligé d'y donner un rafinage dont la maniere sera cy apres expliquée, et la derniere matiere est le charbon qui se fait d'un bois -

propre a cet usage qui s'appelle Bourdaine.

Fabrique du Selpestre.

Le Selpestre se tire des Terres de differentes qualités a Paris il se tire des Vieux plastras qui proviennent des demolitions des maisons, Toutes sortes de plastras ne contiennent pas du Selpestre, mais seulement ceux qui ont été pouris par une humidité chaude.

En Touraine toutes les maisons sont bâties d'une pierre tendre appellée Tuf la quelle est usée en peu d'années et se trouve pleine de Selpestre en si grande quantité que les Salpestriers trouvent leur compte a bâtir de neuf une maison pour enlever les vieux materiaux. C'est par cette raison que la Touraine est la province qui en fournit le plus.

Dans toutes les autres provinces les terres dont on tire les Selpestres sont celles des Bergeries, Colombiers, Celliers et autres lieux bas, humides ou chauds.

Ces terres et plastras ayant été bien batus pour donner a entendre comment on en peut tirer le Selpestre, il faut expliquer ce que c'est qu'un attellier

de Selpestre ou de quoy il est composé.

Un attellier est composé de 24 Cuviers en trois rangs de huit chacun, les Cuviers sont posez sur des barres qui sont élevées sur deux pieds de ré dechaussée, chaque Cuvier est de la grandeur d'une demie queue; Ils sont percés par dessous a trois doigts du jac pour y mettre une pissotte de bois de la grosseur et longueur du petit doigt

On met des deux côtez de la pissotte en dedans des Cuviers deux petits billots de bois de l'épaisseur d'un poulce avec un rondeau de paille qui fait le tour du Cuvier pour soutenir un faux fond ou Couverde de bois qui empesche que la cendre ny la terre ne passe par le trou, et par ce moyen donner la facilité al'eau de passer et tomber dans les recettes qui sont posées sous les Cuviers pour recevoir cette eau.

Les 24 Cuviers etant ainsy disposez en trois rang on met dans chacun trois boisseaux de cendre, et dessus la cendre, on remplit les Cuviers de la terre propre à faire le Selpestre tant qu'ils en peuvent contenir en faisant un bord de cette

terre pour soûtenir l'eau qu'on doit jetter par dessus. on suppose icy qu'on veüille faire vn attellier neuf.

Il faut faire passer sur les huit Cuviers du premier rang 16 demies queües d'eau de puis ou de Vivier, et quand cette eau est passée entierement sur ces huit Cuviers, on la fait passer sur les huit Cuviers du trois.e rang, cette eau n'etant pas encore assez forte pour faire la Cuitte acause que l'attellier est neuf il faudra vuider les huit Cuviers du premier rang et y mettre de la Cendre et terre nouvelle comme il a été dit cy dessus et faire repasser sur le premier rang l'eau qui a passé sur les 24 Cuviers dont il ne s'en trouve ordinairem.t qu'une queüe et demie ou environ. Cette eau se nomme la Cuitte qu'il faut mettre dans une chaudiere pour la faire boüillir pendant vingt quatre heures ou environ jusques a ceque l'on juge qu'elle soit bien cuite et propre a se congeler pour former le Selpestre brut, Cequi se connoist en ceque elle se congele aussitost qu'on en met sur vne assiette.

Il est a remarquer que dans la fabrique du Sel=
pestre, il se forme aussy beaucoup de Sel provenant
des terres et cendres lessivées lequel comme le plus
terrestre se precipite au fond de la Chaudiere. Il
faut avoir soin de le retirer avec une écumoire &
de bien ecumer la cuitte avant de la tirer de la Chau=
diere, apres quoy on tire toute la liqueur qui reste
avec un puisoir de Cuivre, et on la met dans vn
recevoir de bois ou de Cuivre, où on la laisse une
demie heure afin que toute l'ordure, et ce qui reste
de Sel aille au fond, puis on ouvre le robinet du
recevoir qui doit etre a quatre pouces au dessous
du fond, d'où la liqueur coule dans des bassins,
où on la laisse pendant quatre jours pour la Congeler
et le Selpestre s'attache tout au tour des bassins de
l'epaisseur de deux ou trois pouces.

Il reste encore dans ces bassins apres la Congelation
des Selpestres une liqueur qu'on apelle eau mere,
qui est chargée de Selpestre. L'usage de cette eau
est pour servir de levain a la fabrique des Selpestres
On en met un demy sceau sur chacun des huit
Cuviers qu'on decharge tous les jours, et qu'on

décharge tous les jours, et qu'on recharge de cendre & terre neuve ainsy qu'il a été dit cy devant pour faire la cuite observant de ne plus faire passer que quatre demies queüe d'eau par jour sur les 24 cuviers pour faire la cuite dont il ne s'en retirera qu'une demie queüe et demie et ainsy continuer tous les jours

Rafinage de salpestre.

Pour rafiner le salpestre brut on en met 2000 ℔ dans une chaudiere posée sur un fourneau, & on y jette pardessus une demie queüe d'eau de pluye ou de riviere pour le faire fondre. — Quand il est fondu le feu fait soulever une ecume au dessus qu'il faut ôter avec une Ecumoire percée: Il faut avoir toute preste douze onces de colle d'Angleterre de la meilleure la faire fondre dans un chaudron sur le feu avec dix pintes d'eau, ensuite mêler cette eau et la colle fondüe toute boüillante avec quatre seeaux d'eau froide dans un bassin de cuivre et bien remuer et jetter le tout ensemble dans la chaudiere puis remuer avec un grand ecumoir jusques au fond la chaudiere, et apres luy laisser

reprendre son boüillon, alors il se fait une écume noire épaisse par dessus qu'il faut ôter avec une Ecumoire jusques a ce qu'il n'en paroisse plus, apres quoy on mettra de l'eau autant qu'il est necessaire pour bien degraisser et desaler le Selpestre: ce qui peut aller en tout jusques a deux demies queües d'eau sur 2000 ℔ de Selpestre brut pour le mettre en deux cuites. Toute cette eau etant mise a trois ou quatre reprises: Il se fait une ecume blanche qu'il faut toujours ôter: puis il faut laisser boüillir la Chaudiere un moment, et aussitost tirer le Selpestre avec un puisoir et le mettre dans des bassins de Cuivre qui seront couverts de bois avec des linges tout au tour afin qu'il n'y entre point d'air. On le laisse quatre jours dans ces bassins pour se congeler, puis l'on tire l'eau qui se trouve au milieu, et on met le Selpestre en égout sur les recettes pendant douze heures puis on le bat et on le met dans les Magasins.

Pour mettre le Selpestre des deux Cuites en trois Cuites on en met pareille quantité de 2000 ℔ dans une Chaudiere, et on observe la même chose qu'au

rafinage cy dessus auec la difference seulement qu'onne met que 8 onces de colle d'Angleterre aulieu de 12. Il ya des rafineurs qui se servent de Sel armoniac de blancs d'œufs d'alun et du Vinaigre dans les rafinages du Selpestre, mais on a reconnû que l'eau et la colle sont tres propres pour degraisser et desaler le Selpestre.

Il reste beaucoup d'eau des rafinages de Selpestres des deux ou trois cuites, lesquelles sont chargées d'une cinquiéme de leur pesanteur de Selpestre On le fait boüillir, On le retire en Salpestre brut Il s'y trouve aussy beaucoup de Sel qui provient des eaux de rafinage particulierement de celles de Selpestres brut en deux cuites.

Pour mettre le Selpestre des trois cuites en roche, On suppose toûjours qu'on en veut mettre 2000 L. a la fois: Il faut mettre le Selpestre dans une chaudiere de fer ou de fonte, et non de cuiure car il bruleroit, faire bon feu dessous, et laisser fondre le Selpestre par luy même sans eau n'etant que pour en ôter l'humidité. Aprés qu'il est fondû il fait une croute d'écume qu'il

faut ôter avec une pelle de fer, puis tirer le
Selpestre de la Chaudiere avec un puisoir &
le mettre dans les bassins de Cuivre qui sont
posez sur des recettes pleines d'eau froides. On le
laisse ainsy pendant six heures, et apres on le tire
en pains des bassins, et on le laisse pendant trois
jours pour refroidir, puis on le casse avec un gros
marteau de fer pour l'enfoncer en tonnes de 500 ℔
chacune pour envoyer dans les Moulins a poudre
Le Selpestre en roche ne contient aucune humidité
en cette façon est tres bonne pour le Selpestre qui est
destiné a être gardé longtems dans les Magasins.
Les deux rafinages, et la refonte en roche emporte
vn tiert de Selpestre brut en pure perte ensorte que
100 ℔ de Selpestre ne produisent qu'environ 66 ℔ de
Selpestre rafiné en trois cuites.

affinage du Souphre.

Le Souphre d'Italie qui vient en pain ou en Canons
se trouvant chargé de terres grasses et ordures, se
rafine en france dans une Chaudiere de fer coulé,
on le fait fondre sans eau, quand il est tout a fait
fondu, on y jette de l'huille de Baleine qui a la

vertu d'elever sur la surface toute l'ordure, et l'impureté que l'on enleve avec une Ecumoire et apres que le Souphre est ainsy bien purgé on le remet dans de petites baquettes de bois où il reprend corps, et se trouve d'un beau jaune qui ne contient que le plus pur de cette matiere.

Pratique de Charbon.

On a observé que ce Charbon se fait de bois de Bourdaine qui se trouve dans les Taillis, Il ne devient guere plus gros que le poulce, apres quoy il meut, delà vient qu'il se nomme mortbois. Il doit etre pelé avec beaucoup de soin avant que d'être brulé ensorte qu'il n'y reste aucune écorce, On le coupe par morceaux d'environ deux pieds, On le jette dans un Fourneau auquel on met le feu, et quand il est brûlé on l'etouffe par deffaut d'air Il seroit pernicieux de l'eteindre auec de l'eau.

Ce charbon ainsy fait se trouve extremement leger, et c'est en quoy que consiste sa perfection.

Quand il est au Moulin il faut encore le tamiser avec grand soin tant pour le purger d'ordures que pour oster les petites pierres qui se pouroient

trouver et qui donneroient occasion aux jncendies qui ne sont que trop communs dans la fabrique des poudres. On se sert aussy du côté de Provence du charbon de chenevotes qui peut contribuer par sa legereté a donner de la vivacité a la poudre: mais il est certain qu'elle est beaucoup plus sujette a contracter l'humidité qui en altere la qualité.

Fabrique de la Poudre.

Quand les trois matieres de Selpestre, Souphre, & Charbon ont été bien epurées et preparées ainsy qu'il a été dit cy dessus, on les rassemble dans les Moulins a Poudre.

Les Moulins a Poudre sont construits sur les courans des rivieres ou de forts ruisseaux: Car il faut une force considerable pour les faire tourner. Chaque Moulin est gouverné par un Maistre-poudrier, vn Maistre garçon, et le nombre d'Ouvriers proportionné a la force du Moulin comme par exemple de huit pour 28 mortiers.

La composition se fait par le Maistre poudrier a proportion de la force des mortiers: ensorte qu'etant ordinairement de 20 ℔ chacun, on met

dans les Tinettes 20 ℔ de composition sçavoir 15 ℔ de Selpestre 2 ℔ et demie de Souphre et 2 ℔ et demie de charbon, et ainsy a proportion si les matieres contiennent plus ou moins. Cette composition se jette des tinettes dans les mortiers, et en même têms la dose necessaire d'eau pour faire le liage des matieres par le moyen des pilons, qui tombant sur ces matieres les écrassent et les mêlent l'une auec l'autre.

Il est difficile de determiner precisement dans combien de têms la matieres doivent être batties dans les mortiers, cela depend de la force de l'eau, car tel courant d'eau fait tomber plus de fois le pilon en une heure qu'un autre en une heure et demie, Mais supposant un courant d'eau raisonnablement bon, les matieres se trouvent suffisament batües en 20 heures compris le temps que la baterie repose pour les arrosages, & comme le passage des pilons qui jncorpore l'eau dans les matieres vient about de la consommer, il les faut renouveller de têms en têms et jusques a quatre fois afin que ces matieres

soient tellement confondues qu'elles ne puissent plus être distinguées separement, apres quoy ces matieres qui etant jointes ensemble s'appellent paste, se tirent des mortiers et se portent dans un Batiment du Moulin appellé Grenoir où par le moyen de cribles qui sont de peaux de veaux, dans les quels on a fait plusieurs trous ronds au travers des quels on fait passer cette paste et elle se forme en grains.

Le grain ainsy formé se porte dans des draps que l'on étend sur des theatres exposés au plus grand soleil, où le grain se seiche jusques a ce-qu'il ne trouve plus aucune humidité, aprés quoy on tamise la poudre c'est a dire que l'on fait passer ce qui se trouve de poussiere au travers d'un tamis de crin assez serré pour que le grain de la poudre n'y puisse passer, mais seulement la poussiere. Le grain ainsy nettoyé se met dans des barils de differents volumes selon l'usage auquel la poudre est destinée, car pour les Magasins de l'artillerie de terre, les barils doivent etre capables de contenir deux cent liures de

poudre, et l'on encaque chacun de ces barils dans un autre baril qu'on appelle chappe.

Pour les Magasins de Marine ou pour la consommation du Public les barils doivent contenir seulement 100 ℔ de poudre, et on ne se sert point de chappe pour les barils de 100 ℔, mais seulement d'un sac de toille dans lequel on met les 100 ℔ de poudre, et le sac dans le baril.

La raison de ces differences de barillages consiste en ce que les poudres qui se fournissent pour l'artillerie de terre sont resserrées ordinairem^t. dans des Souterrains humides, et il est necessaire que leurs enveloppes les garantissent de l'humidité qui est la plus grande ennemie de la poudre. D'ailleurs ces poudres sont destinées à être voiturées ou pour des Siéges ou pour des Batailles, et partant sont portées sur des charettes dont l'ebranlement ne peut etre soûtenu que par des barils épais de bois l'vn dans l'autre au lieu que les Poudres de la Marine sont deposées dans des magasins plus secs d'où ces barils ne sortent que pour entrer dans les soutes des Vaisseaux

où ils ne souffrent pas, et les Poudres pour le Public se consomment presqu'aussitost qu'elles sont fabriquées, et n'ont pas besoin d'un barillage si fort.

La Poudre etant donc fabriquée et embarillée comme il a été dit cy dessus, il ne s'agit plus que de la faire voiturer des Moulins dans les lieux où Le Roy en a ordonné la fourniture & le Traitant a soin de retirer ses décharges des Gardes Magasins visées des Officiers et Controlleurs a ce preposez, sur les quelles decharges Le Roy ordonne le payement du prix de la Poudre stipulée par le Bail.

Table sur les Fabriques des Selpestres du Royaume

Departements ou se fabriquent les selpestres.	La quantite qui s'en fait	Lieux des Rafinages Grands & Petits	
Paris	631000.	1	
Orleans	36000.		
Saumur	250000.	1	
Tours	100000.		
chinon	200000.		
Chatellerault	90000.		
Bourges	15000.		
Bordeaux	150000.		
Bayonne	5000.		
Toulouse et Montauban	15000.	1	
Montpellier	90000.	1	
Perpignan	60000	1	
Marseille	90000	1	
avignon	40000		
Lyon	50000.	1	
Grenoble	6000.		
Bezançon	6000	1	
Dijon	15000		
Belfort	10000		
Brisac	5000		1
Metz	10000		1
Verdun	20000.		1
charleville	30000		1
châlons	12000.		1
La fere	10000		1
amiens	6000		1
Valencienne et Douay	25000		
Roüen	10000.	Le selpêtre se fournit tout rafiné	
Produit	2203000.		

Nota que dans les grandes Rafineries outre les rafinages des Selpestres il s'y fait aussy du Selpestre brut.

Villes auprès desquelles il y a des moulins à poudre	Nombre des Mortiers qui sont à chaque Moulin	Quantité de Poudre que chaque Moulin peut fabriquer.
Essonne	63	450.
Rouen	72	400.
Brest	48	300.
St. Jean d'Angely	48	300.
Limoge	48	250.
Bordeaux	48	200.
Toulouse	60	250.
Montpellier	28	150.
Perpignan	24	150.
Marseille	100	500.
Toulon	24	150.
Vienne	48	250.
Bezançon	20	120
Colmar	48	200
Metz	20	100
Verdun	40	200
Charleville	24	120
La fere	24	120
Valentienne	48	250
Douay	72	350
St. Omer	48	250.
23 Etablissemens	1027	543000.

Etat des Selpestriers qui travaillent a la fabrique des Selpestres dans les Villes et Lieux de la Generalité de Paris.

Du nombre d'attelliers et du Selpestre que chacun cuit par an.

Demeures des Selpestriers	Leurs noms	Nombre d'attelliers	Quantité que chacun cuit par an
Paris	Veuve Antoine	1	25000.
	Etienne Ferret	1	21000
	François Barrier	2	36000
	François Leblanc	1	22000
	François Marchand	1	14000
	Guillaume Saffray	4	50000
	Jean Poyer	2	30000
	Jean Villeroy	1	15000
	Jean Le Vicomte	1	18000
	Jean Huet	1	18000
	Jacques Denis	1	20000.
	Jacques Rion	1	18000.
	Louis Poignavant	1	18000
	Leonard Rochet	1	140000.
	Jacques Doijard	1	22000
	Michel Baucault	1	17000.
	Pierre Poignavant	1	20000.
	Pierre Thomas	2	27000
	Pierre Roger	1	16000.
	Philipes Sortier	1	22000.
	Louis Le Busle	1	28000.
	La Veuve Roger	1	14000
	Vue Henry	1	12000
	Vue Le Pan	1	22000
	Vue Colin	1	20000

Suitte

St Denis	Jacques Berger	1	12000
	Jean Baptiste Paul	1	12000
Mantes	Antoine Vitré	1	4000
	Louis Capres	1	12000
Lagny	Valentin Lebel	1	4000
Pontoise	Nicolas Martin	1	4000
Meaux	Roch Laubier	1	2000
Villeneuve le roy	Baltazard felix	1	1200
fontenay L	Pierre de Lor	1	1200
Villiers le bel	Nicolas Sauvage	1	1200
	Claude Sauvage	1	1200
Argenteuil	Nicolas Georget	1	1000
	Vve Saunier	1	1000
Carriere Surbois	francois Lafau	1	1000
	et Pierre Lafau	1	1000
Suresne	Philibert Georgeet	1	800
Nogent sur Marne	Jean de Montmartre	1	800
Liury. Christophle	Malon	1	800
Montreuil	Hierosme Houdart	1	1200
Dampmartin	Jean Loison	1	600
Trifaldon et Condé	Jacques Maupou	1	600
	Nicolas Mutel	1	600
Triel	Martin Villemare	1	600
Mongon	Bastien Leroy	1	600
Picpus	Pierre Mercier le jeune	1	1200
	Jean Le Comte	1	800
	Total des attelliers	59	628600

Chapitre deux

Titre sixieme

Des Logements des Gardes du corps du Roy Et des Etappes et Quartiers d'hivert.

Logements des Gardes du Roy.

Il y a 17 Brigades des Gardes du Corps du Roy Logées dans la Generalité de Paris

Compagnie de Noailles

a Pontoise 2 Brigades l'vne de 60 places & l'autre de 62 y compris le Timbalier

a Beaumont et Chambly vne Brigade de 61 places

a Mante une Brigade de 61 places

a Meulan une Brigade de 61 places

a Poissy et Triel vne Brigade de 61 places.

Compagnie de Lorges

a Beauvais trois Brigades dont 2 de 61 places chacune et la 3e de 62 y compris le Timbalier

a Senlis 2 Brigades de 61 places chacune.

Compagnie de Duras

a Dreux vne Brigade de 61 places

Compagnie de Villeroy

a Compiegne 2 Brigades une de 61 places &
l'autre de 62 compris le Timbalier
a Verberie et Creil vne Brigade de 61 places.
a Pont Ste Maixance vne Brigade de 61 places
Pendant le Sejour du Roy a fontainebleau la
premiere Compagnie des Mousquetaires est logée
a Montreau chez les Bourgeois de la Ville, et la
2e a Nemours.
a Melun il y a ordinairement neuf Compagnies
des Gardes francoises qui sont logées de même
par Billets chez les Bourgeois.
Il y a dans la Ville de St Denis vne Compagnie
de Gardes Suisses du Roy et plusieurs autres aux
environs de Paris

Des Lieux d'Etappes

Election de Paris

Corbeil, Chartres, Louvres, Marly Briecomte
robert, Baillet, Attainville, Mafflée, Linas Montlhery
Poissy Triel, St Denis.

Senlis

Pont-Ste Maixance

Compiegne

Compiegne Verberie

Beauvais

Tilliard Longuilliers St Geomer Songeons, &c

Pontoise

Mantes

Montfort Houdan

Dreux

Etampes

Melun Milly, La ferte'alais

Nemours Courtenay Cheroy, Pont sur yonne

Colommiers, Rozoy, Chaumes, Jouy le châtel

Nangis.

Meaux La ferté sous jouarre Mitry Claye

Jouy sur Morin, Dampmartin, Rebais,

Provins

Nogent, Pont, Bray

Montreau

Sens

Joigny.

St

St. florentin, Auxonne

Tonnerre.

Il n'y a aucun lieu d'Etappe dans l'Election de Vezelay.

Des Quartiers d'hiver.

Outre les Brigades des Gardes du Corps du Roy il y a logé dans la Generalité de Paris en Quartier d'hiver pendant la guerre des Regiments sçauoir

En 1692 la Compagnie des Grenadiers a cheval

Le Regiment de Cavallerie de Mr. le Dauphin de 13 Compies

Le Regiment de Cavallerie de Puy qui est de 13 Compies

En 1693 La Compagnie des Grands Grenadiers a cheval.

8 Compagnies et l'Etat major du Regiment du chevalier du Rosel.

Le Regiment de Cuirassiers du Roy de 12 Compagnies.

Quatre Compagnies du Regiment du Mayne.

En 1694 quinze Compagnies et les officiers Majors de la Brigade du Chevalier du Mesnil du Regimt. Royal des Carabiniers.

Dix Compagnies du dit Regiment Royal et les officiers Majors de la Brigade du Chevalier du Rosel

En 1695 Le Regiment Royal de Roussillon 12 Compies.

En 1696 Le Regiment du Mestre de Camp general

de la Cavallerie de 12 Compagnies.

Quartiers de logements de la Cavallerie par Elections

Il n'y a ordinairement aucun logement de Troupes en Quartier d'hiver dans l'Election de Paris, c'est vn privilege dont elle joüit depuis long temps.

Senlis — A St. Leu vne Compagnie

Compiegne — Jaux vne demie Compagnie

Beauvais — Feuquieres une demie Compagnie

Briot vne demie

au Mesnil vne demie,

St. Paul vne demie,

St. Ouen Jardou vne demie,

Burgauges une demie,

Pontoise a Anvers une demie,

Sergy une demie,

Mantes — Limay vne Compagnie,

Vaux une Compagnie,

Dampmartin une demie,

Gargenville une demie,

Montfort — Meüil une demie Compagnie,

Dreux — Beu vne demie.

St. Lubin une demie

a Etrechy une demie — Etampes

Merville une demie

yebre et Guignes vne demie — Melun

Pont sur yonne une Compagnie — Nemours

Cheroy une demie Compagnie,

Lisy une Compagnie, — Meaux

Jouarre une Compagnie,

Rebais une Compagnie,

St. Cyr une Compagnie,

Jouy sur Morin une demie Compagnie

La Ville de Meaux est le Quartier ordinaire d'assemblée des Gens d'Armes de la Garde du Roy.

farmoutier une Compagnie — Rozoy

Jouy le chastel une Compagnie

Monroux une Compagnie — Coulommiers

Le Signes et Signotes une demie Compagnie

Pont sur Seine vne Compagnie — Provins

Bray sur Seine une Compagnie

Dame-marie vne Compagnie. — Montreau

Il y auoit une Compagnie a Mord, on la délogée par ordre du Roy acause du degast qu'elle faisoit

dans la forest de fontainebleau pour la Chasse et pour le bois.

Sens — Villeneuve-le-roy une Compagnie

Villeneuve la guyarre une Compagnie

Joigny — St. Julien du saut une demie Compagnie

Venisy et Chaille une Compagnie,

Grand champ une demie Compagnie,

St. Aubin une demie Compagnie,

Neuvy une demie Compagnie,

St. florentin — Auson une demie Compagnie

Chablis une Compagnie

Tous ces Lieux n'ont pas logé en même temps Ils ont logé par année ou pour vn temps suivant que le service des Troupes ou la Commodité des habitans le pouvoient requerir.

Chapitre Troisiéme

De la Justice.

Toutes les Justices des Seigneurs sont emanées du Roy de même que les fiefs.

Justices et fiefs sont choses distinctes. fief est un heritage qu'on tient a foy et hommage d'un Seigneur a la charge de luy prester Serment de fidelité, et de luy rendre certains Services en paix et en guerre.

L'origine des fiefs en france est du commencement de la deux.e race vers l'an 752 sous le regne du Roy Pepin lors que le Royaume fut purgé des Gots, Visigots, Vendales et autres nations barbares.

Quelqu'vns en ont attribué l'établissement aux Lombards Peuples d'Italie acause que les premiers Autheurs qui ont redigé par écrit les loix Feodales ont été deux Milannois, nommez Girard Le Noir et Robert de Orto du temps de

l'Empereur Federic p.er qui regnoit vers l'an 1160 et que ces Loix ont été particulierement en vigueur en Italie.

En france les fiefs peuvent etre considerez par rapport a trois temps dans les premiers, ils n'etoient que viagers donnez a la personne seulement sujets meme a privation durant la vie des Possesseurs, et ils s'appelloient Beneficia; C'etoient des Benefices chargez d'un service actuel, ensuite ils furent rendus heredi=taires pour être tenus et possedez par les Donna=taires et leurs Descendans avec clause de rever=sion faute d'hoirs; de la sont venus les pres=tations de foy et hommage, les droits et devoirs feodeaux et Seigneuriaux pour servir d'indem=nité aux Seigneurs des droits de nomination qu'ils avoient auparavant a chaque mutation et enfin sous la 3.e race de nos Roys vers l'an 987 ils ont été rendus patrimoniaux et heredi=taires de même que les autres biens.

Hugues Capet à son avenement a la Couron=ne ayant distribué aux Seigneurs du Royaume

des Terres nobles avec reserve de foy et hom=
mage a la charge de le servir a la guerre. Il leur
accorda aussy droit de justice moyenne et basse
sur leurs hommes et Sujets, et se reserva le droit
de ressort, C'est a dire les appellations de leurs
Juges a ses officiers.

Ces Seigneurs hauts justiciers avoient sous eux
des moyens et bas Justiciers qui etoient tous leurs
Vassaux et hommes de guerre tenus de les
suivre Comme Seigneurs des fiefs, d'ou sont
venus les termes d'Arrieres fiefs et Arrieres Vas=
saux d'hommes Liges, et non liges. Ces Seig=
neurs laissoient de même a leurs officiers les
appellations des Justices inferieures. Ce sont la
les differentes manieres dont les fiefs ont été
tenus et possedez en france depuis l'établissem^t.
de la Monarchie.

Les fiefs les plus qualifiez sont les Duchez com=
tez Marquisats et Baronnies.

Les Duchez et Comtez sont tres anciens, On
peut dire qu'ils ont commencé avec la Monarchie
Le premier etablissement est attribué aux

Romains sous l'Empereur Adrien qui regnoit l'an 130. On raporte de cet Empereur qu'il choisit au nombre des Senateurs pour luy servir de Conseillers qui l'accompagnoient partout, On les Apella Comites Compagnons

Ses Successeurs confierent a ces Conseillers d'Etat l'Administration de la justice, et la direction des finances, et en temps de guerre, ils donnerent aux plus experimentés les conduites des Troupes, et les nommerent Ducs, Conducteurs, Capitaines.

Dans la decadence de l'Empire qui fut le temps de l'etablissement de la Monarchie françoise les françois conserverent ces titres de dignité pour s'accommoder a l'humeur des peuples, et al'imitation des Romains, ils creerent des Ducs auxquels ils donnerent le Commandement des Armées et le Gouvernement des Provinces: Ils separerent leurs nouvelles Conquestes en Duchés et Comtés suivant la distinction que les Romains en auoient fait.

On remarque trois sortes de Comtés sous la premiere race de nos Roys dont les vns auoient l'administration de la justice, les autres la Conduite des Armes,

et les trois.es étoient honnorés de ce titre acause de leur naissance ou de leur merite sans avoir aucune charge.

Chaque Duc auoit ordinairement sous luy douze Comtes, Il s'est trouvé neantmoins des Comtes Gouverneurs de Provinces qui s'appelloient indiferament tantost Ducs, tantost Comtes.

Ces titres d'honneurs etoient donnés par les Roys souvent a la nomination des peuples, mais toujours avec la Clause de n'en joüir qu'autant qu'il leur plairoit, et a la reserve d'en disposer a leur volonté

Quant a l'institution des douze anciennes Pairies du Royaume, Ceux qui en ont traité ne s'accordent pas, quelques vns la font remonter jusques a charlemagne, mais auec peu d'apparence puisque dans ce temps là, plusieurs de ces Terres n'etoient point illustrées des dignités qu'on leur attribue etant un fait certain que la flandre ne fut erigée en Comté que 48 ans aprés le deceds de charlemagne sur la fin du regne de Charles le Chauve en faveur de Baudoüin Bras de fer qui avoit enlevé Judich de france sa fille

dite la Belle veuve d'Edouard Roy d'Angleterre

Quant aux Comtes de Champagne et de Brie le Docte Pithou dans son Liure p.er met pour le premier Comte hereditaire Robert Comte de Champagne & de Brie environ l'an 950 sous le regne de Louis d'Outremer où il observe que tous ceux qui l'avoient precedé, n'etoient que de simples Gouverneurs. &

A l'egard de la Normandie, elle ne fut errigée en Duchée que sous Charles 3.e dit le Simple qui commençea de regner en 900, et ainsy des autres a la reserve de la Bourgogne qui auroit pû auoir le titre de Pairie, C'est pourquoy il y a plus de vraysemblance de s'arrester au sentiment de Pasquier qui attribue l'institution des Pairs a hugues Capet apres la mort de Charles de Lorraine son Competiteur au Royaume pour recompenser et attacher davantage a son Service Ceux qui luy avoient été fidels, et qui auoient contribué le plus a sa nouvelle Conqueste.

Dans la suitte des temps ces grandes Terres & Seigneuries ont été reunis a la Couronne et nos Roys ont errigé des terres particulieres en Duchés avec le

et a leurs Sacre et Couronnement, ils se sont fait assister de ces nouveaux Pairs par representation des anciens.

Les Roys Charles 9 et Henry 3 ont ordonné par Edits qu'aucunes Terres ne pourront être erigées en Duchés et Pairies qu'elles n'eussent au moins avec leurs annexes 8000 Ecus de revenu et sous la charge expresse de reunion a la Couronne faute d'hoirs masles.

Les autres fiefs titrés ont été reglés de mesme.

Les Marquisats doivent etre composez de trois Baronnies et 6 Châtellenies unies et tenues du Roy a un seul hommage.

Les Comtés de deux Baronnies et trois Châtellenies unies ensemble.

Les Chastellenies doivent avoir haute Moyenne et basse justice avec droit de preeminence es Eglises qui sont dans la Terre.

On suiura dans ce Chapitre le même ordre qu'on a tenû jusques a present de marquer dans chacune Election ce qui s'y trouve qui a raport au titre.

On commencera par les Cours de justice de Paris,

On raportera ensuite les Baillages et Sieges presidi=
aux, les Prevostés et autres justices Royales; On
parlera des Coûtumes qui les regissent et gouvernent
de leurs ressorts, et des Magistrats qui ont de la repu=
tation et du talent.

Ensuite des Elections Greniers a Sel Marêchaussées
des Maistrises des Eaux et forests, et des Capitaineries
Royales des chasses.

On observera les Terres titrées, les Duchez, Comtez
Marquisats et autres Terres de grandes mouvances

Le Nombre des fiefs a peu prés qui en relevent

Les familles distinguées,

Et enfin les justices des Seigneurs

Et le Nombre des Gentilshommes qui se trouvent
dans chaqu' Election

Justices de la Ville de Paris.

Il y a dans la Ville de Paris un Parlement le premier
du Royaume.

Une chambre des Comptes

Une Cour des Aydes.

Le Grand Conseil

Un Bureau des finances

Une chambre du Domaine apellée cy devant chambre du Tresor qui y est unie

Une Cour des Monnoyes.

Une Jurisdiction des Eaux et forests a la Table de Marbre du Palais.

Une Connestablie et Mareschaussée de france

L'Amiraute,

Le Baillage du Palais

Le chastelet qui est la justice ordinaire de la Ville Prevosté et Vicomté de Paris

Une Election.

Le Grenier a Sel,

Une Jurisdiction de l'hotel de Ville

Un Siege de justice des Juges et Consuls

Une chambre al'Arsenal et une

Une Jurisdiction de la Varenne du Louvre

Du Parlement

Le Parlement de Paris fut institué en 753 par Pepin pour auoir l'administration de la justice et connoistre des affaires civiles et criminelles par apel des Juges ordinaires et en dernier ressort entre Particuliers. Tous les Pairs du Royaume tant Ecclesiastiques

que Seculiers assistoient au jugement qu'il rendoit
C'estoit vne Cour ambulante qui servoit prés de
la personne du Roy, et le suivoit dans ses voyages.
Elle fut rendue sedentaire a Paris par Le Roy Philipe
Lebel en 1302, lequel établit le Siege de cette Auguste
Compagnie dans son Palais et la divisa en deux
Chambres l'vne pour connoitre des affaires les plus
importantes, qui fut appellée Grand chambre, &
l'autre chambre fut nommée Enquestes. Me Jean
Boutillier en sa Somme rurale fait mention de ces
deux chambres du Parlement et dit que la Grand-
chambre estoit composée de quatre Prendent dont l'un
etoit appellé le Premier, et de trente Conseillers quinze
cleres et quinze Laics. Et La chambre des Enquestes
de 40 Conseillers 24 cleres et 16 Laies, Il decrit la
forme dont on vsoit aux jugements des proces &
a faire les Arrests qui est changée depuis cette
distinction de Conseillers cleres et Laics dont les
Cours de Parlement sont toujours composées
procede de l'ancienne forme des Parlements
generaux qui ne se tenoient qu'en certain temps
suivant qu'il etoit ordonné par Le Roy. Les Princes

et les principaux Seigneurs du Royaume y étoient appellez et y assistoient pareillement, les Evêques les Abbez et les plus illustres Gens d'Eglise, et les Parlements particuliers ont été établis a l'instar des Parlements generaux et les representent.

Dans les anciens temps le ressort du Parlement s'etendoit par tout le Royaume dant le seul, - Mais depuis la Creation des autres Parlements, on leur a donné a chacun vn ressort convenable et celuy de Paris a été reservé sur les provinces de l'Isle de france, la Beauce la Sologne, le Berry, l'Auvergne, le Lyonnois, forest, Beaujolois, le Nivernois, le Bourbonnois, le Maconnois, le Pays d'aunis et Rochelois, l'anjou, l'angoumois, la Picardie la Champagne, le Mayne le Perche, La Brie et la Touraine.

Toute la Generalité est du ressort du Parlement.

Le Parlement de Paris est appellé la Cour des - Pairs tant parceque les Ducs et Pairs sont du Corps du Parlement où ils sont receus et prestent serment que parceque toutes les Terres erigées en Duchés et Pairies qui sont les premiers fiefs de la Couronne

et les plus hautes dignités de l'Etat y ressortissent immediatement.

Il est composé aujourd'huy d'un premier President Neuf Presidents a mortier 14 autres Presidents par Commission, 182 Conseillers et de plusieurs autres officiers qui sont distribuez en dix Chambres sçavoir

La Grande chambre

La Tournelle civile qui a cessé d'être tenüe depuis quelques années.

La Tournelle Criminelle.

Cinq Chambres des Enquestes,

Et deux Chambres des Requestes du Palais

La Grande Chambre est composée de M. Le Premier President, de quatre Presidents au mortier trente Conseillers dont douze sont Clercs.

Les Maistres des Requestes au nombre de quatre ont seance et voix deliberative en la Grande chambre et les Conseillers d'honneur ont cette prerogative.

La Grande Chambre connoit des appellations verbales qui sont portées au Parlement des Juges de son ressort; des matieres du Domaine; des droits de la Couronne; des Causes des Ducs et Pairs et autres

affaires jmportantes dont elle a l'attribution.

La Grande Chambre du Parlement de Paris connoit seule de la Regale qui est vn droit de la Couronne privativement a tous les autres Parlements de france en consequence de l'Ordonnance du Roy Louis xj du 19 Juin 1464.

La Tournelle civile étoit composée d'un President a mortier, de 6 Conseillers de la Grand chambre et de 2 Conseillers de chacune Chambre des Enquestes qui y servoient tour a tour pendant trois mois. Elle Connoissoit des appellations en matiere civile jusques a la Somme de 1000 ll ou de 50 ll de rente

La Tournelle Criminelle est composée de quatre Presidents au mortier de 9 Conseillers Laics de la Grande chambre et de 2 Conseillers de chacune chambre des Enquestes qui y servent tour a tour pendant trois mois. Les Conseillers de la Grande chambre servent six mois. Elle connoît de toutes les appellations criminelles, exceptés de celles des Gentils-hommes et autres personnes d'Etat qui doivent etre jugées a la Grande chambre.

Les Cinq chambres des Enquestes sont composées

chacune de 2 Presidents et 28 Conseillers.

Et les deux Chambres des Requestes du Palais de 2 Presidents et de 15 Conseillers. Les Enquestes Connoissent des appellations des proces par ecrit pour juger si bien ou mal a ête apellé en la Cour

Les deux Chambres des Requestes du Palais sont du Corps du Parlement. Elles connoissent de toutes les Causes personnelles possessoires et mixtes, entre les officiers Commenceaux de la Maison du Roy ou autres qui ont droit de Committimus.

Il y a encore les Requestes de l'hôtel composées des Maistres des Requestes qui ont pareille Connoissance des Officiers privilegiez qui jouissent du droit de Committimus, ensorte que ces officiers ont le choix de plaider aux Requestes de l'hôtel ou du Palais.

Les charges de Presidents des Enquestes ou des Requestes du Palais ne sont que des Commissions qui sont possedées par des Conseillers, et lors que le Parlement est assemblé et qu'ils marchent en ceremonie, Ils ont rang avec Mrs de la Grande

Chambre suivant vn Reglement du Parlement du p.er Septembre 1677 qui porte qu'aux assemblées publiques les Presidents des Enquestes & des Requestes marcheront avec les Conseillers de la Grande chambre, et seront seulement precedez par deux Conseillers, dont l'vn sera titulaire et l'autre sera honoraire.

Presidens

M.re Achiles de harlay Comte de Beaumont premier President remplit cette charge depuis 10 ans avec toute la Capacité l'application, et l'integrité qu'on peut desirer dans un premier Magistrat Elle a été remply autrefois par ses ancestres. Son Bisayeul Achiles de harlay de Beaumont etoit premier President du Parlement sous le Roy henry le grand

Les Neuf Presidents a mortier sont

M.re Jean de Longüeil marquis de Maisons auparavant Maistre des Requestes fils de M.re René de Longüeil President a mortier et Surintendant des finances.

M.re Louis Molé S.r de Champlastreux auparav.t Conseiller au Parlement fils de M.re Jean Edouard

Molé de Champlastreux President a mortier & petit fils de M. Mathieu Molé Premier President et Garde des Sceaux de france et arriere petit fils de Mre Edouard Molé President a mortier

Mre Louis Le Pelletier Sr de Villeneuve leroy auparavant Conseiller au Parlement fils de Mre Claude Le Pelletier Ministre d'Etat auparavant President a mortier et Controlleur general des finances.

M. Jean Antoine de Mesmes Comte d'Avaux et de Neufchâtel fils de Mre Jean Jacques de Mesmes President a mortier

Mre Nicolas Louis de Bailleul Marquis de Chateaugontier fils de Mre Louis de Bailleul President a mortier, et Petit fils de Mre Nicolas de Bailleul President a Mortier Surjntendant des finances, et Chancellier de la Reyne mere.

Mre André Polier de Novion auparavant Maistre des Requestes Petit fils de Mre Nicolas Polier de Novion Premier President au Parlement

Mre Jean Jacques Charron Marquis de Menars auparavant Mre des Requestes Intendant de

Justice dans la Generalité et Sur Intendant general de la Maison, Domaine et affaires de la feue Reyne

Mre Adrien Alexandre de Banivel Marquis de Crevecœur auparavant Maistre des Requestes.

Mre chrestien francois de La Moignon auparavant Avocat general du Parlement qui a exercé cette charge pendant 25 années. fils de Mre Guillaume de la Moignon Premier President du Parlement

Gens du Roy.

Mre henry francois Daguesseau Avocat general au Parlement et auparavant Avocat du Roy au chatelet.

Mre Armand de la Briffe Procureur general auparavant Maistre des Requestes et President au Grand Conseil.

Mre Joseph Omer de Joly de fleury Avocat general auparavant Lieutenant general des eaux et forests

Il y a 18 Substituts du Procureur general,

Quatre Greffiers en chef civils, Secretaires du Roy servant par quartier.

Un Greffier Criminel Secretaire du Roy

Quatre Notaires Secretaires du Roy a la Cour de Parlement.

Un premier et principal Commis pour le Conseil de la Grande chambre

Et des Greffiers aux audiances et Conseils des autres chambres.

Les habits de Ceremonie de la Cour de Parlement sont pour les Presidens, Le Menteau d'Ecarlate Sourré d'hermine, et le Mortier de velour noir.

Le Premier President porte deux galons d'or a son mortier al a difference des autres Presidents a mortier qui n'en ont qu'un au haut du mortier

Les Conseillers avocats et Procureur generaux du Parlement ont la robbe d'Ecarlate et le chaperon rouge Sourré d'hermine

Les Greffiers en chef portent la robbe rouge avec l'Epitoge.

Le Greffier criminel et les quatre Secretaires de la Cour portent la Robbe rouge avec l'Epitoge

Le Greffier criminel et les quatre Secretaires de la Cour portent la robbe rouge.

Le premier huissier portent la robbe rouge avec le bonnet d'or.

Le Premier President et les Presidents a mortier sont

conduits par les huissiers dans le Palais la baguette a la main, et quand ils sortent les huissiers marchent devant eux jusques a la S.te Chapelle.

Anciennement tous les Evêques de france avoient seance ordinaire et voix deliberative au Parlement L'Archeveque de Paris a conservé cet honneur. Il est Conseiller né du Parlement. Ils prennent encore la qualité de Conseiller du Roy en ses Conseils.

L'Ouverture du Parlement se fait le lendemain de la S.t Martin par une Messe Solemnelle qui est celebrée par vn Evêque dans la Grande Salle du Palais qui est ornée pour cet effet. Tous M.rs les Presidents et Conseillers assistent en robbe rouge a cette Ceremonie.

Le Parlement continuë ses seances jusques au 8.e de Septembre jour de la Nativité de Nôtre Dame et pendant les Vaccations qui connoit des Causes qui requierent Celerité, et des affaires criminelles.

Du Grand Conseil.

Le Grand Conseil étoit dans son Origine le seul Conseil des Roys ou se traitoient les affaires les plus importantes de l'Etat.

Les Grands officiers de la Couronne et les chefs des Cours Superieures prenant par honneur la qualité de Conseillers du Roy en son Grand Conseil: Depuis ils ont pris celle de Conseillers en ses Conseils. La Jurisdiction du Grand Conseil s'étend par tout le Royaume: Sa Competence est de Connoistre des évocations Reglemens de Juges, Nullites et Contrarietés d'Arrests de la Conservation et Jurisdiction des Presidiaux, et des Prevosts des Mareschaux; des Benefices consistoriaux, Archevechez, Evechez abbayes, Prieurez Conventuels et de tous autres Benefices qui sont a la nomination presentation et collation ou autres dispositions du Roy a la reserve de la Regale dont la Connoissance apartient a la Grande Chambre du Partement.

Il connoît aussy des droits qui apartiennent au Roy sur les Eglises Cathedrales et Collegiales; des des Indults des Cardinaux et autres Prelats du Royaume, de l'Indult des officiers du Partement de Paris, des Contraventions aux privileges, des Secretaires du Roy; des appellations de la Prevosté de l'hotel, et de plusieurs évocations concernant les

personnes, biens, et privileges des Grands ordres du Royaume comme Cluny, Cisteaux, Premontrez, Grammont, La Trinité, Le St. Esprit, fonteurault, & l'Ordre de St. Jean de Jerusalem.

Il connoit des jmmunités et franchises des Ecclesiastiques et de plusieurs évocations sur differentes matieres en vertu d'Arrest du Conseil qui luy en renvoye la Connoissance.

Le Roy Charles 8 en 1497 fixa le nombre des Conseillers du Grand-Conseil a 17 et un Procureur general.

Le Roy Louis 12 en 1498 les augmenta jusques a vingt, et rendit cette Compagnie Semestre, laquelle a depuis été augmentée par les Roys ses Successeurs. Elle se trouve aujourd'huy composée scavoir d'un Premier President,

Huit Presidents servant quatre par Semestre,

Deux Avocats generaux qui servent aussy par Semestre,

Un Procureur general,

Douze Substituts,

Un Greffier en chef,

Quatre Secretaires de la Cour crées en 1635,

Deux Greffiers principaux Commis sçavoir vn pour l'audiance et vn pour la Chambre du Conseil

Vn Greffier Garde sacs,

Vn Greffier des Presentations et affirmations,

Vn Premier huissier,

Vingt autres huissiers,

Et 23 Procureurs

La Charge de Premier President et celle des autres ont été crées en charge par Edit du mois de feurier 1690. Avant ce temps là, c'estoient des Commissions qui étoient attribuées aux Charges de Maistres des Requestes.

Le Premier President et le Procureur general servent toute l'année.

La Semestre des autres Presidents et des Avocats generaux commence en Janvier et en Juillet, & Celuy des Conseillers en Octobre et en Auril

Presidents

Mre. François Michel de Vertamont Premier President auparavant Maistre des Requestes.

Mre. Auguste Macé Le Boulanger Sr. de Viarme

auparavant Maistre des Requestes

Mre. Charles du Tillet Sr. de la Bussiere auparavant Maistre des Requestes.

Mre. Antoine Joly Sr. de Blaisy auparavant Conseiller au Parlement.

Mre. Pierre Roullier Sr. de Marbeuf Ambassadeur du Roy en Portugal.

Mre. Charles Pinon auparavant Conseiller au Parlem.t.

Mre. Alexandre Tarteron Sr. de Moutier auparavant Conseiller au Parlement,

Mre. Alexandre d'Aquint Sr. de Chateau-renard Secre=taire du Cabinet du Roy Conseiller honoraire au Parle=ment et cy devant Intendant de justice a Moulins.

Mre. francois Duret auparavant Conseiller au Parle=ment.

Gens du Roy

Mre. Pierre Antoine Benoist de St. Port Avocat-general auparavant Avocat du Roy au Châtelet.

Mre. Antoine Hennequin Sr. de Charmont Procureur general auparavant Conseiller au Grand-Conseil

Mre. Nicolas Edouard Philipes Ollier Sr. de Maison, fontaineville Avocat general auparavant Con.er

au Grand-Conseil.

Les habits de Ceremonie du Grand Conseil sont pour les Presidents la Robbe de Velour noir, et pour les Conseillers, Avocats et Procureurs generaux le Greffier en chef et Secretaires de la Cour la Robbe de Satin noir

De la Chambre des Comptes.

Il paroist par quelques Registres de la Chambre des Comptes qu'elle fut établie Sedentaire a Paris en même temps que le Parlement sous le regne du Roy Philipes Lebel dans le commencement du 14 Siécle.

Dans son premier etablissement elle étoit seule dans le Royaume, et elle envoyoit des Commissaires dans les Provinces éloignées, et même au pays de Languedoc pour oüir les Comptes des Comptables ce qui a cessé par l'établissement d'une Chambre des Comptes a Montpellier qui fut faite en 1320, Et d'autres Chambres en differentes Provinces. Elle n'étoit alors composée que de deux Presidents, six Maistres des Comptes et huit Clercs. Des deux Presidents, l'vn étoit ordinairement Clerc Archeveque ou Evêque, et l'autre Laic.

Nous avons une Ordonnance du Six Janvier 1419

qui porte que des huit Clercs, deux devoient tenir les Comptes, vn le journal pour enregistrer les affaires & les cinq autres pour entendre au fait de l'examen des Comptes.

Depuis Charles 4 y ajouta encore deux Maistres Charles 6 en 1410 crea deux Correcteurs des Comptes qui furent pris du nombre des Maistres aux mêmes Gages honneurs et droits que les Maistres et avoient seance au Bureau.

Loüis xi etablit vn second Bureau, crea vn 3e President et augmenta le nombre des Maistres, ensorte que jusques au regne du Roy francois premier la Chambre des Comptes n'etoit composée que de 3 Presidents, 12 Maistres, et 16 clercs, lesquels furent depuis nommez Auditeurs des Comptes

Le Roy Henry 2 donna aux Auditeurs la qualité de Conseiller du Roy avec voix deliberative, et établit le Service de la Chambre des Comptes par Semestre.

Son ressort s'etend sur les Generalités de Paris, Soissons, Amiens Châlons, Orleans Bourges Moulins Poitiers, Limoges, Riom, Lyon, Bordeaux, Montauban La Rochelle & Tours.

La Chambre des Comptes a toujours été en grande Consideration. Anciennement les affaires les plus importantes de l'Etat et des finances y etoient deliberées ou assistoient les principaux officiers de la Couronne et du Parlement: Les Archevêques, Eveques, Princes & autres Grands du Royaume y avoient seance: Elle a eû l'honneur d'avoir Jacques de Bourbon Prince du sang pour Premier President en l'année 1397. — Plusieurs de nos Roys l'ont honoré de leur presence.

Philipes de Valois pendant son voyage de flandres luy laissa son sceau et authorité pour la distribution de ses graces.

Il y a 16 Maistres des Comptes qui ont la pension de Conseillers d'Etat de 1500^{tt}, et qui ont droit de prendre la qualité de Conseillers du Roy en ses Conseils.

La Chambre enregistre les Serments de fidelité des Archevêques, Eveques Abbez et autres pourveus de Benefices de fondation royale et des chefs d'ordre qui sont sujets au droit de Regale, laquelle n'est fermée que du jour de l'enregistrement. Les fruits de ces Benefices pendant la vaccance apartiennent au Roy

Le Roy St. Louis fit don a la Ste Chapelle de Paris

des fruits de ces Benefices vaccans en Regale dans les commencements pour vne année seulement, puis pour deux, ensuite cette joüissance se continua et devint perpetuelle sous les Roys ses Successeurs Le Roy la dire, et la remet presentement aux Archevêques Evêques et abbez aussitôt qu'ils ont presté a sa Majesté le Serment de fidelité dont ils sont tenus et pour indemnité Le Roy a vny a la Ste Chapelle l'abbaye de St Nicaise de Rheims qui vaut environ 15000tt. de rente.

La Chambre des Comptes reçoit la foy et hommage des Vassaux de sa Majesté pour les Terres titrées Principautés Duchés Pairies, Marquisats, Comtez et Baronnies qu'ils possedent. Elle a la garde des Aveux et denombrements de tous ceux de son ressort mesme des foy et hommages des fiefs Terres & Seigneuries qui sont receus par les Tresoriers de france. Elle enregistre les Declarations du Roy, soit pour fait de guerre, Traité de paix, Contracts de mariages des Roys et des Enfans de france pour leur appanages, ou autres concernant les reunions ou alienations des Domaines, les Lettres de naturalité et amortissem.

Dons, pensions Legitimations, gratifications, lettres d'erections de Duchés Pairies, Marquisats, Comtés Baronnies, Chastellenies, et autres justices ensemble les Annoblissements, Confirmations, et rehabilitations de Noblesse.

Elle verifie aussy les privileges des Provinces & des Villes, les lettres portant permission d'establissemt. de foires et Marchez affranchissements et autres.

Elle connoist, examine, et arreste les Comptes du Tresor-Royal, ceux de la Maison du Roy des Maisons Royales, et Ceux de tous les officiers comptables de son ressort

On ne peut se pourvoir en matiere civile contre les jugements et Arrests de la Chambre des Comptes que par revision en la même chambre: Ce qui a été jugé et Arresté par l'Ordonnance de Moulins de l'année 1566, et en matiere Criminelle cette Ordonnance porte que les Gens des Comptes sont Competans pour l'instruction des procés criminels jusques a la torture exclusivement, et que dans ces cas les Avocats et Procureurs generaux de la Cour de Parlemt. et de la Chambre des Comptes s'assembleront

pour d'un commun accord et avis prendre des Conclusions, et que les procés etant portez en la Chambre du Conseil, où se jugent les revisions Ils y seront jugez par un President du Parlement Cinq Conseillers ou six au plus, Un President de la chambre des Comptes avec Cinq Maistres ou Six au plus. Celuy du Parlement y preside avec Un Greffier du Parlement et un Greffier de la Chambre des Comptes, et les Arrests sont dattez de la chambre du Conseil es Chambre des Comptes.

Elle est composée aujourd'huy d'un Premier Presid.t

Douze Autres Presidents

Soixante quatorze Maistres des Comptes.

Trente quatre Correcteurs

Et Soixante dix huit Auditeurs

Un Avocat general un Procureur general

Quatre Substitats de nouvelle creation dont il n'y en a qu'un de pourveu.

Un Controlleur general des Restes

Deux Greffiers en chef

Un Greffier au plumitif

Et deux Commis au Greffe.

Un Garde des Liures par Commission

Un Premier huissier

Trente deux autres huissiers

Trente un Procureurs

Et Trois Receveurs et Payeurs des Gages ancien alternatif triennal.

Tous ces Officiers servent par Semestre qui commence en Janvier et Juillet a la reserve du Premier President et des Gens du Roy qui font toujours le service.

Les Presidents, Maistres, Correcteurs et Auditeurs sont de Robbe longue et ont le bonnet depuis l'entrée de la Reyne a Paris en 1660.

Le Premier President et les trois Anciens Presidents de Semestre demeurent toûjours au grand Bureau et les trois derniers de Semestre tiennent le second Bureau.

Les Maistres servent dans les deux Bureaux alternativement de mois en mois.

Presidens.

Mre Jean Aimard Nicolai Marquis de Goussainville Premier President: Il est le Septiéme de sa

Maison qui sert Le Roy et l'Etat dans cette charge

Mre. Antoine Michel Tamboneau auparavant Ambassadeur pour Le Roy en Suisse. Il est le 5e. President de sa Maison sans interruption

Mre. Toussaint Rose Secretaire de la Chambre et du Cabinet du Roy, et l'vn des 40 de l'Academie francoise.

Mre. Claude Jean Baptiste Lambert Sr. de Thorigny auparavant Conseiller au Parlement. Il a succedé a son pere en cette charge

Mre. Charles Bonnaventure Rossignol auparavant Conseiller au Parlement.

Mre. Anne francois de Paris Sr. de la Broste auparavant Conseiller au Parlement de Metz Il a succedé a son pere dans cette charge

Mre. Loüis Charles Gilbert auparavant Con.er au Grand Conseil

Mre. Gedeon du Mets Intendant et Controlleur general des Meubles de la Couronne auparavant Tresorier des Parties Casuelles et Garde du Tresor Royal.

Mre. Louis Denis Seguin auparavant Conseiller

de la Cour des Aydes.

Mre Benigne Le Rageois Sr de Bretonvilliers — auparavant Conseiller au Parlement. Il a succedé a son pere.

M. Michel Larcher Baron de Baye auparavant Maistre des Requestes et Intendant de justice en Champagne: Il a succedé a son pere

Mre André Nicolas de Jassaud auparavant Conier en la premiere des Enquestes du Palais.

Les habits de Ceremonie de la Chambre des Comptes sont sçavoir

Pour les Presidents la Robbe de Velour noir

Pour les Maistres des Comptes la robbe de Satin noir.

Pour les Correcteurs la robbe de Damas noir.

Pour les Auditeurs la robbe de taffetas noir

Pour l'Avocat et le Procureur general la robbe de satin noir.

Pour les Greffiers la robbe de Damas noir,

Et pour le premier huissier la robbe de taffetas noir

Les enfans de france ont droit d'avoir vne chambre des Comptes dans une des Villes de

leurs appanages, laquelle finit dans le cas de reversion de l'appanage a la Couronne faute d'hoirs masles. Le plus souvent les Seigneurs appanagez font Compter leurs Tresoriers a la Chambre des Comptes de Paris.

De la Cour des Aydes.

Jusques au regne du Roy Jean il ne se trouve point qu'il y ait eu de Juges etablis pour connoistre des differents qui pouvoient naistre au sujet des impositions faites sur les peuples: Elles estoient momentanées: Elles ne se faisoient qu'a l'occasion des besoins pressans de l'Etat, et elles cessoient dez que les necessités publiques finissoient.

Ce fut ce Roy qui ensuite dans une assemblée des Etats generaux du Royaume, fit vne Ordonnance dattée du 28 Decembre 1355 pour une Levée fixe de droits sur le Sel, et d'autres droits d'Aydes sur d'autres marchandises et denrées qui seroient vendües à raison du 8e denier pour liure qu'il ordonna estre payés sans Exemption de personne par laquelle il establit des Juges pour connoistre des differents qui pouvoient naistre a l'occasion de ces impositions -

Les vns en premiere jnstance, et les autres en dernier-
refsort : Elle porte qu'il seroit choisy dans chacun Bail-
lage vn Eleu de chacun des trois Etats ; du clergé de la
Noblesse et du Tiers état, et neuf generaux qui auroient
l'authorité sur tous ces Juges qui seroient aussy choisis
et tirez de ces trois Etats pour juger par les Eleus des
Matieres d'Aydes en premiere jnstance, et par les
Generaux en dernier refsort les apellations de ces
premiers Juges dont les Jugements vaudroient comme
Arrests du Parlement sans qu'on en pût appeller Voila
l'origine et le premier ablissement des Eleus, et de la
Cour des Aydes.

Cette Ordonnance fut donnée vn an avant la
prison du Roy Jean : Elle eut son execution. Les Eleus
de chacun Ordre furent choisis dans chacun Baillage
et les neuf Generaux furent pris de même des trois Etats
avec titre de Surjntendance. Les neuf Magistrats aux
quels l'administration de la justice des Aydes fut
commise furent sçavoir du Corps du clergé l'Eveque
de Dol, l'abbé de Bonnevalet Pierre Dragant ; du
Corps de la Noblesse Le Comte de forest, Le Sr de
Resnel et le Sr de Loupes ; et du Tiers Etat humbert -

des Lyons, Jean de St Benoist, et Maurice d'Epernon.

Cet établissement fut confirmé dans vne assemblée des Etats generaux du Royaume qui fut convoquée l'année suivante vers la St André en 1356 de l'authorité du Dauphin Duc de Normandie acause de la discution du Roy Jean son pere prisonnier en Angleterre.

Le Roy etant de retour en france en consequence du Traité conclû a Bretigny le 28 Octobre 1360 confirma par Lettres patentes qui furent registrées en la Cour des Aydes la Jurisdiction des Eleus et des Grenetiers en premiere jnstance et celle des Surjntendans generaux etablis a Paris en dernier ressort et sans appel.

Le Roy Charles cinq luy accorda aussy des lettres de Confirmation : Il y auoit dez ce tems la en cette Cour vn procureur general et un Greffier.

Il paroist par des lettres patentes des années 1373 et 1374 qui se trouvent encore apresent dans les Registres de cette Cour qu'elle n'enregistroit alors que les lettres concernant les jmpositions seulement.

Le Roy Charles 6 donna le pouvoir a cette Cour

de changer et reformer les Reglements concernant les jmpositions seulement.

Le Roy Charles 6 donna le pouvoir de changer & reformer le Reglement concernant les jmpositions même d'en faire de nouveaux si elle le trouvoit necessaire et luy accorda la faculté de reformer elle même ses jugements en cas de proposition d'erreur ou de Requeste civile apellant neantmoins avec Elle quatre ou six personnes du Conseil du Roy Elle avoit dez lors la connoissance des affaires criminelles jusques a la punition de mort que les Roys luy avoient attribuée, et pour marque de cette authorité et de cette Jurisdiction, elle a dans la Cour du Palais un poteau avec vn Carcan proche l'Escalier de la Ste Chapelle où se sont des executions a mort des Coupables qui sont punis par Arrest de cette Cour.

Pour donner a entendre de quelle maniere la Jurisdiction concernant la finance du Royaume etoit administrée sous le regne du Roy Charles six quoy qu'elle se trouve obscure et jncertaine a cause des guerres civiles et des entreprises des

Princes du sang. Pour en demeurer a ce qui est de fixe et de constant il faut observer qu'il y avoit alors quatre sortes d'officiers qui connoissoient des finances scavoir les Tresoriers de france les Generaux des finances, les Generaux et les Conseillers sur le fait de la justice et des Aydes.

Les Tresoriers de france au nombre de deux ou de quatre connoissoient du Domaine de la Couronne: Ils en avoient la direction et l'administration, et ils s'assembloient au lieu ou est le Bureau des finances.

Les quatre Generaux des finances sur le fait de la justice, et les Conseillers aussy sur le fait de la justice au nombre de trois exerçoient leurs charges conjointement, Ils furent dans la suitte divisez. Cela parroit par l'ordonnance de Nancy de l'an 1444.

Les Quatre Generaux des finances avoient leur chambre particuliere dans le Palais où le Chancellier alloit quelquefois pour la Direction et l'administration des finances et où les Generaux et les Conseillers sur le fait de la justice n'auroient

point d'entrée: Ils rendoient la justice dans un autre lieu au Palais pres la Chambre des Comptes ou les Generaux des finances auoient entrée & voix deliberative. Les Generaux des finances ont été depuis vnis aux Tresoriers de france.

On a ajouté aux officiers qui composoient la Cour des Aydes un President.

Il paroist par les Registres de la Cour des Aydes que sous les Roys Charles 5 et 6 les Presidents de cette Cour furent l'Evêque d'Eureux, l'Eveque de Chartres, les Archevêques de Sens et de Bezancon, le Prince d'Albret Cousin germain du Roy et le Duc d'Orleans frere du Roy. Leurs Lettres de Provisions se trouvent dans les Registres des années 1387. 1388. 1395, 1401 et 1402.

L'Eveque de Chartres Presidoit en 1402 & l'Eveque de Troyes en 1460.

Le Roy Charles 7 regla le nombre des officiers de cette Cour par Lettres patentes du 29 Decembre 1470 a huit officiers scavoir vn President qui etoit Louis Raguin Eveque de Troyes, quatre Generaux et trois Conseillers sur le fait de la justice auec

vn avocat general nommé Viole ou Procureur general, et vn Greffier.

Il transfera la Cour des Aydes qui tenoit alors et de toute ancienneté sa jurisdiction proche la chambre des Comptes comme il est porté par Lettres patentes du 19 Juillet 1474 au lieu ou elle est a present pour la Commodité des Avocats et Procureurs au Parlement qui plaidoient aussy en cette Cour. Cet Endroit s'appelloit auparavant la chambre de la Reyne. Cette Translation fut authorisée par une Declaration du dernier Auril 1477

Cet ordre de jurisdiction dura jusques au regne de francois premier, qui augmenta le nombre des Officiers de cette Cour. Il crea en 1522 vn 2e President, et alors Loüis Picot de Dampierre President de cette Cour prit la qualité de premier President. Il crea aussy vn second Avocat general en 1543 dont Pierre Leguier fut pourveu, et augmenta le nombre des Conseillers.

Le Roy henry 2e crea vne 2e Chambre en la Cour des Aydes par Edit du mois de Mars 1551, en augmenta le pouvoir et ordonna qu'elle auroit

la Correction et la punition des officiers de son Corps qui auroient malversez dans les fonctions de leurs Charges pour leur faire et parfaire leur procés; qu'elle feroit les Decrets des Biens des Comptables et Redevables au Roy, l'ordre et la discution de leurs biens et la distribution du prix et les deniers en provenant, Le Roy voulut rendre cette Compagnie Semestre. l'Edit en fut scellé, Mais il fut al'instant revoqué par la creation de six nouveaux officiers conseillers.

Le Roy francois 2e ordonna par Declaration du 23 Decembre 1559 qu'arrivant Conflit de Jurisdiction entre le Parlement et la Cour des aydes, les Gens du Roy de la Cour des aydes confereroit avec les Gens du Roy du Parlement pour le regler, et que s'ils ne pouvoient pas s'accorder vn des Presidents de la Cour des aydes, et deux Conseillers iroient en la Grande chambre du Parlement pour conferer, et en cas qu'ils ne pussent pas s'accorder et convenir Le Roy se reserva la connoissance de la matiere pour en decider et eviter par ce moyen les Cassations respectives de leurs arrests, &

les desordres qui n'auroient été que trop frequens chaque Compagnie voulant maintenir sa jurisdiction avec authorité.

Lorsque pour les Conferences et autres occasions il est necessaire que les deux Cours de Parlement et des Aydes s'assemblent, vn President de la Cour des Aydes, et deux Conseillers descendent en la Grande chambre et y prennent leurs places sçauoir le President a la teste du banc qui est a la main droite en entrant, et apres les Presidents du Parlement, et les Conseillers prennent place au Bureau.

Le Roy Louis 13 en 1635 crea la 3e chambre de la Cour des Aydes, et Le Roy glorieusement regnant a crée pendant la derniere guerre dans cette Cour deux Presidents, six Conseillers & vn 3e Avocat general.

Le ressort de la Cour des Aydes est egal a celuy du Parlement a la reserve de l'Auvergne qui en fut demembrée en 1551 par Le Roy Henry 2 qui crea vne Cour des Aydes pour cette Province a Clermont ferrand, la Xaintonge et les Elections de Cognac et St Jean d'Angely et les Sables d'Olonne,

qui sont du Parlement de Bordeaux sont du ressort de la Cour des Aydes de Paris.

La Cour des Aydes connoist et juge en dernier ressort tant en matiere Civile que Criminelle des appellations de tous proces et differents concernant les Tailles, Aydes et Gabelles, Cinq Grosses fermes droits d'entrée et sortie, Octrois des Villes, et de toutes autres jmpositions de la Noblesse, même du titre quand les privileges sont contestez, de l'enterinement des Lettres de rehabilitation a cause de derogeance a Noblesse, de tous differents entre les fermiers des droits du Roy leurs Associez et Cautions Commis, et jnteressez des Saisies reelles et Decrets des biens des Comptables Redevables a sa Majesté. Elle est seule Depositaire des Etats des Officiers des Maisons Royales et juge de leurs privileges.

Les Parlements et les Cour des Aydes des Provinces ne jugent pas les privileges de ces officiers, et M. le chancellier ne leur accorde leur Committimus que sur les Extraits qui leur en sont deliurez par le Greffier de la Cour des Aydes.

Elle est a present composée

D'vn Premier President

Sept autres Presidents.

46 Conseillers

Trois Avocats generaux,

Vn Procureur general

Quatre Greffiers en chef

Quatre Secretaires de la Cour

Vn Greffier Criminel.

Vn Greffier des Presentations

Vn Greffier des Decrets

Et deux principaux Commis pour servir aux Audiances, et expedier les Arrests rendus par rapports.

Presidents

Mre. Nicolas Le Camus est Premier President. Il etoit auparavant Procureur general en cette Cour. Il remplit cette charge avec beaucoup de Capacité et d'integrité depuis 27 ans.

Mre. Paul Payen President auparavant Conseiller en cette Cour

Mre. Jean Edouard de Poussemothe de l'Etoille Comte de Graville auparavant Maistre des Comptes,

Mre. Adam Antoine Chassepot de Beaumont Sr. d'Epinay auparavant Conseiller en cette Cour.

Mre. Jean Baudoüin auparavant Conseiller

Mre. Michel Saunier

Mre. Alexandre Le Noir auparavant Conseiller au Parlement de Metz.

Mre. Claude Boucher auparavant Conseiller en cette Cour.

Les habits de Ceremonie des Presidents son de velours noir.

Ceux des Conseillers Gens du Roy et Greffiers en chef son d'écarlatte.

Le rang de cette Cour est aprés le Parlement et la Chambre des Comptes.

Des Tresoriers de france.

Le temps de l'institution des Tresoriers de france n'est point connû: Il en est parlé dans nos plus anciennes Ordonnances.

Leur fonction et leur soin principal a toûjours été de veiller a la Conservation du Domaine de la Couronne.

Leur nombre a été fort different, tantost d'vn seul, puis de deux et de quatre et de six en 1310: Il n'y en

auroit qu'un, Il en fut crée un 2e. en 1311. En 1320 il y en auroit quatre. Par une Ordonnance du premier Mars 1388 il est dit qu'il y en auroit trois dont 2 seroient leur Chevauchée tous les ans pour voir en quel etat étoit le Domaine et y remedier et en dresser leurs Proces verbaux, et le 3e. demeureroit a Paris pour ordonner des Deniers qui seroient pardevant le Changeur du Tresor.

Ils furent reduits a deux par Ordonnance du Roy Charles 6 du 7e. Janvier 1400 qui suprima les Tresoriers de france sur le fait de la justice, et ordonna que s'il survenoit quelque doute dans les affaires qui se traitoient en la Chambre du Tresor qui étoit le Lieu de leur jurisdiction; ces deux Tresoriers de france pouroient auoir recours aux Gens des Chambres du Parlement et des Comptes; appeller des Conseillers de ces Chambres pour les conseiller en ce qu'ils auroient a faire.

Ce nombre a changé plusieurs fois jusques en 1450 qu'il fut fixé a quatre par Ordonnance du Roy Charles 7 qui partagea le Royaume en quatre departements qui furent nommez d'Outre Seine et Yonne,

de Languedoui, de Languedoc et de Normandie, dans chacune des queds il fut étably un Tresorier de france

Cet Ordre de finance a duré jusques en 1542 que francois p.er par Edit du mois de Decembre établit seize Recettes generales en seize Villes principales du Royaume, et crea en chacune vn office de Receveur general des finances.

En 1551 Le Roy henry 2 par Edit du mois de Janvier crea un Tresorier de france en chacune Recette generale pour y resider avec pouvoir & faculté aux anciens Tresoriers de france de choisir pour leur residence la Ville qui leur plairoit. Il l'etablit en Corps sous le titre de Bureau des finances.

En 1576 Le Roy henry 3.e en crea un 3.e par Edit du mois d'Aoust,

Et par un autre Edit du mois de Juillet 1577 Il vnit aux charges de Tresoriers de france celles des deux Generaux des finances acause de la Connexité de leur fonction.

En 1581 par Edit du mois de Janvier il crea un six.e Tresorier de france et un President en chaque Bureau

En 1586 par Edit du mois de janvier; il crea encore deux Tresoriers de france

Et par un autre Edit du mois de juin de la même année vn 2d office de President.

Depuis ce temps là leur nombre a été fort augmenté par differentes creations faites par les Edits des mois d'doust 1621, feurier 1627, May 1633 et 1635, Mars 1691, et 1693, et Juin 1696.

En l'année 1626 Le Roy Louis 13 supprima l'office de Grand Voyer qui avoit été crée en 1599 en faveur de M. le Duc de Sully Surjntendant des finances et l'vnit aux charges des Tresoriers de france chacune dans l'etendue de leur Generalité en consideration de ce que les fonctions dependent de cette charge, qui consistent en la Connoissance des Chariots et voyes publiques, leur avoient appartenu avant la creation de la charge de Grand Voyer, et en 1627 il leur attribua la jurisdiction contentieuse du Domaine en premiere jnstance qui avoit apartenüe auparavt. aux Baillifs et Senéchaux en consequence de l'Edit de Cremieu de 1536 auxquels il fut fait deffenses d'en connoistre al'avenir.

Les Tresoriers de france ont la jurisdiction de la Voirie particuliere ou petite voirie de Paris qui leur a été attribuée en 1635 aprés la suppression de l'office de Grand Voyer de Paris dont étoit pourveu M. Le Comte d'Orval : ensorte qu'en qualité de Grands Voyers et de Voyers particuliers de la Ville Prevosté et Vicomté de Paris, ils ont dans Paris la Direction des riies et du pavé des Maisons et edifices qu'on ne peut construire sur la voye publique sans avoir pris d'eux les provisions et alignements et celle des Grands chemins, et des Ponts et chaussées de la Generalité.

Ils auoient anciennement le soin et la direction des Bâtiments du Roy. Le Sr de fourcy Tresorier de france fit erriger en charge la Commission de Surjntendant des Bâtiments qu'il avoit dont il fut pourveu en titre : Il vendit celle de Tresorier de france et conserva l'autre, par ce moyen ces fonctions leur furent ôtées.

Le Brevet de la Taille contenant la somme qu'il plaist au Roy de faire lever dans la Generalité leur est envoyé tous les ans aussy bien qu'à

l'Intendant pour avoir leur avis sur la repartition qu'il en convient faire sur chaqu'Election de la Generalité pour s'informer et prendre connoissance de l'Etat des Biens de la Terre, de l'abondance, mediocrité, ou sterilité qui se trouvent dans chaque Election: Ensuite ils travaillent a leur avis qu'ils ont l'honneur de donner au Conseil dans le temps que l'Intendant de la Generalité donne le sien, aprés avoir pris de sa part toutes les connoissances necessaires.

La distribution de la Somme contenüe au Brevet de la Taille ayant été arresté au Conseil, on expedie les Commissions du Roy pour en faire la levée et l'imposition sur chaqu'Election, qui sont scellées du Grand sceau et adressantes a l'Intendant aux Tresoriers de france, et aux Eleus, Ces Commissions sont envoyées au Bureau des finances sur lesquelles les Tresoriers de france mettent leur attache, et les remettent ensuite a l'Intendant.

Deux Tresoriers de france ont Commission du Conseil pour travailler avec l'Intendant de la Generalité au departement des Tailles et autres affaires-

concernant le Service du Roy, dont les ordres luy sont adressez.

Il y a aussy trois autres Tresoriers de france employez par le Conseil a la direction particuliere du pavé de Paris, et des ponts et chaussées de la Generalité dont la Direction generale apartient au Corps des Tresoriers de france, aux officiers et autres personnes employées dans ces Etats, leurs gages, pensions, fiefs et aumônes, augmentations de gages et autres parties qui y sont couchées, et pour tenir la main a l'entiere execution de ce qu'ils contiennent, et on ne peut se pourvoir qu'au Conseil contre ce qui est par eux ordonné en consequence de ces Etats.

Les Tresoriers de france envoyent ensuite aux Receveurs generaux, et aux Receveurs particuliers des Etats de recouvrements qui sont des Extraits des Etats du Roy pour la Recette et depense qu'ils ont à faire.

Il y a deux Receveurs generaux et deux Controlleurs generaux des finances en la Generalité de Paris, un Receveur general, et deux Controlleurs generaux du Domaine.

Les officiers des Elections, des Greniers a Sel, et tous les officiers comptables des Recettes sont tenus de se faire recevoir, et de prester serment pardevant les Tresoriers de france, et les officiers Comptables d'y compter par Etat au vray avant que de presenter leurs Comptes a la chambre des Comptes.

Les Tresoriers de france sont du Corps des Compagnies Souveraines, et jouissent des mêmes privileges que la Chambre des Comptes, où ils ont rang, seance, et voix deliberative lorsqu'ils vont pour affaires concernant le service du Roy.

Les Tresoriers de france de Paris ont l'honneur d'avoir séance au Parlement en la Grande chambre avec Mrs les Conseillers lorsqu'ils y sont mandez ou qu'ils y vont pour les affaires de sa Majesté ou du Public, et aux audiances de la Cour ils ont seance sur le banc des Baillifs et Senêchaux et au dessus d'eux.

Les Tresoriers de france sont reputez Domestiques et Commenceaux de la Maison du Roy, et jouissent des mêmes privileges: C'est pourquoy ils pretens serment au Roy entre les mains de M. le Chancellier

avant que d'estre receus en leurs charges.

Ils ordonnent des Batiments et reparations du Palais a Paris, et des autres Cours et jurisdictions royales

Le Roy par Edit du mois de Mars 1693 a suprimé les officiers de la Chambre du Tresor et en a vny, & jncorporé la Jurisdiction au Corps des Tresoriers de france de Paris, pour cet effet il a été crée par le même Edit vne charge de 2e President, 7 Tresoriers de france quatre charges de Commissaires generaux de la Voirie, 20 charges de Procureurs qui ont esté vnies au Corps des Procureurs du Parlement, & deux de Commissaires al'apposition des scellez des Aubains et autres dont les biens aparticnnent au Roy qui ont parcillement eté vnies aux charges de Commissaires du châtelet

Par l'Edit Le Service des Presidents et Tresoriers de france a été rendû Semestre continuel Six mois au Bureau des finances, et Six mois en la Chambre du Tresor.

La Competence des deux Chambres a été reglée, et il a été ordonné que l'enregistrement des Lettres

d'annoblissement, rehabilitation Legitimation &
erections pensions et autres affaires de finances &
Voiries qui jusques alors avoient apartenû aux Tre=
soriers de france seroient jugées au Bureau des fi=
nances, et Celle concernant le Domaine l'enregistre=
ment et l'execution des Brevets et Lettres de dons
qui seroient accordées par Le Roy, ensemble celuy
des Lettres de naturalité et Legitimation, et autres
affaires qui auroient été jusques alors de la con=
noissance de la chambre du Tresor luy apartiendroie

Le Bureau des finances est dans la Cour du
Palais proche la Chapelle de St. Michel

La Chambre du Domaine est dans la grande
Salle du Palais

Ces deux chambres sont composées
d'vn Premier President
d'vn deuxiéme President
de quatre autres Presidents
Vingt neuf Tresoriers de france
deux Avocats du Roy
deux Procureurs du Roy
Vn Greffier en chef des deux chambres.

deux Greffiers au plumitif

quatre Commissaires generaux de la Voirie

Un premier huissier en chacune chambre

Neuf autres huissiers.

Ces officiers sont partagez dans les deux chambres

Les Semestres des premier et second Presidents commencent en Janvier et Juillet, et Celuy des autres Presidents et Tresoriers de france en Auril et en Octobre.

Les Gens du Roy sont fixes dans les chambres un Avocat et un Procureur du Roy dans chacune.

Les Presidents

Mre Nicolas Pinon Sr de Villemain Premier President auparavant Tresorier de france

Mre Jean Vigneron second President auparavant Lieutenant general de la Chambre du Tresor

Charles Raboüin

Joachin Berault

Claude fornier Sr de Montagny

Michel fremier

Ces quatre derniers sont Presidents comme plus anciens Tresoriers de france.

On garde au Bureau des finances les Etats du Roy des finances du Taillon, du Domaine, et des Bois, qui y sont envoyez annuellement, et les Etats au vray des Comptables et autres titres des finances qui y sont adressez pour être enregistrez en la Chambre du Tresor, Ceux qui concernent le Domaine comme le Terrier de la Ville Prevôté et Vicomté de Paris, les reconnoissances des particuliers qui sont dans la Censive du Roy, et quantité d'autres titres concernant le Domaine. C'est aux Officiers de cette Chambre qu'appartient la Confection et renouvellement du Terrier.

De la Cour des Monnoyes.

Il y avoit trois Generaux des Monnoyes dez la premiere race de nos Roys qu'on pouroit dire avoir été etablis a l'imitation des trois Magistrats chez les Romains a qui ces peuples dont il semble que nous fassions gloire d'imiter les Loix et les Coûtumes avoient donné le nom de tres viri monetales qui avoient seuls la charge de faire battre et forger Monnoye dont il est souvent fait mention es anciennes inscriptions.

Les Generaux des Monnoyes furent faits sedentaires a Paris en même temps que le Parlement sous le regne de Philippe Le Bel.

Leur nombre fut depuis augmenté, et leurs charges furent vnies a celles de la Chambre des Comptes. Elles ne furent distraites en 1348, et les Generaux des Monnoyes furent mis au dessus de la chambre des comptes où ils ont été jusques en 1686 que Le Roy leur a donné pour tenir leur Jurisdiction le Grand Pavillon de la Cour neuve du Palais.

Le Roy Henry second en l'année 1551 donna le titre de Cour des Monnoyes a leur chambre, et l'erigea en Cour Souveraine par Edit du mois de Janvier.

On a souvent discouru pour sçavoir et decouvrir qui peuvent auoir été les Inventeurs des Monnoyes, ou les hebreux les Egiptiens, les Perses et les Grecs ou les Romains sans pouvoir rapporter des preuves assurées qui puissent fonder cette decision. Ce qu'on en peut dire avec plus de vray semblance sur ce qui s'en trouve, est que dans les premiers temps les Monnoyes étoient rudes sans forme et sans marque, que par la suitte elles se polirent et se façonnerent

et que du temps des Romains elles furent mises dans leur plus grande perfection.

Ce qu'il y a de plus certain est que dans tous les temps le droit de faire battre et forger la Monnoye a été vn droit de Souveraineté.

La Jurisdiction de la Cour des Monnoyes est de connoistre en dernier ressort des Mines, de Metaux et poids, de la fabrique des Monnoyes, du titre cours, et prix, et de la police des Especes d'or et d'argent.

Elle connoist des differents entre les officiers et les Artisans qui y sont employez, Elle reçoit les appellations des Jugements rendus par les Officiers des Chambres des Monnoyes et autres Juges qui sont de sa dependance.

Le Service de cette Cour est Semestre. Elle est composée

d'un Premier President

huit autres Presidents

Vingt Six Conseillers

Deux Avocats generaux

Vn Procureur general

Deux Substitats,

Un Greffier en chef.

Un Premier huissier

Et plusieurs autres huissiers

Un Prevost general des Monnoyes et Marêchaussée de france, lequel a séance apres le dernier Conseiller lors qu'il rapporte les proces qu'il a instruit. Il y a plusieurs Lieutenants et Exempts dans sa Compagnie vn Procureur du Roy, un assesseur vn Greffier & 40 archers.

Presidents

Mre. Jacques Hosdier Premier President. Il étoit auparavant Conseiller de la Cour des Aydes.

Mre. Loüis Cousin. Il est de l'Academie francoise.

Mre. Jean Baptiste Arnolet Sr. de Lochefontaine Vicomte de Peny auparavant Conseiller au Parlemt. de Metz.

Mre. Claude Courtier Sr. de Mericourt auparavant Lieutenant particulier au chastelet.

Mre. René Pintered Sr. des Biais

Mre. Nicolas Faudel auparavant Conseiller au Parlement de Metz.

Mre. Nicolas Vacher auparavant Avocat general en

cette Cour.

Mre Constans de Silvecane auparavant Conseiller au Parlement de Tournay.

Mre Nicolas foy de St. Maurice auparavant Conseiller en cette Cour.

Il y a deux Presidents et plusieurs Conseillers Commissaires en titre qui font tous les ans les visites dans les Provinces.

On garde soigneusement en cette Cour les poids originaux de france sur lesquels ceux de toutes les Villes du Royaume sont étalonnées.

Tous les ans la Cour Commet vn Conseiller pour faire marquer en sa presence sans frais du poinçon du Roy qui est une fleur de lis tous les poids du Public.

Dans les Ceremonies cette Cour a son rang aprés la Cour des Aydes.

Les Presidents portent la Robbe de velours noir, et les Conseillers, les Gens du Roy et le Greffier en chef, celle de Satin noir, et le premier huissier celle de taffetas noir.

Le Premier President est conduit jusques au bas du

Grand Escallier du Pavillon par les huissiers

Des Eaux et Forests.

La Jurisdiction des Eaux et forests établie en la Table de Marbre du Palais est fort ancienne et d'une grande étendüe: Son institution a été pour connoître des abus et malversations qui se commettent dans les Bois et forests appartenans au Roy aux Communautés ou aux particuliers, des Entreprises sur les rivieres, Isles ou Islots, et de tous proces pour raison des Moulins et autres Batiments sur les rivieres, de la peche, de la chasse et des Droits de Gruries et tiers danger tant au civil qu'au criminel entre toutes les personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient.

Son refsort s'etend plus loing que celuy du Parlem.t de Paris, car outre l'appellation des Maistrises & des Justices particulieres des Seigneurs pour le fait des Eaux et forests qui sont dans l'etendüe du refsort du Parlement, elle reçoit encore celles des autres Parlements où il n'y a point de Table de marbre, comme de Grenoble, Bordeaux, Dijon, Aix, Pau, et Metz.

Elle a le droit de prevention sur les officiers des Eaux et forests des autres Parlements.

Les principaux officiers des Maistrises des Eaux et forests, et les Capitaines des Chasses et de louveteries y sont receus.

Les Ducs et Pairs y procedent par privileges a toutes autres Chambres des Eaux et forests des autres Parlements, encore que les choses contentieuses soient scituées dans leur etendüe, ils ne peuvent se pourvoir a la Grande chambre sur ces matieres, les Ordon= nances en attribuant la connoissance a cette cham= bre privativement a tous autres juges nonobstant le droit de Committimus, ou autres privileges.

Cette Jurisdiction est mixte de l'ordinaire et du Souverain. Les appellations de l'ordinaire ressortis= sent au Parlement; Elle juge en dernier ressort les procés des Reformations, malversations, delits, de= grattations et autres matieres importantes ou M.r le Premier President va presider assisté de Sept Conseillers de la Grande chambre, et de quatre des officiers de cette chambre.

Les Grands Maistres des Eaux et forests ont droit

d'aller presider en cette jurisdiction al'ordinaire et les jugements qui s'y rendent en leur presence sont intitulez de leurs noms en ces termes Les Grands Maistres chefs Enquesteurs et Generaux Reformateurs des Eaux et forests de france au Siége general de la Table de marbre du Palais a Paris.

Et Ceux qui s'y rendent en dernier ressort sont intitulez les Iuges ordonnez par Le Roy pour juger en dernier ressort et sans appel les proces des reformations des Eaux et forests de france au Siége de la Table de marbre du Palais a Paris

Lors qu'il n'y avoit qu'vn Grand Maistre des Eaux et forests du Royaume il n'y avoit qu'vn Lieutenant dans cette jurisdiction, Le Roy francois p^er^ établit des Conseillers et les Rois henry 2 et francois 2 deleguerent des Iuges suivant qu'il est porté par les Edits des mois de Mars 1550 et 17 Iuillet 1554.

Cette Iurisdiction est composée apresent.

D'vn Lieutenant general,

D'vn Lieutenant particulier,

Six Conseillers,

Vn Procureur general,

Un avocat general,

deux Greffiers

vn Premier huissier audiancier

deux autres huissiers

Le Lieutenant general est M. René Joseph de la Vaigne auparavant Conseiller au chastelet

Le Procureur general est M Antoine Thouters Le sec de St Martin auparavant Avocat du Roy en la chambre du Tresor.

La Chambre des Eaux et forests est dans la Grande Salle du Palais proche le Parquet des Gens du Roy du Parlement.

Outre cette Jurisdiction des Eaux et forests, Il y a encore Celle de la Maistrise particuliere des Eaux et forests de Paris qui se tient dans la Cour du Palais. Elle connoist des proces et differends concernant les rivieres, la pesche, la Chasse dans l'étendue de la Prevosté Vicomté de Paris. L'appel de ses Jugements est porté dans la Chambre des Eaux et forests de france. Elle est composée

d'vn Maistre et vn Lieutenant

Vn Procureur du Roy et autres officiers.

De la Connestablie et Marêchaussee de france.

La Jurisdiction de la Connestablie et Mareschaussée de france est la Justice ordinaire de la guerre unique et Universelle dans toute l'etendüe du Royaume, qui est administrée par Mrs les Marêchaux de france. Les Jugements qui s'y rendent sont jntitulez Les Connestables et Mareschaux de france a tous ceux &c.

L'appel de ses Jugements va au Parlement. Elle connoist de la reception et fonction des charges, de tous les Prevosts generaux provinciaux et particuliers, Vicebaillifs, Vicesenechaux lieutenants criminels de robbe courte, chevalier du guet, Leurs lieutenants assesseurs, Procureurs du Roy Greffier Commissaires, et Controlleurs a faire les montres, Tresoriers de la Solde, Receveurs et Payeurs des Compagnies des Marechaussées de Robbe courte en quelque Lieu du Royaume qu'elles soient etablies. Elle connoist aussy des Sautes abus et malversations commises par tous les officiers de guerre, de Gendarmerie et de

Mareschaussée, et des proces et differents procedans de la vente des Vivres, munitions armes chevaux et Equipages de guerre tant en demandant qu'en deffendant nonobstant toutes Lettres de Committimus et attribution du Scel du Châtelet.

Cette chambre a son Entrée par la Galerie des prisonniers en allant a la Tournelle. Elle est composée d'un Lieutenant general

Un Lieutenant particulier

Un Avocat et un Procureur du Roy

Un Greffier en chef,

Un Premier huissier Audiancier

Et deux autres huissiers

Le Lieutenant general est M. Jacques Gaillard Sieur de Villeparisis auparavant Conseiller au chastelet

Les quatre officiers joüissent des privileges des officiers commenceaux de la Maison du Roy et ont droit de prendre la qualité d'Ecuyer a cause de leurs charges.

Le Prevost general de la Connestablie et Marêchaussée de france est M. Nicolas Binot. Il a sous luy quatre Lieutenants, vn assesseur, Un

Procureur du Roy, vn Greffier en chef, vn premier huissier Audiancier, et deux autres huissiers

Quatre Exempts, Et 48 Gardes compris vn Trompette.

Cette Compagnie a vn Commissaire et vn Controlleur a faire les Montres.

Ces officiers sont du Corps de la Gendarmerie lorsqu'ils servent dans les Armées: Ils ont des Gratifications extraordinaires par mois. Il y a aussy vne Compagnie du Prevost general des Monnoyes et Marechaussée de france

Le Prevost general est M. Augustin Nicolas Langlois

Cette Compagnie est composée de plusieurs lieutenants et Exempts d'vn Greffier et 40 Archers.

Il y a encore vne Compagnie des Connétables et Mareschaux de france au Gouvernement et Generalité de Paris et Isle de france.

Le Prevost general de cette Compagnie est M. françois fraineini S.r de Grand Maison.

Il a quatre Lieutenants, vn Guidon, huit Exempts et 100 Archers distribuez en sept Brigades aux environs de Paris pour la Seureté de la Campagne

35 de ces Archers sont a cheval.

De l'Amirauté de france.

La Jurisdiction de l'Amirauté etoit anciennement a la Table de Marbre: Elle se tient presentement dans la Grande Salle du Palais au Baillage.

Elle connoist de toutes les affaires de l'Amirauté debris de Vaisseaux Naufrages et Commerce de la Mer tant en premiere jnstance que par appel des differends des officiers des Sieges particuliers de la Marine qui sont etablis a la Rochelle, Calais, Boulogne Montreuil, Abbeville, St Valtery, Eu et autres Lieux.

Elle est composée

D'Un Lieutenant general

quatre Conseillers

Un avocat et Procureur du Roy

Un Greffier,

Quatre huissiers audianciers

Et deux Sergents

Le Lieutenant general est M. Pantaleon Bruchié

Il y a encore d'autres Sieges de l'Amirauté

a Rouen

Bourdeaux,

Dunkerque et autres lieux.

Du Baillage du Palais.

Cette Jurisdiction se tient dans la grande Salle du Palais. Elle connoist des differends qui survienne dans les Salles et Cours du Palais tant en matiere civile que criminelle, et de Police.

Elle est composée
d'Un Bailly, un lieutenant general,
Un Procureur du Roy
Un Greffier
Et un premier huissier
Le Bailly du Palais est M. claude Belot auparavant Maistre des Comptes
Le lieutenant general est M. claude Hourtier.

Du Chastelet.

La Justice ordinaire de la Ville Prevosté et Vicomté de Paris est le chastelet, Elle s'exerce sous le nom du Prevost de Paris qui est M. charles Denis de Bullion Marquis de Gallardon Bonnelles &c. tous les jugemens qui se rendent au chastelet, et tous les actes de notaires sont intitulez en son nom.

L'assemblée de la Noblesse de la Prevosté de

Paris pour l'arriere ban se fait en son hotel, et c'est luy qui a droit de la Commander al'armée

Cette Jurisdiction est composée

d'vn Lieutenant general civil

d'un lieutenant general de police

Vn Lieutenant criminel

Deux Lieutenants particuliers,

57 Conseillers dont un d'Epée crée en 1691

Quatre Avocats du Roy

Vn Procureurs du Roy,

huit substituts

Vn Greffier en chef

plusieurs autres Greffiers

vn Premier huissier Audiancier

Plusieurs autres huissiers Audianciers

Vn Juge Auditeur pour juger des affaires de 50^{ll} & audessous.

Vn Greffier

Vn premier huissier

Deux autres huissiers Audianciers

quarante huit Commissaires

Cent treize Notaires,

deux cent trente cinq Procureurs

Trois cent quatre vingt huissiers a cheval.

Deux cent quarante huissiers a Verge

Et Cent vingt huissiers priseurs

Le Lieutenant civil est M. Jean Le Camus Sieur de Beaumé Maistre des Requestes honnoraires

Le Lieutenant general de police est M. Marc René de Voyer, de Paumy Marquis d'Argenson Maistre des Requestes auparavant Lieutenant general d'Angoulesme.

Le Lieutenant criminel est M. Jacques Defita auparavant Procureur du Roy des Requestes del'hôtel.

Gens du Roy

M. Jacques Brochard Avocat du Roy auparavant procureur du Roy au Baillage du Palais

M. Jacques de Barillon Avocat du Roy

M. Joseph Antoine d'Aguesseau Avocat du Roy.

M. Claude Robert Procureur du Roy Secretaire de la Cour de Parlement

Par Edit du mois de feurier 1674 Le Roy auoit crée un nouveau Châtelet, lequel a été reuny a l'Ancien par Edit du mois de Septembre 1684, &

les offices de lieutenants civil et criminel du Nouveau chastelet et celuy de Procureur du Roy del'ancien furent supprimez.

La charge de lieutenant general de police fut demembrée en 1667 de celle de lieutenant civil, et Le Roy en pourveut M. Gabriel Nicolas Sr de la Reynie qui a eté depuis Conseiller d'Etat auquel a succedé ledit Sr d'Argenson en 1697

Les habits de ceremonie des officiers du Châtelet sont pour les chefs la Robbe rouge et pour les Conseillers la Robbe noire.

Avant l'année 1674 Il y avoit dans la Ville de Paris plusieurs Justices de Seigneurs qui ont eté supprimées par l'Edit de Creation du Nouveau châtelet et leurs Jurisdictions ont été jncorporées a la justice ordinaire du Châtelet

Le lieutenant criminel de robbe courte de la Prevosté et Vicomté de Paris est M. Henry Bachelier Sieur du Moucel: Il y a dans sa Compagnie

quatre Lieutenants

Sept Exempts

et 100 Archers qui sont aussy huissiers du châtelet.

Le chevalier du guet est M. Augustin Jean Baptiste Choppin. Sa Compagnie est composée

d'vn Capitaine

Quatre Lieutenants un Guidon

huit Exempts,

40 Archers a cheval

Vn Enseigne

huit Sergents de Commandement

Et 100 hommes de pied qui ont tous des provisions du Roy a la nomination du Capitaine

Deux Greffiers Controlleurs

Vn Payeur des Gages

Ces Archers sont habillez debleu avec des Bandollieres semées d'Etoilles d'argent et les Ceinturons de mesme sans bandollieres

Le Parlement va tenir Seance au chastelet quatre fois l'Annee sçauoir le Mardy de la Semaine Sainte, le Vendredy devant la Pentecôte La Veille de St. Simon St. Judes, et la Surveille de Noël.

De l'Election.

L'origine et l'institution des Eleus a ete raportée

Cy devant en partant de la Cour des Aydes.

Leur jurisdiction consiste al'assiette des Tailles Aydes, et autres impositions et levez des deniers du Roy tant aux Entrées de la Ville de Paris que des Cinq grosses fermes al'exception des Domaines, droits domaniaux et droits de Gabelle

Elle est composée

D'vn President

vn Lieutenant

vn Assesseur

vingt Conseillers Eleus

vn Avocat et Procureur du Roy

vn Substitut

Vn Greffier

Vn Premier huissier

Trois huissiers Audianciers

huit Huissiers des Tailles

huit Procureurs

Et huit Receveurs des Tailles

Le President est M. Nicolas Aunillon auparauant Substitut du Procureur general du Grand Conseil.

Le Siege de l'Election est dans la Cour du Palais.

Du Grenier a sel

Cette Jurisdiction est établie pour juger les contestations et differents qui naissent au sujet des Gabelles soit pour la distribution du Sel ou des droits apartenant a Sa Majesté

Elle est composée de

Deux Presidents

Trois Grenetiers

Trois Controlleurs

Deux Lieutenants

Deux Avocats du Roy

Deux Procureurs du Roy.

Trois Greffiers

Trois huissiers audianciers

Six autres huissiers sergents de gabelle

huit Procureurs

trente Mesureurs de Sel

Soixante Porteurs

Dix Courtiers et plusieurs autres menus officiers

L'Ancien President est M. claude Moilleron

Le Magasin ou Grenier a Sel et le Siege de cette Jurisdiction est rue St Germain de l'Auxerrois.

La vente et la distribution du Sel au Public se fait les lundis, mercredis, et samedis.

De l'arsenal.

La chambre Royale de l'arsenal et artillerie est dans l'Endos de l'arsenal

Les audiances de cette chambre se tiennent tous les lundis matin et Celles des Poudres et Selpestres tous les samedis de relevée.

De la Varenne du Louvre.

La Justice de la Varenne du Louvre se tient dans vne Salle du Palais des Thuilleries.

Celle Jurisdiction connoist du fait des Chasses dans les Plaisirs du Roy.

De la Jurisdiction de l'hotel de Ville

Celle Jurisdiction s'etend tant sur les rentes de la Ville que sur la taxe des vivres et denrées qui arrivent a Paris par la riviere comme bleds, & autres grains, vins, Bois charbon foin, poissons pommes, Noix et autres denrées qui se debitent sur les Ports et Lieux de vente, et sur tous les differends qui naissent entre les Voituriers par eau et les Marchands.

Elle est exercée par

Le Prevost des Marchands

quatre Echevins,

Vingt Six Conseillers de Ville

Un Procureur et Avocat du Roy

Et un Greffier

Les appellations de ses jugements sont portées au Parlement

Il y a d'autres officiers pour le Service de la Maison de Ville qui sont un Receveur de la Ville

Seize Quarteniers

64 Cinquanteniers

224 Dixainiers

Et trois Compagnies d'Archers de Cent hommes chacune

Le Prevost des Marchands est M. Claude Bosc Sr. d'Jury sur Seine Procureur general de la Cour des aydes.

Cette Jurisdiction se tient en l'hôtel de Ville

Des Juges Consuls

La Jurisdiction des Juges consuls fut établie

a Paris par Le Roy Charles 9 en 1563. Elle connoist de toutes les Causes et proces concernant le Commerce et fait de marchandise entre Marchands soit par lettres de change promesses, obligations Contracts, ou Traités de Societé pour marchandises de quelque nature et qualité qu'elles soient, & encore entre les Gens d'affaires, et entre les notaires pour payement de billets a volonté ou a temps.

L'appellation de leurs jugements est portée au Parlement lors qu'il s'agit d'une somme au dessus de 500^{ll}. et au dessous ils jugent nonobstant l'appel

Cette Jurisdiction est exercée par

Un Juge,

quatre Consuls,

Un Greffier,

Et quatre huissiers,

Le Juge et les Consuls se renouvellent tous les ans et se nomment par Election.

Le Juge est choisy entre les anciens Consuls, et les quatre Consuls entre les Marchands: Ils vont ensuite prester serment au Parlement. Le Greffier est commis par eux. Le Greffe apartient au Consulat qui l'a acquis

dez le commencement de l'établissement de la justice des Consuls. Les huissiers sont pourveus d'offices hereditaires, et ils sont seuls huissiers competans pour signifier les Sentences de cette Jurisdiction rendues par deffaut.

Le Siége de cette Justice est au cloistre St. Mederic derriere l'Eglise.

Les Marchands avoient encore un Lieu où ils s'assembloient sous la Salle Dauphine dans la Cour du Palais pour conferer de leurs affaires qu'on appelloit communement la Place des Marchands. Cette Place n'est plus frequentée depuis environ quinze ans parcequ'elle s'est trouvée trop jncommode acause des embaras du Palais: ce qui a fait que les Marchands ayant cessé de se trouver ensemble et de conferer sur l'état du Commerce, les Courtiers de change s'en sont rendus les Maistres en prenant l'argent des Particuliers pour leur Compte, et le dispersant ensuite parmy les Negocians a tel prix que bon leur semble: Ils ont fait des fortunes jmmenses dans ces prests d'argent au grand prejudice du Commerce en ayant augmenté ou diminué le prix comme il

leur a plû par la Seule consideration de leurs jnterests qu'ils continuent de faire.

Le remede a ce desordre seroit d'jndiquer une Place aux Marchands où ils se trouveroient pour estre ensemble et Conferer sur leurs affaires comme il se pratique a Roüen, Lyon, Lisle et en d'autres bonnes Villes du Royaume, et dans toutes les principales Villes des Etats etrangers, où se pouroient aussy trouver gens d'affaires, et tous ceux qui se mêlent de prest d'argent des quelles Conferences et communications il resulteroit un grand bien Utilité et avantage pour le Commerce et pour le Public.

On auoit autrefois proposé de joindre a la justice des Consuls quelques maisons voisines pour servir de Place, cette proposition n'a pas été suivie quoy que fort aprouvée des Marchands

Il y a dans Paris six Corps de Marchands

1°. Les Drapiers

2°. Les Epiciers et les apotiquaires qui ne sont qu'un même Corps

3°. Les Merciers Joüailliers dinquailliers

4°. Les Pelletiers,

5° Les Bonnetiers

6° Les Orfeures

Les Libraires, les Marchands devin, les marchands debois et les Marchands delaine ont les mêmes avantages que les Marchands des six Corps pour parvenir au Consulat.

Apres auoir observé toutes les Justices de la Ville de Paris, on rapportera celles de la Generalité par ordre d'Elections.

Justices dans l'Election de Paris.

Il y a dans l'Election de Paris trois Justices royales

Treize chastellenies,

Et 460 Justices de Seigneurs qui ressortissent ou au chastelet, ou a la justice de la chastellenie & quelques vnes directement au Parlement

Les Justices Royales sont

La Prevosté Royale de Corbeil

Vne Grurie et Capitainerie Royale des chasses dans la même Ville

Et a Brie vn chateau Royal.

Les chastellenies sont

La chastellenie de St. Marcel.

La Châtellenie de St. Denis et St. Maur.

La Châtellenie de Gonnesse.

La Châtellenie de Montmorency.

La Châtellenie de Chelles,

La Chastellenie de Lagny,

La Châtellenie de Corbeil.

La Châtellenie de Brie-comte Robert

La Châtellenie de Montlhery

Et la Chatellenie de Poissy.

Principales Terres de l'Election de Paris qui ont droit de Justice.

Versailles et Glatigny, St. Germain, Bougival, Buch, Gomet le châtel, Guyancourt, La Pissotte, La Selle, St. Cloud, Le Port au Pec, Le chesnoy, Rocquancourt Les Molieres, Limours et chaumusson Marly leroy et trois fiefs a Mareüil sous Marly. Ces châteaux et Seigneuries appartiennent au Roy

Noisy le sec, Pecqueus et Grignon acause du Comte de Limours, St. Jacques, St. Christophle de Rets-Touffou, Vaudertan, Villedauroy, Voisins et les hameaux, apartiennent au Roy.

Meudon et fleury, Viroflay, chaville, Clamart

a Monseigneur

Brie comte robert en engagement, Moisy, Cramoyel au President de Mesmes.

Champlastreux Lusarches au President de champlastreux.

Cheureuse Duché, Maincour Mours, Putteaux Reüil en parisis, St. Denis en france, onze fiefs dans la Ville de St. Denis, St. Lambert, St. Jean de choisel, St. Aubin acause de Chevreuse St. forget, Senlis Colombes et Courbevoye en partie aux Dames de St. Cyr.

Bruyeres le Châtel Marquisat a Mr. Le mairac Conseiller au Parlement.

Chastres a M. le Marquis de la Sande Lieutenant general d'Orleans

Deüil et Ormesson a M. le Duc

chilly Beauchateau, Longjumeau Massy au Marquis Deffiat Capitaine des chasses de Longjumeau.

Conflant Marquisat

Eragny et Neuville au President de Menars

Croissy en Brie, Torcy Colengien a M. de Torcy

Secretaire d'Etat.

Estry sur Seine au Marquis Dantin.

Dampierre au Duc de Chevreuse

Montmorency ou Duché d'Enguyen, Espinay lez St. Denis, Moiselles, Montigny, Taverny, La Varenne St. Maur, le Plessis Bouchard Sanois, St. Maur, La Varenne, Beau chateau. St. Brice, Soissy sous Montmorency a M. Le Prince avec franconville

Gonnesse au Cardinal d'Estrées

Boisse au même Cardinal.

La queise en Brie au Duc de charost

La Grange Marquisat a M. Le Lieure.

Le Blanc mesnil et le Bourget aux heritiers de Mademoiselle Pottier de Blancmesnil

L'Etang, a la Duchesse du Lude.

Liury en Lanois beau chateau seuran a M. Sanguin Marquis de Liury premier Maistre d'hôtel du Roy

Louvres a M. Leferon Conseiller au Parlement

Le Signy beau chateau a M. de La forest d'armaillé Conseiller au Parlement de Bretagne

Marcoussis au Marquis d'Entragues

Poissy, Maisons beau chateau Ste. Jamme digremont

Pierrelaye a M. Le President de Maison,

Maule sur Maudre a M. Guillaume Sieur de la Vieuville Maistre des Requestes

Moncy le neuf au Marquis de Rhotelin

La Baronnie de Montjay a debelles et grandes mouvances

Torigny, Les fourneaux, Vacre a M. Pothier Dame de Tresmes

Montl'hery en Engagement a M. Phelypeaux Conseiller d'Etat Intendant de la Generalité de Paris.

Palaiseau et Champlan a M. de harville des Ursins Marquis de Palaiseau

Pomponne Marquisat a M. Arnaud de Pomponne

St. Gratien au Marechal de Catinat

St. Cloud Duché Pairie vny al'archeveché de Paris,

St. Nom, La Bretesche a M. de Pommereu Con.er d'Etat.

St. Nom de Levys au Duc d'Usez.

St. yon, Boissy sous St. yon, St. Sulpice Torfou au President de la Moignon

Secaux beau chateau et beau parc, Le Plessis Raoult

Chatillon, Chastenay les Bayeux au Marquis de Seignelay.

Servon au Comte de ce nom Marêchal des camps et Armées du Roy

Soisy sur Seine Etiole au President de Bailleul

Savigny sur Orge au Marquis de Vins.

Vitry Chatillon, Le Tillay a M. Girard de la Cour=des Bois Maistre des Requestes.

Vaugrigneux, Brie Separé de Vaugrigneux a M. de La Moignon Conseiller d'Etat.

Villeneuve le roy et Ablon au President Le Pelletier

Villepreux a M. Colbert Marquis de Maulevrier

Villemonble a M. Le Rageois de Bretonvilliers President des Comptes

Villecresne a M. Daumont Marquis de Villequier

Villemoisson au Marêchal Duc de Noailles.

Villaines prés Poissy au Comte de Saux Tavannes

Villeroy Duché Pairie erigé par Le Roy en 1651 par Lettres patentes verifiées au Parlement le 15 Decembre 1663 au Marêchal Duc de Villeroy qui est aussy Capitaine des chasses de la forest de Senart. Le Duché de Villeroy est composé

des Parroisses et Seigneuries de Menecy, fontency-le Vicomte de charçon Ormoy, Villabé et Monceaux de l'Election de Paris, de celles de Balancourt chevannes, champeüil, Beauvais, Portes et Auvergneaux de l'Election de Melun, et de plusieurs autres fiefs et Seigneuries qui en relevent. La Vicomté de Corbeil est jointe par engagement a ce Duché.

Aulnay lez Bondy a M. de Gourgnes Maistre des Requestes

Bonneuil en france a M. de harlay Conseiller d'Etat

Bussy St Martin, chessy a M. de fourcy Conseiller d'Etat.

fresnes les Rungis au Cardinal de furstemberg.

Coubert au Comte de Schomberg. Il y a un parc de 400 arpens

Crisy a M. Pinon Premier President des Tresoriers de france.

Maflieres Baronnie au President Boulanger en partie et aux enfans du Marquis de Novion.

La grange du milieu de la Parroisse d'hyerres a M. Le Camus premier President de la Cour des Aydes.

Bouqueval au Marquis de St. Laurent Mareschal de Camp Colonel d'vn Regiment d'Infanterie étranger,

Deuil au Marquis de Chateauneuf Secretaire d'Etat.

Montmagny a M. de Malbranche Conseiller de la Grande chambre.

Villetaneuse au Duc de Brancas.

Marcüil en france, Villiers le sec, fontenay lez Louvres au Duc de Gesures

Roissy au Comte d'Avaux Conseiller d'Etat.

Goussainville a M. Le President Nicolaï Premier President des Comptes.

Les Justices de Montmorency, Villeroy, fontenay, Roissy et Goussainville relevent jmmediatement du Parlement.

Justices del'Election de Senlis

Dans la Ville de Senlis il y a

Vn Baillage et Siege Presidial.

Vne Prevosté Royale pour la Ville et Banlieüe

Vne Election,

Vn Grenier a Sel,

Vne Mareschaussée,

Vne Maistrise particulier des Eaux et forests,

Une Capitainerie Royale des chasses.

La Justice de Senlis est rendue par les officiers du Presidial ou de la Prevôté a la reserve des quartiers qui se trouvent dans le ressort des trois Chapitres de Notre-Dame, S.t Rieul, et S.t frambour qui ont justice dans leurs maisons canoniales, et de trois maisons de la Ville qui dependent de Chantilly acause du fief de Tournebeuf.

Le Baillage et Siege Presidial de Senlis est regy par vne Coutume particuliere sous le titre de Coûtume du Baillage de Senlis qui fut redigée en 1539. Il comprend Compiegne et Pontoise. Il est composé de quatre Officiers compris les chefs, et de deux Avocats et un Procureur du Roy. Le S.r d'Araine Lieutenant general et President du Presidial, et le S.r foutemoutier Procureur du Roy, ont de l'experience de la capacité et du bien.

A Beaumont il y a un Baillage et Comté et sont officiers Royaux.

A Chambly vn Lieutenant du Bailly de Senlis & vn Prevost Royal.

A Creil vn autre Lieutenant du Bailly de Senlis &

vn Grenier a Sel.

Les appellations de ces Lieutenants du Bailly de Senlis ressortissent au Parlement, et dans les deux cas del'Edit au Presidial de Senlis. C'est adire jusques a 250.ll ou 10.ll de rente diffinitivement et de 800.ll ou 20.ll de rente par provision.

a Pont Ste Maixance vne Prevôté Royale et vne Seigneuriale.

a Pontpoint vne Prevosté Royale.

a Brenoville vn Maire juge Royal.

Ces Prevostés dans les cas ressortissent au Baillage de Senlis

Principales Terres del'Election de Senlis.

Chantilly situé a 8 lieües de Paris et a 2 lieües de Senlis, est vne dependance du Duché d'Enghien dont l'histoire sera rapportée cy aprés. Celle du Duché de Verneuil de mesme.

Precy apartient a M. le Duc de Luxembourg. Cette Terre vaut 10000.ll de rente.

Beaumont et Bornel a Madame la Maréchalle de Lamotte. Elles valent scavoir Beaumont 13500.ll & Bornel 3500.ll

Pont de Maixance a M. Le Duc de St. Simon vaut 10000 ll.

Villiers St. Paul a Madame la Duchesse de Verneuil vaut 3000 ll.

Raray a M. Le Marquis de ce nom vaut 5000 ll.

Et Ermenouville qui est en Decret vaut 11000 ll

Il y a dans l'Election 64 Justices de Seigneurs dont l'appel des Jugements se porte au Baillage de Senlis.

Les Seigneurs qui ont des Terres dans cette Election sont attachez a la Cour, ou a la Ville de Paris par les charges qu'ils y possedent, ainsy il y en a peu qui fassent leur sejour sur les lieux: Il s'en trouve seulement dans toute l'Election 92.

Justices de l'Election de Compiegne.

Il y a dans la Ville de Compiegne vn Lieutenant particulier du Bailly de Senlis.

Cinq Prevostés Royales dont les appellations sont portées devant ce Lieutenant, et l'appel de ces Jugements va au Parlement

Vne Election

Vn Grenier a Sel,

Et deux Maistrises particulieres des Eaux et forests, sçavoir vne Royale qui s'appelle la forest de Cuisse composée d'un Maistre, vn Lieutenant un Procureur du Roy, Vn Garde marteau, Vn Greffier, douze Gardes et deux huissiers Audianciers et vn Garde des Eaux et rivieres, et une particuliere appellée La forest de l'aigle qui fait partie de l'apanage de S. A. R. Monsieur le Duc d'Orleans qui a ses officiers a Compiegne

La Justice de la Ville est partagée entre Le Roy & l'Abbaye de Ste Corneile qui est vnie aux Religieuses du Val de grace de Paris, comme il a été observé cy dessus. La justice appartenante au Roy est exercée par le Lieutenant du Bailly de Senlis, deux Conseillers un Avocat et un Procureur du Roy, et par les Cinq Prevosts Royaux, chacun dans leurs Limites. Et la justice appartenante aux Religieuses du Val de grace est exercée par vn Prevost qu'elles nomment qui fait les fonctions dans un quartier de la Ville qui depend de leur justice.

Le Baillage est regy par la Coûtume de Senlis.

Principales Terres del'Election de Compiegne.

La Seigneurie de Mouchy a été erigée en Duché Pairie

par Le Roy en 1688 sous le nom d'humieres en faveur du feu Mareschal Duc d'humieres. Pour composer ce Duché on y a joint les Terres de Braisnes, Baugy, Coudun Villers, Vignemont, Vaudelicourt, La chelles, et Marigny.

Les mouvances de ce Duché sont les Terres & Seigneuries d'Elincourt, Marigny, Joinville, Bianville, fief de Bertin, Jovine, Calfeux, Boutinvillicor, Rimberlieu, Lardé, Crucefix, Rubert, St. fuscien, Coucelier, clichy, St. Adrien, Lamotte d'Oysemont et Durez.

Ce Duché vaut 20000 ll de rente et apartient presentement a M. le Duc d'humieres Gouverneur de Compiegne Brigadier des armées du Roy acause de Madame son Epouse qui etoit Fille du feu Marêchal Duc d'humieres. Toutes ces Terres sont dans la Maison d'humiere d'ancienneté

Clouroix et Longueil sous Tourette apartiennent a M. le Duc d'aumont acause de Madame sa femme qui etoit Niece et heritiere de feu Mr. de Lamotte Rodancourt Archevêque d'Auch. Elles valent 2000 ll de rente.

La Seigneurie de Joux apartient au Marquis de Mirepoix Souslieutenant de la 2e Compagnie des

Mousquetaires du Roy qui est de la Maison de Levy. Elle vaut 2000# de rente.

La Terre de St. Sauveur apartient au Marquis de Vieuxpont Colonel d'un Regiment d'Infanterie. Elle vaut environ 1000# de rente. Il y a plus d'un Siecle qu'elle est dans sa famille.

Les Terres de fayel et de Reucourt apartiennent a M. le Comte de Lamotte Marêchal des Camps et armées du Roy. Elles valent 6100# de rente Elles luy sont écheües par succession de feu M. l'Archeveque d'Auch. Il est fils du feu Marquis de la Motte boudancourt Gouverneur de Corbie et Neveu du feu Mareschal de la Motte.

La Terre de Meux apartient a M. de Rouville. Lieutenant colonel du Regiment de la Reyne. Elle vaut 2000#. Il est fils de feu M. de Rouville lieutenant general des Armées du Roy Gouverneur d'Ardres.

Dans la plus grande partie des Parroisses de l'Election, les Seigneurs ont droit de justice qu'ils font exercer par leurs officiers dont l'apel ressortit au Siége de Compiegne.

Aucunes ne relevent jmmediatement du Parlement
Il n'y a que 23 Gentilshommes qui Safsent leur
residence ordinaire dans l'Election

Justices de l'Election de Beauvais.

Dans la Ville de Beauvais il y a un Siége presidial
vne justice Seigneuriale tenüe en Pairie
Vne Election
Vn Grenier a Sel
Vne Marcschaussée.
Le Presidial de Beauvais fut creé par Le Roy
henry 3 en 1580. Il est composé pour le refsort des
Baillages de Chaumont et Magny distraits du
refsort de Senlis des Prevostés de Milly, Bulles
et Le Neufville en Beauce du refsort de Clermont
de la Prevôté de Beauvoisis et Grandvilliers en
ce qui est dans l'etendüe a cinq lieües a la ronde
du refsort d'Amiens, et du Baillage de Mondidier
du refsort de Laon. ce qui fait qu'il est regy par
differentes Coûtumes.
Vne partie est regie par la Coûtume de Senlis
et les autres par les Coûtumes de Clermont Amiens
et Mondidier.

Ce Siége est composé de 18 Officiers y compris les Chefs. La charge de lieutenant general vaut 25000 ecus.

Le Sr Vigneron President au Presidial et Maire perpetuel de la Ville est homme jntelligent capable et bon Juge. Il a une grosse famille et n'est pas riche

Le Sr de Malinguehaut Lieutenant general fait sa charge avec honneur.

Le Sr Simon Conseiller au Presidial travaille sur la coutume de Senlis. Il a donné un Liure au Public jntitulé jntroduction au droit Ecclesiastique de France, et une nouvelle Biblioteque historique et chronologique des principaux autheurs du droit civil, Canonique et particulier de plusieurs Etats.

Le Sr Le Sellier Conseiller au Presidial et Eleu est homme de merite fort Zelé, et appliqué a executer les Ordres du Roy qui luy sont envoyez dans cette Election.

Tous les Officiers en general sont attachez a remplir les devoirs de leurs charges.

La justice de la Ville de Beauvais apartient à l'Evêque et Comte de Beauvais. Elle est exercée par un Bailly qui a sous luy trois Lieutenants, vn Procureur Fiscal vn Avocat Fiscal, vn Substitut vn Greffier et huit Sergents: Il a la police entiere de la Ville. Il a aussy une Jurisdiction pour les Eaux et forests dependant de son Evechè composée de quatre officiers et de Sergents

Les appellations de ces Jurisdictions sont portées au Parlement.

Principales Terres de l'Election de Beauvais

Le Comté de Beauvais, et le Vidame de Gerberoy en a 150 ensorte que l'Evêque de Beauvais a 450 fiefs mouvans de luy dont il y en a plusieurs qui valent a ses Vasseaux depuis 4000# de rente et au dessous jusques a 9, dont les principaux sont

De l'Evechè de Beauvais

Auneüil qui vaut 9000# de rente

Autheüil Comté 5000#

Achy 6000#

Du Vidamé de Gerberoy

fontaine La Vagonne 5000#

Campeaux 4000#.

La Terre et Seigneurie de Cagny a été erigée en Duché sous le nom et en faveur de M. le Ma.al de Boufflers Colonel du Regiment des Gardes françoises par Lettres patentes données a fontainebleau au mois de Septembre 1695. Ce Duché comprend le tiers de la Châtellenie de Milly. Il y a environ 40 fiefs qui relevent du Duché de Boufflers qui vaut 20000# de rente, et releve jmmediatement du Parlement. Cette Terre est dans la Maison de ce Marêchal depuis plus de 250 ans. avec la qualité de Grand Bailly de Beauvais que ses Ancestres ont possedé depuis l'errection du Baillage.

Les deux autres tiers de la Chastellenie de Milly apartiennent a M. Le Prince de Carignan a cause du Comte de Clermont. Il y a 30 fiefs qui en relevent

La Baronnie de Mouchy le Chastel appartient a M. le Marechal Duc de Noailles premier Capitaine des Gardes du Roy. Elle vaut avec ses dependances compris Tillard 13000# de rente; 60 fiefs en relevent entre lesquels sont les Seig.rs

de Bourg de Moiry qui vaut 3000# Il y a aussy plusieurs fiefs qui en relevent de Tillard.

La Chastellenie de Meru apartient a M. le Prince de Conty. Elle vaut 7000# de rente. Il y a peu de fiefs qui en relevent.

Le Comté d'Autheuil apartient a M. de Combault qui est une ancienne Noblesse. Il y a peu de fiefs qui en relevent, et vaut 5000# de rente

Le Marquisat d'Auxi apartient a M. D'Aunoile Il vaut 6000#

La Baronnie de Belloy a M. Le President de Crevecœur de Mennevillette vaut 3000# Il possede encore la Seigneurie de Libey erigée en Comté sous le nom de Mennevillette qui vaut aussy 3000#.

Le Marquisat de Savigny apartient au Marquis de Biez Colonel d'vn Regiment d'Infanterie. Il est de la Maison du Marêchal du Biez qui vivoit du temps de francois premier. Cette famille est originaire du Boulonnois où sont scituées les Terres qu'elle possede entr'autres Celle du Biez. Il y a plusieurs années qu'elle est etablie dans le Beauvoisis dans la Parroisse de Savigny

que le Sr. Dubiés a fait ériger en Marquisat. Cette Terre vaut 6000 ll. de rente

Il y a 100 Gentilhommes qui font leur residence ordinaire dans l'Election, et entre lesquels sont Mrs. Gouffier Sr. de Louveuse où ils demeurent Ils sont deux freres de l'ancienne Maison de Gouffier: Ils ont encore quelques Terres dans le voisinage. Le tout vaut environ 5000 ll. de rente Ils n'ont jamais servy

Le Sr. de Bachevillier: lieutenant general et Gouverneur du fort de Barault en Dauphiné porte le nom de Gaudechart qui est ancien dans la province Il est aisné de sa Maison qui est alliée a la Maison de Mornay par sa mere Madame d'Esseville: Son Cadet est Enseigne des Gardes du Corps du Roy.

Justices de l'Election de Pontoise

Dans la Ville de Pontoise il y a deux Prevostés Royales

Une Election.

Un Grenier a Sel,

Une Marêchaussée,

Et vne officialité dont l'apel se releve a Rome.

Les appellations du Lieutenant de Pontoise ressortissent au Presidial de Senlis

L'vn des Prevosts nommé le Prevost Maire est juge des Causes des habitans

Et l'autre nommé Le Prevost ou Garde connoist de tous les forains de la Chastellenie.

Les appellations de ces deux Justices ressortissent pardevant le Lieutenant particulier de Pontoise est regy par la Coûtume de Senlis en partie & l'autre par la Coûtume locale du Vexin le francois.

Principales Terres de l'Election de Pontoise

Il y a deux Marquisats Mery et Sandricourt.

Mery apartient au Marquis de St Chamand qui a été Exempt des Gardes du Corps du Roy. Cette Terre vaut 12000 ll de rente avec ses dependances

Sandricourt apartient a M. Le Marquis de St Simon et vaut 10000 ll de rente.

Le Comté d'Ableiges apartient a M. de Maupeou d'Ableiges Maistre des Requestes, et Intendant de justice a Poitiers, et vaut 10000 ll de rente

Trois Baronnies Isle adam, Chars, et Vaureal.

L'Isle adam sur la riviere d'Oyse apartient a M. Le Prince de Conty avec fontenay, Jouy le Comte Thuillier et Valmondois. Ces Terres valent ensemble 12000# de rente

Chars apartient a Madame la Mareschalle de Crequy et vaut 7000# de rente. M. Le Marq.s de Crequy a dans cette Election en fonds de terre 10000# de rente

Vaureal apartient a M. Lebel fermier general du Roy, et vaut 2000# de rente.

Le Mareschal de Duras a trois Terres, Espiaces Grisy et Valaugoujat qui valent ensemble 13000#. de rente.

Il y a dans l'Election outre ces Terres 47 hautes Justices que les Seigneurs font exercer par leurs officiers dont l'apel des jugements ressortit au Baillage de Pontoise.

Aucune ne releve immediatement du Parlement.

Justices de l'Election de Mantes.

Dans la Ville de Mante il y a
un Baillage et Siege presidial.
Une Prevosté Royale.

Une Election

Un Grenier a Sel et une Chambre a Sel a la Roche-guyon en dependant

Et une Mareschaussée.

Le Baillage et Siege presidial est composé de 18 officiers compris les chefs.

La Prevosté d'un Prevost un Lieutenant, un Procureur du Roy et un Greffier

Elle s'étend sur les Parroisses de Mante la Ville. Follainville, Larcheville, Limay le Breüil et Senneville.

Ce Baillage et Celuy de Meulan sont regis par une Coûtume particuliere du Comté de Mante et Meulan qui a été redigé en 1556

a Meulan il y a un Baillage Royal qui ressortit au Presidial de Mante.

Ces deux Baillages sont du ressort du Parlem.t de Paris,

Le S.r Bouret Lieutenant general au Baillage et Siege presidial est Secretaire du Roy: Il est homme capable et appliqué a sa charge et au Service du Roy dont il prend soin dans-

cette Election. Il estoit auparavant President en l'Election laquelle Charge il a exercée pendant 36 ans.

Le S.r Bourdier Gentilhomme qui demeure a Mante. Fait profession des Belles Lettres. Il est scavant dans l'Antiquité: Il a Composé l'histoire romaine par Medailles, des quelles il a acquis vne grande connoissance, Son Liure n'est pas encore jmprimé: Il travaille actuellement a plusieurs belles Recherches

Principales Terres dans l'Election de Mante.

Il y a quatre Marquisats qui sont Rosny, a Blaru Rozay et Goupillieres

Blaru a M. Le Marquis de Blaru Tilly qui a servy en qualité de Capitaine de Cavalerie. Il est Lieutenant de Roy au Gouvernement de l'Isle de france. Cette Terre vaut 10000.tt de rente. Le Marquis de Blaru son pere etoit Gouverneur de Vernoni: Il luy a Succedé dans ce Gouvernem.t qu'il a conservé jusques au temps qu'il a esté vendu a M. de Bouville Intendant de justice

a Orleans.

Rozay apartient a M. Bricomnet Conseiller au Parlement fils du President de la 3e des Enquestes. Cette Terre vaut 5000ll de rente

Et Goupilliere a M. Le Cocq Conseiller au Parlement, et vaut 1500l de rente

La Terre de Vigny est une Baronnie qui apartient a M. Le Prince de Roban. Elle vaut 5000ll de rente

Il ya 60 Gentils hommes qui sont leur residence ordinaire dans l'Election entre les quels les plus qualifiez sont

M. Dabos Sr de Binauville qui est Ayde de Camp de M. de Rubantel son Oncle. Il est d'une ancienne famille distinguée par les services de ses Ancestres, Son Cadet fut tué a Valcourt a la teste d'une Compagnie des Gardes du Roy. Il estoit Lieutenant.

M. de St Simon qui est aisné de la Maison de St Simon est Seigneur de Vaux. Toutes ses Terres sont saisies reellement. Il a vn fils Capitaine aux Gardes, Son disné n'a pas servy et demeure a Vaux,

M. Giffart Sr d'hannucourt et de Gargenville a commandé vn Regiment de Cavallerie avec Brevet de Mestre de Camps, aprés avoir servy long temps il s'est retiré fort agé, son fils a peu de service.

M. de Senneterre de Brinon est Colonel d'vn Regiment, est Seigneur de Lainville. Le Comte de Brinon son pere a été Lieutenant de Roy au Gouvernement de lorraine et pays Messin: Il est fort riche.

Mrs de Sailly Seigneurs de la parroisse de ce nom sont d'ancienne et bonne Noblesse: Ils ont tous servy en qualité de Capitaines, Mestres de Camps et de Lieutenants colonels. Cette Terre est depuis plusieurs Siecles dans leur Maison

Mrs de Ryon de hallot de frodes de Tumeauville et de la Rüe de Bernapré sont d'ancienne noblesse, dont les ancestres ont bien servy, des quelles familles il y en a plusieurs dans le Service

Il y a dans l'Election 94 Parroisses dont la plus grande partie ont leurs justices particulieres qui sont exercées par les Seigneurs laics ou Ecclesiastiques

dont les appellations des Jugements ressortissent en differentes Jurisdictions, quelques unes sont portées au Baillage de Meulan, delà a Mante, ensorte que les Sujets du Roy sont obligez d'essuier quatre degrez de Jurisdiction avant que d'avoir un jugement assuré

Aucuns ne vont immediatement au Parlement

Justices de l'Election de Montfort.

Dans la Ville de Montfort il y a

Un Baillage Royal

Un Baillage Ducal

Une Election,

Un Grenier a Sel

Une Maistrise particuliere des Eaux et forests.

Et une Marechaussée

Le Baillage et la Justice Royale dans la Ville et Duché de Montfort est exercée au nom du Roy par les officiers de Sa Majesté, et la Justice ducale au nom de M. le Duc de Cheureuse par ses officiers.

Les appellations de ces deux Baillages ressortissent au Parlement.

En 1465 Le Roy Louis xi accorda au Duc de Bretagne Comte de Montfort par lettres patentes du xi Octobre qui furent registrées au Parlement de Paris le 30 suivant que les Sujets de ce Comte ressortiroient sans moyen en la Cour de Parlem.t

Ce Baillage est regy par une Coûtume particuliere sous le nom de Coutume de Montfort qui fut erigée en 1556. Cette Seigneurie qui avoit anciennement titre de Comté a été erigée par Le Roy en Duché par lettres patentes du mois de feurier 1692 en Consideration de l'Echange fait par Le Roy de ce Comté avec M. Le Duc de Chevreuse pour le Duché de Cheureuse qui est de S.t Cyr par Contract du p.er feurier 1692, En Consequence duquel Le Roy par Edit du mois de feurier a éteint et supprimé les officiers Royaux du Baillage, de la Prevosté, et de la Maistrise des Eaux et forests de la Capitainerie des chasses de Montfort ensemble les Prevostés d'Houdan, S.t Leger et autres justices Royales inferieures, & a crée dans cette Ville Un Baillage d'Un Bailly de robbe courte d'Un President Un Lieuten.t

particulier Civil et Criminel, un Avocat et Procureur de Sa Majesté, et autres officiers pour connoitre des Cas Royaux seulement dans l'etendue du Baillage et Comté, les quels officiers doivent être pourveus par Le Roy sur la nomination de M. le Duc de Chevreuse ses hoirs et Ayans Causes sans que ces officiers Royaux puissent prendre connoissance des affaires ordinaires de police, ou Voiries dont la Jurisdiction est reservée aux officiers qui seront instituez et etablis par M. le Duc de Chevreuse.

Ce Duché vaut 30000^{tt} de rente compris houdan qui en fait partie, et il releve jmmediatement du Parlement.

A houdan il y a une Prevosté Ducale, dont les appellations sont relevées a Montfort

Principales Terres de l'Election de Montfort

Il y a dans cette Election le Comté de Pontchartrain qui a de grandes mouvances, Jouant, Maurepas, Plaisir, Neaufle, Le Bofiel Elancourt La Conard Monceaux et chavenay. Cette Terre apartient

a M. Le Chancellier. Elle est d'ancienneté dans sa Maison.

Le Comté d'Auteüil apartient au President Briconnet vaut 4000 ll de rente et a huit fiefs qui en rélevent.

Le Marquisat de Neuville Gambais apartient a M. de Niert premier Valet de Chambre du Roy et vaut 10000 ll de rente.

Orgerus Chastellenie apartient a M. le President de Maisons dont depend Ormoy Tacogné, et flexanville, ces Terres valent ensemble 10000 ll de rente

Le Tremblay où il y a un beau château apartient a M. Le Clerc du Tremblay, et vaut 10000 ll de rente

La plûpart des autres Terres et Seigneuries de l'Election au nombre de 32 dont les plus considerables sont Bourdonné, Richebourg, Grignon, Reynes, et Cagneres ont leurs justices qui sont exercées par les officiers des Seigneurs. L'apel de leurs jugements est porté tant au Baillage ducal de Montfort qu'au chastelet de Paris et autres jurisdictions.

Les apellations des Baillages de Pontchartrain et de Gombais relevent jmmediatement du Parlement.

hors la Ville a vne des portes de Montfort il y avoit un beau chateau baty d'ancienneté sur vne butte par un Comte de Montfort nommé D'asperas pour l'entretient du quel il y avoit vn fond dans l'Etat du Domaine de 300 ll par chacun an, dont M. le Duc d'Epernon dernier Engagiste etoit tenû et avoit soin de satisfaire. Le Roy ayant retiré ce Domaine il n'a plus esté fait de fonds de ces charges, ensorte que les Couvertures ont manqué et ont entraisné la ruine de tout le château dont il ne reste que les murailles qui sont en mauvais etat

Il y a 78 Gentils hommes qui font leur residence ordinaire dans l'Election

Justices de l'Election de Dreux.

Il y a dans la Ville de Dreux

Vn Baillage royal,

Vne Election,

Vn Grenier a sel,

Une Maistrise particuliere des eaux et forests

Une Marechaussée

Et un Lieutenant criminel de robbe courte

Une Jurisdiction de Manufactures attribuée au Corps de Ville, qui s'étend a 7 ou 8 lieües autour de Dreux dans les parroisses ou se fabriquent les etoffes.

Le Baillage Royal de Dreux est composé d'un Lieutenant general un Lieutenant criminel un Lieutenant particulier, un Avocat et un Procureur du Roy

Il est regy par une Coûtume particuliere sous le nom de Coutume de Dreux qui fut redigé en 1508

Les appellations de ce Baillages sont portées dans tous les cas au Parlement, aucune autre justice de l'Election n'en relevent immediatement.

Le Sr. Rotrou Lieutenant general du Baillage est bon officier capable agissant: Il s'acquite avec beaucoup de Zele des Ordres qui luy sont adressez concernant le Service du Roy.

Principales Terres de l'Election de Dreux

Il y a dans cette Election la principauté d'Annet qui apartient a M. le Duc de Vendosme dont l'histoire sera rapportée.

Les autres Terres titrées sont

Le Comté de Beu qu'on estime estre un ancien demembrement du Comte de Dreux.

Les Marquisats de Mezieres et de Creon & la Baronnie de Couche

Le Comté de Beu apartient a M. le Comte de Belesbat du nom d'hurault de l'hopital descendant du Chancelier de l'hôpital. Cette Terre vaut 12000 ll de rente, et il y a 4 Terres et 20 fiefs qui en relevent.

Le Marquisat de Mezieres Chastellenie apartient a M. le Comte de Martin Mareschal des Camps et Armées du Roy Comte du St. Empire Cy devant Commandant de la Compagnie des Gens d'armes flamands. Cette Terre vaut 6000 ll de rente, et il y a onze fiefs qui en relevent.

Le Marquisat de Creon et la Baronnie de Conne dans laquelle est enclavé le Comté de Crecy.

apartient a M. Vergus Comte de Crecy qui a esté Ambassadeur et Plenipotentiaire du Roy pour la paix de Risvick. Ces Terres vallent ensemble 12000ll de rente. Il y a cinq fiefs qui en relevent Villemeur apartient au Marquis de la Salle Maistre de la Garde robbe du Roy chevalier de ses ordres. Il y a quelqu'autres Terres dans le voisinage de cette Parroisse qui valent ensemble 12000ll de rente.

Abondant Chastellenie apartient au Marquis de Sourches Grand Prevost de l'hôtel: Elle vaut 1800ll de rente. Il y a vn beau château

Garnay et Marmoufse apartiennent a Mr de Guillon Cy devant Exempt des Gardes du Corps du Roy: Elles valent ensemble 6000ll de rente

Madame la Presidente Talon est Dame du Boulay thierry, Boulenuvois et Boulle deux eglises qui sont trois parroisses qui valent ensemble 10000ll de rente.

Dans la plus grande partie des Parroisses de l'Election les Seigneurs ont droit de justice qu'ils font exercer par leurs Officiers. L'apel de leurs

jugements se porte au Baillage du dit Dreux, Montfort, Chartres et autres Jurisdictions

Il y a 68 Gentilshommes qui font leur residence ordinaire dans l'Election

Justices de l'Election d'Etampes

Dans la Ville d'Etampes il y a

Un Baillage Royal

Une Prevosté Royale

Une Election

Un Grenier a Sel

Et une Marêchaussée

Le Baillage Royal d'Etampes est regy par une Coutume particuliere sous le nom de Coûtume d'Etampes qui fut rédigée en 1556. Les apellations de ce Baillage sont portées au Presidial de Chartres dans le Cas del'Edit et au dessus au Parlement.

Il n'y a que ce Baillage et la Prevosté dans l'Election qui soient Justices Royales

Principales Terres dans l'Election d'Etampes

Le Duché d'Etampes apartient a M. le Duc de Vendosme, et vaut 10000 ll de reinte. Il y a de

grandes Mouvances, 8 Terres Seigneuriales en re=
levent dont plusieurs sont fort considerables entre
autres

Le Comté de Merville qui apartient a M. d'Espech
Conseiller au Parlement par adjudication du 22
doust 1698: Il vaut 8000# de rente. La forest le
roy Pannetiers, fontenailles Boissy le Sec, Pissay
Bellouville, Pontville, Audouville, Berouville
et autres en arriere fiefs acause de Merville
seulement; 40 Terres fiefs et Seigneuries, et vn
Grand nombre d'autres acause de ces autres
terres qui ont chacune leurs mouvances

La Baronnie de Barville de Larcheville apar=
tient a M. Lappin de Larcheville. Elle vaut 8000#
de rente, et releve de la grosse Tour du Louvre a
Paris. Elle a dans sa mouvance 22 Terres fiefs
et Seigneuries dont plusieurs sont considerables

Vignay, et Champmoteux apartient a Mrs Huault
de l'hôpital pere et fils. Ces Terres sont leur princi=
pal bien. Elles peuvent valoir 4000# de rente.

Il y a dans cette Election 28 Justices Seigneuriales
sçavoir 21 Baillages, et 7 Prevôtés dont les apellaons

sont portées au Baillage d'Etampes a la reserve de quelques vnes qui ressortissent au Chastelet de Paris, et d'autres qui relevent sans moyens du Parlement.

La Justice de la Prevôté d'Avert qui est vne dignité du Chapitre de Chartres releve jmmediatement du Parlement.

La Justice de la Commanderie de Chaufour de même.

La Justice du Marquisat de Vaire est en Contestation entre le Bailly d'Etampes qui pretend qu'elle releve de son Baillage, et le Seigneur au contraire qui pretend qu'elle depend du Parlement, le Seig^r a la possession.

Il y a une pareille Contestation pour la justice de Bouville.

Il n'y a que 58 Gentils-hommes qui fassent leur residence ordinaire dans l'Election.

Justices de l'Election de Melun.

Il y a dans la Ville de Melun.

Vn Baillage et Siége presidial.

Vne Prevosté

Une Election

Un Grenier a sel

Et une Mareschaussée

Le Baillage et Siege presidial est regy par une Coûtume particuliere appellée la Coûtume de Melun qui fut redigée en 1560. Il est composé de 25 officiers compris les chefs.

Le Sr. Gault en est Lieutenant general: Il fait bien sa charge, et a succedé a son pere qui l'a exercé avec integrité pendant plusieurs années.

Les appellations de ce Baillage sont portées au Parlement.

Il n'y a aucune autre Justice dans l'Election qui en releve immediatement.

Il y a a fontainebleau une Prevosté Royale

Une Capitainerie des chasses

Une Maistrise particuliere des eaux et forests

Il y a a Milly un Baillage Royal

a la ferté alais un Baillage Royal

Au Chastelet en Brie une Prevôté Royale

Et un Siege tenu par un Lieutenant des chasses de la Brie.

Principales Terres de l'Election de Melun.

La Vicomté de Melun apartient a M. le Comte de Vaux et vaut 4500.# de rente

La Terre et Seigneurie de Vaux vaut 15000.# de rente.

Il y a vn fort beau Chateau qui apartient a M. fouquet

Il y a 12 Terres et Seigneuries considerables qui en relevent entr'autres Courances, Reau, Soifsy & Dannemois qui valent depuis 3 jusques a 8000.# de rente.

Il est encore Seigneur de Maincy qui vaut 3000.# de rente.

Il n'y a dans l'Election aucune autre Terre de grande mouvance.

M. Le Marechal Duc de Villeroy a plusieurs parroisses dans l'Election de Melun qui font partie du Duché de Villeroy.

M. de Harlay Conseiller d'Etat est Seigneur du Comté de Cely qui vaut 12000.# de rente.

M. Le Marquis de Lavardin est Seigneur de Vaux et Pinel qui vaut 5000# de rente.

M. de Braisne de Montray est Seigneur de Bourbon et Bailly qui valent 8000# de rente.

M. Le Marquis de Sourdis est Seigneur de Contery qui vaut 5000#.

M. Le Comte de la Chapelle est Seigneur de la Chapelle qui vaut 7000#. de rente.

M. de Vertamont premier President du Grand Conseil est Seigneur de Breau qui vaut 3000# de rente

Il y a 97 Justices Seigneuriales dans cette Election qui apartiennent aux Seigneurs des Lieux qui les font exercer par leurs Officiers, et l'appel de leurs jugements se porte ou a Melun ou au Chastelet de Paris

Il y a 65 Gentilhommes qui y sont leur residence.

Justices de l'Election de Nemours

Il y a dans la Ville de Nemours vn Baillage royal vne Election,

vn Grenier a sel,

vne Maistrise particuliere des Eaux et forests

Et une Marechaussée.

La Justice du Baillage de Nemours est exercée au nom du Roy de même que dans les Cinq Prevostés Royales qui y ressortissent. Ce Baillage fut étably Baillage royal par Le Roy francois p^er^ en 1524.

Il est regy et gouverné par la Coûtume de Lorris

qui comprend le Baillage la Prevosté de Montargis et autres Lieux, laquelle fut redigée en 1531. Lors de la reduction de cette Coûtume comparurent les Deputés du Baillage et Echevins de la Ville de Sens: Sur leurs oppositions les Commissaires du Roy renvoyerent les parties au Parlement sur laquelle il n'a rien été statué depuis ce temps là.

Les Cinq Prevostés Royales du ressort du Baillage de Nemours sont établis

a Chasteaulandon

Pont Suryonne

chessy

Lorry

Et Baux

Principales Terres de l'Election de Nemours

Nemours est un Duché dont l'histoire sera raportée cy aprés.

Il y a dans l'Election deux Comtez Beaumont & Courtenay

Une Baronnie a Egreville

Et trois Marquisats la chapelle la Reyne St fay & Rumont,

Le Comté de Beaumont apartient a M. de hartay Premier President du Parlement, et vaut 24000# de rente. Il y a 25 fiefs dans sa mouvance, et il releve jmmediatement du Parlement.

Le Comté de Courtenay apartient a M. Le Duc de Caderousse acause de Mademoiselle de Rambures son épouse et vaut 15000# de rente. Il y a 28 fiefs qui en relevent.

La Baronnie d'Egreville apartient a M. le Marquis de Torcy Lieutenant des Chevaux legers de la Garde du Roy acause de Mad.le de Bitry son épouse Elle vaut 14000# de rente. Il y a 28 fiefs qui en relevent.

Le Marquisat de la Chapelle la Reyne apartient a M. Dargouges Conseiller d'Etat: Il vaut 4000# de rente.

Le Marquisat du fai apartient a M. Duplessis-Bellierc et vaut 6500#

Le Marquisat de Rumont apartient a M. de Montclart Gouverneur et Bailly de Nemours: Il vaut 8000# de rente.

La Terre du Boulay apartient a M. Brûlard du

Duboulay. Il porte le nom de sa Terre M. du Boulay son pere étoit Surintendant de la Maison de feu Son Altesse Royale Gaston fils de france Duc d'Orleans. Il est de la Maison de Brûlart fort illustre dans la Robbe et dans l'Epée. Il y a eû vn Chancelier de cette Maison.

Il y a dans l'Election 62 Justices de Seigneurs, qui sont exercées par leurs officiers dont les appellations ressortissent a Nemours, Melun, Sens, et Montargis.

Il y a 60 Gentilshommes qui sont leur residence ordinaire dans l'Election.

Justices de l'Election de Meaux

Il y a dans la Ville de Meaux vn Baillage et siége presidial,

Une Prevosté Royale

Une Election

Un Grenier a Sel

Et vne Mareschaussée.

Le Baillage et Siege presidial est regy par vne Coûtume particuliere sous le titre de Coûtume de Meaux qui fut redigé en 1509. Il est composé de

a 5 officiers compris les chefs.

Le Sr. Payen Lieutenant general au Presidial est homme capable et de merite, et est en reputation d'être fort riche.

Il y a dans le Presidial plusieurs officiers de merite et de capacité: Ils aiment le travail, et rendent la justice avec integrité.

Il y a a Crecy vn Baillage, vne Prevosté Royale et vne Maistrise particuliere des eaux et forests.

Et a Manteüil il y a vne Prevosté Royale.

Principales Terres de l'Election de Meaux

Boulcurs, Coüilly, Couparay, Lesches, St. Martin de Voulanges apartiennent a M. Le Prince de Guymencé.

Jablaine, et Chalifer a M. de fourcy Conseiller d'Etat.

Gesures, Duché, Arcsmes Congis, Montigny, Crouy, Occoire, Trocy, Villiers les vigaux a M. le Duc de Gesures.

Dampmartin, Longperier, Maugé, St. Souplex, vivantes a M. Le Prince.

Le Mesnil, Amelot, Maurcgard a M. Amelot Presid.t aux Enquestes.

Le Plessis Pomponne a Madame Voysins veuve du Conseiller d'Etat.

Le Plessis le Vicomte, Oissery Villy, St. Patu au Marq.s d'Aligre.

Lisy et Rademont a Madame la Marquise de la Trousse.

Marry au Marquis de Renty.

Messy a M. Dangesnes Marquis de Poigny.

Mony le vieil a M. le Marq.s de Rotelier

Nantoüillet au Marquis de Nantoüillet

St. Jean les deux jumeaux, Vaucourtois, et Villemareuil a la Princesse de Lillebonne

Germigny l'Evêque, Etrepigly, Villenoix a l'Evêque de Meaux

La Ville de la ferté sous jouarre sur la riviere du Grand morin a M. le Comte de Rouey, C'est un Baillage dont relevent 53 fiefs Terres et Seigneuries: Elle vaut 8000.ll de rente. Il est aussy Seigneur de chavigny.

Quincy a M. Sevin Bailly de Meaux qui a Seruy

qualité d'officiers dans les Mousquetaires du Roy vaut 10000^{tt} de rente. Il est d'une ancienne noblesse.

Il y a dans l'Election 130 Justices seigneuriales qui sont exercées par les officiers des Seigneurs dont les appellations de leurs Sentences ressortissent a Meaux et quelques vnes a Paris.

Il y a dans l'Election de Meaux 80 Gentilhomes qui y Sont leur residence ordinaire entre lesquels les plus qualifiez sont

Mrs. de Gomer de Luzancy qui ont toujours suivy le party des armes. L'aisné Pierre de Gomer de Luzancy étoit Lieutenant au Regimt. des Gardes françoises son Cadet est dans le Service.

Mrs de Vaudetar Marquis de Persan Sont d'vne ancienne Noblesse: Leur pere auoit épousé la Soeur des Maréchaux de Vitry & de l'hopital.

La Maison de Meaux est tres ancienne. Ils ont pour armes cinq Couronnes d'épines en memoire de ceque le chef de leur Maison étant auec Le Roy St. Louis dans la Palestine

apporta par ses ordres en france la Couronne d'epines de Nôtre Seigneur en 1248 qui fut mise en la Ste chapelle de Paris. Ils sont deux freres de la branche aînée qui ont servy longtemps. Ils se sont retirez du Service acause de leurs jncommodités et du peu de bien qu'ils ont

Les Srs de la Barre seigneurs de Martigny

Les Srs de Reillac

Le Sr Bernard Sr de Montbise

Le Sr Granger.

Ces familles sont d'ancienne Noblesse dans l'Election.

Justices de l'Election de Rosoy.

Dans la Ville de Rozoy il y a une Election

Il n'y a aucuns autres Juges Royaux.

C'est une Prevosté subalterne qui apartient à l'Eglise de Paris.

Il y a proces pour scavoir ou les appellations doiuent ressortir. Le Bailly de Melun pretend que les apellations de cette Prevosté doivent estre portées au Baillage de Melun, et aux afsises

Il apelle le Prevost de Rozoy. Le Chapitre de

Notre-Dame de Paris pretend au contraire que les apellations doivent ressortir pardevant Le Bailly Chambrier lay de l'Eglise de Paris qui est leur Juge. Il a la possession pour l'exercice de cette Prevosté.

Il n'y a qu'un Prevost et un Procureur fiscal. Cette Prevosté Seigneuriale est regie par la Coûtume de Melun.

Principales Terres de l'Election de Rosoy

Rozoy apartient aux chanoines et Chapitre de l'Eglise de Paris qui en sont Seigneurs. Cette Terre vaut 10000^{tt} de rente.

Il n'y a aucunes justices dans l'Election qui relevent jmmediatement du Parlement.

Il y a deux Marquisats Nangis et fontenay

Nangis apartient a M. le Comte de Brichanteau-Nangis, dont la Noblesse est tres ancienne et distinguée par les services. Il y a eû dans cette Maison trois Colonels tuez a la teste du Regiment de Picardie. Nangis est une grosse Terre qui a neuf parroisses de sa dependance et a de grandes mouvances. Elle

vaut 18000# de rente

Fontenay a été nouvellement erigé en Marquisat sous le nom de Fontenay Tresigny par l'acquisition qu'en a fait M. de Breteuil Conseiller d'Etat en 1690. Il vaut 10000# de rente. Il y a deux parroisses qui en dependent, les chapelles de Breteuil & Villebon. C'est un Baillage qui ressortit au chatelet de Paris.

Tournan apartient a M. de Berenhen Premier Ecuyer du Roy. C'est un Domaine du Roy qui joint sa Terre d'Armainvilliers qui vaut 14000#. de rente dont Tournan ne vaut que 1500# de rente, c'est une Prevosté dont les appellations sont portées au Châtelet de Paris.

Nesle apartient a M. Robert cy devant Intendant d'Armées, et depuis President en la Chambre des Comptes. Il y a dans cette Parroisse son beau Château de la Fortelle qui a un grand et beau Parc enterassé et un beau Canal. Cette Terre vaut 13000# de rente.

Les autres Terres de l'Election sont d'un bon revenu et n'ont rien de particulier.

Il y a 64 Justices dans l'Election dont Maisoncelle

ressortit au Parlement, quatre au Chatelet de Paris qui sont Jarmoûtier, La Selle, Jontenay et Tournan, Les autres ressortissent dans differentes Jurisdictions. a Melun, Provins, Crecy, Tournan et Coulommiers y sont exercer leurs Justices par leurs officiers, et les appellations se portent ou à Melun ou au Chastelet de Paris.

Il y a dans l'Election 27 Gentilhommes qui y resident ordinairement.

Justices de l'Election de Coulommiers.

Il y a dans la Ville de Coulommiers vne Election. Il n'y a aucune Justice Royale dans l'Election Mais seulement deux Baillages Justices de Seigneurs a Coulommiers, et a la Ferté gaucher.

La Justice du Baillage et Chastellenie de Coulommiers est rendue au nom de Madame de Nemours qui en est Dame. Ce Baillage est tenû du Roy en Pairie et est regy par vne Coûtume pretendue locale du Baillage de Meaux. Il ressortit de toute ancienneté sans moyen au Parlement de Paris, et il s'etend sur toutes les parroisses de l'Election, et sur quelqu'vnes de l'Election

de Rosoy. Madame la Duchesse de Nemours a un Bailly, un Lieutenant et un Procureur fiscal a Coulommiers. On rapportera cy aprés l'histoire de la Châtellenie de Coulommiers.

Principales Terres de l'Election de Coulomiers

La ferté Gaucher a titre de chatellenie. Elle apartient aux heritiers de Madame la chancelliere Letellier qui font exercer la justice par leurs officiers et l'apel de leurs jugements est portée a Coulomiers Cette Terre vaut 12000#.

Paloiseau. Elle vaut 16000# de rente

Boissy a M. Lefebure de Saumartin de Boissy-Maistre des Requestes vaut 10000# de rente.

Pierreleve a M. de Montbise vaut 500# de rente

a Milly a M. de La Martelliere Maistre des Requestes vaut 7000# de rente.

Mauperthuis a M. de Melun de Mauperthuis Commandant la premiere Compagnie des Mousquetaires du Roy vaut 3000# de rente.

Pommeuse a Mad.le de Montlezau de Besmaux vaut 15000# de rente.

Il y a 30 autres Justices de Seigneurs qui ressortissent

de même a Coulommiers.

Il n'y a que Cinq Gentils hommes qui Sassent leur residence ordinaire dans l'Election.

Justices de l'Election de Provins.

Il y a dans la Ville de Provins,

Un Baillage et Siege presidial

une Prevosté

Une Election,

Un Grenier a sel,

Une Mareschaussée,

Et une Maistrise des Eaux et forests.

Le Baillage et Siege Presidial est regy par une Coûtume pretendue locale du Baillage de Meaux qui fut redigée et publiée au mois d'Octobre 1509

Ce Baillage fut distrait de Celuy de Meaux dont il étoit dependant de mesme que Celuy de Montreau par Lettres patentes données a Rouen au mois d'Auril 1544 registrées au Parlement le 13 May ensuivant.

La Prevosté ordinaire de la Ville fut unie au Baillage en consequence de l'Ordonnance d'Orleans Article 50.

Ce Baillage est composé de 22 officiers compris les chefs. Il est de la premiere creation des Presidiaux, qui fut faite en 1557.

Les officiers du Presidial sont bons Juges

Les deux charges de Presidens et trois de Conseillers sont vaccantes aux Parties Casuelles depuis long-temps. Les habitans ne sont pas riches. Ils aiment mieux prendre de petites charges dans la Maison du Roy ou des Princes acause des Exemptions que des offices de Judicature.

Principales Terres de l'Election de Provins.

Il y a dans l'Election six Marquisats, deux Vicomtés trois Baronnies, et 63 Justices de Seigneurs.

Les Marquisats sont Montglat, Everly, Chenoise, Le boufset, Chaucevers et Villiers.

Montglat apartient a M. de Clermont Comte de Chiverny: Il vaut 18000^{ll} de rente: Il n'y a que trois fiefs qui en relevent.

Everly a Madame la Duchesse de Vivonne vaut 15000^{ll} de rente Ses mouvances sont considerables

Chenoise a M. de Castille Lieutenant de Roy de la Province de Brie vaut 12000^{ll} de rente.

Il y a deux fiefs qui en relevent.

Chavenets a M. de la Vienne premier Valet de chambre du Roy vaut 10000# de rente avec la parroisse de Besalle qui y est jointe deux fiefs en relevent

Villiers a M. Hotman de Morfontaine Mousquetaire du Roy vaut 3000# de rente. Il y a 6 fiefs qui en relevent.

Les Vicomtés sont Provins et Issoudun

La Vicomté de Provins apartient a M. Texier Commandeur d'Hautefeüille en qualité de Commandeur de la Croix en Brie. Il y a plusieurs Censives dans la Ville de Provins, et vaut 1500# de rente.

La Vicomté d'Issoudun a M. Le Comte de Montbron Lieutenant general des Armées du Roy Gouverneur de Cambray: Elle vaut 3000# de rente, deux fiefs en relevent.

Les Baronnies sont le Plessis aux tournelles Rupereux et Courchamp.

Le Plessis aux Tournelles apartient a M de Lagrange Conseiller au Grand Conseil, et vaut 13000# de rente La mouvance en est considerable. Il y a 6 parroisses

annexées a six fiefs qui en relevent, et a été érigée en Baronnie par lettres de francois premier en Aoust 1544 registrées le 12 feurier suivant en faveur de francois d'Olure qui en étoit Seigneur.

Rupereux et les Marais apartiennent a M. D'Annet Desmarets Grand fauconnier de france. Ces Terres valent auec leurs annexes 8000^{ll} de rente, quatre fiefs en relevent.

Courchamp a M. Guillemin Seigneur de Courchamp Maistre des Requestes vaut 10000^{ll} de rente. Le Seigneur a acquis les fiefs qui en relevent qui sont revnis a la Terre.

Les autres Terres les plus considerables sont Bazoches qui apartient a M. Guerapin de Vaureal Lieutenant de Roy de la province de Champagne qui a été Capitaine aux Gardes, vaut 5000^{ll} de rente.

Le Plessis Merioc a M. de Ficubet de Launac Maître des Requestes vaut 6000^{ll} de rente

Saumis a M. de Culand d'une Ancienne Noblesse, vaut 3500^{ll}

Le Signe et Signeles a M. Le Marquis d'Escot Lieutent. general de la Province qui est d'vne tres ancienne

Maison. Le Marquis d'Escot son pere est mort en Irlande où il servoit en qualité de Lieutenant general des armées du Roy: Il estoit Mestre de Camp du Regiment d'Artois.

Lourdes a M. de Champagnes d'une ancienne noblesse.

Maisoncelle a M..... qui a serry dans la Gend'armerie.

Les Justices des Seigneurs sont exercées par les officiers et les apellations de leurs jugements sont portées au Baillage et Presidial de Provins. -

Aucune ne releve jmmediatement du Parlem.t

Il n'y a que 35 Gentilshommes qui fassent leur residence ordinaire dans l'Election entre lesquels les plus distinguez sont.

francois de Vieuxmaison S.r de Chanteler

Jean de la rochecherette S.r de Mery qui a seruy dans les Mousquetaires, et a son frere Antoine de la Rochecherette qui est Commandant du second Bataillon du Regiment de Languedoc.

Augustin Nivert S.r de Grandpleurs cy devant Capitaine des fuzelliers de Tessé.

Aguenin le Duc Sr de Lorence

Justices de l'Election de Nogent.

Il y a dans la Ville de Nogent

Un Baillage Royal

Une Election

Un Grenier a sel

Et une Maistrise particuliere des Eaux et forests

Le Baillage est composé de huit Officiers compris le Bailly.

Il est regy par la Coûtume de Troyes qui a été redigée le 26 Octobre 1509.

L'appel de leur jugement au cas de l'Edit ressortit au Presidial de Troyes qui a été redigée le 26 Octobre 1509.

L'appel de leurs jugements au cas de l'Edit ressortit au Presidial de Troyes et au dessus au Parlem.t

Principales Terres de l'Election de Nogent

Nogent est un Domaine engagé a M. le Marqs de Savigny qui vaut 7000 ll de rente.

Les Terres fiefs et Seigneuries qui en relevent sont Avaux qui vaut 4000 ll de rente.

Les Ormeaux 1000 ll.

Quincy 1200 ℔

ferceux 1200 ℔

Mascou qui fait partie du Domaine de Nogent

La Prairie d'Athis 1500 ℔

La chapelle Godefroy 1800 ℔

Et autres moins considerables jusques au nombre de 18 fiefs et arrierfiefs

Bray est une Baronnie Pairie qui apartient a la Mareschale de Vivonne qui vaut 8000 ℔ de rente.

Il y a 25 Terres et Seigneuries qui en relevent quant a la justice, Elle releve immediatement du Parlement.

Pons est un Domaine qui apartient par engagement a M. de Chavigny. Il vaut 10000 ℔ de rente

Il y a 20 fiefs Terres et Seigneuries qui en relevent

Crancé Baronnie apartient a M. l'Evêque de Troyes qui vaut 4000 ℔ de rente.

Les autres Terres non titrées les plus considerables de l'Election sont

Pailly qui apartient a M. le Duc de Choiseul vaut avec le Plessis St. Jean 7000 ℔ de rente et Villiers

5000#.

La Mothe au Marêchal Duc de Noailles 10000#.

Passy a Madame de Passy 6000#.

Avant a M. de Palluau 4000#.

Et Noyen a Madame de Montchal veuve du Conseiller au Parlement 5000#.

Il ya dans l'Election 35 Justices de Seigneurs exercées par leurs Officiers dont les appellations sont portées jmmediatement au Parlement

Il n'ya que 30 Gentilhommes qui fassent leur residence ordinaire dans l'Election

Justices de l'Election de Montreau.

Il ya dans la Ville de Montreau

Un Baillage Royal

Une Election qui a été crée en chef en 1696 auparavant c'estoit d'ancienneté une Election particuliere.

Et un Grenier a Sel,

Ce Baillage fut crée par Le Roy francois premier par Edit donné a Roüen au mois d'Auril 1544 Registré au Parlement le 13 may suivant il fut distrait de celuy de Meaux.

Il est regy par une Coûtume pretendue du Baillage de Meaux: Il ressortit au cas de l'Edit au Presidial de Provins et pour les autres au Parlem.t

Il est regy par la Coûtume de Melun.

Principales Terres de l'Election de Montreau

a Moret il y a vn Baillage Royal qui ressortit au Presidial de Melun au cas de l'Edit, et pour les autres au Parlement.

La Terre de Marolles fut erigée en Marquisat en 1670 en faveur de M. de la Barde Ambassadeur en Suisse. Elle apartient a M. de La Barde son fils President en la premiere des Enquestes et vaut 6500.tt de rente.

La Baronnie d'Ormeille apartient a M. Lefeure de Caumartin Intendant des finances: Elle est jointe et proche le Chateau S.t Ange, et vaut 6000.tt de rente.

La Baronnie de Dannemarie apartient au Tresorier de l'Eglise de S.t Martin de Tours et vaut 9000.tt de rente. Il y a plusieurs fiefs qui en relevent.

La Terre de Gurcy apartient a M. le Comte de Brichanteau, et vaut 7000.tt de rente.

La Baronnie de Montigny apartient a M. Trudaine

Maistre des Requestes vaut 6000.ll de rente. Il y a plusieurs fiefs qui en relevent

La Vicomté de Dians en Gastinois apartient à M. Allegrain Vicomte de Dians, C'est une grosse Terre qui a un beau chateau. Il y a Cinq fiefs qui en relevent, et elle vaut 8000.ll de rente: Elle est depuis plusieurs Siecles dans la Maison des Allegrains qui est d'une Noblesse fort ancienne et fort illustre. Il y a eû deux Chancelliers de ce nom, Jacques Allegrain en 1140 sous les regnes des Roys Louis 6 dit le gros et Louis 7 dit le jeune, et Jean Allegrain sous le regne du Roy St. Louis, des Cardinaux dont l'un en 1236 sous le Pontificat de Gregoire 9, des Archeveques des Secretaires d'Etat, et des Chambellans. M. le Vicomte de Dians n'a qu'vn fils qui est dans le Service depuis 12 ans. On a fait une remarque honnorable a cette maison que dans tous les temps les plus difficiles, Elle n'a jamais pris d'autre party que Celuy du Roy.

Il n'y a que huit Gentilhommes qui fassent leur residence ordinaire dans l'Election.

Justices de l'Election de Sens.

Il y a dans la Ville de Sens.

Un Baillage et Siége Presidial

Une Prevosté Royale,

Une Election

Un Grenier a Sel

Une Mareschaussée

Une Maistrise particuliere des Eaux et forests

et Une Justice consulaire.

Ce Baillage et Siege presidial est regy en partie par une Coûtume particuliere sous le titre de Coûtume du Baillage de Sens la quelle fut redigée en 1555, et l'autre partie qui est du costé d'Occident est regie par la Coûtume de Iorris qui a été redigée en 1551: Il est composé de 26 officiers non compris les Gens du Roy: Son ressort autrefois étoit fort considerable, C'estoit un des quatre Baillages de france, mais il a été fort diminué par les demembrements qui en ont été faits pour former les Presidiaux de Troyes, Langres Châlons en Champagne, Melun, Auxerre, Montargis, et une partie de Celuy de Chaumont en Bassigny - et la Pairie du Marquisat de Seignelay

La Prevosté Royale est composée d'vn

Prevost, 2 Lieutenants, 3 Conseillers et un procureur du Roy qui est la justice ordinaire de la Ville dont les apellations sont portées au Presidial

L'Election a été demembrée en 1696, de pres du tiers des Parroisses de son ressort pour en composer une en chef a Montreau qui n'estoit auparavant qu'une Election particuliere

A Villeneuve le roy il y a un Siege Royal composé d'un Bailly, d'un Lieutenant de Bailly de Sens, et de six officiers dont les apellations au premier chef de l'Edit sont portées a Sens et au dessus au Parlement.

Le S.r Vezou est President et lieutenant general du Presidial de Sens: Il est fils du S.r Vezou qui étoit Medecin du Roy.

Les officiers du Presidial et de l'Election sont leurs charges avec honneur: Ils n'ont pas de grands biens et vivent avec beaucoup d'oeconomie.

Principales Terres de l'Election de Sens.

Il n'y a de Terres titrées dans l'Election que le Comté de Vallery et le Marquisat de Traisnel.

Le Comté de Vallery releve du Roy a cause de

la Tour de Sens et apartient a M. Le Prince. Il vaut 10000 ₶ de rente, Ses mouvances sont, Cheury Cornant, Barbery, St Sulpice, la moitié de la Chapelle sur Oreuse, les fiefs d'heurtebise et Bapaumes en la Parroisse de Bolot, et les 2 fiefs de Vannert, Les Terres et Seigneuries qui sont mouvantes de ce Comté valent depuis 500 jusques a 2500 ₶ de rente.

Le Marquisat de Traisnel apartient a M. de harville Marquis de Palaiseau: Il vaut 4500 ₶ de rente, et releve du Roy acause de sa Tour de Troyes Ses mouvances sont Villiers de Bonneaux Cerny, fourches, et Gumery.

Les autres Terres les plus considerables sont Champigny, qui apartient a M. Bernard de champigny Enseigne des Gens d'armes flamans. Elle vaut 12000 ₶ de rente.

Tresmont, et Maslay le Roy a M. de Rogne de Lusignan Baron de Champignoles Premier Cornette des Chevaux legers de M. Le Duc de Bourgogne Ces Terres valent 1300 ₶. Il est encore Seigneur de Champignelles Election de Joigny, Son ayeul -

étoit Chevalier de l'ordre de St Michel Colonel d'un Regiment et Gentilhomme ordinaire du Roy Louis treize.

fleurigny a M. de fleurigny Page du Roy vaut 6000# de rente.

Perry a M. Le Bas d'Argenteüil Lieutenant d'un Regiment de Cavalerie vaut 800# de rente.

Vertilly a M. Le Chevalier d'hartus Major de la Gendarmerie.

Ces quatre dernieres familles ont donné al'ordre de Malthe plusieurs Chevaliers qui se sont signalés par leur valeur et par leurs Services

Torigny a M. Lambert President en la Chambre des Comptes vaut 2500#.

Theil, Noé, Pont Sur Yanne, et Vaumorin a M. Caillet de Theil Conseiller au Parlement. Ces Terres vallent 6500# de rente.

Il y a dans l'Election 90 Justices de Seigneurs exercées par leurs Officiers dont les appellations sont portées au Baillage de Sens a la reserve de Celles de Traisnel qui vont a Troyes, et de Celles de Villeneuve la guyart qui vont a Moret. aucune ne releve

jmmediatement du Parlement.

Il y a 60 Gentilhommes qui sont leur residence ordinaire dans l'Election

Justices de l'Election de Joigny.

Lezy apartient a M. de Courtenay, et Laut avec ses dependances 7000# de rente

Aillant a Madame la Duchesse de Lesdiguieres fait partie du Comté de Venisy.

Surny a M. de Barbesieres et Chemerault vaut 15000#.

Champignelles a M. de Rogne de Luzignan Sr de Tremont Election de Sens vaut 8000#.

Champlay Neüilly, Jumeau et Chalmeau apartiennent a M. de Champlay, et valent ensemble 12000# de rente.

Villevalier et Villecien a M. de Baugy 6000#.

Precy a M. de Mantoüillet 15000# de rente.

La Selle Beon, Paroy, St Aubin, et Villiers sur Cholon a M. de Valgrand Conseiller au Grand Conseil valent 20000# de rente.

Guerchy a M. de Guerchy 9000#.

Malicorne, St Martin sur Ovanne, et les Aunois

a M. Texier d'Hautefeuille Colonel d'vn Regim.t valent 12000.tt

M. Le Marquis de Seignelay a 8 Terres dans cette Election qui sont Chesny, Bounard, Lormoy Migenne Samet, Cidroune, La Malmaison, le Mont S.t Sulpice et hauterive qui valent ensemble 18000.tt de rente.

Il y a 95 Justices de Seigneurs qui sont exercées par leurs officiers entre lesquelles il y a 17 Baillages. Les apellations de ces Justices sont portées en differents Presidiaux sçavoir a Montargis, Troyes, Sens, et Auxerre.

Il y a 15 Gentilhommes qui sont leur residence dans l'Election

Justices de l'Election de S.t florentin.

Il y a dans la Ville de S.t florentin

Vn Baillage Seigneurial

Vne Election

Et vn Grenier a Sel.

La justice est rendue au nom du Seigneur qui est M. Phelypeaux Marquis de Chateauneuf Secretaire d'Etat.

Cette Ville a titre de Vicomté Pairie, est d'un petit revenu ne valant que 2,000# de rente. Ses mouvances sont grandes et considerables: Il y a six Baronnies qui en relevent entre lesquelles sont les Terres de Cheu, Besne, Pontchy, La Chapelle, Percy, Jauge, Vosnon, Coulan, et plus de 30 fiefs. Beugnon, et Sousmaintrain en relevent pour la Justice seulement.

Il y a dans l'Election dix Baillages seigneuriaux dont quatre avec titre de Pairie relevent jmmediatement du Parlement, sçavoir St florentin vicomté pairie, Chevy Baronnie pairie, Dannemarie Baronnie pairie, Ceaut en Othe Baronnie pairie a M. l'abbé de Berulles Maistre des Requestes

Les six autres Baillages qui ont aussy titre de Baronnie sans pairie relevent de St florentin tant pour la justice que pour la mouvance: Ce sont les Baillages de Courson, Sautour, Neuvy, Champlot, Maligny, Sonnery, et le petit Sonnery.

De la Baronnie d'hervy relevent les terres d'Auxoir Monsey, Montigny, La Brossotte, Mesnil St Georges, Courteoul, Auray, Vaulay, Aureüil, Turgis, Lignieres;

flosny le Mousseaux, et 25 fiefs, Bernon voiche en relevent pour la justice seulement.

Principales Terres de l'Election de St. florentin

La Vicomté Pairie de St. florentin, et la Baronnie Pairie d'henry apartiennent a M. de Chateauneuf. Comme il vient d'estre observé.

Outre ces Terres titrées il possede encore les Terres et Seigneuries de Chessy a Maizieres, Beunon, Vaulay, Auneüil, Mousseaux et Linieres en partie Toutes ces Terres valent environ 15000.# de rente. sans les droits casuels

La Baronnie et Pairie d'Annemoine apartient a Henry de Clermont, au Chevalier son frere Capitaine de Dragons, et a Mad.e de flogny leur Soeur par tiers. Elle vaut environ 8000.# de rente. C'est le patrimoine et le seul Bien de ces deux freres.

La Baronnie pairie de Ceant en othe apartient a M. de Berulles Maistre des Requestes, et vaut 3000.#

La Baronnie de Coursan vient d'estre adjugée par Decret a M. Thevenin Secretaire du Roy, sur la succession du Sr. Alvarés. Elle vaut 2500.# de rente.

La Baronnie de Sautour Neufuy apartient au

Marquis du fresnoy acause de Leonore de Tufseau son épouse, laquelle avoit épousé en premiere Nopce M. de Beaujeu lieutenant general des Armées du Roy. La Maison de Tufseau est alliée avec celle des Estarts et Gouffier il y a plus de 600 ans. La mere du Marq.s du fresnoy étoit premiere Dame d'honneur de la Reyne Marie de Medicis. Il a deux fils dans le service. M. Le Grand Prieur de Champagne est leur Oncle. Cette Terre vaut 4500.# de rente.

La Baronnie de Champlot vient d'estre vendue a M. Quentin Valet de chambre du Roy. Elle vaut 75000.#

La Baronnie de Maligny apartient pour les trois quarts a M. Le Cardinal d'Arquien l'autre quart apartient a Mad.e la Comtesse de Guitault. Elle vaut au total environ 7000.# de rente.

La Baronnie de Sonnery et du petit Sonnery, et les Terres de Soumaintrain, Beugnon et Courtoult apartiennent a Dame Gabrielle de Tufseau veuve du S.r Marquis de Bondrenault Sœur de la Dame du fresnoy. Elles valent 5000.# de rente.

La Terre de flusgny avec celle de la Chapelle, aux

heritiers, et aux Creanciers de M. Boucher S.r du Boucher et de flogny, et valent ensemble 5500# de rente.

Il n'y a dans l'Election aucune Justice Royale

Il y a des Justices des Seigneurs dans toutes les Parroisses a la reserve de Chessy qui est du Baillage d'hervy, et de Racine qui est du Baillage de Courtan.

Il y a plusieurs Parroisses dans les quelles il y a plusieurs justices, a Auxon il y en a 8, et dans les autres 2, 3, et 4.

Il n'y a que 57 Gentilhommes qui Sassent leur residence ordinaire dans l'Election.

Justices de l'Election de Tonnerre.

Il y a dans la Ville de Tonnerre vn

vn Baillage Seigneurial

Vn Siege de Grurie Seigneurial

Vne Election.

Vn Grenier a Sel.

Et vne Mareschaussée

La justice ordinaire dans la Ville de Tonnerre est rendue au nom de Madame de Louvois Comtesse de Tonnerre. Elle a vn Bailly et un Lieutenant,

Le Baillage est regy par la Coûtume de Sens et la Grurie est aussy exercée en son nom par vn Juge Gruyer.

Les apellations du Juge ordinaire se portent au Presidial de Sens, et celles du Juge gruyer a la Table de marbre du Palais a Paris.

Il y a une Prevosté Royale a Chablis composée de 4 officiers dont les appellations sont portées à Villeneuve le roy pardevant le Lieutenant particulier du Bailly de Sens

Principales Terres de l'Election de Tonnerre

Le Comté de Tonnerre apartient a Mad.e de Louvois

Il y a 2 Vicontez Lugny et Quincy

Lugny apartient aux heritiers de Mad.e de Marsan Il avoit été acquis par le feu Marquis de Seignelay Ministre et Secretaire d'Etat peu de temps avant sa mort de la Maison de Tavanne. Cette Terre vaut 6000.tt de rente.

Quincy le Vicomte a M. le Comte de la riviere, Lieutenant de Roy de la province de Bourgogne au departement de Dijon vaut 4000.tt de rente.

Il y a 2 Marquisats Crusty et Argenteuil.

Crissy apartient a Mad.e de Louvois et vaut 8000.tt de rente.

Argenteüil a été acquis par feu M. de Louvois de M. le Marquis d'Argenteüil, et vaut 8000.tt de rente.

Il y a a Ancy le franc parroisse distante de 3 lieües de Tonnerre un chateau magnifique que feu M. de Louvois a pareillement acquis de la Maison de Tonnerre. Ce Chasteau a été baty avec de grandes depenses par Antoine de Clermont Comte de Tonnerre. Il y a dans plusieurs chambres et salles des peintures de Nicolo fameux peintre qui a peint la belle gallerie de fontainebleau du temps de francois premier. M. de Louvois y a fait bâtir une Avantcour et a fait faire les jardins.

Les Terres de Pouzy Ragny et St. Viennens apartiennent a M. de Chateauneuf Secretaire d'Etat.

Mery sec apartient a M. le Comte de Courson

Les Riceys connus par la quantité des Vins qui y croissent sont trois gros bourgs tres proches qui apartiennent a M. le Marquis de Ragny de la Maison de la Madelaine Ragny.

Il y a dans cette Election 63 parroisses qui apartiennent

a des Gens de mainmorte, et 127 justices de Seigneurs qui sont exercées par leurs officiers dont les apellations sont portées en differentes jurisdictions a Sens Auxerre, et Villeneuve le roy.

Il n'y a que 34 Gentilhommes qui fassent leur resi= dence ordinaire dans l'Election.

Justices de l'Election de Vezelay

Il y a dans la Ville de Vezelay

Un Baillage Seigneurial,

Une Election

Un Grenier a Sel,

Et une Marêchaussée

La Justice ordinaire de la Ville est rendue au nom de M. fouquet Evêque d'Agde en qualité d'abbé du Chapitre de la Magdelaine de Vezelay.

Le Baillage est regy par la Coûtume d'Auxerre qui a été rédigée en 1551.

Les apellations dans les cas de l'Edit sont portées au Presidial d'Auxerre.

a Corbigny Il y a un Baillage Seigneurial.

a Lorme un autre Baillage Seigneurial qui ressortit a Troyes.

Il n'y a de Terres considerables dans l'Election que Bazoches qui apartient a M. de Vauban Lieutenant gnal des armées du Roy. Elle vaut 4000tt de rente non compris les Bois dont il y a 1500 arpens.

Il y a 54 Justices de Seigneurs qui sont exercées par leurs officiers dont les apellations sont portées en diverses justices Royales, Il n'y en a aucune qui releve immediatement au Parlement.

Il n'y a que 48 Gentilshommes qui fassent leur residence ordinaire dans l'Election.

Chapitre quatriéme

Des Finances.

Les finances de la france procedent de quatre sources principales qui sont le Domaine les Aydes, les Tailles, et les Gabelles, dont les deniers sont portés au Tresor royal, d'où ils se distribuent dans toutes les parties du Royaume suivant leurs besoins.

Le Domaine est le patrimoine du Roy qui luy apartient acause de sa Couronne. Il est aussy ancien que la Monarchie, parceque dans son établissement

les francois assignerent a leur Prince des fonds et revenus suffisans pour satisfaire aux charges de l'Etat, par succession de temps il s'est accrû & augmenté.

Le Domaine est etendû et definy, Celuy qui est expressement consacré vny et jncorporé a la Couronne ou qui a été tenu et administré par les Receveurs et officiers du Roy pendant l'espace de dix ans, et qui est entré en ligne de Compte. Il consiste en propriété, en fonds de terre et Seigneuries et en tous droits Royaux, comme de regale, amortissements, francs fiefs et nouveaux dequests, annoblissements Ban et arriereban, Aubaines, Batardise, desherences, confiscations amandes Epices tresors et biens vaccans, droits de Dixiéme des mines des peches, des chasses des tiers et dangers, des debris sur mer et fleuves publics atterissements accroissements, Isles et Islots, dixmes jnfeodées patronnages, Greffes et Tabellionnages, droits de Seels aux Contracts, Bannalités foires et Marchez Minages, Peages, Barrages travers, droits feodaux et Seigneuriaux, Comme hommages Censives, lots &

et ventes quints Requints, Reliefs, rachapts champarts terriers, droits de poids et de mesures, et plusieurs autres qui apartiennent et peuvent être deus au Roy acause de Son Domaine.

Les Aydes ont été jntroduites avant les tailles. au commencement elles etoient levées pour vn têms seulement par le Consentement des Etats assemblez Elles n'etoient ordonnées que pour le fait de la guerre et la deffense du Royaume selon que la necessité des affaires le requeroit.

Quelques historiens ont attribué a Chilperic Roy de la premiere race d'auoir mis des jmpôts sur le vin

Sous le regne du Roy Charles 7 les Aydes furent rendues ordinaires et perpetuelles et elles furent reglées au 20e du prix du vin vendu en gros au 8e au 4e de celuy vendu en détail. selon les pays et les autres charges dont ils etoient tenus.

Les Romains appelloient les Aydes Ærarium militare. Leur vsage éloit pro stipendiis militum pour la Solde militaire ou des gens de guerre. Elles consistoient en la 20e partie des Marchandises sujettes a ce droit.

Les Empereurs Romains avoient introduit plusieurs sortes de tributs sous divers titres & pour differentes causes dont les historiens font foy et dont les Terres se trouvent dans les Liures du Code Theodosien, et de Justinien, Census vestigal tributum capitatio, et une infinité d'autres qu'il seroit inutile de rapporter icy.

Il ne se trouve point d'Etats ny de Republique ou le peuple n'ait été sujet a quelque Tribut ou aydes.

Les hebreux avant qu'ils eussent été soumis aux Romains payoient un Tribut au Temple.

Les Roys de Perse en avoient ordonné qui etoient departis par Province, et a Athenes quand le Tresor publique étoit epuisé on en imposoit d'extraordinaires pour les necessités de la guerre sur les Citoyens et les Etrangers qui y habitoient

En france le terme d'Aydes s'entend dans sa propre signification pour les droits sur le vin soit pour la rente et le transport ou pour la Consommation.

Les Tailles n'ont commencé a être levées en

france qu'en l'Année 1360 pour acquiter la rançon du Roy Jean qui étoit detenu prisonnier en Angleterre Gregoire de Tours observe dans son histoire de france que dans les commencements, elles furent accordées liberalement pour un teins par les Roturiers qui n'alloient point a la guerre; Le Roy charles 7 les rendit annuelles et ordinaires.

Les Tailles sont reelles ou personnelles.

Les Tailles reelles sont onera possessionum comme en Languedoc, et en quelques autres Provinces du Royaume qui ont demeuré plus long temps sous la puissance des Romains et sont venües les dernieres sous l'obeissance des Roys de france Les Tailles sont les plus anciennes retenües de l'ancienne Coutume, selon les quelles ces pays payoient le tribut aux Romains, plusieurs historiens ont observé que l'Empereur Auguste avoit ordonné que dans la province de Narbonne le tribut seroit reel, et que dans les autres provinces des Gaules il seroit personnel pour en tenir les peuples plus soumis a son Empire.

Dans les pays où les heritages payent la taille

ils sont divisez en Cadastres ou portions dont les possesseurs de chacune sont obligez d'acquiter les taxes aux quelles elles sont sujettes, les quelles portions ou Cadastres se renouvellent de teins en temps, et ordinairement tous les trente ans

Les Tailles personnelles sont plus vigoureuses. Elles sont imposées sur les personnes. C'est de cette maniere qu'elles sont levées dans la Generalité de Paris.

Sous le Roy Louis xi les Tailles ont monté jusques a la Somme de 4 millions 7 cent mil Liures. Avant son regne elles etoient beaucoup moindres. Elles diminuerent sous le regne du Roy Charles 8. Ce Prince avoit dessein de les reduire a 200000 ₶ mais il fut prevenu de la mort avant que de l'avoir mis a execution. Elles augmenterent sous le regne de francois p^er

Les Gabelles ont été introduites en france vers l'an 1344 sous le regne de Philipes de Valois Pourquoy dit Montrelet Edouard l'appelloit Auteur de la Loy salique. Quelques Autheurs ont crû que ce fut vn Iuif qui en fut l'Inventeur, et elle

fut ainsy appellée d'un mot hebreu qui signifie Gabelle. Mezeray estime que ce fut vn Italien avant ce temps là le Sel etoit en commerce comme les autres danrées. Dans les commencements les droits de Gabelle consistoient en quatre deniers pour Livres de tout le Sel qui se vendoit. Il s'est augmenté peu a peu ensorte que du temps du Roy francois premier le prix etoit de 24#. le Muid. Depuis ce temps là, les necessités de l'Etat l'ont fait monter jusques a 45# le minot. Cet impost semble tres politique en ce qu'il se paye par tous les sujets du Roy Ecclesiastiques Nobles et roturiers. Les plus riches en consomment davantage, et par consequent contribuent plus que les autres a le faire valoir, et il faut prendre garde que l'excés du prix ne mette le commun des peuples hors d'etat d'en pouvoir vser parceque c'est par cet endroit que vient la grande consommation.

Outre ces quatre sources des finances de l'Etat il y en a encore plusieurs autres moins considerables, comme les Parties-casuelles, le Domaine

et Barrage, les Traites foraines, la Douanne, & la Capitation que les necessités del'Etat obligerent de lever pendant la derniere guerre.

Chapitre quatriéme

Titre premier.

Etat des Domaines du Roy dans la Generalité de Paris dont sa Maj.té joüit ou qui sont engagez divisez par Elections.

Le Domaine de la Couronne ne peut estre aliené qu'en deux cas seulement l'vn pour l'appanage des fils Puisnez de la Maison de france, et l'autre pour alienation a deniers comptans pour cause de guerre apres des Lettres patentes verifiées au Parlement.

Dans le premier cas il est reversible a la Couronne par le deceds des Princes morts sans hoirs masles. Cette condition a été fort prudemment introduite en la 3.e lignée de nos Roys pour empescher la division et le demembrement des

la Couronne et du Royaume qui s'étoit fait: ce qui a causé de tres grands troubles dans l'Etat.

La forme des appanages se trouve prescrite par l'ordonnance du Roy Charles 5 du mois d'octobre 1374. Les appanages doivent au Roy la foy & hommage lige, c'est a dire d'entiere pleine & totale sujection, fidelité et reconnoissance de leurs appanages avec reserve a sa Majesté du droit de ressort de souveraineté, et de la garde des Eglises Cathedrales, et autres qui sont de fondation Royale.

Et dans l'autre cas il est toujours a la volonté du Roy en remboursant les Engagistes d'auoir la faculté de rachapt etant en droit et inherance a la qualité du Domaine. Nous avons des dispositions tres precises dans les Ordonnances de 1401, 1539 et 1556.

Les Romains avoient vne épargne qu'ils apelloient Saverius ærarium qui etoit reservé pour la necessité de la guerre, aussy nos Roys en ont eû quelque fois, Mais ce Tresor Royal ayant été epuisé il a falû avoir recours aux alienations du Domaine.

Le prix du Bail du Domaine de la Generalité de Paris est de 108000# y compris les quatre sols du Controlle des Exploits qui fut etably en 1669 a raison de 5 sols par exploit.

Il en a été alienè un sol pendant les dernieres guerres, et crée un autre. Ces deux sols ont été depuis revnis a la ferme generale au Mois d'Aoust 1698. Ils sont estimez pour la Generalité de Paris non compris la Ville de Paris 25000#

Le Domaine de la Ville de Paris etoit autrefois fort considerable par les Greffes qui faisoient vn gros revenu: Ils ont été alienez en differens tems ensorte que le Domaine est fort diminué Le Roy ne s'étant reservé que les droits de Lots et ventes qui sont dans la directe qui peuvent valoir année commune 15000#

Les fermiers generaux dans la Sousferme du Domaine se sont reservez les droits seigneuriaux de quint et requint, Lots et ventes rachapts et autres droits seigneuriaux procedant de la vente des terres titrées comme Duchez pairies, Comtez

et autres grandes Terres relevant nuement de la tour du Louvre, Le Roy par leur Bail leur ayant abandonné le tiers de ses droits casuels lorsqu'ils montoient jusques a 6000^{tt} et au dessus.

On a crée de nouveaux droits de Domaine en 1698 qui sont les petits sceaux et le Controlle des actes des Notaires dont on a composé une ferme particuliere laquelle n'est pas encore constante La regie de ces droits sera connoistre si l'utilité de son produit pourra etre compensé avec l'embaras qu'elle cause au public.

Le Domaine de Gonnesse est divisé en Domaine foncier, et Domaine de la Seigneurie.

Le Domaine foncier fut alienné au Marechal Duc d'Estrées en 1645 moyennant 335000^{tt}, il consiste en quatre Moulins bannaux, et 252 arpents de terre labourable, et quelque Champarts

Le Domaine de la Seigneurie a été alienné a M. le Cardinal d'Estrées le 24 Juillet 1696 moyen^{t} la Somme de 192000^{tt} qui ont été reduits par arrest du Conseil a 150000^{tt} par gratification du Roy. Il consiste en la justice, droits de Cens

minages et autres droits seigneuriaux qui valent environ 8000^{ll} de rente.

M. Le President de Mesme est Engagiste du Domaine de Brie qui vaut 3000^{ll} de rente outre 800 arpens de bois qui en dependent. Il y a plusieurs grandes terres fiefs et seigneuries qui relevent du Roy a cause du Comté de Brie dont les profitz apartiennent al'Engagiste.

Le Domaine de Corbeil est engagé a M. le Ma^{al} Duc de Villeroy qui en jouit par heredité de ses ancestres au moyen de l'acquisition qui en fut faite en 1585 par M. de Villeroy Secretaire d'Etat son Bisayeul de la Veuve et heritiers de Guy L'arbalestre Vicomte de Melun President en la Chambre des Comptes de Paris auquel il avoit été vendû et aliené par les Commissaires du Roy, en 1552 sous le regne d'henry 2e.

Le Domaine de Montl'hery a été engagé a M. Phelipeaux Conseiller d'Etat Intendant de la Generalité de Paris par les Commissaires du Roy par Contract du 18 Juillet 1696 moyennant la somme de 60000^{ll}. Il vaut environ 4000^{ll} de

rente. Surquoy il y a des fiefs et Aumosnes et autres charges a acquiter

La Terre d'Auvert est dans la Châtellenie de Chelles C'est vn engagement tres ancien. Elle a dans ces derniers temps été possedée par Mad^lle de Tresmes qui la vendit il y a 30 ans a M. Gaillard Con^er au Parlement la Somme de 50000^ll. Cette Terre ne vaut pas plus de 600^ll de revenu.

Senlis

Le Domaine de Senlis fut aliené en 1683 a M. d'Epernon Tuteur de Ses enfans et de Dianne Legitimée de france par Contract et Lettres patentes qui furent verifiées au Parlement. Ces Lettres portent sans qu'ils se puissent dire Comtes de Senlis. Depuis Le Roy est rentré dans ce Domaine et en joüit: Il est affermé avec Celuy de Beauvais et de Compiegne par vn même Bail 22000^ll de rente, Par le Bail precedent qui a finy en 1687 le Domaine de Senlis etoit affermé 7000^ll.

Beaumont sur Oyse est un Domaine engagé dont joüit Madame la Marechale de la Mothe, on trouve dans les Chartres du Parlement qu'au

mois de feurier 1411 Le Roy Charles 6 revnit a son Domaine les Comtez de Valois et de Beaumont sur le Duc d'Orleans, et Celuy de Clermont sur Celuy de Bourbon, et dans l'exposé de ces Lettres il est dit que ce fut pour cause de rebellion et de desobeissance.

Chablis est un Domaine qui fut donné par Le Roy Philipes Lebel a l'abbaye et Relig.ses du Montcel avec la terre de Pourpoint pour fondation et Oeuvres pieuses a Usufruit perpetuel

Pont S.te Maixance est un Domaine qui fut engagé par La Reyne Marguerite au S.r de Villiers fescamp moyennant 18000.# en 1620: Il fut vendu a M. de Montataire 19000.# et en 1691 a M. Le Marquis de S.t Simon, presentement M. le Duc d'Usez en joüit comme heritier de Madame de S.t Simon

Creil et le Comté de Clermont furent engagez en 1569 au Duc de Brunswick Lunebourg moyennant 16000.# de rentes. Depuis ces Domaines ont passé a la Maison de Lorraine presentement ils apartiennent a la Maison de Savoye.

Soissons. Le seul Domaine de Creil est afferme 7000^{ll} et 90 septiers debled.

Brenonville en ce qui est du gros de la Mairie est un Domaine qui fut engagé en 1613 par la Reyne Marguerite au dit Sr de Villiers de fescamp qui le céda la même année au Sr Lebel de la Boissiere son petit fils.

Compiegne

Le Domaine de Compiegne apartient au Roy Il est afferme conjointement avec celuy de Senlis comme il a été observé cy dessus.

Bethisy avec Verberie est un Domaine engagé en 1615 au Sr de Lanoy de Raray. Le prix de la Vente et les Supleemens de finances qui ont été payés jusqu'en 1625 montent a 90000^{ll}. Il vaut 1500^{ll} de rente. Depuis l'engagement il a toujours demeuré dans leur maison.

Beauvais

Il n'y a point d'autre Domaine dans l'Election de Beauvais que la Chatellenie de Milly qui est dependante et fait partie du Comté de Clermont qui fut engagé en 1569 au Duc de Brunswick, comme il a été observé cy dessus dans l'article de Senlis. M. Le Comte de Soissons en

en joüit presentement.

Le Domaine de Pontoise est engagé a M. Le Cardinal de Boüillon, Cette alienation fut faite en 1579 au profit de M. de Neuville d'Alincourt au moyen de la Somme de 40000#. Il a passé ensuite a M. le Cardinal de Joyeuse, puis par acquisition de ses heritiers a M. Le Cardinal de Richelieu dont Madame la Duchesse d'Eguillon herita, apres il a passé a Mad.e la Duchesse d'Eguillon sa niece de laquelle M. le Cardinal de Bouillon l'a acquis: Il consiste au château qui apartient au Roy, et fait partie de l'Engagement aux droits de Travers sur le pont de Pontoise, et aux portes de la Ville qui est afferme 1800#. et quelques rentes et redevances seigneuriales avec droit de presenter aux charges de l'Ordinaire, aux Doyennez et Canonicats de l'Eglise de St. Melon de Pontoise qui est de fondation royale, au droit de Censive et Lots et ventes sur plusieurs maisons et heritages qui sont dans la directe du Roy qui peuvent monter par an a 1120#. au droit de Relief de quelques terres du Vexin qui relevent

du Roy en plein fief acause de son château de Pontoise aux Vs et Coutumes du Vexin le françois qui est a toutes mutations, Lequel Rdief est le revenu d'une Année outre le Casuel comme espare et Confiscations.

Le Roy a reuny a son Domaine le Controlle des Exploits Celuy des Actes des Notaires et petitte seeaux. Ces droits ne sont point affermez. Ils sont regis par des Commis preposez pour en faire la perception

Domaines dont Le Roy joüit

Le Controlle des Exploits a raison de 4 sols produit par chacun an 4000#.

Les droits Seigneuriaux des menus Cens 40#.

Le droit de Clair de l'eau 700#.

Le droit de pied fourché 50#.

La Nage par eau qui consiste en 75 s. a prendre sur chacun bateau chargé de sel qui monte par la riviere de Seine 50#.

La moitié du droit sur le poisson de Mer 100#.

L'autre moitié apartient al'hôtel de Ville

Le droit de forage 700#.

Les amendes des justices 200#.

Les prisons 30#.

Les droits de passage dans l'Isle de Limay &

d'Armessan 55#.

Les Pescheurs de Mantes payent au Roy 100#.

Le Roy a quatre arpents de Jusiers affermez 72#

30 Perches de prez en l'Isle d'Armessan affermez

5#.

Un Etau a la boucherie affermé 15#.

Le droit d'etalage 120#.

Les loyers des fortifications 270#.

La justice de Jumeauville 45#.

La justice de Boinvilliers 6#

La justice de Verneüil avec une rente 10#. 5s

Place du Sour a ban de la rue du Vieux Pilory 10#.

Rente sur 2 maisons de Pinay 13#.

Les Avenages sçavoir

Sur la parroisse de Chernée 96 Minots

Chaussy 48

St. Martin de Garenne 32

Solainville 24.

Le Coudray 52.

Guernes 36.

Issou 46

Percheville 48

Lainville Montalay et Sailly 24

Boissy 160.

Pour lesquels il y a proces au Parlement entre les fermiers du Domaine et la Ville de Mante

Il y en a aussy un autre entre les memes parties pour les droits de Brumenage

Du droit de Brumenage de Limay qui vaut 200#.

Du droit de la pesche des arches du pont qui vaut 300#.

Et de la boëtte par terre qui vaut 165#.

Domaines de Mante alienez.

Le grand acquit afferme 600# aliené a Mad. La Marquise de Vigneaux et a M. de Clinchamp moyennant 8400 ecus d'or

La boëte par eau afferme 380 aliené a M. Le Pelletier de Lahoussaye et au Marquis de Blaru moyennant 10000#.

Le petit scel des Contracts qui valoit 200# avant la nouvelle attribution aliené a M. Lefebure

Conseiller au Parlement

Les Tabelionnages de Mante valent 1000#. ils ont été alienez en 1578 moyennant 11000#. revendus en 1618 la Somme de 11770#. Il y a plusieurs proprietaires qui ont payé de nouvelles finances de temps en temps.

Le Greffe ancien du Baillage et Presidial de Mante afferme 6000#. aliené a Mad.e la Marq.se de Chavigny.

Les Greffes alternatif et trienal afferme chacun en l'année de leur exercice 600#. aliené a Mad.e la Marquise de Soulange moyennant 10000#.

Le Greffe ancien de la Prevosté de Mante afferme l'année derniere 600#. aliené a Pierre et a francois Duclos.

La voiture depuis le fosse Goyart jusques a Poissy, et Celle de Meulan a Mante aliené en l'année derniere a M. de la Roche guyon moyennant 5000#. sousfermée la premiere 260#. et l'autre 66#.

Le Moteau devant le Village d'Evesquemont

aliené a Mad.le Le Noir moyennant 240.tt vaut 18tt de rente.

Madame la Duchesse de Verneüil en qualité d'heritiere de M. le Chancelier Seguier son pere est engagiste du Domaine de Mante quant aux offices et Benefices seulement aux quels elle presente. Elle a abandonné le Domaine vtil au Roy ayant pretendû que les charges excedoient le revenu.

Domaine dont Le Roy jouit a Meulan.

Le clair de l'eau affermé 700.tt

Le pied fourché 25.tt

Le poisson de mer 30tt

Le Coutage 100.tt

Les amandes 10tt

vne piece de pré 75.tt

Le travers de Vigny 200.tt

Le travers du fort 60tt

Les poissons et menues Coutumes 120tt

Les pescheurs payent au Roy 120tt

Les champarts d'Averne 40.tt 10.s

ventes sur les étangs de Meulan 600tt

un septier debled sur le Moulin des toureaux 10#.

Domaines de Meulan alienés

Le grand acquit afferme 8000#. aliené moyen.t 125000# a M. Esprit Alard S.r d'Esplan avec le Moulin banal en 1625, et le grand etang afferme 600#. aliené moyennant 14000#.

Les quatre arches du grand pont affermés 150#.

Le Mesurage des grains affermé 400#.

Les Tabellionnages affermés 600#.

Le petit Scel des Contracts affermé 100#. aliené a M. Le Clerc de Lesseville le 10.e Decembre 1644 moyennant 6000#. outre le prix des precedens Engagements.

Les Greffes ancien alternatif et triennal apartiennent a la Succession de M. Jean Meriel: Ils peuvent valoir 800#.

Le Domaine de Mont.fort en partie fut engagé a M. le Duc d'Epernon par Contract du 11.e Septembre 1587 moyennant la Somme de 33228 ecus 28 S. au denier douze. Depuis Madame la Duchesse de Chevreuse fit

Montfort

acquisition de cette portion de Domaine, et à l'egard de l'autre qui estoit resté au Roy la plus considerable elle a été echangée par Sa Maj.té avec le Duché de Chevreuse en 1692 comme il a été observé cy dessus, et par ce traité le Roy ne s'est reservé que les amandes du Baillage royal et de l'Election, et le Controlle des Exploits et actes de Notaires appellez le petit Domaine. Ces droits ne sont point affermez. Les fermiers du Domaine en joüissent par leurs mains

Dreux

Le Domaine de Dreux apartient par engagement a Madame la Duchesse de Nemours Il fut engagé en 1583 a Philipes hurault de l'hopital, et au S.r de Villequier Marcel et Mirou moyennant la Somme de 90000.tt outre la quelle il y a eû de nouvelles finances Il y a dans les Archives de l'hôtel-Dieu de Dreux des Lettres patentes du Roy Louis Le gros de l'an 1132 par les quelles ce Prince excepte du droit de Mouturage cet hôtel-Dieu dans les Moulins de Son Domaine de Dreux

Le Domaine ~~ne~~ fut donné a titre d'appanage par Le Roy Louis 7 a Robert son frere puisné en 1137 dont les Descendans ont joüy jusqu'en 1377 que cette branche finit.

Il fut de nouveau aliené en 1381 pour 4000.tt de rente qui avoient été assignez sur le Tresor à Marguerite de Bourbon Sœur de la Reyne en faveur d'Arnaud Amaujeu Duc d'Albret lequel en a joüy et ses Descendans l'espace de 170 ans jusques au regne de henry 2. qu'il fut reuny à la Couronne par Arrest du Parlement de Paris du 4 Mars 1551 moyennant 4000.tt de rente prix principal de l'engagement qui furent assignés ailleurs au Duc de Nevers, qui en étoit alors le possesseur.

En 1559 aprés la mort du Roy Henry 2, Il fut donné a la Reyne Catherine de Medicis pour partie de son Douaire la quelle en joüit jusques en 1569 qu'il fut de nouveau donné par accroissement d'appanage par Le Roy charles 9 a francois de Valois Duc d'Alençon son frere. Ce Prince etant decedé sans enfans a Château thierry en

1583, Ce Domaine retourna encore a la Couronne et fut alienné par Le Roy Henry 3 comme il a été observé cy dessus en l'année 1583 dont l'alienation subsiste encore en la personne de Madame la Duchesse de Nemours.

Ce Domaine consiste en la forest de Dreux qui consiste en 4000 arpents de Bois, en droits seigneuriaux Moulins pressoirs et fours banneaux, aux Greffes du Baillage, et des eaux et forests, a la nomination aux charges et aux Benefices, et autres droits domaniaux qui ont été engagez en differents temps aux autheurs de Madame de Nemours — Ce Domaine vaut 25000^{tt} de rente.

Dans la Ville et l'Election Le Roy ne joüit que du petit Domaine qui peut valoir 4000^{tt} de rente.

Il y a dans cette Election a 2 lieües de Dreux la Terre et Seigneurie de Beu qui a titre de Comté, qu'on pretend etre vn ancien demembrement du Comté de Dreux pour raison de quoy il y a jnstance au Conseil. Elle apartient a Madame de Belesbat qui a droit de Châtellenie haute et basse justice. elle vaut 12000^{tt} de rente.

Le Domaine d'Etampes apartient au Roy:
M. Le Duc de Vendosme en joüit par engagem.t
ce Duché fut engagé par henry 3.e par Contract
du 3. Juillet 1582 en faveur du mariage de Madame
Marguerite de france sa Sœur avec Le Roy de
Navarre avec les Duchez de Valois et Comtés de
de Senlis et de Clermont pour faire partie du
payement de 67000.tt de rente racheptable au
principal de 1340000.tt

Cette alienation fut faite a faculté de rachapt
et remeré perpetuel en l'année 1689. La Reyne
Marguerite fit donnation du Duché d'Etampes
a Mad.e Gabriel d'Estrées Duchesse de Beaufort
par Contract du 11.e Novembre laquelle fut acceptée
le 4 Juin suivant. Elle en joüit sa vie durant aprés
il écheut par succession a Cesar Duc de Vendosme,
et de Mercœur fils natural du Roy Henry quatre.
Cesar de Vendosme le donna en faveur du mariage
a M. le Duc de Mercœur son fils avec Mad.lle
Mancini Niece du Cardinal Mazarin du quel
Mariage est jssu M. le Duc de Vendosme qui en
joüit comme fils et heritier de M. le Duc de

Mercœur.

Le Roy joüit dans l'Election du Controlle des Exploits et des nouvelles amandes seulement qui vallent 3000#. de rente. Les anciennes amandes sont de l'engagem^t. quant aux Greffes des presentations et affirmations Ils apartiennent à differents particuliers

Melun

Le Domaine du Comté de Melun apartient au Roy, qui en joüit par ses fermiers: Il est afferme 32000#. Il consiste en peages par eau et par terre, au Greffe de la Prevosté Garde sacs, et anciens droits de presentation, au Controlle des Greffes, droits de Lots, & Ventes, Quints et Requints, forages, Mezurages & Minages Moulins et fours bannaux, droits de passages, Isles, poids de Roy, Echopes et Boutiques. Roulages de grains a fontainebleau, Avenages Censives, rentes, Consignations d'amandes, tabellionnages et Controlles des Expeditions de Notaires a la reserve de Ceux de Melun, et de Montreau, et Ceux par terre de Melun a Paris. Le Sceau des affirmations et le Controlle des depens faisoient partie du Domaine Ils ont été alienez.

Ce Domaine a été anciennem^t alliené avec les

Domaines de Corbeil et de Dourdan al'Admiral de Graville moyennant 8000#. par Lettres du Roy Louis 12 du 17 May 1513. Depuis a Madame de la grange pour le prix de 11000#. Ensuite il a esté possedé par M. fouquet en 1666. Il a eté retiré au profit du Roy en vertu d'arrest de la Chambre de justice.

Le Duché de Nemours fut donné a S. A. Royale Monsieur pour suppleement d'appanage en 1672 comme il sera observé cy aprés. Nemours

Le Roy ne joüit a Nemours que du Controlle des Exploits et Actes d'affirmations qui sont regis par les fermiers. Ils peuvent produire par chacun an environ 3000#.

M. Le Marquis de Thurin possede la Terre du Metz Marechal qui étoit anciennement du Domaine. Cette Seigneurie fut engagée du temps du Roy Philippes Auguste a Du Mets que l'histoire remarque auoir été le premier Marechal de france dont elle a retenu le nom de Du Mets marêchal, apres sa mort elle fut reunie a la Couronne, et depuis elle fut alienée a Jacques de Savoye Duc de Nemours, &

a Madame Anne d'Esté son epouse qui en disposerent au profit de Jacques Chesneau Ecuyer S.r de la Clerbaudiere par Contract du 5 May 1570 et 24 Mars 1572 moyennant la Somme de 6000.tt aux droits duquel S.r de la Clerbaudiere est le S.r Marquis de Thurin. Cette Terre vaut 500.tt de rente.

Launay le boccage fut encore alienè par le même Jacques de Savoye au profit de Jean Le Comte S.r de Voisinlieu par Contract du 23 Mars 1563 passé pardevant Mabeu et Godart Notaires au chatelet moyennant la Somme de 5250.tt

Flagy et Toury ferolles ont ete alienez par henry de Savoye Duc de Nemours au profit de Pierre Le Charon Tresorier de l'Extraordinaire des guerres par Contract du 3 Avril 1618 passé pardevant Toufson et Robinot Notaires au Châtelet moyennant la Somme de 7500.tt

Meaux — Le Domaine de l'Election de Meaux consiste sçavoir aux droits de Lots et ventes, Cens, rentes et droits Seigneuriaux,

Aux droits de Moulage et Cordages de bois.

aux Coches par eau de Meaux a Paris,

aux droits de riviere peche, peage sur les ponts

bacs Isles et atterissements.

au Controlle des Exploits

Poids de Roy

aux Droits de 140.# pour la Garde del'Abbaye

de Rebais.

En 200# pour la Garde del'Abbaye de Jouarre

En 35.s. pour la garde de S.te Celine.

En 200#. pour la garde del'Abbaye de Jugny.

En 40# pour l'Abbaye de S.t Faron

aux droits du Scel des actes des Notaires.

aux droits de presentation des Procureurs.

aux droits du Controlle des depens.

aux Greffes des affirmations de voyages ancien

alternatif et triennal du Baillage et Presidial de

Meaux.

au droit de Minage.

de Bannages.

d'Etalage du Grand marché.

de Visites de Portes.

aux droits du Canal de Cornillon.

au Domaine et droits de St Jean et Villemarcuil consistant aux Lots et ventes Cens et rentes et droits seigneuriaux, et en plusieurs fiefs et fermes, Terres prez, Bois et étangs.

Et la riviere de Morin peschés prez et Marais de Bly.

En plusieurs etangs et prez, et en 200 arpens de bois.

De tous ces Domaines Le Roy ne joüit presentement que du Controlle des Exploits, et autres nouveaux droits, tout le reste engagé ou a la joüissance donnée a temps par Le Roy.

Le Peage du Pont de Trilport est vne dependance du Domaine de Monceaux. Madame du Buisson joüit par engagement de ce Peage qui vaut 3000#. de rente.

Le Domaine de Monceaux sera raporté cy apres aux Maisons Royales.

Le Domaine de Crecy fut engagé en 1486 a M. Mirou Conseiller d'Etat qui le transporta a M. le Duc de Vendosme, Le Roy le retira en 1618, et en 1640 il fut de nouveau aliéné au

profit de M. Cesar de Cambout Marquis de Coaslin moyennant la Somme de 225000#. C'est Mad.e la Marquise de la Val qui en jouit actuellement Tournan est vn Domaine du Roy engagé a M. de Beringhen premier Escuyer: Il vaut 1500# de rente: Il est joint a la Terre d'Armainvilliers qui vaut 14000#. de rente comme il a été observé cy devant.

Le Roy ne jouit dans l'Election que du Controlle des Exploits et autres nouveaux droits qui valent environ 3000#.

Le Roy n'a aucun Domaine en fond dans l'Election de Coulommiers Sa Majesté jouit seulement du Controlle des Exploits et autres nouveaux droits qui valent 3100#. de rente. Coulommiers

Coulommiers a été donné en échange par Le Roy Louis 12, avec le Comté de Beaufort, les chatellenies de Soulaine, Araincour Saint florentin, Servy le Châtel, et Dannemarie a Gaston Comte de foix, et Roy de Navarre qui fut tué à la Bataille de Ravenne le 11.e Auril 1512. en Contre échange Le Roy de Navarre ceda au Roy

les Villes et Seigneuries de Narbonne, Crisy, Luchat Puysegur Crosan &c. Cet échange fut fait a Blois au mois de Novembre 1507. Depuis cette Terre a passé dans la Maison de Longueville et est actuellement possedée par Mad.e la Duchesse de Nemours, et vaut 12000.tt de rente. Elle est beaucoup plus considerable par ses mouvances et par son beau Château que par son revenu.

Le Roy ne jouit que d'une partie du Domaine de Provins l'autre partie est engagée a M. le Comte de Chiverny qui en jouit.

Le Domaine conservé consiste en cinq Moulins dont trois sont dans la Ville de Provins, un a Sepville parroisse de Ste. Colombe, et l'autre dans la parroisse de St. Loup qui sont affermez par an 52 muids de grains 2 tiers froment & un tiers d'Orge et de Seigle, aux amandes, Confiscations droit de Controlle des exploits des Actes de Notaires, de Seeaux des Jurisdictions a la reserve de Ceux du Presidial.

Le Moulin de Bassin sis en la parroisse de Sordun doit par chacun an au Domaine 3 Septiers de grains

L'Engagiste du Domaine aliené est chargé de payer par chacun an a la recette du Domaine du Roy, 1013#.

Les charges du Domaine reservé montent par chacun an a 41 muids 5 septiers 4 boisseaux de grains, et en argent a 723#. 7s. qui sont employez annuellement dans les Etats du Roy pour être payez a plusieurs particuliers et Communautés

Une partie de ce Domaine fut aliené en 1549 a francois de lorraine Duc d'aumale en 1601 Il fut vendu par ses heritiers a M. le Marquis de Montglas, depuis ce temps là jusques en 1677 que M. le Comte de Chiverny en est devenu acquereur. Il a été revendu plusieurs fois par les Commissaires du Roy, et les differents Engagistes ont payé a diverses fois des supplements de finance.

Le Domaine engagé consiste en cinq fours bannaux, 60 arpents de prez, 2 Etangs dans la forest de Sourdun en 7160 arpents de Bois & taillis dans les forests de Sourdun, Jouy & Buisson de ferrieres, et aux droits de quints, &

requints dans terres nobles et fiefs qui relevent de la grosse tour de Provins dont plusieurs sont titrées sçavoir

Le Marquisat de Montglas

Le Marquisat d'Everly

Le Marquisat de chenoise

Le Marquisat de Villiers

Le Marquisat du Housset

Le Marquisat de Chanvenets

La Baronnie de Courchamp

La Baronnie du Plessis

Et la Baronnie de Rupereux

Le Vicomté de Sourdun

Et 71 autres fiefs

Et aux droits de Cens Lots et ventes des Terres en roture et sçis en la Censives du Roy,

Les Charges du Domaine engagé sont, outre la redevance annuelle au Domaine du Roy, de payer les gages au Bailly de Provins aux officiers des Eaux et forests et autres portées par son Engagement

La haute moyenne et basse Justice de Courtous parroisse de St. Loup a été vendue par les Commiss.res

du Roy par Contract du 26 Juin 1620 a M. Jean de Lamouche pour M. le Marquis de Vitry 100# de nouvelle enchere outre 500# de l'ancien engagement. M. de la Grange Conseiller au Grand Conseil en joüit presentement en consequence de l'acquisition qu'il en a fait des heritiers de Mr. de Vitry avec la Terre du Plessis aux Tournelles

La haute, Moyenne et basse Justice de St. Loup fut pareillement revendue par les mêmes Commissaires du Roy a M. le Marquis de Vitry moyennant la Somme de 1516# d'ancien engagement, et 200# de nouvelle enchere. C'est M. de la grange qui en joüit au même titre.

Le Domaine de Courtous et de St. loup ne consiste qu'en simples Cens.

Le Domaine de Longueville parroisse de Lourpy fut engagé dans le même temps moyennant 500# au profit du Sr. de Champagne, son fils et en joüit. Il consiste en la haute moyenne et basse justice avec quelque Cens.

Le Domaine de Blanay et Montluy parroisse du Mets qui consiste en haute Moyenne et

Basse Justice avec quelque Cens.

Le Domaine de Blanay, et Montluy parroisse du Mets qui consiste en haute Moyenne et basse justice fut vendû en 1660 a M. du Tillet Con.er en la grande chambre, et il a passé depuis a M. d'Jury Secretaire du Roy.

La haute Moyenne et basse justice de St. Bois avec quelques Censives fut vendue le 3 Avril 1645 a M. du Housset Chancelier de S. A. R. Monsieur Madame de la hoguette en joüit en qualité de son heritiere.

La haute Moyenne et Basse justice de l'Echelle fut vendue en 1674, 600tt. de nouvelle Enchere outre 900tt. de la premiere finance. M. du Houssay l'avoit acquise du premier Engagiste Madame de la hoguette en joüit presentement

Le Roy avoit 26s de Cens sur la Terre & Seigneurie de Sordun qui ont été vendus au pere de M. Le Comte de Montberon Gouverneur de Cambray avec la justice. M. de Montberon a acquis du Domaine le Moulin de l'etang dans la Parroisse de Sordun par Contract du 3 Juillet

1659 moyennant 3300#. a la charge de payer par chacun an au Domaine reservé de Provins 30 boisseaux de Mouture, et 5s. de Cens.

Le Moulin Bernard Domaine du Roy scis en la parroisse de St. Loup a esté revendu a M. de la Brosse cultant qui en joüit.

Le Moulin du Roy scis en la Parroisse de Roüilly ensemble les Domaines de Nartry, & de Roüilly avec les Cens et mouvances ont esté vendus a M. le Marquis de Chenoise. M. Son fils en joüit.

Le Domaine de Nogent a été engagé par Contract du 12 Septembre 1630 a M. Bouthilliers lors Surjntendant des finances moyennant la Sõme de 120000#. Il vaut 7000#. de rente. M. Le Marquis de Chavigny ~~etoit~~ Pelit-fils de M. le Surjntendant en joüit presentement.

Il consiste au Château de Nogent, d'ou relevent 18 fiefs et Arriere fiefs, dont la plûpart sont considerables, en trois Moulins bannaux, au droit des Censives sur vn quart des maisons de la Ville aux deffauts et Amandes du Baillage, du

Greffe du Baillage et des Eaux et Forests, au Tabellionnage, Peage, et a la moitié du minage dont l'autre moitié apartient au Chapitre de S.t Etienne de Troyes, et en Terres prez Bois & accrue.

En 1670 le Domaine de Pons Sur yonne fut aliené par Echange au profit du S.r Boutillier contre le Comté de Chateauregnard. Il vaut 10000.tt de rente. C'est Mad.e de Chavigny Veuve de M. Le Marquis de Chavigny aisné de Sa Maison qui en joüit. Il y a vn tres beau château bâty par M. Boutillier avec de belles basses cours et vn beau parc borné au bout par la riviere. Ce Domaine consiste au Bois apellé le parc d'en haut en terres prez Bois et rivieres, au Greffe et Tabellionnage de Pons, et au droit de mouvance sur 20 Terres fiefs et Seigneuries.

Anciennement le Domaine de Monteaux a été engagé a M. Charon. Le Roy y est rentré, Sa Majesté en a joüy pendant 30 ans, et il a été aliené de Nouveau le 4.e doust 1696 au profit de Madame de Richebourg moyennant la

Somme de 40000#. Il vaut 3000#. de rente.

Moret étoit aussy vn Domaine qui avoit été engagé a M. le Marquis de Vardes. Il a été revendû le 12 doust 1696, et adjugé a M. de Caumartin Conseiller d'Etat et Intendant des finances moyennant 1650#. de nouvelle finance et 64084#. 19s. d'ancienne.

Le Domaine de Sens apartient au Roy, et par engagement a M. le Prince de Condé. Cette alienation fut faite en 1649 moyennant 31000#. Il vaut 3000#. de rente, outre la reserve des profits casuels des fiefs et des offices de l'ordinaire seulement: Il consiste au droit du Minage, aux deux tiers des moulins du Roy a Sens; aux droits de boettes et Pages Censives et droits Seigneuriaux sur quelques maisons de la Ville et faubourgs de Sens, en laquelle il y a 70 autres Seigneurs Censiers, aux droits annuels des officiers, & aux amandes de l'ordinaire seulement, Ensorte que dans la Ville de Sens Le Roy ne joüit que du Nouveau Domaine qui consiste au Controlle des Exploits afferme 2336#. au Controlle des

Sens

actes des Notaires qui vaut 4250#. et aux aman=
des de l'Extraordinaire qui valent 10#. Lesquels
droits montent en tout a 4796#.

Le Roy joüit du Domaine ancien et Nouveau de
Villeneuve le roy qui vaut 2800# de rente: Il con=
siste aux moulins bannaux, et Controlle des
Exploits et actes de Notaires.

Il y a dans l'Election plusieurs autres justices
qui sont tenus du Domaine par engagement
sçavoir la haute moyenne et basse justice de
Dimont engagé a M. Le Prieur du Charnier de
Sens, et a M. de St. Mars.

La justice de la Grange

La Justice du Boccage engagé au dit Prieur du
Charnier.

La Justice de St. Clement qui fut engagée en
1630 au Sr. de Machy Lieutenant general au Bail=
lage et Siege presidial de Sens, et qui apartient au
Sr. Marcellat a present Maire de Sens.

La justice de Paron engagé au Sieur Baron
du dit Lieu.

La Justice et Domaine de Malay le Vicomte

engagé au S.r Descrigny moyennant 4400 ll.
Elle vaut 1200 ll. de rente, M. le Prince de Condé
l'arehiré et en joüit.

La Justice de Gisy fut engagée au S.r Le Maître
en 1634 moyennant 300 ll. Elle a passé a M.
Bouillier Cy devant Conseiller au Parlement

Le Roy n'a aucun Domaine dans l'etendüe
de l'Election de Joigny mais seulement les
nouveaux droits qui peuvent monter sçavoir

Le Controlle des Exploits a 4000 ll.

Et le Controlle des actes des notaires a 8000 ll.

Le Roy n'a aucun Domaine dans l'etendüe de
S.t florentin que le Nouveau Domaine.

Anciennement S.t florentin, Serry, Dannemoyne
et Ceant en Othe apartenoient au Roy. C'etoit
des Baillages dont l'appel des jugements ref=
sortissoit au Baillage de Troyes, Mais ces quatre
Terres ayant été données en échange par Le
Roy avec Coulommiers et autres comme il a
été observé pour les Comtés de Marbonne et de
foix. Elles furent lors distraites de la Jurisdiction
et du Baillage de Troyes, et furent erigées en

Pairie mouvantes nûement du Parlement de Paris.

Il n'y a dans l'Election de Tonnerre aucun Domaine que Celuy de la Ville de Chablis qui apartient a M. Le Prince de Condé par Engagement depuis 1642, que les habitans de la Ville l'achepterent 4027#. dont leur fut passé Contract par les srs Commissaires du Roy: Ils en firent Declaration au profit de M. le Prince.

Le Roy ne joüit que du Controlle des Exploits Actes des Notaires Amandes &c. qui sont regis par les fermiers

Il n'y a aucun Domaine au Roy dans l'Election de Vezelay.

Les Aydes d'Auxerre dans l'Election de Vezelay, furent engagées a M. de Turenne Il y a environ 50 ans moyennant la Somme de 300000#. Elles sont affermées 35000# par chacun an. La portion de l'Election de Vezelay peut valoir 8000#. M. le Cardinal de Boüillon joüit de cette alienation depuis la mort de M. de Turenne.

Le Roy jouit seulement des nouveaux droits. Le Controlle des exploits est affermé pour la Ville & l'Election 500 ₶.

Le droit des nouveaux 5 s. d'entrée et Ceux de la premiere moitié des Octrois sont affermez 1200 ₶.

Le Controlle des actes des notaires vaut 1900 ₶ par an

Les Engagements du Domaine sont cause que les fonds des finances ne se trouvant plus que par les Tailles les Aydes, les Gabelles, et autres subventions ordinaires, outre lesquelles la necessité de l'Etat en produit souvent d'extraordinaires.

Chapitre quatriéme

Titre deux.

Etat des finances de la Generalité de Paris procedantes des Aydes, Tailles, et Gabelles.

Des Aydes.

Il n'y a que quatre Generalités dans le Royaume dans les quelles le droit de Gros a cours, qui-

sont Paris, Champagne, Soissons et Picardie.

Le Surplus des pays sujets aux Aydes est exempt de gros al'exception neantmoins de quelques Villes qui y ont été assujetties, Comme Roüen, Tourne, chartres, Issoudun, et quelqu'autres Villes, mais quoyque les Villes principales y soient sujettes les parroisses voisines en sont exemptes

Les droits d'Aydes aux Entrées de la Ville de Paris, et dans la Generalité ont beaucoup diminué depuis dix ans. On peut dire qu'ils n'ont pas été a la moitié de leur produit ordinaire; Ce qui se justifie par les Comptes que les fermiers en ont rendus au Conseil. La raison de cette diminution procede de deux Causes, l'vne des mauvaises recoltes qu'on a eües depuis cinq ou six ans, et l'autre de la diminution des peuples joint a la cherté des Vivres.

On a retably pendant la guerre les droits de jaulge et de Courtage, et on a Crée des Charges de Jaugeurs et Courtiers avec attribution de 10 Sols par muid de vin vendû en gros.

Ces nouveaux droits qui se levent avec les anciens

ont beaucoup chargé les vins, ensorte que cette partie qui fait vn revenu considerable del'Etat a besoin d'être soulagée, et qu'on y fasse attention pour exciter par quelque diminution les proprietaires des vignes a les faire cultiver et replanter celles qui ont été arrachées: Ce qui y contribueroit beaucoup seroit la suppression de ces nouvelles charges et droits y attachez.

Les mauvaises recoltes des vins depuis plusieurs années ont produit vn autre mal dans le Royaume par l'augmentation de la fabrique de la bierre qui a consommé vne grande quantité de grains qui auroient pû servir a la subsistance des peuples et a la nourriture des bestiaux et volailles qui ont fort diminué.

Dans la seulle Ville de Paris on a consommé a la fabrique de la bierre la derniere année 1699 la quantité de 80000 septiers d'orge, et vne grande quantité de bled pour faire de la bierre blanche. On a etably dans plusieurs endroits des fabriques de bierre, où il n'y en avoit jamais eû ensorte que la matiere necessaire pour faire cette

boisson etant devenue rare par cette grande con=
sommation, on a été obligé d'aller chercher du=
houblon jusques dans la Flandre Espagnole et d'y
transporter des sommes d'argent considerables.

Le remede a ce mal seroit de faire deffense de
brasser de la bierre dans les Lieux où on n'a pas
accoutumé d'en faire comme dans la Generalité
de Paris où il ne s'en brassoit pas il y a 20 ans pour
100000 ℔ parcequ'il y a peu d'Endroits où il n'y eût des
vignes.

En 1699 il en a été fait pour plus de 1200000 ℔ et
dans les Lieux où il y a coûtume d'en faire il faudroit
la charger de droits pour en desacoutumer les peuples.

Les Aydes font partie du Bail general des fermes
elles sont estimées par évaluation au total de la
ferme 15 millions 5 cent mil liures compris les en=
trées et droits y joints.

Pour faire connoître l'Etat des Aydes de la
Generalité de Paris voicy vn Etat de la Recolte
des Vins dans l'étendue du plat pays de l'Election
de Paris depuis 1687 jusques et compris l'année
1699, et vn autre Etat des Entrées des vins dans

la Ville de Paris pendant ces mêmes années.

Ces deux Etats feront connoistre quel peut avoir eté le produit des autres Elections a proportion de celle cy

Recolte des Vins dans l'etendue du Plat pays de l'Election de Paris depuis 13 ans.

Années	Muids	
1687	199542	Bail de Charriere
1688	252590	
1689	147495	
1690	178607	
1691	150137	Bail de Pointeau
1692	67849	
1693	62871	
1694	146211	
1695	158575	
1696	57141	
1697	54845	Bail de Templier.
1698	35779	
1699	126300	

Entrée des Vins dans la Ville de Paris depuis treize ans.

1687	276061 ll	Bail de Charriere
1688	318617	
1689	238575	
1690	248559	
1691	216101	Bail de Pointeau
1692	131566	
1693	139960	
1694	214109	
1695	170208	
1696	170914	
1697	169917	Bail de Templier
1698	124520	
1698	230000	

Etat des Sousfermes des Aydes de la Generalité de Paris

Elections

Paris non compris la Ville	600000 ll
Melun	

Elections	
Melun Rozoy Provins Et Coulommiers	160000 #
Sentis	
Compiégne Beauvais compris Beaumont	246000
Meaux compris le departement de Crecy	160000
Pontoise	30000
Sens Montereau St florentin Tonnerre Vezelay	251000
Mantes Meulan Dreux Montfort	140000

Des Tailles.

La Generalité de Paris porte de taille la presente année 1700 la Somme de 3599856 ll.

Elle est composée de 22 Elections entre lesquelles cette Somme est departie suivant les Commissions du Roy sçavoir

Elections	Nombre des parroisses	Impositions
Paris	438	1288000 ll
Senlis	78	133500
Compiegne	57	71300
Beauvais	151	191400
Pontoise	63	110000
Mantes	94	131000
Montfort	59	166600
Dreux	72	184000
Etampes	46	69000
Melun	103	112600
Nemours	118	77700
Meaux	141	361200
Rozoy	61	94400
Coulommiers	34	72200

Elections	Nombre des Parroisses	Impositions
Provins	58	83000 #
Nogent	45	75400
Montreau	53	68200
Sens	99	102200
Joigny	91	105400
St florentin	39	60300
Tonnerre	130	141500
Vezelay	54	46456
Total des Parroisses	2084	et des Impoons 3599856

Impositions des Tailles de la Gnalité depuis 1691 jusques et compris l'Année 1700

Années	Tailles
1691	3791265
1692	3897830
1693	3923160
1694	3979987
1695	3550272
1696	3189030
1697	3126016

Années	Tailles
1698	3126052 #
1699	3165832.
1700	3599856.

Des Gabelles.

Le Royaume est divisé pour les Gabelles en pays de grandes et petites Gabelles et Exempt de Gabelles.

On nomme pays de grandes Gabelles acause du grand prix qu'on y vend le Sel, et d'autres de petites Gabelles parceque le prix en est moindre par les Baux et par la Vente au peuple & d'autres Exempts de Gabelles acause qu'elle n'y est pas établie. Cette Exemption procede des Conditions sous les quelles ces provinces ont esté reunies a la Couronne.

Les Provinces ou le droit de Grandes Gabelles a cours suivant l'Ordonnance des Gabelles du mois de May 1680 tant par vente volontaire que par imposition sont les Generalités de Paris Soissons, Amiens, Châlons, Orleans, Tours, Bourges.

Moulins, Roüen, Alençon, Dijon, et Caën pour les Elections de Caën et de Bayeux seulement, & dans les autres lieux de cette Generalité il se perçoit vn droit appellé de Quart bouillon sur le sel blanc fabriqué

Les Pays de Petites Gabelles sont les provinces de Lyonnois, Provence, Dauphiné, Provence, & Roussillon.

Les droits de ces Gabelles sont moindres que ceux des grandes de plus de la moitié suivant l'Ordonnance de 1680

Les Pays Exempts de Gabelles sont les Generalités de Poitiers, La Rochelle, Limoges, l'Auvergne, Toute la Guyenne et la Bretagne

Il y a encore les Gabelles des Trois Evechez Metz, Toul, et Verdun,

Et Celles de la franche Comté.

Le prix de la Vente du Sel dans les Provinces est tout different suivant les Lieux.

Il y a plusieurs Villes dans le Royaume qui sont sujettes au droit de Gabelles ou sur les Ports pour la facilité et Commodité des poissons à

Saler. Le Sel se distribüe au prix du Marchand qui est environ a 6.tt par minot au plus. Le fermier general du Bail courant jouissoit encore des Gabelles de Lorraine. Le prix de son Bail étoit de 23 millions 500 mil Liures pendant la guerre, et de 22 millions 700 mil liures pendant la paix parcequ'on devoit retrancher pendant la paix l'augmentation mise sur le Sel pendant la derniere guerre d'un écu par minot dans les grandes Gabelles, et de 40 Sols dans les petites qui avoit eté ordonné par Declaration du 22 feurier et 23 Octobre 1689, Mais on a estimé à propos de la continuer, et on a obligé le fermier d'en payer par augmentation 1800000.tt ensorte que le prix de son Bail pour toutes les Gabelles de france est a present de 24 Millions 500 mil Liures sur laquelle somme on tient compte de 900000.tt pour les Gabelles de Lorraine qui ont été rendües au Duc de Lorraine par la paix de Risvick.

Extrait du Bail general des fermes de france fait a Thomas Templier le 30 Auril 1697

Toutes les Gabelles de france.

Gabelles en guerre 23500000#. En paix 22700000#

Cinq Grosses fermes et Tabac	8500000	11450000
Aydes et Entrées	13500000	16350000
Domaines	4500000	4500000
Total	52000000	55000000

Des Gabelles de la Generalité

Il y a dans la Generalité de Paris 35 Greniers a sel qui sont fournis de sel de Broüage que les fermiers font venir par mer au havre de grace ou a St Valery où ils sont mis dans les Magasins de depost suivant les Ordonnances des Gabelles, d'où ils sont ensuite tirez pour la fourniture des Greniers: Ils sont conduits dans chacun Grenier, par les rivieres de Seine oyse Marne et yonne suivant leur proximité

et de la par charois jusques au Lieu de leur destination.

Les Gabelles sont aussy partie du Bail de la ferme generale. Elles sont estimées par évaluation au total de la somme de 2450000 ll

Le produit de la Vente du sel dans la Generalité a monté pendant l'Année 1698 compris le Grenier a Sel de Paris a 4238840 ll tant pour le prix fixé par l'Ordonnance des Gabelles que pour les trois Livres d'augmentation sur chaque Minot sur laquelle somme les frais de conduite voitures, et autres doivent etre pris.

Le prix fixé par l'Ordonnance des Gabelles du mois de May 1680 pour les Greniers de la Generalité de Paris est sçavoir 40 ll le Minot pour les Greniers de Dreux, Mantes La Rochegayon vn Grenier, Poissy et Pontoise

41 ll pour les Greniers de Paris, Brie comte robert Lagny, Meaux, Senlis, Creil, Compiegne Beauvais Montfort, Etampes, Melun, Montreau Nemours Sens, Joigny, St florentin Vezelay, Provins et Nogent,

Et 42# pour le Grenier de Tonnerre, outre le droit de 3.# d'augmentation, il a été creé ou retably en chacun Grenier des Pilliers des Greniers a Sel avec attribution de 20 sols par minot de Sel dont les officiers pourveus de ces Charges ou les Traitans pour Celles qui n'ont point été vendues jouissent, Il a encore été attribué aux officiers des Greniers a Sel et aux Mesureurs vn droit de 13.s 6.d par Minot qu'ils percoivent actuellement sous le nom de droits manuels, dinsy vn minot de Sel en la presente année 1700 se vend au Grenier de Paris 45.# 13.s 6.d scavoir

Pour le prix fixé par l'Ordonnance 41.#

Pour les deux augmentations de 30.s chacune 3.#

Pour les droits attribuez aux officiers 1.#

Pour autres droits appellez Manuels aux officiers 9.s 6.d

Et aux Mesureurs 4.s

Le tout 45.# 13.s 6.d

Les fermiers generaux ont observé que l'augmentation de 3.# mise en dernier lieu sur chaque Minot de Sel aulieu d'en avoir augmenté le produit,

la diminuée parce qu'ils pretendent que ces nouveaux droits en ont diminué la Consommation, et que le commun du peuple qui ne peut avoir 11.tt 5.s pour vn quart de minot qui est la plus petite Mesure qui se fournisse aux Greniers est en necessité d'en achepter aux Regrats où le prix du sel est augmenté du demy parisis sans compter une infinité d'abus qu'il y a dans cette revente de sel en detail tant pour la difficulté qu'il y a de faire des mesures certaines que pour la facilité de les alterer, et autres desordres infinis dans cette Sousferme aux quels il est dificile de remedier, ensorte que Ceux qui s'y fournissent ordinairement sont souvent obligez de s'en passer par l'impuissance ou les met l'excés du prix qu'il s'y vend, et cette privation nuit beaucoup a leur santé.

Voicy vn Etat des 25 Greniers de la Generalité avec le nombre des parroisses dont chacun est composé, et de la Consommation actuelle qui s'y fait.

Etat des Greniers a sel de la Generalité de Paris le nombre des parroisses dont ils sont composez et leur consommation.

25 Greniers a sel. Il y a environ 150 Parroisses privilegiez

Paris non compris la Ville	Parroisses	Muids
	150	760
Lagny	100	55
Brie Comte Robert	28	24
Poissy	54	74
Senlis	84	45
Creil	57	33
Clermont et Compiegne	85	46
Beauvais	93	70
Pontoise	124	84

Mante y compris la Chambre a Sel de la Rochegiyon qui depend du Grenier de Mante: On y vend tous les Mardis au même prix qu'au Grenier de Mante

Montfort	120	60
Dreux	130	80
Etampes	152	100
Melun	160	83

Greniers	Paroisses	Muids
Nemours	86	50
Meaux	242	100
Provins	94	60
Nogent	69	45

Il se fait a Nogent vn depos considerable de sel Il y en arrive tous les ans des batteaux chargés de 5 a 600 Muids pour la fourniture de treize Greniers de Campagne et de Bourgogne. Il est conduit de Nogent par Charrois aux Lieux de sa destination

Montreau	70	59
Sens	92	71
Joigny	52	38
St florentin	95	24
Tonnerre	85	38
Vezelay	54	30

Etat de la ferme des Regrats des Greniers de la Generalité

Paris. Poissy	200000 ll
Lagny et Brie comte robert	5000

Senlis, Creil, Joigny, Melun Montreau et
Nemours . . . . . 23000#
Beauvais Pontoise . . . . . 16000.
Compiegne . . . . . 2000.
Dreux . . . . . 8500.
Etampes . . . . . 10000.
Meaux . . . . . 10000.
Montfort . . . . . 8000.
Mantes . . . . . 4000.
Provins et Sens . . . . . 9000.
Tonnerre, Vezelay . . . . . 4000.
St. florentin . . . . . 1200.

De la Capitation.

Le Roy par sa Declaration du 18 Janvier 1695 pour subvenir aux frais de la guerre ordonna qu'il seroit étably dans le Royaume vne Capitation generale par feu ou famille sur tous ses sujets sans exception, Ecclesiastiques Seculiers ou Reguliers, Nobles Militaires ou autres qui furent distribuez en 22 Classes pour n'avoir lieu qu'autant de temps que la guerre dureroit,

la quelle a eu son execution.

Les sommes qu'elle a produit dans la Generalité de Paris n'ont pas été aussy sortes a proportion que dans les autres Generalités du Royaume parceque la plupart des Terres Nobles & Seigneuries de la Generalité apartiennent à des personnes qualifiées et de Condition tant de la Cour que de la Ville qui payerent au Rôlle de la Cour ou a Celuy de Paris, et qu'on ne pouvoit taxer pour le titre le plus noble.

Cette Imposition a commencé en 1695. Elle a continué en 1696. 1697 et pour vn quart seulem.t en l'Annee 1698 qu'elle a finy.

Son produit a été dans la Generalité sçavoir

en l'Annee 1695	596571.#
en 1696	639966.
en 1697	627586.
en 1698 pour vn quart	154840.

Chapitre 4.

Titre trois

De la qualité des Terres de chaque

Election, Montagnes ou pays vnis, climat Froid chaud ou tempere. Etat du labourage des pâturages et Marais et fruits prinpaux qui y croissent.

On peut dire generalement qu'il y a peu de Montagnes. Dans la Generalité, Il n'y en a point de considerable, la plus grande partie de Son Territoire etant pays vny et plain.

Son Climat est doux et tempere

Sa Situation entre 47 et 49 degrez et demy de latitude, et de 23 et de 25 degrez de longitude la mettent a couvert de Chaleurs et de Froids excessifs aux quels sont plus exposez les Confins du Royaume qui luy sont opposez.

A l'egard de la fertilité de la Terre il est vray de dire que tout son territoire est vtile a quelque chose où il ne croist point de bled, ny vins. Il y a des fruits, des pâturages, des Bois, des forests des Noyers, enfin il n'y a point de pays qui ne produise

Elle se communique dans toutes ses parties par des rivieres comme presque toutes les

provinces du Royaume sont entr'elles. C'est pour-
quoy la Reyne Catherine de Medicis disoit qu'il
y auroit plus de rivieres navigables en france que
dans tout le Royaume.

L'Election de Paris est en pays plein et uny. Il
s'y trouve quelques Montagnes et Collines dont les
principales sont celles de Montmartre le Mont-
valerien, la Montagne de St Cloud, et celle de
St Germain en laye sa situation est vers le 49e
degré.

L'air de Paris et des environs est excellent
et fort sain quoyqu'il soit vn peu grossier, et que
les pluyes y soient frequentes. L'eau de la Seine
a la reputation d'etre la meilleure de tous les fleu-
ves du Monde.

Le territoire de l'Election de Paris est fort mêlé
du Côté de la france, les terres y sont fortes et grasses
et produisent de bon bled froment des autres costez,
ou elles sont legeres, sablonneuses, marecageuses
humides, et arrosées de sources et fontaines en-
differentes qualités sont qu'elle produit toutes
sortes de bons bleds, de bons fruits, toutes sortes de

de vins en quantité, des Legumes et herbages en abondances avec quelques soins: Elle produit des figues, des Grenades, des Oranges et Citrons des simples, et herbes medecinales, des fleurs de toutes sortes. Il n'y en a point d'jneulte.

Les Jardiniers des environs de Paris ont l'jn= dustrie de Conserver au plus fort de l'hiver des Asperges Artichauds, Laitues pommées et choses semblables qui ne se trouvent ailleurs qu'en Eté

Les Terres d'abon pays vers la france sont affermez 10, 12. 15. jusques a 20#. l'arpent Il se recueille dans la seule Election de Paris année commune la quantité de 140000 muids de vin qui servent a la Consommation des Lieux, et le Surplus se transporte en Picardie, en flandre Artois et Boulonnois, et même dans la flandre Espagnole.

Les fontaines de Rangis et d'Arceuil distantes de 2 a 3 lieues de Paris y sont conduites par des Canaux et Aqueducs qui luy fournissent de bonnes eaux, et embellissent la Ville par des

fontaines publiques.

Il y a de bons pâturages et de belles prairies dans la plûpart des parroisses de l'Election qui sont scituées le long des rivieres de la Seine de la Marne, et des autres petites rivieres et ruisseaux qui y affluent. Les nourritures des bestiaux qui se sont dans les parroisses servent a la provision de Paris.

Il n'y a aucun Marais a desseicher, toutes les prairies sont bien entretenues, et en valeur.

Senlis

L'Election de Senlis du Coté de Creil, Verneüil Pont Verberie jusques a la riviere d'Oyse est vn pays vny, au dela de cette riviere il y a la Montagne de Lyancourt qui s'étend depuis Nogent jusques a Vieux, et Brenonville, les parroisses de Pigneville prés Montataire et Champagne sont en pays Montueux.

Cette Election est a peu prés a la même élevation que celle de Paris vn peu dessous: Cependant le climat est plus froid et plus inegal a cause des vents de mer qui viennent du Côté d'Angleterre et la proximité des Bois qui l'environnent

Toutes les Terres labourables de l'Election sont en valeur al'exception de Celles qui sont proche des forests et des Garennes dont la Culture est abandonnée acause des bestes sauves du Gibier et des Lapins.

Les bonnes terres sont affermées 9 a 10.# l'arpent les Mediocres 5 a 6.# et les moindres 1. 2. et 3.# Ce sont toutes terres a froment

Les Coteaux qui sont au dela de la riviere d'Oyse jusques aux montagnes sont plantées en vignes. Il se receuille année commune dans cette élection la quantité de 15000 muids de vin: Il est d'une qualité fort mediocre, et se vend depuis 25 jusques a 30.# le muid dans les fonds et dans les Vallées et le long des Coteaux de la riviere d'Oyse où il se nourit des bestiaux en petite quantité. Il s'y eleve aussy quelques poulains.

Il y a dans l'Election de Senlis le Marais de Lacs qui contient environ 2000 arpens: Il apartient par moitié a Mr. Beschameil et au Sr. Strade Gentilhomme qui demeure en Auvergne

acause de sa femme qui est fille de Mr. fabrice On a travaillé autrefois avec beaucoup de depense a le dessecher, et on auoit rendu le terrain laboura= ble, mais les vapeurs humides qui s'elevoient de ces lieux marescageux gastoient les grains qui y croissent, ce qui a obligé de l'abandonner, ensorte que depuis ce temps là il est demeuré inculte et inutile.

Compiegne

L'Election de Compiegne est partie en pays vny, et partie en montagnes. Les pays des mon= tagnes sont a Lyancourt dont la Montagne s'étend jusques au Village de chemincourt qui en est voisin. La Montagne de clerous autrement Gallenon commence au territoire de Coudun et finit a Celuy de Janville. La Montagne de Margny regne le long du Lieu et s'etend jusques aux Villages, de Venelles, Jaux, hermancourt, Le Meux, et Rivecourt jusques aux Villages de Longueil et Ste Marie, La Montagne de Monduette a vn quart de lieue de longueur. Elle s'etend sur les parroisses de Jaux, et Jonquieres, et est plantée en Bois taillis.

La Montagne de Berberie s'étend jusques a Bethisy St Sauveur, Morgienval. Le reste de l'Election est en pays plein planté la plus grande partie en forests.

L'Election de Compiegne est vers le 49e et demy degré, le Climat en est temperé. La forest occupe 29000 arpens de terrain, le reste est en terres labourables et en vignes, Les Terres y sont bien cultivées et labourées. Elles raportent peu, et les bleds sont mediocres le terrain etant naturellement sec, & n'y ayant pas de bestiaux suffisament pour les fumer, les vins qui y croissent sont de petite qualité Il s'en receuille année commune 12000 muids. Il y vient des Chanvres en quelques endroits, ce sont les meilleures terres qui y sont employées.

Les bonnes terres labourables y sont affermées 4#. 10s l'arpent, les mediocres 3#. et les moindres 2#.

Il y a peu de plantes et arbres fruitiers dans l'Election a peine pour fournir le pays, et il y a peu de pâturages pour la nouriture des bestiaux qu'il y a.

Il n'y a aucun Marais a desseicher.

L'Election de Beauvais est en pays plein et vny Beauvais.

a la reserve du Canton apellé le Doyenné de Bray qui comprend environ le tiers de l'Election qui est remply de haut et bas sans montagnes considerables, de mesme qu'une petite partie du Doyenné de Moucy du côté de Paris

Le Climat est d'un demy degré plus froid que celuy de Paris: Il est au 49.° ½ degré.

Toutes les terres de l'Election sont en valeur. Le Labour en est difficile parcequ'elles sont fortes. Il faut quatre Chevaux sur une charüe dans la plus grande partie du pays, et elles sont d'vn assez bon rapport.

Elles sont principalement occupées en bled. Elles produisent beaucoup de Seigle, du mêteil mediocrem.t et peu de froment.

Les bonnes terres sont affermées 10.tt l'arpent les mediocres 6.tt et les moindres 1. a 2.tt

Il y a des vignes dans 25 Parroisses, outre celles qui sont es environs et dans la Banlieüe de Beauvais. Il s'y recueille année commune la quantité de 15 a 16000 muids de vin qui se vend ordinairement 30.tt le muid: Il est d'une

qualité mediocre, et se consomme dans le pays.

Les parroisses qui sont arrosées par la petite riviere du Terrain et qui sont au nombre de 40 produisent des foins en assez grande quantité.

Le Costé de l'Election qui confine a la Normandie est planté d'arbres a fruits pommiers et poiriers en quantité dont on fait du Cidre, l'autre côté qui regarde la Picardie n'en a point. il y a quelques fruits ordinaires et des paturages propres au gros bestail dans le pays de Bray où il s'en nourit beaucoup. On y fait du beurre et des fromages qui se vendent au Marché de Gournay, et delà se transportent a Paris.

Il y en a aussy dans les autres parroisses de l'Election qu'on met paistre dans des marais communs, mais en moindre quantité, et le profit qu'on en retire, n'est que pour la Consommation des habitans

On fait des nouritures de moutons dans presque toutes les parroisses de l'Election. L'herbe qui y croist leur est bonne et les engraisse. Les moutons de Beauvais ont la reputation d'etre excellents

Il n'y a aucun Marais a dessecher.

Pontoise

L'Election de Pontoise est un pays meslé de haut et de bas. Il y a la Montagne nommée Le Calloüet située entre les parroisses de Marines, Neuilly, le beaume, et Brançon qui n'est que de Bruyeres.

Le Climat est assez temperé et un peu plus froid que Paris. l'Election est partagée de bonnes mediocres et de mauvaises terres environ par tiers.

Les bonnes terres sont affermées 10 ll a 12 ll l'arpent, les mediocres 6 a 7 ll et les mauvaises 30 à 40 s.

Les fruits principaux de la terre sont du bled froment seigle orge avoine et autres menus grains

Il y croist aussy des vins dans 34 parroisses. Il s'en receuille année commune 4000 muids qui se vend ordinairement 30 a 40 ll le muid et est d'une qualité mediocre. Le Commun se consomme sur les lieux, Le meilleur se vend pour la Picardie et la flandre.

Il y a des fruits dans plusieurs parroisses des pommes et des poires qu'on convertit en Cidres, des Noyers, & autres fruits de toutes sortes vn peu.

Il n'y a de pâturages que pour l'exploitation & engrais des terres, et on n'y fait point de Commerce

de bestiaux qui soit considerable.

Il n'y a aucun marais a dessecher.

Le pays de Mante est mesté de Colines et de Plaines. Les Colines sont plantées en vignes fruits ou Bois.

Le Climat est afsez temperé vn peu plus chaud que froid acause des Plaines de Sables qui le rendent hatif, et avance tout cequi y croist.

Il y a vn quart de terres labourables de l'Election qui sont en friche, deux autres quarts mal cultivez faute de Chevaux et de bestiaux pour les labourer et engraisser, et l'autre quart en bonne valeur.

Ce mauvais etat vient de deux Causes la premiere de ceque depuis plusieurs années ce pays a été fort maltraité par les gresles et les Gelées qui ont ruiné tous les biens delaterre, Cequi a fait abandonner par impuissance la Culture des Terres, et l'autre de ceque pour le payement de la Taille on saisit les bestiaux, Cequi fait que la plûpart des terres demeurent incultes.

Les bonnes terres sont affermées 8.ll l'arpent les mediocres 4.ll. et les moindres 30 a 40 sols

Le principal revenu de l'Election est en vignes qui ont fort peu rapporté depuis cinq ans: Il s'y receüille année commune 30000 muids de vin autrefois il s'y en receüilloit plus de 50000 muids. On a beaucoup arraché de vignes depuis la Cessation du Commerce.

1°. de ce qu'en Normandie on a planté beaucoup de Vignes, et que le vin qui y croist n'est point sujet au droit de Gros, qui est le Sol pour liure du prix de la Vente, et outre ce 16s. d'augmentation par muid.

2°. L'Etablissement du droit de Sept Liures par muid de vin, qui se transporte dans cette Election au dela des rivieres d'Eure, Andelle et Ithon qu'on pretend avoir ruiné absoluement le Commerce des vins qui se faisoit en Normandie et en Picardie.

La preuve qu'on en raporte, est qu'avant que ce droit fut étably il se voituroit tous les ans aux foires de Roüen 60000 muids de vin qui s'y consommoient, et a present il ne s'y en transporte pas 10000 muids dont il en reste souvent

la moitié, ensorte que le deffaut de Commerce tient les vins a si bas prix que les proprietaires des Vignes n'en retirent pas les frais, et aiment autant de les abandonner que les Cultiver.

On pretend mesme que ce droit de 7.tt est fort prejudiciable aux fermes du Roy, en ceque le produit ne va pas a la moitié de ceque produiroient la Consommation de ces vins en detail dans les provinces de Normandie et Picardie si la Sortie étoit libre et exempte de ce droit Ce qui seroit fort aisé a Connoistre par l'experience en supprimant ce droit pour vn temps et faisant ensuite la Comparaison du produit du detail de ces provinces.

Ce droit pour vn temps et faisant ensuite la Comparaison du produit du detail de ces provinces

Ce droit ne se leve que depuis environ 30 ans On l'auroit reduit a 3.tt 10.s quelque teins auant la derniere guerre, il fut retably en entier au mois d'Octobre 1689.

Le bled qui se receueille dans l'Election est de seigle et des avoines.

Il y a dans quelques parroisses des fruits a Cidres, et d'autres pour l'usage, et la Consommation du pays seulement.

Il y a peu de paturages, on ne nourit des bestiaux que pour la fourniture du pays

Il n'y a aucun marais a desseicher

Montfort

Il y a dans l'Election de Montfort la Montagne de Laincourt qui est la plus considerable. Le pays vny est la plaine de Montfort, celle de Trappe, et Celle du pays est haut et bas.

Elle est scituée a la même hauteur que Celle de Paris. Le Climat en est temperé a peu prés de même. Il croist dans l'Election du bled froment, de l'avoine et autres menus grains

Les deux tiers de l'Election sont en terres labourables qui sont bien cultivées. Les bonnes sont affermées jusques a 8tt et 9tt l'arpent les mediocres depuis 3tt jusques a 5tt et les moindres 1 ou 2tt

L'autre tiers est en Bois.

Dans quelques Parroisses il y a des Vignes qui produisent année commune la quantité de

6000 muids de vin qui est d'une qualité fort mediocre.

Il s'y recueille aussy des fruits pommes et poires dont on fait du Cidre

Il y a peu de pasturages et de nouritures de Bestiaux seulement pour la Consommation.

Il n'y a aucun Marais a desseicher.

L'Election de Melun est vn pays vny et plein Le Climat en est semblable a peu prés a Celuy de Paris. Elle est scituée au dessus de l'Election de Paris vers le 48e degré. Melun

Les terres sont de differentes qualités Celles du Costé de la Brie et une partie du Gâtinois qui sont en pays de Sable sont de peu de valeur les bonnes sont affermées 6tt l'arpent les Mediocres 3 et 4tt et les mauvaises 1 à 2tt.

Cette Election produit de bon bled Froment Seigle et avoine en quantité

Il s'y recueille aussy des vins année commune 30000 muids qui est d'une qualité mediocre.

Il y a quelques fruits qui ne se convertissent

pas en Cidre.

Toute l'application des habitans roule sur la Culture des terres.

Il se fait beaucoup de nouriture dans l'Election Les forests qui s'y trouvent fournissent de grands pasturages, Il y a quantité de prairies tarais et Bruyeres dans lesquels les parroisses voisines ont des Usages et Communes qui ne suffisent pas pour les nouritures qu'ils font: Ils menent les Bestiaux dans les forests du Roy aux endroits qui sont propres pourquoy ils payent vne redevance annuelle aux fermiers du Domaine

Il n'y a aucun Marais a desseicher.

Dreux — L'Election de Dreux est en pays plein et vny à la reserve de quelques Colines qui sont aux environs de la Ville de Dreux. Le Climat est doux et temperé.

Les Terres de l'Election sont de differentes qualités. Il y en a beaucoup plus de mauvaises que de bonnes. Le terrain en plusieurs parroisses est de sables pierreux, depuis 1694 il en est resté beaucoup

en friche.

Les bonnes terres sont affermées communement 4#. l'arpent, les mediocres 3#. et les mauvaises 20 sols.

Les fruits principaux de la Terre sont bled vins et Cidres.

Il s'y recueille année commune environ la quantité de 8000 muids de bled 7 a 8000 poincons de Cidre; des Avoines et menus grains a proportion du bled, et 6 a 7000 poinçons de vin jauge de champagne.

Ces darrées se consument dans le pays le vin est d'vne qualité dure et propre a garder. Il se vend ordinairement 25 à 30# le muid.

Il y croist aussy du chanvre dans plusieurs parroisses. Il y a quantité d'arbres fruitiers. Le fruit est fort beau et d'un bon goût parceque le terrain est sablonneux.

Il y a quantité de pasturages, et il s'y fait beaucoup de nouritures, Il y a peu de Parroisses qui n'en fasse Commerce.

Il s'y éleve aussy quelques chevaux l'herbe ne

leur est pas si propre qu'aux bestiaux parcequ'=
elle est sure et aigre.

Il n'y a aucun Marais à desseicher.

Etampes. Le terrain de l'Election d'Etampes est mesle de pays vny, et de Montagnes.

Le Climat en est temperé. Elle est sçituée au 48e degré et demy

Les terres sont la plupart legeres et de sables — il n'y a point de parroisses où il n'y en ait au moins vn peu en friche

Les bonnes terres qui sont en petite quantité sont affermées 4tt 10s les mediocres 3tt les moindres 30s

Il y en a beaucoup plus de mauvaises que de bonnes.

Il s'y recueille du bled froment, meteil seigle, avoine, et autres petits grains.

Il y a fort peu de vignes, et fort peu de fruits à peine pour la fourniture du pays.

Il s'y fait des nouritures de Bestiaux dans les Parroisses d'Iseville, Eclaire et Bouray qui ont des Communes propres a en faire quantité. Il s'y en fait aussy quelqu'vnes a Etrechy, Anvers fontaine Georville sous Bean, et Boissy la riviere dans

dans les autres Parroisses de l'Election il n'y a aucun pasturages.

Il n'y a aucun Marais a desseicher.

L'Election de Nemours est mesle de pays vny et de Montagnes qui n'ont point d'autres noms que Ceux des Lieux ou elles sont, la plûpart pleins de rochers. Nemours

Le climat est presque semblable a Celuy de Paris

Il y a beaucoup de terres jncultes tant par leur sterilité naturelle que par deffaut d'habitans dans plusieurs Parroisses pour les cultiver.

Il y en a tres peu de bonnes, ce qu'il y en a sont affermés 3 a 4^{tt}. l'arpent, les terres ordinaires 40 a 50^{s} et les moindres 20^{s}.

Il y en a vne grande partie de sables qui sont abandonnées pour cinq sols de simple cens. Elles produisent du Seigle, de l'Avoine, fort peu de froment, et d'autres grains en petite quantité.

Il se receüeille aussy des vins dans plusieurs Parroisses année commune environ 30000 muids

Il y a beaucoup de vignes qui apartiennent a des Bourgeois de Paris de Montargis et de fontainebleau,

qui sont enlever leurs vins chez eux apres les Vandanges, le surplus se consomme dans le pays et aux environs.

La qualité du vin est fort mediocre, Il se vend ordinairement 20.tt le muid.

Il n'y a point de fruit a Cidre dans l'Election, d'autres fruits a manger il y en a suffisament.

Il y a peu de pasturages, le pays est maigre et sec le bestail ne s'y éleve pas en quantité. Il tient du pays.

Il y a des Marais a Corbeil, Bordeaux et Sceaux de la Contenance d'environ 1600 arpents qui sont situez entre les Villes de Nemours et Montargis a la distance de 4 a 5 lieues l'vne de l'autre. Ces Marais etoient couverts d'eau en tout temp faute d'ecoulements acause de leur assiette platte, et elles se repandoient dans 8 ou 10 Parroisses des environs et rendoient presque tous les heritages jncultes et les habitations mal saines. Le S.r Bertrand Exempt de la Marechaussée de Nemours a entrepris de les desseicher. Il a fait un Traité avec les Seigneurs Proprietaires de ces Marais au mois de feurier 1697

par lequel les Proprietaires luy ont abandonné la moitié des fonds des marais a la charge d'en faire le dessichement a ses frais et depens, en Execution de ce Traité il a fait travailler en 1697, 1698, et 1699 auec tant de diligence, et employé a ces travaux vn si grand nombre d'Ouvriers, que tous ces Marais sont a present sans eau, et en etat d'estre bien cultivez en Terres labourables, en Prairies et en pastures grasses. Il s'est trouvé dans ce travail vne infinité de Sources d'eau vive et claire qui soulevoient le terrain, et le rendoient mouvant. Il leur a donné leur écoulement par des rigoles fossez et Canaux jusques a la riviere de Loing qui reçoit ces decharges ensorte que ce terrain est devenu ferme et solide. Il y auoit un grand Chemin qui aboutissoit dans ce Marais appellé le Chemin de Cesar qui etoit inaccessible depuis plus de 20 ans; Il a été rendu praticable et bon, et il est visité actuellement, et toute la Province reçoit un grand avantage, et les particuliers une grande commodité.

Ce dessichement auoit été tenté cy devant deux fois la premiere en 1656 par vn nommé Montalais

et l'autre en 1682 par vn Hollandois nommé Adrien Coborte. La difficulté de l'entreprise, & l'incertitude du succés leur firent abandonner ce dessein quoy que sous des conditions plus avantageuses que celles qui ont été accordées audit S.r Bertrand.

Il y a deux autres petits Marais proche de celuy cy dessus nommé le Marais de Courtampierre qui contient 150 arpents et le Marais de Vignerette qui en contient 160 lesquels n'ont pas été desseichez au même temps parceque les eaux qui les inondent n'ont pas la même pente et ne le peuvent etre que par vn Ouvrage particulier. L'exemple de ceux de Corbeil, Bordeaux et Sceaux peut exciter les Proprietaires ou a en faire la depense ou en traiter les mêmes facilités s'y trouvant.

Il y en a encore un autre dans la parroisse de l'archant de cette mesme Election qui contient 500 arpens que le S.r de Montalais et le Sieur Crevant son associé tenterent de desseicher en ladite année 1656. Ils firent travailler, on fit

des ouvertures de tranchées, fossez et Canaux pour ecouler les eaux dans la riviere de Loing L'assiette des marais se trouva trop profonde ou la depense necessaire au dessus de leur force ce qui leur fit abandonner. Depuis ce temps là il ne s'est trouvé personne qui ait voulû le continuer.

Il n'y a point de Montagne dans l'Election de Meaux, C'est un pays vny, employé en terres labourables et en vignes. Meaux

Le Climat est de mesme que Celuy de Paris vn peu plus froid.

Toutes les terres de l'Election sont en valeur les Labourcurs sont fort jntelligens pour la culture des terres: Ils y donnent tous leurs soins, et ils le font aussy vtilement qu'on le peut desirer. Elles produisent de bon bled froment, des Avoines & menus grains a proportion. Il y a peu de Seigle dans 30 parroisses. Il y a des vignes mesleés avec les terres a froment dans les quelles on recueille année commune la quantité de 36000 muids de vin dont la qualité est fort

mediocre. Ils sont durs et grossiers, et se vendent ordinairement 25 a 30# le muid

Il y a pareillement des fruits dans quelques Parroisses qui se consomment a Meaux & s'envoyent a Paris.

On y fait des nouritures de moutons, et dans celles de la Brie, on y nourit du gros bestail parceque dans la premiere ce pays est plus sec et que dans l'autre qui est froide et humide les moutons y perissent la seconde année par la pouriture.

Il n'y a aucun Marais a dessicher

Rozoy

Rozoy est vn pays vny. Il n'y a aucune Montagne dans l'Election.

Le Climat est temperé presque comme a Paris C'est vn bon pays a bled qui en produit beaucoup. Les bonnes terres marnées sont affermées 6# l'arpent moitié en bled, moitié en argent, les mediocres 3 et 4# et les moindres 2#

Tout le pays est occupé en labour a la reserve de sept parroisses qui sont meslées de Vignes, sçavoir Guerard, La Selle, Sarmoutiers, Bernay, Chaumes

Courtaumer, et Courpalais dans les quelles il se recueille année commune la quantité de 4000 muids de vin qui est d'une qualité fort grossiere et se consomme dans le pays.

Dans la Parroisse de la Selle il s'y fait quelque Cidre et Commerce de fruits, c'est la seule de l'Election.

Il n'y a point de pasturages suffisamment pour les labours et engrais des terres, c'est pourquoy on se sert de marne, c'est une grande servitude en ce qu'on est obligé de recommencer tous les trente ans sinon les terres demeurent infructueuses

On observe que les grandes Communautés dont les revenus sont bien administrez ne marnent jamais parce qu'elles pretendent que la marne plusieurs fois reiteree, et repandue sur les terres forme vn tuf qui les rend par succession de temps de mauvaise qualité.

Il n'y a aucun Marais a desseicher

Le Terroir de l'Election de Coulommiers est fort inegal, Il n'y a presque aucune parroisse qui n'ait quelque montagne.

Quoy que l'Election soit sous le même Climat que Paris les terres y sont plus froides et les fruits y meurissent plus tard. Les moissons et les Vandanges s'y sont ordinairement vingt jours plus tard que dans Celle de Paris.

Les terres labourables sont en bonne culture & valeur a la reserve de quelqu'unes dans les parroisses de Melleray le Velier St. Martin Signi Signeli amilly et Dagny qui sont de mauvaise qualité. Dans les autres elles produisent de bon froment et avoine, peu de seigle, les bonnes terres sont affermées 6 a 7.# l'arpent les mediocres 4.# et les moindres 2.#

Il s'y recueille aussy des vins dans douze parroisses, qui peuvent monter année commune a la quantité de 8000 muids. Pour en connoistre la qualité il suffit d'observer que c'est un pays de Brie: il se vend ordinairement 20 a 24.# le muid. Il se consomme dans le pays

Il y a aussy dans l'Election plusieurs Etangs, les terres y etant propres froides et humides tenantes l'eau Les poissons de ces Etangs se mènent a Paris

Il n'y a aucun fruit a cidre, d'autres il n'y en a que

pour la Consommation du pays.

Il ne s'y fait de nouriture de bestiaux que pour l'engrais des terres, qui même ne suffit pas

Il n'y a aucun marais a desseicher

L'Election de Provins est un pays vny: Il y a quelques Provins Montagnes proche de Provins.

Le Climat est temperé, c'est a peu prés le même que celuy de Paris.

Il y a bien la moitié des terres qui raportent du bled-froment, le surplus sont terres a méteil et a seigle,

Les bonnes terres sont affermées 5 a 6.# l'arpent, les mediocres 3 a 4.# et les moindres 20 a 40 sols.

Il y a eû les années dernieres quelques terres qui sont demeurées juvtiles acause de la cherté des grains

Il y croist du vin dans 15 ou 16 parroisses de l'Election Il y est gros et dur. Il s'en receueille année commune la quantité de 5000 muids, qui se vend ordinaire-ment depuis 20 jusques a 30.# le muid et se consomme dans le pays: Il y a quelques noyers et arbres a fruits pour la Consommation du pays

Dans plusieurs parroisses des environs de la Ville de Provins on y cultive des Rosiers, et on

fait dans la Ville la Conserve de roses qui a de la reputation par sa bonne qualité. Autrefois il s'en façonnoit davantage parceque les Etrangers la recherchoient.

Il y a peu de pasturages dans l'Election, Il s'en trouve seulement dans quatre ou cinq parroisses voisines de la riviere de la Seine.

Il n'y a aucun Marais a desseicher.

Nogent — La plus grande partie de l'Election de Nogent est un pays vny orné de belles prairies qui bordent la riviere de Seine sur une etendüe d'environ dix lieües dans l'autre partie il y a quelques Montagnes qui ne sont pas considerables.

Le Climat est doux et temperé.

Le Labourage des terres est bien fait, il n'y en a point d'jncultes. Elles ne sont pas également bonnes. Celles qui sont du Coté de la Champagne sont maigres: elles ne rapportent que du Seigle les autres sont bonnes et produisent du Froment, les bonnes sont affermées 3.tt les mediocres 2.tt et les mauvaises 1.tt

Les prairies sont le principal revenu de l'Election Elles sont de differentes qualités. Il y en a qui valent

jusques a 1000#. l'arpent, d'autres ne vallent pas 100#. Communement elles vallent 3 a 400#. Elles s'afferment depuis 10 jusques a 25#. l'arpent. Elles rapportent depuis 2 jusques a 400 L. de bottes de foin du poid de dix liures chacune

Les meilleurs sont les bas prez, les moindres sont les haults.

Il y a aussy quelques Vignes en plusieurs parroisses dans lesquelles on recueille année commune environ 2000 muids de vin qui se consomment dans l'Election.

Il y a peu de toutes sortes de fruits, aucuns a convertir en cidre.

Il n'y a aucun Marais a desseicher.

Tout le Terrain qui se trouve entre les rivieres de Seine et yonne est un pays vny. Dans le reste de l'Election il y a plusieurs montagnes, on en trouve vne en arrivant a Montreau du Côté de la Ville qui couvre la Ville du même Côté al'orient C'est la montagne de Tresy du Côté du Gâtinois vers Provins. Il y a la Montagne de Moret celle de Train, celle de St Ange dans laquelle,

on a trouvé depuis quelques années du marbre de couleur olivastre.

Le climat est a peu prés le mesme qu'a Paris

Cette Election est un pays de bled. froment et seigle.

Les terres du costé de la Brie sont la plûpart des terres a froment d'un travail difficile etant besoin de trois chevaux pour chacune charüe Il y en a quantité en friche, Celles du costé de la Champagne sont terres a seigle sujettes aux inondations, Celles du Gastinois sont environ vn quart terres a froment, et le surplus terres a seigle: Elles sont toutes d'un rapport mediocre, Les bonnes terres sont affernées 5.tt l'arpent les mediocres 3.tt et les moindres 1.tt

Il y a des Vignes dans 20 Parroisses: Il s'y recüeille année commune la quantité de 4000 muids de vin qui se vend ordinairement 20 a 25.tt le muid: Il est d'une qualité fort mediocre et se consomme dans le pays dans la Brie es environs de Dannemarie.

Il y a beaucoup d'arbres fruitiers, poiriers &

pommiers, et dans le Gastinois quantité de Noyers.

Le long des rivieres de Seine et yonne il y a de bons pasturages: Il s'y fait des nouritures de gros bestiaux qui se consomment a Paris. Du côté de la Brie il n'y a que des moutons lesquels étant engraissez sont pour la fourniture de Paris.

Il n'y a aucun Marais a desseicher.

Depuis Villeneuve la Guyarre jusques a Sens et de Sens a Villeneuve le roy le long de la riviere d'yonne est une belle plaine de 12 lieues de de longueur assez fertile. Des deux costez de cette plaine au Levant et au Couchant il s'éleve plusieurs petites montagnes ou collines de mauvais terrain qui ne produit qu'avec peine, et avec le secours de la marne ou du fumier en quantité.

Le climat est assez tempéré le long de la riviere d'yonne et de Yanne, le Gastinois est plus froid.

Les terres de l'Election sont bien labourées

Il y en a fort peu en friche, la plûpart sont terres a seigle, méteil, et menus grains fort peu de froment les meilleurs sont affermées trois Bichets de méteil a 35 ℓ. Les mediocres 2 ℓ. et les moindres vn Bichet seulement.

Il y a des Vignes dans beaucoup de parroisses qui produisent année commune la quantité de 10000 muids de vin qui est d'une assez bonne qualité pour l'arriere saison, et se vend ordinairement 30 ℓ. le muid.

Il y a quantité de noyers entre les rivieres d'yonne et de Seine dont le fruit est converty en huille qui sert aux habitans de la Campagne a faire du potage.

Il y a peu de fruits dans l'Election les Parroisses du Gastinois qui sont au nombre de six seulement en ont assez abondament, et en fournissent aux pays qui en manquent.

Il s'y fait des nouritures de gros bestail dans les parroisses de Jaune et de Villenoce qui ont debons pasturages. Ces parroisses sont proche de Bray sur Seine a six lieües de

Sens: Il s'en fait aussy quelque peu le long de la riviere de Yanne dans les autres parroisses, particulierement en celles du pays montueux, on n'y fait que des nouritures de moutons le pays etant fourny, le surplus est pour Paris.

Il n'y a aucun Marais a dessecher.

Le pays de l'Election de Joigny est meslé de montagnes. La Ville même de Joigny est scituée sur le penchant d'une coline, la plupart sont plantées de Vignes, et en Bois, Vis a vis de la Ville et au delà de la riviere est la Plaine d'Villant qui est renommée par la fertilité et la bonté de ses pâturages.

Le Climat est assez temperé.

Les fruits principaux que la terre produit sont du bled. Froment, meteil seigle, orge et avoines.

Les bonnes terres sont affermées 5.tt les mediocres 3.tt et les moindres 1 et 2.tt

Il y croist des vins dans plusieurs parroisses qui montent année commune a la quantité de 40000 muids, Il est d'une mediocre qualité meilleur pour l'arriere saison: Il a le plus souvent un

goût de terroir, et se vend ordinairement depuis 20 jusques a 40.tt le muid.

Il y croist peu de fruits, quelques noix qui sont converties en huille pour la consommation du pays

Il y a des prairies, et des pasturages le long de la riviere d'yonne, et de plusieurs ruisseaux qui s'y joignent.

On y fait des nouritures de bestiaux qui sont conduits a Paris apres la fourniture du pays.

Il n'y a aucun Marais a desseicher.

St florentin

Il y a dans l'Election de St florentin vne montagne assez considerable qu'on nomme la forest d'hotte qui est presque toute plantée en Bois. Elle occupe 17 lieües de longueur: Elle commence a 2 lieües de Troyes, et finit a Villeneuve le roy et regne sur six Parroisses de cette Election qui sont duxon Vernon, Sormery, Ceant, Becheux et champlot ou chaulot. Il y a plusieurs autres petites montagnes plantées en vignes.

Le climat est temperé a peu prés comme a Paris quoy que l'Election soit d'un degré plus élevé, mais les Montagnes rendent ce pays plus frais.

Il peut y auoir dans toute l'Election 120000 arpents de terrain, qui est occupé sçavoir en terres labourables 70000 arpents en vignes, 10000 en Bois, 6000 arpents en prez, 10000, en chenevieres et Jardins 12000, et le reste vaines et vagues, maisons & chemins 12000.

Des terres labourables vn tiers produit du bled froment, les deux autres tiers ne raportent que du méteil seigle, avoines et autres menus grains Les bonnes terres sont affermées communement 6 a 7.# l'arpent, les médiocres 3 a 4.# et les moindres 30 a 40 sols. Tout est en valeur et cultivé

Il n'y a presque point de Parroisses, où il n'y ait des Vignes: Il se recueille année commune dans l'Election 10000 muids de vin. Il y en a de differente qualité, les meilleurs se transportent a Nogent & aux environs et se vendent ordinairement dans le pays depuis 15.# le muid jusques a 30.#.

La terre de l'Election est propre aux fruits: Il y en a de toutes sortes particulierement des noyers depuis 30 ans ils ont beaucoup diminuez On les arrache pour en vendre le bois aux Menuisiers et Sabotiers, et se chauffer des —

des branchages, et on en replante peu. On pouroit faire deffense d'en abattre qu'ils ne fussent sur le retour, et en ce cas d'en replanter en abatant. Les noix sont converties en huile, et toute la Campagne s'en nourit, et en fait du potage.

Il y a de bons pâturages le long de la riviere d'Armance, on y éleve des poulains qui sont propres au labourage et a la culture des terres: Il y a peu de parroisses où on ne fasse des nouritures de bestiaux Comme il n'y a dans l'Election aucun Commerce C'est l'Unique Employ de la Campagne. Le moyen de l'augmenter seroit d'empescher qu'il ne pût être saisy pour les deniers du Roy, sinon par ceux qui les auroient donnez acheptez ou prestés d'argent pour les achepter.

Il n'y a aucun Marais a desseicher.

Tonnerre — La plus grande partie de l'Election de Tonnerre est en Montagnes qui sont plantées en vignes. La Ville de Tonnerre est située a mi costé Son climat est chaud. elle est située au 47e degré et demy.

Les terres sont de differentes qualités les deux tiers

mauvaises en coteaux et en montagnes. L'autre tiers est en pays plein. Celles là sont assez bonnes et elles sont toutes cultivées bonnes ou mauvaises

Le principal revenu de l'Election de Tonnerre est en Vins: Elle est partagée par les aydes en trois departements, Tonnerre, Auxerre et Chablis

Dans le departement de Tonnerre qui est composé de 70 Parroisses, il se recueille année commune 30000 muids de vin.

Dans celuy d'Auxerre qui est composé de 27 Parroisses, il s'en recueille 15000 muids.

Et dans celuy de Chablis composé de vingt Parroisses, il s'en recueille 20000 muids.

Outre ce departement il y a trois Bourgs des Riceys qui sont de l'Election de Tonnerre, mais du departement de Bar sur Seine pour les aydes

Tout le pays de ces Bourgs est en Vignobles: Il s'y recueille année commune la quantité de 8000 Muids de vin.

Le prix des vins de l'Election est pour les années communes et ordinaires depuis 30 jusques à 45#. le muid.

Il croist encore dans l'Election du bled froment du meteil seigle, avoine orge et autres menus grains suffisament pour la subsistance du pays Il y a de toutes sortes d'arbres a fruits, vn peu de Noyers davantage. Il y croist quelques Chataigniers dans quatre Parroisses de l'Auxerrois. Il y a tres peu de pâturages dans l'Election qui ne consistent qu'en quelques prairies le long de la riviere d'Armençon qui ne suffisent pas pour la nouriture des bestiaux necessaires aux Laboureurs pour l'exploitation de leurs terres, ils sont obligez d'en tirer des pays voisins.

Il y a les Marais de Laigue, Nité et Griselles qui ne sont pas bien considerables: Ils contiennent environ 8000 arpents: Ils apartiennent aux Seigneurs de ces Parroisses qui en retireroient 7 à 8000^{tt} de rente s'ils etoient desseichez.

Il y a eû vn Marché proposé qui n'a pas esté accepté.

Vezelay

Presque toute l'Election de Vezelay est vn pays de Montagnes qui se succedent les vnes aux autres qui rendent les Villes d'vn abord difficile particulierement

Celles de Vezelay qui est sur la croupe d'une Montagne.

Elle est scituée sous le 47e degré vn quart de latitude.

Le pays est assez froid acause des Montagnes du Morvant qui sont couvertes de neiges les deux tiers de l'année.

Les terres labourables de cette Election sont distinguées en Celles qu'on apelle du bon pays et celles du Morvant.

Celles du bon pays, ne sont apellées du bon pays que par raport a Celles du Morvant qui sont tres mauvaises, et sont environ le tiers de l'Election.

Elles se labourent deux années de suite et se reposent la troisiéme: Celles du Morvant sont environ les deux autres tiers: Elles ne se labourent que de six a sept années. Dans le temps de leur repos il y croist des fougeres et genests ou les bestiaux vont pasturer le temps revenu du Labourage on y met le feu, on les laboure et on les seme.

Les terres du bon pays sont affermées 20, 30 et 40 sols l'arpent, Celles du Morvant moins que les

plus mauvaises du bon pays. Les terres du bon pays produisent du froment, du meteil et de l'Orge, Celles du Morvant ne produisent que du Seigle, de l'avoine et du bled noir qu'on nomme Sarrasin.

Le Labourage se fait avec des Bœufs Six, huit, ou dix a la charrue suivant que les terres sont plus ou moins fortes.

Le terrain est pierreux, et plein d'une espece de pierre platte qu'on nomme Lune dont on se sert a couvrir les maisons. Cette pierre est fort dommageable dans les terres où elle se trouve parcequ'etant echauffée par l'ardeur du Soleil, elle brûle ou desseiche les racines des bleds, et les empesche de profiter.

Il y a environ 4000 arpents de Vignes dans l'Election qui produisent année commune 10000 muids de vin qui se vend depuis 20 jusques à 30# le muid et qui sont d'une qualité propre à garder -

Il y a de toutes sortes d'arbres fruitiers pommiers poiriers, Noyers et autres: Il en vient dans le Bois une assez grande quantité dont les fruits servent en partie a la nouriture des pauvres.

Il y a plus de la moitié des terres de cette Election

qui sont tres propres pour la nouriture des bestiaux acause de la quantité des Bois qu'il y a et des mau=vaises terres qui ne produisent que des pâturages. On y en nourit quantité qu'on commerce dans les pays voisins, Il n'y en vient pas beaucoup acause du peu d'application et d'industrie des habitans.

On n'y manque pas de prez, dont les foins sont assez bons. On pouroit les augmenter beaucoup avec un peu de depense en y faisant des tranchées avec des arrosements.

Le Morvant est vn pays assez propre pour y elever des chevaux. Il y en a peu a present, et ceux qui y viennent sont de mauvaise espece et foibles parceque les habitans etant pauvres, n'ont pas de quoy acheter de bons Etalons, et font travailler leurs chevaux trop jeunes, n'ayant pas le moyen d'attendre qu'ils ayent acquis leurs forces. Les chevaux du Morvant ne sont bons qu'au dessus de Sept ans.

Chapitre quatre
Titre quatre.
Des Forests.

L'histoire nous aprend que les Roys de la premiere et seconde race se sont peu appliquez au Gouvernement des forests d'autant que le Royaume en etant fort remply, ils n'en pouvoient tirer que peu d'Utilité: C'est pourquoy ils n'y faisoient d'attention qu'acause de la chasse pour laquelle ils avoient etablis des Gardes ou forestiers chargez seulement de la garde des bestes et des garennes sans jurisdiction lesquels ne rendoient compte de leurs charges qu'aux Grands Veneurs ou aux Commissaires generaux envoyez tous les ans dans les Provinces.

Le soin des forests n'a commencé que sous Philipes Auguste et a continué sous les Roys Philipe 3e et charles 5 et charles 6 qui ont fait de belles Ordonnances pour la Conservation

des Bois et des forests de leur Domaine, et ont etablis des Maistres, et autres officiers des Eaux et forests pour les faire executer.

Le Roy francois p.er en ayant tiré de grands secours dans les nefeessités pressantes de ses affaires s'y attacha plus particulierement qu'auan de ses Predecesseurs. Ce Prince les regardoit comm'un riche et precieux Tresor del'Etat. On a remarqué que sous son regne les forests ont eté bien maintenües et conservées.

On peut dire que les grands soins qu'il a plû au Roy d'y donner n'ont pas été suffisament secondez par ceux qui en ont été chargez. Les ventes extraordinaires de futaye, les defrichements de terres pretendües vaines et vagues, et les alienations des fonds et superficies de notables parts, & portions des forests les ont considerablement diminuez.

Les forests et futayes sont d'un grand bien dans le Royaume qui ne peut être possedé que par Le Roy. Les fortunes des particuliers sont trop sujettes au changement, et a la vissitude des-

des temps pour les pouvoir conserver, aussy voit'on que toutes les parts et portions considerables qu'ils en ont sont a distance d'etre conduits a Paris.

La premiere qui regarde toutes les forests du Royaume est que par ces Ordonnances et notament par Celle du mois d'Aoust 1673 qui fut rendue apres avoir eu l'Avis du Parlem.t Toutes les Coupes de Bois de haute futayes sont reglées a 100 ans, au moins apres lesquelles coupes il est ordonné que les Lieux ou Endroits ou elles auront été faites seront labourez et semez de glands entourez de fossez et plantées de hayes vives a la diligence des Marchands adjudicataires avec injonction aux officiers d'y tenir la main, et de ne laisser entrer dans ces Bois ainsy labourez et semez aucun bestail qu'apres 20 ans, et de ne permettre d'en couper qu'ils n'ayent atteint l'age de 100 ans accomplis au moins. La même Ordonnance porte que tous les Lieux esquels les Ventes de futaye auroient eté faites les années precedentes

seroient aussy labourées semées fossoyées & gardées.

Cette Ordonnance n'a aujourd'huy aucune execution, Car apres ces Coupes qui se sont dans les forests du Roy les Bois coupez repoussent plusieurs brins qu'on laisse croistre sans attention: Ce qui ne produit pas d'aussy beau beau ny si fort que seroit vn jeune arbre produit d'un gland choisy bien planté cultivé et entretenu, C'est la premiere raison pour laquelle les forests ne sont pas si bien garnies qu'elles l'etoient anciennement.

L'autre observation a deux Causes, la premiere vient de la Construction des maisons des particuliers, en partie de bois qui est presqu'vniverselle dans Paris: Ce qui cause une grande consommaõn. Autrefois les pans de Bois n'estoient pas si ordinaires par la crainte du feu, On a trouvé vne pratique de les recouvrir de plastre de l'epaisseur d'environ vn pouce en dehors et en dedans: Ce qui les garantit de cet Accident et les rend tres communs.

Les Proprietaires des maisons se portent avec d'autant plus de facilité a bastir de cette maniere

qu'elle leur conserve plus de terrain, et coûte vn peu moins qu'vn mur de moitons. La deuxiéme Cause est l'vsage des plafonds recouverts de plastre qui s'est jntroduite depuis environ 30 ou 35 ans. Ces plafonds exigent des bois de brin de l'age d'environ 40 ans aulieu qu'auparavant on ne se servoit pour les planchers de sciage qui fournissoit beaucoup d'avantage, et duroit presque le double.

Il est certain que si on levoit ces deux causes de consommation les bois et les forests se repeuplerroient parceque les Baliveaux de trois ou quatre ages qui sont propres aux Edifices de cette qualité en seroient plus recherchez, Ce qui seroit tres facile dans l'execution en renouvellant ces anciennes Ordonnances, al'egard de la premiere cause pour ne Couper les futayes qu'a l'age de 100 ans au moins, et labourer et semer les lieux apres les avoir coupé, et pour la deux^e enjoignant aux Tresoriers de france qui donnent les alignements des maisons, et accordent les permissions des pans de bois qui sont de la dependance

de la grande Voirie de n'en plus accorder que pour les maisons qui n'auront que deux toises de profondeur, et au dessous, apres quoy rien ne seroit plus vtile pour l'Etat que d'ordonner la reunion au Domaine de toutes les parts et portions des Bois, Buissons et forests qui en ont été alienez. Depuis cette Ordonnance de 1573 d'acquerir au profit de sa Majesté les parts et portions qui apartiennent aux Particuliers dans les forests des environs de Paris lesquelles la plupart sont mal teniies et administrées, et en mauvais etat.

Des Grands Maistres des Eaux et Forests.

Il n'y avoit autrefois qu'vn office de Grand Maitre Enquesteur et General Reformateur des Eaux et forests du Royaume de france duquel Le Roy francois premier fit don a francois d'Alegre sieur de Dudon et de Precy par Lettres patentes du 10e Janvier 1514. Cette charge a été vnique e jusques en 1575 que Le Roy Henry 3e en erea six lesquels ont été depuis supprimez

Il y a presentement dans la Generalité de Paris deux Grands Maistres des Eaux et forests, dont les Offices sont partie des Seize qui furent crées par l'Edit du mois de feurier 1689 sçavoir.

Le Departement de Paris et de l'Isle de france qui est le premier

Et le Departement de Valois, Senlis et Soissons qui est le deux.

M. forget Marquis de Bruillever Grand Maistre a le departement de Paris et de l'Isle de france. Les Gages attribuez a cet office sont de 10000# 500# pour droit de chauffage, et 800# pour les apointements d'un Secretaire

M. Leferon Grand Maistre a le second departement qui comprend Le Valois, Senlis, et Le Soissonnois Les gages attribuez a cette grande Maistrise sont de 8000# 400# pour chauffage et 800# pour le Secretaire.

Outre ces Gages il a été attribué a ces offices des droits de journées et vaccations par Edit du mois d'Aoust 1693 a raison de 30# par jour

aux Grands Maistres, et 10.[et] a leurs Secretaires

Departement de l'Isle de france.

Le Departement de Paris et de l'Isle de france est composé des Maistrises particulieres de Paris St Germain en laye qui comprend les Elections de Pontoise et de Mante.

fontainebleau qui comprend les Elections de Melun et Montreau.

Montfort la Maury. Cette Maistrise a été supprimée par Lettres patentes en consequence de l'Echange fait par Le Roy du Duché de Montfort contre celuy de chevreuse. Cette forest apartient apresent a M. le Duc de chevreuse.

Crecy qui comprend les Elections de Meaux Rozoy Coulommiers Provins et Nogent

Sens qui comprend les Elections de Joigny St florentin, Tonnerre et Vezelay

Auxerre

Sezanne

chateaunaut en Timerais

Et Dourdan.

Ces quatre Maistrises sont hors la Generalité.

La Maistrise particuliere de Dourdan s'étend sur la Gruerie de Nemours qui est de la Generalité de Paris.

Maistrise de Paris.

La Maistrise particuliere des Eaux & forests de Paris est composée de Sept Gruries qui sont les Gruries de

Liury et Bondy,

de Brie Comte robert,

de Senars etablie a Corbeil,

de Sequigny etablie a Montl'hery

de Limours.

Et de Boulogne outre la justice du Bois de Vincennes.

De la Gruerie de Liury et Bondy dependent plusieurs Buissons apartenant au Roy qui contiennent environ 700 arpens de Bois ou plusieurs triages. Anciennement on faisoit tous les ans une vente ordinaire de 14 arpens de futaye dans ces Bois: Ce qui paroist par une Ordonnance

du Roy Charles 9 du 29 doust 1573 qui regle les Coupes de forests al'age de 100 ans, & Celles de cette forest a 14 arpens par chacun an d'où on peut induire que Le Roy auoit dans cette forest 1400 arpens de futaye.

Depuis ce temps là ces Bois ont été vsurpez ou alienez a diverses fois, ensorte qu'ils ne consistent presentement pour la part du Roy qu'en la quantité de 700 arpens de Bois taillis qui sont reglez en coupe ordinaire.

Les autres Bois dependans de cette Gruerie appartiennent a differents particuliers et a des Communautés.

De la Gruerie de Briecomte robert dependent trois Buissons nommez le Buisson du Parc, le Buisson de l'Echelle, et le Buisson de franqueuse. Le buisson du Parc contient 303 arpents 9 vergers de Bois taillis mesure de Roy, C'est 100 vergers pour arpent, 22 pieds pour Verger, et 12 pouces par pied. Il apartient au Roy. M. le President de Mesmes en jouit de la moitié en qualité d'Engagiste du Domaine de Brie.

Le Buisson de Chelles contient 383 arpents, 8 vergers de Bois taillis: Il fait partie du Domaine de Brie: M. Le President de Mesmes en jouit d'une partie, l'autre est possedée par differents particuliers.

Et Le Buisson de franqueuse qui est éloigné d'environ une lieüe de la Ville de Brie contient environ 94 arpens moins 7 vergées: Il a esté aliené en fond, tres fond et superficie avec la justice au profit du Chapitre de la Ste Chapelle de Viviers en Brie qui a été vny au chapitre de Vincennes, comme il a été observé cy dessus.

Il y a de plus dans l'étendüe de cette Grurie plusieurs Bois qui apartiennent a differentes Communautés Ecclesiastiques et seculieres et a divers particuliers sur lesquels Le Roy n'a que le droit de Grurie qui consiste en la justice, laquelle est exercée par ses officiers; aux droits de chasse, et de glandée et aux fonds des routes dont ces Bois sont traversez.

De la Grurie de Senars établie en la Ville de Corbeil dependent les forests de Senars, Rougeau.

et Ozoy la ferriere.

La forest de Senars contient 5765 arpens tant en taillis que pasturages, Landes et Bruyeres.

La forest de Rougeau contient 2960 arpens.

Pour Celle d'Ozoy la ferriere, on n'a pû au juste en sçavoir la consistance parceque ces Bois apartiennent a plusieurs Communautés Ecclesiastiques et Seculieres, et a differents particuliers Laics, tous lesquels ne reconnoissent plus la Grurie de Senars.

Dans la forest de Senars Le Roy avoit la propriété de 144 arpens de Bois qui sont apellez les Bois du Roy qui furent engagez a feu M. le Duc de Villeroy par Contract du 21 Octobre 1587 moyennant la Somme de 3700 Ecus 45 Sols. M. le Marêchal de Villeroy en joüit aujourd'huy, au quel apartient encore par engagement fait a ses Predecesseurs le Domaine du Comté de Corbeil.

Plus il apartient au Roy dans la forest de Senars 15 arpens apellez les Vselles et 14 autres arpens apellez la tasse du Roy.

La forest de Rougeau et d'Ozoy la ferriere apartiennent a differentes Communautés, et a des particuliers sur lesquels Le Roy n'a que le droit de justice de chasse et de glandée avec la proprieté des routes.

M. Le Mareschal de Villeroy est Capitaine des chasses de la forest de Senars

La Grurie de Seguigny est établie en la Ville de Montl'hery. Elle s'etend sur 1392 arpens de Bois 13 Vergées dans les quels Le Roy n'en a possedé et n'en possede aucune partie. Il n'y a que les routes seulement.

Tous ces Bois apartiennent a differentes Communautés Ecclesiastiques et Seculieres et a divers particuliers sur les quels Le Roy n'a que le droit de Grurie

De la Grurie de Limours dependent plusieurs Boquetaux en Buissons, Ceux qui sont alienez aux environs de Limours contiennent 504 arpens 78 Vergées. Il y a de plus dans le Parc 4 Buissons dont trois contiennent ensemble la quantité de 137 arpens 37 Vergées des quels Bois M. le President de la Moignon a la jouissance es-

et l'usufruit qui luy a été continué depuis le deceds de M. le President de Lamoignon son pere auquel cette joüissance avoit été accordée par Madame la Duchesse Doüairiere d'Orleans en consideration des services qu'il luy avoit rendus dans la tutelle qu'il avoit eû de Mademoiselle d'Orleans sa fille. Madame la Duchesse d'Orleans joüissoit du Comté de Limours par forme d'apanage & de supplement de Doüaire

Le 4e. Buisson assis dans ce Parc contient 118 arpens 61 Vergées. Il y a plus de 36 arpens de futayes partagées en plusieurs allées qui servent de decoration au Château.

De la Gruerie de la ferté alais depend seulement vn Buisson apellé Mourbois qui contient 146 arpens 29 Vergées de Bois taillis dont joüit M. le Duc de Vendosme en qualité d'heritier de M. le Duc de Vendosme son pere, qui étoit heritier de Madame la Duchesse de Beaufort a laquelle le Domaine du Duché d'Etampes, et du Comté de la ferté alais dont ces Bois dependent avoit été donné par la Reyne Marguerite, laquelle les avoit a titre

d'Engagement pour les deniers de sa dot

De la Grurie de Boulogne anciennement apellée La forest de Rouvray depend le Bois de Boulogne qui contient 1970 arpens et 60 Vergées tant en Bois planté que Places vuides et remplies de Bastiments.

Les Religieuses de Longchamp possedoient anciennement dans cette forest 217 arpents 60 vergées avec un droit d'vsage et pasturages. Cette portion a été reunie au Corps de la forest par Arrest du Conseil du 18 may 1670, et pour jndemnité de cette reunion ensemble de leur droit d'vsage et de pasturage, il a été ordonné par vn autre Arrest du Conseil du 29 Auril 1689 qu'il leur seroit fait fond annuellement dans l'Etat du Domaine d'vne somme de 2400^{tt}. dont elles jouissent actuellement. Ce Bois est enfermé de muraille dans lequel on voit un ancien château baty al'jnstar de Celuy de Madrid par Le Roy francois p^{er}. Mr Catelan est Gouverneur de ce Château et Capitaine des Chasses de Boulogne

Le Bois de Vincennes est un Parc dans lequel

il y a seulement quelques Buissons de peu de valeur dont la conservation neantmoins est jmportante acause du Château. Le Parc contient 1467 arpens 75 Vergées tant pleins que vuides le tout fermé d'un ancien mur

Dans cet Enclos il y a quatre Buissons sçavoir le premier appellé le Bois de la Boulaye scis au coin du parc qui regarde la Ville de Paris, qui contient 25 arpens 47 perches compris 7 arpens enfermez de mur, le tout planté en futaye de chesne mal peuplé.

Le 2e appellé le Bois Brûlé est proche la porte St Mandé le long du mur du parc contient sept arpens 90 Vergées planté en futaye de chesnes, malvenants acause de l'jngratitude du fond

Le 3e Buisson appellé Le Grand Bois est assis vers le milieu du Parc faisant face au château, et planté pour luy servir d'ornement. Il contient 88 arpens 77 vergées compris les routes et allées. Cette futaye est meslée de chesnes charmes et ormes.

Le 4e Buisson est apellé le Bois de Beauté

Il est assis sur une Coline qui regarde la riviere de Marne enfermé dans un petit parc qu'on apelle de même le parc de beauté, qui a 52 arpents 30 Vergées plantées en taillis de Coudres, tilleuls, & autres bois blancs

Dans le grand Parc qui n'est pas planté en Bois est place vaine et vague avec quelques Buissons d'épines blanches. Dans ce parc est l'Enclos des Minismes de Vincennes qui contient 47 arpents.

Outre ces Bois Buissons et forests il y a plusieurs Bois qui apartiennent a des Communautés et a des particuliers dans plusieurs parroisses dependantes de cette Maistrise.

La forest de Montmorency nouvellement appellée d'Enghien apartient a Mr. Le Prince. Elle contient 11 a 12000 arpens.

Il y a une Grurie exercée par ses officiers

Maistrise de St. Germain en laye.

Cette Maistrise s'etend tant sur les forests et Bois de la Chastellenie de Pontoise & les Baillages de Mantes et Meulan.

Chastellenie de St. Germain

Bois du Roy.

La forest de Laye tant en futaye que Baliveaux sur taillis contient 1550 arpens 31 perches 3 quarts

Le parc joignant le Chateau contient 350 arpens

La forest de Marly de Bois taillis contient 2141 arpens 69 perches un quart.

La Garenne de Vezinet en Bois et remises contient 648 arpens 56 perches

L'arpent le roy dans la Plaine du Poisse proche la forest de Marly contient de Bois taillis Sept arpens.

Tous ces Bois apartiennent au Roy: Ils sont de Chesnes, charmes, Coudres chastaigniers & autres Bois.

Bois des Particuliers.

Le Bois de Poncy joignant la forest de Marly apartient a M. Le President de Maisons et contient 160 arpens.

Les Gasts de Meigneaux a M. Laigne 44 arpens.

La futaye d'Avigniere apartient aux Religieuses de Poissy et contient 19 arpens.

Plus elles ont dans la parroisse de St. Bon trois pieces de Bois taillis essence de tout Bois qui apartiennent sçavoir sçavoir

Aux Religieuses de Poissy 127 arpens 35 perches

al'abbaye de Joyenval ordre de Premontré Diocese de Chartres 642 arpens 42 perches.

Aux Religieux de St. Germain des prez 37 arpens 96 perches.

Au Prieuré de Nôtre Dame d'haunement 28 arpens 11 perches.

Tous ces Bois apartenoient cy devant au Roy

Total 835 arpens 84 perches.

Le Bois de fresne joignant la forest des Alucts contient 1105 arpens de Bois taillis de tout Bois qui apartient sçavoir

M. Le Marquis d'Equevilly 700 arpens

a M. Le Marquis d'O, 60 arpens

a M. Le Comte de Tonnerre 80 arpens.

a Madame la Duchesse de Crequy 90 arpens.

et a plusieurs particuliers en petites portions 175 arpens

Total 1105 arpens.

Le Bois de Morainvilliers contient en taillis

de tous Bois 224 arpens dont il en apartient en particulier a M. de Bullion Marquis de Montloüet 100 arpens, a M. de Bullion 60 arpens et a trois autres particuliers 64 arpens

Le Bois de flanbertin taillis contient 129 arpens qui apartiennent sçavoir a M. le Marquis de Bullion 100 arpens au Sr de Trespieres 10 arpens et a plusieurs particuliers 19 arpens.

Le Bois de Blecourt contient de tous Bois 231 arpens qui apartiennent scavoir

a l'abbaye d'Abecourt 121 arpens au Marquis d'Orgeval 75 au Curé d'Orgeval et a plusieurs particuliers 35 arpens.

Le Bois de Rougemont taillis apartient au Seigneur de Meudon, et a plusieurs particuliers Il contient 126 arpens.

Le Bois de Besne contient 800 arpens: Il apartient sçavoir a M. Le Duc de Charost 650 arpens trois pieces separées d'un demy quart de lieüe au terroir de Maule contenant 150 arpens apartiennent a differents particuliers.

Le Bois attenant ceux de Besne a M. Le President

Bricourrel 800 arpens

aux environs de Versailles, ils apartiennent a la Dame Veuve Coignet en qualité de Dame de Claye 80 arpens.

Les Bois de Trappe contiennent 1388 arpens qui apartiennent sçavoir

a l'abbaye de St Cyr. Baliveaux sur taillis 418 arpens.

du St Montagny 100

a la Commanderie de la Villedieu 100

aux Dames du Port royal des champs 360.

a Madame de Montespan 100.

a Madame de Louvois 80.

Total 1388.

Le Buisson de Bieure apartient aux Matburins de Paris contient de Baliveaux sur taillis 40 arpens.

Le Buisson de Verriere de Bois taillis contient 1328 arpens qui apartiennent sçavoir

a la Mense conventuelle de St Germain des prez en plusieurs piéces 1040.

a Madame de Montespan 200.

a M. de Saucelles 100 arpens.

a M. de la Cousvée 90.

aux Religieuses de l'abbaye aux bois 150.

Et a plusieurs particuliers en differentes portions 148 arpens.

Total 1728.

Les Bois taillis d'Igny contiennent 3386 arpens et demy qui apartiennent sçavoir

a M. de harville Marquis de Palaiseau 200 arpens.

a la Dame d'Albada 200.

a la Communauté d'Igny 100.

aux Celestins de Paris en deux pieces 700.

a M. le Comte de Coigny 90.

a Madame de Montespan dans les Bois de Glatigny 300.

Plus dans les Bois de la Selle et es environs de Marly 400.

a M. de Longüeil 90.

a la Seigneurie de Vaucernon 80.

a M. le Marquis de Villaines 100.

a M. de Paris Conseiller 80.

a M. de Belesbat 240.

Au sieur de Lucienne 100.

a St Cyr acause de St Denis 275 et demy

Et aplusieurs particuliers en differentes portions

431

Total 3386 arpens et demy.

Les Bois qui sont sur lotis contiennent 1022 arpens: Ils apartiennent sçavoir

du Prieuré des deux Amans proche le Pont St Pierre vny au College des Jesuites de Roüen 72 arpens.

Au sieur de Meucourt 80.

a Madame de Supoil 100.

a M. de St Simon dans la Terre de Vaux 300

a M. de Verneüil 191

Et aplusieurs particuliers en differentes portions 279

Total 1022.

Chastellenie de Pontoise

Les Bois de la Chastellenie de Pontoise sont partie, et sont compris dans la Maistrise de St Germain en Laye.

On raportera icy tous ceux qui sont tant dans la Chastellenie que dans l'Election pour suivre l'ordre que l'on s'est proposé de les mettre par Election.

Bois de la Chastellenie

Le Buisson de Lay contient 1200 arpens: Il apartient en differentes parties a M. le Prince de Conty, au Prieur de Lay, au Sr. Nesle, et à l'hôtel dieu de Pontoise.

a Asnieres l'Abbaye de St. Denis en possede 200 arpens.

a Anesy M. Charpentier 100 arpens.

a Fontainebleau le Seigneur 100 arpens.

Dans plusieurs parroisses l'Abbaye de Maubuisson en possede 300 arpens.

Il y a de plus 403 arpens dans differentes parroisses qui apartiennent a des particuliers pour portions inegales.

Autres Bois de l'Election.

Les Bois de Mery s'etendent depuis la parroisse de Mery jusques a Celle de Presles: Ils contiennent 4000 arpens et apartiennent pour portions inégales

a M. le Prince de Conty, aux feüillans acause de l'Abbaye du Val, a l'hostel-Dieu de Pontoise a M. de Laubépine Marquis de Verderonne, a M. le Marquis de St. Chamant, et a plusieurs autres particuliers

Tous ces Bois sont essence de Chesne, chastaigniers, fresnes et autres.

Baillages de Mante et Meulan.

Les Bois des Baillages de Mante et de Meulan sont aussy partie et sont compris dans la Maistrise particuliere de St. Germain en Laye.

Les Bois de la dependance de ces deux Baillages sont sçavoir

Sailly a M. de Sailly 150 arpens.

au Seigneur de St. Cyr 100.

a M. de la Morilliere 100.

a M. le Chevalier de Lorraine 198.

a M. de la Chastre 80.

Bernay a M. de Bournon 150.

Plus a Lainville 250.

Binanville a M. de Binanville 100.

a Madame la Duchesse de Crequy 60.

a M. de Guerauville 100 arpens.

Au Seigneur de Guittancourt 100 arpens

a fontenay St Pere a Madame de Tilleuse 100.

a M. de Crequy 130.

a Madame de Perceval 100.

Dans la forest de Rosny al'Evêché de Laon 352

aux Religieuses de St Corentin 145.

a M. le Duc de Sully dans la forest de Rosny.

13000.

au mesme dans les Bois de la Villeneuve en

chesnes 90.

Plus a Banniere au lieu dit la houssée 172

arpens.

a apremont pres Banniere a Madame la

Comtesse de Chamilly 400.

Plus a Perdreauville 100.

a M. de Magnauville 180.

a M. le Marquis d'harcourt 140.

au Beuvron a M. le President Bouret de Mante

100.

a M. de Soindre audit lieu 110.

Il y a deplus 1372 arpens de Bois dans les parroisses

de ces deux Baillages qui apartiennent a plusieurs particuliers et Communautés par petites et differentes portions.

Autres Bois de l'Election de Mante

a Breval a M. Dames Marquis de Thianges 1200 arpens dont 200 en futaye.

Il y a dans le reste de l'Election 1013 arpens apartenant a differentes Communautés et a plusieurs particuliers par petites et inegales portions.

Le Total des Bois de la Maistrise de St. Germain en Laye distraction faite de Ceux qui sont dans l'Election, mais hors la Chastellenie de Pontoise et de Ceux qui sont dans l'Election de Mante et Meulan monte à 30506 arpens.

Maistrise de fontainebleau.

La Maistrise de fontainebleau comprend la forest de fontainebleau, et les Bois et forests qui sont sçituez et asis au dedans des Elections de Melun et de Montreau.

Cette Maistrise fut erigée par Le Roy francois premier par Lettres patentes du mois d'aoust 1534. Avant ce temps là elle faisoit partie

de la Maistrise de Brie et Champagne.

La forest de fontainebleau contient 26424 arpens tant pleins que vuides et est plantée irregulierement: Il s'y trouve de grands Espaces Vuides, beaucoup de Monts et de rochers de Valons et de deserts, quelques vns remplis de Bruyeres genests genieures, Epines et autres mauvaises natures de bois. Cette forests est plantée de chesnes et hestres et Corps de futaye, demy quart de futaye de jeunes revenües de ventes qui ont peu de suite en leur qualité Age et nature

La figure de cette forest est presque ronde dont le chateau de fontainebleau fait le Centre ayant environ 4 lieues de diamestre traversée de plusieurs grands chemins et grandes routes, dont une tourne au tour de la forest qui est apellée la route ronde qui est a vne lieue de tous costez du Château.

Depuis 1679 il a été fait environ 300 toises de long de nouvelles routes pour le plaisir de la chasse tant à travers des futayes que des rochers et des plaines. Cette forest est divisée en huit gardes

qui sont nommez la Croix de Guise, la Croix de St herem, la Croix de Souvré, la Croix de franchard, la Croix du Grand veneur, la Belle Croix la Croix de Vitry, et la Croix d'Augers lesquels ont chacun leurs triages où il y a des Gardes proposés.

Il y a au tour de la forest de fontainebleau plusieurs Bois et Buissons qui apartiennent a diverses Communautés, et a des particuliers sçavoir sur les rives de la Croix de Guise il y a le Bois gautier qui contient 142 arpens qui apartient a l'abbaye de St Germain des prez, et environ 100 arpens a plusieurs particuliers.

Sur les rives de la Garde de St herem il y a 2500 arpens de bois broussailles et Bruyeres qui a saisoient autrefois partie de la forest dont a été fait don aux Religieux de la Trinité de fontainebleau etablis dans le Château par Le Roy St Louis, et qui ont été par eux alienez a divers particuliers a Cens et rentes.

Les forests et les Bois de l'Election de Melun sont compris et sont partie de la

Maistrise particuliere de fontainebleau.

Il y a plusieurs forests dans cette Election sçavoir le Buisson de Massaury qui contient 2800 arpens qui apartient à differentes Communautés et à des Particuliers.

La forest de Barbeaux compris les Boqueteaux contient 4000 arpens: Il en apartient 1000 à l'Abbaye de Barbeaux dont 80 en futaye, le reste est en taillis qui apartient à plusieurs particuliers.

La forest de Rougeau apartient à plusieurs Communautés, et à differens particuliers: Elle contient 1800 arpens.

La forest de Vitry dependante du Chateau de Coubert apartient à Mad.e de Schomberg: Elle contient de bois taillis 578 arpens.

Les Bois de Blandy contenant 1100 arpens, il en apartient 600 à Madame la Duchesse de Nemours, et 500 au Vicomte de La Barde.

Les Usages d'Ozoüer le Voulgis contiennent 460 arpens dont 360 apartiennent aux habitans et 100 aux Celestins de Marcoussis.

Les Bois nommez Billets et fay prés de Chailly a deux lieües de fontainebleau apartiennent à divers particuliers et Contiennent 300 arpens

Le Buisson d'Estrangleucan proche de Melun et depend de l'Abbaye du Lis contient 100 arpens. et Proche de cette Abbaye est le Bois de Boulliant qui en depend: Il contient 90 arpens.

Le Bois de Breau a vne lieüe de Melun apartenant au Sr. Binet officier du Roy contient 100. arpens.

Le Bois de Boissiere leroy au Seigneur contient 700 arpens.

Le Bois de fontaine a M. de Pontcarré contient 300 arpens.

Le Bois de la ferté alais a M. de Vendosme 200 arpens.

Le Parc dependant de Milly planté en forests au Seigneur 460 arpens.

Le Bois de Tourelles a M. d'Argouges 650 arpens.

Le Bois de Gourance au Seigneur 800 arpens

Le Bois taillis de Samercau dependant de l'abbaye de St Germain des prez contient 295 arpens.

Le Bois de Graville a M. de Graville President a la Cour des Aydes 400 arpens.

Le Bois de Villeneuve le Comte a differents particuliers 275.

Le Bois du fresnoy a M. de Sauvion 180

Le Petit Bois de St. Martin de 30 arpens.

Et la forest des Grands Bois a une lieue de distance de Bannemarie plantée en taillis apartenant au chapitre de Tours contient 428 arpens.

Joignant les Bois de St. Martin M. de Brichanteau en possede 200 arpens.

La forest de St. Germain laval plantée en taillis depend del'abbaye de St. Germain des prez & contient 900 arpens.

Au Surplus dans toute l'Election de Melun il peut y avoir la quantité de 6500 arpens de Bois taillis non compris les Bois et forests cy dessus qui apartiennent a differens particuliers

Tous ces Bois sont essence de chesnes, hestres et charmes,

Les Bois del'Election de Montreau, sont partie et sont compris dans la Maistrise de fontainebleau.

Du costé de la Brie est la forest de St. Germain a deux lieües de Montreau au Levant qui contient environ 1200 arpens de Bois taillis chesnes pour la plûpart dont le quart a été mis en reserve par arrest du Conseil en 1696. Ces Bois apartiennent a l'abbaye de St. Germain des prez.

Les Bois de la Commanderie de Cottenson sont contiguës a Ceux de l'Abbaye de St. Germain & contiennent 50 arpens.

La forest de St. Martin du Tertre plantée en taillis depend en partie du Prieuré de St. Martin du Tertre qui est a present vny al'Evêché de Blois. Le surplus apartient a des particuliers: Elle contient en tout 400 arpens.

Les Bois de Valence apartiennent a plusieurs particuliers et contiennent 2000 arpens.

Les Bois de Bouillon ou Beschon dependans de l'abbaye de Previlly contiennent 600 arpens.

Les Bois de Previlly parroisse de Ligny contiennent 550 arpens.

Du costé de Gastinois il ya la forest de Cannes - et proche de cette forest sont les Bois de la Bosse

et de la Boudoüe: Ils apartiennent a plusieurs Communautés et particuliers et contiennent le tout ensemble environ 300 arpens.

Les Bois de Bians de Dormeille et de St. Ange apartenants a M. de Caumartin, Conseiller d'Etat et jntendant des finances contiennent 400 arpens

Les Bois de Valjouan contenant 80 arpens apartiennent au Seigneur

Les Bois de Marolles apartiennent au Seigneur 150 arpens.

Les Bois de Montigny Lencoul contiennent 900 arpens, dont 700 apartiennent a M. Trudaine Maistre des Requestes qui en est Seigneur, & le Surplus a divers particuliers.

Dans le plat pays il n'y a que les Bois de Motheux contenant 50 arpens qui apartiennent a differents particuliers.

Tous ces Bois sont de chesnes mestez de peu de hestres.

Maistrise de Monfort.

La Maistrise de Montfort a eté Suprimée lors de l'Echange que Le Roy a fait de ce Duché avec

Celuy de Chaureuse.

La forest de Montfort contient 11406 arpens sçauoir en fonds de futaye 2508 arpens, en taillis 4755 et en Bruyeres 4143. Elle apartient depuis 1692 a M. le Duc de Chaureuse.

Outre la forest il y a dans l'Election en Bois taillis la quantité de 4925 arpens qui apartiennent sçauoir

Les Bois de Marchanteval pres de Montfort au Sr. Jourdan 21 arpens.

Les Bois de la Vente aux Moynes aux Religieux de l'abbaye de Neaufle 60.

Les Bois de fouilleux dependans de la foüarde apartiennent a M. le Chevalier Phelypeaux & contiennent 300 arpens.

Les Bois de Neaufle et de Ste. apoline au même 300 arpens.

Le Bois de Plaisir au mesme 700 arpens.

Le Bois du Chesne Rogneux a M. Courtin Conr. d'Etat 80 arpens.

Le Bois de la Malmaison a M. de Seve 20 arpens.

Le Bois de Marcüil au Sr. Boucher 100.

Le Bois de hollande a la Dame de Bremaire 218 arpens.

Le Bois de Villeport attenant la forest au Sieur de Rochefort 400. arpens.

Le Bois de Milmoufs a M. Briconnet President 200 arpens.

Le Bois de Brehouse a Mademoiselle de Bragelonne Dame du lieu 180 arpens

Les Bois d'Orgerus a M. le President de Maison 234 arpens.

Le Bois de Bazenville a M. l'abbé Le Cocq Seigneur temporel 20 arpens

Les Bois du Parc de Neuville a M. de Myert 77 arpens.

Les Bois de Mouvelles et de la ferme des Bois au mesme 28 arpens.

Les Bois de Boissart entre Gros Rovere et Gambais 210 arpents au dit Sieur de Myert 120 arpens, et a M. Malo 90.

Les Bois de la parroisse de St Remy et de Celle de Cognere dependans de l'abbaye de hautebruyere contiennent 708 arpens.

Les Bois du desert sçis au dessus de St. Leger au sieur Mathieu de Chartres 22 arpens.

Le Bois de Gambaseüil au Seigneur 36 arpens.

Le Bois de Poigny a M. d'Angennes Marquis de Poigny 470 arpens.

Tous ces Bois sont chesnes et Hestres

Maistrise de Dreux

La forest de Dreux contient 4000 arpens dont il en apartient au Roy 1600 arpens qui sont en nature de futaye, le surplus consistant en 2400 arpens sont Bois taillis qui apartienent a Madame de Nemours Engagiste du Domaine de Dreux.

La forest de Senonches a M. le Prince 800 arpens. Ces forests sont chesnes et Hestres.

Les Bois d'Aunet contiennent 500 arpens de Bois taillis et Ceux de Bourcœur et apartiennent a M. le Duc de Vendosme

Les Bois de Boulay thierry a Madame la Presidente Talon 150 arpens.

Le Bois de Boisset a M. Vialart de herse 200 arpens.

Les Bois de Boischamp 200 arpens et Ceux de Chaudon 200 arpens a Madame la Comtesse de Mogent.

Le Bois de Beze a M. le Comte de Belesbat 900 arpens.

Le Bois du Mesnil Simon a M. Mallebranche Conseiller au Parlement 600 arpens.

Le Bois de Sorel au Seigneur 900 arpens.

Le Bois de Treon a M. Verjus Comte de Crecy 300 arpens.

Il y a dans plusieurs parroisses de l'Election d'autres Buissons qui apartiennent a des Communautés, et a differents particuliers qu'il servit d'vn trop long detail de raporter joy qui contiennent ensemble la quantité de 5385 arpens.

Maistrise de Crécy.

La Ville de Crecy est de l'Election de Meaux La Maistrise de Crecy s'étend sur vne partie de l'Election de Paris, sur les Elections de Meaux Rozoy et Colommiers qui sont de la Generalité de Paris et sur l'Election de Chateaulhierry qui

est de la Generalité de Soissons.

Les Bois de cette Maistrise sçituez dans l'Election de Paris sont apellez La grange du Bois joignant l'abbaye de St. Pierre de Lagny qui apartiennent al'abbé de la Tremoille nommoutier qui possedent cette abbaye qui contiennent 316 arpens.

Plus aluy dans la même Generalité dans le Buisson du Maunil M. Jacquier Conseiller au Parlement en a 400 arpens.

Les Bois et forests de l'Election de Meaux sont de la Maistrise de Crecy ces Bois sont,

La forest de Crecy qui contient 5131 arpens dont il en apartient au Roy 2000 arpens en nature de futaye, les autres 3131 arpens sont Bois taillis qui furent alienez en 1638 par des Commissaires du Roy a M. de Camboust Marquis de Coaslin: Ils apartiennent presentement a Madame de laval sa veuve a M. le Cardinal et a M. le Duc de Coaslin qui en jouissent par engagement.

Cette forest est partagée en quatre Gardes

separées les unes des autres par quatre routes qui aboutissent a un Carrefour où il ya une Croix posée sur vn pied d'estail de gresserie qui est apellé la Belle Croix. Cette forest est entourée de plusieurs Bois qui apartiennent a des Communautés Ecclesiastiques et a plusieurs particuliers sçavoir

Aux Dames Religieuses du Pont aux Dames 575 arpens.

Aux Dames Religieuses de farmoutier 285.

Plus un autre Canton apellé l'Enclos de fauinet 80 arpens.

Au Sr. Emejan Bourgeois de Paris 80.

Les autres Bois de l'Election de Meaux sont les Bois attenant le Parc d'enbas du chateau de Monceaux qui apartiennent sçavoir a Mr. l'Evêque de Meaux a la petite mesure 1400 arpens.

Au Chapitre de St. Etienne de Meaux 120 arpens.

a M. l'Archevesque de Paris acause de la Seigneurie d'Armentieres proche les Bois de

Meaux 44 arpens.

Aux heritiers Avdine joignant le Bois de Meaux 45.

Au Prieur de Nôtre Dame de Grandchamp 70 arpens dependant du Prieuré.

Au Prieur de Rouget 84 arpens dependans du Prieuré qui est possedé par le Pere de Creil Relig.^x de Ste Genevieve de Paris.

Au Prieur de Meuilly St Front attenant les Bois cy dessus et Ceux du Chaire 44 arpens

a M. l'Evêque de Tournay acause de son abbaye de Rebais en plusieurs pieces la quantité de 800 arpens.

Au Prieur de la Magdelaine de Chavigny acause de son Prieuré 49.

a M. le Duc de Gesures audit lieu 52

Aux habitans de Vandresy et autres particuliers 2000 arpens.

Au Seigneur de la ferté sous jouarre en plusieurs pieces de bois taillis 80.

A l'abbaye de Jouarre tant dans l'étendue de cette parroisse que proche les Bois de

Meaux 950 arpens.

a Madame la Duchesse de Nemours attenant le Bois de Nologne 400 arpens.

Plus proche les Bois de St Faron et de Villemareuil en plusieurs parties 600 arpens.

a Madame la Princesse de Lillebonne acause de son Château et Seigneurie de Villemareuil en plusieurs parties 408 arpens.

a M. l'abbé de Lorraine acause de l'Abbaye de St Faron attenant les Bois de Villemareuil 180.

Plus acause de la Seigneurie de Pontchard 14 arpens.

Aux Religieux de cette abbaye 30.

Aux Religieux de St Fiacre proche les Bois de Villemareuil 60 arpens.

a M. l'abbé de Rouvroy acause de son abbaye de Chaage dans Meaux 45 arpens.

Outre ces Bois il y en a encore quantité divisées par petites portions de 30 arpens et au dessus qui sont possedés par des Communautés & particuliers qu'on n'a pas estimé a propos devoir

raporter icy pour eviter la prolixite

Presque tous ces Bois sont de nature de chesnes et de hestres.

Les Bois et forests qui sont dans l'Election de Rosny sont de l'etendue et dependance de la Maistrise de Crecy, et la forest de Crecy s'etend en partie sur cette Election.

La forest de Jouy l'abbaye 6000 arpens

Elle s'étend sur l'Election de Rosny et sur celle de Provins: Il y en a sur l'Election 667 arpens seulement. Le surplus est sur l'Election de Provins.

Dans ces Bois il y a vn chemin qu'on apelle la voye aux Moynes qui separe les deux Elections.

Les Possesseurs des Bois de cette forest seront raportez cy aprés dans la Maistrise de Provins.

Les autres Bois de cette Election sont situez et apartiennent sçauoir

A Maisoncelle aux Religieux de St. Denis en france comme Seigneurs de cette Parroisse 617 arpens.

A Gastines les Bois de Thibaut contiennent 400 arpens dont 360 apartiennent al'abbaye

de Jouy.

Et 40 a M. de la Grand cour Gentilhomme demeu=
rant sur les Lieux.

a la Celle partie en taillis partie en futaye a M.
l'abbé de Lyonne en qualité de Prieur de la Celle
225 arpens.

a hautefeuille a M. de Melun de Mauperthuis -
150 arpens

Le Buisson de Malvoisine Bois taillis apartient
a plusieurs particuliers et Communautés sçavoir
a l'abbaye de farmoutier tant dans le Buisson
que dans le Canton de la Cruse, et hauteborne
850 arpens.

a M. Lallier 150 arpens.

a M. de Mauperthuis 40.

a M. de Chevry 132.

a M. de Boispoussin 50.

Les Bois de Lumigny tenant a la forest de Crecy
apartenant a Mad^lle de Bernault Dame du Lieu
contiennent 1176 arpens.

a Marcerf elle en possede acause de sa Terre
de la Malmaison 498.

Plus a Guerard 90.

Et a Poinmeuse 20.

Aux environs de Crecy il y a des Bois taillis sur l'Election de Rozoy qui apartiennent sçavoir

a M. Despontis Payeur des rentes 300 arpens.

a M. Maistre des Requestes 87.

Et a differents particuliers en petites portions environ 300.

a fontenay a M. de Breteuil Conseiller d'Etat et Intendant des finances en possede 600 arpens

Les Bois de Pavant dans les Parroisses de Marle contiennent 512 arpens: Ils apartiennent sçavoir

a M. Robert 182 arpens.

a M. Le Comte de Lanion 130.

a M. de Quincy 200.

a Caupdoy au Seigneur 200.

Les Bois de Nangis apartiennent au Seigneur 400 arpens.

Les Bois de fontenelles a une lieue de Nangis apartiennent a M. de Bertamont Premier President au Grand Conseil et contiennent 80 arpens.

Les Bois de Precy a deux lieües de Rozoy apar=
tiennent sçavoir

au Seigneur 90 arpens.

Et a divers particuliers 132

Les Religieux d'hermieres aux environs de leurs
abbaye possedent en plusieurs pieces 600 arpens.

Le Bois de Cury sçitué entre Villeneuve-le Comte
et Bailly apartient au Prince de Guymenée, a
M. Molé et a des particuliers et contient 230 arpens.

Coulommiers

Les Bois qui sont dans l'etendue de cette Election
sont pareillement de la Maistrise de Crecy,
Il n'y a aucune forest, mais seulement quelques
Bois taillis qui apartiennent aux Seigneurs des
Parroisses.

Dans la Parroisse de Moulard les Chartreux
de Paris en possedent 400 arpens.

a Anilly M. de la Martelierc Maistre des
Requestes 300

a Doüe M. Molé, M. de Palaiseau 900.

a Chevru les Bois dependans de la Commanderie
contiennent 200 arpens.

contiennent 200 arpens.

a la haute maison la Congregation de l'Oratoire de Paris en possede 75.

a houdevilliers les Celestins de Paris 80.

Les Bois de la Maison neuve dependent de la Commanderie proche Coulommiers et contiennent 163 arpens.

Le Bois botté en depend il apartient a St. Martin des champs, et contient 63 arpens.

Et a la ferte gaucher au seigneur 250

a Pierre leve, a Signy signets a M. de Montbise 400 arpens.

a Aunoy au seigneur 150.

Presque tous ces Bois sont de Chesnes meslez de peu de hestres.

Il y a environ de plus 600 arpens dispersez dans plusieurs parroisses de l'Election qui apartiennent a differents particuliers, lesquels ne meritent pas d'être observez singulierement.

Maîtrise de Provins.

La Maistrise particuliere de Provins s'étend sur l'Election de Provins et sur Celle de Nogent

Il y a dans l'etendüe de cette Maistrise deux forests, la forest de Joüy et Celle de Sourdun, & le buisson de ferriere qui joint la forest de Sourdun

La forest de Joüy contient 6000 arpens de Bois: Il en apartient au Roy 1800 arpens desquels M. le Comte de Chiverny joüit acause de son Engagement de 225 seulement pour le taillis; le Surplus de cette forest apartient scavoir à l'abbé et aux Religieux de Jouy 100 arpens

a M. de la Grange Conseiller au Grand-Conseil 600 arpens.

a M. de Chenoise 300.

a l'abbé et aux Religieux de St Jacques 200.

aux Cordeliers de Provins 500.

Au Sr Vignau 150

Et le surplus a plusieurs autres Communautés et particuliers pour de petites quantités parts et portions.

La forest de Sourdun contient 3010 arpens, il en apens: il en apartient 1026 au Roy desquels M. le Comte de Cheverny joüit acause de son engagement de 227 arpens pour le taillis

seulement.

Le surplus de cette forest apartient a plusieurs Communautés ou particuliers dont les principaux sont

Le chapitre de St. Martin de Tours qui en a 440 arpens.

Les Religieuses de Poissy 302

L'hotel-Dieu 100

Le Prieur de la fontaine aux Bois 62.

M. de Launac 132.

La Communauté de Taury et de Chaise 80

D'autres Communautés et particuliers proprie=taires en possedent de petites portions

Le Buisson de ferrieres contient environ 700 arpens dont il en apartient 224, desquels M. le Comte de Cheverny joüit acause de son engagement de 214 arpens pour le taillis seulement, le surplus de ce Buisson apartient a differents particuliers

La qualité de tous ces Bois est essence de chesnes hestres, et quelques Boulleaux

L'Election de Nogent n'est pas un pays

de Bois, Ce qu'il y en a est de la Maistrise particuliere de Provins: Il n'y a aucune forest mais seulement quelques Bois qui apartiennent aux Seigneurs des Parroisses.

Le plus considerable est le Bois du Parc de Pont, qui contient 1200 arpens.

Le Bois de Romilly 400.

Le Bois de l'abbaye de Vauluisant 300 –

Le Bois du Parc de Nogent 200.

Ces Bois sont essence de Chesnes et charmes

Maistrise de Sens.

La Maistrise des Eaux et forest de Sens a une grande étendue: Elle comprend les Elections de Sens, Joigny, St Florentin et Vezelay en partie.

Il n'y a aucune forest dans l'Election de Sens, les Bois qui y sont sont tous Taillis, et apartiennent aux Seigneurs des Parroisses, et a des particuliers et Communautés sçavoir dans la parroisse de Vallery a M. Le Prince 1000 arpens.

a Villemanoche a M. le Comte de Ste Mesme 700 arpens

a Nöé a M. Caillet du Theil Conseiller 350.

a Mallay a Mad.lle de Barbisy 200.

a Passy a M. Petit de Passy Conseiller a Metz 160

a Thorigny a M. Le President Lambert 600.

a Pouy a M. le Marquis D'argentault 1000.

a Cerigny et Regny a M. de Berulles Maître des Requestes 600.

a Cailly a M. de S.te foy 300.

a fleurigny a Mad.e de fleurigny 350.

a Gisy a M. Bouthillier Conseiller au Parlement 200.

a Bussy le repos a M. de Bussy 200.

a Dutheron parroisse de Montache a M. de S.t Germain 350.

a Rosoy du fief nommé Charbonniere depend 250 arpens.

a Villechetive au Seigneur 700.

a Dimont aux heritiers de M. Le Boulets Conseiller 350.

a fontaine au Seigneur 160

a Villerlouis au Sieur Courté Lieutenant a Sens 300.

Et dans la même parroisse a la Veuve L'hermite 200.

a Chesy au Sieur de Biencourt 120.

Bois de Communautez apartenans aux habitans.

a Veron 300 arpens.

a Vaudeur 400.

a Rigny 350.

a Pouy 200.

a Vallier louis 200.

a Bagneaux 150.

a Cerisier 200.

a Gezy 200.

a Noé 100.

a Molinon 100

a Villeperat 100.

Joigny. Il n'ya aucune forest dans cette Election, Ce sont tous Bois taillis qui apartiennent a des particuliers, et des Communautés Ecclesiastiques et seculieres dont les principaux possesseurs sont

a Briesnon l'archeveque a M. l'Archeveque de Sens 350 arpens.

a Turny a M. de Chemerault 600.

a Migennes a Madame l'abbesse de St Julien d'Auxerre 300.

a la Celle a M. de Valgrand 2000.

a Lisy a M. de Courtenay 1000.

a Evon a M. de Villegagnon 500.

a Maury au chapitre d'Auxerre 1200.

Aux Ormes a M. de la pré 500

a Prunay a M. de Crevecœur 500

a Valesan a M. de Baugy 500.

a St Aubin sur Yonne a M. Boublet 500.

a Loze a M. de Loze 500.

Les Bois du Comté de Joigny a Madame la Duchesse de Lesdiguieres 8000.

Bois et Communautez apartenans aux habitans.

a Bussy 700.

a Migennes 300.

a Brion 500.

a Bellechaune 350.

a Paroy en Othe 100.

a Anon 150.

a Arcd 400.

a Venisy 4000.

a Turny 1500

a Vergigny et Arbousseau 400.

a Evrolles 133.

a Aillant 400.

a La Ville de Joigny 2300.

St Florentin. Les Bois de cette Election sont pareillement de la Maistrise de Sens.

Il n'y a de forest considerable que celle de Motte qui s'etend sur six parroisses seulement de cette Election dans laquelle les Seigneurs et habitans peuvent avoir 350 arpens de Bois.

a Eury il y a un Buisson qu'on apelle le Parc qui contient 650 arpens dont 600 apartiennent à M. de Chateauneuf qui en est Seigneur, le surplus a des particuliers.

Il y en a vn autre a Maligny qui contient 650 arpens dont il en apartient 450 a M. le Cardinal d'Arquien 150.

a Madame la Comtesse de Gentain et 50 aux habitans.

Il y en a quelques autres Cantons de peu de

consequence dans plusieurs parroisses.

Tous ces Bois qui sont dans l'étendüe de cette Election font environ la quantité de 6000 arpens tous taillis de Chesnes, mestez de hestres charmes fresnes et marceaux. Il s'en coupe par chacun an 5 à 600 arpens qui peuvent produire environ 12000 aux Proprietaires: Ils se consomment pour la plus grande partie dans le pays et le surplus se convertit en charbon pour Paris

Tonnerre. Les Bois de cette Election sont de la dependance de la Maistrise particuliere de Sens

Il n'y a dans l'Election que la forest de Mosne qui contient environ 4000 arpens, et apartient a Mad.e de Louvois acause de sa Terre de Cousy.

Il y a quantité d'autres Bois dans l'Election qui sont en Bois taillis et se coupent depuis l'age de 10 a 12 ans jusques a 15 et 18.

Les principaux Possesseurs sont sçavoir,

Dans les parroisses d'anieres, Aisy, Rougemont Perigny et Cruy dont M. Longuet est seigneur

Il y en a 2000 arpens a Bagneux a Madame d'hauterive en futaye 1000 arpens.

a Tonnerre, Argenteuil Ancy le franc Grizelles Rouvres Niecy a Madame de Louvoy 600 arpens.

a Cerisy au Seigneur 100.

a Quincy le Vicomte a M. le Comte de la Riviere 1000.

aux Riceys au Seigneur 900.

a Molesmes et a Artonnay aux Religieux 500.

a Moulins a M. Le Baron de Moulins 800.

a la Chapelle, et a Carisé a M. de flogny 450.

a fulvy a M. Coquinot 400.

a Rugny au Seigneur 500.

a Poilly au Seigneur 600.

a Poigny a M. l'Evêque d'Auxerre 500.

a Bouis a M. l'abbé 1800.

a Pontiers et Noiron aux Religieux et abbé de Ponciers 2600.

a Prehis aux chanoines de Chablis. Seigneurs 500.

a Pontigny al'abbé, aux Religieux 900.

Il y a dans cette Election la quantité de 50000 arpens de Bois dont il en apartient aux Seigneurs et Communautés Ecclesiastiques 11300. Et aux

Communautés qui sont leurs biens patrimoniaux

18700

Presque tous ces Bois sont chesnes et hestres qui se flottent sur les rivieres pour Paris.

Vezelay. Les Bois de cette Election sont de la Maistrise de Sens en partie, et le Surplus est des Maistrises d'Auxerre et Nevers.

Il y en a beaucoup, on peut dire qu'ils contiennent presque la moitié de la Superficie de la Terre. On en compte la quantité d'environ 38000 arpens: Ils apartiennent tant à des particuliers qu'a des Communautés qui s'en servent, et y ont leur usage. Ce sont tous Bois taillis qui se coupent de 20 en 20 ans. Il n'y en a pas presentement dans cette grande quantité dix arpens en futaye: Il y a 60 ans qu'il y en auoit bien la moitié ou les deux tiers. Ce desordre vient de la negligence des officiers des Eaux et forests de tenir la main al'execution de l'Ordonnance et de l'entreprise des Marchands qui acheptent des particuliers les Coupes sur pied et abbattent indifferament les Baliveaux anciens et modernes n'en laissant que de l'age des taillis et sans choix

parceque les suittes ne les regardent pas, et qu'ils n'ont d'attention qu'a vuider les ventes et de consommer leurs marchez.

A l'egard des Bois d'Vsage qui sont en grand nombre dans l'Election, ils sont en mauvais état parceque les Paysans y coupent en tous temps a discretion, et y laissent aller leurs bestiaux qui achevent de les ruiner.

Les Bois de cette Election se conduisent en trains a Paris par la riviere d'yonne. Ils sont d'abord jettez a Bois perdu tant sur cette riviere que sur celle de Cures et de Cousin et sur les ruisseaux qui y aboutissent. On les amasse a Coulanges, a chastel sensoy, a Vermanton, et a Cravant, et on en forme les trains qui de là sont conduits à Paris.

Maistrise de Bourdan.

De la Maistrise de Bourdan qui est hors la Generalité depend la Gruerie de Nemours qui est de la Generalité.

Les Bois les plus considerables de cette Gruerie sont les hayes de Courtenay qui bornent et environnent

ce Comté. Ces Bois apartiennent a M. le Duc de Caderousse, et contiennent environ 1600 arpens.

Le Buisson de Ste Rose qui contient 2000 arpens apartient en partie aux Dames de Villechasson, aux Seigneurs et Communautez des Parroisses de Merinville, foucherolles, Bazoches, Romas, Savigny &c.

Les Bois de Greville, et le Parc contiennent 600 arpens: Ils apartiennent au Seigneur, et une partie de 60 arpens a la Communauté

Les Bois de Bignon contiennent 150 arpens, et apartiennent au Seigneur, et à des particuliers.

Les Bois de Piffons contiennent 1300 arpens, & apartiennent au Seigneur

Le Bois et le Parc du Boulay 300 au Seigneur

Les Bois de Chaumont et Mardelin contiennent 80 arpens: Ils apartiennent au Seigneur et à des particuliers.

Les Bois de fay et Lavaut contiennent 400 arpens et apartiennent par moitié a Mad. du Plessis, & a M. Le Main de Beaumont.

Le Bois de Villiers et la Commanderie de

Beauvais 500. Il en apartient 200 au Commandeur et le reste a differens particuliers.

Le Bois de Penselet contient 300 arpens dont 150 a M. Ruinon, 100, au Sr Lenain. Et le reste a differens particuliers.

Le Bois du Parc de la Ville Mareschal au Seigr 200 arpens.

Tous ces Bois sont essence de Chesnes, charmes et hestres.

Departement du Valois, Senlis et Soissonnois

Il est composé des Maistrises particulieres de Senlis, Compiegne, Beaumont sur Oyse. Clermont qui comprend l'Election de Beauvais Villers Cotteret, Laignes, Chauny, Coucy, Lafere et St Quentin, Laon et Chateauthierry

Maistrise de Senlis.

La Maistrise particuliere de Senlis contient beaucoup de Bois

Le Costé du Valois qui Sait environ vn quart de l'Election est en terres labourables, tout le reste est en forests et Bois.

Du costé de Paris au Midy est la forest de Chantilly qui contient 7600 arpens, et apartient a M. Le Prince.

Les Bois de Chaillis, et d'Ermenouville contiennent 6500 arpens apartiennent aux Abbez et Religieux de Chaalis et au Seigneur d'Ermenonville.

Du coté de Compiegne au Septentrion est la forest d'hollotte qui contient 9000 arpens: Il en apartient au Roy 5146 arpens le surplus sont les Bois de l'Evêché. Ceux du chapitre de Senlis de l'Abbaye de Royaumont, de Chaalis, de St Vincent et autres Communautés et particuliers, la moitié est en fulaye, et l'autre en taillis.

Du costé de Creil au Couchant sont les Bois de la Pommeraye qui contiennent 1300 arpens. ils sont engagez avec le Domaine de Creil a M. de Savoye Comte de Soissons.

Tirant vers le Valois sont les Bois de Coisnon qui contiennent 120 arpens.

Les Bois des Agneux 2315 dont la moitié apartient au Roy, et l'autre aux Religieux de St Denis par jndivis. Ces Bois sont Scituez

proche Pont Ste Maixance.

Les Bois de St Michel au dessus de St Leu contiennent 200 arpens, et apartiennent aux Religieux de St Leu

Les Bois de la Chapelle et Survilliers a M. le Marquis de Cottentin contiennent 150 arpens.

Les Bois pres de Royaumont aux abbé & Religieux de cette abbaye 750 arpens.

Le Bosquet de Montespelluis 120 arpens en chataigniers.

Tous les Bois de cette Maistrise sont chesnes, hestres et Tilleuls.

Maistrise de Compiegne.

La forest de Compiegne apartient au Roy. Elle contient environ 29000 arpens.

Il n'y a aucune autre forest dans l'Election, mais il y a plusieurs Bois taillis qui apartiennent à plusieurs Communautés et à differents particuliers scavoir

Les Bois d'Agneux situez proche Verberie qui contiennent 260 arpens 6 perches et apartiennent aux Religieuses du Val de grace acause de

l'Abbaye de Ste. Corneille de Compiegne.

Les Bois de Mouchy 280.

Ceux de Cals 190.

Ceux d'Oysemont 180.

Ceux d'Etanville 60.

Et les Bois de ces quatre Parroisses sont a Madame la Marechale d'humiere.

Les Bois de Chevencourt dependans de l'Abbaye de St. Riquier 192.

Les Bois d'Elencour a M. Benoist Seigneur en partie de cette parroisse et au Prieur d'Elencourt contiennent 1000 arpens.

Les Bois de franciers a la Dame du lieu 100.

Les Bois de Montmartin au Sr. du fayel 90.

Les Bois du hazay attenant la forest au Sieur de la Cage 90.

Les Bois de Lisle a M. de Vieupont 80.

Les Bois de Marc Eglise au Seigneur 90.

Il y a encore 150 arpens en differentes pieces dans les parroisses d'Aquiry, Plaisances, et Jonquieres qui apartiennent a differents particuliers.

Tous les Bois de cette Maistrise sont chesnes,

hestres, charmes, et quelques Bois blancs.

Maistrise de Beaumont sur Oyse.

Les Bois dependant de cette Maitrise sont la forest de Charmel qui contient 2176 arpens et demy de Bois taillis dont il en apartient au Roy 1558, aux Religieuses de Longchamp 244 al'Abbaye de St Denis 142, al'hôtel Dieu de Beaumont 44 et demy a M. Do acause de sa Terre de franconville 210 arpens, aux seigneurs de Noity 80.

Cette forest est meslée de toutes sortes de Bois chesnes hestres et beaucoup de Chataigniers, La partie du Roy est garnie d'vn bon nombre de Baliveaux anciens et modernes, l'autre partie n'en a que de Modernes.

Les Bois de Beloy au Seigneur 200.

Les Bois de Beaucarreau a M. Le President Boulanger 200.

Les Bois de Viorme au meme 268.

Les Bois taillis de foisseuse distant d'vne demie licue du Buisson de Lay apartiennent a Mad.e la Mareschalle de la Motte et contiennent

583 arpens.

Les Bois de Merville a M. Ruau 180.

Les Bois de Puysieux a M. le Marquis de St. Remy 72.

Les Bois de Montchauvert a M. le Duc de Coaslin 190.

Les Bois de la Terre de Dieudonné a M. de Vaudeville le Seigneur 45.

Les Bois de hauche dependant du Marquisat du fresnoy 126 arpens.

Tous ces Bois sont Taillis, mestez de chesnes charmes, hestres et Chastaigniers garnis la plupart de Baliveaux avec quelque Recrue

Total des Bois de la Maistrise de Beaumont 4873 arpens et demy.

Maistrise de Clermont

De cette Maistrise particuliere qui est hors la Generalité dependent les Bois situez dans l'Election de Beauvais qui est de la Generalité de Paris.

Le Roy n'a aucune forest dans l'etendüe de cette Election, ce qu'il y en a apartient a M. l'Evêque de Beauvais a plusieurs Communautés et a

differents particuliers sçavoir

Les Bois du parc aux porcs qui apartient a M. l'Eveque de Beauvais, et contiennent 1200 arpens

Ceux du Secq au même 900.

Aux Seigneurs des parroisses de cette Election il en apartient 1200.

L'abbaye de Beaupré a une seule pice de 1100.

Celle de St. Lucian 500

Celle de St. Germier 500.

Celle de froimont 600

Ce sont les Possesseurs principaux. Tous ces Bois sont chargez de futayes de differente nature de chesnes meslez de Charmes, d'ormes de fresnes en quelques endroits: il s'en trouve de tremble, et autres Bois blancs.

Les deux tiers au moins des Bois de l'Election apartiennent aux Ecclesiastiques, et l'autre tiers aux Seigneurs des Parroisses.

Les Bois qui sont scituez dans l'Election d'Etampes sont du departement d'Orleans, et il n'y a aucune forest dans l'Election.

Il y a environ 32000 arpens de Bois taillis Scis en differentes parroisses, qui apartiennent aux Seigneurs et aussy à des Communautés et à des particuliers 3200 arpens.

Chapitre quatre.
Titre cinq.
Des Manufactures et du Commerce.
Des foires et Marchez

Les grands avantages qu'a aporté dans le Royaume l'etablissement des Manufactures sont connus de tout le monde avant l'an 1646 il ne se fabriquoit en france que des Draps d'une mediocre et grosse qualité, et tous les draps fins etoient tirez d'hollande d'Angleterre et d'Espagne au grand dommage du Public, en ce que le profit qui revient de ces Ouvrages n'etoit receuilly que par les Etrangers, et que le transport des Especes d'or et d'argent qui se faisoit par les marchands

a l'occasion de ce Commerce pour eviter les droits et profits d'Echange, étoit tres frequent en 1646 Le Roy accorda pour 20 ans aux Sieurs Cadeau Briter et Marseil des Lettres patentes pour l'établissement d'une Manufacture de Draps de la qualité Facon et maniere d'Ouvre qui se pratique au pays d'hollande avec pouvoir et liberté d'établir vne ou plusieurs fabriques en telles villes Lieux et endroits du Royaume qu'ils aviseroient avec deffenses a toutes personnes de faire de pareils Draps a peine de confiscation pendant ce temps. Par ces Lettres patentes il a plû au Roy de leur accorder la Noblesse, et de contribuer de ses finances a cet établissement, et de donner plusieurs beaux privileges exemptions et jmmunités aux Ouvriers étrangers ou françois qui seroient employez a ces Ouvrages.

Cet etablissement fut fait en consequence de ces Lettres en la Ville de Sedan, Il a reussy et remply l'esperance des Entrepreneurs, et les 20 années de privileges etant expirées, il s'est trouvé cinq a 600 metiers établis a Sedan ou aux environs

qui sont employez a cette Manufacture.

A l'jmitation de celle cy, il en a été etably vne autre en 1665, a Abbeville par le Sr Yarembais hollandois en consequence des Lettres patentes qu'il a plû au Roy deluy accorder avec privilege exclusif pour 20 ans qui luy ont eté depuis, continuées pour 20 autres, et encore nouvellement pour 10. Ces etablissements ont eû vn Succés si heureux que presentement il se tire fort peu de Draps d'hollande et d'Angleterre pour France, Ceux de cette Manufacture se trouvant aussy beaux, et d'vne aussy bonne qualité.

En 1688 Le Sr Gluck et le Sr Julienne son associé ont etably vne Manufacture de Draps aux Gobelins: Il y a environ 20 mettiers battans qui sont employez a faire des Draps blancs qu'on fait teindre en couleur d'ecarlatte ou bleu: Elle reussit en perfection.

Il se fabrique dans Paris quantité de belles estoffes, des brocards d'or et d'argent et Soye de ferrandines et moires lissées en facon d'Angleterre des taffetas et plusieurs autres sortes d'ouvrages

et etoffes mestées de soye et de laine, des galons d'or et d'argent, des rubans de toutes sortes, et des bas au mêtier et al éguille.

Les fermiers generaux ont etably depuis quelques années au faubourg St. Antoine plusieurs sortes de Manufactures, vne de Draps mêlez de Castor, vne autre de bas aussy mêlée de Castor qui n'a pas reussie, et vne autre de chapeaux de pur Castor qui a tout le succés qu'on en pouvoit attendre.

On a remarqué plusieurs fois que le Castor n'est pas assez doux et flexible pour être filé comme la laine et la soye.

Apres auoir parlé des Manufactures de la Ville de Paris, on parcourera les Elections pour observer celles qu'il y a dans chacune

Il ya 15 ou 20 ans qu'il se fait a Montmorency Villiers le bel, et dans plusieurs parroisses des environs de Paris quantité de dentelles, d'or et d'argent et de soye et fils pour des Marchands de Paris. Ce Commerce qui repandoit de l'argent dans les pays etrangers est fort diminué Paris

Il ya vne Manufacture de Bustes a Corbeil.

entretenue par le Sr. Babach où l'on passe en chamois toutes sortes de peaux: Il y a 16 ouvriers travaillans actuellement sçavoir 6 allemands ou flamands et 9 francois, pendant la guerre il y en avoit d'avantage: Il en a congedié une partie la plûpart etrangers qui sont retournez en leurs pays.

Senlis

Les Parroisses qui sont situées le long de la riviere d'Oyse font commerce de bois pour Paris et de quelque peu de grains, a Pont Ste Maixance et a Beaumont.

Dans la Ville de Senlis le seul Commerce qu'il y a est de preparer et laver les laines pour les Manufactures de Beauvais. Autrefois il y avoit une Manufacture de Draps assez considerable qui s'est ruinée par le changement et l'alteration qu'on y a fait en diminuant les fils ce qui les a rendu de mauvaise qualité il y a environ 50 ans ensorte qu'il ne s'y en fabrique aucun presentement.

Compiegne

Il se fait dans la Ville et l'Election de Compiegne un Commerce assez considerable de bonneterie

et principalement en bas de laine qui se débitent en flandre et sort peu a Paris.

Le principal Commerce est celuy des bois provenans de la forest de Compiegne, et des bois des particuliers qui se voiturent a Paris par la riviere d'Oyse.

Il y a vn particulier nommé le Sr. Jacquin qui a entrepris d'établir dans la parroisse de Mangny prés Compiegne vne Manufacture de Draps, de Ceunelot et de pluches, On ne sçait pas encore quel en sera le succés: Il y employe actuellem.t vne vintaine d'ouvriers.

Il y a dans la Ville de Beauvais trois sortes de Manufactures bien etablies, vne de tapisserie dans la Ville, vne de serge et de Draps qui se fabriquent tant a la Ville qu'a la Campagne et vne de toilles qui ne se font qu'a la Campagne. Beauvais

La Manufacture des tapisserie fut etablie dans la Ville de Beauvais par ordre du Roy en 1664 dans une grande maison bâtie a cet effet. Cet établissement fut dans les premieres années fort considerable par le grand nombre d'ouvriers

qui y furent employez. Les dernieres guerres l'ont beaucoup diminuée et n'y ayant plus qu'environ 80 Ouvriers: Il s'y fait de fort beaux Ouvrages qui ont vne qualité aussy bonne que les tapisseries de flandre: Il s'y en travaille actuellement pour Le Roy de Suede qui sont relevées d'or. Ce qui contribue le plus a la bonne qualité de ces Ouvrages, c'est que les teintures sont merveilleuses les eaux du pays y etant tres propres. Cette entreprise auroit besoin d'estre soutenue, elle seroit d'vne tres grande Utilité au pays & honorable pour le Royaume, parcequ'elle étendroit son debit dans les pays etrangers

Le moyen seroit d'y retablir vn nombre d'apprentifs, et de les entretenir en partie pendant vn certain temps. Le Sr Beugle qui en est chargé presentement y donne tous ses soins, et pour y attacher d'avantage ses Ouvriers, et leur donner moyen de subsister plus commodement la ville fait travailler leurs femmes et leurs enfans a vne petite Manufacture de dentelle dont elle a la Conduite. Elle y employe jusques au nombre

de 120 Ouvriers.

La Manufacture de Serge et de Draps est ancienne dans le pays: Ils se fabriquent tant a la Ville qu'a la Campagne, Il s'en fait beaucoup a Mouy a Crevecœur et a Bilcourt, et a Glatigny dans plusieurs autres parroisses qui occupent presque tous les habitans. Ces etoffes sont aportées de la Campagne: a Beauvais où les marchands les acheptent, les font teindre et aprester, & ensuite les vendre a des marchands qui les viennent achêter sur les lieux, ou les envoyent dans les provinces du Royaume où elles se consomment et dans les pays étrangers particulierement en Savoye et en Italie. Ce Commerce est grand et plusieurs marchands y sont employez, les laines qui servent a ces sortes de marchandises pour les Etoffes communes se tirent du pays même de la Brie et des provinces voisines, et pour des etoffes plus fines on y mesle des laines d'Espagne qui viennent par Roüen, les teintures de Beauvais sont fort bonnes comme il a été remarqué.

L'autre Manufacture est celle des toilles dont il se fait un tres grand Commerce. Elles se fabriquent dans le plat pays des chanvres qui y croissent qui servent a faire ces toilles communes et ordinaires. Les fines que l'on qualifie de demie hollande se font a Bulles a 4 lieues de Beauvais où il croist du lin tres excellent qui y est employé. les Ouvriers aportent ces toilles écrues à Beauvais où les Marchands les acheptent et les font blanchir et aprester.

Il y a deux grandes et spacieuses Blanchisseries et Büeries ou ces marchandises sont aportées. Les marchands ne se contentent pas d'acepter les toilles qui se faconnent dans le pays, ils vont a St. Quentin et en flandres en achepter et les font venir a Beauvais où elles sont blanchies et aprestées, les Marchands les commercent ensuite de tous costez au dedans, et au dehors du Royaume et ce Commerce ne s'etend pas moins que celuy des etoffes: Il peut y avoir environ 200 marchands occupez a ces deux Manufactures qui font travailler vn grand Nombre d'Ouvriers.

Le Commerce qui se fait des denrées dans l'Election est de bled et avoine qui descendent de Picardie par la riviere d'Oyse, et se vendent sur le port de Pontoise pour Paris. Pontoise

Il y a encore un Commerce de farines qui s'amenent a Pontoise de plusieurs parroisses pour être conduites a Paris.

Il n'y a aucune Manufacture dans la Ville ny dans l'Election de Pontoise.

On a observé cy devant que le principal revenu de cette Election est en vin, C'est aussy son principal Commerce: Il se fait en Normandie et en Picardie a Roüen par la riviere de Seine et en l'autre partie de la Normandie vers Caën et en Picardie par Charrois: Ce Commerce est fort diminué, et on en a raporté les causes cy devant, aux quelles on peut ajouter la retraite des Religionnaires dont il y en auoit un grand nombre dans la province de Normandie. Mante

Il se fait encore un petit Commerce de Cuirs qui se façonnent a Mante et a Meulan outre quelque peu de grains qui se voiturent a Paris

par la Seine en remontant.

Le Commerce de cette Election consiste en bleds avoines, vins, fruits et Bois provenans de la forest qui se fait a Versailles a Paris, et dans les Villes prochaines de Montfort

Il n'y a aucune Manufacture dans l'Election sinon a houdan où il se fait des Bas de laine

Dreux Pendant la paix les Bleds qui croissent dans l'Election de Dreux se transportent aussy bien que les vins par la riviere d'Evre en la Ville de Roüen et de la en hollande et Angleterre Ce Commerce cesse pendant la guerre

Il y a dans la Ville de Dreux et dans l'Election une Manufacture de Draps et de serges dont les ouvriers sont repandus tant dans l'Election de Dreux que dans celle de Verneuil et de chartres: Il peut y avoir 300 personnes occupées a cette Manufacture tant a preparer les laines qu'a fabriquer les étoffes, ces draps sont propres a habiller les Troûpes aussy bien que les Draps de Berry et les serges de Beauvais.

Etampes Le principal Commerce est en bleds et en laines.

les bleds se vendent a Paris et a Montl'hery. Les Laines se tirent de Beauce, et se vendent a des marchands d'Orleans de Beauvais et autres.

Il n'y a aucune Manufacture dans la Ville ny dans l'Election.

Le Commerce de l'Election est en bleds & avoines pour Paris. Nemours

Il n'y a dans l'Election aucune Manufacture.

Il s'y fait un grand Commerce de bleds pour Paris, l'Election en produisant beaucoup. Il y croist aussy des vins qui sont d'une qualité tres mediocre. ils se consomment pour la plus grande partie sur les lieux par les Gens de mestier, et les Chartiers des Laboureurs. Meaux.

Il n'y a aucune Manufacture dans la Ville ny dans l'Election. Les Marchands de Picardie vont chez les Laboureurs achêter les laines

Le principal Commerce de l'Election est en bleds que les Blastiers acheptent dans les Marchez de Rozoy, Chaumes Tournant & autres lieux des environs, et les transportent avec chevaux et harnois au Marché de Rozoy.

Brie-comte-robert où ils les revendent pour la fourniture de Paris. Il s'y fait encore un petit Commerce de laines que les Marchands de Roüen Beauvais et Troyes viennent achepter sçavoir dans la Ville de Rozoy pour environ 30000 ℔ et a Mangis pour 10000 ℔

Coulommiers

Il croist beaucoup de bled dans cette Election qui se transportent a Meaux, et dela a Paris.

Il y a a Laferté gaucher vne Manufacture de Serges entretenüe par 12 ou 15 Ouvriers qui ont des Compagnons au nombre de 40 ou environ.

Provins

Le seul Commerce de l'Election est en bleds qu'on conduit par charrois au port Montain distant de deux lieües de Provins où la Seine passe. L'à on les charge dans des bateaux pour Paris.

Autrefois il y a eû a Provins vne Manufacture de Draps qui s'est aneantie acause des procés continuels que les Marchands Drapiers avoient avec les Tixerans. La Communauté des Tixerans est forte a Provins: Ils font des tirretaines

qui se debitent dans toutes les provinces voisines elles sont d'une bonne qualité. Depuis deux ans quelques particuliers ont obtenû des Lettres patentes pour rétablir les Manufactures de Draps, s'ils sont soûtenues, ils pouront reussir les laines du pays et les Eaux y etant fort propres. Le moyen le plus assuré seroit d'accorder aux Ouvriers quelques privileges et exemptions.

Il se fabrique aussy a Provins de gros bas de laine pour le menu peuple.

Il se fait a Nogent vn grand Commerce de foin pour Paris, les prairies qui sont le long de la riviere de Seine étant fort spacieuse et bonnes Nogent

Il n'y a dans l'Election aucune Manufacture

Il y a au port de Nogent sur la riviere de Seine vn grand abord de toutes sortes de marchandises pour Paris particulierement de celles qui viennent du côté de Troyes, et du pays au dessus où il y a des forges de fer aux environs de Clervaux

Il y a vn coche ordinaire par eau étably pour la commodité du Commerce de Nogent a Paris

Il aparticnt a M. Le President Boulanger qui

l'afferme 400#.

Montreau — Tout le Commerce de l'Election est en bleds qui se conduisent a Paris. Les danrées dont la principale est le fromage de Brie s'y conduisent aussy.

Il n'y a dans l'Election qu'vne seule Manufacture de draps établie a Dormeilles depuis environ deux ans seulement. Il y a presentement 200 ouvriers employez, et il y a lieu d'esperer qu'elle reussira.

Sens — La Ville de Sens est d'une situation tres propre a faire Commerce etant seituée sur la riviere d'yonne, et dans un beau pays: Cependant il n'y en a aucun sinon quelques vins et Avoines qui y croissent qu'on transporte par la riviere à Paris.

Il y avoit autrefois des moulins a papier sur la riviere de Vannes entre Sens et Malay qui ont pery par la negligence ou pauvreté des Proprietaires les eaux de cette petite riviere sont tres propres pour faire de bons papiers et de bonnes teintures. Les habitans du pays ne sont pas portez a rien entreprendre, et n'en profitent pas faute de moyens et de

courages.

En 1666 M. Colbert par ordre du Roy etablit a Sens une Manufacture de points de france qui subsistoit par le secours des Octrois de la Ville: Elle a duré jusqu'en l'année 1676 qu'elle a été suprimée, le fond des Octrois ayant été employé en partie au payement des ustancils des Garnisons.

Le plus grand Commerce de l'Election est en vins Bois et Charbon qui se voiturent a Paris par la riviere d'yonne: On y menne aussy des bleds, de l'avoine et du foin.

Il n'y a point de Manufacture dans Joigny. Il y a seulement 8 ou 10 Ouvriers qui font de grosses serges et environ autant a la Campagne. Il y a plusieurs Tixerans employez a faire des tirtaines qui servent aux habitans du pays pour s'habiller

Il n'y a aucune Manufacture dans l'Election dans la parroisse d'hervy, Il y a quelques Tixerans qui font des toilles et des treillis pour les Marchands de Troyes. St florentin

M. Colbert avoit étably vne Manufacture de

Serges Sacon de Londres a Seignelay qui est a trois lieues de St florentin. apres sa mort elle n'a plus subsisté parceque les Sacons étoient trop cheres.

Tout le Commerce de l'Election est en bleds vins, charbons, chanvres et quelques bestiaux le tout pour Paris.

Commerce. Tout le Commerce du pays est des vins qui y croissent presque toutes les parroisses de l'Election etant plantées en vignes: Ils se transportent par terre a Auxerre qui est a 7 lieues, et delà par la riviere d'yonne et la Seine a Paris. Les flamands viennent apres les Vandanges en faire leurs provisions lors qu'ils les trouvent bons.

Il n'y a aucune Manufacture dans l'Election Il y avoit une verrerie de glaces a Lezines qui avoit été établie par M. de Louvois depuis sa mort elle a cessé

Vezelay Le plus considerable Commerce de l'Election est en bois flotté qui se mène a Paris. Il s'en fait aussy vn de bestiaux assez considerable.

que des Marchands de Paris dans les années abondantes: Ils se consomment ordinairement dans le pays et dans le Nivernois

Il n'y a aucune Manufacture dans le Morvant.

Il y a quelques chevaux qui sont petits et de bon service al'age de 7 ans.

Des Foires et Marchez

L'Usage des foires et Marchez est tres ancien: On en attribue la premiere institution aux Grecs.

Ces assemblées de Marchands de differentes Elections ont été Celebres chez les Romains suivant le temoignage de Pline et de Suetone

Elles s'apelloient Nundinæ.

La permission de tenir foire étoit accordée par le Senat et depuis on a été obligé de l'obtenir du Prince et Empereur.

En france il n'apartient qu'au Roy d'accorder le droit de foire suivant la disposition de l'Ordonnance du Roy Louis 12 de l'année

1510 Article 12 et de la Jurisprudence des Arrests du Parlement.

L'Utilité des foires a été la Cause des franchises exemptions jmmunités et privileges que les Roys ont accordé aux Marchands qui y trafiquent en consideration du Commerce qui s'y fait avec les Etrangers qui produit l'abondance dans les Etats.

Les plus anciennes et renommées foires de la france sont celles de Brie et de Champagne. Les privileges de ces foires ont été confirmez et augmentez par Lettres patentes de Philipes de Valois du 18 Auril 1346, et 6 Aoust 1349 du Roy Jean du 7 Septembre 1353, de Charles d'Aoust 1381, de Charles 7 du 17 Janvier 1439: et autres posterieures. Les Roys francois & henry 2e par Ordonnance du mois de mars 1544, et Novembre 1551 ont ordonné qu'aucunes Lettres de repy Cessions et attermoyement n'auroient lieu contre ces dettes ou obligations contractées en ces foires: Elles portent deffenses aux juges d'y avoir egard. Ces Ordonnances

sont receües et sont la loy par tout le Royaume

Il y a encore les foires du Landy et de St Denis qui sont tres anciennes.

La foire du Landy est vne Concession du Roy Philipes Auguste aux abbes et Religieux de St Denis. Elle commence le 12 juin et dure 15 jours. Anciennement elle se tenoit dans la Plaine St Denis a la Croix penchée, presentement elle se tient dans la Ville

La foire St Denis est une Concession du Roy Dagobert, Elle commence le 9 Octobre et dure 8 jours.

Par l'Edit du Roy Charles 9 de 1566 il est porté qu'il y a 600 ans et plus que les Roys de france ont donné aux Religieux etablis du Convent de St Denis en france ces deux foires et Marchez.

Il y a grande difference entre foires et marchez Les foires sont des Assemblées generales & publiques qui se tiennent en temps et lieux certains, où tous les Marchands peuvent librement se trouver trafiquer et joüir des

franchises et jmmunités qui y sont attribuées et les Marchez sont des lieux ordinaires pour exposer en vente les choses venales d'vne ville, et d'un bourg et des environs.

Nous avons les privileges de la Ville de Lyon, et Ceux de la foire de Beaucaire qui ne doivent etre joy raportez, dans les quels le droit d'Aubaine n'a point de lieu par concession des Roys pour exciter les Marchands étrangers a y venir avec confiance et seureté.

Foires de la Ville de Paris.

Il y a a Paris deux foires, Celles de St Germain et de St Laurent.

Celle de St Germain est vne Concession faite aux Religieux Abbé et Convent de St Germain. Elle commence au lendemain de la Purification et dure 15 jours pour les Marchands forains et se continiie par Commission du Roy jusques à la veille de la semaine Sainte. Cette prorogation est en faveur des Valets de pied du Roy qui en retirent quelques gratifications.

Celle de St Laurent est au profit de la Comunauté

des Prestres et Missionnaires de St. Lazare. Elle commence le 24e Juillet et dure jusques a la fin de septembre.

On raportera par Elections les Villes et bourgs de la Generalité où il y a des foires et Marchez et les jours qu'ils se tiennent.

a Versailles il y a une foire le jour de St. Mathias 25 feurier.

Il y a a Seeaux vn grand Marché de Bestiaux, pour la fourniture de Paris les Lundis et jeudis de chaque semaine etably depuis environ 25 ans Il se tenoit auparavant en la Ville de Poissy. Il fut transferé a Seeaux pour une plus grande commodité des Marchands acause de la proximité de Paris, et a été remis depuis a Poissy.

a Chelles le jour de la Magdelaine 22 juillet et un Marché tous les premiers mardis de chaque mois

a Montferneil vne foire le jour de St. Michel 29 septembre, et vn Marché tous les jeudis.

a Lagny deux foires le jour de St. André et de St. Blaise les 30e novembre et 3e feurier et trois

Marchez les lundis, mercredis et Vendredis.

a Gonnesse il y a une foire et deux Marchez de bleds tous les lundis et Vendredis

a Luzarche deux foires de bestiaux le jour de St. Cosme 27 Septembre, et le jour de St. Simon St. Jude 28 Octobre.

a Louvres une foire le jour de Ste. Catherine 25 Novembre.

a Epinay une foire le 30 Avril et pr. May.

a Roissy une foire le 2 Novembre.

a La grange du milieu une foire le.

a Villeneuve St. George un Marché tous les Vendredis.

a Sacy en Brie une foire de bestiaux le 14e. Septembre, et un Marché tous les mardis de chaque Semaine.

a Montmorency un Marché franc tous les Mercredis.

a Brie un Marché tous les Vendredis.

a Hieres une foire le 31e. Aoust.

a Mancy une foire le 9e. Octobre jour de St. Denis.

Il y a 3 foires l'année a Senlis, une le samedy d'aprés la Nôtre-Dame de Septembre, une autre les lundis et mardis d'apres la St Luc, et la derniere le samedy d'aprés la St Martin et un Marché Franc tous les derniers samedis de chaque mois. Ces foires et Marchez n'ont aucun privilege ny franchise. Il y a 3 marchez par semaine. Senlis

Il y a 3 Marchez ordinaires la semaine pour les denrées a Beaumont, et il y a 4 foires a la St laurent, St andré, St Maur, et a la my caresme.

a Pont 3 Marchez ordinaires par semaine

a Creil une foire le 1er mars et 2 marchez par semaine.

Il y a une foire a Compiegne la veille de Pasques fleury et 3 marchez par semaine. Compiegne

Il y a a Beauvais un Marché Franc le premier samedy de chaque mois, et 2 marchez ordinaires la semaine les mercredys et samedys. Beauvais

Il y a d'autres Marchez ordinaires

a Tillard les lundis.

a Lagny Boufflers les mercredis.

a Sougeon les jeudis.

a Mercy les Vendredis.

a Mouy et a Marseilly les Samedys.

Pontoise. Il y a 2 foires a Pontoise le jour de la St. Martin 11e Novembre, et de St. Gauthier 4e May, et 3 marchez ordinaires la semaine, mardy, jeudy et samedy, dans lesquels il ne se vend presque des grains

Il y a un Marché a Marines tous les mercredis –

Mantes En la Ville de Mante il y a 5 foires par an sçauoir la foire de la Magdelaine le 22e juillet, celle de St. Leu St. Gilles le 1er Septembre, celle de Ste Croix le 14 Septembre, celle de St. Denis le 9 Octobre, et St. André le mercredy suivant. Toutes ces foires ne sont pas considérables. Il y a 3 Marchez ordinaires par semaine lundy, mercredy et Vendredy. Le marché du Mercredy est exempt de tous droits notament du droit de gros ou 20e denier sur les vins qui y sont vendus en gros, et du droit de pied fourché.

a Dammartin il y a 2 foires les jours de saint Martin d'Esté et d'hiver, les 4 juillet et 11 novem. et vn Marché ordinaire tous les jeudis de chaque semaine.

a Mureaux il y a vne foire le jour de St. Simon

28 Octobre.

En la Ville de Meulan et au fort il y a un marché ordinaire tous les lundis

Il y a a Montfort une foire le jour de St Laurent 10e Aoust. Montfort

Une a Houdan les mercredis et samedis.

a Meausle le Lundy.

a Orgerus le mardy.

En la Ville de Dreux il y a 2 foires le pr. septemr. jour de St Gilles et le 9 Octobre jour de St Denis et 2 Marchez ordinaires par semaine les Lundis et Vendredis. Dreux

Il y a encore dans la Parroisse d'Annecouvé une foire le lendemain de la St Jean Baptiste 25 juin

Il y a 2 foires a Etampes le pr. septembre jour de St Leu, et le 29 du même mois jour de St Michel. et 3 Marchez ordinaires dans l'Election. Etampes

a Etampes les lundis

a Maisse les lundis

Et a Marville les Mardis.

Il y a une foire a Marigny le jeudy devant la

Pentecoste

Il y en a 4 a Marville qui se tiennent le jour de St. Lubin de Caresme, et de St. Lubin de Septembre de St. Nicolas de May et de St. Thomas 21 Decem.

a Maisse il y en a 3 le 28 juin, le premier lundy d'apres la Nativité de la Vierge le 29 Novembre.

Melun

Il y a 2 foires a Melun les jours de St. Jean d'Esté et de St. Martin d'hiver, et 2 Marchez les mercredis, et samedis.

Il y avoit autrefois vn Marché franc. Ce privilege a cessé.

a fontainebleau 2 foires le lendemain de la Trinité, et le 26 Novembre.

a Blandy vne foire jour de St. Mathieu.

a Milly vne le jour de St. Simon.

Nemours

Il y a 2 foires a Nemours les 20 janvier jour de St. Sebastien et 25 juin.

Il y a vn Marché tous les samedis a chateaulandron et le 21 Decembre jour de St. Thomas & un tous les jeudis.

a Courtenay 2 foires le 14 Septembre jour de

ste. Croix et 30 Novembre jour de st. andré

a Cheroy vn Marché tous les samedis.

a Egreville 3 foires, la st. Martin d'Esté &

d'hiver et le jour de st. Paul. Il y a aussy Marché

tous les lundis.

a Branlé 2 foires les jours de st. antoine &

de st. Barthellemy, et marché tous les mardis.

a Larchant une foire le jour de l'asension

a Beaumont le jour de st. andré.

En la Ville de Meaux il y a 3 foires dont il n'y a que celle de st. Martin qui soit un peu considerable, vn Marché tous les premiers samedis des mois qui avoit autrefois vne Exemption du sol par liure du vin qui s'y vendoit en gros, on a cessé d'en joüir depuis environ 25 ans. Meaux

a Crecy il y a vne foire le jour de st. Michel 29 Septembre.

a Croüy le jour de st. Mathieu 21 Septembre:

Il y a des Marchez a Dampmartin, a Lisy, a Rebais où il se fait vn grand Commerce de bleds de mesme qu'a Meaux ou les Marchands de Paris et les Boulangers de Gonnesse et des

environs se fournissent.

Rozoy — En la Ville de Rozoy 2 foires les jour de St. Jean Baptiste d'Esté, et St. Martin d'hiver. Il y a Marché tous les samedis, où il se fait vn grand Commerce de bleds, et d'avoine. Le Minage apartient au chapitre de Nôtre-Dame de Paris. Il vaut environ 1200tt. et fait partie de leur ferme.

A Nangis une foire le jour de St. Martin 4 Juillet et vn Marché considerable de Chevaux et de bestiaux tous les Mercredis.

A Chaumes 3 foires le 29e. Juin jour de Saint Pierre, le jour de St. Savinien en Octobre, et le Mardy de la Semaine Sainte, vn Marché de bled tous les mardis.

A Tournan et a faremoûtier vn Marché de bled tous les Lundis.

A faremoutier vne foire le lundy de la semaine Ste.

A fontenay 2 foires le premier may et le samedy precedant la Toussaint

Coulommiers — Il y a vne foire a Coulommiers le 9 Octobre jour de St. Denis, et vn Marché tous les mercredis.

A la ferté gaucher 2 foires le 28 Octobre et le

p.r May et vn Marché tous les jeudis

a Villeneuve vn Marché tous les Vendredis.

a Doüe vn petit Marché les Samedis.

Il y a a Provins 3 foires, la premiere commence le Mardy qui precede l'Assension, et dure 40 jours la 2.e le 14 Septembre, et dure jusques a la Toussaint et la 3.e le jour de la S.t Martin, et dure jusques au dernier Decembre. Il y a vn Marché franc tous les Samedis. Pendant tout ce temps là, on ne paye pour les marchandises qui se debitent à ces foires et Marchez que le tiers des droits ordinaires. Provins

Ces foires sont peu frequentées le Samedy franc l'est d'avantage. Le Roy a confirmé le privilege de ces foires en 1671.

Il y a 2 foires le 10 Aoust jour de S.t Laurent et le 28 Octobre jour de S.t Simon, vn Marché deux fois la Semaine les Mercredis et Samedis Nogent

a Pons 2 foires les jours de S.t Thomas et de S.t Barthellemy et vn Marché tous les Vendredis.

a Bray vne foire le 8 Septembre et vn Marché tous les Vendredis.

Il y a vn Marché tous les Samedis, d'apres Pasques Montreau

vn Marché franc.

a Bannemarie vn Marché tous les Vendredis et 2 foires le 6e Decembre jour de St Nicolas, & le Vendredy saint.

a Voire il ya vn Marché tous les jeudis.

a Valence 2 foires jour de St Jacques St christophle 25 juillet et de St Michel 29 Septembre.

a flagy vne foire le Mardy de la Pentecoste.

a Bormeilles le jour de St Gervais.

a ferratte le jour de St Pierre.

Sens

Il y a vne foire a Sens le 12 Mars jour de St Gregoire.

a Villeneuve le roy 3 foires le 22 janvier jour de St Vincent le 9 Octobre jour de St Denis et le.

. . . . . .

Il ya a Sens vn Marché de Bestiaux tous les lundis, le Marché ordinaire le Mercredy et le Samedy.

a Villeneuve le roy vn Marché franc les Vendredis.

a Regny le ferron tous les Mardis.

a Cerisieres tous les jeudis.

Et a Tresnel les mardis.

a Villeneuve la guyarre les Lundis.

a ferrigny les mardis.

Et a Dimont les jeudis.

Il y a 2 foires a St. florentin le lendemain de St. simon, et le pr. lundy de Caresme. St. florentin

Il y en a 4 a Eury,

cinq a Neufvy.

deux a Maligny,

Et deux a Ceans en Othe.

Il y a 2 Marchez la Semaine a St. florentin le lundy et le jeudy.

Et deux a Eury mercredy et Samedy.

Il y a 4 foires l'année a Joigny le 2 janvier feste de St. aspais, le 10 doust feste de St. Laurent, 14e septembre feste de Ste. Croix, et le pr. Octobre feste de St. Remy, et 2 Marchez par Semaine les mercredis et Samedis. Joigny

En la Ville de Tonnerre il y a cinq foires qui se tiennent le lendemain de St. Michel et 12 Novembre lendemain de St. Martin. Tonnerre

Il y a deux Marchez la Semaine mercredis & Samedis.

a Chablis 2 foires, le 2e jeudy de Caresme, et le dernier jour de l'an, et vn Marché par Semaine.

a Ancy le franc 4 foires, et vn Marché tous les jeudis

a Apoigny 3 foires, et 2 marchez par Semaine

a Artonnay 2 foires,

a Crusy 3 foires, et vn Marché tous les Lundis

a Laignes 4 foires, et un Marché le mercredy.

a Ligny 4 foires, et vn Marché tous les Vendredis

a Molesmes 3 foires.

a Ravieres 6 foires, et vn Marché tous les mercredis

Aux trois Riceys 3 foires, vne a Ricey haut & un Marché tous les jeudis a Ricey en haute rive & a Ricey bas a chacune vne foire.

Vezelay — Il y a a Vezelay cinq foires par an

a Lisle 4 foires,

a Lormes deux,

a Corbigny six,

a Cervon quatre

a St. Martin trois

Le principal Commerce qui se fait a ces foires est de bestiaux.

Il y a des Marchez ordinaires toutes les Semaines.

a Vezelay, Corbigny, Lorme et Lisle.

Chapitre quatre

Titre six.

Des Ponts et Chaussées.

Et des Peages et Travers.

Il n'est point fait de fond ordinaire dans l'Etat du Roy pour l'entretennement des Ponts et chaussées de la Generalité parceque les depenses en sont inégales, et qu'ils sont ordonnez a mesure que les reparations y surviennent.

A l'egard des Chaussées sur les Grands chemins Elles sont comprises pour l'entretennement dans les Baux particuliers pour chacune route qui sont faits par les Tresoriers de france au Bureau des finances, lesquels veillent a ce que ces reparations soient faites conformement aux Baux, ordonnent des payements au fur et a mesure du Travail, et en font la reception a la fin de chaque année. Le fond de cette depense est fait actuellem.t dans l'Etat des Ponts et chaussées.

Voicy vn Etat par Elections des Ponts de pierre et de bois qu'il y a sur chacune riviere de la Generalité avec le nombre d'Arches dont ils sont composez, et l'état où ils sont presentement, On observera Ceux qui sont entretenus par Le Roy par les Seigneurs ou par les Villes et Communautés.

On raportera ensuite vn autre Etat des Peages et travers.

Etat des Ponts de la Generalité

Ponts de la Ville de Paris.

On a observé cy devant que la riviere de Seine separe la Ville de Paris en deux parties presque égales. Elle forme en arrivant vne petite isle nommée l'isle-Louviers et au dessus deux autres isles appellées l'Isle Nostre Dame, et l'isle du Palais. Ces deux parties de Paris divisez par la riviere ces isles se communiquent entr'elles par 12 ponts, dont 10 sont construits de pierre de belle architecture, et 2 de bois, On les raportera suivant le cours de la riviere.

Ces Ponts sont sçituez sçavoir

Le Pont de bois de l'isle Louviers est sçitué proche

les Celestins: Il a été construit solidement avec Pallées, et bonne Charpente depuis 3 ans seulem.t par le Prevost des Marchands et Echevins de la Ville de Paris. Avant ce temps là c'estoit vn pont de batteaux: Il sert à la decharge des denrées et marchandises qui arrivent du pays d'enhaut pour la provision de Paris. C'est le seul qui communique a cette jsle.

L'Isle Notre Dame a 3 ponts, Le pont marie, Le pont de la Tournelle, et le pont de bois qui communique de cette jsle a l'Isle du palais qui ne sert que pour les Gens de pied.

L'Isle Nôtre Dame a été revêtue de pierre de taille avec un parapet, et ses bornes ont été construites en consequence du Bail a Christophle Marie le 19 Auril 1614 par des Commissaires du Roy par lequel il a été porté qu'il sera donné a cette jsle 300 toises de longueur a prendre d'une pointe al'autre, et 93 de largeur en dehors.

Les Tresoriers de france ont eû la direction de cet Ouvrage qui a duré plus de 15 ans a faire au sujet des oppositions des Chapitre et chanoines

de l'Eglise de Paris qui etoient Seigneurs Censitaires de ce terrain.

Le pont Marie fut emporté a moitié par les glaces et les grandes Eaux en 1658. Il fut retably quelques années aprés, On n'a point baty de maisons sur la partie de ce pont qui a été retablie, celles qui étoient sur l'autre sont demeurées. Ce pont est composé de cinq Arches bien ceintrées et en bon etat.

Et celuy de la Tournelle de six arches de même qualité.

L'Isle du palais a 7 ponts de pierre outre le pont de bois qui luy est commun avec l'isle Nôtre Dame.

ces Ponts sont.

Le Pont Notre-Dame.

Le Pont au change.

Le Pont-neuf.

Le Pont St. Michel.

Le Petit pont.

Et les deux ponts de l'hôtel-Dieu.

Le Pont Nôtre Dame. fut baty en 1539. sous le regne de francois pier. et est composé de 6 arches

de pierre: Il y a des maisons des deux costez dont vne est occupée par une pompe qui éleve l'eau de la riviere de Seine par un reservoir et la distribue a plusieurs fontaines publiques dans Paris. Avant ce temps là ce pont étoit construit de bois.

Le pont au change fut commencé le 19 Septembre 1639 en consequence de lettres patentes du mois de May precedent qui furent données aprés l'jncendie du pont de bois qui y étoit auparavant sur lequel il y avoit 100 forges: Il a été achevé le 20e. Octobre 1646: Il y a de même des maisons des deux côtez et est composé de 7 arches bien construits et en bon état.

Le Pont-neuf fut commencé sous le regne du Roy Henry 3 en consequence des lettres patentes du 16 mars 1578, et fut achevé et mis dans sa perfection sous le regne du Roy Henry Le grand. Il est scitué a la pointe de l'jsle du palais qui forme vne platte forme ou terrain qui a été revetu d'architecture sur lequel est élevé en bronze la figure Equestre de ce Prince. C'est le plus grand Pont de Paris et le plus frequenté. Il est composé -

de 12 grandes Arches dont 7 sont sur le grand-
Courant de l'eau, et Cinq sur l'autre au Levant. Il y a
vn Batiment élevé sur pilotis dans la riviere à
côté de la seconde Arche qu'on appelle la
Samaritaine dans lequel il y a des logements
propres et vne pompe qui éleve l'eau de la riviere
de Seine, d'où elle la conduit au Palais des
Thuilleries pour l'ornement des jardins.

Le Pont St. Michel est sur l'autre bras de la
riviere en remontant du pont neuf. Il fut construit
en 1616, et est composé de 4 Arches en bon état

Le Petit pont est d'ancienne construction: Il
est adossé contre le petit Châtelet qui étoit du
temps de nos premiers Roys vne des portes de
Paris, et l'autre étoit le Grand-Châtelet qu'on
appelle encore aujourd'huy la porte de Paris. Dans
ce temps là, la riviere de Seine faisoit l'enceinte
de Paris. Ce Pont est baty de maisons des deux
costez, et est composé de 3 Arches qui sont en
bon état

Vn peu au dessus de ce Pont il y en a deux autres,
dont l'vn est dans l'interieur de l'hôtel-Dieu, &

l'autre au dehors apellé le pont de l'hotel-Dieu, sur lequel il n'y a qu'vn passage publique pour les Gens de pied, On en perçoit vn Peage au profit des pauvres, Le Surplus de la largeur de ce pont est occupé par une Salle de l'hôtel-Dieu. Ces deux ponts sont composez chacun de 3 arches en bon état.

Le Pont-royal a été baty par les ordres du Roy en 1686. Il est digne de la magnificence royale de sa Majesté. C'est vn Ouvrage d'vne Construction tres hardie. Il n'est composé que de 5 arches qui embrassent toute la riviere dont les deux bras ont été reunis au dessous du pont neuf qui a 12 arches.

Elections Paris

Au dessus de Paris sur la riviere de Seine il n'y a que le Pont de Corbeil de Paris a Melun qui est composé de 9 arches de pierre en bon etat.

Sur la riviere de Marne il y a le pont de Charenton où se fait le Confluant des deux rivieres de Seine et de Marne. Ce pont est composé de dix arches de pierre, et vne de bois toute en bon état.

A St Maur vn pont de pierre composé de 7 arches dont 4 servent a la navigation, et 3 sont occupées par des moulins et par la machine à

élever l'eau de la riviere pour les jardins de St Maur.

A Gournay il y avoit anciennement vn pont de bois qui est tombé, les vestiges y restent encore, On passe la riviere au dessus dans vn bac.

A Lagny vn pont de bois de 7 arches en bon état.

Sur la riviere d'Essonne vn pont de pierre de deux arches en bon etat.

A Corbeil où cette riviere se jette dans la Seine vn pont de pierre de 2 arches en bon etat.

A Palaiseau vn pont de pierre de 2 arches en bon état: C'est le grand chemin d'Orleans par Montlhery.

A Villebois un pont de pierre de 3 arches en bon etat.

Au Mont d'athis vn pont de pierre de 2 arches en bon état.

Sur la petite riviere de Bieure a Antony vn pont de pierre de 2 arches en bon etat.

Vn peu en deçà de ce pont vis à vis le château de Berny il y a vn pont de pierre de 2 arches qui sert al'ecoulement des grandes eaux qui est en bon état.

Sur la riviere d'hierres a hyerres il y a vn pont

de pierre auquel il y a quelques reparations a faire

a Villeneuve St. Georges vn autre pont de pierre en bon état.

A Ozoy la ferriere il y a vn petit pont de pierre sur vn ruisseau qui tombe dans la riviere d'hierres a hyerres.

Au dessous de Paris sur la Seine

Il y a a Seve un pont de bois composé de 21 arches de bonne construction: Il embrasse les deux bras de la riviere qui forme vne isle en cet endroit.

A St. Cloud vn pont de pierre composé de 14 arches en bon etat: il y a 2 moulins sous ce pont.

a Neuilly vn pont de bois composé de 14 arches qui embrassent les deux bras de la riviere qui forme vne isle en cet endroit.

Au bout du pont il y a vne grande chaussée avec 5 arches de distance en distance pour l'es= coulement des grandes eaux le tout en bon état.

a Châtou vn pont de bois sur lequel on percoit vn peage qui apartient au Seigneur qui est tenû de l'entretenir.

Au Pecq un pont de bois qui est en bon état.

a Poissy vn pont de pierre de 6 arches en bon état
Le Roy fait la depense de l'Entretien de tous ces
ponts a la reserve de ceux de Chatou et de Neuilly.

Senlis Il y a dans l'étendue de cette Election trois ponts
de pierre sur la riviere d'Oyse,
L'vn a Pont Ste. Maixance de 6 arches en bon
état,
vn autre a Creil de 7 arches en bon état Le Roy
est tenu de la reparation de ces deux ponts.
Et vn 3e. a Beaumont composé de 10 arches aussy
en bon état qui est entretenu par Madame la
Marechale de la Motte en qualité de Dame
Engagiste du Domaine de cette Ville.

Compiegne Il n'y a dans l'Election de Compiegne d'autre
pont sur la riviere d'Oyse que celuy de la Ville
de Compiegne qui est composé de 6 arches: Il a
été reparé depuis peu et est en bon etat.
Sur la riviere d'Aronde il y a 3 ponts de pierre
vn a Clairois composé de 2 Arches, et plus bas vn
pont de bois apellé le pont des Couriers
Vn d'un Arche au village de Loudun, et vn autre
a Mouchy de 2 Arches.

Sur la riviere d'auxonne il y a quatre ponts a sçavoir vn pont de pierre pres Verberies en deux parties de chacune vne arche qui est en mauvais etat. La chaussée est ruinée.

Vn pont de bois a St. Martin de Bethisy

Vn de mesme a Crouy

Et vn pont de pierre ruiné a Guillocourt jmpraticable depuis plusieurs années.

Tous ces ponts sont entretenus par Le Roy

Sur la petite riviere du Terrain qui passe dans la Ville et Election de Beauvais il y a 15 ponts dont 13 sont de pierre d'vne ou de 2 arches, et 2 de bois de 3 arches qui sont entretenus aux depens des Seigneurs, ou de la ville a la reserve du pont de pierre de Moüy dont Le Roy est tenu de l'entretien. Beauvais

Tous ces ponts sont en bon etat et sont sçitues sçavoir le premier a la chapelle sous Gerberoy d'une arche de pierre.

Le second a Milly d'vne arche de pierre

Le 3e au bout du faubourg de St. Quentin de Beauvais vn pont de bois

Le 4e. Sur un autre bras de la riviere au bout de la chaussée de St. Just d'vne arche de pierre.

Les 5. 6. et 7 autres sont 3 petits ponts sur la chaussée d'une arcade de pierre chacun

Le 8e. est vn autre pont d'vne arche de pierre a la premiere fausse porte de la Ville.

Les 9 et 10 sont deux autres Ponts d'une arche de pierre chacun le long de la chaussée de Saint Nicolas.

Le 11e. Le pont hermant d'vne grande arche de pierre

Le 12e. vn autre pont d'une arche de pierre joignant la fausse porte.

Le 13e. Le pont de Thermes de 2 arches de pierre

Le 14e. Le pont de Mouy d'une grande arche fort belle.

Le 15e. vn pont de bois de 3 arches al'entrée dans Mouy.

Outre tous ces ponts il y en a 18 d'vne seulle arche de pierre dans la Ville de Beauvais qui sont en bon etat.

Pontoise

Dans l'Election de Pontoise il y a 2 ponts de

pierre sur la riviere d'Oyse, Le pont de Pontoise et Celuy de Lisle-adam est composé de 10 arches en 3 ponts separez par 2 isles. L'hôtel de Ville de Paris est chargée des reparations et de l'entretennement de ce pont.

Il y a a Mante un pont de pierre sur la riviere de Seine de 39 arches en bon état a la reserve du pavé qui a besoin d'être reparé. Mante

Un autre pont de pierre sur cette riviere a Meulan qui est separé en 2 parties par le fort et est composé au total de 21 arches: Elles ne sont pas dans un état perilleux. Mais il seroit tres necessaire de travailler a la plus grande partie pour en eviter la ruine

Il n'y a aucun pont de bois dans toute l'Election.

Sur la riviere de Mandre il y a 3 ponts

Un a Dunay,

Un a Nezay.

Et l'autre apellé le pont Galon sous Eponne,

Sur la riviere de Vaucouleurs il y a 8 ponts.

Un apellé le pont Baillet sous Rozay,

Deux autres le pont de Mante la Ville, et le

pont de la folie,

Un apellé le pont de Chantreine,

Un autre le pont de Larchet,

Un autre le pont de Bonfart,

Et deux autres dans la Ville de Mante

Tous ces ponts sont de pierre composez d'vne seule arche, exceptés le pont Larchet où il y en a quatre.

Le pont Boufart sur le bord de la riviere de Seine est ruiné, ce qui incommode fort la navigation.

Tous ces ponts et les Chaussées qui les accompagnent sont entretenus par Le Roy.

Sur la petite riviere de Vesgres il y a vn pont de pierre de 2 Arches a Houdan, lequel a été nouvellem^t reparé des Deniers d'Octroy de la Ville: Il est à l'entrée de la porte de Paris, a la porte St Jean il y a aussy vn pont de pierre d'une arche sur vn ruisseau nommé Obron.

Sur la riviere de Mandre dans le bourg de Maule il y a 2 ponts de pierre dont l'vn est composé de huit Arches sous l'une des quelles seulement la riviere passe. L'autre est composé de 4 Arches qui est le plus grand passage. Ces Ponts sont en mauvais

état, et doivent être entretenus par le Seigneur. –
au bout du pont de pierre de 4 arches, il y a une
chaussée de 25 a 30 toises qui est mauvaise.

Il y a cinq ponts dans l'Election de Dreux qui — Dreux
sont tous sur la riviere d'Eure sçavoir

Un pont de pierre de Cherisy de onze arches –
construit en 1694 par M. Phelyppeaux Intendant
de la Generalité de Paris des Revenans bons des
Deniers d'Octrois de la Ville de Dreux

Un petit pont de bois a Ste Jamme pour les –
chevaux seulement composé de 4 arches. En l'an=
neé 1688 il fut retably de neuf aux depens du
Roy lors des travaux de Maintenon, et depuis
entretenû par les habitans.

Un autre pont de bois a fermaincourt de 6 arches
où passent les harnois, La moitié de ce pont est
bonne ayant été retablie par Madame la Duchesse
de Nemours en 1694 l'autre moitié ne vaut rien.

Un autre de bois a Annet qui est en mauvais état.
M. de Vandosme a dessein de le mettre en un autre
endroit plus commode.

Un autre pont de bois a Sorel construit en 1684

par le Seigneur composé de 6 arches sur lesquelles il y a vn droit de Travers.

Etampes

Sur la riviere de Juine il y a deux ponts sçavoir Le pont de bois de Vaux a 2 lieües au dessous d'Etampes qui est composé de 3 arches en tres mauvais état: C'est Le Roy qui l'entretient

Il seroit necessaire de le construire de pierre parcequ'c'est vn grand passage pour les bestiaux qui viennent de Limosin et de Berry a Sceaux, et pour les vins de Gastinois pour Paris.

L'autre est le pont de pierre du Mesnil Cormeil a 4 lieües au dessous d'Etampes il n'y a qu'vne arche de pierre en bon état, et est compris dans l'Etat des Entretennements des Ouvrages des Ponts et Chaussées de la Generalité.

Sur la riviere de Pethiviers qui fait la separation de l'Election d'Etampes d'avec celle de Nemours, Melun, & Montreau, il y a 3 ponts sçavoir le pont de Benon a 4 lieües d'Etampes, le pont de Maisse et le pont de Villiers.

Le pont de Benon est de pierre composé de 3 arches en bon état. M. de Refuge Seigneur de Benon est

tenû de l'entretien.

Le pont de Maisse qui etoit de pierre est tombé. — Le Public en souffre beaucoup. On pretend que M. de Vendosme est tenû du retablissement acause d'un droit de Barrage qu'il y perçoit.

Le pont de Villiers prés La ferté alais est de pierre a trois arches et en bon état. C'est le Seigneur de Villiers qui l'entretient acause du Peage qu'il y perçoit.

Le grand chemin de Paris a Melun par la Plaine de Villeneuve St. Georges est jmpraticable vne partie de l'Année. Il seroit necessaire d'y continuer les Ouvrages de pavé qu'on y a fait: Il seroit aussy besoin de faire travailler sur le chemin de Melun a Corbeil qui est tres mauvais. Melun

Il y a 2 ponts de pierre sur la Seine a Melun de 8 Arches nommez Le pont aux moulins et le pont aux fruits.

Le pont aux moulins est le plus grand passage Il n'est pas bien commode acause du peu d'Ouverture et d'elevation des Arches: Ce qui oblige les bateaux chargez de foins venans du pays au dessus de

se decharger en partie pour y pouvoir passer. Ils sont tous deux en bon état.

Il y a vn autre pont de pierre a St. Lienne qui est aussy en bon etat.

Vn autre a Samois tombé il y a 40 ans, et n'a pas été retably depuis ce temps là

Tous ces ponts ont été construits et sont entretenus par Le Roy.

Nemours — Le pont de Nemours sur la riviere de Loing est de 7 arches de pierre dont l'vne depuis la naissance du Cintre est vn Couchy de bois, la maistresse arche est en peril.

Il y a de plus 3 ponts de pierre aux trois portes de la Ville qui ont chacun trois arches sont en bon état a la reserve de Celuy de la porte de joye, où il est survenû depuis peu quelques reparations.

Au dessus de Nemours sur cette riviere il y a deux ponts de pierre, et l'autre a Soupe a deux lieües qui sont chacun de 12 arches.

Il y a de grandes reparations a tous ces deux ponts Ce qui fait qu'on n'y passe plus depuis assez longtems.

A vne lieüe de la au dessus de Nemours sur la

même riviere, il y a vn pont de pierre a Grez de 6 arches qui a besoin d'être reparé.

Sur la riviere d'Yonne il y a vn pont a Pont sur Yonne qui est vn grand passage de 6 arches dont 4 de pierre d'ancienne Construction, et deux de bois enceintes d'une nouvelle invention par le Sr. Bruant depuis environ 15 ans. Cet Ouvrage n'auoit pas de solidité, le peril où elles étoient a obligé de les démolir On travaille actuellement a les construire de pierre de même qualité que les anciennes lors qu'il survient des reparations a ces ponts, il en est fait fond par Le Roy dans l'Etat des Ponts et chaussées.

Dans la Ville de Meaux il y a deux ponts sur la Marne, le premier qui separe la Ville d'avec le Marché est de 8 arches dont les 2 premieres du costé de la Ville, et la derniere du côté du Marché sont de bois, les 5 autres sont de pierre. Il y a beaucoup de reparations a y faire. Le frere Romain en a fait vn Devis. Meaux.

L'autre pont est vn pont de bois où il y a 3 moulins.

Il y a encore vn pont a Meaux sur le Canal de la Cornillon a la porte du Marché du côté de la Brie

qui est composé de 3 arches dont les pilles seulement sont de pierre et le dessus est de bois avec vn Couvert de pavé.

Ce Canal est pris d'une partie de la riviere, et ses eaux se rejoignent vn peu au dessous. Il a été construit en 1660 pour la Commodité de la navigation.

Il y a 8 autres ponts de pierre ou de bois dans la Ville soit aux portes ou sur le fossé.

Sur la même riviere de Marne a vne lieüe au dessus de Meaux est le pont de Trilleport de 24 arches construit entierement de bois. Il est en bon état Le Proprietaire du Peage est tenû de l'entretenir.

Il y a deux autres ponts sur cette riviere

L'vn a la ferté sous jouarre du côté de la Ville d'vne seulle arche qui étoit de bois cintré de la façon du S^r. Bruant qu'on a construit de pierre l'année derniere. L'autre est entre le château & le faubourg sur vn autre bras de la riviere.

Sur la riviere du Grand-morin il y a dans cette Election quatre ponts sçavoir

Vn de pierre a Joüy sur Morin de 4 arches en bon état.

Vn autre de bois de 2 arches a Crecy qui est mauvais

a Egly vn semblable de 2 arches de bois

Et l'autre de 6 arches de pierre au bourg de Coüilly

qui est bon et est entretenû par les Proprietaires du

Peage.

Sur le Petit-morin il y a vn pont de pierre a Condé de

3 arches en bon état.

Sur la riviere d'Ourq deux ponts de bois a Lizy en

bon état.

Sur la petite riviere de Terrouanne vn pont de

bois de 2 arches a Etrepilly.

Sur la petite riviere de Brevoine a Claye vn

pont de pierre d'une arche, et vn autre pont de

bois de 2 arches entretenu par le Proprietaire du

Peage.

Il y a sur la riviere d'hyerres vn pont de pierre de

5 arches a chaume qui est en bon état.

Vn autre pont de pierre a Bornay sur la même

riviere qui est rompû.

Sur le Grand Morin a Guerard vn pont de pierre

dont 4 arches sont en mauvais etat.

Les Grands chemins qui conduisent de Coulommiers Coulommiers

a Meaux et a Provins sont tres mauvais. Les abords de Coulommiers sont impraticables la moitié de l'année, acause que les Montagnes qui l'environnent sont d'un terrain de glaise dont on ne peut se tirer qu'avec peine.

Sur la riviere du Grand Morin il y a deux ponts de pierre dans l'étendüe de cette Election de 7 arches chacun l'vn a Pomeuse, et l'autre a Tresmes qui est vn hameau de cette parroisse. Ils sont entretenus aux depens du Roy. Il y a des reparations a faire aux Esperons des cinq arches de celuy de Tresmes

Il y a vn autre pont a Sablonniere qui est entierement ruiné. Il n'estoit pas d'une grande Utilité parcequ'ordinairement la riviere est guayable en cet endroit.

Il y a des ponts de bois a Coulommiers et a la ferté-gaucher dont les Villes sont teniies de l'entretennement.

Provins — Le chemin de Provins a Bray est entierement rompû avec 3 arches de pierre qui servent à l'escoulement des eaux.

Il y avoit deux ponts de pierre sur la riviere de Rouzy

de 2 arches chacun, l'vn assez proche de Provins, l'autre a vne lieue de distance au village de Ste Colombe. Il ya une arche du premier pont qui est tombé depuis plusieurs années. Ces ponts servoient au Commerce de Paris, Nogent et Troyes.

Il y auoit dans la parroisse de St Loup un pont de pierre d'vne Arche qui servoit al'escoulement des ruisseaux et des pluyes dessendantes des Montagnes, qui est rompû entierement. Il servoit de passage a toutes les voitures qui alloient de Brie en Bourgogne.

Sur le Petit morin proche le village d'Augers Il y avoit vn pont de pierre de 3 arches qui est rompû. Il n'en reste que les pilles, C'est vn passage pour aller a Soissons, a Châteauthierry et a Montmirel.

Celuy de Grisy de 3 arches de pierre est rompû Il n'en reste qu'vne arche qui ne suffit pas pour le Cours de cette riviere: Ensorte que les Eaux remontent et jnondent le village: C'est le chemin de Provins a Coulommiers et a la ferté.

Tous ces ponts ont été construits et Cy devant entretenus aux depens du Roy.

Nogent

Pour arriver a Nogent du côté de Paris il y a une Chaussée en élevation au travers de la Prairie qui a 1320 toises de longueur sur laquelle il y a 25 ponteaux de pierre d'une arche chacun pour l'ecoulement et la communication des eaux dans les debordements, au bout de laquelle il y a un pont de pierre sur la Seine de 3 arches. Cette chaussée et le pont sont en bon état. La chaussée est comprise dans l'entretennement ordinaire de ce grand chemin de Paris en Champagne.

Il y a dans la Ville de Nogent vn pont de bois avec des chaussées au bout, l'vne de 26 pieds & l'autre de 18 de long.

Hors de la Ville sur vn bras de la Seine il y a vn pont de Cinq arches de pierre, et vn de 100 toises de longueur construit de pierre qui soutient la chaussée

a Marnay au dessus de Nogent, il y a en entrant vn pont de bois de 30 pieds de long sur 18 de large

Dans le bourg vn autre pont de 2 arches de pierre de 15 pieds de longueur chacune sur 12 de large. Ces ponts sont en bon etat

a Bray au dessus de Nogent il y a vn pont de bois

Et ensuite vn pont de pierre sur la Seine, le pont de bois est soûtenû par 6. Sils de pierre et deux Masses sur sa longueur de 34. toises 4. pieds et en pavé dessus

Et celuy de pierre est composé de 4 arches sur 28 toises de longueur au bout duquel il y a vn autre pont de bois de 2 Silles de pieux de 5 toises de long, et au bout vne Chaussée qui a 149 toises 4 pieds de longueur compris les ponts & 3 toises de largeur.

Sur la riviere d'Ardusson a la chapelle Godefroy il y a vn pont de pierre ruiné.

A St Aubin vn pont de pierre de 2 arches en bon état.

A quincy vn pont de pierre ruiné

A ferreux vn pont de pierre ruiné.

Tous ces ponts ont été construits et s'entretiennent aux depens du Roy.

Les grands chemins des environs de Montreau sont en tres mauvais etat: Ils ne sont pas compris dans l'entretennement ordinaire. Montreau

Il y a dans la Ville 4. ponts de pierre sçavoir

vn pont sur la Seine de 6 arches en tres mauvais etat.

Vn autre de 3 arches pour passer au faubourg st. Maurice en bon état.

Vn autre sur la riviere d'yonne de 8 arches en bon etat.

Et vn autre pour passer de la Ville au faubourg de Gastinois en bon état.

Du costé de Gastinois il y a vne chaussée de 400 toises de long qui a 24 arches de distance en distance.

Il y a a Moret sur la riviere de loing vn pont de pierre de 5 arches qui fut retably l'année derniere

Ces ponts et Chaussées sont entretenus par Le Roy a la reserve du pavé et parapet de ces ponts qui s'entretiennent aux depens des Villes de Montreau et de Moret chacun pour ce qui les regarde

Sens

Les grands chemins qui sont sur la route de Sens dans l'etendue de l'Election sont en bon état

Il y a a Sens deux grands ponts de pierre sur la riviere d'yonne, dont vn proche la Ville de 6 arches les pilotis de la principale arche ont baissé d'un

pied et demy: Ce qui la fait baisser et endommager
L'autre est composé de 7 arches en bon état.
A Villeneuve le roy sur la même riviere d'Y=
onne, il y a pareillement 2 grands ponts de pierre
dont l'vn attenant la Ville est de 7 arches: Il est
besoin d'y faire travailler a la 3e et a la 4e pille
L'autre a onze arches dont il y a 4 avants becs
a racommoder depuis le fond jusques au haut
et les parapets.
Le Roy est tenû de l'entretien de tous ces ponts
et pareillement de trois ponteaux de pierre sur la
riviere de Vanne au sortir de la Ville du Costé
de la Bourgogne.
Il y a des ponts de bois sur ces rivieres a Sens
a Villeneuve-le roy, et dans les parroisses de Malay
le Vicomte Pont sur Vanne, Molmons et Villeneuve
l'archevêque qui sont entretenus par les habitans
des lieux.
Les grands chemins de Joigny a Paris jusques Joigny
a Villeneuve le roy, et ceux de Joigny a Auxerre
sont fort mauvais pendant l'hiver a cause de la
qualité du terrain, la chaussée qui conduit a Joigny

dans la Vallée d'Aillant est impraticable. Il y a 8 arches dont 4 de pierre et les autres de bois sont entierement rompus, Cependant ces voitures d'Auxerre a Paris ne peuvent passer que sur ces chaussées dans les grandes eaux

Le pont de Joigny sur la riviere d'yonne est en bon etat: Il est composé de 5 arches de pierre, et 2 de bois. Ce pont est celebre acause de l'Eau de Joigny qui se paye par chacun muid de vin passant dessous et dessus qui produit au Roy vn revenu de 50000 Ecus, C'est le seul pont qui soit sur cette riviere dans l'étendüe de cette Election.

Il y y a deux ponts sur la riviere d'Armençon vn a Brinon-l'Archeveque de 8 arches de pierre, dont il n'en reste que 3. On travaille en bois au retablissement de Celles qui sont ruinées.

L'autre pont est a Chesny de 7 arches de pierre en bon etat.

Il y a encore un pont de pierre de 5 arches en bon état sur la riviere d'Ovanne a St. Martin sur Ovanne.

Tous ces ponts sont entretenus par Le Roy.

A la sortie de St. florentin pour aller a Tonnerre St. florentin
il s'est fait vne Cavée par des ravines qui
est impraticable, et rend l'abord de cette Ville
tres difficile de ce Côté là.

La chaussée d'Aurolles du côté de Paris est
en tres mauvais état, Celle de St. florentin à
Chervy à Troyes, et vne autre qui conduit d'Chervy
a Chezy sont tres mauvaises: Il seroit necessaire
pour la communication de ces Villes et de leur
Commerce, même pour Celuy qui se fait a Paris,
de faire des fonds en plusieurs années pour ce
retablissement.

Il n'y a que deux ponts dans cette Election sur
la riviere d'Armençon qui sont a St. florentin.
l'vn de 2 arches de graisserie où il y a quelques
reparations legeres a faire; l'autre qui luy sert
de decharge de 4 arches est en mauvais état
et a besoin d'etre promptement reparé pour éviter
sa chutte qui causeroit toute Cessation de Commerce
par Charrois a St. florentin de ce Côté là, et les gens
de la Campagne n'y pourroient arriver qu'en bateau.

Il y a vne chaussée ancienne depuis Ligny Tonnerre

jusques a Rougemont qui sont a 12 lieues de distance. C'est vn Chemin droit pavé al'antique qui traverse le Comté de Tonnerre.

Il se trouve ensuite dans les Bois de l'abbaye de fontenay, et conduit en ligne droite a S.te Reyne On l'appelle communement en ce pays là le Chemin de la Reyne Brunehaut.

Il passe dans l'Election de Tonnerre trois rivieres, l'Armençon, Le Serain et la riviere de Laigne. Les ponts qu'il y a sur ces rivieres sont sçavoir

Sur L'Armençon au dessus de la Ville de Tonnerre

A Aisy vn pont de pierre ruiné.

A Argentenay vn de même.

A Ancy le franc vn pont de pierre de 7 arches en bon état.

A Lezines vn pont de pierre de 8 grandes arches et 2 petites en bon état.

A Commissé vn pont de 13 arches dont deux entierement rompues, et au retablissement des quels on travaille actuellement.

A Ravieres vn pont de pierre de 13 arches en ruine. Ce Pont est tres necessaire pour le Commerce

des Provinces de Champagne et Bourgogne, Nivernois et Morvant c'est vn grand passage.

a Rougemont vn pont de 5 arches et 3 petites ruinées

a Pasty vn pont de pierre en bon état.

a St Yuimines vn pont de 9 arches defectueuses, on y travaille.

a Cry de même

a Perigny vn pont de 5 arches, et 3 petites en mauvais etat.

Dans la Ville de Tonnerre et aux environs sur la riviere d'Armençon il y a 7 ponts en bon état

Il n'y en a aucun sur cette riviere

au dessous de Tonnerre dans l'Election sur la riviere de Serain il y a a Chablis 2 ponts de pierre de 3 arches chacun.

Vn dans la Ville en bon état.

L'autre hors de la Ville qui a besoin d'être reparé

a Pontigny vn pont de 3 arches en bon état

a Chichée vn pont de 4 arches en mauvais Etat

a Poilly vn pont de 7 arches de même.

Sur la riviere de Laignes il y a vn pont de 4 arches

a Grizelles en mauvais état

Vn de même à Molesme

Tous ces ponts sont entretenus par Le Roy

Il y a dans ces 3 bourgs de Riceys plusieurs ponts sur cette riviere de Laignes qui sont entretenus par les habitans.

Vezelay

Il y avoit anciennement dans cette Election quatre ponts sur la riviere d'Yonne a St. Didier, a Monceaux a Marcy, et a Crepigny qui sont entierement ruinez Il n'en reste que peu de Vestiges qui paroissent quand les eaux sont basses.

Les ponts de St. Didier et de Monceaux auoient 4 arches chacun baties de pierres auec des parapets, Celuy de Marcy etoit d'une arche: Il a été rebaty depuis quelques années et est retombé en ruine, Celuy de Crapigny etoit pareillement d'une seulle arche de pierre: Il seruoit principalement pour le passage d'un grand ruisseau tres dangereux a passer l'hiver.

Outre ces ponts sur la riviere d'Yonne il y avoit vn autre pont sur la riviere de Ceres a St. Pere composé de 4 arches de pierre entierement ruiné: C'estoit vn grand passage

pour la Communication des provinces de Bourgogne, de Berry et autres: Ce qui oblige de prendre vn long detour pour passer, outre l'jncommodité des habitans du pays, qui ont leurs heritages au delà de cette riviere, la quelle ils ne peuvent passer qu'avec peine étant profonde et rapide.

Des Peages et Travers

Peage ou Travers est un droit qui se perçoit sur les danrées et marchandises qui passent sur les rivieres, ou d'un pays en un autre a la charge d'entretenir en bon état les ponts passages chaussées et levées par le Seigneur a qui le droit apartient.

Les Peages sont a charge au Peuple et embarassant pour le Commerce.

Voicy vn Etat de Ceux de la Generalité par Elections.

Paris

A Corbeil il y a vn peage sur la riviere de Seine qui apartient a M. le Marêchal de Villeroy. Il fait partie de l'engagement du Domaine de Corbeil, et est affermé conjointement auec le Peage

qui en Sait aussy partie la Somme de 2800#.

A Gournay un peage Sur la Marne qui apartient en partie au Seigneur et a la Maison de Sorbonne.

A Lagny un peage sous le pont qui apartient à Mad^lle de Tresmes acause de la Baronnie de Montjay Il vaut 400#. Un autre Sur le pont qui apartient a M. l'Abbé de Lagny: Il vaut 30#.

A Bonnoeil vn Peage Sur les Chevaux qui remontent ces bateaux Sur la riviere de Marne qui apartient au Seigneur.

A St Denis en france vn peage aux Religieux de cette Abbaye.

A Conflans S^te honorine un peage a M. Le President de Menars qui en est Seigneur.

A Maisons et Poissy vn peage qui vaut 6000^tt de rente a M. le President de Maisons: Il Se paye a Poissy.

A Chatou vn peage au Seigneur qui est chargé de l'entretien du pont.

A Montmorency vn peage a M. Le Prince.

A St Brice et a Sarcelles vn peage a M. de Brac qui vaut 600#.

a Epinay un peage par terre a M. le Duc de Brancas qui vaut 1200# et un autre sur la riuiere sur chacun bateau chargé de sel qui vaut 500# par abonnement auec les fermiers generaux.

a franconville un peage a M. de Chateauneuf Secretaire d'Etat.

a Montl'hery un peage a M. Phelypeaux jn=tendant de la Generalité de Paris en qualité d'Engagiste du Domaine

a St Leu vn peage au Sr de Lanoüe Secretaire du Roy.

Le Receveur du Domaine du Roy percoit un droit de travers a Senlis qui consiste en un sol qui se paye par chacune charette chargée & non chargée, et deux deniers pour chaque beste chargée et non chargée, passant et repassant. Ce droit n'estoit perceû il y a quelques années que sur les voitures et bestes chargées qui passoient par la Ville dont la charge n'estoit pas pour y etre consommée. Depuis 12 ans ou environ le fermier le perçoit également sur ce qui y passe et y demeure. Le produit de ce droit est de 950# par an. Senlis

La Ville de Senlis perçoit aussy un droit de Chaussée sur les Charrettes et bestes de Somme chargées et non chargées passant et repassant lequel est affermé 460#.

Un autre droit de chargeage des vins qui se vendent sur le Marché affermé 150#.

Les Religieux de l'Abbaye de Chaalis percoivé aussy vn droit de travers a Senlis qui consiste en quatre deniers sur chacune charette chargée et non chargée, et deux deniers sur chacune beste a Somme passant et repassant. Ce produit est de 15# par an.

a Beaumont Madame la Marechalle de la Motte en qualité d'Engagiste du Domaine de cette Ville joüit d'un droit de peage et de travers sur tout ce qui passe dessus et dessous le pont, Les gens qui passent a cheval sur le pont payent 12 deniers, et les gens de pied 2 deniers. Ce peage est affermé 9000# par an.

Madame la Mareschalle en ladite qualité d'Engagiste joüit encore d'un autre droit de Travers qui consiste en 10 sols sur chaque muid de vin, entrant

sortant, ou vendû dans la Ville de Beaumont lequel est affermé 300.tt par an.

Le pont Ste. Maixance a Mr. le Duc d'Usez tant en qualité de Seigneur Engagiste de ce pont que comme Seigneur Châtelain joüit d'un peage sur la riviere d'Oyse lequel est affermé 600.tt et vn droit de travers de Creil a Compiégne, lequel est affermé 30.tt et d'un autre droit sur le pont de Creil affermé 280.tt.

Les Religieuses de l'abbaye de Moncel joüissent d'un droit de Rouage sur tout le vin passant devant la porte de leur abbaye qui consiste en 12 deniers pour muid qui produit année commune douze Livres.

Le Prieur et les Religieuses de St. Leu joüissent d'un peage sur la riviere d'Oyse en un endroit où il y avoit autrefois un pont lequel a été rompû il y a environ 50 ans qui consiste en droits sur les marchandises dont les bateaux sont chargés suivant vn tarif. Il est affermé 1800.tt.

A Creil Mesdames les Princesses de Carignan, & de Nemours en qualité de Dames Engagistes du

Domaine de Creil joüissent d'un droit de patronage sur les habitans des villages voisins de la Ville lequel est reglé en argent ou en grains pour chacun cheval de charrue. Ce droit est afferme 120#.

Les mêmes Dames joüissent d'un autre droit de travers sur les charrois et bestes a somme au bout de la chaussée du pont St. Martin-Landeau où il y a 2 petits ponts qui servent a écouler lequel est afferme 400#.

M. de Belabre Seigneur de Morfontaine en cette qualité a vn droit de travers dans le Village de la chapelle qui est afferme 90#.

Il y a dans cette Election plusieurs autres droits de travers de peu de consequence qui apartiennent aux Seigneurs des lieux où ils se percoivent

Compiegne

La Ville de Compiegne joüit d'un droit de travers sur les marchandises qui y entrent qui est afferme 150#.

Il y a dans l'Election plusieurs peages et travers par eau et par terre sçavoir dans la Ville de Compiegne vn droit de travers apartenant au Roy qui se perçoit aux portes de la Ville sur

toutes les marchandises, chariots charettes, et chevaux passans ou repassans : Il fait partie du Domaine et consiste en 12 deniers pour une charette chargée, 6 deniers pour une non chargée, 4 d. pour vn cheval chargé et 4 deniers pour vne beste a pied fourché

Le Roy joüit aussy a Compiegne par ses fermiers d'un droit de peage sur la riviere d'Oyse. Ces peages et travers sont affermez 750 ll.

Il y a encore un droit de travers a Compiegne qui apartient a la succession de M. le Marêchal d'humieres en qualité de Seigneur de Touldun qui est afferme 250 ll.

Et vn peage qui apartient al'abbaye de Ste Corneille.

A Joinville au dessus de Compiegne il y a vn peage par eau et vn travers par terre qui apartient au Seigneur : Il a abandonné depuis quelque temps le dernier pour n'estre pas tenu de l'entretennement du grand chemin et de la Chaussée. Il joüit de Celuy par eau au bourg de Berberie. au dessous de Compiegne il se perçoit vn peage

sur la riviere qui apartient au Marquis de Raray en qualité de Seigneur Engagiste dudit Lieu.

Il n'y a pas de peage ny de travers considerable dans l'Election.

Beauvais — La Ville de Beauvais joüit d'un droit de travers apellé Ponts et chaussées qui est afferme 240#.

Le Travers de Milly apartient a M. le Comte de Clermont en qualité de Seigneur Engagiste du Lieu pour les deux tiers seulement, l'autre tiers apartient a M. le Marechal de Boufflers. Il est afferme 20# par an.

Celuy de St. Omer de même valeur apartient au même Seigneur

Celuy D'oudeuil en Pisseleu apartient a M. de la Grange Conseiller au Grand Conseil qui en est le Seigneur et est afferme 20#

Celuy de St. Martin le neuf apartient au Sieur de flambermont et est afferme 120#.

Celuy du pont de hermes apartient aux Religieuses de Vauville, et vaut 70#.

Celuy de Bailleu depend de la Châtellenie de Bulles

apartient a M. le Comte de Clermont et vaut 30#.

Celuy de Mouchy a M. le Marêchal de Noailles et est afferme 20#.

M. le Cardinal de Bouillon en qualité de Seigr. Engagiste de Pontoise jouit d'vn droit de peage sur le pont de Pontoise qui consiste en droits à percevoir sur les Charettes et chevaux chargez passans et repassans sur ce pont qui est afferme 2000#. Pontoise

M. Le Marquis de St. Chamant jouit de deux peages sur la riviere d'oyse qui se percoivent l'un vis avis le château de Poix, et l'autre devant son chateau de Mery sur les bateaux passans sur cette riviere qui sont affermez 1100#.

L'hôtel-Dieu de Pontoise jouit du peage sur quelques danrées passant sur cette riviere qui vaut 300#.

M. Le Prince de Conty jouit d'un peage a Isle-Adam afferme 150#.

Les peages de Mante sont le Grand acquit qui apartient a Mde. la Marquise de Vigneau Mante

a M. de Clinchamps et autres, et est afferme 600#.

La Boëtte parcau apartient a M. Amelot Le Pelletier de la houssaye, et a M. de Blaru et est afferme 380#.

L'acquit de Rosny autrement Le Mastier apartient a l'hôtel-Dieu de Mante et au Sieur de Mastiers et est afferme 700#.

Le Peage d'havencourt est afferme 195.

Le peage des Celestins est afferme 240#.

Le peage de M. le Comte de Broglio vaut 80#.

Le Peage de l'Abbé de St. Denis vaut 200#.

a Meulan il n'y a qu'vn peage qui apartient a M. de la Chesnaye Gouverneur de Meulan: Il etoit afferme 8000# avant la guerre: Il a beaucoup diminué

Montfort

M. le Duc de Cheureuse jouit d'un droit de Travers a Montfort. Il en jouit aussy d'autres dans la Ville de houdan, et dans les parroisses de St. Leger, Garancieres, et Ellanville.

M. de Niert premier Valet de Chambre du Roy en a vn dans l'étendue de la justice de Gambais sur

le chemin de la queue d'houdan. Ces droits de Travers sont fort modiques et d'un petit revenu.

Les droits de Travers par terre de la Ville de Dreux se percoivent sur toutes les marchandises et bestiaux qui y passent pour aller à Paris: Ils sont reglez par vn Tarif arresté au Baillage de la Ville le 5 Mars 1698: Ils sont affermez 600#. Dreux

M. le Duc de Vendosme acause de la Principauté d'Annet a plusieurs droits de Travers dans l'Election de Dreux sçavoir vn a Annet affermé 30#.

Vn a Brevet au hameau de Marolles affermé 300#.

Vn dans la parroisse de Champagne de 100#.

Vn a la chaussée de 80#.

Et vn a Zomieres de 12#.

M. Le Marquis de Thiange a vn peage a Nantilly acause de son Marquisat de Breval qui est affermé 100#.

M. de Sorel en a un a Sorel de 30#.

M. de herses en a vn a St Lubin de la haye affermé 80#.

M. le Duc de Vendosme en qualité de Seigneur Etampes

Engagiste d'Etampes joüit d'un Peage a Etampes qui est affermé conjointement avec les autres droits du Domaine lequel par évaluation peut valoir 200#.

La Ville d'Etampes joüit par Octroy d'vn droit de Barrage affermé 200#.

Il y a vn peage a Authon dependant du Domaine d'Etampes affermé 36#.

Melun

Le Roy joüit d'vn peage a Melun acause du Comté de Melun, lequel est affermé conjointem.t avec l'autre Domaine et peut valoir par an 7000#. Il se perçoit dans la Ville de Melun.

Il y en a vn au Village de Ponthierry qui vaut environ 200#.

M. Le Comte de Vaux acause de la Vicomté de Melun joüit aussy d'un droit de peage a Melun qui est affermé 3000#.

Ces peages consistent en droits qui se percoivent sur les danrées et les marchandises passants dessus, et dessous le pont de Melun.

M. Le Comte de la Chapelle a vn droit de travers par terre a la Chapelle gaulier affermé 60#.

Et vn autre a Guines sur le grand chemin de Troyes a Paris qui est afferme 100#.

Il y a un peage a Nemours qui consiste en droits sur toutes les marchandises qui passent dessus et dessous les ponts: Il apartient pour moitié a S. A. R. Monsieur a cause du Duché de Nemours. L'autre moitié apartient a M.rs de Ste Croix d'Orleans, et a M. l'abbé de Barbeaux a chaque pour un quart, le total est afferme 2600# Nemours

Le chapitre de Ste Croix d'Orleans jouit encore d'un autre peage en la parroisse D'ardouis — lequel pour la facilité de la navigation et la commodité des Mariniers se perçoit en la Ville de Nemours: Il est afferme 700#.

Il y a deux autres petits peages a fontenay & a ferrieres afferme 30#. chacun.

Les bateaux chargez qui passent a Meaux par le Canal de Cornillon payent 12 sols par toise de chaque bateau chargé, vn bateau chalant paye 5#. vne toile ou flette 3#. et pour le remontage on paye 20 sols par chaque cheval. Ce peage apartient Meaux

par tiers aux heritiers de M. de Pomponne, a M. de Cheureuse, aux heritiers de Madame la Marquise de Vitry qui sont aux droits de M. l'abbé Bouty qui en eût le don du Roy lors de la Construction de ce Canal pour le temps de 6 ans des quels il reste encore environ 20 années, aprés lequel ce Domaine sera reversible au Domaine Il est afferme 8500 ll de rente.

Le Peage de Tris-port sur la Marne, consiste aux droits de 4 s par charette, 18 deniers par homme a cheval, et 6 deniers par personne passant et repassant il apartient par don au Roy pour 30 années a Mad. du Buisson: Il depend du Domaine de Monceaux et vaut 1700 ll de rente.

Le peage de Lisy apartient a Madame la Marquise de la Trousse.

Le Peage de Coüilly apartient al'abbaye du pont aux Dames.

Le peage de Tresmes semblable a celuy de Lisy apartient au Seigneur

Le Peage de Claye apartient a M. Anjoran

Le peage de la ferté est a M. le Comte de Royer

Il y a 6 baes sur la Marne qui sont etablis a Marry Lusancy, Isles, Tribaldou et Cancron: Ils apartiennent aux Seigneurs de ces parroisses

a Tournan il y a vn peage qui est a M. le Marq.s de Beringhen p.er Ecuyer en qualité d'Engagiste du Domaine de ce Lieu: Il vaut 150.tt Rozoy.

a Rouy le Voulgis il y en a vn autre qui depend du Domaine de Tournan qui est afferme 200.tt

a Nangis vn autre qui apartient a M. le Marq.s de Nangis afferme 100.tt

Il n'y a dans cette Election que deux travers de peu de valeur sçavoir vn qui se perçoit sur vn pont au dessus de Coulommiers ou les Charettes payent vn sol: Il est afferme 100.tt et apartient aux Seigneurs. Coulommiers

L'autre a La ferté gaucher qui consiste en pareil droit et est afferme de même. Il apartient au Seigneur

La Ville de Provins a vn droit de Peage qui fait partie des deniers patrimoniaux de la Ville et est afferme 200.tt Provins

a Sausy parroisse de l'Election. M. Le Comte de

Chavigny a un peage afferme 15#.

Nogent

M. le Marquis de Chavigny en qualité de Seigneur Engagiste du Domaine de Nogent joüit a Nogent d'vn droit de Peage par eau et d'vn Travers par terre. Ce peage consiste au droit de 15 sols qui se payent au Meunier du Moulin par chacun bateau ou train de bois qui passe le perthuis des moulins de Nogent. Ce peage est afferme 400#. Le travers par terre consiste en 16 deniers qui se payent par chacune charette chargée passant pardessus la Chaussée de Nogent et 6 deniers pour des Charettes vuides, et 2 deniers par cheval chargé. Ce Peage est afferme 250#.

Il est a observer que Ces droits de Chaussée ne sont point employez aux reparations de la chaussée de Nogent: Elles se font aux depens du Roy.

a Pons, M. de Pons a vn peage afferme 60#.

Il y a a Bray un droit de peage sur les bateaux et les trains qui passent sur les ponts et detroits. vaut 500#. Ce droit apartient aux Seigneurs.

Il y a aussy a Bray vn office de Maistre des ponts

dont joüit la veuve Melot qui a un droit de 8.d pour chaque Courbe de Chevaux qui remontent les bateaux revenans a vuide de Paris.

Il se perçoit un Octroy a Montreau qui consiste en 2 deniers sur chaque muid de vin passant sous les ponts de la Ville dont la premiere moitié apartient au Roy, et la seconde a la Ville: Il est afferme 2600.# par an. Montreau

Il se perçoit dessus le pont vn peage dependant du Domaine sur tous les bestiaux et harnois afferme 300.#

a Moret il y a vn Octroy d'un sol par muid de vin dont la 2.e moitié apartient a la Ville qui est affermée 2700.#

Il y a pareillement vn peage sur les bestiaux passans et repassans affermez 150.#

Vn a Varennes de même 150.#

Vn a Marolle de même 30.#

Vn a Montigny de même 12.#

Il se percoit a Sens vn peage sur toutes les marchandises qui passent par eau et sur le bestail qui passe par la Ville, lequel apartient au Roy Sens.

a M. L'Archeveque et a M. de franciere. Il est
afferme 400#.

M. Le Prince en qualité d'Engagiste du Domaine
de Sens joüit de la part du Roy.

Il y en a vn autre a Malay le Vicomte qui est afferme
20#.

Vn autre a Theil 10#.

Vn autre a Dolot 5#.

Joigny

Dans la Ville de Joigny Mad.e la Duchesse de
Lesdiguiere percoit un peage sur les marchandises
et danrées qui passent dessus et dessous le pont
afferme 700#.

a Cezy M. de Courtenay a vn peage par eau
afferme 500#.

a Basson le Seigneur a vn droit de Travers affer=
me 60#.

a Aurolle le Seigneur en a vn afferme 80#.

a St. Martin sur Ovanne vn autre afferme 30#.

a Champignolles vn de 24#.

a La Motte aux Aunois vn autre de 30#.

a St. Maurice le vieil vn autre 30#.

a Ormoy et a hauterive d'autres afferme chacun 20#.

Tous ces droits de travers apartiennent aux Seigneurs des lieux.

Il n'y a aucun peage dans cette Election. St florentin

L'hôpital de Tonnerre joüit d'un droit de peage sur les bestiaux qui passent par la Ville: Il peut produire 30#. Tonnerre

La Ville joüit d'vn droit de Roüage qui consiste en 10 deniers qui se payent par Charette lequel est afferme 15#.

A Mesme vn autre de 12#.

Ces droits apartiennent aux Seigneurs des lieux.

Il n'y a aucun peage dans cette Election Vezelay

Chapitre quatre

Titre septiéme

Des Mines, Metaux et autres richesses Soûterraines.

Il y a aux environs de Paris et a 4 ou 5 lieües de distance de cette Ville vn grand nombre de Carrieres de plâtre, de pierre dure, et de pierre tendre

pour la Commodité des Batiments: Il s'en trouve aussy plusieurs de pierre dans la Generalité propres aux Edifices publicqs et particuliers: Il n'y a de plastre qu'aux environs de Paris. Les plus belles pierres qu'il y ait dans la Generalité sont les pierres de Tonnerre.

Il n'y a aucune Mine metaux et autres richesses soûterraines dans ladite Generalité.

Depuis quelque temps deux particuliers nommez Pienon et Choisy demeurants en la parroisse d'aunéuil sur ce qu'en soüillant la terre, ils ont trouvé differents lits de plusieurs sortes de terre, sçavoir de l'argille, du Tuf, ensuite vne terre noire qui reluit au soleil comme de l'Or, qui est mêlé de quelques marcassites, apres avoir soüillé plus avant ils ont trouvé vn sable plus noir, et au dessous vne terre fort seiche plus abondante en marcassite de Couleur d'or, on n'a pas aprofondy leur Decouverte

Du temps que M. Colbert de Croisty etoit Intendant de la Generalité de Paris, on donna vn Auis que dans vne Montagne qui est assez longue et haute entre La ferté au Col et Luzancy Election de Meaux

il y avoit une terre glaise qui servoit a faire de la thuille dans la quelle principalement de celle qui etoit tirée du profond de la Montagne il se trouvoit de petites pierres de la grosseur d'un œuf qui etoient rayées et mêlées de couleur jaune comme de l'or, que les habitans du pays estimoient être de l'or. Sur cet avis on en fit tirer une quantité dont on fit l'épreuve a Paris. On pretend qu'on en tira de l'or veritablement, mais la depense exceda la valeur du produit

Il y avoit autrefois des moulins a forge à Teil Election de Sens, où l'on pretend qu'il y avoit des mines de fer: On y voit encore vn Moulin apellé le Moulin des forges qui apartient a M. le Grand Prieur. On tient que ce travail a cessé depuis plus d'vn siéde faute de bois.

L'Election de Vezelay est vn pays de Montagnes que les habitans estiment etre Plaines la plûpart de mines de fer. Il est vray que l'on en tiroit autrefois quand les Bois dont ce pays est couvert ne se vendoient point, mais

depuis qu'on trouve l'jnvention du flotage, ces bois se debitent a Paris, et ces mines ont esté abandonnées.

On a opinion dans le pays qu'il y a des Mines de Cuivre de plomb, et même d'argent aux environs de St Didier dans les Roches. On dit qu'un particulier nommé Pierre Le Chat habitant de Monceaux qui est vne parroisse de cette Election en a tiré et fait l'experience autrefois. En l'an 1471 il fut donné auis au Roy Louis 11 qu'il y auoit plusieurs Mines d'or et d'argent et autres metaux dans le Royaume et principalement dans les provinces de Dauphiné Comté de Valentinois et Diois, Roussillon et dans les Montagnes de Catalogne; ce qui donna lieu à l'Ordonnance du mois de novembre 1471 donnée au Montil lez Tours qui fut registrée au Parlem.t le 27.e juillet suivant par laquelle ce Prince accorda de grands privileges, franchises et Exemptions a tous Ceux qui travailleroient à la decouverte des Mines et Metaux, et établit un Maistre general Gouverneur et Visiteur des Mines de

france a l'jmitation des Romains chez lesquels il y auoit du temps des Empereurs vn Surjntend.t des metaux.

Ces soins furent continuez par les Roys henry 2 francois second et Charles 9, lequel en 1564 accorda pour 9 années a Etienne Lescot les mêmes privileges qu'avoient avant luy les Sieurs Robert du Val et de St. Julien d'ouvrir toutes sortes de mines et minieres a la remise du 10e. apartenant au Roy sur toutes les matieres metaliques.

Les grandes depenses qui furent faites a toutes ces recherches n'ont rien produit.

Les Mines de france les plus abondantes, et les plus seures sont les bleds, les Vins, les Sels, les chanvres les Toilles, le pastel, et le saphran qui y croissent. Ce sont ces productions de la terre qui sortent du Royaume y attirent des Etrangers les richesses qui y sont.

Maisons Royalles et Châteaux

Versailles.

Le Château de Versailles est l'ouvrage du Roy,

C'est le Sejour ordinaire de Sa Majesté: C'est assez pour faire entendre que C'est l'Edifice le plus beau, le plus grand, le plus magnifique qui soit en l'Univers: Il comprend en effet tout ce que la nature et l'art ont de plus excellent et que les anciens et les Modernes ont jnventé et travaillé de plus parfait, et de plus achevé, et tout ce qui merite mieux l'admiration des hommes.

On n'entreprend point d'en faire icy la description ny de parler de l'etendue de la magnificence, et de la diversité de ses jardins enfermez dans vn parc de 13 lieües de circuit; de Son Orangerie qui renferme une forest d'Orangers gros comme des chesnes, et les plantes les plus rares du pays les plus éloignez qui sont refserez les hivers sous de superbes bâtiments, et des Voutes plus élevées que les termes de Diocletian, de l'abondance et de la beauté de ses eaux, les quelles suivant leurs cours naturels ont monté par jndustrie au plus haut d'une montagne tres élevée; se repandent en mille maniéres ou se perdent dans les airs par l'elevation et la force avec la quelle elles y sont

portées.

Ce recit seroit au dessus de cet Ouvrage qui n'est qu'vn simple Memoire, et d'ailleurs ces beautés sont connues de toute la terre.

Il suffira de faire observer que cet Auguste Château est accompagné de 3 autres maisons Royales, Trianon, Marly, et Meudon, qui sont a vne petite distance les vns des autres, lesquelles chacune separement seroient capables de loger vn grand Prince et toute sa Cour. M. Bontemps est Intendant des Chateaux, parcs, terres, & Seigneuries de Versailles, Trianon et Marly.

Vincennes.

Vincennes tire son nom de la pureté de l'air, de sa scituation qui y rend la vie saine. Cette Etimologie a plus de vray semblance que Celle qu'on fait venir de l'etendue de l'ancien parc qui contenoit environ 2000 arpens ou 20 fois 100 arpens de vingt cent par corruption Vincennes.

Anciennement ce Bois étoit vne dependance du Château Royal de Beauté qui etoit scitué sur la Marne. Il y a encore dans ce parc vn

buisson de Tilleuls, Coudres et autres Bois blancs contenant 14 ou 15 arpens plantez sur vne Coline qui regarde cette riviere, lequel est enfermé dans vn petit parc, qu'on apelle le parc de Beauté.

Le Roy Louis 7 en 1164 fit entourer de fossez le Bois de Vincennes, et du côté de Paris: Il y fit faire des logements pour luy servir au retour de la Chasse.

Ce Prince fit batir assez proche de la vn Monastere qu'il donna aux Religieuse de Grammont a Paris, et mit a Vincennes en leur place les Religieux Minismes qui y sont depuis ce temps là.

Le Roy Philipes Auguste en 1148 fit enfermer ce Bois de Murailles: C'est ce qu'on apelle aujourd'huy le Vieux Parc: Il le peupla de bestes fauves qu'henry Roy d'Angleterre luy envoya.

Le Roy St. Loüis en fit augmenter les bâtiments et fit construire une grosse tour qui porte encore son nom.

En 1333 Le Roy Philipes de Valois fit commencer huit grosses tours au milieu des quelles

se trouvoit la tour St. Louis. Depuis on a encore baty deux autres tours du Côté de Nogent.

Le Roy Jean fit continuer l'ouvrage de ces tours jusques a leur demie hauteur, et les fit entourer d'vn fossé profond revêtu de pierres detailles, & fit fermer de muraille l'espace des tours de l'une a l'autre.

Le Roy charles cinq son fils acheva ces tours et se logea dans celle du Côté de Paris qui est la plus haute qu'on apelle la tour du Donjon: Il fit bâtir aussy vne Ste chapelle dans le cloître où sont les chanoines.

Les Roys francois pr. et henry 2 en ont fait batir depuis une autre plus belle que l'ancienne vis avis le Donjon.

Le Roy a fait faire les deux grands Corps de logis dans la Cour du Côté de St. Mandé qu'on nomme la Cour Royale sous le Ministere du Cardinal Mazarin. Le Corps delogis qui est du côté de Paris est double et l'autre ne l'est pas. Mr le Marquis de Bellefond est Gouverneur du parc et Château de Vincennes et Capitaine des chasses.

St Germain en Laye

Le Chateau de St Germain en laye est vn des plus agreables sejours qui soit en france tant par la beauté de ses apartements, et de ses jardins que par la forest qui le joint, et qui est percée de belles et larges routes pleines de toutes sortes de bestes fauves qui en sont vn lieu charmant pour la chasse.

En 1370 Le Roy Charles 5 jetta les premiers fondements de ce Château qui fut pris par les Anglois sous le regne du Roy Charles 6 dans le temps de la Confusion ou etoit le Royaume par la maladie du Roy.

Le Roy Charles 7 le retira du Capitaine Angleis qui le tenoit moyennant vne somme d'argent.

Le Roy Charles 8 fit don a Jacques Cottier son pr Medecin de la Seigneurie de St Germain en laye, et du Triel qui etoit apellée anciennemt La Châtellenie de Poissy par lettres patentes données au Plessyet au mois de 7bre 1482.

Le Roy francois pr se plaisoit fort a St Germain acause de la chasse: Il augmenta le château de nouveaux edifices, et fit relever l'ancien bâtiment.

Le Roy henry quatre fit bâtir le nouveau château sur la Croupe de la Montagne plus proche de la Riviere.

Le Roy Louis 13 l'a embelly de plusieurs ornements.

Et Le Roy l'a augmenté d'vn grand Corps de logis adossé contre l'ancien de la même architecture et du même goût et sa Majesté a rendu les apartements de ce Château magnifiques & commodes; a embelly ses jardins et la rendu vn des plus beaux séjours du Monde.

On a remarqué que l'air de St Germain est sort sain et qu'on y vit long temps.

M. de Mornay Marquis de Montchevreuil est Gouverneur du Château et forest de St Germain.

fontainebleau.

fontainebleau est une Maison Royale. C'est un des plus beaux Lieux de plaisance de nos Roys On tient qu'il a été ainsy nommé acause de ses belles eaux qui y abondent de tous côtez

Le chateau est situé en vn Lieu Solitaire environné de Bois et de Rochers qui tiennent 4 lieües de circuit.

Il est composé de 4 grandes et vastes Cours entourées de Bâtiments de differentes Architectures qui fournissent de spacieux et Magnifiques Logements au Roy, a la Maison Royale, et a toute la Cour On voit plusieurs galleries bien peintes dont une de la main du fameux Nicolo.

Le Roy francois p^er^ a beaucoup augmenté ces Bâtiments, les jardins, le grand Canal et les fontaines y sont admirables.

Le Roy Loüis 13 a fait batir la Chapelle qui est fort belle bien peinte et dorée. Sa Majesté y fit la ceremonie des Chevaliers del'Ordre du St Esprit en 1633.

Le Chateau est dans la forest de son nom qu'on apelloit anciennement la forest de Biesure. Elle contient 28600 arpens, est percée de grandes & belles routes bien plantées, et peuplée de bestes fauves qui la rendent tres propres pour la Chasse

Le Roy St Loüis l'apelloit ses deserts, et sa solitude.

Le Roy a rendû les logements de fontainebleau magnifiques et Commodes, et a fort embelly le Palais et les jardins.

Les Princes et Seigneurs ont leurs hôtels proche et aux environs du Château, et plusieurs particuliers qui suivent la Cour y ont de belles maisons.

Il y a dans le bourg deux belles Eglises, celle de la Trinité ornée de peintures, et ouvrages de fresmin et celle du bourg qui est la parroisse qui a été etablie par les ordres du Roy Louis 13.

M. de Montmorin Marquis de St. Herem, est Gouverneur de fontainebleau et Capitaine des chasses.

Chateau de Compiegne

Le chateau de Compiegne a été anciennement le sejour de plusieurs de nos Roys tant de la seconde que de la trois.e race. L'Empereur Charlemagne y faisoit son sejour ordinaire sur la fin du 9.e siecle en 866 chauve aprés avoir fait rebatir la Ville de Compiegne y fonda l'abbaye de Ste. Corneille au même lieu où etoit le Château, et les jardins, lesquels ont conservé jusques a ce jour le nom de cloistre de Charlemagne. Il donna a cette abbaye des terres hors de la Ville depuis la porte de Pierrefond jusques a une borne qu'on y voit encore proche de

confluant des rivieres d'Oyse et Aisne, ensuitte il fit batir un autre Chateau sur le bord de la riviere d'Oyse proche le faubourg apellé de St Germain dont les jardins étoient dans une petite isle au delà de la riviere, laquelle on passoit sur un pont de bois. Ce Chateau a duré jusques au regne du Roy St Louis - que Ce Prince fonda dans cette isle qui servoit de jardins au Chateau. L'hotel-Dieu de St Nicolas de Compiégne où il est encore apresent, et donna le Chateau aux Religieux Jacobins aux quels il fit batir un grand Monastere et une belle Eglise. Il reste encore quelques vestiges de ce Château aux murailles de leur cloistre, Ensuite il fit batir un autre château qui est celuy qu'on y voit duquel il ne reste en existance que la chapelle de la grande Salle.

Le Roy Louis xj l'augmenta, et fit construire l'apartement joignant la grande Salle et la salle des Suisses.

Le Roy francois pmr fit faire la porte d'Entrée du château avec les petites tourelles qui sont aux côtez

Le Connêtable de Montmorency fit bâtir l'apartemt.

qui joint la porte qu'on nomme encore la Con=
nestablie: Les armes de cette Maison son en relief
a la muraille.

Le Roy a fait retablir toute la fassade des bâtimens
qui regnent le long de la terrasse, et fait faire les
jardins en l'etat qu'ils sont, a fait construire le
grand Escalier, le Jeu de paulme, et a decoré cette
Maison Royale de tous les ornements qu'elle a

Chateau de Monceaux

Monceaux a 2 lieues de Meaux est vn beau
château qui fut fait originairement pour la
Reyne Catherine de Medicis en 1547, laquelle
d'une place toute champestre en fit de beaux
jardins et vne maison vrayment Royale. Ce
chateau fut depuis retably par Le Roy Henry quatre
pour Madame Gabrielle d'Estrées Duchesse de
Beaufort en faveur de laquelle ce Prince l'errigea
en Marquisat. Elle en jouit sa vie durant, et aprés
sa mort, il fut revny au Domaine.

Il y a vn grand et petit Parc aux quels les Bois de
Meaux qui contiennent 500 arpens sont joints: C'est
vne Capitainerie Royale des chasses dont M. le Duc

de Gesures Gouverneur de Paris est Capitaine ensemble de la Garenne de Meaux, et des Plaines en dependantes

Haras de St. Leger

Le Haras de St. Leger est a 11e. Lieües de Paris & a une de Montfort dans la forest, c'est le plus beau qu'il y ait dans le Royaume. Le temps de son établissement n'est point certain par aucun Registre du pays, mais on tient par tradition qu'il est aussy ancien que la forest.

Il y a 2 parcs a ce Chateau, le parc d'en bas et le petit parc qui est au delà de St. Leger proche Planoy qu'on apelloit autrefois la Vieille harasserie Il n'y a qu'environ Cinq Arpens: C'est dans ce parc qu'on met les Cavalles auec les poulains qu'elles nourrissent pendant l'hiver.

L'autre parc qui est le grand parc a 363 arpens bien fermez de murailles: C'est où sont ces Cavales et les poulains hors de l'hiver.

Il y a encore un autre Lieu a St. Leger qu'on nomme Le bastillon dans lequel on met les poulains de l'age de 3 ou 4 ans.

Il y a ordinairement dans ce haras 100 Cavales et 12 ou 15 Etalons qui donnent par an 40 poulains et autant de pouliches.

Les chevaux de ce haras sont fort bons, mais il faut attendre qu'ils ayent atteints l'age de 7 ans.

Henry 3 avoit fait commencer a St. Leger vn pavillon en forme pour luy servir au retour de la chasse. Il est demeuré imparfait et n'a pas esté acheve.

Le château de St. Leger depuis l'Echange que Le Roy a fait avec M. le Duc de Chevreuse apartient a ce Duc. Cependant par vne Convention particuliere et jusques a ceque Le Roy ait trouvé un autre Lieu propre, Le Capitaine des haras y demeure, et les Ecuries et les lieux en sont occupez pour le service du haras.

Chateau de St. Cloud.

Le château de St. cloud est scitué sur la riviere de Seine a 2 petites lieues au dessous de Paris, a my-costé d'une Coline qui s'eleve en pente douce. Il apartient a S. A. R. Monsieur. C'est son Ouvrage tant pour les Batiments que pour les jardins. Les

Batiments y sont d'une belle et noble architecture et les apartements d'une grande richesse et d'vne magnificence extraordinaire. On y voit une tres belle gallerie del'Illustre Mr. Mignard ornée d'un grand nombre de Tableaux excellens, et de figures faites par les plus Excellents peintres et Sculpteurs d'Italie. Il y a un grand Cabinet remply de mille choses precieuses et arangées avec beaucoup de propreté et de goût, la plûpart des apartements donnent sur les jardins disposez avec beaucoup d'art, et dans une situation la plus heureuse du monde. La Seine le long des jardins forme vn large et beau Canal qui moüille les gazons d'une terrasse plantée en allée aperte de veüe. Ces jardins bas sont ornez par des Boullains grins des sperpectives, des jets d'eau d'vne hauteur surprenante et surtout d'vne Cassade merveilleuse Les jardins hauts ont vne beauté differente: Ils sont encore plus spacieux que ceux d'enbas quoyque tres grands. On trouve sur la hauteur de la Montagne de grandes pieces d'eau, des Eaux jallissantes distribuées en gerbes, en jets diversifiées en mille manieres.

une orangerie qui contient une forest d'orangers et une infinité d'autres beautés.

Son Altesse Royale permet l'entrée de ses jardins a toutes personnes, ensorte que c'est un bien public dont joüissent egalement les Sujets du Roy et les Etrangers.

Le terrain sur lequel est assis ce beau Château et qui sert aux jardins avant que son altesse Royale l'eût acquit étoit distribué en trois belles maisons particulieres dont l'une avoit apartenue a M. Servard Controlleur general des finances. une a M. fouquet Surintendant, et l'autre a M. Monnerot.

Chateau de Chantilly.

La Terre de Chantilly étoit anciennement possedée par Pierre d'Orgemont Chancellier de france sous le regne de Charles 6 vers l'an 1383. Elle est demeurée dans sa Maison jusques en 1484 que Pierre d'Orgemont son petit fils chambellan du Roy Charles n'ayant point d'enfant la donna a Guillaume Baron de Montmorency son Neveu acause de Marguerite d'Orgemont

sa soeur qu'il avoit épousée Jean 2e. Baron de Montmorency: Guillaume de Montmorency succeda a son pere en la Baronnie de Montmorency quoy qu'il ne fut que son 3e. fils, Le pere ayant desheritè ses deux aisnez Jean et Loüis de Montmorency Le premier pour avoir porté les armes contre Le Roy Louis xj, et l'autre pour avoir épousé sa Maitresse.

Guillaume de Montmorency fut pere d'anne de Montmorency Connestable de france en faveur duquel la Baronnie de Montmorency fut erigée en Duché pairie par Le Roy henry 2 en 1571.

Ces deux Terres de Chantilly et de Montmorency leur ont apartenües jusques en 1633 que Le Roy Louis 13 apres l'extinction de cette Maison par la mort de Henry Duc de Montmorency. fit don à Madame la Princesse de Condé sa soeur du Duché de Montmorency et sa Majesté se reserva le chateau et la Seigneurie de Chantilly qu'elle a possedé jusques à sa mort. La Reyne mere du Roy pendant sa Regence les donna sous le bon

plaisir de sa Majesté, et jusques a sa majorité a feu M. le Prince de Condé. Depuis pendant un jnterval de temps Le Roy y est rentré, et en 1661 sa Majesté luy rendit pour en joüir en pleine proprieté. En 1675 Le Roy retablit la Capitainerie des chasses de la forest d'halotte qui avoit été suprimée en 1643 dont M. Le Prince joüit

Cette Terre est tres considerable tant par ses mouvances que par son Château auquel on arrive par une Avenüe de 2 lieües dans la forest: Il est acompagné de jardins dont la satuation heureuse les belles Eaux, le bois bien planté, et une jnfinité de toutes manieres dont ils sont ornez attirent les Visites et l'admiration de tous les Etrangers.

C'est un Membre du Duché d'Enguyen ou Montmorency. Cette Terre vaut 14000 ll de rente.

Elle a de grandes mouvances. Les Terres & Seigneuries qui en relevent sont Balagny, Braseuse, La chatellenie, La chatellenie de Pont Ste Maixance. Beaurepaire, Villeneuve sous Dammartin, Marcüil, Maurcgard, Leplessis du Bois et Tiverny.

Les fiefs sont La grandecourt a Montagny, de

Montifaux a Eve, de Toureldos a Maurcgard, Villebon a Ste. Mesme, L'Archer a Roissy, Bouteiller aumer Du Val a Tiverny, Des ottemonts prés Senlis, Des grandes Dixmes a Moncy, de Mont l'Eveque, Le fief joignant Belesbat prés Senlis, et le fief saisse a Creil.

Nemours Duché

Nemours a été erigé en Duché par Charles 6 en 1404 en faveur de Charles 3e Roy de Navarre surnommé Le Noble en consideration d'un Traité en Contract d'Echange du 9e juin 1404 fait entre Le Roy et ce Prince par lequel Le Roy donna & delaissa au Roy de Navarre son Cousin 12000 ll de rente en heritages pour le payement desquels il luy ceda les fiefs et chateau de Nemours, Nogent, Pont sur Seine, St. florentin, Bray sur seine, Coulommiers en Brie, Pont sur yonne, Chateau landon, et autres Terres mentionnées dans ce Traité, les quelles Le Roy érigea en Duché sous le titre de Duché de Nemours pour être tenus et possedez par Le Roy de Navarre et ses Successeurs en pairie, et en tous droits et devoirs generalement quelconques, exceptés la foy & hõmage

droits de Souveraineté et Cas Royaux, Et Le Roy de Navarre ceda au Roy Charles 6 tous les droits qu'il pouvoit avoir tant du Côté de son pere que de sa mere Oncle et tante du Roy Charles 6 au Comte de Champagne et Brie, Eureux, Auranches, Pont aux dames, Breteüil Annet, Mantes, Meulan, et autres Lieües y mentionnez.

Par ce Traité il fut stipulé que le Duché et Pairie de Nemours seroit tenû a une seule Foy et hommage du Roy a tels et semblables privileges et prerogatives que le Comté d'Evreux.

Le Comté d'Eureux avoit été donné en apanage par Le Roy Philipes 3e a Loüis son 5e fils qui étoit Ayeul du Roy de Navarre.

Charles 3e Roy de Navarre deceda le 8 7bre 1425 ne laissant que 2 filles, Blanche et Beatrix. Blanche épousa Jean de Castille infant d'Arragon, et Beatrix fut maricé au Comte de la Marche en la meme année 1425 apres le deceds du Roy charles 6.

Le Roy charles 7 pretendit et soutint par Me Jacques Olivier son Avocat au Parlement que faute d'hoirs Masles de charles 3e Roy de Navarre le Duché de Nemours devoit être revny a la Couronne, surquoy

apres de longues Contestations jntervint Arrest du Parlement le 20 doust 1440 qui en ordonna la revnion Contre Bernard D'Armagnac acause d'Eleonore de Bourbon sa femme, qui étoit fille de Beatrix de Navarre. Cette revnion fut executée et dura jusques en 1462 que Le Roy Loüis 11 donna en mariage Louise d'Anjou sa Niece a Jacques d'Armagnac Et en faveur de ce mariage sa Majesté luy fit un don du Duché de Nemours. Jacques d'Armagniac oubliant bientost les graces qu'il avoit receües du Roy se ligua avec les Princes ennemis de l'Etat, sa Majesté luy pardonna, mais ayant continué ses memes pratiques son proces luy fut fait et parfait en 1466, il fut condamné a mort et executé, ses biens acquis et confisquez au Roy: Il laissa 4 Enfans, Jean, et Loüis, Marguerite, et Charlotte D'Armagnac qui essayerent de justiffier auprés du Roy la memoire de leur pere en 1484 Le Roy Charles 8 leur rendit le Duché de Nemours dont ils joüirent jusqu'en 1503 que Jean et Louis d'Armagnac etant morts sans enfans le Duché fut de nouveau revny a la Couronne.

En 1507 Le Roy Louis 12 le donna a Gaston de foix

Roy de Navarre son Neveu fils de Jean Vicomte de Narbonne et de Marie d'Orleans par Contract du 21 May 1507, en ayant distrait le Comté de Beaufort, et les chastellenies de St. florentin, Servy, Dannemarie et Coulommiers en Brie. Ce Contract porte nouvelle erection de cette Terre en Duché si besoin est et par vn autre Contract du 19 9bre suivant il se fit un échange entre Le Roy Louis 12 et Gaston Roy de Navarre par lequel il rendit ces Terres et Seigneuries qui avoient de distraites par le Contract du 21 may precedent, et Le Roy de Navarre ceda au Roy la Ville et Vicomté de Narbonne, Puysegur, et autres Terres et Seigneuries y mentionnées qui étoient frontieres du Côté de Roussillon.

En 1512 Gaston de foix fut tué a la Bataille de Ravenne le 11e Avril.

En 1517 Le Roy francois 1er donna le Duché de Nemours a Philleberthe de Savoye sa tante qui étoit Sœur de sa mere, ensuite a Philipe de Savoye Comte de Geneve son onele par Lettres du 2 xbre 1528 en faveur de son mariage avec Charlotte d'Orleans Sœur du Duc de Longueville à faculté de rachapt perpetuel de 100000 ll.

Le Roy henry 2 confirma ce Don a Jacques de Savoye

son fils par lettres du 5 8bre 1547, et depuis francois 2 et Charles 9 par lettres des 20 Mars 1559 et 20 May 1563 et 1644 Le Roy accorda a Charles Amedé de Savoye Duc de Nemours et a Elisabeth de Vendosme son epouse la continuation de la jouissance du Duché de Nemours, et du Comté de Gisors tant que la ligne masculine dureroit laquelle defaillant Le Roy pouroit les retirer en rendant le prix del'Engagement qui doit 100000 ₶.

Depuis cetems là jusques au mariage de Mad^lle de Nemours avec Le Roy de Portugal en 1666, Le Duché de Nemours est demeuré dans la Maison de Savoye Lors de ce Mariage Le Roy lerdira et le donna en 1672 a S. A. R. Monsieur son frere pour supleement d'apanage. Ce Duché vaut 15000 ₶ de rente non compris le droits casuels des mouvances qui sont tres belles y ayant 109 fiefs Terres et Seigneuries qui en relevent dont plusieurs sont considerables entr'autres,

Le Comté de Beaumont qui apartient a M. de harlay Premier President qui vaut 24000 ₶ de rente.

La Terre d'Angerville a M. le Marquis de Laumarie vaut 15000 ₶.

Egreville a M. le Marquis de Torcy 14000 ₶.

Guercheville a M. Le Prince 8000#.

Le Boulay, Ladon et Ausonville chacune de 3 a 4000#. de rente.

Chateau de Coulommiers.

Par ce qui a été dit cy dessus dans l'histoire du Duché de Nemours, l'on a observé que lors de l'erection de ce Duché en 1404 la Châtellenie de Coulommiers y fut jointe pour faire partie du Duché, laquelle n'en fut distraite qu'en 1507 par Le Roy Louis 12 lors qu'il donna ce Duché a Gaston de foix son Neveu Roy de Navarre qui fut tué a la bataille de Ravenne, Car encore que ce Prince Gaston ait jouy jusques a sa mort de la Terre de Coulommiers c'etoit a titre de particulier d'un Contract d'Echange qu'il avoit fait avec Le Roy en 1507 Contre Narbonne et les Seigneuries de Puysegur, Grisy, Luchat et autres, et non comme faisant partie du Duché ensorte qu'en 1512 l'histoire de Coulommiers se trouve confondue et commune avec celle de Nemours. Les Seigneurs et Ducs de Nemours ayant jouy de la Terre et Seigneurie de Coulommiers comme faisant partie du Duché, C'est pourquoy pour suivre et pour commencer l'histoire de Coulommiers il suffit de l'aprendre depuis la mort de Gaston de foix

Roy de Navarre.

Apres la mort de ce Prince Germaine de foix sa sœur Reyne d'Arragon luy succeda en la Terre et Seigneurie de Coulommiers. Elle mourut sans enfans le 18 Octobre 1538, Odet de foix son Cousin et de Gaston luy succeda Il eut 3 enfans, deux fils Gaston et henry de foix, et vne fille Claude de foix. Ces deux filles moururent sans hoirs

Claude de foix Dame de Coulommiers fut mariée à Guy Comte de Laval Sieur de Lautrec dont elle n'eut point d'enfant. Elle épousa en 2e Nopce Charles de Luxembourg Vicomte de Martigue dont elle eut henry de Luxembourg qui fut Seigneur de Coulommiers, et qui mourut jeune en 1545.

Marie d'Albret sa grande tante herita de Coulomiers Elle épousa Charles de Cleves son Cousin germain duquel elle procrea francois pier Duc de Cleves seigr de Coulomiers francois Duc de Cleves eut henriette de Cleves laquelle fut mariée a Loüis de Gonzagues : De ce mariage il n'y eut qu'une fille Catherine de Gonzagues qui fut mariée a henry d'Orleans pier Duc de Longueville, et laquelle par ce mariage porta la Terre et Seigneurie de Coulommiers dans la Maison de Longueville.

d'henry d'Orleans p^er. Duc de Longueville et de Catherine de Gonzagues est jssû Henry d'Orleans 2e. Duc de Longueville fils unique Seig^r. de Coulomiers lequel fut marié deux fois: Il epousa en p^re. Nopce Loüise de Bourbon fille aisnée de Charles de Bourbon Comte de Soissons, duquel mariage est jssû Madame Marie d'Orleans Duchesse de Nemours: En seconde nopce il fut marié a Anne de Bourbon fille du Prince de Condé, duquel mariage sont jssus deux fils Jean Loüis Charles d'Orleans Comte de Dunois, et Charles d'Orleans Comte de S^t. Paul.

Jean Loüis Charles d'Orleans a possedé Coulomiers aprés la mort d'henry d'Orleans son pere, et ayant pris le party de l'Eglise, il le donna au Comte de S^t. Paul son frere, lequel ayant été tué en 1672 aprés avoir passé le Rhin a la teste de l'armée du Roy, par sa mort Coulommiers retourna à son frere aîné, lequel etant decedé sans hoirs en 1692, il apartient par droit successif a Madame la Duchesse de Nemours sa Sœur de pere, Laquelle le possede aujourd'huy a titre d'Usufruitiere seulement a cause de la donnation qu'elle en a faite à Loüis henry Legitimé de Bourbon chevalier de Soissons

fils naturel de Louis de Bourbon Comte de Soissons qui a epousé en 1694 Angelique Cunegonde de Montmorency de Luxembourg dont il a des filles.

Le beau Château de Coulommiers a été baty par les soins de Catherine de Gonzagues, femme de henry d'Orleans p^er Duc de Longueville: Il fut commencé du vivant de ce Prince en 1613, lequel etant decedé en 1615 Sa Veuve en fit continuer la Construction jusques à sa mort qui arriva en 1629. Henry 2e Duc de Longueville son fils le fit continuer, et le mit en l'etat où il est, la chapelle et la Bassecourt son restées a faire la depense l'en ayant rebuté, les Architectes pour engager Catherine de Gonzagues dans cette Entreprise luy firent voir le plan de ce Chateau en élevation, et luy, et luy promirent de l'executer et de le rendre parfait pour deux cent mil Ecus, cette Somme se trouva Consommée par le p^er Compte de la depense qu'on luy en rendit, le bâtiment n'étant qu'au premier Cordon: Ce qui luy fit verser des larmes. On tient qu'il a Couté Deux millions de liures.

Cette Terre vaut 16000^tt de rente sans y comprendre les Droits Casuels des mouvances. Elle a 60 fiefs Terres et Seigneuries qui en relevent dont les principales sont,

La ferte gaucher qui vaut 12000 ll de rente

Doue qui vaut 16000 ll.

Boissy 10000 ll.

Et Milly 7000 ll.

Pierreleve, Signy Signets, Pommeuse, Guerard, & Lumigny de 4 a 5000 ll. de rente chacun.

Annet Principauté.

Annet est vn gros bourg situé sur la riviere d'Eure à 3 lieues de Dreux. Cette Principauté apartient a M. le Duc de Vendosme. Le Château et les apartements en sont magnifiques. Cette Terre n'estoit autrefois qu'vne simple Châtellenie qui fut donnée par Le Roy Charles 7 a Pierre de Brezé par lettres patentes du mois de xbre 1444 avec autres Terres, Nogent le roy, Breval, et Montchauvet pour recompense des services qu'il luy avoit rendus dans les guerres Contre les Anglois et Ceux de ses Ancestres.

Le Titre de cette Donnation porte pour en jouir par luy ses hoirs et ayans causes en pleine propriété a la charge de reversion au Domaine faute d'hoirs

Ces 4 Terres étoient de l'ancien Domaine de la Couronne: Elles avoient fait auparavant partie de

l'apanage du Comté d'Evreux, et auoient été reunis au Domaine par Confiscation sur Charles 3e dit le mauvais Roy de Navarre pour auoir attenté a la personne de Charles 5

Jacques de Brezé fils de Pierre succeda a son pere en toutes ces Terres. Il epousa Charlotte de france fille naturelle du Roy Charles 7, de laquelle il eut 3 fils, & deux filles: Il se laissa prevenir de jalousie sur de mauvais raports qui luy furent faits de sa femme, & se porta a vn tel excés de passion, et de fureur qu'il trempa ses mains dans son sang, pourquoy son proces luy fut fait et parfait: Il fut condamné a vne amende de 100 mil écus d'or envers Le Roy, et a tenir prison jusques au payement de cette somme, Tous ses biens furent saisis, et n'etant pas suffisans pour satisfaire a cette peine Le Roy Louis xj voulut bien recevoir la priere qu'il luy fit de luy en faire un abandon general, moyennant une pension legere pour sa subsistance.

Ce Prince remit ensuite ces 4 Terres a Louis de Brezé son fils aîné qui etoit son neveu par Lettres patentes du mois de May 1581 pour en jouir aux mêmes droits portez par la premiere Donnation

de l'Année 1444 avec clause de Substitution faute d'hoirs a ses deux Freres, et a leurs Descendants. Lors de la verification de ces Lettres au Parlement les modifications mises sur Celles de 1444 y furent renouvellées C'est en vertu de cette clause de Substitution que M. de Damas Marquis de Thiange joüit acause de Madame de harlay de Chamvalon son epouse du Marquisat de Breval, alaquelle elle a été apellée alamort de M. le Marquis de Chamvalon son neveu, qui fut tué a Nervinde.

Louis de Brezé Comte de Maulevrier fut Gouverneur et Grand Senéchal de Normandie: Il épousa sous le regne de francois premier Diane de Poitiers fille de Jean de Poitiers Comte de St Vallier. Diane de Poitiers etant demeurée veuve assez jeune, son Esprit et sa beauté luy attirerent l'estime et les bonnes graces du Roy henry 2. Ce Prince la fit Duchesse de Valentinois, et voulant la gratifier il retablit de neuf le château d'Annet qu'il rendit un des plus magnifiques. De tout temps l'histoire remarque qu'il y passoit la meilleure partie de l'année avec toute sa Cour.

Louis de Brezé eut deux filles de son mariage avec

Diane de Poitiers françoise et Loüise de Brezé françoise fut mariée a Robert de La Marc duc de Bouillon, & Loüise a Claude de Lorraine Duc d'Aumalle a la quelle echeut la Principauté d'Annet. Le Duc d'Aumale eut vne fille nommée Catherine la quelle épousa le Duc de Mercœur.

Le Duc de Mercœur eut de ce mariage une fille nommée françoise la quelle fut mariée en 1609 a Cesar Duc de Vendosme fils naturel du Roy henry 4 Ayeul de M. le Duc de Vendosme. C'est par ces degrez que la Principauté d'Annet est tombée dans sa Maison.

M. Le Duc de Vendosme a embelly ce chateau d'vn beau salon avec des apartements bas magnifiques.

Montmorency Duché.

Le Chateau de Montmorency a 3 lieües de Paris et vne lieüe de St. Denis est vn ancien batiment qui fut construit par le Preteur Morentius qui y commandoit une Colonie Romaine pour y tenir ses Troupes avec plus de dissipline et de seurcté: Il y fit batir vn fort château, et comme cette Ville se trouve sçituée sur vn Mont élevé, ille fit nommer de son nom Mont de Morence, et par corruption il s'appelle Montmorency: Il n'en reste-

aprésent qu'une seule Tour. C'étoit une des plus ancien=
nes Baronnies du Royaume tenüe jmmediatement
de la Couronne, et les Seigneurs de Montmorency
ont été des premiers Barons chrêtiens de france, Le
Roy henry 2 l'érigea en Duché pairie au mois de
Juillet 1551 en faveur d'Anne de Montmorency Con=
nestable de france par Lettres patentes qui furent
enregistrées au Parlement le 4 doust suivant. Ces
Lettres commencent par ces mots (ayant egard que
la Baronnie de Montmorency est la premiere
Baronnie du Royaume &c. Ce Seigneur a son
Tombeau en marbre blanc dans l'Eglise Collegialle
de St. Martin de ce lieu qui fut fondée et batie par
les Barons de Montmorency.

Par Lettres d'erection de cette Terre en Duché la
Seigneurie d'Ecouan y avoit été vnie. Elle en fut
desvnie par autres Lettres patentes du mois de Septembre
ensuivant sur les Remontrances qui furent faites
au Roy qu'elle étoit mouvante en plein fief des
Religieux de St. Denis en france auxquelles Sa Maj.té
eut egard, et ne voulut faire perdre leur teneur et
Devoir feodal a ces Religieux, joint que d'ailleurs
on estima qu'il n'étoit pas convenable que cette

Terre etant jointe au Duché fut teniie en foy d'autre que du Roy. Ces Motifs qui furent representez donnerent lieu a la desunion.

Apres la mort de henry de Montmorency dernier Duc de cette Maison en 1633 Le Roy Loüis 13 donna ce Duché avec ses Seigneuries et dependances à Mad.e la Princesse de Condé sa Soeur, et il apartient aujourd'huy a M. Le Prince.

Ce Duché est d'une grande etendüe, et a de grandes mouvances etant composé de 29 parroisses, et 12 hameaux. Il y a 172 fiefs qui en relevent dont plusieurs ont droit de justice haute, moyenne et basse et sont considerables.

La Baronnie de Mafliers en releve qui vaut 10000 tt de rente.

Verneüil Duché.

La Terre de Verneüil a été errigée en Marquisat par Le Roy henry 4 puis en Duché pairie par Le Roy en 1652 en faveur de M. henry de Bourbon Prince Legitimé de france qui n'a point laissé d'enfant Les Lettres d'erection n'ont été verifiées au Parlem.t que le 14 Decembre 1663. Ce Duché vaut 12000 tt.

de rente. Il n'y a aucune Terre fief et Seigneurie qui en releve.

St Ange.

Le Chateau St Ange a 2 lieües de fontainebleau. Fut baty par Le Roy françois pr. pour la Duchesse d'Etampes C'est vn pays de Montagnes propre a la chasse et plein de rochers.

On a decouvert depuis quelques années qu'il y a des Marbres dans les Montagnes, et aux environs de differentes couleurs: On en a tiré qui a été travaillé Il s'est trouvé de Couleur brune semé de taches blanches, et d'autres de Couleur Olivastres, Ce Chateau apartient presentement a M. de Caumartin Intend.t des finances.

La Versine

Le Chateau de La Versine a été baty par ordre du Roy francois pr. pour Mad.e la Comtesse de La Suze Il est construit de belles pierres, et est situé sur la riviere d'Oyse a vn quart de lieüe au dessous de Creil, et a 2 lieües de la Ville de Senlis: Il a passé en differentes mains: En 1636 il étoit possedé par M. Regnard qui le vendit a M. Le Marquis de

St. Simon. Apres sa mort M. de Beringhen Premier Escuyer du Roy l'a acquis de ses Creanciers et le possede presentement.

Ex Biblioth. Regia Berolinensi.

II